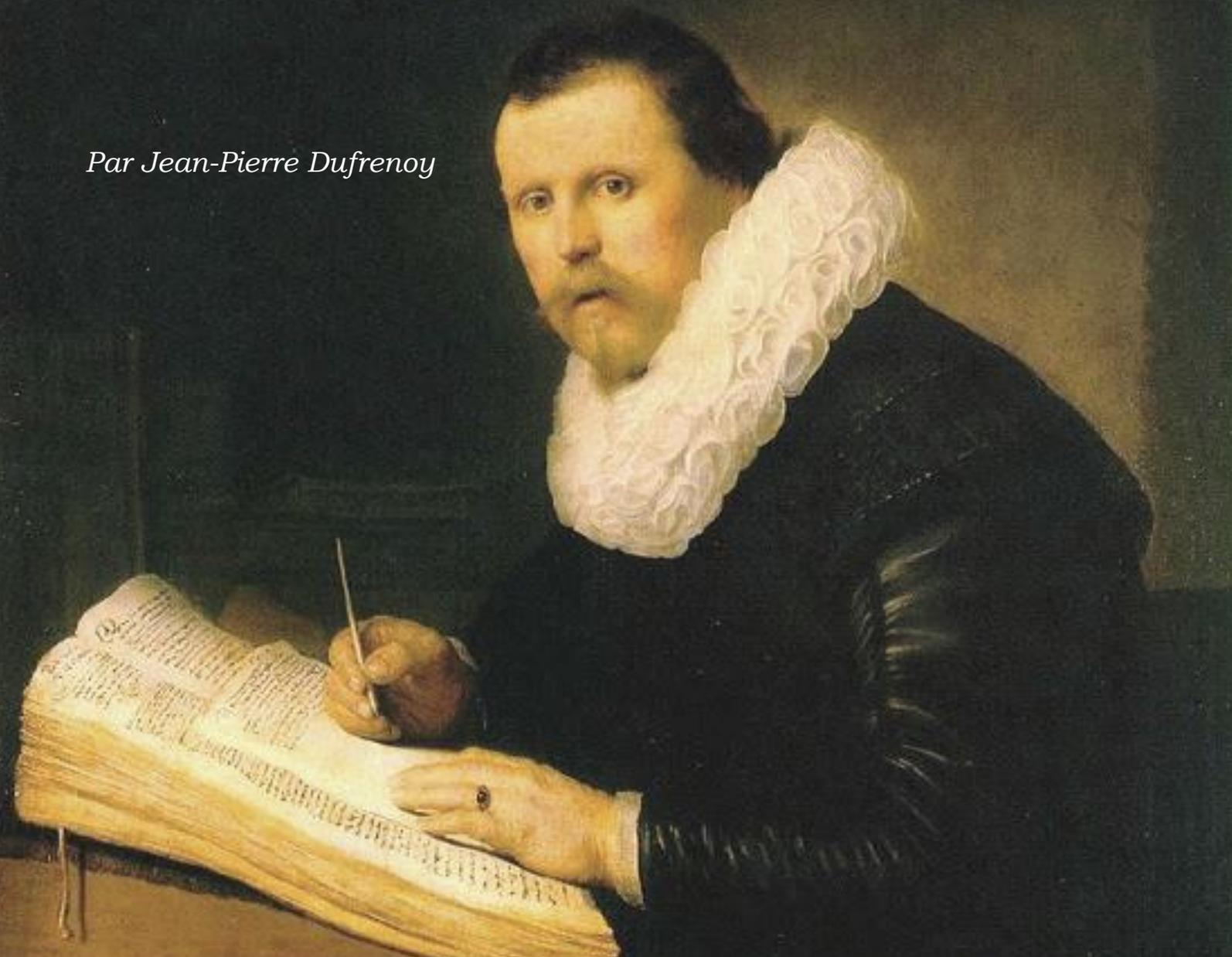


Le Castelo Lillois



Notariat de maître Noël CARON
à Templeuve en Pévèle

Par Jean-Pierre Dufrenoy



Hors-série
n° 50 – Octobre 2020
Dépouillements

**CONSULTEZ CE NUMERO
ET TELECHARGEZ-EN
D'AUTRES GRATUITEMENT
SUR**

<http://www.lillechatellenie.fr>

Notariat de maître Noël CARON

Notaire à Templeuve en Pévèle

1671-1692

A.D.59 - 2 E 3 / 5157 à 5178

Par Jean-Pierre DUFRENOY, oct. 2020

2 E 3 / 5157 acte 1 du 29/12/1671

Jeanne CAUDRELIER veuve en premières noces de Jean DANCQUENIE laboureur demeurant au hamel d'Ardompret à Templeuve donne 19 livres de gros à Jacques, Marie et Marguerite ses enfants issus de son premier mari, ainsi qu'à Péronne leur sœur femme de Pasquier LAURENT à prendre sur ses biens le jour de son trépas. Témoins : Mathieu ROUSSEAU, Alexandre VANSTIMBERCQ

2 E 3 / 5157 acte 2 du 26/12/1671

Mathieu MOLLET fils de feu Jean laboureur demeurant a Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean CASTELAIN fils de feu Jacques laboureur à Templeuve pour six cens de prairie à Templeuve. Témoins : Jean CROMBE fils et d'Antoine et Jean Claude CARON fils du présent notaire.

2 E 3 / 5157 acte 3 du 23/12/1671

Philippe WARTEAU fils de feu Louis laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle accorde bail à Balthazar LEQUESNE brasseur et laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour neuf cens de terre à labour. Témoins : Jean GAHIDE, Michel CASTELAIN tous deux de Templeuve

2 E 3 / 5157 acte 4 du 12/12/1671

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE NOIRCARME baron de Roginbois (Rosimbois) accorde bail à Charles WAUCQUIER fils de feu Noël laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour un bonnier de terre à labour. Témoins : François WARTEL bailli et Mathieu ROGIER laboureur tous deux de Templeuve

2 E 3 / 5157 acte 5 du 08/12/1671

Antoine WAUCQUIER fils de feu Mathieu carlier demeurant à Cappelle en Pévèle accorde bail à Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour quatre cens et demi de terre à labour à Templeuve. Témoins : Pierre DARRAS de Templeuve et Pierre DELEVAL de Cappelle.

2 E 3 / 5157 acte 6 du 05/12/1671

Robert DEREIGNAUCOURT laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Arnould DE MONNAULX laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux cens de terre à labour à Templeuve. Témoins Louis LIBERT et Alexandre MOLLET le jeune.

2 E 3 / 5157 acte 7 du 30/11/1671

Jean DENGREMONT fils de feu Guillaume laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Gillette MARTINACHE veuve de Jacques DELEBASSE graissière à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Philippe ROGIER et Jean ROGIER tous deux de Templeuve

2 E 3 / 5157 acte 8 du 29/11/1671

Antoine DUHEM fils de feu Jean demeurant au hamel de Hautefois à Cappelle en Pévèle accorde bail à Jean MONNIER demeurant à Ennevelin pour un cent et quelques verges de terre à Ennevelin. Témoins : Martin CROMBET et Gérard WAUCQUIER tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 9 du 25/11/1671

Jean BONNIER fils de Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre DE HENRY fils de feu Henri demeurant à Templeuve pour un lieu bâti et cinq cens plantés d'arbres. Témoins : Gérard FRY et Allard DENGREMONT tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 10 du 26/10/1671

Louis François DE TENREMONDE seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroye, demeurant à Mérignies accorde bail à Guillaume DE LA FORTERIE et Marie DU RIBREUX sa femme demeurant à Lambersart pour sept bonniers de prairies, quatre cens de terre à labour à Lambersart. Témoins : Maximilien HOUZET et Louis DELEHAYE.

2 E 3 / 5157 acte 11 du 26/10/1671

Louis François DE TENREMONDE seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroye, demeurant à Mérignies accorde bail à Piat DUBUS fils de feu Antoine laboureur demeurant à Ennevelin pour dix-neuf cens de terre à labour à Ennevelin. Témoins : Maximilien HOUZET et Louis DELEHAYE.

2 E 3 / 5157 acte 12 du 26/10/1671

Louis François DE TENREMONDE seigneur de Mérignies Lannoy Labroye demeurant à Mérignies accorde bail à Michel DE BUCHY fils de feu Martin demeurant à Avelin pour douze cens de terre à labour à Avelin. Témoins : Martin CRETIN et Philippe FACQ tous deux serviteurs au seigneur bailleur.

2 E 3 / 5157 acte 13 du 25/10/1671

Guillaume CROMBET fils de feu Allard demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean CONSTANS fils de feu Mathias demeurant à Templeuve pour trois cens de terre à labour. Témoins : Gilles DARRAS fils de Gilles et Nicolas CALONNE fils de feu Michel tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 14 du 18/10/1671

Françoise ROUSSEAU veuve de Gérard FOURMENT laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle donne à son fils Jean FOURMENT la juste moitié de quatre bêtes chevalines et l'autre moitié à Daniel FOURMENT son fils, idem pour les chariots harnachements et meubles de la maison mortuaire et les quatre cens de blé qu'ils partageront. Témoins : Pierre CAUDRELIER fils de feu Philippe et Pierre DARRAS fils de Nicolas laboureurs tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 15 du 12/10/1671

Barbe LEFEBVRE veuve de Michel CALLONNE demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Nicolas CALLONNE son fils et Jeanne ROUSSEAU sa femme demeurant à Templeuve pour onze cens de terre à Templeuve. Témoins : Michel de CALLONNE demeurant à Templeuve et Michel MALLET tonnelier marchand demeurant à Lille.

2 E 3 / 5157 acte 16 du 11/10/1671

Charles DESCATOIRE et Jean HERBAULT demeurants à Templeuve en Pévèle accordent bail à Pierre LEMESRE fils d'Arnould demeurant à Fretin tout un lieu bâti et douze cens et deux verges au hamel de Hellin à Ennevelin. Témoins : Adrien LE VINCHENT et Jean DESCATOIRE demeurants à Templeuve.

Le 22/11/1671 Marguerite BASSEMENT femme de Pierre LEMESRE a agréé et ratifié le bail ci-dessus. Témoins : Balthazar LEQUESNE et Philippe DARRAS.

2 E 3 / 5157 acte 17 du 10/10/1671

Jean Baptiste MAUROY, Péronne MAUROY, Philippe et Michel MAUROY tous frères et sœur enfants et héritiers de feu Pierre et défunte Claudine POUTRAIN demeurants à Marcq en Pévèle, Martin POUTRAIN et Nicolas DELECOURT leurs oncles du côté maternel, Jean LEMESRE oncle allié du côté paternel se sont accordés que ledit Jean Baptiste MAUROY promet de payer la somme de quatre cent livres à chacun de ses frères et sœur Philippe, Michel et Péronne MAUROY en âge de mariage. Témoins : Henri PASQUIER pasteur de Marcq en Pévèle et Gérard CRESPIEN de Marcq.

2 E 3 / 5157 acte 18 du 10/10/1671

Péronne MAUROY, Martin POUTRAIN, Nicolas DELECOURT et Jean DELEMER oncles et tuteurs de Philippe et Michel MAUROY enfants et héritiers de feu Pierre et de défunte Claudine POUTRAIN demeurant à Marcq en Pévèle ont accordé bail à Jean Baptiste MAUROY frère pour un lieu bâti et douze cens d'héritage à Marcq. Témoins : Henri PASQUIER pasteur à Marcq et Gérard CRESPIEN de Marcq.

2 E 3 / 5157 acte 19 du 09/10/1671

Louis François DE TENREMONDE chevalier seigneur de Mérignies Lannoy Labbroye demeurant à Mérignies accorde bail à Toussaint WARTEL et Adrienne MARMUSE sa femme associée demeurant à Mérignies pour un lieu bâti et un jardin planté d'arbres. 14 cens en partie jardin et terres labourables à Mérignies. Témoins : Philippe LOCQUET fils de feu Jacques et Pierre LANGELIN.

2 E 3 / 5157 acte raturé et abandonné

Louis François DE TENREMONDE chevalier seigneur de Mérignies Lannoy Labbroye demeurant à Mérignies accorde bail à Gilles DEBUCHY laboureur demeurant à Avelin pour douze cens de terre à labour à Avelin.

2 E 3 / 5157 acte 20 du 09/10/1671

Marie Jeanne DEFRESNE veuve de feu Antoine DU BOSQUEL vivant écuyer demeurant à Mérignies accorde bail à Philippe COCQUEL fils de feu Jacques demeurant à Mérignies pour une vache de poil roux. Témoins : Toussaint WARTEL et Philippe FACQ demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5157 acte 21 du 02/10/1671

Philippe BONNIER fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle donne à son fils Antoine BONNIER une rente de six florins cinq patars par an et un rachat de cent florins que doit Antoine DUBURCQ fils de feu Roger et Catherine DELEZENNE. Témoins : Antoine DUBURCQ et Martin DELEZENNE tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 22 du 24/09/1671

Marie Jeanne DEFRESNE veuve de feu Antoine DU BOSQUEL vivant écuyer, de Mérignies y demeurant, accorde bail à Pierre DUTRIEU fils de feu Pierre demeurant à Mérignies pour un lieu bâti et un jardin planté d'arbres et plusieurs terres labourables. Témoins : Antoine CARPENTIER et Antoine CARPENTIER carlier père et fils tous deux de Mérignies.

Marie Jeanne DEFRESNE veuve de feu Antoine DU BOSQUEL vivant écuyer, de Mérignies y demeurant accorde bail à Antoine CARPENTIER carlier demeurant à Mérignies pour une vache de poil noir. Témoins : Louis DE HELLIN et Pierre DUTRIEU.

2 E 3 / 5157 acte 23 du 24/09/1671

Marie Jeanne DEFRESNE veuve de feu Antoine DU BOSQUEL vivant écuyer du seigneur de Mérignies y demeurant accorde bail à Louis DE HELLIN berger demeurant à Tourmignies pour une vache de poil gris. Témoins : Antoine CARPENTIER et Pierre DUTRIEU demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5157 acte 24 du 14/09/1671

Quentin DELEPLANCQUE et Marie Madeleine PROIT sa femme demeurant à Cappelle en Pévèle d'une part, Balthazar LEQUESNE laboureur et brasseur demeurant à Templeuve en Pévèle règlent un différent de paiement de blé. Témoins : Charles DESCAUDIN et François CASTELAIN.

2 E 3 / 5157 acte 25 du 06/09/1671

Jeanne GALLART veuve de Jacques VAINGNEL vivant capitaine au service sa Majesté catholique demeurant à Blangy proche de Hesdin accorde bail à Noël DUBUS fils de feu Jacques demeurant à Cappelle en Pévèle à pour un lieu bâti et plusieurs terres labourables. Témoins : Jean-Baptiste DENOYELLE et Gilles WARTEL tous deux de Cappelle.

Semblable bail fait à Pierre TRACHET fils de feu Jacques demeurant à Cappelle en Pévèle pour cinq cens de terres à labour. Témoins : Jean Baptiste DENOYELLE écuyer et Jean LEMESRE demeurant à Cappelle. Semblable bail fait à Jean LEMESRE fils de feu François demeurant à Cappelle pour six cens et demi de terre à Cappelle. Témoins : Jean Baptiste DENOYELLE écuyer et Pierre TRACHET demeurant à Cappelle

2 E 3 / 5157 acte 26 du 29/08/1671

Martin THELIER fils de feu Thomas et de défunte Jeanne DUFLOS demeurant à Templeuve en Pévèle fait une donation à Marguerite THELIER sa sœur et Pierre THELIER son frère à hériter à son trépas. Témoins : François HERBAULT fils de feu Pierre et Jean MINNET fils de feu François tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 27 du 27/07/1671

Jean HERBAULT et Charles DESCATOIRE laboureurs demeurant à Templeuve en Pévèle en qualité de curateurs des biens laissés vacants au trépas de Jean HERBAULT fils de feu Jean vivant laboureur demeurant à Ennevelin et héritiers vendent par enchère à Jean HERBAULT fils de feu Antoine laboureur demeurant à Hellin paroisse d'Ennevelin. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis et Jacques DARRAS fils de feu Philippe tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

Le 16/08/1671 le marché est renchéri par Mathieu BONNIER fils de feu Jean laboureur demeurant à Hellin paroisse d'Ennevelin. Témoins : Antoine THEHOULT et Mathieu ROGIER

Le 26/08/1671 le marché a été renchéri par Charles DESCATOIRE

Le 27/08/1671 le marché a été renchéri par Mathieu BONNIER fils de feu Jean.

Le même jour le marché a été renchéri par Charles DESCATOIRE.

2 E 3 / 5157 acte 28 du 26/07/1671

Contrat de mariage entre Simon DHELLIN fils de feu Jean veuf de Marguerite DESPRETS demeurant à Cappelle en Pévèle assisté et accompagné de Louis DE HELLIN son frère, d'Antoine DESPRETS son beau-frère allié d'une part, Bauduine DELERUIELLE fille de feu Antoine et d'encore à présent Marie FAUVELLE sa mère demeurant à Mérignies, assistée et accompagnée de Charles VILLETTE son beau-père et de Marie FAUVEL sa mère, de Pierre DELERUELLE son frère, de Nicolas FAUVEL son oncle d'autre part. Charles VILLETTE et Marie FAUVEL ont promis d'apporter la somme de trente six livres parisis Flandres, une vache de poil roux, quatre rasières de blé, un cent de fagots. Simon DHELLIN promet de s'occuper de Marie Elisabeth D'HELLIN fille qu'il a eu de son premier mariage avec Marguerite DESPRETS. Témoins : Melchior BOULLENGER chapellain de Cappelle et Pierre CARON fils du notaire Noël CARON.

2 E 3 / 5157 acte 29 du 22/07/1671

Jean HERBAULT et Charles DESCATOIRE laboureurs demeurant à Templeuve en Pévèle en qualité de curateurs des biens laissés vacants au trépas de Jean HERBAULT fils de feu Jean vivant laboureur demeurant à Ennevelin et héritiers vendent à Marie Gabrielle RISROECKER (RICQUERGHEM) veuve d'Antoine de BALLIENCOURT dit COURCOL demeurant à Lille un lieu bâti contenant dix cens un quartron de terres à labour au hamel de Hellin sur la paroisse d'Ennevelin. Témoins : Mathieu HASBROUCQ et Noël RISROECKER demeurant à Lille.

Le 27/08/1671 Jean HERBAULT et Charles DESCATOIRE se sont déshérités, dévêtis, déchargé de quatre cens un quartron de terre au profit de Marie Gabrielle RISROECKER par devant Jaspar MARTIN bailli de Hellin. Témoins : Mathieu HERBAULT, Jean CROMBET, Antoine HAVET, Pierre LEMESRE, Mathieu MARTIN, Jean DUBURCQ.

2 E 3 / 5157 acte 30 du 29/07/1671

Noël OLIVIER fils de feu Thomas laboureur demeurant à Lesquin accorde bail à Antoine DESCATOIRE fils de feu Jean demeurant au hamel de la Caillière paroisse de Templeuve en Pévèle pour un lieu bâti contenant deux cens d'héritage. Témoins : Pierre MINNET fils de Pierre et Pierre CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5157 acte 31 du 19/07/1671

Louis BERNARD fils de Feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Sébastien, Marguerite, Jeanne, Catherine et Marguerite DE VAUCHEL tous frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jean demeurant à Templeuve pour plusieurs terres à labour à Templeuve. Témoins : Jean ROUSSEAU et Pierre CARON clerc.

2 E 3 / 5157 acte 32 du 19/07/1671

Marie Françoise LEBLANCQ baronne de Bailleul, Meurchin Sir Bertould veuve de Jean DASSIGNIES vivant chevalier demeurant à Tourmignies accorde bail à Luc CANONNE laboureur demeurant à Biaches pour vingt cinq mesures et une coupe de terre. Témoin : Antoine POLLET homme d'affaire à ladite dame.

2 E 3 / 5157 acte 33 du 05/07/1671

Mathieu DURIEZ pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre DARRAS fils de feu Philippe marchand de vaches demeurant à Templeuve pour deux branches de dîme. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et François GREMILLIER de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 34 du 22/06/1671

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle, par procuration de Jean HERBAULT fils de feu Jean, vend à Floris HERBAULT fils de feu Antoine laboureur demeurant à Ennevelin, quatre cens de terre à labour. Témoins : Vincent CASTELAIN fils de feu Martin et Gilles DARRAS fils de Gilles tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 35 du 21/06/1671

Martin POUTRAIN bailli de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde bail à Nicolas WAUCQUIER fils de Jean laboureur demeurant à Templeuve pour sept cens de terre à labour à Mérégnies. Témoins : Noël LE BACQ demeurant à Genech et François CASTELAIN de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 36 du 19/06/1671

Marie Françoise LEBLANCQ baronne de Bailleul, Meurchin Sir Bertould veuve de Jean DASSIGNIES vivant chevalier demeurant à Tourmignies accorde bail à Pontus DEBERGUE fils de feu Jean laboureur demeurant à Monthombant (Montauban ?) pour douze rasières de terre à labour. Témoins : Antoine POLLET homme d'affaire à ladite dame et François DEREUX demeurant à Montombant (Montauban ?)

2 E 3 / 5157 acte 38 du 18/06/1671

Charles DESCATOIRE et Jean HERBAULT laboureurs demeurant à Templeuve en Pévèle curateurs des biens laissés vacants au trépas de Jean HERBAULT fils de feu Jean vivant laboureur et procureurs spéciaux de Jean HERBAULT dit couvreur demeurant à Hellin paroisse d'Ennevelin vendent par enchères à Mathieu BONNIER fils de feu Jean laboureur demeurant à Hellin paroisse d'Ennevelin, deux cens de terre à labour à Ennevelin. Témoins : Antoine CASTELAIN et Mathieu ROGIER laboureurs tous deux de Templeuve. Le 24/06/1671 Mathieu BONNIER fait trois renchères. Témoins : Eustache DELERUE et Pierre CARON.

2 E 3 / 5157 acte 37 du 18/06/1671

Jean HERBAULT et Charles DESCATOIRE laboureurs demeurant à Templeuve en Pévèle en qualité de curateurs des biens laissés vacants au trépas de Jean HERBAULT fils de feu Jean procureurs spéciaux de Jean HERBAULT dit couvreur demeurant à Hellin paroisse d'Ennevelin vendent par enchères à Philippe WARTEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle, tout un lieu bâti contenant quatre cens à Ennevelin. Témoins : Antoine et Vincent CASTELAIN tous deux frères et demeurant à Templeuve.

Le 23/06/1671 Jean HERBAULT fils de feu Antoine laboureur à Hellin fait une surenchère. Témoins : François GREMILLIER et Jean CASTELAIN.

Le 24/06/1671 Philippe WARTEL fils de feu Mathieu demeurant à Templeuve fait une surenchère.

Le 26/07/1671 Jean HERBAULT fils de feu Antoine fait une surenchère. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et Pierre CARON.

2 E 3 / 5157 acte 39 du 17/06/1671

Gaspard DEREGNAUCOURT fils et héritier de feu Nicolas et ledit feu Nicolas aussi fils et héritier de feu Philippe demeurant à Beuvry-Les-Orchies, vend à Mathieu DEREGNAUCOURT fils de Louis laboureur demeurant à Mérignies un tiers d'un lieu bâti contenant onze cens au hamel du Molpas à Mérignies. Les deux autres tiers appartiennent pour l'un, à Jean DEREGNAUCOURT fils de feu Jacques, et l'autre à André et Jean DEREGNAUCOURT frères et enfants de feu Jean. Témoins : Guillain DENNETIERE demeurant au faubourg d'Orchies et Nicolas CALLONNE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 40 du 15/06/1671

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand demeurant à Templeuve, pour une branche de dîme en la campagne des Quennoy. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis et Alexandre MOLLET le jeune demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 41 du 15/06/1671

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve, pour une branche de dîme sur la grande campagne à Templeuve de seize livres de gros de six florins carolus. Témoins : Alexandre MOLLET le jeune Gilles DARRAS fils de Gilles tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 42 du 15/06/1671

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Gilles DARRAS fils non marié de Gilles laboureur demeurant à Templeuve, pour droit de dîme sur la coutume des hauts cols de cent livres Flandres. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis et Alexandre MOLLET le jeune tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 43 du 15/06/1671

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Alexandre MOLLET fils de feu Philippe hôtelier demeurant à Templeuve en Pévèle, pour deux branches de dîme en la campagne Duponchel et à Mollier pour la somme de cinquante cinq livres Flandres. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis et Gilles DARRAS fils de Gilles tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 44 du 15/06/1671

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour portion de dîme au village de Cappelle pour la somme de soixante douze livres. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain de Templeuve et Jean ROGIER laboureur du même lieu.

2 E 3 / 5157 acte 45 du 14/06/1671

Mathieu MOLLET fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Nicolas GODIN fils de Martin charpentier demeurant à Templeuve pour deux cens de prairie à Templeuve à payer douze livres. Témoins : Charles DESCATOIRE et Antoine BARATTE.

2 E 3 / 5157 acte 46 du 07/06/1671

Philippe LESPAGNOL fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Adrien FICHEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour huit cens et demi de terre à Labour à Cappelle. Témoins : Melchior BOULENGIER prêtre chapelain de Cappelle et Mathieu FICHEL laboureur au même lieu.

2 E 3 / 5157 acte 47 du 07/06/1671

Adrien FICHEL bailli de Templeuve en Pévèle au nom d'Antoine FICHEL prêtre pasteur d'Avelin accorde bail à Pierre LEFEBVRE fils de feu Quentin demeurant au hamel de la Caillières à Templeuve, pour quatre cens de prairie à Templeuve. Témoins : Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques et Antoine BONNIER fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 48 du 07/06/1671

Philippe LESPAGNOL fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pasquier BENOIST fils de feu André demeurant à Cappelle en Pévèle, pour dix cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Melchior BOULENGIER prêtre chapelain de Cappelle et Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Cappelle et Gérard DEDAMPS laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 49 du 20/05/1671

Adrien FICHEL bailli à Templeuve en Pévèle au nom d'Antoine FICHEL prêtre pasteur d'Avelin accorde bail à Guillaume LOSTE demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve, pour quatre cens de prairie à Templeuve. Témoins : Georges HERBAULT et Jean OLIVIER.

2 E 3 / 5157 acte 50 du 20/05/1671

Adrien FICHEL bailli à Templeuve en Pévèle au nom d'Antoine FICHEL prêtre pasteur d'Avelin accorde bail à Jean OLIVIER fils de feu Mathieu demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve, pour deux cens de prairie à Templeuve. Témoins : Guillaume LOSTE et Georges HERBAULT demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 51 du 20/05/1671

Adrien FICHEL bailli à Templeuve en Pévèle au nom d'Antoine FICHEL prêtre pasteur d'Avelin accorde bail à Martin DELEZENNES fils de feu Antoine laboureur demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve, pour quatre cens de prairie à Templeuve. Témoins : Guillaume LOSTE et Georges HERBAULT tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 52 du 20/05/1671

Adrien FICHEL bailli à Templeuve en Pévèle au nom d'Antoine FICHEL prêtre pasteur d'Avelin accorde bail à Georges HERBAULT fils de feu Jean demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve, pour quatre cens de prairie à Templeuve. Témoins : Guillaume LOSTE et Jean OLIVIER.

2 E 3 / 5157 acte 53 du 20/05/1671

Adrien FICHEL bailli à Templeuve en Pévèle au nom d'Antoine FICHEL prêtre pasteur d'Avelin accorde bail à Anne ROUSSEAU veuve de feu Antoine DARRAS demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve, pour deux cens de prairie à Templeuve. Témoins : Guillaume LOSTE et Georges HERBAULT demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 54 du 19/05/1671

Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle y demeurant et Nicolas DESMONS censier de la cense de Zacarie à Cappelle en Pévèle mettent fin au procès et différent qu'ils ont entre eux. Ledit DESMONS a promis la livraison d'un cens et demi de bourette. Témoins : Antoine TREHOULT laboureur demeurant à Templeuve et Jean BLAUWART demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5157 acte 55 du 19/05/1671

Jacques DUTHIL laboureur demeurant à Nomain accorde bail à Jean CASTELAIN laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle, pour quatre cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Antoine TREHOULT et Pierre DELEBASSE.

2 E 3 / 5157 acte 56 du 19/05/1671

Jean HERBAULT fils de feu Jean dit Couvreur laboureur demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin donne la somme de douze cent florins carolus à Jean HERBAULT fils de Louis son neveu et filleul et Charles DESCATOIRE mari et bail de Jeanne HERBAULT elle aussi nièce du comparant demeurant à Templeuve en Pévèle qu'ils prendront sur les biens le jour de son trépas. Témoins : Gabriel FICHEL fils de feu Jean demeurant à Bersée et de Gilles HERBAULT fils de Martin demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5157 acte 57 du 19/05/1671

Jean CASTELAIN, Jacques DUTHIL, Pasque CASTELAIN sa femme et Jeanne CASTELAIN tous frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jacques et de défunte Catherine WAUCQUIER vivants, demeurant à Templeuve en Pévèle, DUTHIL et sa femme demeurant à Nomain, partagent les biens de leurs père et mère. Témoins : Antoine TREHOULT et Pierre DELEBASSE.

2 E 3 / 5157 acte 58 du 18/05/1671

Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle accorde bail à Nicolas DUFFOSSE laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour quinze cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Vincent et Jean ROUSSEAU tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 59 du 14/05/1671

Catherine DE BEAUMARETZ veuve de Gilles SALLEMBIER et Marie DE BEAUMARETZ sœurs et héritières de feu Roland DE BEAUMARETZ demeurant à Lille, accorde bail à Jacques DUBUS fils de feu Michel laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour vingt-quatre cens de prairie à Cappelle en Pévèle. Témoins : Pierre QUANIPEL (CANIPEL) l'aîné et Adrien FICHEL fils de feu Mathieu tous deux de Cappelle.

2 E 3 / 5157 acte 60 du 14/05/1671

Catherine DE BEAUMARETZ veuve de Gilles SALLEMBIER et Marie DE BEAUMARETZ sœurs et héritières de feu Roland DE BEAUMARETZ demeurant à Lille, accorde bail à Anne ROUSSEAU veuve d'Antoine DARRAS demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve en Pévèle pour six cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle. Témoins : Pierre QUANIPEL (CANIPEL) l'aîné et Adrien FICHEL demeurant tous deux à Cappelle.

2 E 3 / 5157 acte 61 du 14/05/1671

Catherine DE BEAUMARETZ veuve de Gilles SALLEMBIER demeurant à Lille accorde bail à Nicolas DUFOSSE demeurant au hamel de Hucquin à Cappelle en Pévèle pour cinq cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Pierre QUANIPEL (CANIPEL) l'aîné et Adrien FICHEL tous deux de Cappelle.

2 E 3 / 5157 acte 62 du 14/05/1671

Marie DEBEAUMARETZ fille et héritière avec d'autres de feu Roland demeurant à Lille, accorde bail à Pierre QUANIPEL (CANIPEL) le jeune, demeurant à Nomain pour dix cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle. Témoins : Jacques DUBUS et Adrien FICHEL.

2 E 3 / 5157 acte 63 du 10/05/1671

Contrat de mariage entre Jean DUBUS fils de feu Martin et défunte Jacqueline LANSEL vivants demeurant au hamel de Wattines à Cappelle en Pévèle, accompagné de Nicolas DUBUS et Pierre DUBUS son frère d'une part, Madeleine MAILLARD fille de feu Noël demeurant à Bersée accompagnée de Nicolas MAILLARD son frère, et Marie et Marguerite MAILLARD ses sœurs d'autre part. Ledit Jean DUBUS déclare que tout un lieu bâti contenant cinq cens d'héritage à Wattines tenu de la seigneurie dudit Wattines, un cent de terre à labour à prendre à l'encontre de Pierre DUBUS son frère. Madeleine MAILLARD déclare avoir la somme de cent cinquante livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU demeurant à Templeuve et Jacques DUBUS fils de feu Jacques demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5157 acte 64 du 03/05/1671

Marie DUBARRE veuve d'Amand BARATTE demeurant au hamel de la Poissonnerie à Cappelle en Pévèle reconnaît que son fils Maurice BARATTE a pris d'Antoine FABVAT fils de feu Vincent demeurant à Cappelle, douze cens de terre à labour et qu'elle s'est portée caution pour son fils. Témoins : François GREMILLIER et Pierre DELEBASSE tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 65 du 01/05/1671

Contrat de mariage entre Mathieu CABIT fils de feu Philippe demeurant à Templeuve en Pévèle, accompagné de Philippe DUBURCQ son frère utérin, Pierre CABIT son beau-frère allié, et de Mathieu CABIT fils de feu Honoré son oncle et parrain du côté paternel d'une part, Antoinette WAUCQUIER fille de Charles et d'encore présente Jeanne HONNART demeurant à Templeuve, accompagnée de ses père et mère et de Jacques WAUCQUIER son frère d'autre part. Mathieu CABIT apporte un lieu bâti contenant dix cens d'héritage lui appartenant au hamel de le Hardinière tenu de la seigneurie de Boisseville, quatre cens de terre à labour à Cappelle tenus des Dames de Flines, quatre cens de terre à labour en la campagne Desquennoy à Templeuve, un cent et demi de près à Templeuve. Lui appartient aussi une bête chevaline de poil roux et une vache de poil noir. Les père et mère d'Antoinette WAUCQUIER ont promis cinq cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie, quatre cens de terre à labour à Templeuve tenu de la seigneurie de le Val et la somme de deux cent livres parisis à payer sitôt le mariage consommé, une vache de poil noir à blanc nez, un lit (?) couverture et bien étoffé de plumes, deux paires de linceuls. Ils promettent d'habiller leur fille pour le jour du banquet nuptial. Témoins : Pierre DE HENRY fils de feu Henri et Léon DELEZENNES fils de Jean tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 66 du 26/04/1671

Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Mathieu MINNET fils de feu François demeurant à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : François GREMILLIER demeurant à Templeuve et Nicolas DORCHIES fils de feu Jacques laboureur demeurant à Avelin.

2 E 3 / 5157 acte 67 du 16/04/1671

Jean Baptiste MAUROY demeurant à Marcq en Pévèle accorde bail à Jean DESPIERRE demeurant audit Marcq pour sept cens de terre à labour à Marc en Pévèle. Témoins : Henri PASQUIER prêtre pasteur à Marcq et Georges LEMESRE laboureur demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5157 acte 68 du 16/04/1671

Jean Baptiste MAUROY fils de feu Pierre laboureur demeurant à Marcq en Pévèle accorde bail à Albert DESRIN et Marie Françoise ALLAVOINE sa femme pour sept cens de terre à labour à Ennevelin. Témoins : Henri PASQUIER prêtre pasteur de Marcq et Georges LEMESRE laboureur demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5157 acte 69 du 14/04/1671

Toussaint DURIEZ bailli de la cense de Hucquin à Templeuve en Pévèle y demeurant accorde bail à Jean OLIVIER fils de feu Mathieu demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve pour quatre cens de terre à Templeuve à prendre à l'encontre de Henri OLIVIER son frère. Témoins : Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu demeurant à Cappelle et Jean GAHIDE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 70 du 14/04/1671

Toussaint DURIEZ bailli de la cense de Hucquin à Templeuve en Pévèle y demeurant accorde bail à Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu demeurant au hamel de Hucquin à Cappelle en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Templeuve. Témoins : Jean WARTEL et Jean GAHIDE.

2 E 3 / 5157 acte 71 du 14/04/1671

Toussaint DURIEZ bailli de la cense de Hucquin à Templeuve en Pévèle y demeurant accorde bail à Nicolas DUFOSSE fils de feu Jean laboureur demeurant à Wattines paroisse de Cappelle en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Templeuve. Témoins : Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu et Jean GAHIDE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 72 du 14/04/1671

Toussaint DURIEZ bailli de la cense de Hucquin à Templeuve en Pévèle y demeurant accorde bail à Henri OLIVIER fils de feu Mathieu demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu demeurant à Cappelle en Pévèle et Jean GAHIDE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 73 du 14/04/1671

Toussaint DURIEZ bailli de la cense de Hucquin à Templeuve en Pévèle y demeurant accorde bail à Guillaume LOSTE demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve pour cinq cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu et Jean GAHIDE.

2 E 3 / 5157 acte 74 du 14/04/1671

Toussaint DURIEZ bailli de la cense de Hucquin à Templeuve en Pévèle y demeurant accorde bail à Noël DELANNOY carlier demeurant au hamel du Riez à Templeuve pour huit cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu demeurant à Cappelle et Jean GAHIDE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 75 du 14/04/1671

Toussaint DURIEZ bailli de la cense de Hucquin à Templeuve en Pévèle y demeurant accorde bail à Martin DELEZENNES fils de feu Antoine laboureur demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu et Jean GAHIDE.

2 E 3 / 5157 acte 76 du 13/04/1671

Catherine DANCQUENIES veuve de Jean DELEPLANCQUE demeurant au hamel de la Cocquerie à Nomain partage les biens de son mari entre Michel et Adrien DELEPLANCQUE, Jean DELEMESRE et Péronne DELEPLANCQUE sa femme, Jacques MARTINACHE et Jeanne DELEPLANCQUE sa femme demeurant à Nomain, Jonas DELEPLANCQUE et marie DELEPLANCQUE sa femme tous frères et sœurs. Témoins : Toussaint DURIEZ bailli de Hucquin et Jean PIEDANNAT laboureur demeurant à Nomain.

23/04/1675

Catherine DANCQUENIES veuve de Jean DELEPLANCQUE déclare qu'elle veut que Jean, Jean François, Nicolas et Brice MARTINACHE enfants frères de Jacques et Jeanne DLEPLANCQUE héritent des biens reçus par leur mère à son trépas. Témoins : Michel DESWE demeurant à Cappelle et Jean François LEMESRE demeurant à Nomain.

2 E 3 / 5157 acte 77 du 11/04/1671

Hubert LECENSE laboureur demeurant à St M... accorde bail à Louis MINNET fils de Jean hôtelier demeurant à Templeuve en Pévèle pour six cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Noël DELANNOY carlier et Jean ROGIER laboureur tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 78 du 06/04/1671

Marie LESONGE veuve d'Anselme WARTEL demeurant à Cappelle en Pévèle accorde bail à Jacques DUPONT fils de feu Jean demeurant à Cappelle pour tout un lieu bâti contenant six cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Philippe LAIGNEL fils de feu Robert.

2 E 3 / 5157 acte 79 du 04/04/1671

Charlotte DU BOSQUEL veuve de Jean Michel DENOYELLE vivant écuyer demeurant à Mérignies a vendu au profit de Mathieu DEREIGNAUCOURT fils de feu Louis demeurant à Mérignies une rente de cent florins à la charge de Louis DEREIGNAUCOURT et Jeanne DEBOULLONNE sa femme, Jacques DEFRANCE fils de feu Pierre, Marie DESPREZ et Marguerite DEFRANCE. Témoins : Jean et Antoine DUTRIEU fils de Mathieu manouvriers demeurant tous deux à Mérignies.

2 E 3 / 5157 acte 80 du 27/03/1671

Gérard et Jean DEDAMPS, Michel FARVACQUE et Antoinette DEDAMPS sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle tous frères et sœur enfants et héritiers de feu Philippe, font le partage des biens. Témoins : François WARTEL bailli de la Gratière et Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 81 du 23/03/1671

Marie Françoise LEBLANCQ baronne de Bailleul, Dame de Meurchin Sir Bertould veuve de Jean DASSIGNIES vivant chevalier, demeurant à Tourmignies accorde bail à Martin LAMEND demeurant à Courchel (Courcelles) pour trente six rasières de terre à labour et prairies audit Courcelles. Témoins : Adrien DERIESSE écuyer et page à ladite LEBLANCQ et Antoine POLLET homme d'affaire à ladite.

2 E 3 / 5157 acte 82 du 09/03/1671

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marchand demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Mathieu MINNET fils de feu Jean, couturier et laboureur demeurant hamel du Fayet à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain de Templeuve Jean GAHIDE demeurant au même lieu.

2 E 3 / 5157 acte 83 du 27/02/1671

Philippe WARTEAU demeurant à Cappelle en Pévèle accorde bail à François CASTELAIN fils de feu Jean, laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour dix-neuf cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain à Templeuve et Jean GAHIDE demeurant au même lieu.

2 E 3 / 5157 acte 84 du 24/02/1671

Adrien FICHEL fils de feu Charles bailli du fief et seigneurie de Notre Dame à Templeuve en Pévèle et au nom d'Antoine FICHEL prêtre pasteur d'Avelin accorde bail à Antoine Claude FICHEL laboureur demeurant à Fretin pour dix cens de prairie à Templeuve. Témoins : Toussaint WARTEL fils de feu Jean et Toussaint ROUSSEAU demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 85 du 23/02/1671

Marie MALBRANCQUE veuve de Noël DORCHIES demeurant à Bersée vend à Nazart DORCHIES fils de feu Louis demeurant à Aix (Les-Orchies), un cent de terre à labour à Bersée. Témoins : Antoine CORSIN fils de feu Clément laboureur demeurant au hamel d'Ennetières à Avelin et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 86 du 23/02/1671

Charles POUPPART fils de feu Gaspard marchand demeurant à Lille accorde bail à Jean MIELLET fils de feu Adrien, laboureur et meunier demeurant à Marcq en Pévèle pour trois bonniers de terre à labour à Mérignies. Témoins : Jean LEMESRE bailli de Marcq y demeurant et Jacques DESPIERRE bailli du Roseau demeurant à Avelin.

2 E 3 / 5157 acte 87 du 16/02/1671

Marie DE VRENAY veuve d'Antoine HOIN demeurant à Cobrieux accorde bail à Martin MAHET fils de feu Jean, maréchal demeurant à Templeuve en Pévèle pour trois cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Amand DEROUWAY fils de feu Marcq demeurant à Avelin et Pierre CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5157 acte 88 du 15/02/1671

Jacques DEDAMPS, Louis BERNARD et Catherine DEDAMPS sa femme, Gérard WAUCQUIER et Marie DEDAMPS sa femme, tous frères et sœurs enfants de feu Philippe, laboureurs demeurant à Templeuve en Pévèle et pour Michel FARVACQUE et Antoinette DEDAMPS sa femme doivent s'acquitter des frais de rentes héritières. Témoins : Toussaint WARTEL fils de feu Jean et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 89 du 08/02/1671

Pierre DECARPENTRIE et Marie LEFEBVRE sa femme demeurant à Cobrieux, accordent bail à Martin MINNET fils de Jean, hôtelier demeurant au hamel de la Hardinière à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Genech. Témoins : Noël LEBACQ marchand et laboureur à Genech et Philippe BONNIER le jeune, laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 90 du 02/02/1671

Contrat de mariage entre Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE fils d'Albert André baron de Rosimbois demeurant à Genech, et Catherine DE MONNEL veuve de Jean Claude DE LA HAMAIDE de son vivant écuyer seigneur de la Grurie, Audion. Catherine DE MONNEL apporte une lods et rente sur le corps et communauté de la ville de Tournai de cent livres Flandres par an du premier juillet 1648 d'un capital de huit cent florins, deux bonniers et demi de terre tant labourable que près à Nomain, les actions qu'elle a en curation de la maison mortuaire de feu le seigneur de la Grurie son premier mari, une rente héritière au capital de deux milles florins au denier seize à laquelle sont obligés les abbés du couvent de St Martin à Tournai, une autre rente au capital de mille huit cent florins au denier vingt pour la même communauté... . Témoins : Martin DELEZENNES fils de Jean et Antoine BONNIER.

2 E 3 / 5157 acte 91 du 06/02/1671

Nicolas DELEZENNES fils de feu Jean laboureur demeurant à Maubray dans le Hainaut vend à Eloi HEDDEBAULT fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle sept cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : François CASTELAIN laboureur et Denis HOUVART fils de feu Denis aussi laboureur tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 92 du 25/01/1671

Charles CONSTANT fils de feu François au nom de Catherine WARTEL sa mère accorde bail à Antoine LESPAGNOL meunier du moulin de Vertain à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de prairie à Cappelle en Pévèle. Témoins : Mathieu CABY et Pierre DARRAS tous de laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 93 du 16/01/1671

Marguerite TOURNEMINE veuve de Jean DARRAS Laurent, François, Simon, Jean et Marie DARRAS, Nicolas DUBURCQ et Jeanne DARRAS sa femme de Bourghelles, tous frères et sœurs et héritiers et Louis, Pierre, et Marie Madeleine DARRAS frères et sœur aussi demeurant à Cysoing ont pleins pouvoir de vendre tous les biens et héritages. Témoins : Antoine DELEZENNES fils de feu Michel et Philippe LAIGNEL fils de feu Robert demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 94 du 08/02/1671

Laurent DARRAS et Nicolas DUBURCQ sont tuteurs de Pierre et Marie Madeleine DARRAS enfants mineurs et héritiers de Jean DARRAS en son trépas, demeurant à Cysoing et aussi héritiers ainsi que Jean et Jeanne DARRAS femme de Nicolas DUBURCQ.

2 E 3 / 5157 acte 95 du 19/01/1671

Laurent et François DARRAS demeurant à Cysoing, Nicolas DUBURCQ mari de Jeanne DARRAS demeurant à Bourghelles, tuteurs de Pierre et Marie Madeleine DARRAS et représentant Louis leur frère ont procuration de Marguerite TOURNEMINE leur mère et de Simon, Jean, Jeanne et Marie DARRAS tous frères et sœurs, vendent à François CASTELAIN fils de feu Jean, laboureur demeurant à Templeuve dix cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Gérard SACQUELET sergent de la gouvernance de Lille et Charles DESCATOIRE laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 96 du 19/01/1671

Laurent et François DARRAS demeurant à Cysoing et Nicolas DUBURCQ et sa femme Jeanne DARRAS demeurant à Bourghelles, tuteurs de Pierre et Marie Madeleine DARRAS et représentant Louis leur frère, ont procuration de Marguerite TOURNEMINE leur mère veuve de Jean DARRAS et Simon, Jean, Jeanne et Marie tous frères et sœurs, vendent à Philippe BONNIER fils de feu Jean, laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle deux cens et demi de terre à labour à Templeuve. Témoins : Gérard SACQUELET sergent de la gouvernance de Lille et Charles DESCATOIRE laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 97 du 19/01/1671

Laurent et François DARRAS demeurant à Cysoing et Nicolas DUBURCQ et sa femme Jeanne DARRAS demeurant à Bourghelles, tuteurs de Pierre et Marie Madeleine DARRAS et représentant Louis leur frère, ont procuration de Marguerite TOURNEMINE leur mère veuve de Jean DARRAS et Simon, Jean, Jeanne et Marie tous frères et sœurs, vendent à Mathieu ROGIER fils de Louis, laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle cinq cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Gérard SACQUELET sergent de la gouvernance de Lille et Charles DESCATOIRE laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 98 du 19/01/1671

Laurent et François DARRAS demeurant à Cysoing et Nicolas DUBURCQ et sa femme Jeanne DARRAS demeurant à Bourghelles, tuteurs de Pierre et Marie Madeleine DARRAS et représentant Louis leur frère, ont procuration de Marguerite TOURNEMINE leur mère veuve de Jean DARRAS et Simon, Jean, Jeanne et Marie tous frères et sœurs, vendent à Thomas BONNIER fils de feu Amand laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle trois cens de prairie à Templeuve. Témoins : Gérard SACQUELET sergent de la gouvernance de Lille et Charles DESCATOIRE laboureur demeurant à Templeuve.

Le 19/02/1671 le marché a été surenchéri par Philippe WARTEL fils de feu Mathieu. Témoins : Antoine CASTELAIN et Mathieu CABY.

2 E 3 / 5157 acte 99 du 19/01/1671

Laurent et François DARRAS demeurant à Cysoing et Nicolas DUBURCQ et sa femme Jeanne DARRAS demeurant à Bourghelles, tuteurs de Pierre et Marie Madeleine DARRAS et représentant Louis leur frère ont procuration de Marguerite TOURNEMINE leur mère veuve de Jean DARRAS et Simon, Jean, Jeanne et Marie tous frères et sœurs, vendent à Louis MAHEL fils de feu Jean, maréchal demeurant à Templeuve en Pévèle un cent de prairie à Templeuve. Témoins : Gérard SACQUELET sergent de la gouvernance de Lille et Charles DESCATOIRE laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 100 du 19/01/1671

Laurent et François DARRAS demeurant à Cysoing et Nicolas DUBURCQ et sa femme Jeanne DARRAS demeurant à Bourghelles, tuteurs de Pierre et Marie Madeleine DARRAS et représentant Louis leur frère ont procuration de Marguerite TOURNEMINE leur mère veuve de Jean DARRAS et Simon, Jean, Jeanne et Marie tous frères et sœurs, vendent à Philippe WARTEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle cinq quartrons de prairie à Templeuve. Témoins : Gérard SACQUELET sergent de la gouvernance de Lille et Charles DESCATOIRE laboureur demeurant à Templeuve.

Le 18/02/1671 le marché a été surenchéri par Vincent CASTELAIN. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et Pierre CARON.

2 E 3 / 5157 acte 101 du 19/01/1671

Laurent et François DARRAS demeurant à Cysoing et Nicolas DUBURCQ et sa femme Jeanne DARRAS demeurant à Bourghelles, tuteurs de Pierre et Marie Madeleine DARRAS et représentant Louis leur frère ont procuration de Marguerite TOURNEMINE leur mère veuve de Jean DARRAS et Simon, Jean, Jeanne et Marie tous frères et sœurs, vendent à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle quatre cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Gérard SACQUELET sergent de la gouvernance de Lille et Pierre CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5157 acte 102 du 19/01/1671

Laurent et François DARRAS demeurant à Cysoing et Nicolas DUBURCQ et sa femme Jeanne DARRAS demeurant à Bourghelles, tuteurs de Pierre et Marie Madeleine DARRAS et représentant Louis leur frère ont procuration de Marguerite TOURNEMINE leur mère veuve de Jean DARRAS et Simon, Jean, Jeanne et Marie tous frères et sœurs, vendent à Jean WARTEL fils de feu Pierre, laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle quatre cens et demi à Templeuve. Témoins : Gérard SACQUELET sergent de la gouvernance de Lille et Charles DESCATOIRE laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5157 acte 103 du 12/01/1671

Pierre LEMESRE fils de feu Robert laboureur demeurant à Baisieux pour Marie Anne POUTRAIN sa femme, fille héritière de feu Jean et de Défunte Marie WARTEL, vend à Mathieu CABY fils de feu Honoré, laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle, cinq cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Jean GAHIDE demeurant à Templeuve et Quentin BERNARD demeurant à Baisieux.

2 E 3 / 5157 acte 104 du 11/01/1671

Contrat de mariage entre Jacques DE NEUFVILLES fils de Philippe demeurant à Cobrieux assisté de son père, de Jacqueline WARTEL sa mère et Toussaint DE NEUFVILLE son oncle d'une part, de Jeanne CAUDRELIER fille de Pierre et de défunte Péronne CARPENTIER assistée de son père et de Pierre CAUDRELIER son frère d'autre part. Philippe DENEUFVILLE et Jacqueline WARTEL donnent à leur fils un lieu bâti au hamel de la Hardinière à Templeuve, cinq quartrons d'héritage à Templeuve, une vache de poil noir et blanc, quatre cens de gerbes de blé sec. Ils promettent de décharger et acquitter leur fils de toutes dettes contractées par lui jusqu'à aujourd'hui et de le rhabiller et accoutrer pour le jour du banquet nuptial. Le père de Jeanne CAUDRELIER donne trois cens d'héritage à Templeuve tenus d'Anchin et le blé qui y croît, un coffre, une vache à poil brun, un lit couvert et bien étoffé de plumes

et promet de rhabiller sa fille pour le jour du banquet nuptial. Témoins : Jean DE HENRY fils de Michel demeurant à Cobrieux et Pierre CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5157 acte 105 du 09/10/1671

Marguerite VANDERMERE femme à Jean Georges DE CALLONNE chevalier seigneur de Baugard, Tressin et maître de camps au service de sa Majesté catholique, et auparavant veuve de Lamoral François DE TENREMONDE, en son vivant chevalier seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroy, et mère et tutrice de Louis François DE TENREMONDE, accorde bail à Jean DOBIT et Jeanne FACQ sa femme demeurant au hamel du Croquet à Avelin pour un lieu bâti et une garenne et des terres à labour à Mérignies. Témoins : Claude DUGARDIN et Sébastien MILLIER.

2 E 3 / 5158 acte 1 du 29/12/1672

Marie Françoise LEBLANCQ baronne de Bailleul, Meurchin Sir Bertould veuve de Jean DASSIGNIES vivant chevalier demeurant à Tourmignies accorde bail à MARCQ Anne veuve de Morand BARRET demeurant à Plouvain pour trente huit rasières trois coupes de terre à labour à Plouvain. Témoins : Martin CROMBET et Charles DUFOUR demeurant à Tourmignies.

2 E 3 / 5158 acte 2 du 28/12/1672

Pierre MILLIER fils de feu Jacques greffier demeurant à Cappelle en Pévèle donne à ses enfants Joseph, Jacques, Catherine et Marie Claire de son mariage avec Marie FICHEL la moitié d'un lieu bâti à prendre après son trépas et à partager avec Françoise sa fille aussi d'un premier mariage. Témoins : Martin CHAFFAUT fils de feu Pierre et Jean GRAU fils de feu Jacques demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5158 acte 3 du 23/12/1672

Martin POUTRAIN fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Louis LADMIRAUD fils de feu Georges demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) pour quatre vaches et trois veaux. Témoins : Jean GAHIDE et Jean LADMIRAUD.

2 E 3 / 5158 acte 4 du 12/12/1672

Louis CAUDRELIER fils de Louis marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à l'église de Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) au nom de Henri PASQUIER prêtre pasteur de Marcq accorde bail à Roland BECQ fils de feu Antoine demeurant au hamel du Pont Thibaut à Ennevelin pour huit cens de terre à labour. Témoins : Jean et Georges LEMESRE demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5158 acte 5 du 12/12/1672

Louis CAUDRELIER marglisseur de l'église de Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) au nom de Henri PASQUIER prêtre pasteur de Marcq en Pévèle accorde bail à Toussaint LEMESRE fils de feu Jacques demeurant au hamel du Pont Thibaut à Ennevelin pour douze cens de terre à labour à Avelin. Témoins : Jean LEMESRE bailli de Marcq et Georges LEMESRE.

2 E 3 / 5158 acte 6 du 12/12/1672

Louis CAUDRELIER fils de Louis marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à l'église de Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) au nom de Henri PASQUIER prêtre pasteur de Marcq accorde bail à Jean DUBUS fils de feu Piat demeurant au hamel du Pont Thibaut à Ennevelin pour douze cens de terre à labour à Avelin. Témoins : Jean LEMESRE bailli de Marcq et Albert DESTAN.

2 E 3 / 5158 acte 7 du 01/12/1672

Marie Françoise LEBLANCQ baronne de Bailleul, Meurchin Sir Bertould veuve de Jean DASSIGNIES vivant chevalier seigneur de la Tourelle de la Haye, demeurant à Tourmignies, accorde bail à Jean LE MAHIEU fils de Nicolas laboureur demeurant à Meurchin pour dix huit bonniers et demi de terre labourable à Meurchin. Témoins : Nicolas MAHIEU et Charles DUFOURRE.

Semblable bail accordé à Nicolas LE MAHIEU fils de feu Nicolas demeurant à Meurchin pour deux mesures de terre à Meurchin. Témoins : Jean MAHIEU et Charles DUFORRE.

2 E 3 / 5158 acte 8 du 27/11/1672

Louis François DE TENREMONDE seigneur de Mérignies, Lannoy et Labbroy demeurant à Mérignies accorde bail à Jean THIBAUT fils de feu Jean demeurant à Mérignies un lieu bâti, prairies et autres terres labourables à Mérignies. Témoins : Claude DUGARDIN et Mathias LEMESRE serviteur du seigneur de Mérignies.

Le 26/09/1672 Marie Madeleine FABVIER femme à Jean THIBAUT meunier du moulin de Mérignies agréé le bail contracté par son mari. Témoins : Jean JELLET et Maximilien HOUZET tous deux serviteur du seigneur de Mérignies.

2 E 3 / 5158 acte 9 du 24/11/1672

Contrat de mariage entre Jacques DUBUS fils de feu Jacques demeurant au hamel de Thouart à Cappelle en Pévèle accompagné de Marie DESPRET sa mère, de Mathieu DUBUS son frère, de Jean DESPREZ son cousin d'une part, Anne DUBUS fille de Laurent demeurant à Bersée accompagnée de son père et de Françoise HAUWEL sa mère, de Gaspard DUBUS son frère d'autre part. Ladite Marie DESPRET apporte trois cens d'héritage en partie jardinage et en partie labour à prendre au jardin et héritage où elle demeure, quatre cens et demi d'aveusture de blé à prendre en août prochain, et la moitié de son bois et la juste moitié de la grange pour y faire une demeure. Quant à l'apport d'Anne DUBUS ses père et mère ont promis trois cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle au Plouich des Wattines tenus d'Anchin, cent livres parisis à payer cinquante sitôt le mariage fait et consommé et cinquante quand les mariés auront des labours à faire, une génisse à poil noir pleine de veaux, un lit couvert et bien étoffé de plumes. Ils promettent aussi de bien accoutrer et habiller leur fille pour le jour du banquet de noce. Témoins : Pierre DESPREZ fils de feu Philippe demeurant à Bersée et Jean DESPREZ fils de feu Adrien demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5158 acte 10 du 21/11/1672

Madeleine WAUCQUIER veuve de Denis MARTINACHE laboureur demeurant à Genech accorde bail à Pierre MARTINACHE fils non marié de feu Denis demeurant à Genech, deux lieux bâtis à Genech. Témoins : François FACQUELEU sergent du baillage de Lille et François Daniel FROMENT demeurant à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5158 acte 11 du 28/10/1672

Nicolas DELECROIX et Marie VIGNART sa femme demeurant à Tourmignies vendent à Valentin HAVET laboureur et Catherine DELECOURT sa femme demeurant à Tourmignies dix cens de terre à labour à Tourmignies tenus de la seigneurie d'Assignies. Témoins : Paul de SAINT MARTIN prêtre pasteur de Tourmignies et Jean COCHET (COGET) demeurant à Tourmignies.

2 E 3 / 5158 acte 12 du 23/10/1672

Nicolas DELECROIX laboureur et Marie VIGNART sa femme demeurant au hamel de la Bourlière à Tourmignies donnent à Jean COCHET (COGET) leur neveu fils de feu Maximilien demeurant à Tourmignies quatre cens et demi de terre à labour à Tourmignies. Donnent idem à Arnould trois cens de terre à labour à Tourmignies et François COCHET (COGET) trois cens de terre à Labour à Mons en Pévèle aussi leurs neveux fils de feu Maximilien. Témoins : Paul de SAINT MARTIN prêtre pasteur de Tourmignies et Valentin HAVET laboureur demeurant à Tourmignies.

2 E 3 / 5158 acte 13 du 16/10/1672

Catherine DARRAS veuve de Jean SABO demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre LEMESRE demeurant au hamel d'Hellin à Ennevelin pour trois cens et un tiers de cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Arnould LEMAIRE et Jacques WAUCQUIER.

2 E 3 / 5158 acte 14 du 03/10/1672

François DUPETIT fils de François demeurant à Tourmignies au nom de Julienne et Marguerite DUPETIT ses sœurs accorde bail à Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques demeurant à Templeuve en Pévèle pour trois cens et demi de terre à labour à Genech. Témoins : Pierre et Jean Claude CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5158 acte 15 du 26/09/1672

Claude DELORY clerc paroissial d'Antreulle accorde bail à François COLLETTE fils de feu Charles laboureur demeurant à Ennevelin pour sept cens de terre à labour à Ennevelin appartenant à la clergie d'Antreulle et à la seigneurie Petitpas. Témoins : Venant DE TOURMIGNIES et Jacques DESPIERRE.

2 E 3 / 5158 acte 16 du 14/09/1672

Georges HERBAULT et Adrienne DARRAS sa femme, Jean HUART et Marie DARRAS sa femme, Anne, Isabeau, Catherine et Marguerite DARRAS toutes sœurs et héritières de feu Jean et défunte Barbe HENNART demeurant à Templeuve en Pévèle, partagent les biens de leurs parents lieux bâtis et terres à labour à Templeuve. Témoins : Guillaume LOSTE et Charles WAUCQUIER demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 17 du 29/08/1672

Victor DE BAILLEUL bailli des Anneaux à Avelin accorde bail à Mathieu DEBUCHY et Anne CONSTANT sa femme demeurant au hamel Paradis à Templeuve en Pévèle pour dix cens et deux tiers de cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : François GREMILLIER et Pierre CARON clerc.

2 E 3 / 5158 acte 18 du 28/08/1672

Jean DESPREZ fils de feu Adrien demeurant à Cappelle en Pévèle accorde bail à Anne ROUSSEAU veuve d'Antoine DARRAS demeurant à Templeuve en Pévèle pour cinq cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : François GREMILLIER et Pierre CARON.

2 E 3 / 5158 acte 19 du 23/08/1672

Contrat de mariage entre Gérard CARDON fils de feu Gérard veuf de Jeanne THIBREGHIEN demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve en Pévèle, accompagné de Martin CARDON son frère d'une part, Marie HERBAULT fille de feu Martin demeurant à Templeuve accompagnée de Catherine HERBAULT sa sœur d'autre part. Quant à l'apport lesdits Gérard CARDON et Marie HERBAULT se sont contentés l'un de l'autre sans en faire autre déclaration ni spécification. Témoins : Henri et Jean OLIVIER fils de feu Mathieu demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 20 du 22/08/1672

François COCQUELLE fils de Jean laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle accorde bail à François CASTELAIN fils de feu Jean demeurant à Templeuve en Pévèle pour huit cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Charles DESCATOIRE laboureur demeurant à Cappelle et Philippe LAIGNEL sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 21 du 22 /08/1672

François CASTELAIN fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Charles DESCAUDIN demeurant à Cappelle en Pévèle pour six cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Charles DESCATOIRE demeurant à Cappelle et Philippe LAIGNEL sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 23 du 20/08/1672

Contrat de mariage entre Jean DUBOIS fils de feu Philippe veuf de Catherine OLIVIER demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Barbe WAUCQUIER sa mère, de Gérard DUBOIS son frère, de Louis WARTEL, de Quentin WAUCQUIER et Pierre WAUCQUIER ses beaux-frères, et Jean OLIVIER son oncle par sa défunte femme Catherine OLIVIER d'une part, Marie CABIT fille de feu Jean demeurant à

Templeuve et accompagnée d'Allard CHUFFART son beau-père de Michelle DUBOIS sa mère et de Nicolas CABIT son frère d'autre part. Quant à l'apport Jean DUBOIS et Marie CABIT s'en sont tenus pour contents sans en faire autre déclaration ni spécification. Allard CHUFFART le beau-père et Michelle DUBOIS la mère ont déclaré donner trente livres parisis qu'ils lui sont échus par le trépas de son père Jean CABIT, et la moitié de trois cens et demi d'héritage à prendre à l'encontre de Nicolas CABIT son frère et la part de trois cens et demi d'un lieu bâti à Templeuve. Ils promettent aussi d'accoutrer et habiller leur fille pour le jour du banquet nuptial. Témoins : Sébastien CABIT et Gérard MOLLET demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 22 du 20/08/1672

Jean DUBOIS fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle fait le partage de la moitié des biens mobilières avec ses enfants Michel et Philippe DUBOIS qu'il a eu avec défunte Catherine OLIVIER sa femme. Témoins : Allard CHUFFART et Nicolas CABIT demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 24 du 25/07/1672

François et Jeanne DUQUESNE enfants de feu Antoine charpentier demeurant à Templeuve en Pévèle au nom de leur frère et sœur accorde bail à Marie MAHIEU veuve d'Antoine DESMONS demeurant à Templeuve pour deux cens et demi de terre à labour à Templeuve. Témoins : Pierre et Jean Claude CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5158 acte 25 du 20/07/1672

Denis FRY fils de feu Denis et Catherine WAUCQUIER sa femme marchand demeurant à Templeuve en Pévèle font le partage de leurs biens à prendre après trépas, entre leur fils Michel et leur neveu Gérard FRY fils de feu Gérard (Denis FRY et Catherine WAUCQUIER sont dits ses grands-parents). Témoins : Gérard WAUCQUIER fils de Guillaume et Michel DELEZENNE demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 26 du 14/07/1672

Gérard DEDAMPS fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle vend à Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques demeurant à Templeuve une rente qu'il avait eu de Philippe LESPAGNOL. Témoins : Charles Philippe COUVREUR et Jean Claude CARON demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 27 du 08/07/1672

Toussaint DURIEZ censier de Hucquin à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jonas DELEPLANCQUE fils de feu André laboureur demeurant à Nomain pour un bonnier de terre à labour à Templeuve. Témoins : Allard DESMONS meunier à Hucquin et Ignace DELANNOY demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 28 du 08/07/1672

Toussaint DURIEZ censier de Hucquin à Templeuve en Pévèle accorde bail à Ignace DELANNOY demeurant à Templeuve pour un bonnier douze cens de terre à labour de la cense de Hucquin. Témoins : Allard DESMONS et Jonas DELEPLANCQUE.

2 E 3 / 5158 acte 29 du 04/07/1672

Philippe BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean DESCATOIRE fils de feu Morand demeurant à Templeuve pour un lieu bâti contenant deux cens et demi de terre à labour. Témoins : Charles Philippe COUVREUR et Jean Claude CARON.

2 E 3 / 5158 acte 30 du 03/07/1672

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE baron de Rogimbois (Rosimbois) et époux de la Douairière de la Gruerie et Drumez demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Georges HERBAULT laboureur demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve pour cinq cens de terre à labour de la Grurie. Témoins : Martin DELEZENNE et Jean Claude DELEZENNE père et fils demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 31 du 30/06/1672

Toussaint DURIEZ censier et bailli de Hucquin à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jacques DUPIRE fils de feu Jean laboureur demeurant à Nomain pour un bonnier sept cens de terre à labour à Nomain. Témoins : Jean DUBUS maréchal demeurant à Nomain et Jean DEDAMPS demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 32 du 30/06/1672

Toussaint DURIEZ censier et bailli de Hucquin à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean PIEDENNA fils de feu Jacques laboureur demeurant à Nomain pour un bonnier de terre à labour à Templeuve des terres de Hucquin. Témoins : Jean DUBUS maréchal demeurant à Nomain et Jean DEDAMPS demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 33 du 30/06/1672

Toussaint DURIEZ censier de Hucquin à Templeuve en Pévèle accorde bail à Allard DESMONS meunier au moulin de Hucquin à Templeuve en Pévèle pour un lieu bâti et quatre bonniers de terre à labour à Templeuve des terres de Hucquin. Témoins : Jean DUBUS et Jean DEDAMPS.

2 E 3 / 5158 acte 34 du 28/06/1672

Jacques WASTRICAMPS laboureur et Marchand demeurant à Berlaimont donne à son neveu Michel WASTRICAMPS demeurant au Luxembourg, tous ses biens à prendre à son trépas. Témoins : Jacques et Jean DESNEVEUX père et fils chirurgien demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 35 du 26/06/1672

Jacques Bernard ALIAME prêtre et pasteur de Mérignies accorde bail à Jacques et Jean DEFRETIN père et fils laboureurs demeurant au hamel de Molpas à Mérignies pour une partie de dîme sur Mérignies. Témoins : Pierre DU COULOMBIER clerc paroissial demeurant à Mérignies et Gérard CAUDRELIER laboureur à Mérignies.

2 E 3 / 5158 acte 36 du 20/06/1672

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE baron de Rogimbois (Rosimbois) et époux de la Douairière de la Gruerie et Drumez demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Guillaume LOSTE laboureur demeurant à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve des terres de la Grurie. Témoins : Claude CUIGNET et Philippe DELEBASSE tous deux serviteurs du bailleur.

2 E 3 / 5158 acte 37 du 19/06/1672

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE baron de Rogimbois (Rosimbois) et époux de la Douairière de la Gruerie et Drumez demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Gabrielle DELEZENNE veuve de Michel CARDON demeurant à Templeuve pour cinq cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Jean DENGREMONT et Martin DELEZENNE.

2 E 3 / 5158 acte 38 du 19/06/1672

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE baron de Rogimbois (Rosimbois) et époux de la Douairière de la Gruerie et Drumez demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean DENGREMONT fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve treize cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Pierre DE HENRY et Martin DELEZENNE.

2 E 3 / 5158 acte 39 du 19/06/1672

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE baron de Rogimbois (Rosimbois) et époux de la Douairière de la Gruerie et Drumez demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean HERBAULT fils de feu Pierre demeurant à Templeuve trois cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Jean DENGREMONT fils de feu Jean et Martin DELEZENNE fils de Jean et Philippe DELEBASSE serviteur du bailleur.

2 E 3 / 5158 acte 40 du 19/06/1672

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE baron de Rogimbois (Rosimbois) et époux de la Douairière de la Gruerie et Drumez demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre DE HENRY fils de feu Henri laboureur demeurant à Templeuve pour neuf cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Jean DENGREMONT fils de feu Jean et Martin DELEZENNE fils de Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 41 du 19/06/1672

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE baron de Rogimbois (Rosimbois) et époux de la Douairière de la Gruerie et Drumez demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Gérard CABIT fils de Mathieu et Philippe DUBURCQ fils de feu Pierre laboureurs demeurant à Templeuve pour trente-six cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Martin DELEZENNE fils de Jean et Philippe DELEBASSE.

2 E 3 / 5158 acte 42 du 10/06/1672

François Daniel FOURMENT, Jean FOURMENT, Antoine ROUSSEL et Barbe FOURMENT sa femme, Antoine FAUELLE et Marie FOURMENT sa femme, Jean MONNET et Péronne FOURMENT sa femme, Philippe ROBBE et Marguerite FOURMENT sa femme, Nicolas CONSTANT et Catherine FOURMENT sa femme, Michel DELEMOTTE en qualité de père et au nom d'Anne Françoise, Marie Jeanne, Françoise Catherine et Agnès DELEMOTTE ses enfants qu'il a eu de feu Jeanne FOURMENT sa femme, Antoine BARATTE en qualité de père et au nom de Michel et Marguerite BARATTE ses enfants qu'il a eu de feu Anne FOURMENT sa femme, sont héritiers et partagent les biens de feu Gérard FOURMENT et de défunte Françoise ROUSSEAU en leur vivant demeurant à Templeuve en Pévèle. Témoins : Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve et bailli de Vertain et Louis HENNO demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 43 du 06/06/1672

Marguerite PIETIN veuve de Pierre DE HORNAIN demeurant au hamel de Treupe à Avelin accorde bail à Jacques GHISLAIN maréchal demeurant à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Canchomprez. Témoins : Pierre LESTRIEU et Allard WARTEL demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 44 du 21/05/1672

Philippe POUTRAIN fils de feu Philippe demeurant à Avelin accorde bail à Jean POUTRAIN laboureur demeurant à Avelin pour 24 cens de terre à labours à Avelin. Témoins : Jean VASSEUR berger et Gilles TOURNEMINE valet chez Jean POUTRAIN.

2 E 3 / 5158 acte 45 du 18/05/1672

Marie Gabrielle RISROECKER veuve d'Antoine de BALLIENCOURT dit COURCOL demeurant à Lille accorde bail à François CASTELAIN fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour un bonnier trois cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Arnould LAURENT et Mathieu HASBROUCQ demeurant tous deux à Lille.

2 E 3 / 5158 acte 46 du 14/05/1672

Contrat de mariage entre Pierre DUTRIEU fils de feu Pierre lieutenant de Mérignies y demeurant et accompagné de Pierre DESCLOCQUEMANT son beau-frère, de Florent FABVIER bailli du Blocus son cousin d'une part, Françoise CARPENTIER fille d'Antoine et de Marie DUCLERMORTIER demeurant à Mérignies et accompagnée de ses père et mère et de Venant DETOURMIGNIES parrain, d'autre part. Témoins : Pierre DU COULOMBIER clerc paroissial de Mérignies et Antoine CARPENTIER fils d'Antoine.

2 E 3 / 5158 acte 47 du 08/05/1672

Jean DUBUS fils de feu Mathieu demeurant à Auchy accorde bail à Jacques CAUDRELIER fils de Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour neuf cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Michel DUBUS maraicher demeurant à Cappelle et Mathieu DESPREZ demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 48 du 02/05/1672

Quentin, Charles et Philippe ROGIER frères, héritiers et enfants de feu Michel, demeurant Quentin à Avelin, Charles à Templeuve en Pévèle, et Philippe à Nomain, au nom de leur sœur Anne accordent bail à Toussaint NORGHUET et Monique ROGIER sa femme demeurant à Templeuve pour un lieu bâti au hamel du Riez à Templeuve. Témoins : Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines et Philippe ROGIER demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 49 du 26/04/1672

Contrat de mariage entre Jean ROGIER fils de Philippe maréchal demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père d'une part, Jeanne DUBURCQ fille d'Antoine et Catherine DELEZENNE, de Roger DUBURCQ son frère et de Jean DELEZENNE son oncle du côté maternel d'autre part. Quant à l'apport de Jean ROGIER, Philippe son père a promis de lui bailler la juste moitié de tous les ustensiles servant à la maréchalerie et l'autre moitié lui donne avec tous les charpentages de la forge pour en jouir après son trépas. Idem l'avesture du blé croissant sur deux cens de terre ou quatre cens de gerbes de blé au choix des futurs mariants. Idem une vache au choix des futurs mariants. Idem une paire de linceuls, il promet d'habiller et accoutrer son fils pour le jour du banquet nuptial et de l'acquitter de toutes dettes par lui contractées jusqu'aujourd'hui. Quant à l'apport de Jeanne DUBURCQ ses père et mère ont promis de bailler quatre cens de terre à labour avec l'avesture croissant dessus à Templeuve, tenus de la seigneurie de Boisseville. Idem une vache de poil noir, idem un lit couvert bien étoffé de plumes avec deux paires de linceuls. Ils ont aussi promis d'accoutrer et habiller leur fille pour le jour du banquet nuptial. Témoins : Martin DELEZENNE fils de Jean et Louis DELANNOY fils de Noël demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 50 du 23/04/1672

Pierre DUWIN et Marie DUFLOS sa femme veuve de François LAIGNEL qui en a eu François et Françoise LAIGNEL, Philippe LAIGNEL et Jean LELEU oncles et tuteurs judiciaires commis le jour précédent d'une part, Adrien FICHEL bailli de Vertain demeurant à Templeuve en Pévèle d'autre part, partagent et assignent deux cens de terre à labour par enfant à Templeuve et un cent de jardin à Adrien FICHEL et un cent de terre à labour à Jean LELEU. Témoins : Pierre et Jean Claude CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5158 acte 51 du 22/04/1672

Henri WARTEL laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle a procuration de Jeanne FICHEL veuve de Gilles DENGREMONT et accorde bail à Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur à Templeuve pour cinq cens et demi de terre à labour à Templeuve. Témoins : Pierre et Jean Claude CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5158 acte 52 du 22/04/1672

Henri WARTEL laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle a procuration de Jeanne FICHEL veuve de Gilles DENGREMONT et accorde bail à Pierre DELEBASSE laboureur à Templeuve pour quatre cens de terre à Templeuve. Témoins : Pierre et Jean Claude CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5158 acte 53 du 12/04/1672

Péronne WARTEL veuve de Gérard FRY demeurant au hamel de Hardinière à Templeuve en Pévèle vend aux enchères à Philippe DUBURCQ fils de feu Pierre demeurant à Templeuve, cinq cens de terre à labour à Templeuve tenus d'Anchin. Témoins : Jean DELEZENNES fils de feu Martin et Adrien LESPAGNOL fils de Jean.

2 E 3 / 5158 acte 54 du 11/04/1672

Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle accorde bail à Jacques DENEUFVILLE fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve et Jeanne CAUDRELIER sa femme pour neuf cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Louis HENNO hôte à Templeuve et Jean DARRAS fils de François.

2 E 3 / 5158 acte 55 du 07/04/1672

Philippe DUFLOS fils de feu Michel bailli en charge des biens de Marie CARDON veuve de Lamoral DUBOIS, accorde bail à Germain BARATTE fils de feu Michel demeurant au hamel de Molpas à Mérignies pour cinq cens de terre à labour à Mérignies. Témoins : Jean BARATTE et Gérard FICHEL demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5158 acte 56 du 07/04/1672

Contrat de mariage entre Jean DARRAS fils de feu Pierre veuf de Catherine DARRAS laboureur demeurant à Templeuve, accompagné de Laurent DARRAS son frère et de Pierre DENGREMONT son neveu demeurant à Templeuve d'une part, Anne CROMBET fille de Jean demeurant audit lieu accompagnée de son père, de Jacquemine CASTELAIN sa mère et d'Antoine CROMBET son frère d'autre part. Témoins : Jean DUBOIS couvreur de paille et Mathieu DARRAS fils d'Allard laboureur demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 57 du 07/04/1672

Jacques DENEUVILLE laboureur demeurant à Templeuve chargé par Péronne DELEBASSE demeurant à Naples (Annappes ?) accorde bail à Antoine DELEZENNES fils de feu Louis et Françoise TESSE sa femme demeurant à Genech pour un lieu bâti. Témoins : Pierre CAUDRELIER aîné et Pierre CARON.

2 E 3 / 5158 acte 58 du 03/04/1672

Jacques Michel BAYART écuyer seigneur du Mont Hullin demeurant au Forest à Acque (Ascq ou Arques ?) accorde Bail à Gérard DEDAMPS fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux bonniers quatre cens de terre à labour à Mérignies. Témoins : Antoine FOURMENNOIT demeurant à Cobrieux et Philippe LESPAGNOL demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 59 du 03/04/1672

Jean PLANCHON fils de Nicolas demeurant à Nomain accorde bail à Denis MARTINACHE fils de feu Simon demeurant à Cappelle en Pévèle pour douze cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et Nicolas CALLONNE.

2 E 3 / 5158 acte 60 du 03/04/1672

Contrat de mariage entre Nicolas DUBUS fils de feu Pierre demeurant à Cappelle en Pévèle accompagné de Pierre DUBUS son frère et Pierre LAIGNEL son beau-frère d'une part, Jeanne DELANNOY fille de feu Jacques et de Marie SCAMPMELOT demeurant au hamel de Hucquin à Cappelle accompagnée de sa mère, de Jean DELANNOY son frère, de Michel DELEZENNES son beau-frère et Jacques SCAMPMELOT son oncle d'autre part. Nicolas DUBUS porte au mariage deux cens d'héritage avec une maison et chambre au hamel de Thouart à Cappelle tenus de la baronne de Wattines. Pour Jeanne DELANNOY, sa mère Marie SCAMPMELOT déclare donner deux cent livres parisis sitôt le mariage fait et consommé, idem un lit couvert et bien étoffé avec parchevet et couverture. Ladite Jeanne DELANNOY prendra hors part sur les biens meublés que sa mère laissera à son trépas et la somme de soixante livres parisis pour argent qu'elle a avancée pour faire bâtir et raccommoder la maison de sa mère. Témoins : Jacques SCAMPMELOT demeurant à Cappelle et Pierre DELEBASSE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 61 du 02/04/1672

Jean ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Mathieu MARTIN fils de Gaspard laboureur demeurant au hamel d'Hellin à Ennevelin pour sept cens et trois quartrons de terre à labour à Ennevelin. Témoins : Alexandre MOLLET et Jean DERREVAUX demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 62 du 01/04/1672

François CASTELAIN fils de Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle vend aux enchères à Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve, cinq cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Noël LEBACQ laboureur demeurant à Genech et Michel CASTELAIN demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 63 du 23/03/1672

Suzanne DEREGNAUCOURT veuve de Martin DENNETIERE demeurant à Cappelle en Pévèle a vendu à Henri LEFEBVRE de LATTRE bailli et receveur de messieurs les révérents prélats religieux d'Anchin demeurant à Lille, une lettre de rente héréditaire de Thomasse WAUCQUIER veuve de Nicolas FOUBERT et Nicolas et Mathieu FOUBERT ses fils, au profit de Jean BLAMART. Témoins : Jacques DERREVAUX et Denis LEFEBVRE.

2 E 3 / 5158 acte 64 du 23/03/1672

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve pour une branche de dîme à Templeuve. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain de Templeuve et Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 65 du 16/03/1672

Philippe ROGIER fils de feu Jean maréchal demeurant au Riez à Templeuve en Pévèle donne à son fils Jean qu'il a eu avec Péronne HAUWEL les charpentages et ustensiles de maréchalerie et ferrailles qui s'y trouveront après son trépas et à partager avec ses sœurs. Témoins : Louis et Pierre DELANNOY charrons demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 66 du 09/03/1672

Marie Jeanne DEFRESNE (signe DE FRAISNE) veuve d'Antoine DUBOSQUEL écuyer seigneur d'Havel demeurant à Mérignies donne à Charlotte DUBOSQUEL fille de son défunt mari tout ce qui peut compter et appartenir en vertu des conditions portées sur le traité et contrat de mariage qu'elle fit le premier avril 1661 à Tournai touchant la chambre étoffée et la rente viagère que lui fut accordée par son droit de douaire. Témoins : Jacques CHRETIEN et Jean GELLET tous deux serviteurs de Charlotte DUBOSQUEL.

2 E 3 / 5158 acte 67 du 06/03/1672

Mathieu DENGREMONT fils de feu Louis laboureur demeurant au hamel d'Ardompret à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jacques HORNET fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Gilles GAPPAN et Jean DEFRANCE.

2 E 3 / 5158 acte 68 du 04/03/1672

Jean DESPIERRE fils de feu Jean hôte et laboureur demeurant à Marcq en Pévèle accorde bail à François CASTELAIN fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de prairie à Templeuve. Témoins : Grégoire LELIEVRE demeurant à Marcq et Philippe LAIGNEL sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 69 du 25/02/1672

Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean PLANCHON fils de Nicolas demeurant au hamel du Rotoir à Nomain pour quatre cens de terre à Nomain tenus de St Piat de Seclin. Témoins : Denis MARTINACHE et Nicolas PLANCHON.

2 E 3 / 5158 acte 70 du 20/02/1672

Contrat de mariage entre Jean THIBAUT fils de feu Jean et de Marie DESPREZ meunier de Mérignies y demeurant accompagné de sa mère, de Michel THIBAUT son frère et de Pierre DESPREZ son oncle d'une part, Marie Madeleine FABVIER fille de François et de Pasques CAUDRELIER demeurant à Mérignies, accompagnée de son père, de Florent FABVIER son oncle et de Gérard et Philippe CAUDRELIER ses cousins germains d'autre part. Quant à l'apport, Marie DESPREZ mère de Jean THIBAUT promet deux bêtes chevalines, une vache et tous les ustensiles qu'il faut au moulin de Mérignies. Marie Madeleine FABVIER déclare avoir la somme de trente six livres de gros que lui doivent Gérard et Philippe CAUDRELIER, idem une vache de poil noir, huit rasières de blé et une paire de linceuls que Florent FABVIER son oncle lui a promis. Idem une autre paire de linceuls que lui donne François FABVIER son père et une autre paire que lui donne Gérard et Philippe CAUDRELIER ses cousins. Témoins : Germain et Michel BARATTE demeurant tous deux à Mérignies.

2 E 3 / 5158 acte 71 du 16/02/1672

Martin POUTRAIN bailli de la seigneurie de Camchompret à Templeuve en Pévèle accorde bail à Nicolas POUTRAIN laboureur et brasseur à Fretin pour un bonnier de terre à labour à Ennevelin. Témoins : François CASTELAIN et Antoine TREHOULT tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 72 du 14/02/1672

Jean Baptiste POUTRAIN laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre HENNART et Pierre LAIGNEL laboureurs demeurant au hamel d'Ardompret à Templeuve pour un bonnier dix cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Jean GAHIDE et Michel DELEMOTTE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 73 du 13/02/1672

Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et brasseur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jacques DORCHIES fils de Gabriel demeurant à Templeuve pour un lieu bâti contenant un cent trois quartrons au hamel d'Ardompret à Templeuve. Témoins : Antoine CASTELAIN et Alexandre MOLLET aîné demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 74 du 08/02/1672

Jean Jacques DASSIGNIES écuyer seigneur de la Haye Lassus demeurant à Mérignies accorde bail à Jean TRINCHET et Anne HERBAULT demeurant à Mons en Pévèle pour un lieu bâti contenant dix-huit cens et demi de jardinage et labour à Mérignies. Témoins : Antoine HERBAULT demeurant à Mérignies et Henri WAUCQUIER carlier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 75 du 03/02/1672

Contrat de mariage entre Toussaint NORGHUET fils de feu Jacques et de défunte Luce MAILLARD demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines d'une part, Monique ROGIER fille de Philippe, accompagnée de son père et Péronne HAUWEL sa mère, de Jean ROGIER son frère, de Jean ROGIER fils de Louis son cousin germain, de Louis DELANNOY aussi cousin germain du côté maternel d'autre part. Ledit Toussaint NORGHUET apporte la juste moitié d'un lieu bâti contenant un cent d'héritage acquié et planté d'arbres au hamel de Hucquin à Cappelle en Pévèle tenu de la baronne des Wattines, idem la somme de douze livres de gros que lui doit Mathieu BONNIER. Quant à Monique ROGIER ses père et mère lui ont promis une vache à choisir, idem l'avesture de blé croissant sur deux cens de terre ou quatre cent gerbes de blé au choix des futurs mariants. Idem une rasière de blé, idem un lit couvert et bien étoffé de plumes. Ils promettent d'habiller et d'accoutrer leur fille comme ils en voudront avoir honneur. Témoins : Louis MINNET et François Daniel FROMENT demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 76 du 24/01/1672

Martin POUTRAIN fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Antoine HENNART fils de feu Jean demeurant à Templeuve pour neuf cens de terre à labour à Mérignies. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain de Templeuve et Jean GAHIDE hostelier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5158 acte 77 du 23/01/1672

Pierre DEBERGHUE fils de feu Guillaume marchand demeurant à Valenciennes accorde bail à Sébastien DEVIENNE fils de feu Jean laboureur demeurant à Louvil pour un lieu bâti contenant quatre cens à Louvil. Témoins : François DAMIDE laboureur demeurant à Louvil et François CASTELAIN laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5158 acte 78 du 18/01/1672

Contrat de mariage entre Gérard CAUDRELIER fils de feu Gérard laboureur demeurant à Mérignies accompagné de Philippe CAUDRELIER son frère, de Jude CAUDRELIER prêtre pasteur de Beuvry son oncle d'une part, Marie Madeleine DAPVRIL fille de feu Pierre demeurant à Avelin, accompagnée de Jacqueline BASSECOURT sa mère, d'Antoine et Pierre DAPVRIL ses frères, de Michel DAPVRIL son oncle et Noël DEVENDVILLE oncle allié du côté maternel d'autre part. Quant au port et chevance dudit Gérard CAUDRELIER il déclare à lui appartenant pour son droit de formature la somme de huit cent livres parisis Flandres à lui dévolu par le trépas de son père. Quant au port et chevance de ladite Marie Madeleine DAPVRIL sa mère promet de payer la somme de mille livres parisis Flandres, item une vache à prendre au choix des futurs mariants, item un lit couvert et bien étoffé de plumes, trois paires de linceuls deux... et six serviettes. Elle promet d'accoutrer et d'habiller sa fille pour le jour du banquet nuptial. Témoins : Jean DE VENDVILLE fils de Noël et Pierre CARON cleric.

2 E 3 / 5158 acte 79 du 14/01/1672

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE Noircarme baron de Rogimbois (Rosimbois) demeurant à la Grurie à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre et Michel LEDUCQ fils de feu Michel laboureurs demeurant à Nomain pour deux bonniers treize cens de terre à labours à Nomain. Témoins : Wallerand DEMEUN lieutenant de Nomain et Maximilien MENGIER serviteur du bailleur.

2 E 3 / 5158 acte 80 du 09/01/1672

Contrat de mariage entre Jean REQUILLART fils de Jacques et de défunte Marie JACQUART demeurant à Blandain accompagné de son père, de Jean et Mathieu MOLLET ses cousins du côté maternel d'une part, Marie BERNARD fille de Pierre et de Marie MOLLET demeurant à Templeuve en Pévèle accompagnée de ses père et mère d'Olivier WARTEL son frère, de Louis, Philippe et Mathieu BERNARD ses oncles et de Mathieu MOLLET fils de feu Jean son oncle aussi, d'autre part. Quant au port et chevance dudit Jean REQUILLART, son père lui livre la somme de trois cens onze de gros de six florins carolus. Les futurs mariants prendront les avestures qui sont présentement renclos en la maison et propriété dudit Jacques REQUILLART avec tous chevaux, vaches et tous ustensiles servant au labour tant chariots, charrues, herses, tous les baquets de ménage. Les futurs mariants seront tenus de payer audit Jacques REQUILLART la somme de cinquante livres de gros. Il cède aux futurs mariants tous droits de cense qu'il a occupé de le Vecquerie de Tournai. Quant au port de Marie BERNARD ses père et mère ont promis de livrer la somme de cent livres de gros, item dix cens de terre à labour à Templeuve, item cinq cens de terre à labour au Behuteau tenu de la seigneurie de Vertain, item deux cens de terre à labour au même endroit, item six cens de terre à labour tenus de la seigneurie de Canchomprez et deux cens et demi tenus des Dames de Flines. Ils promettent aussi un lit couvert et bien étoffé de plumes et d'accoutrer et d'habiller leur fille pour le jour et banquet nuptial. Témoins : Pierre DELEZENNES fils d'Antoine et Noël DUMORTIER.

2 E 3 / 5158 acte 81 du 08/01/1672

Antoine MIELLET fils de feu Adrien carlier demeurant à Ennevelin accorde bail à Michel DELEMERRE fils de feu Michel demeurant à Cappelle en Pévèle pour un lieu bâti contenant quatre cens à Cappelle. Témoins : Pierre et Jean Claude CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5158 acte 82 du 15/02/1672

Jean OLIVIER fils de feu Jacques et défunte Marie Madeleine DUBUS, Martin DUBUS et Catherine PROISTE tous frère et sœur ladite Catherine PROISTE fille et héritière de feu Mathieu demeurant au hamel de Wattines à Cappelle en Pévèle vendent à Balthazar LEQUESNE brasseur et laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle et Françoise WAUCQUIER sa femme un lieu bâti contenant quatre cens à Wattines tenu de la baronnie dudit lieu. Témoins : Charles DESCAUDIN tavernier et Jacques DUBUS fils de feu Jacques charpentier et Philippe FICHEL demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5159 acte 1 du 15/02/1673

Philippe WARTEAU fils de feu Louis laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle reconnaît devoir la somme de quatre-vingt trois livres à Adrien FICHEL lieutenant à Templeuve en Pévèle et six rasières de blé d'après un contrat passé le trois mai 1658 et avec procuration de de Catherine FICHEL mère d'Adrien et Antoine WARTEAU frère de Philippe. Ledit WARTEAU a promis de restituer les six rasières avant la fête de Lille et la somme en deux moitiés le jour des Saints de cette année et l'autre moitié le jour des Saints de l'an 1674. Témoins : Antoine TREHOULT et Jean GAHIDE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 2 du 02/01/1673

Jean DE LA CHAPPELLE écuyer seigneur de la Folly fils et héritier de feu Jean vivant écuyer seigneur du Maretz demeurant à Cappelle en Pévèle déclare avoir reçu une certaine somme de deniers de Maximilien Antoine DE LA CHAPPELLE écuyer et seigneur de Crépieux, Jean François DE LA CHAPPELLE aussi écuyer, d'Anne Françoise et Gille Angélique DE LA CHAPPELLE et au nom de Jeanne ses enfants, pour la vente d'une rente de cinquante florins carolus de Philippe LAIGNEL fils de feu Robert. Témoins : Louis ROUSSEAU fils de feu Louis et Nicolas GREMILLIER fils de feu François demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 3 du 14/01/1673

Contrat de mariage entre Olivier WARTEL fils de feu David demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Pierre BERNARD son beau-père, d'Olivier WARTEL son oncle et parrain, d'Antoine DE LADERIE son oncle par alliance et de Mathieu MOLLET son oncle du côté maternel d'une part, Marguerite DEBUCHY fille de feu Jean et défunte Marguerite BONNIER demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin accompagnée de Jean et Philippe DEBUCHY ses frères, de Jean GHISLAIN son oncle par alliance et de Mathieu BONNIER son Parrain d'autre part. Quant au port et chevances dudit Olivier WARTEL son beau-père Pierre BERNARD déclare qu'il lui appartiendra un lieu bâti avec quatre bonniers et quelques cens d'héritage, l'avesture de six cens de blé à dépouiller à l'août prochain, item une vache et trois rasières de blé et promet de décharger ledit Olivier WARTEL de toutes dettes contractées par lui jusqu'aujourd'hui et d'accoutrer et d'habiller son beau-fils pour le jour et banquet nuptial. Quant au portement de ladite Marguerite DEBUCHY elle déclare lui appartenir quarante quatre cens de terre avec un bonnier de blé et la somme de treize cent livres parisis provenant du menuaille de la prise des bois et charpentage et argent trouvé en ladite maison, et aussi par le partage fait avec ses frères passé devant Jean THIBREGHIEN notaire. Il lui appartient aussi un tiers de tous les biens meubles de la maison mortuaire des ses feus père et mère tant en meubles courants en ménage, et autres gros bestiaux, blé, bois et autres fourrages qu'elle se repartit avec Jean et Philippe DEBUCHY ses frères. Lui appartient un tiers de rente portant principalement trois cent soixante quinze livres parisis ou apparaît être obligé Mathieu DEBUCHY et Anne CONSTANT sa femme. Jean, Philippe et Marguerite DEBUCHY réservent entre eux quelques pièces d'argent pour s'en servir pour l'accommodement du mariage. Témoins : Jean DESTOMBLE le jeune et Adrien DE LADERIE.

2 E 3 / 5159 acte 4 du 14/01/1673

Simon, Gérard et Louis WAUCQUIER, Antoine GRANDSIRE mari de Catherine WAUCQUIER, Noël DELANNOY et Marguerite WAUCQUIER sa femme frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Guillaume et de défunte Marie HERBAULT demeurant tous à Templeuve en Pévèle sauf ledit GRANDSIRE et sa femme à Cobrieux, partagent les biens de leurs parents. Témoins : François WARTEL bailli de la Grurie et Adrien LE VINCHENT charpentier demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 5 du 21/01/1673

Barbe DESCATOIRE veuve de François BERENGHIEN demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jacques DEDAMPS laboureur demeurant à Templeuve pour deux cens de terre à labour à Templeuve tenue de la seigneurie de la Grurie. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et Nicolas GREMILLIER demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 6 du 30/01/1673

Guillaume WAUCQUIER et Marie HENNART sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Mathieu WAUCQUIER leur fils émancipé demeurant à Templeuve pour un lieu bâti contenant neuf cens d'héritage en partie terre à labour et en partie jardinage au hamel d'Ardompret à Templeuve tenu de la seigneurie d'Ardompret dit Hollebecq. Témoins : Pierre HENNART fils de feu Denis et Pierre CROMBET fils de feu Martin demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 7 du 01/02/1673

Contrat de mariage entre Charles DEMESSIGNE (DE MESSINES) veuf de Barbe DESCAMPS demeurant à Orchies, accompagné de Bartholomé DEMESSIGNE son fils Jérôme et Bartholomé DEMESSIGNE ses frères d'une part, Elisabeth DEDEUXVILLE veuve en dernière noce de Pierre QUANIPEL (CANIPEL) demeurant à Hucquin la Ville à Cappelle en Pévèle accompagnée de Pierre QUANIPEL (CANIPEL) son beau (?) d'autre part. Quant au portement de mariage les futurs mariants se sont contentés l'un de l'autre sans faire autre déclaration ni spécification. Témoins : Michel DELEPLANCQUE fils de feu Jean et Jean François DEMESSIGNE (Ils signent DEMESSINE).

2 E 3 / 5159 acte 8 du 12/02/1673

Mathias DARRAS fils de feu Mathias demeurant à Ennevelin accorde bail à Jean DUBOIS fils de feu Philippe demeurant à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Templeuve tenus du fief Entre deux Voire. Témoins : Charles et Jean DESCATOIRE frères laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 9 du 17/02/1673

Jacques et Pierre MAHEL frères, Antoine DU TRONCQUOIS et Robert POTTIER demeurant à Baisieux accordent bail à Martin MAHEL maréchal demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux cens et demi de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie tenant à la terre de Nicolas DELANNOY à cause de Marguerite MAHEL sa femme. Témoins : Charles DESREVAUX (signe Jacques) et Mathieu CASTELAIN.

2 E 3 / 5159 acte 10 du 18/02/1673

Jacques et Pierre MAHEL frères, Antoine DU TRONCQUOIS mari d'Elisabeth MAHEL, Robert POTTIER mari de Marguerite MAHEL tous frères et sœurs enfants et héritiers de feu Louis demeurant à Baisieux accordent bail à Mathieu CASTELAIN fils de Michel demeurant à Templeuve en Pévèle pour un lieu bâti contenant un cent et demi d'héritage à Templeuve au hamel du Riez à le Haige. Témoins : Jacques DESREVAUX chirurgien et Martin MAHEL maréchal demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 11 du 04/03/1673

Jean GRANSIR fils de feu Bauduin laboureur demeurant à Ennevelin accorde bail à Jean ISACQ et Adrienne DURIEZ sa femme demeurant à Marcq en Pévèle pour un lieu bâti et un cent d'héritage à Marcq en Pévèle. Témoins : Pierre DANIEL et Pierre DELANNOY charpentier demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5159 acte 12 du 08/03/1673

Jean LAGACHE fils de feu Jude demeurant à Mérignies accorde bail à Michel PENNEQUIN fils de feu Jacques demeurant au hamel de la Bourlière à Tourmignies pour un lieu bâti contenant trois cens à Tourmignies. Témoins : Louis COGENT et Lambert PLANCQUE demeurant à Tourmignies.

2 E 3 / 5159 acte 13 du 08/03/1673

Jean Jacques DASSIGNIE écuyer seigneur de la Haye Lassus et demeurant à Mérignies accorde bail à Josse BRUCQUART (signe Joos BROUKAERT) fils de feu Jean et Antoinette VERDIERE sa femme demeurant à Tourmignies pour un lieu bâti contenant dix huit cens d'héritage y compris les fossés alentours partie jardinage et partie terre à labour à Mérignies. Témoins : François VERDIERE brasseur demeurant à Tourmignies et Pierre BARATTE demeurant au hamel de Martinval à Mons en Pévèle.

2 E 3 / 5159 acte 14 du 24/03/1673

Contrat de mariage de Pierre GHISLAIN fils de Jean demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin accompagné de son père, de Mathias GHISLAIN son frère, de Jean DEBUCHY cousin germain du côté maternel d'une part, de Véronique DENGREMONT fille de Jean demeurant à Templeuve en Pévèle accompagnée de son père et de Marguerite BONNIER sa mère, de Jean BONNIER son oncle du côté maternel. Quant au port et chevance du mariage dudit Pierre GHISLAIN, son père promet de donner un lieu bâti contenant neuf cens d'héritage aucuqués et plantés d'arbres à la réserve néanmoins par ledit Jean GHISLAIN pour les faire abattre quand bon lui semblera. Ledit lieu et héritage est tenu des seigneuries de Boislaville et des Chappon, item une vache de son choix. Il promet aussi d'accoutrer et habiller son fils pour le jour et banquet nuptial et de le décharger et acquitter de toutes dettes par lui contractées jusqu'au jour du mariage. Il promet aussi de donner quatre rasières de blé. Quant au portement de ladite Véronique DENGREMONT ses parents, donne six cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain et autres quatre cens de terre au même endroit à la réserve de la moitié de l'avesture. Item l'avesture de blé vert étant croissant sur trois cens de terre à dépouiller à l'août prochain. Item la somme de cent livres parisis, une vache au choix et quatre rasières de blé et un lit couvert et bien étoffé de plumes. Ils promettent d'accoutrer et d'habiller leur fille pour le jour et banquet nuptial. Témoins : Antoine BONNIER demeurant à Templeuve et Jean DEROUBAIX fils de Guillaume demeurant audit Hellin.

2 E 3 / 5159 acte 15 du 10/04/1673

Jean CABIT fils d'Antoine laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Michel WARTEL fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve pour un lieu bâti contenant neuf cens d'héritage à Templeuve. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et Louis DESCAMPS demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 16 du 13/04/1673

Contrat de mariage entre Philippe MOLLET fils de feu Charles et présente Françoise JACQUART demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de sa mère, de Jean et Mathieu MOLLET ses frères, de Mathieu MOLLET son oncle, de Pierre BERNARD son oncle allié d'une part, Adrienne BONNIER fille de Mathieu accompagnée de son père et de Catherine CASTELAIN sa mère, d'Antoine et Vincent CASTELAIN ses oncles du côté maternel de Jacques VALLET (signé VARLET) et de Jean François LEURIDAN ses frères alliés, et de Jean ROGIER son oncle allié d'autre part. Quant au portement et chevance dudit Philippe MOLLET, sa mère donne tout un lieu bâti là où elle demeure contenant sept cens et deux d'héritage à Templeuve, item douze cens de terre à labour avec l'avesture de cinq cens et demi de blé et autre six cens de terre à labour... Item trois cens d'héritage en prairie au marais de Landas de Templeuve, Item l'avesture de blé croissant sur quatre cens de terre à dépouiller à l'août

prochain. Item trois cent florins, deux vaches l'une au choix des futurs mariants. Elle promet de nourrir et entretenir les futurs mariants jusqu'au jour de tous les Saints prochain et d'accoutrer et habiller son fils pour le jour et banquet nuptial, et d'acquitter toutes les dettes par lui contractées jusqu'au mariage. Quant à Adrienne BONNIER, ses parents ont promis lui bailler et livrer huit cent florins carolus, item deux vaches au choix, item douze paires de bêtes tant brebis qu'agneaux le tout apprécié à mille florins. Ils donnent six cens un quartron et demi de terre à labour à Templeuve en la grande campagne et autres six cens au même endroit, item trois cens d'héritage en prairie près de Louvil, item autres cinq cens de terre à labour à Templeuve près de Fayel... Item l'avesture de blé croissant sur six cens de terre à dépouiller en août prochain. Ils promettent d'accoutrer et d'habiller leur fille pour le jour et banquet nuptial. Témoins : Jean DESROEUX et Mathieu DARRAS demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 17 du 20/04/1673

Gérard et Jean DEDAMPS frères enfants héritiers de feu Philippe demeurant à Templeuve en Pévèle accordent bail à Louis MINNET et Marie CAUDRELIER sa femme demeurant à Templeuve un lieu bâti contenant six cens à Templeuve. Témoins : Henri WAUCQUIER carlier et Vincent CASTELAIN brasseur tous deux de Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 18 du 23/04/1673

François QUANIPEL (CANIPEL) fils de Pierre demeurant au hamel de la Cocquerie à Nomain fils libre et émancipé dudit Pierre vend à Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et brasseur demeurant à Templeuve en Pévèle, une lettre d'arrentement de deux cens et demi à usage de vieux manoir au hamel de Hucquin la Ville acquise de Jean Baptiste DUCLICQUET écuyer comme il apparaît par lettre d'arrentement passé par devant le seigneur Michel PETIT bailli de la terre et seigneur des Wattines en présence de Isambart DESCAMPS, Jacques DUBUS échevins dudit Wattines en date du 8 avril 1673. Témoins : Antoine CASTELAIN et Ignace DELANNOY demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 19 du 23/04/1673

Jean DESTROISFAUX fils de feu Henri laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jacques DENEUVILLE laboureur demeurant à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Pierre CAUDRELIER et Mathieu ROUSSEAU.

2 E 3 / 5159 acte 20 du 29/04/1673

Jacques VANSTINVORDT et Martin COCQUEAU curateurs commis aux biens délaissés par le trépas de Don Jean Alonso LADRAN de GUEVARRA vivant seigneur d'Antreulle des Anneaux, accordent bail à Simon DE TOURMIGNIES fils de Jean laboureur demeurant à Avelin pour vingt cens de terre à labour à Avelin. Témoins : Victor DE BAILLEUL bailli des Anneaux et Jean POUTRAIN demeurant à Avelin.

2 E 3 / 5159 acte 21 du 01/05/1673

Contrat de mariage entre François DELEZENNES fils de Michel charpentier demeurant à Louvil accompagné de son père et de François DAMIDE son parrain d'une part, de Jeanne WAUCQUIER fille de feu Pierre accompagnée d'Anne HAUWEL sa mère, de Jean WAUCQUIER son frère, de Noël DELANNOY son oncle allié et de Jacques DESREVEAUX son parrain d'autre part. Quant au port et chevance de mariage dudit François DELEZENNES, son père donne deux cens un quartron de terre à labour à Templeuve en la grande campagne, item une vache ou bien quarante huit livres parisis au choix des futurs mariants. Quant au portement de ladite Jeanne WAUCQUIER sa mère donne deux cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie à prendre au bout du jardin de ladite mère, item une vache de poil noir à blanc museau, item un lit couvert et bien étoffé de plumes. Elle promet d'habiller et accoutrer sa fille pour le jour et banquet nuptial. Témoins : Toussaint et Pierre THERY frères.

2 E 3 / 5159 acte 22 du 01/05/1673

Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Nicolas DESCATOIRE fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Vincent CASTELAIN. Témoins : Jean ROGIER laboureur à Templeuve et Pierre CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5159 acte 23 du 01/05/1673

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean DESCATOIRE fils de Nicolas, son frère laboureur demeurant à Templeuve pour sept cens et demi en deux pièces tenues de la seigneurie Desquennoy. Témoins : Antoine CASTELAIN laboureur à Templeuve et Pierre CARON clerc du notaire.

2 E 3 / 5159 acte 24 du 03/05/1673

Marie Françoise LEBLANCQ baronne de Bailleul Sir Bertould dame de Meurchin et veuve de Jean DASSIGNIES vivant chevalier seigneur de Latourelle, accorde bail à Vincent HAMAIGE et Marie BAICHELET sa femme demeurant à Hantay pour treize bonniers un cent de terre à usage de jardin et labour à Hantay Salomé sur laquelle se trouve la cense du Gardin et un petit manoir. Témoins : Jean OULTREBON lieutenant de Berclau et Pierre CAMBIER serviteur de la baronne.

2 E 3 / 5159 acte 25 du 06/05/1673

Contrat de mariage entre Mathieu BONNIER fils de feu Jean demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Marguerite HENNART sa mère, de Jean BONNIER son frère et de Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu son oncle du côté paternel d'une part, de Marie ROGIER fille de Jean et Jeanne DEDAMPS demeurant à Templeuve accompagnée de ses père et mère, de Michel ROGIER son oncle, d'Anne et Marguerite DEDAMPS ses tantes et d'Antoine WAUCQUIER son oncle allié, d'autre part. Quant au port et chevance du mariage dudit Mathieu BONNIER sa mère donne six cens et demi de terre à labour à Templeuve avec l'avesture de blé croissant dessus dont quatre tenus de la seigneurie Deleval et deux et demi, tenus de de la seigneurie de Flines. Item une vache de poil noir. Elle promet d'accoutrer et d'habiller son fils pour le jour et banquet nuptial et d'acquitter toutes dettes contractées par son fils jusqu'au mariage. Elle cède à son fils quatre bonniers et demi de terre qu'elle occupe appartenant aux hoirs du marquis de Lodes. Quant au port de ladite Marie ROGIER, ses parents baillent la somme de deux cent quarante livres parisis, item une vache pleine d'un veau, item deux rasières de blé et un lit couvert et bien étoffé de plumes avec trois paires de linceuls. Ils promettent d'habiller et accoutrer leur fille pour le jour et banquet nuptial. Témoins : Olivier DUPONCHEL et Martin CROMBET demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 26 du 10/05/1673

Gérard DEDAMPS fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle ayant droit des lods et rente après rétrocession faite à lui par Jean DELERUIELLE le 24 mars 1663 a le droit de transport de Philippe LESPAGNOL son beau-père comme il apparait par acte de transport passé devant Gilles DELANNOY notaire le 5 mai 1668, vend à Marie Gabrielle RISROECKER veuve d'Antoine DE BALLENCOURT dit Courcol demeurant à Lille une rente de Jean HERBAULT fils de feu Denis laboureur demeurant à Bersée au profit de Philippe LESPAGNOL. Témoins : Jean DELAFOSSE et Roger SOREMET demeurant à Lille.

2 E 3 / 5159 acte 27 du 20/05/1673

Contrat de mariage entre Jean de LAOUST fils de feu Gilles veuf de feu Marie Roussel demeurant à Antreulle accompagné de Nicolas de LAOUST son frère d'une part, de Martine BLONDELLE fille de feu Jacques demeurant à Avelin accompagnée de Pierre BLONDEL son frère, Antoine CREPPEL et Thomas LEFEBVRE son beau-frère d'autre part. Témoins : Victor DE BAILLEUL bailli de la seigneurie des Anneaux et Hubert DELETESTE demeurant tous deux à Avelin.

2 E 3 / 5159 acte 28 du 22/05/1673

Jean Baptiste POUTRAIN fils de Martin laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Antoine HONNART fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve pour trois bonniers quatre cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Jean GAHIDE et Michel DELEMOTTE demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 29 du 29/05/1673

Charles PIETIN fils de feu Pierre hostelin demeurant au hamel du Riez à la Haige à Templeuve en Pévèle accorde bail à Mathieu MINNET couturier demeurant à Templeuve pour un lieu bâti contenant les deux tiers de quatre cens d'héritage, l'autre tiers appartient à Nicolas SIX à Templeuve. Témoins : Vincent CASTELAIN fils de feu Martin et Gilles DUFLOS fils de feu Noël demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 30 du 20/05/1673

Marie Gabrielle RISROECKER veuve d'Antoine de BALLENCOURT dit Courcol demeurant à Lille d'une part, Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle bailli de Vertain déclarent pour mettre fin à certains différends et procès touchant des héritages que ladite à achetés de Philippe WARTEAU fils et héritier de feu Louis et de défunte Catherine FICHEL demeurant à Cappelle en Pévèle comme il apparait sur contrat passé le 27 mai 1672 et que ledit FICHEL comparant menace de reprendre en partie au titre de proximité lignagère comme étant frère germain de ladite feu Catherine FICHEL accepte quatre cens trois quartrons de terre à labour à Cappelle repris au contrat de vente. Témoins : Noël RISROECKER et Roger LOEVEN demeurant à Lille.

2 E 3 / 5159 acte 31 du 01/06/1673

Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre DELEZENNES fils d'Antoine demeurant à Templeuve pour six cens de terre à labour à prendre en douze cens et demi contre Jean WARTEL fils de feu Jean dit Clarette à Templeuve. Témoins : Jacques LAURAIN et Jacques FOURRURE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 32 du 01/06/1673

Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pasquier LAURAIN fils de Pierre demeurant à Templeuve pour un lieu bâti contenant quatre cens et demi d'héritage à Templeuve. Témoins : Pierre DELEZENNES fils d'Antoine et Jacques FOURRURE fils de feu Pierre demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 33 du 06/06/1673

Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et brasseur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Charles PIETIN et Françoise BONNIER sa femme demeurant à Templeuve pour un lieu bâti à usage de taverne et cabaret à Templeuve contenant sept quartrons et demi d'héritage tenu de la seigneurie de Vertain aboutant à front de rue sur la place du Riez à la Haige. Témoins : Mathieu MOLLET et Jean ROGIER demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 34 du 12/06/1673

Nicolas DARRAS et Pasques DELEBECQ sa femme, Péronne DELEBECQ et Jean DUBURCQ enfants et héritiers de feu Martin et de défunte Péronne PIETIN font le partage. A Nicolas DARRAS et Pasques DELEBECQ ont pour leur part un tiers d'un lieu bâti contenant un quartron d'héritage à Templeuve en Pévèle tenu de Flines et vingt-quatre livres, à Jean DUBURCQ de Catherine DELEBECQ vivante sa mère revient un pareil tiers du lieu bâti et vingt-quatre livres que Péronne DELEBECQ sa tante a promis, et à Péronne DELEBECQ revient de dernier tiers du lieu bâti ainsi que les meubles que la maison mortuaire contient. Témoins : Vincent CASTELAIN et Louis ROUSSEAU.

2 E 3 / 5159 acte 35 du 18/06/1673

Jean HERBAULT fils de feu Antoine laboureur demeurant à Mouchin accorde bail à André HENNART fils de feu Denis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour sept cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Gérard MOLLET et Nicolas CALLONNE.

2 E 3 / 5159 acte 36 du 21/06/1673

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle vend à Marie Gabrielle RISROECKER veuve d'Antoine de BALLENCOURT dit Courcol demeurant à Lille la moitié d'une rente qui oblige Marguerite DUBOIS veuve d'Antoine HONNART, Guillaume WAUCQUIER, Marie HONNART sa femme et Jean DELEMOTTE fils de feu Jean demeurant à Templeuve au profit de Marie POUILLE vivante veuve du seigneur Bon FRUICT. Charles DESCATOIRE en avait eu le droit par transport de Pontus François DE BROIDE écuyer et mari de Marie Anne FRUICT et de Pierre DE CLEPETRE mari de François FRUICT comme il apparait dans l'acte de transport passé devant Mathias LEMESRE notaire. Témoins : Jean DELAFOSSE et Noël RISROECKER demeurant à Lille.

2 E 3 / 5159 acte 37 du 03/07/1673

Marguerite HONNART veuve en dernière noce de Jean BONNIER et auparavant veuve de Jean POTTIER demeurant à Templeuve en Pévèle d'une part, Gaspard POTTIER, Pierre DUBOIS mari de Michelle POTTIER, Jean DESTROISFAULT mari de Marie POTTIER et Nicolas CAUDRELIER mari de Jeanne POTTIER demeurant à savoir Gaspard POTTIER et Pierre DUBOIS à Fretin, ledit DESTROISFAULT à Templeuve et ledit CAUDRELIER à Marcq en Pévèle d'autre part, pour éviter tout procès avec les autres enfants de ladite Marguerite HONNART qu'elle a eu d'avec feu Jean BONNIER elle décharge lesdits seconds comparants de toutes dettes qu'elle pourrait laisser au jour de son trépas et que Jean et Mathieu BONNIER et Philippe PASQUIER mari d'Elisabeth BONNIER frères et sœur enfants de feu Jean BONNIER et de ladite Marguerite HONNART ont promis d'acquitter les dettes qui pourraient survenir de la maison mortuaire. Témoins : Nicaise LEMESRE et Louis ROUSSEAU.

2 E 3 / 5159 acte 38 du 06/07/1673

Marguerite HONNART veuve en dernière noce de Jean BONNIER demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle, Mathieu BONNIER, Jean BONNIER, Philippe PASQUIER mari d'Elisabeth BONNIER frères et sœur enfants et héritiers de la dite Marguerite HONNART, font le partage des biens de feu Jean BONNIER leur père et de ceux appartenant à leur mère. Témoins : Martin CROMBET aîné et Louis ROUSSEAU demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 39 du 20/07/1673

Henri PASQUIER prêtre pasteur de Marcq en Pévèle et Louis CAUDRELIER receveur et marglisneur de l'église de Marcq accordent bail à Martin MONNET fils de feu Hubert laboureur demeurant à Ennevelin pour une portion de dîme à Ennevelin se cueillant sur neuf bonniers et demi de terre à labour qui est de huit gerbes du cent de gerbes. Témoins : Jean DELEMESRE bailli de Marcq et Jean MIELLET laboureur audit lieu.

2 E 3 / 5159 acte 40 du 24/07/1673

Michel POUTRAIN lieutenant de Flines y demeurant accorde bail à Nicolas DELECOURT fils de feu Antoine, Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin, Louis CAUDRELIER fils de Louis, Valentin REMBAULT fils de feu Henri demeurant à savoir DELECOURT et ROMBAULT à Ennevelin, CAUDRELIER à Marcq en Pévèle et POUTRAIN à Templeuve en Pévèle pour dix bonniers de terre à Mérégnies. Témoins : Jean DESPIERE fils de feu Jean et Nicolas CAUDRELIER fils de Louis demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5159 acte 41 du 03/09/1673

Marie Jeanne DE FRESNE veuve d'Antoine DUBOSQUEL vivant écuyer seigneur de Mérignies accorde bail à Jean PORTOIR fils de Jean demeurant à Mérignies pour un lieu bâti contenant deux cens d'héritage à Mérignies tenus de la seigneurie de le Gaillardrie. Témoins : Antoine HERBAULT et Venant DE TOURMIGNIES demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5159 acte 42 du 03/10/1673

Henri LEFEBVRE dit de Lattre bailli et receveur des abbés et religieux d'Anchin accorde bail à Jean BONNIER fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Martin MAHEL maréchal et Antoine WARTEL sergent demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5159 acte 43 du 16/11/1673

Contrat de mariage entre Pierre HENNOT veuf de Jeanne MOCQ demeurant à Cappelle en Pévèle accompagné d'Adrien GOSSART son beau-frère allié (rayé) de Jean Baptiste HENNOT son fils (rayé) d'une part, de Bonne LESTIENNE fille de Jacques accompagnée de Jacques LESTIENNE demeurant à Cappelle et d'André LESTIENNE son frère d'autre part. Quant au portement de ladite Bonne LESTIENNE son père a promis de bailler la somme de cinquante livres parisis qu'il a promis de payer au prochain mois de mai, item une rasière de fèves et de pois à livrer sitôt le mariage fait, item une bête à laine mouton qu'André LESTIENNE a promis de livrer au mois de mai prochain. Ladite Bonne un lit couvert. Témoins : Antoine FABVAT et Adrien GOSSART.

2 E 3 / 5159 acte 44 du 05/12/1673

Françoise JACQUART veuve de feu Charles MOLLET, Jean, Mathieu et Philippe MOLLET enfants dudit feu Charles demeurant à Templeuve en Pévèle font le partage des biens. Françoise JACQUART a réservé sa chambre dans la maison de Philippe pour y faire sa demeure sa vie durant à condition que ledit Philippe sera tenu d'y faire une cheminée à ses dépens et à condition aussi qu'elle se réserve une vache de son choix que ledit Philippe devra nourrir et entretenir après son trépas. Témoins : Pierre DEREGNAUCOURT et Adrien LE VINCENT.

2 E 3 / 5159 acte 45 du 27/12/1673

Contrat de mariage entre Antoine LEMESRE fils de Nicaise demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père et de Catherine CAUDRELIER ses père... (et mère ?), de Gilles FLINOIS son beau-frère allié d'une part, Antoinette DENNETIERE fille de feu Martin et de défunte Suzanne DEREGNAUCOURT vivant ses père et mère à Cappelle en Pévèle accompagnée de Martin DEREGNAUCOURT son cousin germain du côté maternel d'Antoine FABVA et Charles DESCATOIRE aussi cousin d'autre part. Quant au port et chevance du mariage dudit Antoine LEMESRE lesdits Nicaise et sa femme ont promis de bailler et livrer une vache de poil noir, item l'avesture de blé croissant sur quatre cens de terre à dépouiller en août prochain. Ils promettent d'acquitter les dettes contractées par leur fils jusqu'au mariage. Quant au portement de ladite Antoinette DENNETIERE, elle et son assistance s'en sont tenus pour contents sans en faire autre déclaration ni spécification. Témoins : Jean HONNART et Pierre HENNOT.

2 E 3 / 5159 acte 46 du 28/12/1673

Toussaint DURIEZ censier de Hucquin à Templeuve en Pévèle accorde bail à Noël DELANNOY fils de feu Philippe charpentier demeurant à Templeuve pour un lieu bâti contenant trois cens d'héritage à Templeuve. Témoins : Pierre DEREGNAUCOURT et Michel CASTELAIN.

2 E 3 / 5160 acte 1 du 21/01/1674

Adrien LE VINCENT demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre DARRAS fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve pour six quartrons d'héritage à Templeuve. Témoins : Pierre DELEZENNES et Adrien FICHEL.

2 E 3 / 5160 acte 2 du 22/01/1674

Jean HERBAULT fils de Louis et Charles DESCATOIRE et Jeanne HERBAULT sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle héritiers de feu Jean HEDDEBAULT (HERBAULT) leur oncle partagent les biens, à Jean HERBAULT la somme de sept cent cinquante et une livres et deux pistoles dont il a déjà reçu quatre cent cinquante et une livres et deux pistoles de Charles DESCATOIRE. Ce dernier reçoit un lieu bâti contenant quatre cens d'héritage au hamel d'Hellin à Ennevelin tenu de la seigneurie du Mez et cinq cens de terre à labour. Témoins : Antoine et Vincent CASTELAIN frères tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 3 du 26/01/1674

Jeanne BAILLY veuve de Jean TESSE naguère, servante à présent à défunt Nicolas BROCCARD demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve une rente héritière de Marguerite DUBOIS veuve d'Antoine HONNART reconnue exécutrice par Charles MOLLET procureur spécial de Guillaume WAUCQUIER et Marie HONNART sa femme héritière de feu Antoine et de ladite Marguerite DUBOIS. Témoins : Jean et Mathieu ROGIER frères tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 4 du 26/02/1674

Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et brasseur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean DELERUE fils de feu Jean meunier à Templeuve et y demeurant pour cinq cens d'héritage prairie à Templeuve. Témoins : Antoine CASTELAIN et Jean HERBAULT.

2 E 3 / 5160 acte 5 du 26/02/1674

Philippe LESPAGNOL fils de feu Philippe accorde bail à Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial demeurant à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve tenus d'Anchin. Témoins : Philippe DARRAS fils de feu Philippe demeurant à Templeuve et Pierre CARLIER demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5160 acte 6 du 05/04/1674

Contrat de mariage entre Jean WARTEL fils de feu Gérard demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Françoise LEMESRE sa mère, de Pasquier LEMESRE son père grand, de Pierre et Quentin WARTEL ses frères, de Jean WARTEL son oncle et parrain, d'Antoine CASTELAIN et Mathieu CABIT ses oncles alliés d'une part, Marguerite BONNIER fille de Jean et de Jeanne DELEZENNES demeurant à Templeuve accompagnée de ses père et mère, d'Antoine BONNIER son oncle d'autre part. Quant au port et chevance de mariage dudit Jean WARTEL sa mère promet donner quatre cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie du Bois Le Ville, item trois cens de terre à labour tenus de la seigneurie de Canchomprez, item les deux parts de cinq cens d'héritage tenus de la seigneurie des Chappons, item quatre cens et demi à Nomain, item une vache de poil noir et promet de décharger et d'acquitter les dettes contractées par son fils jusqu'au mariage et de l'habiller et de l'accoutrer pour le jour et banquet nuptial. Quant au portement de mariage de ladite Marguerite BONNIER ses parents ont promis de bailler tout un lieu bâti contenant cinq cens un quartrons et demi d'héritage à Templeuve tenus de la seigneurie de Bois le Ville, item trois cens trois quartrons de terre à labour au même endroit. Item cinq cens de terre à labour à Genech tenus de la baronnie de Genech, item une vache au choix, item un coffre et un lit couvert et bien étoffé de plumes et promettent d'accoutrer et d'habiller leur fille pour le jour et banquet nuptial. Témoins : Philippe DUBURCQ fils de feu Pierre et Olivier DUPONCHEL demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 7 du 18/04/1674

Philippe et Jean ROGIER père et fils, Toussaint ROUSSEAU, Pierre DARRAS, Toussaint NORGHUET et François DUQUESNE tous beau-fils audit Philippe ROGIER demeurant à Templeuve en Pévèle et se portant fort de chacun leur femme accordent bail à Jean TESSE fils de feu Jean et Jeanne DUTY sa femme pour dix cens et demi de terre à labour à Templeuve. Témoins : Louis WAUCQUIER et Pierre DELANNOY.

2 E 3 / 5160 acte 8 du 18/04/1674

Marie DE BOULLONNE veuve en dernière noce de Jean THIBREGHIEN, Jean DUPONCHEL et Marie THIBREGHIEN sa femme, Gérard CARDON père et tuteur de Martin Joseph, Simon et Marie Anne CARDON qu'il a eu de Jeanne THIBREGHIEN, lesdites Marie et Jeanne filles de feu Jean et héritiers de feu Jeanne CROMBET demeurant à Templeuve en Pévèle, font le partage des biens. A Marie DE BOULLONNE en son nom ainsi qu'aux filles Françoise et Marguerite THIBREGHIEN qu'elle a eu de feu Jean THIBREGHIEN revient la juste moitié de trois cens d'héritage un tiers moins, à Jean DUPONCHEL et sa femme Marie THIBREGHIEN revient l'autre moitié des trois cens d'héritage un tiers moins, à Jean CARDON qui se porte fort de ses trois enfants, revient trois cens de terre à Labour. Témoins : Pierre DELEZENNES, Martin ROGIER, Pierre DEREIGNAUCOURT et Adrien LE VINCHENT.

2 E 3 / 5160 acte 9 du 18/04/1674

Philippe ROGIER, Toussaint ROUSSEAU, Pierre DARRAS, François DUQUESNE, Toussaint NORGHUET ses beaux-fils demeurant à Templeuve en Pévèle accordent bail Jean ROGIER fils dudit Philippe maréchal demeurant à Templeuve pour un lieu bâti à usage de maréchalerie contenant cinq cens trois quartrons d'héritage au hamel du Riez à la Haige à Templeuve. Témoins : Louis WAUCQUIER et Pierre DELANNOY.

2 E 3 / 5160 acte 10 du 08/04/1674

Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Martin DE VRENAY fils de feu Henri laboureur demeurant à Templeuve pour cinq cens de terre à labour à Templeuve en la campagne des Quennoy. Témoins : Philippe DUBURCQ fils de feu Pierre et Gérard CABIT fils de Mathieu.

2 E 3 / 5160 acte 11 du 06/05/1674

Contrat de mariage entre Nicolas HAUWEL veuf de Marie DESTROIFFAUX demeurant à Templeuve en Pévèle d'une part, Catherine COLLART fille de feu Jérôme, accompagnée de Marie DARRAS sa mère demeurant à Templeuve d'autre part. Témoins : Antoine CASTELAIN laboureur et Pierre CARON demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 12 du 10/05/1674

Mathias DARRAS fils de feu Mathias demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Philippe WARTEL fils de feu Jacques son beau-frère demeurant à Templeuve pour un cent et demi de terre à labour à Templeuve tenu du fief entre-deux voies. Témoins : Jean HERBAULT et Martin DARRAS.

2 E 3 / 5160 acte 13 du 15/05/1674

Contrat de Mariage entre Jean DUBOIS fils de Jean demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, Pierre DUBOIS son frère, Jean DENGREMONT son beau-frère, Thomas BONNIER son oncle du côté maternel et Antoine LESPAGNOL son oncle aussi du côté maternel d'une part, Marie WAUCQUIER fille de feu Pierre accompagnée d'Elisabeth HERBAUT sa mère, Michel WAUCQUIER son frère, Florice HERBAUT son oncle du côté maternel d'autre part. Quant au port et chevance de mariage dudit Jean DUBOIS son père déclare lui donner quatre cens de terre à Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie, item une vache à prendre dans l'étable, item une paire de linceuls et promet d'accoutrer et d'habiller son fils pour le jour et banquet nuptial et de payer toutes dettes que son fils pourrait avoir faites jusqu'au mariage. Quant au port de la mariante sa mère déclare donner une vache de poil roux et d'accoutrer sa fille pour le jour et banquet nuptial. Ladite Marie WAUCQUIER déclare avoir à elle la

somme de cinquante livres parisis. Témoins : Charles DESCATOIRE et Pierre CARON demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 14 du 20/05/1674

Jean HUWART fils de feu Mathieu et Marie DARRAS sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle accordent bail à Charles PIETIN hostelin demeurant à Templeuve pour deux cens de terre à labour à Templeuve en la grande campagne. Témoins : Louis MINNET et Toussaint NORGHUET.

2 E 3 / 5160 acte 15 du 20/05/1674

Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu bailli des Dames de Flines demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Nicolas FRY fils de feu Gérard et Gérard DUBOIS demeurant à Templeuve pour quatre cens un quartron d'héritage en prairie à Templeuve. Témoins : Simon DELEZENNES bailli des Dames de Flines et Jean ROGIER laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 16 du 29/05/1674

Contrat de mariage entre Noël DELANNOY fils de feu Nicolas veuf de Catherine FICHEL demeurant au hamel de Hucquin la Ville à Cappelle en Pévèle accompagné d'Ignace DELANNOY son frère d'une part, Marguerite PENNEQUIN fille de Jean, accompagnée de son père demeurant à Mérignies d'autre part. Quant au port et chevance de mariage dudit Noël DELANNOY, ladite Marguerite PENNEQUIN et son assistance s'en sont tenus pour contents sans faire autres déclarations ni spécifications. Quant au portement de mariage de Marguerite PENNEQUIN, son père a déclaré donner un veau de poil noir, item une paire de linceuls et promet d'habiller et d'accoutrer sa fille pour le jour et banquet nuptial. Témoins : Charles DESCAUDIN et Antoine TREHOULT.

2 E 3 / 5160 acte 17 du 31/05/1674

Jean DESPIERE fils de feu Jean hôte et laboureur demeurant à Marcq en Pévèle accorde bail à Martin HERBAULT fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour trois d'héritage en prairie près de Louvil. Témoins : Jean LEMESRE bailli de Marcq-En -Pévèle et Jean DESREUX.

2 E 3 / 5160 acte 18 du 10/06/1674

Noelle LEMESRE veuve de Jacques DUBURCQ demeurant à Bachy accorde bail à Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et brasseur demeurant à Templeuve en Pévèle pour onze cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Henri WAUCQUIER et Jean ROGIER demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 19 du 29/06/1674

Louis MONNET fils et héritier de feu Hubert et de défunte Marie WAUCQUIER, Pierre et Bartholomé BECCART fils de Jean et de défunte Françoise MONNET de son vivant, fille et aussi héritière de feu Hubert demeurant à savoir Louis MONNET à Templeuve en Pévèle et Pierre BECCART à Ennevelin font le partage des biens de leurs parents. Témoins : Adrien LEVINCHENT demeurant à Templeuve et Pierre DANIEL maître charpentier demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5160 acte 20 du 02/07/1674

Contrat de mariage entre Jean Baptiste DESCLOCQUEMAND fils de feu François demeurant à Mérignies accompagné de Barbe WARTEL sa mère, Jean FICHEL son ami (rayé) d'une part, Aliénor CAMBIER fille de Pontus accompagnée de Jean CAMBIER son frère et Pierre PENNEQUIN son parrain d'autre part. Quant au port et chevance de mariage les comparants se sont trouvés contents de l'un de l'autre sans en faire autre déclaration ni spécification. Témoin : Pierre CARON demeurant à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5160 acte 21 du 03/07/1674

Louis LIBERT fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle et Marie DUBURCQ sa femme font le partage de leurs biens à prendre après leur trépas, entre leurs enfants Martin DUBURCQ et Marie LIBERT sa femme, Philippe PILOT et Marguerite LIBERT sa femme, Gérard BONNIER et Antoinette LIBERT sa femme, Jeanne LIBERT, Philippe LIBERT. Témoins : Pierre DENGREMONT fils de feu Jean et Vincent DUBURCQ fils de feu Jean et Charles BRAME fils de feu Pierre demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 22 du 25/07/1674

Martin POUTRAIN bailli de la terre et seigneurie de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean DESPIERE fils de feu Jean hôte et laboureur demeurant à Marcq en Pévèle pour dix cens de terre à labour à Marcq. Témoins : Jean LEMESRE bailli et Jean MIELLET laboureur demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5160 acte 23 du 03/08/1674

Pierre CAUDRELIER (l'aîné) fils de feu Philippe, Pierre CAUDRELIER le jeune fils de Pierre, Jacques DENEUVILLE et Jeanne CAUDRELIER sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle, par le trépas de leur mère Péronne CARPENTIER font le partage des biens lui appartenant ainsi que ceux de leur père Pierre CAUDRELIER l'aîné après son trépas. Témoins : Jean HERBAULT et Louis HENNOT demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 24 du 03/08/1674

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve pour une branche de dîme se cueillant en la grande campagne de Templeuve de la même grandeur et étendue comme il l'a occupée les trois dernières années. Témoins : Alexandre MOLLET le jeune et Charles DARRAS fils de Gilles demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 25 du 03/08/1674

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand demeurant à Templeuve pour un branche de dîme se cueillant en la campagne de Desquennoy. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis et Alexandre MOLLET le jeune demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 26 du 03/08/1674

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Alexandre MOLLET fils de feu Philippe hostelin demeurant à Templeuve pour deux branches de dîme se cueillant en la campagne Duponchel et au Molier. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis et Charles DARRAS fils de Gilles demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 27 du 03/08/1674

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour toute part et portion de dîme se cueillant à Cappelle. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain de Templeuve (rayé) et Jean ROGIER fils de Louis laboureur et Alexandre MOLLET demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 28 du 04/08/1674

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Gilles et Charles DARRAS fils de Gilles laboureurs demeurant à Templeuve pour une dîme qui se cueille à Templeuve. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis et Alexandre MOLLET le jeune demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 29 du 04/08/1674

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre DARRAS fils de feu Philippe marchand de vaches demeurant à Templeuve pour deux branches de dîme qui se cueillent à Templeuve. Témoins : Charles DESCLOCQUEMENT clerc paroissial demeurant à Templeuve (témoin rayé) et François GREMILLIER demeurant à Templeuve (témoin rayé) , Jean ROGIER fils de feu Louis et Alexandre MOLLET demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 30 du 16/08/1674

Marie HERBAULT fille de Jean et de défunte Catherine DEVAUCHEL demeurant à Fresnes (?) accorde bail à Jean HERBAULT son père demeurant à Templeuve en Pévèle pour cinq cens d'héritage en prairie à Templeuve de la seigneurie Desquennoy. Témoins : Jacques FOURRURE et Laurent QUICQUE charpentier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 31 du 08/09/1674

Jeanne CAUDRELIER femme de Grégoire LELIEVRE demeurant à Marc en Pévèle donne à Jean, Pierre, Grégoire, Quentin, et Marie Anne ses enfants, cinq cens terre héritage à labour à Marcq tenus de la seigneurie de le Rive. Témoins : Jean LEMESRE bailli de Marcq et Georges PLUS.

2 E 3 / 5160 acte 32 du 21/09/1674

Contrat de mariage entre Gaspard DUBUS fils de Michel demeurant à Bersée accompagné de son père d'une part, Marie Anne DESCATOIRE fille de Charles demeurant à Cappelle en Pévèle accompagnée de son père d'autre part. Quant au port et chevance de mariage ledit Gaspard DUBUS déclare qu'il lui appartient un lieu bâti aucquié et planté d'arbres fruitiers avec deux cens à Bersée et autres cens de terre à labour, item une vache de poil noir à blanc museau. Quant au portement de ladite Marie Anne DESCATOIRE son père a déclaré donner deux cens et demi de terre à labour à Cappelle et autres deux cens au même endroit, item une vache de poil noir et vingt quatre livres parisis et promet d'accouter et d'habiller sa fille pour le jour et banquet nuptial. Témoins : Jean DESWET et Gilles OLIVIER.

2 E 3 / 5160 acte 33 du 30/10/1674

Elisabeth PLATEL veuve de Jacques DURIEZ demeurant à Templeuve en Pévèle donne à son fils Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve vingt livres de gras telles qui seront trouvées le jour de son trépas et les droits de louage de cense qui lui écherra. Témoins : Louis MINNET fils de feu Jean et Jacques DELEBASSE fils de Mathieu demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 34 du 03/11/1674

Jean GRANSSIR fils de feu Bauduin laboureur demeurant à Ennevelin accorde bail à Jean CONSTANT cuvelier et Agnès DARRAS sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle pour un lieu bâti contenant huit cens d'héritage à Templeuve. Témoins : Gilles et Charles DARRAS frères demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 35 du 03/11/1674

Henri WARTEL fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre DEREIGNAUCOURT fils de feu Jean demeurant à Templeuve pour un lieu bâti contenant deux cens d'héritage à Templeuve et autres deux cens à héritage du seigneur de Vertain. Témoins : Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques et Pierre DUBOIS fils de Jean demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 36 du 04/11/1674

Pasquier LEMESRE laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à André LESPAGNOL fils de Jean demeurant à Templeuve pour un lieu bâti et douze cens d'héritage à Nomain au hamel de la Commune. Témoins : Jacques MULLIER fils de Jacques demeurant à Sainghin et Gérard DESTOMBLES fils de Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 37 du 10/11/1674

Contrat de mariage entre François BONNIER fils de feu Gilles demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de de Marguerite HERBAULT sa mère, de Guillaume BONNIER son frère et de Thomas BONNIER son oncle d'une part, Michelle WAUCQUIER fille de feu Simon demeurant à Templeuve accompagnée de Jeanne WAUCQUIER sa mère, de Quentin, Philippe et Henri WAUCQUIER ses frères d'autre part. Quant au port et chevance de mariage dudit François BONNIER sa mère donne la juste moitié d'un lieu bâti contenant la moitié de quatre cens d'héritage aucquié et planté d'arbres fruitiers et haies là où elle demeure, item quatre cens de terre à labour à Templeuve en la grande campagne tenus d'Anchin et aboutant à la terre de Denis BONNIER. Item l'avesture de blé croissant sur deux cens de terre au choix des futurs mariants à dépouiller à l'août prochain. Item une vache à prendre au choix. Elle promet d'accoutrer et d'habiller son fils pour le jour et banquet nuptial et de l'acquitter de toutes dettes contractées jusqu'au mariage. Il est bien entendu que ladite Marguerite HERBAULT a réservé son viager pour y faire sa demeure en ladite maison sans payer aucune chose. Elle donne également une paire de linceuls, deux sacs et une nappe. Quant au port et chevance de mariage de ladite Michelle WAUCQUIER, sa mère donne un cent et demi de terre à labour à Templeuve en la campagne des Tertre et tenu de la seigneurie du Temple. Elle promet payer trente patars pour la menuaille de demi cens de terre. Elle donne une rasière de blé, une vache de poil roux, un lit couvert et bien étoffé de plumes, une nappe, une serviette et un coffre. Elle promet d'accoutrer et d'habiller sa fille pour le jour et banquet nuptial. Témoins : Philippe PIETIN fils de feu Simon et Pierre DUBOIS fils de feu Jean demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 38 du 24/11/1674

Contrat de mariage entre Martin DESCATOIRE fils de feu Jacques demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Noelle DELEZENNES sa mère et de Jean HERBAULT son oncle du côté maternel d'une part, Anne DESPREZ fille de Noël accompagnée de son père d'autre part. Quant au port et chevance de mariage dudit Martin DESCATOIRE sa mère donne deux cens de terre à labour avec l'avesture de blé à Templeuve tenus d'Anchin. Elle promet de nourrir et d'entretenir les futurs mariants tant qu'ils trouveront bon en faisant leur ouvrage et en payant les manants dépendant de la moitié qu'ils occuperont. Et s'ils voudraient y demeurer leur mère donne la cuisine qu'on dit four et fournil sans en payer aucun rendage. Elle promet d'accoutrer et d'habiller son fils pour le jour et banquet nuptial. Quant au portement de Anne DESPREZ elle a déclaré avoir la somme de cinquante livres parisis et une vache de poil noir. Témoins : Vincent CASTELAIN et Martin ROUSSEAU demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5160 acte 39 du 03/12/1674

Contrat de mariage entre Gilles WARTEL fils d'Henri demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, de François WARTEL son oncle bailli de la Grurie et de Jean DUBURCQ son oncle allié d'une part, Marie Marguerite MOLLET fille de feu Jean et Françoise DARRAS, accompagnée de sa mère, de Mathieu ROGIER son beau-père, de Mathieu MOLLET son oncle et de Pierre BERNARD aussi son oncle allié du côté paternel d'autre part. Quant au port et chevance de mariage dudit Gilles WARTEL son père donne la juste moitié d'un lieu bâti avec jardin et héritage contenant treize cens avec les édifices et charpentages dessus à la réserve de la petite grange, une étable, une chambre et une dépense pour y faire sa demeure avec sa femme. Il donne neuf cens de terre à labour à Templeuve en la campagne des Molliers. Item un cheval et tous les ustensiles de labour lui appartenant, une vache à prendre au choix des futurs mariants. Il promet de les nourrir et entretenir jusqu'à la Saint Remy prochaine. Il donne l'avesture de blé croissant sur quatre cens à dépouiller en août prochain. Il promet d'acquitter toutes dettes contractées par son fils jusqu'au mariage et de l'accoutrer et habiller pour le jour et banquet nuptial. Quant à Marie Marguerite MOLLET, son beau-père et sa mère paient la somme de trois cent trente trois livres six sols et huit deniers parisis qui est sa part pour son droit de formation devolu et échu par le trépas de feu Jean MOLLET son père. Il lui appartient également huit cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Ardomprez, item quatre cens un quartron de terre aussi à labour tenus de la seigneurie de Canchomprez, item six cens de terre à labour tenus de la seigneurie de Drumet et autres terres... Ils promettent d'accoutrer et habiller leur fille pour le jour et

banquet nuptial. Témoins : Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines et Jean ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 1 du 11 avril 1675

Pierre DARRAS fils de feu Philippe laboureur demeurant à Mérignies et Pasques DUBUS sa femme vendent à Gilles WARTEL fils de feu Antoine demeurant à Cappelle en Pévèle deux cens de terre à labour à Cappelle pour la somme de cent vingt livres parisis. Témoins : Philippe WARTEAU et Pierre HENNOT demeurant tous deux à Cappelle.

2 E 3 / 5161 acte 2 du 31/01/1675

Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Louis WAUCQUIER fils de feu Guillaume laboureur demeurant à Templeuve pour cinq cens un quartron de terre à labour à Templeuve. Témoins : Philippe BERNARD et Philippe HERBAULT.

2 E 3 / 5161 acte 3 du 28/05/1675

Louis WARTEL fils de feu Philippe laboureur demeurant au hamel Paradis à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Henri ROBERT seigneur de Vertain, Quennoy, Molliet, la somme de quatorze florins et sept patars pour tous arriérages de rente foncière et seigneuriale de deux parties de terre, à savoir deux cens tenus de la seigneurie Desquennoy, et huit cens de la seigneurie des Molliers échus cette année par le trépas de Marguerite CASTELAIN sa mère. Témoins : Jacques et Denis PILLOT frères.

Semblable obligation faite à Jacques PILLOT fils de feu Adrien demeurant au hamel de Verte Rue à Ennevelin pour la somme de quarante florins cinq patars pour tous arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour douze cens de terre à labour tenus de la seigneurie Desquennoy échus cette année appartenant cinq cens aux hoirs Liévin PASQUIER et sept cens à Jacques LONGHUEPEE. Témoins : Jacques et Denis PILLOT frères.

Semblable obligation faite à Jacques PILLOT fils de feu Adrien pour la somme de quarante florins cinq patars due pour douze cens de terre à labour tenus de la seigneurie Desquennoy, cinq cens appartenant aux hoirs de Liévin PASQUIER et sept cens à Jacques LONGHUEPEE. Témoins : Pierre VILLETTE et Louis WARTEL.

Semblable obligation faite à Denis et Jean PILLOT frères demeurant à Ennevelin pour la somme de vingt sept florins pour tous arriérages de rente foncière et seigneuriale pour dix cens de terre à labour dus pour six cens appartenant aux enfants de Pierre DELEAS et quatre cens à Anne BLONDEL. Témoins : Pierre VILLETTE et Louis WARTEL.

Semblable obligation faite à Pierre VILLETTE demeurant au hamel de Verte Rue à Templeuve en Pévèle pour la somme de vingt cinq florins et trois patars due pour tous arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour neuf cens de terre tenus de la seigneurie Desquennoy. Témoins : Louis WARTEL et Jean PILLOT.

Jean VILLETTE fils de feu Quentin demeurant au hamel de Verte Rue à Ennevelin reconnaît devoir à Henri ROBERT seigneur de Vertain, Desquennoy, Molliers la somme de vingt-neuf florins et treize patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour cinq cens et demi de terre tenus de la seigneurie Desquennoy et un cent et demi quartron de terre, tenus de la seigneurie Des Tertres. Témoins : Louis DESCAMPS et François BOULLENGIER.

Semblable obligation faite à François BOULLENGIER fils d'Olivier demeurant au hamel du Fourneau à Templeuve en Pévèle pour la somme de vingt et un florins et dix neuf patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour dix cens un quartron de terre. Témoins : Louis DESCAMPS et Jean VILLETTE.

Semblable obligation faite à Anne DESTROISFAULT veuve de Philippe CAUDRELIER demeurant au hamel de la... à Templeuve en Pévèle pour la somme de dix-neuf florins et neuf patars pour quatre années d'arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour quatre cens un quartron et demi d'héritages tenus de la seigneurie des Tertres. Témoins : Jacques LAURAIN et Pierre PENNIER serviteurs du seigneur.

01/06/1675 Semblable obligation faite à Jean DEJENECT fils de feu Jean demeurant à Templeuve en Pévèle pour la somme de vingt huit florins et trois patars pour tous arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour plusieurs parties de terre tenues de la seigneurie Desquennoy et de Vertain. Témoins : Antoine WARTEL et François CARON.

Semblable obligation faite à Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe tisserand demeurant à Templeuve en Pévèle pour la somme de quatorze florins et huit patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour six cens de terre tenus de la seigneurie Desquennoy compris aussi le relief advenu par le trépas de Philippe CAUDRELIER son père. Témoins : Jacques LAURAIN et Pierre PENNIER serviteurs du seigneur.

Semblable obligation faite à Denis DUBURCQ fils de feu Georges demeurant au hamel de Verte Rue à Ennevelin pour la somme de seize florins et six patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour onze cens et demi de terre tenus de la seigneurie Desquennoy. Témoins : Antoine WARTEL et François CARON.

06/06/1675 Mathieu DEBUCHY fils de feu Jean demeurant au hamel Paradis à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Henri ROBERT seigneur de Vertain, Quesnoy, la somme de neuf florins et dix patars pour arriérages de rente foncière et Seigneuriale dus pour trois cens et demi de terre tenus de la seigneurie de Vertain. Témoins : Jean DUBURCQ bailli des Quennoy et Pierre CAUDRELIER.

25/06/1675 Semblable obligation faite à Pierre DUBOIS fils de feu François demeurant au hamel Paradis à Templeuve en Pévèle pour la somme de vingt-cinq florins et onze patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour diverses parties de terre tenus de la seigneurie Desquennoy, des Molliers et de Vertain. Témoins : Mathieu et Martin ROUSSEAU frères demeurant à Templeuve.

Semblable obligation faite à Sébastien DEVAUCHEL fils de feu Jean pour la somme de seize florins et onze patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour trois cens de près tenus de la seigneurie des Tertres et des Quennoy.

17/06/1675 Semblable obligation faite à Michel DUTILLEUL fils de feu Denis laboureur demeurant à Fretin pour la somme de treize florins pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour quatre cens et demi de terre à labour tenus de la seigneurie des Quennoy. Témoins : Michel CONSTANT et François CARON.

21/06/1675 Philippe WARTEL fils de feu Jacques laboureur et Marchand de porcs demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Henri ROBERT seigneur de Vertain, des Quennoy, Molliers et des Tertres, la somme de trente et un florins et dix patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour diverses parties de terre et héritages tenus de la seigneurie des Tertres. Témoins : Adrien LE VINCHENT et François CARON.

26/06/1675 Semblable obligation pour Louis DU VAAS pour dix florins et six patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour trois cens de terre tenus de la seigneurie des Quennoy. Témoins : Adrien LEVINCHENT et François CARON.

08/07/1675 Semblable obligation pour Allard CHOCQUET laboureur demeurant au hamel de Verte Rue à Ennevelin pour la somme de vingt-huit florins et seize patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour treize cens de terre tenus de la seigneurie des Quennoy. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et François CARON.

07/01/1676 Semblable obligation pour Alexandre MOLLET aîné pour la somme de vingt-cinq florins et deux patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour quatre cens et demi de terre tenus de la seigneurie des Tertres et du fief des Molliers.

25/09/1675 Semblable obligation pour Jean DEBUCHY fils de feu Jacques demeurant à Templeuve pour la somme de douze florins et neuf patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour six cens et demi de terre tenus de la seigneurie des Quennoy. Témoins : Jean SIX et François CARON.

Semblable obligation pour Pierre CAUDRELIER et Jacques DENEUFVILLE demeurant à Templeuve pour la somme de sept florins et douze patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour onze cens de terre et un quartron tenus de la seigneurie des Molière.

29/06/1675 Semblable obligation pour Hubert GODIN fils de feu Jean demeurant à Templeuve pour la somme de douze florins et quatorze patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour deux cens de terre tenus de la seigneurie des Quennoy. Témoins : Louis DESCAMPS et François CARON.

09/07/1675 Semblable obligation pour Michel FARVACQUE marchand demeurant à Templeuve pour la somme de vingt-cinq florins et quinze patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour quatre cens d'héritage tenus de la seigneurie de Vertain. Témoin : Pierre CARON.

10/07/1675 Semblable obligation pour Mathieu HERBAULT fils de Vincent demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin pour la somme de treize florins et seize patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour deux cens de terre tenus de la seigneurie des Quennoy. Témoin : Pierre CARON.

10/07/1675 Semblable obligation pour Isabeau HERBAULT veuve de Pierre WAUCQUIER fils de feu Gilles pour la somme de vingt-deux florins et dix-neuf patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour deux cens trois quartrons tenus de la seigneurie des Quennoy. Témoin : Pierre CARON.

25/07/1675 Semblable obligation pour Gérard DUBOIS fils de feu Philippe couturier demeurant à Templeuve en Pévèle pour la somme de treize florins et quatre patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour trois cens de terre tenus de la seigneurie des Quennoy et deux cens tenus de la seigneurie de Vertain. Témoin : Pierre CARON.

12/08/1675 Semblable obligation pour Denis HONNART fils de feu Denis demeurant à Templeuve en Pévèle pour la somme de se... florins et seize patars pour arriérages de rente foncière et seigneuriale dus pour deux cens un quartron de manoir, tenus de la seigneurie des Chappons. Témoin : Pierre CARON.

28/09/1675 Adrienne DELEMOTTE veuve d'Olivier LECLERCQ demeurant au hamel du Fourneau à Templeuve reconnaît devoir à Henri ROBERT seigneur de Vertain, Quennoy et Molliers, la somme de vingt florins pour liquidation de tous arriérages de rentes foncières et seigneuriales dus pour dix cens d'héritage. Témoins : Guillaume BONNIER fils de feu Gilles et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5161 acte 4 du 31/01/1675

Jacques DEDAMPS, Louis BERNARD et Catherine DEDAMPS sa femme, Gérard WAUCQUIER et Marie DEDAMPS sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle frères et sœurs héritiers de feu Philippe et de défunte Marie DENGREMONT, font le partage des biens de leurs parents. A Jacques DEDAMPS appartiendra un lieu bâti contenant quatre cens d'héritage planté d'arbres fruitiers à Templeuve tenu de la seigneurie de la Grurie. A Louis BERNARD et Catherine DEDAMPS appartiendront un lieu bâti contenant deux cens d'héritage planté d'arbres fruitiers à Templeuve tenu des religieux d'Anchin et deux cens un quartron de terre à labour à Templeuve en la grande campagne tenus des Dames de Flines, et trois cens tenus de la seigneurie de Preault. A Gérard WAUCQUIER et Marie DEDAMPS appartiendront quatre cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie. La part de Louis BERNARD et Catherine DEDAMPS étant de plus grande valeur que les parts des frère et sœur, ils seront tenus de les acquitter de la somme de cinq cent livres parisis Flandres. Jacques DEDAMPS sera aussi tenu de payer la somme de cent livres pour la même raison. Témoins : Philippe BERNARD fils de feu Mathieu et Philippe HERBAULT fils de feu Guillaume tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 5 du 12/02/1675

Roger DUBURCQ, Jean ROGIER fils de Philippe et Jeanne DUBURCQ sa femme et Péronne DUBURCQ veuve de Jean HERBAULT tous frère et sœurs enfants et héritiers de feu Antoine et de défunte Catherine DELEZENNES, demeurant à Templeuve en Pévèle font le partage des biens de leurs parents. A Roger DUBURCQ appartiendra pour son apport de mariage, un lieu bâti et huit cens trois quartrons plantés d'arbres fruitiers à Templeuve tenus de la seigneurie des Preaults, et deux cens un quartron de terre à labour en la grande campagne de Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie. A Jean ROGIER et Jeanne DUBURCQ appartiendra quatre cens de terre à labour avec manoir à Templeuve tenus de la seigneurie de Bois le Ville, trois cens quartrons de terre à labour tenus de la seigneurie de la Grurie, quatre cens de terre à labour en la grande campagne tenus de la seigneurie de St Calixte, toute la grange et les matériaux servant à la ferme à la réserve de sept sommiers et trois poteaux dans ladite grange appartenant à Péronne DUBURCQ. A Péronne DUBURCQ veuve de Jean HERBAULT appartiendra sept cens d'héritages en partie jardinage et en partie labour au hamel de la Hardinière à

Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie, quatre cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Bois le Ville, un cent un quartron de terre à labour en la grande campagne tenus de la seigneurie des Préaux, sept sommiers trois poteaux. Etant donné que la part de Roger DUBURCQ est de plus grande valeur que la part de ses deux sœurs il a prit à sa charge la moitié d'une rente héritière qui oblige pour la moitié leurs biens et héritages et pour l'autre moitié oblige les biens des héritiers de François CROMBET leur oncle au profit de Mademoiselle DE SION demeurant à Lille, portant au principal cent dix livres parisis de Flandre. Etant donné que la part de Jean ROGIER et Jeanne DUBURCQ est de plus grande valeur que celle de Péronne DUBURCQ, ils seront tenus de lui payer cent vingt livres parisis. Témoins : Martin DELEZENNES fils de feu Jean et Louis WAUCQUIER fils de feu Guillaume demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 6 du 15/02/1675

Charles DUTILLOEUL fils de feu Philippe laboureur demeurant à Mérignies au hamel de la Rosière a vendu à la fabrique des trépassés en l'église de Mérignies, Antoine HERBAULT ministre de ladite fabrique présent et comparant a accepté la somme de soixante-deux sols six deniers parisis Flandre de rente héritière par an au rachat de cinquante livres parisis Flandre. Témoins : Pierre DUTRIEU lieutenant de Mérignies, Thomas CROMBET, Félix BILLOUET et Claude MARGA.

2 E 3 / 5161 acte 7 du 05/03/1675

Thomas DELINSELLES fils de feu Jacques laboureur demeurant à Amblain (Hamblain les Près ?) accorde bail à Mathieu TRACHET fils de Pierre demeurant à Bersée pour un lieu bâti contenant huit cens d'héritages plantés d'arbres fruitiers au hamel de Wattines à Cappelle en Pévèle. Témoins : Jean DELANNOY et Nicolas CALLONNE.

2 E 3 / 5161 acte 8 du 23/03/1675

Marie MARESQUET veuve en premières nocces d'Amand WAUCQUIER et en secondes nocces d'Antoine BRIETZ ayant eu comme enfants de premières nocces : Jean François et Marie Louise WAUCQUIER et de secondes nocces : Jean BRIETZ demeurant à Ennevelin, fait le partage des biens d'Amand WAUCQUIER entre Jean François, Marie Louise WAUCQUIER et Jean BRIETZ tous présents. A Jean François et Marie Louise WAUCQUIER reviendra la juste moitié de sept quartrons d'héritages, des granges, étables, charpentages...A Jean BRIETZ reviendra la somme de seize livres de gros, que lesdits Jean François et Marie Louise promettent de lui payer un an après le trépas de leur mère. Témoins : Mathieu et Martin ROUSSEAU père et fils demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 9 du 23/03/1675

Pierre BERNARD par procuration de Jacques REQUILART laboureur demeurant à Blandain, accorde bail à Michel CAUDRELIER fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Ennevelin pour un lieu bâti contenant deux cens d'héritages à Ennevelin et trois cens de terre à labour. Témoins : Mathieu et Martin ROUSSEAU père et fils demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 10 du 28/03/1675

Contrat de mariage entre Pierre CROMBET fils de feu Guillaume demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Jean et Arnould CROMBET ses frères d'une part, d'Agnès WARTEL fille d'Henri demeurant au même lieu accompagnée de son père et de Marguerite FICHEL sa mère, de Gilles WARTEL son frère, de Pierre DELEBASSE son frère allié, de François WARTEL son oncle et de Jean DUBURCQ son oncle allié d'autre part. Pierre CROMBET apporte sept cens et demi d'héritage lui appartenant à prendre dans les quinze cens de son frère Jean CROMBET et trois cens de terre à labour à Templeuve venant du partage fait entre eux. Il apporte aussi soixante livres de gros. Quant à Agnès WARTEL, ses parents ont promis de lui bailler douze cens de terre à labour à Templeuve en la campagne des Molliers et la récolte sur quatre cens de blé à avoir en août prochain, deux cens d'héritages en prairie au près de Landas pendant trois ans, une vache, deux rasières de blé, un lit et les

habits pour le mariage. Témoins : Balthazar LEQUESNE et Mathieu ROGIER tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 11 du 31/03/1675

Pierre CAUDRELIER laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Alexandre DUHEM demeurant à Templeuve pour une maison et étable là où demeure les DUHEM avec sept quartrons d'héritages en prairie à Templeuve. Témoins : Pierre et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5161 acte 12 du 02/04/1675

Pasquier LEMESRE laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre LELIEVRE fils de feu André laboureur demeurant à Nomain pour un lieu bâti contenant cinq cens d'héritages plantés d'arbres fruitiers au hamel de la Commune à Nomain. Témoins : Philippe DUPIRE et Jean OUDART.

2 E 3 / 5161 acte 13 du 02/04/1675

Laurent DARRAS veuf de Marie WARTEL auparavant veuve de Louis CROMBET, Louis BERNARD en qualité de père et tuteur légitime d'Olivier et Marie BERNARD qu'il a eu en légitime mariage de Marie CROMBET, Mathieu BERNARD et Jeanne CROMBET sa femme demeurant tous à Templeuve en Pévèle, du nom CROMBET sont enfants neveu et nièces dudit feu Louis CROMBET et de défunte Marie WARTEL, font le partage des biens et héritages. A Laurent DARRAS appartient un lieu bâti contenant quatre cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Bois le Ville et autres cens de terre à labour... Une rente de huit cent livres qui oblige Pierre DENGREMONTE fils de Balthazar, quarante patars qu'il a entre ses mains, vingt quatre livres de gros et dix patars que Mathieu BERNARD lui a promis de payer. A Mathieu BERNARD et Jeanne CROMBET appartiendra un lieu bâti contenant onze cens d'héritages plantés d'arbres fruitiers à Templeuve tenus de la seigneurie de Bonnance et autres terres à labour et prairies tenus de plusieurs seigneuries. A Louis BERNARD et au nom d'Olivier et Marie les enfants qu'il a eu de Marie CROMBET appartiendra un lieu bâti contenant six cens d'héritage au hamel de Hellin à Ennevelin et autres terres à labour et prairies à Ennevelin et Templeuve, et la somme de trois cent dix neuf livres parisis que doit lui payer Mathieu BERNARD et qui sont les droits des meubles de la maison mortuaire. Témoins : Louis PASQUIER fils de feu Quentin et Pierre DELEZENNES fils d'Antoine demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 14 du 09/04/1675

Contrat de mariage entre Antoine DARRAS fils de Louis demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Jean DARRAS son frère d'une part, Françoise CONSTANT fille de feu Mathias et accompagnée de Jacqueline DEDAMPS sa mère, de Jean CONSTANT son frère demeurant à Templeuve d'autre part. Quant aux apports ils ne font aucune déclaration ni spécification. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et François CARON demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 15 du 16/04/1675

Philippe DENEUVILLE laboureur demeurant à Cobrieux accorde bail à Nicolas WAUCQUIER fils de Jean demeurant à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain. Témoins : Pierre CAUDRELIER aîné et Guillaume BONNIER demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 16 du 23/04/1675

Marguerite FICHEL veuve de Pierre CARLIER demeurant à Cappelle en Pévèle accorde bail à Michel DESWET fils de feu Philippe demeurant à Cappelle pour trois cens de terre et héritages à Cappelle. Témoins : Antoine WARTEL et Nicolas GREMILLIER.

2 E 3 / 5161 acte 17 du 26/04/1675

Pierre, François, Gérard et Jacques DUBUS frères, enfants et héritiers de feu Jean et de défunte Anne MOCQ demeurant à Cappelle en Pévèle font le partage de biens de leurs parents. A Pierre appartiendra un lieu bâti contenant quatre cens et demi d'héritages plantés d'arbres fruitiers à Cappelle tenus des Dames de Flines. A François appartiendra un lieu bâti contenant quatre cens trois quartrons d'héritages plantés d'arbres fruitiers tenus des dames de Flines. A Gérard appartiendra six cens de terre à labour à Cappelle tenus des Dames de Flines et cinq cens un quartron de terre à labour tenus d'Anchin. A Jacques appartiendra quatre cens de terre à Labour à Cappelle tenus d'Anchin et autres cinq cens au même endroit. Pierre devra payer à ses frères cent cinquante livres parisis sa part étant plus grande. François devra payer cent livres parisis à Gérard et Jacques, sa part étant plus grande. Témoins : Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines et Charles DESCATOIRE et Jean DESPREZ laboureurs demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5161 acte 18 du 02/05/1675

Pierre DESCARPENTRY et Marie LEFEBVRE sa femme demeurant à Cobrieux et Marguerite LEFEBVRE demeurant à Templeuve en Pévèle, celles du nom de LEFEBVRE étant sœurs enfants et héritières de feu Quentin et de Marguerite DELEZENNES font le partage des biens de leurs parents. A Marguerite appartiendra un quartron et demi d'héritage en jardinage avec les charpentages de la maison repris par le partage fait d'entre Jeanne DUBUS veuve de Quentin LEFEBVRE père de Marguerite et Marie passé devant notaire le 14 avril 1667. A prendre cinq quartrons et demi à l'encontre de Pierre DESCARPENTRIE et Marie LEFEBVRE du côté de la demeure de Jeanne DUBUS et d'Adrienne LEFEBVRE. A Pierre DESCARPENTRIE et Marie LEFEBVRE appartiendra un cent d'héritage en jardinage au hamel de la Callière à Templeuve repris sur le même partage. Témoins : Pierre DEREIGNAUCOURT charpentier et Antoine WARTEL sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 19 du 04/05/1675

Mathias DEROULEY maçon demeurant à Lille accorde bail à Pierre MINNET fils de Nicolas manouvrier demeurant à Templeuve en Pévèle pour un lieu bâti contenant deux cens d'héritages tenus de la seigneurie de la Grurie au hamel de la Caillière à Templeuve. Témoins : Philippe LESPAGNOL et Pierre CARON demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 20 du 12/05/1675

Gilles DUBURCQ fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle et représentant Gilles DUBURCQ fils de feu Jean, son neveu accorde bail à Jeanne PIETIN veuve de Michel DUROTZ demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin pour deux cens et demi de terre à labour à Ennevelin. Témoins : Jacques PIETIN et François CARON.

2 E 3 / 5161 acte 21 du 19/05/1675

Jean Baptiste POUTRAIN laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre LEMESRE fils de Nicaise demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve pour huit cens de terre à labour. Témoins : Balthazar LEQUESNE et Michel DELEMOTTE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 22 du 19/05/1675

Jean Baptiste POUTRAIN laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Mathieu MINNET fils de feu Jean laboureur demeurant au hamel de Fayel à Templeuve pour un bonnier de terre à labour à Templeuve. Témoins : Michel DELEMOTTE et Balthazar LEQUESNE laboureurs, demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 23 du 21/05/1675

Contrat de mariage entre Bernard DELEPLANCQUES fils d'Adrien demeurant au hamel de la Cocquerie à Nomain, accompagné de son père, de Michel DELEPLANCQUE (...) du côté paternel et de Jean DELEPLANCQUE son oncle allié d'une part, Marguerite PIETIN fille de Charles et de Françoise BONNIER demeurant à Templeuve en Pévèle accompagnée de ses père et mère d'autre part. Adrien DELEPLANCQUE apporte pour son fils la récolte de blé de quatre cens de terre et celle de six cens autres et de l'habiller pour le mariage. Quant à Marguerite PIETIN ses parents lui baille une vache et payent cinquante livres parisis en deux fois, un lit et les habits de mariage. Témoins : Vincent CASTELAIN fils de feu Martin et Philippe DARRAS fils de feu Philippe.

2 E 3 / 5161 acte 24 du 24/05/1675

François LESAIGE (signe LESAGE) fils et héritier de feu Georges demeurant à Cain (Kain) dans le Hainaut représentant Marguerite LESAIGE sa tante et Péronne LESAIGE sa nièce héritiers de feu Mathieu LESAIGE demeurant à Kain, déclare avoir vendu à Denis CROMBET fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle dix huit cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Canchomprez. Témoins : Olivier DUPONCHEL fils de feu Mathieu et Jean HONNART fils de feu Denis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 25 du 28/05/1675

Alexandre VASTEENBERGHEN laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean HERBAULT fils de feu Martin demeurant à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Martin CROMBET aîné et Pierre HONNART fils de feu Denis.

2 E 3 / 5161 acte 26 du 02/06/1675

Contrat de mariage entre Jean DELAOUST veuf de Martine BLONDEL demeurant à Antreulle (Avelin) accompagné de Nicolas DE LAOUST son frère et de Thomas LEFEBVRE son beau-frère allié d'une part, Anne HORNAIN fille de feu Pierre demeurant au hamel de Treuppe à Avelin accompagnée de Marguerite PIETIN sa mère, de Gérard DE HORNAIN son frère et de Jean HERBAULT son beau-frère d'autre part. L'apport de Jean DE LAOUST a contenté l'assistance d'Anne DE HORNAIN sans déclaration ni spécification. Quant à l'apport d'Anne HORNAIN sa mère donne la somme de cinquante livres, une vache et les habits de mariage. Marguerite PIETIN veut que tous ses enfants Gérard, Anne et Jeanne partageront en égales parts les biens de feu Pierre. Témoins : Thomas LEFEBVRE et Pierre DUBUS demeurant au hamel de Treuppe.

2 E 3 / 5161 acte 27 du 06/07/1675

Contrat de mariage entre Georges DENNEULIN fils de Michel demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) accompagné de son père, de Robert DENNEULIN son frère, d'André DENNEULIN son oncle et de Martin CROMBET cousin allié d'une part, Jeanne POSTIER fille de Gilbert et Marguerite FRY demeurant à Templeuve en Pévèle et de Gaspard POSTIER son oncle d'autre part. Georges DENNEULIN apporte, lui appartenant un lieu bâti contenant deux cens trois quartrons d'héritages à Marcq en Pévèle, la récolte de blé sur douze cens de terre et de pois et fèves sur huit cens. Lui appartient aussi la somme de vingt quatre livres pour son droit d'héritier par le trépas de Pasques CAUDRELIER sa tante. Son père promet de payer à son fils cinquante livres parisis pour son droit de succession des biens meublés laissés par le trépas d'Anne CAUDRELIER sa mère. Les parents de Jeanne POSTIER déclarent donner à leur fille trois cens et demi de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Aigremont et cent livres payées en deux versements, une vache, un lit et les habits de mariage. Ils promettent de faire le labour des futurs mariants avec leurs chevaux jusqu'à la Toussaint prochaine. Témoins : Jean DENNEULIN fils d'André et Piat DUBUSSON fils de feu Michel.

2 E 3 / 5161 acte 28 du 08/07/1675

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde bail à Louis HENNOT fils de feu Wallerand hostelier demeurant à Templeuve pour un branche de dîme à prendre à Cappelle en Pévèle qu'a occupé Jacques HENNOT prêtre pasteur de Cappelle et a condition qu'il cède au pasteur de Templeuve le petit dîmeron qu'a occupé Mathieu BONNIER dit Bouain contenant sept à huit bonniers. Sera payé par Louis HENNOT au pasteur de Cappelle au nom du pasteur de Templeuve douze rasières de blé et deux rasières de pois. Si le preneur venait à perdre entièrement la dîme encore sur le champ par la foudre ou par la guerre il ne paiera aucun rendement. Le pasteur de Cappelle ne pourra réclamer au pasteur de Templeuve que six rasières de blé et une rasière de pois. Le preneur sera tenu de payer le pot-de-vin de dix livres parisis pour les gluys qu'il aura livré au pasteur de Templeuve et quatre livres seize sols parisis à Martine DELINSELLES filleule au pasteur. Témoins : Pierre DARRAS fils de Nicolas et Jean DENNETIERE fils de feu Jean demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 29 du 16/07/1675

Olivier WARTEL fils de feu David et veuf de Marguerite DEBUCHY demeurant à Templeuve en Pévèle a eu un enfant d'elle nommé Marie Thérèse et a convolé en secondes noces. Il déclare faire une succession mobilière à sa fille et par ce présent partage s'oblige à nourrir, entretenir et l'envoyer à l'école jusqu'à ce qu'elle soit en âge et lui payer huit cent livres parisis Flandres, une vache et les habits que sa mère a laissés à son trépas et portés à son mariage. En cas de trépas sans enfants les biens mobiliers reçus du trépas de Marguerite DEBUCHY sa mère retourneront à Jean et Philippe DEBUCHY ses oncles. Témoins : Jean GHISLAIN laboureur demeurant à Hellin paroisse d'Ennevelin et Pierre LECUIER demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 30 du 20/07/1675

Contrat de mariage entre Olivier WARTEL fils de feu David et veuf de Marguerite DEBUCHY demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Pierre BERNARD son beau-père, d'Olivier WARTEL son oncle et parrain, d'Antoine DELADERIERE son oncle allié et de Mathieu MOLLET son oncle du côté maternel d'une part, de Marie Adrienne DENNETIERE fille de feu Jean et de défunte Adrienne FICHEL demeurant à Templeuve, accompagnée d'Adrien FICHEL son grand-père et parrain lieutenant du lieu et bailli de Vertain, de Michel et Antoine Claude FICHEL ses oncles et de Marie Madeleine FICHEL femme de Jean Baptiste POUTRAIN sa tante d'autre part. L'apport d'Olivier WARTEL a contenté Marie Adrienne DENNETIERE sans déclaration ni spécification. Elle apporte la somme de cinq cent livres parisis Flandres que lui doit Allard WINCRE censier à Bouvignies et autres cinq cent livres parisis que lui a promis Adrien FICHEL son grand-père et qui a l'habillera pour son mariage. Témoins : Valentin WARTEL et Jean DARRAS demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 31 du 22/07/1675

Pierre DESCARPENTRIE laboureur demeurant à Cobrieux accorde bail à Catherine DELEZENNES veuve de Martin MINNET demeurant au hamel de la Hardinière à Templeuve en Pévèle pour six cens d'héritages à Templeuve au marais de Landas et quatre cens de terre à labour à Genech. Témoin : Pierre CARON.

2 E 3 / 5161 acte 32 du 23/07/1675

Olivier BOULLENGIER fils de feu Louis, Gilles, Roger et François BOULLENGIER ses fils qu'il a eu légitimement de feu Anne VILLETTE demeurant au hamel du Fourneau à Templeuve en Pévèle sauf Roger qui demeure à Bersée, font le partage des biens qui leur échoit par le trépas de ladite Anne VILLETTE. A Gilles appartiendra tout un lieu bâti contenant un cent et demi d'héritage au hamel du Fourneau. A sa charge de payer une rente héréditaire d'un principal de quatre cens livres parisis au profit des héritiers de feu Péronne DENGREMONT femme de son vivant à Vincent FACON. Il sera aussi tenu de livrer à son père dix havots de blé chaque année dès août prochain ainsi qu'une chemise de fil et de lin chaque année. A François appartiendra tout un lieu bâti contenant un cent un quartron d'héritage au hamel du Fourneau tenus de la seigneurie des Quesnoy et un cent un quartron de terre

à labour en la campagne des Quennoy. A sa charge de payer à Roger son frère quatre cent livres parisis. A Roger appartiendra la somme de quatre cent livres parisis Flandres qu'a promis de lui payer François son frère sitôt le trépas d'Olivier leur père Témoins : Charles DARRAS fils de Gilles et Pierre François GAHIDE fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 33 du 25/07/1675

Philippe WARTEL fils de feu Mathieu, Michel WAUCQUIER et Madeleine WARTEL sa femme, Philippe WARTEL parlant au nom de ses enfants Philippe et Jeanne qu'il a eu de premières noces avec Pasques CABIT font le partage des biens de la défunte Pasques CABIT entre Philippe, Madeleine et Jeanne WARTEL ses enfants avec le consentement de Philippe leur père. A Philippe fils de Philippe appartiendra sept cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie des Quennoy. A Michel WAUCQUIER et Madeleine WARTEL appartiendra cinq cens de terre à labour au même endroit et un cent trois quartrons d'héritages en prairie au marais de Landas à Templeuve. A Jeanne appartiendra deux cens de terre à labour à Templeuve tenus du chapitre de Tournai, un cent de terre à labour tenu de la seigneurie des Tertres, et trois cens et demi d'héritages en prairie tenus de la seigneurie de Landas et la somme de cent livres parisis qu'a promis de payer Philippe WARTEL son père pour sa part de moindre valeur que les parts de Philippe et Madeleine ses frère et sœur. Philippe devra payer à Madeleine sa sœur vingt quatre livres parisis pour apport de mariage et à Jeanne quarante huit livres à son âge de mariage. Témoins : Mathieu CABIT fils de feu Honoré et Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureurs demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 34 du 25/07/1675

Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Louis MONNET fils de feu Hubert demeurant à Templeuve pour quatre cens de terre à labour en la campagne des Quennoy à Templeuve. Témoin : Pierre CARON

2 E 3 / 5161 acte 35 du 29/07/1675

Contrat de mariage entre Antoine MALLET veuf de feu Madeleine DESPREZ demeurant à Fretin d'une part, François DELEZENNES veuve de Pierre DUQUESNE accompagnée de Nicolas DELEZENNES son frère demeurant à Templeuve en Pévèle d'autre part. Ils n'ont fait aucune déclaration ni spécification quant à l'apport de chacun. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et Antoine WARTEL.

2 E 3 / 5161 acte 36 du 01/08/1675

Contrat de mariage entre Mathieu DELEZENNES fils de feu Jean et veuf de Marie WAUCQUIER demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Nicolas DELEZENNES son fils d'une part, Catherine BOUCHART récemment veuve de Mathieu BONNIER demeurant à Templeuve d'autre part. Ils n'ont fait aucune déclaration ni spécification quant à l'apport de chacun d'eux. En cas de décès de Mathieu DELEZENNES, Catherine BOUCHART aura pour son douaire sa vie durant une chambre en la maison dudit Mathieu sans en payer aucun rendage. En outre elle aura une vache ou bien soixante livres parisis sans aucune charge ni dette de la maison mortuaire. Témoins : Jean LESPAGNOL fils de feu Philippe et Jean DEFRETIN fils de Jacques tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 37 du 05/08/1675

Philippe CAUDRELIER fils de Simon cordonnier demeurant à Mons en Pévèle et héritier avec autres de feu Jude CAUDRELIER pasteur de Baisieux déclare que moyennant douze sols parisis pour les pauvres, une messe, contre soixante douze sol de don, vingt quatre livres et pour le principal du marché la somme de cent vingt livres parisis et une rasière de blé, avoir vendu à Gérard CAUDRELIER fils de feu Gérard laboureur demeurant à Mérignies, tout un lieu bâti sur trente cinq cens trois quartrons d'héritages et terre à labour à Mérignies tenus de la seigneurie d'Avelin. Témoins : Pierre DUTRIEU lieutenant de Mérignies et Pierre DESPREZ demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5161 acte 38 du 13/08/1675

Martin POUTRAIN bailli de la seigneurie de Canchompret à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre DUBUS fils de feu Jean demeurant à Cappelle en Pévèle pour quatorze cens de terre à labour à Cappelle tenus de la seigneurie de Wattines. Témoins : François CASTELAIN et Michel DELEMOTTE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 39 du 13/08/1675

Martin POUTRAIN bailli de la seigneurie de Canchompret à Templeuve en Pévèle accorde bail à Gilles FLINOIS fils de feu Jean demeurant à Cappelle en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : François CASTELAIN et Michel DELEMOTTE demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 40 du 13/08/1675

Contrat de mariage entre Roger DUBURCQ fils de feu Antoine et de défunte Catherine DELEZENNES demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Jean ROGIER son frère allié et de Martin DELEZENNES son cousin germain d'une part, d'Anne Jeanne FICHEL fille d'Anselme et de Marie DESCAILLON demeurant à Cappelle en Pévèle accompagnée de ses père et mère, de Pierre FICHEL son frère d'autre part. Roger DUBURCQ apporte tout un lieu bâti contenant huit cens trois quartrons d'héritages plantés d'arbres fruitiers à Templeuve et neuf quartrons de terre à labour en la grande campagne de Templeuve et une vache. Quant à Anne Jeanne FICHEL, ses parents donnent six cens de terre à labour à Cappelle, la récolte de blé sur cinq cens de terre, une vache, un lit et promettent de faire l'ensemencement de blé prochain et d'habiller leur fille pour le mariage. Témoins : François DUBIEZ et Martin DELEZENNES tous deux laboureurs et demeurant à Templeuve.

Le vingt et un décembre 1675 Roger DUBURCQ déclare avoir reçu d'Anselme FICHEL son beau-père la somme de vingt patacons pour un lit et d'autres meubles que ledit Anselme FICHEL était obligé de livrer à Anne FICHEL.

2 E 3 / 5161 acte 41 du 26/08/1675

Contrat de mariage entre Nicolas CHRESTIEN récemment veuf de Péronne DESPREZ demeurant à Templeuve en Pévèle d'une part, Catherine LELEU fille de feu Jean demeurant à Templeuve accompagnée de Toussaint LELEU son frère d'autre part. Catherine LELEU n'a fait aucune déclaration ni spécification quant à l'apport de Nicolas CHRESTIEN. Elle déclare posséder un cent d'héritage à prendre à Toussaint LELEU son frère au hamel du Fayel, une juste moitié d'une grange, d'une étable, d'une cuisine et des meubles de la maison de feu Jean LELEU leur père. Témoins : Adrien CROMBET, Michel DELEMOTTE et Martin CHRESTIEN.

2 E 3 / 5161 acte 42 du 31/08/1675

Contrat de mariage de Martin CASTELAIN fils de Vincent demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père et Jossine DELEVAL sa mère, de Martin CASTELAIN son oncle et parrain, d'Antoine CASTELAIN son oncle et Henri DELEVALLE son oncle du côté maternel d'une part, Marie Catherine GRANSIRE fille de Jean demeurant à Ennevelin accompagnée de son père, de Catherine COMBLED sa mère, d'Alexandre GRANSIRE son oncle et de Mathias WAUCQUIER bailli d'Ennevelin son oncle allié du côté maternel d'autre part. Les parents de Martin CASTELAIN déclarent bailler à leur fils dix huit cens livres parisis, une vache, et l'habille pour le mariage. Ils promettent de le décharger de toutes dettes contractées par lui jusqu'au mariage. Quant à Marie Catherine GRANSIRE, ses parents leurs donnent vingt quatre cent livres parisis ou tout un lieu bâti contenant sept cens trois quartrons à Templeuve tenus de la seigneurie de Flines, une vache et un veau, un lit et les habits de mariage. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain de Templeuve et Louis CAUDRELIER demeurant au même lieu.

2 E 3 / 5161 acte 43 du 13/09/1675

Laurent DARRAS laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Gérard DUBOIS couturier demeurant à Templeuve pour cinq cens de terre à labour à Ennevelin tenus de la seigneurie des Candelets. Témoin : Pierre CARON.

2 E 3 / 5161 acte 44 du 30/09/1675

Allard CHUFFART veuf de Michelle DUBOIS et Noelle CHUFFART sa fille demeurant à Templeuve d'une part, Nicolas CABIT et Jean DUBOIS mari de Marie CABIT, du nom CABIT sont enfants et héritiers de feu Jean et ladite Noelle CHUFFART aussi héritière avec les CABIT de ladite Michelle DUBOIS leur mère. A Noelle CHUFFART appartiendra un cent trois quartrons de terre à labour au hamel de la Hardinière à Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie, deux cens d'héritages en prairie au marais de Landas et deux et demi quartrons de terre à labour à Genech tenus de la seigneurie de Genech. Nicolas CABIT a promis de payer soixante douze livres parisis Flandres à d'Allard CHUFFART. Il devra aussi payer à Noelle CHUFFART trente et une livres dix sols parisis venant de la sixième part des arbres fruitiers et la sixième part des charpentages de la maison. Témoins : Jean et Gérard ROGIER père et fils demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 45 du 14/10/1675

Pasquier LEMESRE laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean DESCATOIRE fils de feu Pierre caroteur demeurant à Templeuve un petit lieu bâti contenant un cent d'héritage à Templeuve. Témoins : Antoine WARTEL sergent de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5161 acte 46 du 14/10/1675

Gilles WARTEL fils de feu Henri laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle fait le partage des biens avec Allard WARTEL son frère, Philippe et Marie DUBURCQ enfants de feu Gérard, Mathieu et Jeanne CABIT enfants de feu Philippe et de défunte Péronne WARTEL vivante sœur audit Gilles WARTEL. A Allard WARTEL appartiendra quatre cens et demi de terre à labour à Templeuve tenus des Dames de Flines, trois cens et demi de terre à labour en la campagne des Foilières tenus d'Anchin et six cens de terre à labour en la grande campagne tenus de la seigneurie des Préaux... A Philippe et Marie DUBURCQ appartiendra six cens et un tiers d'un cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain et autres autres cens tenus d'Anchin... A prendre après le trépas de Gilles WARTEL. Témoins Mathieu CABIT fils de feu Honoré et Martin CHOCQUET fils de feu Léon tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 47 du 22/10/1675

Jean CONSTANT fils et héritier de feu François et de défunte Catherine WARTEL demeurant à Templeuve en Pévèle au nom d'Antoine et Charles CONSTANT ses frères accorde bail à Pierre DARRAS fils de feu Antoine demeurant à Templeuve pour tout un lieu bâti contenant quatre cens d'héritages au hamel de la Hardinière à Templeuve. Témoins : Pierre DELEZENNES fils de feu Mathieu couturier et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5161 acte 48 du 27/10/1675

Contrat de mariage entre Philippe CROMBET fils de Jean demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, de Gilles DUBURCQ fils de feu Jean son frère allié d'une part, Marie Jeanne BONNIER fille de Jean accompagnée de Jean BONNIER son père fils de feu Philippe et de Jeanne DELEZENNES sa mère, demeurant à Templeuve, d'Antoine BONNIER son oncle et parrain, de Jean WARTEL son beau-frère d'autre part. Le père de Philippe CROMBET donne cinq cens de terre à labour en la campagne des Quennoy à Templeuve et cinq autres en la campagne des Hauts Colsats tenus d'Anchin, trois cens et demi d'héritages en prairie au même endroit, une vache et les habits de mariage. Il promet d'acquitter les dettes de son fils contractées jusqu'au mariage et de nourrir les futurs mariants pendant un an. Les parents de Marie Jeanne BONNIER baillent à leur fille six cens de terre à labour à tenus d'Anchin à Templeuve avec la moitié de la récolte et autres cens tenus de la seigneurie

de Vertain et d'Ardompret, une vache, un lit et les habits de mariage. Témoins : Gérard CABIT fils de Mathieu laboureur demeurant à Templeuve et Jean ROGIER fils de feu Nicolas manouvrier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 49 du 04/11/1675

Martin POUTRAIN bailli de la seigneurie de Canchompret à Templeuve en Pévèle accorde bail à Anselme FICHEL laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Cappelle. Témoins : Michel DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur et Pierre François GAHIDE fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 50 du 07/11/1675

Gérard CAUDRELIER fils de feu Gérard laboureur demeurant à Mérignies vend à Pasquier DUBOIS fils de feu Jean manouvrier demeurant à Mérignies un cent un quartron de terre héritage au hamel de Molpas à Mérignies tenu de la seigneurie d'Avelin pour quarante huit livres parisis. Témoins : Jean MOLLET fils de feu Adrien et Jean DESPIERRE fils de feu Jean tous deux laboureurs demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5161 acte 51 du 09/11/1675

Guillaume CROMBET fils de feu Allard manouvrier demeurant au hamel du Fayel à Templeuve en Pévèle accorde bail à Pierre CROMBET fils d'Adrien laboureur demeurant à Templeuve pour tout un lieu bâti contenant cinq cens d'héritages planté d'arbres fruitiers au hamel du Fayel. Témoin : Pierre CARON

2 E 3 / 5161 acte 52 du 12/11/1675

Jean DENNETIERE fils de feu Antoine laboureur demeurant au hamel d'Ardompret à Templeuve en Pévèle accorde bail à Françoise WAUCQUIER veuve de Pierre CROMBET demeurant à Templeuve pour tout un lieu bâti contenant neuf cens d'héritages à Templeuve. Témoins : Denis CROMBET et Jacques DANCQUENY tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 53 du 14/11/1675

Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jacques PILLOT fils de feu Adrien laboureur demeurant à Ennevelin pour tout un lieu bâti contenant sept cens d'héritages au hamel de Verte Rue à Ennevelin. Témoins : Philippe DARRAS fils de feu Philippe et Pierre BLONDEL fils de feu Simon demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 54 du 20/11/1675

Alexandre Charles DASSIGNIE seigneur dudit lieu et Latourelle accorde bail à Nicolas DUCLERMORTIER maréchal demeurant à Tourmignies pour vingt deux cens de terre à labour en plusieurs parcelles à Tourmignies. Témoins : Antoine POLLET homme d'affaire du seigneur et Pierre CAMBIER fils de Jean demeurant à Tourmignies.

2 E 3 / 5161 acte 55 du 13/12/1675

Jean DUDURETZ fils de feu Nicaise demeurant à Antain (Antoing) pays de Hainaut, Jean Charles HAUTERIVE aussi laboureur et Marie DUDURETZ sa femme demeurant à Vaugt (Vaulx) aussi au pays de Hainaut, Michel HAUWEL laboureur et Elisabeth DUDURETZ sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle, Antoine et Marie HONNART frère et sœur enfant de Denis et de défunte Catherine DUDURETZ demeurant à Templeuve, du nom DUDURETZ tous frères, sœurs, neveu et nièce de feu Nicaise DUDURETZ et de défunte Sainte WAUCQUIER, font le partage des biens. A Jean DUDURETZ appartiendra quatre cens de terre à labour tenus de la seigneurie de Bois le Ville, cinq cens à Genech. A Jean Charles HAUTERIVE et Marie DUDURETZ appartiendra tout un lieu bâti contenant quatre cens d'héritages tenus de la seigneurie des Chappons à Templeuve. A Michel HAUWEL et Elisabeth DUDURETZ appartiendra tout un lieu bâti contenant trois cens d'héritages à Templeuve. A Antoine et Marie HONNART appartiendra cinq cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Bois le Ville

et cinq cens à Genech. Témoins : François HERBAULT fils d'Eloi et Pierre LECUIER fils de feu Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5161 acte 56 du 27/12/1675

Philippe MOLLET fils d'Alexandre demeurant à F... (Fives ?) accorde bail à François HAVET fils de Gilles laboureur demeurant au hamel d'Ardompret à Templeuve en Pévèle pour trois cens de terre à labour à Templeuve. Témoins : Mathieu MOLLET cuvelier demeurant à Templeuve et Jean DUPONCHEL manouvrier demeurant audit fief.

2 E 3 / 5161 acte 57 du 28/12/1675

Philippe DESTROISFAUX fils de feu Mathieu carieur demeurant à Lille accorde bail à Philippe DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux cens d'héritages en prairie à Templeuve. Témoins : Jacques et Bartholomé WARTEL père et fils demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 1 du 20/04/1676

Henri CROMBET fils de feu Gilles manouvrier demeurant au hamel de Bonnance à Templeuve en Pévèle vend à Gérard BONNIER fils de Thomas laboureur demeurant à Templeuve un cent de terre à labour en la campagne des Molliers tenu de la seigneurie des Tertres à Templeuve pour la somme de cent six livres cinq sols, et quatre livres dix sols à Guillaume BONNIER médiateur. Témoins : Guillaume BONNIER fils de feu Gilles et Jean Baptiste DEVRENAY fils de Martin laboureur demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 2 du 09/04/1676

Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle déclare sa commission de Pierre DUBURCQ fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour la vente d'un lieu bâti parmi six cens et demi et demi quartron d'héritage en jardin et terre à labour par Mathieu DELEZENNES fils de feu Jean, Nicolas DELEZENNES, Hubert GODIN et Elisabeth DELEZENNES sa femme, Antoine MOLLET et Françoise DELEZENNES sa femme demeurant à Templeuve sauf MOLLET et sa femme à Fretin. Témoins : Henri WAUCQUIER charron fils de feu Philippe et Philippe DELEBASSE fils de Mathieu manouvrier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 3 du 23/01/1676

Michel HERBAULT fils de feu Richard manouvrier demeurant au hamel de la Quieze à Templeuve en Pévèle vend à Jean WARTEL fils de Pasquier laboureur demeurant à Templeuve, un lieu bâti contenant deux cens et demi quartron d'héritage à Templeuve. Témoins : Jean DUBURCQ fils de feu Mathieu bailli de seigneurie des Quennoy et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 4 du 27/01/1676

Michel HERBAULT fils de feu Richard manouvrier demeurant à Templeuve en Pévèle vend à Antoine CHAUFFAULT fils de Martin couturier demeurant à Templeuve un cent un quartron et demi de terre à labour tenus d'Anchin à Templeuve pour deux cent livres parisis. Témoins : Jean DUBURCQ fils de feu Mathieu bailli de la seigneurie des Quennoy et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5162 acte 5 du 20/01/1676

Pierre HAVET fils de feu Pierre hôte et laboureur demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin par procuration d'André CROMBECQ fils de feu Thomas vend par mise à prix et enchères à Martin DARRAS fils de François tout un lieu bâti contenant deux cens d'héritages à Templeuve pour la somme de six cent livres. Témoins : François WARTEL bailli de la seigneurie de Grurie demeurant à Templeuve et Antoine HAVET fils de feu Jacques sergent demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5162 acte 6 du 13/02/1676

Bartholomé HERBAULT fils de feu Jean, Péronne et Anne HERBAULT ses enfants, Péronne et Anne filles et héritières de défunte Catherine WAUCQUIER vendent à Marguerite BONNIER veuve de Jean DENGREMONT demeurant à Templeuve en Pévèle, quatre cens de terre à labour tenus de la seigneurie de la Grurie à Templeuve pour la somme de six cent livres parisis. Témoins : Martin DELEZENNES fils de feu Jean et Louis WAUCQUIER fils de feu Guillaume laboureurs demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 7 du 06/01/1676

Grégoire DENNETIERE, Olivier WARTEL pour Marie Adrienne DENNETIERE sa femme, de Catherine DENNETIERE, Allard VINCRE, ledit WARTEL commis tuteur des biens de Jean Baptiste, Jean François et Marie Aldegonde DENNETIERE, lesquels DENNETIERE sont enfants et héritiers tant en premières noces qu'en secondes noces de feu Jean DENNETIERE. Grégoire DENNETIERE et Olivier WARTEL et sa femme demeurent à Templeuve en Pévèle, VINCRE demeure à Bouvignies. Lesquels comparant vendent à Olivier WARTEL fils de feu David huit cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Ardomprez pour la somme de mille livres parisis Flandres. Témoins : Alexandre MOLLET dit Mouson et Antoine WARTEL sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 8 du 22/02/1676

Mathieu DELEZENNES fils de feu Jean, Nicolas DELEZENNES, Hubert GODIN et Elisabeth DELEZENNES sa femme, Antoine MALLET et Françoise DELEZENNES sa femme, Nicolas, Elisabeth et Françoise frère et sœurs enfants dudit Mathieu et de défunte Marie WAUCQUIER demeurant à Templeuve en Pévèle sauf lesdits MALLET et sa femme demeurant à Fretin, déclarent avoir vendu à Adrien FICHEL lieutenant à Templeuve, tout un lieu bâti contenant six cens et demi d'héritage au hamel de Wachemy Petit Bois à Templeuve. Témoins : Nicolas HAUWEL et Antoine WARTEL sergent demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 9 du 14/01/1676

Antoine FABVIER fils et héritier de feu Antoine laboureur demeurant au hamel de Drumez à Attiches déclare avoir vendu à Remy THIBAUT et Anne FABVIER sa femme demeurant à Marcq en Pévèle, huit cens de terre à labour à Marcq tenus des religieux de l'abbaye de Loos. Témoins : Jean MIELLET laboureur demeurant à Marcq et Jacques BARATTE laboureur demeurant à Mons en Pévèle.

2 E 3 / 5162 acte 10 du 21/09/1676

Barbe HERBAULT fille et héritière de feu Jean demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle a vendu à Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et brasseur demeurant à Templeuve cinq cens d'héritages à Templeuve tenus d'Anchin pour deux cent cinquante florins. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin, Louis HENNOT et Sébastien CABIT demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 11 du 29/09/1676

Françoise DUBOIS femme à Jean DUBURCQ fils de feu Philippe demeurant à Templeuve en Pévèle autorise son mari à donner à sa nièce Françoise DELEZENNES fille de Jacques et Jeanne BONNIER, tout un lieu bâti contenant sept cens d'héritages là où demeurent Jean DUBURCQ et sa femme tenus de la seigneurie de Bonnance, la moitié de tous les meubles de la maison, un lit, deux cens de terre à labour à prendre après le trépas de ladite Françoise DUBOIS et de Jean DUBURCQ. Témoins : Philippe DUBURCQ fils de feu Pierre et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 12 du 03/11/1676

Gaspard DESMONS charpentier et Jeanne DELEMOTTE sa femme demeurant à Cysoing déclare avoir vendu à Michel DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle et à Toussaint PIETIN fils de feu Pierre aussi laboureur demeurant à Ennevelin tout un lieu bâti contenant deux cens d'héritages à Templeuve tenu de la seigneurie de Gossel pour dix sept livres. Témoins : Pierre François GAHIDE fils de feu Jean et Antoine WARTEL fils de Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 13 du 30/12/1676

Philippe DELEZENNES fils de feu Venant et Elisabeth DELEMERE sa femme et Pierre DELEMERE fils de feu Jean manouvriers demeurant à Bersée au nom de Marie DELEMERE leur sœur, du nom DELEMERE tous héritiers de feu Jeanne DELEMERE leur tante ont autorisé la vente par Philippe DELEZENNES à Vincent DEFRANCE fils de feu Jean laboureur demeurant à Bersée, de deux cens de terre à labour à prendre en quatre cens à l'encontre de Jacques PIETIN à Cappelle en Pévèle tenus d'Anchin pour soixante dix huit livres parisis. Témoins : François CARON fils de Noël notaire et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 14 du 15/12/1676

Georges CABIT fils de feu Mathieu, Jean RIQUIER bail et mari de Claire CABIT, Jean ROUSE mari et bail de Marie CABIT, demeurant les CABIT à Ennevelin, et RIQUIER au hamel de Martinsart à Seclin, et ROUSEL à Sainghin en Mélantois. Les CABIT neveux et héritiers de Thomas DANCQUENIES leur oncle, déclarent avoir vendu à Jacques CORDONNIER prêtre pasteur d'Ennevelin au nom de l'église, un petit lieu bâti contenant un cent et demi d'héritage tenu de la seigneurie de St Quentin en Vermandois pour quatre cent cinquante trois livres parisis. Témoins : Pierre DE TIEFFRIES clerc paroissial d'Ennevelin et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 15 du 15/11/1676

Michel DELEZENNES fils de feu Michel demeurant à Louvil déclare avoir vendu par enchères à Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle deux cens un quartron de terre à labour à Templeuve en la grande Campagne tenus de la seigneurie de Flines pour une mise à prix deux cent quarante livres parisis. Témoins : Philippe BERNARD fils de feu Mathieu et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 16 du 15/12/1676

Georges CABIT fils de Mathieu laboureur demeurant à Ennevelin, Jean RIQUIER bail et mari de Claire CABIT laboureur demeurant au hamel de Martinsart à Seclin, Jean ROUSE mari et bail de Marie CABIT manouvrier demeurant à Sainghin en Mélantois, du nom de CABIT sont neveu et nièces de Thomas DANCQUENIES leur oncle de Lille déclarent avoir vendu à Pierre DE TIEFFRIES clerc paroissial d'Ennevelin et Caroline DEBOULLONNE sa femme tout un lieu bâti contenant un cent et demi d'héritage à Ennevelin tenu de la seigneurie de St Quentin en Vermandois pour quatre cent cinquante livres parisis. Témoins : Jacques CORDONNIER prêtre pasteur d'Ennevelin et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 17 du 03/12/1676

Marie HONNART veuve de Guillaume WAUCQUIER demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle déclare avoir vendu par enchères à Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, trois cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Gossel pour une mise à prix de cent cinquante livres parisis. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Jean ROGIER fils de Louis tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 18 du 03/12/1676

Marie HONNART veuve de Guillaume WAUCQUIER demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle déclare avoir vendu par enchères à Jean HERBAULT fils de feu Louis marchand de vaches demeurant à Templeuve, trois cens de terre à labour à Templeuve tenus des religieux d'Anchin pour mise à prix de trois cent cinquante livres parisis. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Jean ROGIER fils de Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 19 du 03/12/1676

Marie HONNART veuve de Guillaume WAUCQUIER demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle déclare avoir vendu par enchères à Jacques GHISLAIN fils de feu Betreumieux, maréchal demeurant à Templeuve, trois cens de terre à labour à Templeuve dont un cent tenu de la Seigneurie d'Engremont et deux cens tenus de la seigneurie de Gossel pour mise à prix de trois cent livres parisis. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Jean ROGIER fils de Louis laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 20 du 03/12/1676

Marie HONNART veuve de Guillaume WAUCQUIER demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle déclare avoir vendu par enchères à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve, quatre cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Gossel et trois cens de terre à labour tenus de la seigneurie d'Engremont pour sept cent livres parisis. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Jean ROGIER fils de Louis tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 22 du 17/02/1676

Pierre DENGREMONT fils de Balthazar laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Nicolas GODIN fils de Martin charpentier demeurant à Templeuve pour tout un lieu bâti contenant huit cens d'héritages de terre à labour à Templeuve. Témoins : Pierre LESCUIER demeurant à Templeuve et Jean François CHUFFART demeurant à Louvil.

2 E 3 / 5162 acte 21 du 22/10/1676

Marguerite LESCUIER veuve de Roger WAUCQUIER demeurant à Nomain à reçu de Pierre et Marie LESCUIER ses frère et sœur héritiers de feus Louis et Marie MOLLET leurs père et mère pour son renoncement de ses droits sur un lieu bâti contenant quatre cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Boisville. Témoins : Philippe WARTEL fils de feu Michel bailli de Boisville et Jean WARTEL fils de feu Pierre laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 23 du 23/10/1676 (acte barré)

Jean et Catherine JACQUART frère et sœur, enfants et héritiers de feu Jean et défunte Marguerite HEDDEBAULT demeurant à Ennevelin donnent à Mathieu MOLLET leur neveu fils de feu Charles, un bonnier de terre à labour à Templeuve tenu de la seigneurie des Préaux et six cens et demi de terre aussi à labour tenus de la seigneurie d'Ardomprez et un cent trois quartrons de terre à labour à Ennevelin tenu de St Piat de Seclin et autres quatre cens au même endroit. A charge dudit Mathieu MOLLET de faire dire une messe chaque semaine sitôt leur trépas. Témoins : Jean HANOT et Thomas LEMESRE.

2 E 3 / 5162 acte 24 du 05/09/1676

Jean et Catherine JACQUART frère et sœur, enfants et héritiers de feu Jean et défunte Marguerite HEDDEBAULT demeurant à Ennevelin donnent à Marie JACQUART leur nièce, fille et héritière de feu Guillaume, et femme d'Olivier DAUBRICOURT demeurant à Mons en Pévèle, trois rentes héritières qui obligent Jeanne CAUDRELIER veuve en premières noces de Jean DENGREMONT, Jacques, Marie et Marguerite DANCQUENIES frère et sœurs de feu Jean et de ladite défunte Jeanne CAUDRELIER portant sur un principal de sept cent livres parisis et cinq cens un tiers d'un cens de terre à labour et autres huit cens à Templeuve en la campagne des Molliers tenus des Dames de Flines. Témoins : Gilles LEMESRE fils de feu Jean et Antoine LELEU fils de feu Antoine manouvrier demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5162 acte 25 du 05/09/1676

Jean JACQUART fils de feu Jean laboureur demeurant à Ennevelin donne à Jean REQUILLART son petit neveu et filleul fils de Jean demeurant à Blandain trois cens de terre à labour au hamel de Verte Rue à Ennevelin. Témoins : Gilles LEMESRE fils de feu Jean et Antoine LELEU fils de feu Antoine manouvrier demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5162 acte 26 du 31/08/1676

Pierre DE BERGUE marchand demeurant à Valenciennes et présent à Templeuve en Pévèle reconnaît avoir nommé ses procureurs spéciaux... pour le représenter devant juges et contre toute querelle de personne... Fait pardevant Noël et Pierre CARON

2 E 3 / 5162 acte 27 du 16/11/1676

Louise LANSEL veuve de Nicolas DELANNOY demeurant à Templeuve en Pévèle déclare avoir nommé comme procureurs spéciaux Ignace DELANNOY son fils et... pour la représenter devant juges et contre toute querelle de personne... Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5162 acte 28 du 09/12/1676

Martin POUTRAIN fils de feu Philippe bailli de la seigneurie de Canchomprez à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Louis LADMIRAND fils de feu Georges laboureur demeurant à Marcq en Pévèle la somme de vingt-cinq livres et six florins carolus pour la vente de quatre vaches, un taureau et trois veaux. Témoins : Pierre ROUSSEAU fils de Mathieu et Jean Baptiste LEMESRE fils de François manouvrier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 29 du 20/01/1676

Robert DENNEULIN fils de Michel et Marie WAUCQUIER sa femme demeurant à Marcq en Pévèle déclarent devoir à Grégoire LELIEVRE marchand demeurant à Marcq la somme de vingt-quatre patacons de quarante huit patars pour la vente d'une bête chevaline. Fait devant Noël et Pierre CARON.

2 E 3 / 5162 acte 30 du 01/12/1676

Marc BLONDEL fils de feu François charpentier et Marie DEBERTE demeurant au hamel de Pretz à Avelin reconnaissent devoir à Grégoire LELIEVRE fils de feu Pierre Marchand demeurant à Marc en Pévèle la somme de trente-neuf florins carolus pour la vente d'une vache qu'ils paieront en deux moitiés. Témoins : Louis CAUDRELIER fils de feu Louis et Jean LELIEVRE fils de Grégoire laboureur demeurant tous deux à Marcq.

2 E 3 / 5162 acte 31 du 17/12/1676

Charles et Gilles DARRAS frères, enfants et héritiers de feu Gilles et de défunte Simone WARTEL demeurant à Templeuve en Pévèle déclarent devoir à Mathieu DARRAS, Pasques DARRAS et Jean CONSTANT pour Agnès DARRAS sa femme, du nom DARRAS aussi enfants et héritiers, présents sauf Pasques représentée par Jean ROGIER fils d'elle et de feu Jean, la somme de sept cent cinquante livres parisis pour la vente de tous les biens meublés délaissés par le trépas de Gilles. Témoins : François WARTEL bailli de la Grurie et Philippe WARTEL fils de feu Jacques marchand demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 32 du 06/12/1675

Toussaint DURIEZ censier d'Hucquin, laboureur à Templeuve d'une part, Mathieu CABIT fils d'Honoré, laboureur à Templeuve d'autre part. Ledit DURIEZ soutient que la cession d'arme sera publiée d'entre les couronnes de sa majesté très chrétienne (le roi de France) et sa majesté catholique (le roi d'Espagne) par en dedans le mois de mai expiré prochain venant de l'an 1676 et le dit CABIT soutient le contraire. Ils mettent en jeu 4 florins plus 10 patards pour le présent acte. Témoins : Pierre DELEBASSE et Antoine WARTEL.

2 E 3 / 5162 acte 33 du 23/11/1676

Toussaint DENEUFVILLE fils de feu Philippe émancipé devant la justice de Cobrieux le vingt novembre 1676 reconnaît devoir à Jacqueline WARTEL veuve de Philippe DENEUFVILLE vivant demeurant à Cobrieux acceptant la somme de cent huit livres parisis pour la vente d'une vache, deux veaux et un porc. Ladite Jacqueline a reçu de Mathieu PROUVOST marchand de chevaux demeurant à Lille, la somme de quatre-vingt quatre livres.

2 E 3 / 5162 acte 34 du 22/11/1676

Jean LEMESRE fils de feu François laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle reconnaît devoir à Philippe DARRAS fils de Pierre marchand demeurant à Templeuve en Pévèle la somme de douze patacons et demi qu'il lui a prêtés pour ses nécessités. Témoins : Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand demeurant à Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5162 acte 35 du 06/11/1676

Charles BRAME fils de feu Pierre maréchal demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaît avoir reçu de Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand de bêtes demeurant à Templeuve la somme de cinquante-deux livres seize sols parisis que doit Michel DELEZENNES fils de feu Michel demeurant à Louvil.

2 E 3 / 5162 acte 36 du 07/11/1676

Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur et mari de Marie Catherine GRANSIRE demeurant à Cappelle en Pévèle déclare renoncer au droit de proximité de lignage de tout un lieu bâti contenant huit cens d'héritages vendu par Adrienne PASQUIER veuve de Noël COMBLED demeurant à Ennevelin à Antoine WARTEL fils de feu Jacques demeurant à Templeuve en Pévèle, et au seul profit de Jean GRANSIRE fils de feu Bauduin laboureur, demeurant à Ennevelin et père de ladite Marie Catherine. Témoins : Louis et Mathieu ROUSSEAU frères tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 38 du 28/10/1676

Jacques DANCQUENIES, Nicolas GODIN au nom de leur femme et Marie Madeleine DARRAS déclarent avoir reçu de Pierre DARRAS fils de feu Nicolas leur frères qui leur était redevable, et suite au contrat de renonciation fait à son profit après le trépas de feu Nicolas DARRAS et de défunte Jeanne DESCATOIRE leurs père et mère demeurant à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5162 acte 37 du 25/10/1676

Thomas MINNET fils de feu François manouvrier demeurant à Templeuve en Pévèle dernièrement veuf de Catherine CAREZ, donne à ses fils Antoine et Philippe tout un lieu bâti contenant un demi cens d'héritage à Templeuve là où réside Denis NORGHUEZ, un cent un quartron d'héritage à Templeuve tenu de la seigneurie de Boisville et tous les biens meublés qu'ils trouveront le jour de son trépas. Ils devront payer à Marguerite MINNET femme de Pierre DE VRENAY leur sœur que leur père a eu en premières noces avec Catherine DELEZENNES la somme de douze livres parisis. Témoins : Laurent DARRAS fils de feu Pierre et Mathieu BERNARD fils de feu Mathieu tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 39 du 19/10/1676

Pierre CROMBET fils d'Adrien demeurant à Templeuve en Pévèle déclare qu'il est venu à sa connaissance que Guillaume CROMBET fils de feu Allard demeurant à Templeuve aurait par son testament en date du 25 septembre 1676 donné audit Pierre CROMBET deux année de rendage d'une maison et héritages, là où il demeure.

2 E 3 / 5162 acte 40 du 19/10/1676

Lucette CROMBET veuve de Nicolas DELENESSE demeurant à Wannehain présente à Templeuve en Pévèle déclare être parente à Guillaume CROMBET fils de feu Allard son frère demeurant à Templeuve et qu'après le trépas dudit Guillaume son frère lui succédera pour un lieu bâti contenant cinq cens d'héritages au hamel du Fayet à Templeuve dont les abouts sont repris par le bail qu'il a, Pierre CROMBET fils d'Adrien, passé le neuf novembre 1675 et que ladite Lucette CROMBET a promis de l'en laisser jouir pareillement.

2 E 3 / 5162 acte 41 du 06/10/1676

Pierre CARBONNET fils de feu Jean meunier à... proche de Pecquencourt reconnaît la somme de trois cent quarante-quatre livres parisis qu'André LESPAGNOL fils de Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle a promis de payer pour le droit de bail du moulin de Hucquin à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 42 du 29/09/1676

Henri CROMBET fils de feu Gilles manouvrier demeurant à Templeuve en Pévèle donne à Marie CROMBET sa nièce tous ses biens meublés qu'il aura, le jour de son trépas. Témoins : Martin DEVRENAY fils de feu Henri laboureur et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 43 du 14/09/1676

Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle reconnaît devoir à Henri LEFEBVRE bailli et receveur des religieux la somme de quarante huit livres d'arriérages de rentes foncières et seigneuriales dues sur les héritages de Jean DE LACHAPELLE écuyer seigneur de la Folie demeurant à Cappelle. Il a promis de payer au nom et en acquit de Maximilien Antoine DE LACHAPELLE écuyer seigneur d'Escrepieux (Escrebieux ?) demeurant à Douai pour en avoir acheté la récolte.

2 E 3 / 5162 acte 44 du 11/09/1676

Marie Marguerite WARTEAU fille émancipée demeurant à Cappelle en Pévèle a nommé par cette présente comme procureur spécial Philippe WARTEAU demeurant à Cappelle pour la représenter, agir en son nom et la défendre.

Le 22/02/1676 Je soussigné Jacques HENNO prêtre pasteur de Cappelle en Pévèle certifie que Marie Marguerite WARTEAU fille de Philippe et de feu Françoise DEFRESNES a été baptisée le 22 février 1661.

2 E 3 / 5162 acte 45 du 09/09/1676

Devant Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle en présence de Mathieu CABIT, Pierre BERNARD, Vincent CASTELAIN et Balthazar LEQUESNE échevins de Templeuve a comparu Philippe WARTEAU fils de feu Louis laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle et déclaré avoir émancipé sa fille Marie Marguerite WARTEAU suffisamment âgée comme il est apparu par le certificat donné par Jacques HENNO prêtre de Cappelle.

2 E 3 / 5162 acte 46 du 07/09/1676

Barbe HERBAUT fille de feu Jean demeurant à Templeuve en Pévèle déclare avoir reçu de Martin CROMBET le jeune, son beau-frère tous les rendages qu'il lui devait échus et à échoir jusqu'à la St Remy prochaine.

2 E 3 / 5162 acte 47 du 07/09/1676

Barbe HERBAUT fille de feu Jean demeurant à Templeuve en Pévèle donne à Martin CROMBET le jeune, son beau-frère fils de feu Martin ses biens meublés, terres et héritages pour en jouir après son trépas.

2 E 3 / 5162 acte 48 du 07/09/1676

Barbe HERBAUT fille et héritière de feu Jean demeurant à Templeuve en Pévèle donne à Michelle POTIER fille de Mathieu, trois cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Canchompert pour en jouir après le trépas de ladite Barbe HERBAUT et de Martin CROMBET le jeune son beau-frère.

2 E 3 / 5162 acte 49 du 30/08/1676

Gilles DUBURCQ fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle donne à ses petites nièces Marguerite Françoise et Marie Jeanne DUBURCQ sœurs et enfants de Gilles fils de feu Jean comparant et représentant ses filles, trois vaches à prendre dans l'étable après son trépas. Témoins : Jean SIX fils de feu Maximilien laboureur et Pierre CHOCQUET fils de feu Jean couturier demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 50 du 16/08/1676

Jean DUBOIS fils de feu Jean huileur demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Gilles DUBURCQ fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve cent trente deux livres parisis pour la vente de seize rasières deux havots de grains de colza.

2 E 3 / 5162 acte 51 du 16/08/1676

Jean DUBOIS fils de feu Jean huileur demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Jean GRANSIRE fils de feu Bauduin censier de la cense de Lannoy à Ennevelin, trois cent soixante quatre livres parisis Flandres pour la vente de grains de colza. Témoins : Pierre DE SION serviteur de Jean DUBOIS et Pierre DUBOIS fils de feu Noël serviteur domestique de Jean GRANSIRE.

2 E 3 / 5162 acte 52 du 06/07/1676

Jean CROMBET fils de feu Simon laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Antoine DELEDOEULLE fils de feu Jean refaisseur de souliers demeurant à Templeuve, soixante douze livres parisis.

2 E 3 / 5162 acte 53 du 24/06/1676

Charles DARRAS fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle déclare avoir reçu quatre-vingt dix-neuf livres parisis de Charles DESCATOIRE fils de Nicolas...

2 E 3 / 5162 acte 54 du 15/06/1676

Mathieu CABIT fils de feu Honoré laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle en son nom et en tant que procureur spécial d'Adrien FICHEL, François WARTEL, Mathieu CABIT, Pierre BERNARD, Vincent CASTELAIN, Balthazar LEQUESNES, Charles DESCATOIRE, Mathieu BONNIER, Louis BERNARD, Mathieu BERNARD, Jean DUBURCQ, Jean ROGIER, Jean CROMBET, Jean CABIT, Toussaint DURIEZ, Antoine CASTELAIN, Gilles DUBURCQ, Philippe WARTEL, Pasquier LEMESRE, Mathieu ROGIER et Pierre WARTEL, déclare devoir à Henri LEFEBVRE bailli des receveurs prélats d'Anchin demeurant à Lille la somme de neuf mille huit cent soixante trois livres onze sols six deniers parisis Flandres pour satisfaire à la demande de contribution de Valenciennes. Témoins : Martin DUBURCQ fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve et Martin MONNET fils de feu Hubert laboureur demeurant à Ennevelin

Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle et Bailli de Vertain, François WARTEL bailli de la Grurie, Mathieu CABIT, Pierre BERNARD, Vincent CASTELAIN, Balthazar LEQUESNE, échevins de Templeuve, Charles DESCATOIRE, fils de Nicolas, Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu, Louis BERNARD, Mathieu BERNARD, Jean DUBURCQ fils de feu Philippe, Jean ROGIER fils de Louis, Thomas CABIT, Toussaint DURIEZ, Antoine CASTELAIN, Gilles DUBURCQ fils de feu Mathieu, Philippe WARTEL fils de feu Mathieu, Pasquier LEMESRE, Mathieu ROGIER fils de Louis, Pierre WARTEL fils de feu Mathieu déclarent avoir nommés leurs procureurs auxquels ils donnent plein pouvoir pour lever la somme pour satisfaire la demande de Valenciennes.

2 E 3 / 5162 acte 55 du 09/06/1676

Jean LAGACHE fils de feu Jude laboureur et maçon demeurant à Mérignies reconnaît devoir à Grégoire LELIEVRE fils de feu Pierre marchand et laboureur demeurant à Marcq en Pévèle quarante huit florins pour la vente d'une vache. Témoins : Jean LEMESRE bailli de Marcq et Jean DESPIERRE laboureur demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5162 acte 56 du 06/06/1676

Jeanne PIETIN femme de Charles BRAME demeurant à Templeuve en Pévèle autorise son mari à donner à Pierre PIETIN fils de feu Mathieu son neveu manouvrier demeurant à Templeuve, les deux tiers d'un lieu bâti contenant deux cens un quartron d'héritage à Templeuve tenu de la seigneurie de Bonnance et deux tiers de six cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie des Quennoy pour en jouir sitôt le trépas dudit Charles BRAMME et de ladite Jeanne PIETIN. Témoins : Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Jacques DESREVEAUX chirurgien demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 57 du 05/06/1676

Isambart DESCAMPS lieutenant de la baronnie de Wattines, Nicolas DESMONS, Mathieu DELEVALLE, Mathieu FICHEL, Pierre DUBUS, Nicolas DUFOSSE, échevins de Wattines, Louis DUHEM déclarent en leur nom et la communauté de Wattines avoir nommé leurs procureurs auxquels ils donnent plein pouvoir pour lever au frais de LAURANT marchand négociant demeurant à Lille, quatre cent florins carolus pour satisfaire aux arriérages de leur contribution due à Valenciennes. Témoins : Charles DESCAUDIN hôte demeurant à Cappelle et Pierre LEMESRE sergent à Cappelle.

2 E 3 / 5162 acte 58 du 15/05/1676

Jean DUBOIS fils de feu Jean huileur demeurant à Templeuve âgé de trente six ans ou environ atteste qu'au mois de mai 1675 et dans la taverne de l'Écu Portugal à Lille il a payé quarante sept livres parisis à Antoine DELE FORTRYE laboureur demeurant à Escobecques pour diverses rasières de grains et colza, somme comptée par Pierre Jacques DURIEZ qui les baillera à Quentin CORNILLOT receveur des chanoines de St Piat à Seclin. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Antoine WARTEL sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 59 du 27/04/1676

Marguerite DEREGNAUCOURT veuve de Charles FACQUE demeurant à Mérignies reconnaît devoir à Michel FARVACQUE marchand de bêtes demeurant à Templeuve en Pévèle la somme de dix-neuf livres parisis reste d'une somme plus grande pour l'échange d'une vache, avec elle Mathieu FACQUE son fils ont promis de payer en deux paiements égaux.

2 E 3 / 5162 acte 60 du 23/03/1676

Venant LEROUGE fils de Mathieu carlier demeurant à Fretin reconnaît devoir à Jean JACQUART fils de feu Jean laboureur demeurant à Ennevelin la somme de deux cent quinze livres treize sols parisis pour la vente et livraison de bois. Témoins : Jean DEROUBAY fils de Guillaume et Pierre WAUCQUIER fils de feu Pierre manouvriers demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5162 acte 61 du 07/03/1676

Mathieu CABIT fils de feu Honoré laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle procureur spécial d'Adrien FICHEL, François WARTEL, Pierre BERNARD, Vincent CASTELAIN, Balthazar LEQUESNE, Henri WARTEL, Pierre DELEBASSE, Antoine CASTELAIN fils de feu Martin, Pasquier LEMESRE, Louis BERNARD, Philippe BERNARD, Philippe WARTEL, Gilles DUBURCQ, Philippe DUBURCQ, Antoine BONNIER, Mathieu BONNIER, comparant en leurs personnes Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve et Bailli de Vertain, François WARTEL bailli de la Grurie, Mathieu CABIT, Pierre BERNARD, Vincent CASTELAIN et Baltazar LEQUESNE échevins de Templeuve, Henri WARTEL, Pierre DELEBASSE, Antoine CASTELAIN fils de feu Martin, Pasquier LEMESRE, Louis BERNARD, Philippe BERNARD fils de feu Mathieu, Gilles DUBURCQ

fils de feu Mathieu, Philippe DUBURCQ fils de feu Pierre, Antoine BONNIER fils de feu Philippe, Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu tous manants et habitant Templeuve, déclarent avoir nommé leurs procureurs généraux et spéciaux auxquels ils donnent plein pouvoir pour lever la somme de quatre mille huit cent soixante douze livres parisis à la demande de Valenciennes à remettre à Henri LEFEBVRE dit De Lattre bailli et receveur d'Anchin demeurant à Lille. Témoins : Charles DESCATOIRE laboureur et Antoine WARTEL sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 62 du 01/02/1676

Martin DARRAS fils de François laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve la somme de cent florins carolus que ledit FICHEL lui a compté.

2 E 3 / 5162 acte 63 du 10/02/1676

Pierre LEMESRE fils de feu Arnould laboureur demeurant à Ennevelin reconnaît devoir à Jean HERBAULT fils de feu Louis marchand de vaches demeurant à Templeuve la somme de sept patacons, reste d'une somme plus importante pour la vente d'une vache.

2 E 3 / 5162 acte 64 du 04/02/1676

Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle et bailli de Vertain, François WARTEL bailli de la Grurie, Mathieu CABIT, Pierre BERNARD, Vincent CASTELAIN et Baltazar LEQUESNE échevins de Templeuve, Henri WARTEL, Pierre DELEBASSE, Antoine CASTELAIN fils de feu Martin, Pasquier LEMESRE, Louis BERNARD, Philippe BERNARD fils de feu Mathieu, Gilles DUBURCQ fils de Pierre, Antoine BONNIER fils de feu Philippe, Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu tous manants et habitants de Templeuve déclare avoir nommé leurs procureurs généraux et spéciaux auxquels ils donnent plein pouvoir pour lever la somme de quatre mille huit cent soixante douze livres parisis à la demande de Valenciennes. Témoins : Antoine WARTEL fils de feu Jean et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 65 du 04/02/1676

Philippe MONNET fils de feu Philippe laboureur et briocheur demeurant à Louvil reconnaît devoir à Pierre DEBERGHE fils de feu Guillaume marchand demeurant à Valenciennes, Pierre CAUDRELIER fils de feu Philippe demeurant à Templeuve en Pévèle acceptant au nom dudit DEBERGHE la somme de douze livres pour la renonciation faite par ledit DEBERGHE d'un lieu bâti et quatre cens d'héritages à Louvil tenu de St Calixte de Cysoing. Témoins : Antoine WARTEL fils de feu Jean et Alexandre MOLLET le jeune fils de feu Philippe demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5162 acte 66 du 31/01/1676

Pierre FICHEL fils de feu Jean laboureur demeurant à Nomain reconnaît devoir à Jean CARLIER laboureur fils de feu Jacques demeurant à Cappelle en Pévèle la somme de quarante livres parisis pour un accord entre eux. Témoins : Louis ROUSSEAU fils de Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5162 acte 67 du 31/01/1676

Jean CARLIER fils de feu Jacques laboureur et Catherine FICHEL sa femme demeurant à Cappelle en Pévèle déclarent ne pas se fonder héritiers de Jean FICHEL et Anne COLLETTE père et mère de ladite Catherine FICHEL vivant à Nomain et renoncent à leur hoirie laissant les biens à Pierre FICHEL leur frère. Témoins : Louis ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5162 acte 68 du 13/01/1676

Jacqueline DESMAZIERE fille de feu Louis demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Marguerite CONSTANT femme et procureur de Nicolas HERBAULT demeurant au hamel de Verte Rue à Ennevelin pour une vache à douze livres l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et Jean VILLETTE.

2 E 3 / 5162 acte 69 du 13/01/1676

Martin MONNET fils de feu Hubert laboureur demeurant à Ennevelin reconnaît devoir à Jacqueline DESMAZIERE fille de feu Louis demeurant à Ennevelin la somme de quatre-vingt quatre livres parisis qu'elle lui a prêtée. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis demeurant à Templeuve en Pévèle et Nicolas LEFEBVRE couturier demeurant à Ennevelin.

Jean VILLETTE fils de feu Quentin laboureur demeurant au hamel de Verte Rue à Ennevelin reconnaît devoir à Jacqueline DESMAZIERE fille de feu Louis demeurant à Ennevelin la somme de cinquante six livres parisis qu'elle lui a prêtée. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis demeurant à Templeuve et Martin MONNET fils de feu Hubert demeurant à Ennevelin.

Le 11 février après avoir donné lecture à Pasques CROMBET et Mathieu VILLETTE ils ont agréé l'acte. Témoins : Antoine WARTEL

Jacqueline DESMAZIERE fille de feu Louis demeurant à Ennevelin accorde bail à Jean VILLETTE fils de feu Quentin demeurant au hamel de Verte Rue à Ennevelin pour une vache à douze livres l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et Martin MONNET.

Jacqueline DESMAZIERE fille de feu Louis demeurant à Ennevelin accorde bail à Catherine CAUDRELIER veuve de Nicaise LEMESRE demeurant à Templeuve en Pévèle pour une vache à douze livres l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et Jean VILLETTE.

2 E 3 / 5163 acte 1 du 03/01/1677

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERRON négociant demeurant à Lille accorde bail à Robert DEREGNAUCOURT fils de feu Louis laboureur demeurant à Cappelle pour vingt-cinq cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Antoine MIEN fils de feu Wallerand demeurant à Cappelle et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5163 acte 2 du 02/02/1677

Michel DUPONCHEL fils de feu Adrien laboureur demeurant à Cysoing accorde bail à Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour un lieu bâti contenant six cens d'héritage à Templeuve et deux cens de terre à labour. Témoins : Alexandre MOLLET fils de feu Philippe demeurant à Templeuve et Gilles Noël DESCATOIRE demeurant à Cysoing.

2 E 3 / 5163 acte 3 du 17/10/1677

Jean HONNART fils de feu Denis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Henri DESCATOIRE fils de feu Gérard boucher demeurant à Templeuve pour quatre cens de terre à labour en la campagne des Quennoy à Templeuve. Témoins : Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur et Guillaume CHOMBART cordonnier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5163 acte 4 du 17/03/1677

Henri ROBERT seigneur de Vertain, Quennoy, Mollier et Tertre accorde bail à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux bonniers de terre à labour à prendre des sept bonniers de Vertain. Témoins : Pierre LORAIN fils de feu Pasquier et Sébastien CABIT fils de feu Antoine demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5163 acte 5 du 25/11/1677

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard demeurant à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DE BERRON négociant demeurant à Lille accorde bail à Jacques DUBUS fils de feu Jacques charpentier demeurant à Bersée pour quatorze cens de terre à labour à Cappelle. Témoins : Jean GROU fils de feu Jean demeurant à Cappelle et Cornille CHAUFFAULT fils de Martin couturier demeurant à Bersée.

2 E 3 / 5163 acte 6 du 18/12/1677

Barbe DESCATOIRE veuve de François BERRENGHIEN demeurant à Templeuve en Pévèle accorde bail à Jean ROGIER fils de Louis demeurant à Templeuve pour cinq cens un quartron de terre à labour à Templeuve en la campagne de Vertain. Témoins : Vincent CASTELAIN fils de Martin brasseur et Mathieu MOLLET fils de feu Alexandre demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5163 acte 7 du 03/02/1677

Contrat de mariage entre Simon WAUCQUIER fils de feu Guillaume et veuf de Marie FRY demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Louis WAUCQUIER son fils, de Louis et Gérard WAUCQUIER ses frères d'une part, de Jeanne DESPREZ veuve de Gilles DUBURCQ demeurant à Ennevelin accompagnée de Jean DESPREZ son frère, de Jean et Philippe DE BUCHY ses cousins d'autre part. Jeanne DESPREZ a déclaré lui appartenir deux bonniers de terre à labour à Templeuve, une vache et un lit et de l'argent qui restera en sa possession. Témoins : Jean DESTOMBLE fils de Jean demeurant à Templeuve et Louis HERBAULT fils de feu Jean laboureur demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin.

2 E 3 / 5163 acte 8 du 03/01/1677

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DU BERRON négociant demeurant à Lille accorde bail à Antoine DEMENIN fils de feu Wallerand laboureur demeurant à Cappelle pour douze cens de terre et héritages en prairie et terre à labour à Cappelle. Témoins : Robert DEREGNAUCOURT fils de feu Louis et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel.

2 E 3 / 5164 acte 1 du 02/05/1678

Contrat de mariage entre Jean DELEDOEULLE fils d'Antoine demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père d'une part, Jeanne CROMBET fille d'Antoine demeurant à Templeuve accompagnée de son père d'autre part. Le père dudit DELEDOEULLE a promis une vache et la somme de cinquante livres parisis. Jeanne CROMBET déclare avoir la somme de cent livres parisis que son père lui a cédée et deux cens d'héritages en prairie à Templeuve tenus de la seigneurie de Renty. Témoins : Louis ROUSSEAU (signe ROUSSEL) fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5164 acte 2 du 04/12/1678

Antoine LEMESRE fils de feu Nicaise laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle accorde bail à Jacques DUFOSSE fils de Nicolas laboureur demeurant à Cappelle pour onze cens de terre à labour à Cappelle et autres six cens de terre à Cappelle pour vingt neuf livres six sols parisis. Témoins : François COCQUELLE fils de Jean laboureur demeurant à Cappelle et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5164 acte 3 du 22/11/1678

Hélène CHUFFART veuve de Jean GAHIDE demeurant à Templeuve en Pévèle déclare avoir nommé ses procureurs, Pierre GHYS procureur postulant en la ville de Lille, Antoine et Pierre François GAHIDE ses fils à qui elle donne pleins pouvoirs pour défendre ses intérêts. Témoin : Pierre CARON.

2 E 3 / 5164 acte 4 du 12/09/1678

Nicolas et Denis François DUBIEUT (DUBIEZ), Marie Jeanne DUBIEUT et Hubert LESCENSE son mari et Jeanne DUBIEUT, frères et sœur et enfants d'encore vivant François DUBIEUT et de défunte Elisabeth WARTEL demeurant, ledit Nicolas à Templeuve en Pévèle, Denis François à Somain et Jeanne à Lille, font le partage des biens de leur mère. A Nicolas appartiendra tout un lieu bâti contenant onze cens d'héritages au hamel du Bout de Laas à Templeuve tenus de la seigneurie de Bois le Ville et quatre cens de terre à labour à Templeuve. A Denis François appartiendra cinq cens et demi de terre à labour à Genech tenus de la seigneurie et deux cens et demi au même lieu. A Marie Jeanne, Hubert LESCENSE se portant fort de sa femme et à Jeanne, ledit François s'en portant fort appartiendra pour parts égales tout un lieu bâti contenant dix cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Genech et cinq cens de terre à labour à Templeuve en la Grande Campagne tenus des chapelains de l'église Notre

Dame de Tournai et trois cens et demi de terre à labour à prendre à Cysoing sur la part dudit François tenus de la seigneurie de Beaufremez. Nicolas paiera la somme de cent vingt livres parisis à Denis François dont la part est plus petite. Pour la même raison Nicolas et Hubert LESCENSE prendront à leur charge une rente au profit de Philippe VAN ACRE marchand demeurant à Lille portant sur un principal de quatre cent florins. François DUBIEUT promet d'acquitter une rente héritière passée au profit de Jean DUBIEUT son frère. Témoins : Guillaume et Allard CROMBET frères et enfants de feu François demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5164 acte 5 du 28/07/1678

Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labroy, Campron, Verdrie Gaillardrie, accorde bail à Claude VAUGRENART marchand brasseur demeurant à Merville en Flandres pour la maison et château vulgairement appelés la maison d'England proche de Merville contenant jardin, prairie bois et terres labourables pour deux cents florins par temps de guerre, et deux cent cinquante florins par temps de paix. Témoins : Nicolas DE ROUIL greffier du baillage de Lens et Jean DEROLLET serviteur du bailleur.

2 E 3 / 5164 acte 6 du 30/06/1678

Jean DEREIGNAUCOURT fils de feu Jean censier de la cense de Ricardrie à Bersée accorde bail à Philippe GRAU fils de feu Jean et Anne DUBUS sa femme pour un lieu bâti contenant dix cens d'héritages à Cappelle et quatre cens de terres à labour et autres cinq cens au même endroit pour la somme de cent vingt six livres parisis. Témoin : Melchior BOULENGER prêtre chapelain de Cappelle et François DUBOIS fils de feu Jacques laboureur demeurant à Bersée.

2 E 3 / 5164 acte 7 du 23/12/1678

Jean DUBUS fils de Jean laboureur demeurant au hamel de Moppas à Mérignies mari de Marguerite DESPREZ déclare avoir vendu à Simon WAUCQUIER fils de feu Guillaume laboureur et Jeanne DESPREZ sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle, cinq cens de terres à labour à Templeuve, quatre cens tenus de la seigneurie de Canchomprez et un cent tenu de la seigneurie d'Ardomprez pour la somme de cinq cent livres parisis. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5164 acte 8 du 28/07/1678

Gilles DENGREMONT fils de feu Louis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir aux dames abbesses et religieuse Desprez à Douai, Jean Baptiste POUTRAIN censier de la cense de Canchomprez accepte au nom des dames la somme de cinquante six livres seize sols parisis pour arriérages des terres et héritages qu'il occupe. Témoins : Alexandre VANSTEENBERG fils de feu Alexandre et Louis HENNO fils de feu Wallerand demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5164 acte 9 du 29/07/1678

Gilbert POTTIER fils de feu Antoine laboureur demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir aux dames abbesses et religieuse Desprez à Douai, Jean Baptiste François POUTRAIN censier de la cense de Canchomprez accepte la somme de cinquante neuf livres quinze sols parisis d'arriérage pour trois cens et demi d'héritages qu'il occupe. Témoins : Jean CROMBET fils de feu Simon et Pierre HONNART fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5164 acte 10 du 27/12/1678

Noël DESWAEEL fils de feu Pierre laboureur demeurant au faubourg Saint-Martin Lez Tournai accorde bail à Denis THIBAUT fils de feu Jean maréchal demeurant à Marcq en Pévèle pour quatorze cens de terres à labour à Marcq pour la somme de trente six livres parisis l'an. Témoins : Alexandre GRANSIRE fils de feu Bauduin et Mathieu MARTIN fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5164 acte 11 du 15/12/1678

Mathias WAUCQUIER fils de feu Philippe naguère bailli d'Ennevelin reconnaît avoir vendu par mise à prix à Pierre LEMESRE fils de feu Nicaise laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle quatre cens de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Aigremont pour la somme de cinq cent livres parisis. Témoins; Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Martin DARRAS fils de feu François demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5164 acte 12 du 11/03/1678

Antoine TREHOULT fils de feu Gilles laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Henri LEFEBVRE bailli et receveur demeurant à Lille la somme de cinq cent trente sept livres parisis pour arriérages des terres qu'il occupe tenues de Messieurs d'Anchin et appartenant à demoiselle Jeanne CUVELIER veuve du seigneur VANDRELAINNE vivant bailli de Marchiennes. Témoins : Martin MAHIEL fils de feu Jean maréchal et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5164 acte 13 du 09/10/1678

Philippe FOURNEAU dit Désolé, serviteur à Jean DELERUE meunier de Templeuve en Pévèle affirme sous serment que le neuf octobre 1678 revenant de boire de la maison de Gilles WARTEL hôte aux environs de douze heures de nuit serait sorti de ladite taverne avec Balthazar LEQUESNE et Jean DUPETIT, étant proche de la maison de la veuve Mathieu BERNARD à Templeuve, Balthazar LEQUESNE aurait dit à Philippe FOURNEAU qu'il avait demandé à Jacques FOURRURE pour aller au moulin et que ledit FOURRURE qu'il fallait le demander à son père et disant qu'il ne se mêlait pas de cela et que son père ne la pourrait point. En même temps Balthazar demanda à Philippe FOURNEAU s'il lui moudrait bien un brayé (?) et qu'il aurait répondu à Balthazar que ça n'était point son affaire et qu'il fallait en parler à son maître. Il fut répondu par LEQUESNE à FOURNEAU "tu es un Jean foutre, tu feras comme les autres" et aurait dit à Jean DUPETIT qu'il ne lui donnerait plus de blé et qu'il n'entendait plus que DUPETIT parte au moulin de Templeuve avec son blé. LEQUESNE dit à FOURNEAU qu'il irait charger d'autre meunier pour aller charger sa (...) et qu'il les ferait passer près du moulin de Templeuve sans y faire affaire ni dire aucun mot ni parole. Philippe FOURNEAU répondit à Balthazar que s'il passait près du moulin il en descendra et coupera les sacs, et que Balthazar lui aurait dit : "quoi Jean Foutre tu couperas les sacs ?" et disant cela il l'aurait frappé avec un bâton et l'aurait laissé à terre le sang coulant. FOURNEAU dit ne pas avoir frappé LEQUESNE avec un couteau au contraire étant en débat il l'aurait donné dans sa gaine à Nicolas GREMILLIER fils de François. Passé pardevant bailli et hommes de fief de Vertain : Allard FICHEL, Antoine CASTELAIN, Michel MALLET, Philippe BONNIER.

2 E 3 / 5165 acte 1 du 16/01/1679

Jean, Jacques François, Antoinette, Philippotte, Marie Anne WARTEL, Guillain DUGARDIN et Monique WARTEL sa femme, Jean DARRAS mari de Catherine WARTEL, du nom WARTEL enfants de feu Michel et de feu Jean leur père grand demeurant à Templeuve en Pévèle font le partage des biens de Jean leur père-grand. A Jacques François, Philippotte et Marie Anne WARTEL appartiendra un lieu bâti contenant sept cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Bonnance et un cent d'héritage en prairie tenu de la seigneurie de Landas. A Jean WARTEL appartiendra quatre cens de terres à labour à Templeuve en la campagne des Fallières tenus des Dames de Flines à prendre dans les six cens de Guillain DUGARDIN et sa femme, et un cent d'héritage en prairie à Templeuve tenu des marais de Landas. A Antoinette WARTEL appartiendra deux cens et demi de terres à labour à prendre dans les cinq cens de Jean DARRAS et Catherine WARTEL sa femme à Templeuve tenus d'Anchin, et un cent un quartron de terre à labour au même endroit. A Jean DARRAS se portant fort de Catherine WARTEL sa femme appartiendra deux cens et demi de terres à labour à Templeuve à prendre dans les cinq cens d'Antoinette WARTEL tenus d'Anchin et un cent à labour tenu de la seigneurie de Bois le Ville. A Guillain DUGARDIN et Monique WARTEL sa femme appartiendra deux cens de terres à labour à prendre dans les six cens de Jean WARTEL en la campagne des Fallières tenus des Dames de Flines et deux autres cens de terres à labour à Templeuve au Hauts Colzas tenus d'Anchin. Antoinette WARTEL dont la part est plus grande que celle de Jacques François, Philippotte et Marie Anne, devra leur payer trente livres

parisis. Guillain DUGARDIN et Monique WARTEL dont la part est plus grande que celle de Jacques François, Philippotte et Marie Anne, devront leur payer soixante six livres parisis. Marie DENNETIERES leur mère aura son viager en la maison et les héritiers lui paieront annuellement chacun six livres parisis. Témoins : Philippe WARTEL fils de feu Michel bailli de la seigneurie de Bois Le Ville et Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 2 du 21/01/1679

Comparaissent Pierre CAUDRELIER fils de feu Philippe demeurant à Templeuve en Pévèle, Jacques DENEUVILLE fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve qui a promis de payer quatre vingt six livres huit sols parisis en quatre paiements que lui a prêté Pierre CAUDRELIER son beau-père. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 3 du 16/01/1779

Jean MOLLET fils de feu Adrien laboureur demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) accorde un bail à Antoine BACQUEVILLE fils de Guillaume clerc paroissial de Marcq pour sept cens de terres à labour à Marcq pour trente-trois livres parisis l'an. Témoins : Denis THIBAULT maréchal demeurant à Marcq et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5165 acte 4 du 23/01/1679

Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroye, Comproye, Verderie Gaillardrie, demeurant en son château à Mérignies accorde un bail à Antoine CAUDRELIER fils de feu Jacques laboureur demeurant à Sainghin en Mélantois pour vingt-huit cens de terres à labour à Sainghin vulgairement appelé le fief Besin pour trente-trois florins douze patars l'an. Témoins : Pierre DUTRIEU lieutenant de Mérignies et Marcq DESRAN fils de feu Jean demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5165 acte 5 du 24/01/1679

Contrat de mariage entre Adrien CAUDRELIER fils de feu Philippe demeurant à Templeuve en Pévèle d'une part, Jeanne LEMESRE fille de feu Nicaise accompagnée de sa mère Catherine CAUDRELIER et de Pierre LEMESRE son frère d'autre part. Catherine CAUDRELIER déclare donner une vache et la récolte de blé à prendre sur trois cens à l'août prochain et les meubles, à la réserve de son lit. Les mariants seront tenus de la nourrir et l'entretenir sa vie durant. Témoins : Mathieu BONNIER fils de feu Jean et Louis ROUSSEAU fils de Mathieu laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 6 du 29/01/1679

Jean GROU fils de feu Jacques manouvrier demeurant à Cappelle en Pévèle d'une part, Gilles FLINOIS fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle d'autre part pour mettre fin à un différent pour une cuisine four fournil qu'ils devaient faire faire ensemble d'après un bail passé devant notaire le 27 mai 1777. Au lieu de faire faire une cuisine four fournil Gilles FLINOIS devra payer à Jean GROU trente patars durant ledit bail à condition qu'Antoine LEMESRE fils de feu Nicaise laissera Jean GROU et sa femme demeurer en sa cuisine temps que ledit Gilles FLINOIS demeurera en la maison de Jean GROU. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 7 du 29/01/1679

Contrat de mariage entre Jean WAUCQUIER fils de feu Mathurin et de Pasques DUBURCQ demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné d'Arnould MONNAUX son beau-père, de sa mère, d'Antoine WAUCQUIER son oncle, de Martin DUBURCQ son oncle et de Pierre DENGREMONT son oncle allié d'une part, de Marguerite WAUCQUIER fille de feu Simon et défunte Jeanne WAUCQUIER demeurant à Templeuve, accompagnée de Quentin, Philippe et Henri WAUCQUIER ses frères et François BONNIER son frère allié d'autre part. Arnould MONNAUX et Pasques DUBURCQ ont promis de payer la somme de quatre-vingt quatre livres parisis qui lui revient après la mort de son père Mathurin, ils donnent la récolte de blé sur deux cens, et une vache. Jean WAUCQUIER déclare lui appartenir quatre cens de

terres à labour dont deux cens à Templeuve en la campagne des Quennoy à prendre à l'encontre de sa sœur Marie Madeleine WAUCQUIER. Quant à l'apport de Marguerite WAUCQUIER, elle déclare lui appartenir deux cens et demi d'héritage à Templeuve et un cent et demi de terre à labour à Templeuve en la campagne des Tertres, la moitié des biens meublés en la maison de feu Simon. Henri WAUCQUIER cèdera à sa sœur Marguerite WAUCQUIER quatre cens de terres à labour. Témoins : Charles PIETIN fils de feu Simon et Jean DUBURCQ fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 8 du 20/02/1679

Pierre Georges DESCOSSE fils de Jacques Georges seigneur de Hellin demeurant à Ennevelin accorde un bail à Laurent LESCUIER fils de feu Louis demeurant à Hellin et sa femme Marie DUPONCHEL pour un lieu bâti contenant quatre cens d'héritages plantés d'arbres fruitiers à Ennevelin pour soixante livres en deux paiements. Témoins : Jean GHISLAIN bailli et Antoine MAILLARD.

2 E 3 / 5165 acte 9 du 24/02/1679

Mathieu MOLLET fils de feu Alexandre et défunte Hélène DELINSELLES demeurant à Templeuve en Pévèle d'une part, Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve son beau-père étaient en procès au siège de la gouvernance de Lille se sont accordés pour mettre fin à toute querelle, que ledit Mathieu prétendait avoir part à tous les héritages que ledit FICHEL aurait achetés durant son mariage avec la défunte Hélène DELINSELLES sa femme. Moyennant la somme de trois cent cinquante livres parisis qu'il a reçu d'Adrien FICHEL son beau-père, renonçant à toute part des vingt-quatre cens d'héritages. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas, Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques et Martin DARRAS fils de feu François demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 10 du 25/02/1679

Hubert ERTHEES marchand bourgeois demeurant à Lille accorde un bail à Louis CAUDRELIER fils de feu Louis demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) pour vingt cens de terres à labour dont cinq à Marcq et quinze à Ennevelin à prendre dans les vingt et un de la veuve et hoirs de Jacques MARESCAUX pour quarante-deux patars chaque année et pour chaque cens. Témoins : Jean MIELLET fils de feu Adrien et Jean Baptiste MAUROY fils de feu Pierre laboureurs demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5165 acte 11 du 25/02/1679

Jean Baptiste MAUROYT fils de feu Pierre laboureur demeurant à Marcq en Pévèle et Pierre LEMESRE fils de feu Noël sergent demeurant à Cappelle en Pévèle après serment proposé par Louis CAUDRELIER demeurant à Marcq ont déclaré qu'en janvier 1778 étant en la maison de Martin FABVIER hôte à Marcq en compagnie de Hubert AERTHEES bourgeois marchand demeurant à Lille, de Philippe CHOCQUET fils d'Allard, et de Louis CAUDRELIER qui aurait parlé de reprendre des terres dudit AERTHEES. CAUDRELIER et CHOCQUET se seraient accordés pour une pièce de cinq cens de terres à labour moyennant un lot de vin à table et quarante patars. CAUDRELIER aurait cédé son droit à CHOCQUET qui aurait accepté et peu de temps après ledit Philippe CHOCQUET aurait dit qu'il renonçait aux cinq cens, disant qu'il n'en voulait plus. Témoins : Jean MIELLET fils de feu Adrien laboureur et Florent PATRENOSTE sergent demeurant à Marcq (Pont à Marcq).

2 E 3 / 5165 acte 12 du 02/03/1679

Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de la cense de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Mathieu MINNET fils de feu Jean laboureur demeurant au hamel du Fayel à Templeuve pour dix cens de terres à labour à Mérignies pour quarante livres parisis l'an. Témoins : Pierre CARON notaire

2 E 3 / 5165 acte 13 du 02/03/1679

Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de la cense de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Antoine DUHEM fils de feu Antoine manouvrier demeurant à Templeuve et Philippotte DESMONS sa femme pour un lieu bâti contenant trois cens d'héritages au hamel du Fayel à Templeuve et autres quatre cens pour la somme de trente six livres parisis pour le manoir et seize livres pour les quatre cens. Pardevant notaires.

2 E 3 / 5165 acte 14 du 02/03/1679

Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de la cense de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Nicolas DUFOSSE fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour un bonnier un cent de terre à labeur à Cappelle pour cinquante et une livres parisis. Pardevant notaires.

2 E 3 / 5165 acte 15 du 04/03/1679

Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labroye, Camproye, Verderie, Gaillardrie, demeurant en son château à Mérignies accorde un bail à Gérard POUTRAIN fils de feu Philippe laboureur demeurant à Mérignies et mari de Françoise LEENS (signe DELAINS) pour un lieu bâti avec jardin prés et terres à labeur contenant vingt-huit bonniers et demi appelé la cense de la Marcq situés à Mérignies et Avelin pour six cent florins. Témoins : Hubert DUBOCQUOIT fils de feu Jérôme et Jean DUFLOS fils de Piat charpentier demeurant à Avelin.

2 E 3 / 5165 acte 16 du 05/03/1679

Denis PILLOT fils de feu Adrien laboureur demeurant à Ennevelin accorde un bail à Martin CROMBET fils de feu Jean demeurant à Templeuve en Pévèle et à Mathieu MARTIN fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Ennevelin pour sept cens de terres à labeur à Ennevelin pour vingt-sept livres parisis par an. Témoins : Hugues BOISTEL fils de feu Hugues et Jean ROGIER fils de Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 17 du 05/03/1679

Quentin WARTEL fils de feu Gérard laboureur demeurant à Templeuve accorde un bail à Mathieu MARTIN fils de feu Gaspard demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin pour six cens et demi de terres à labeur à Ennevelin pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : Hugues BOISTEL fils de feu Hugues et Jean ROGIER fils de Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 18 du 05/03/1679

Simon et Pierre CAUDRELIER laboureurs demeurant à Templeuve en Pévèle tuteurs établis au siège de la Gouvernance de Lille de Mathieu WAUCQUIER fils mineur de feu Charles accordent un bail à Louis CAUDRELIER fils de feu Louis hôte demeurant à Templeuve pour tout un lieu bâti planté d'arbres fruitiers contenant quatorze cens d'héritages à Templeuve et trois cens de terres à labeur aux Molliers pour cent huit livres parisis l'an. Témoins : Hugues BOISTEL fils de feu Hugues et Jean ROGIER fils de Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 19 du 05/03/1679

Anne LEGROU veuve de Gilles DELANNOY demeurant au hamel de Hucquin à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Gérard DUBUS fils de feu Jean demeurant à Cappelle en Pévèle pour un lieu bâti contenant deux cens d'héritages à Templeuve au hamel de Hucquin le Ville pour trente-deux livres parisis l'an. Témoins : Jean GROU fils de feu Jacques manouvrier demeurant à Cappelle en Pévèle et Pierre François GAHIDE fils de Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 20 du 06/03/1679

Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle y demeurant accorde un bail à Pierre CARLIER fils de feu Jacques laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour trois cens de terres à labeur au Plouich des Wattines à Cappelle pour treize livres parisis l'an. Témoins : Louis DESCAMPS fils de feu François manouvrier et François CARON fils du notaire demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 21 du 07/03/1679

Pierre DESCAMPS fils de feu André laboureur demeurant à Bury dans le Hainaut mari de Catherine PASQUIER accorde un bail à Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour un lieu bâti contenant quatre cens d'héritages à Templeuve et autres dix cens de terres à labeur attenant au bâti pour cent livres parisis l'an. Témoins : Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve et Gérard CAUDRELIER fils de feu Gérard laboureur demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5165 acte 22 du 09/03/1679

Marie LESTRIEU fille de feu Nicolas demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Antoine TREHOULT fils de feu Gilles laboureur demeurant à Templeuve pour un vache âgée de trois ans pour douze livres parisis.

2 E 3 / 5165 acte 23 du 13/03/1679

Mathieu CASTELAIN demeurant à Templeuve en Pévèle procureur spécial de François CASTELAIN fils de feu Jean laboureur à Templeuve par procuration donnée de Noël CARON notaire en date du treize mars 1679 paie la somme de cinq cent quarante livres parisis à Philippe WARTEAU fils de feu Louis pour acquit d'un arriérage de cense et louage. Devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 24 du 11/03/1679

Gilles WARTEL fils de feu Henri demeurant à Templeuve en Pévèle donne à son neveu Gérard WARTEL fils de feu Allard demeurant à Templeuve la troisième part de tous les charpentages de la maison grange et étables où réside Marie WARTEL veuve dudit feu Allard. Témoins : Thomas BONNIER fils de feu Amand et Jean DENGREMONT fils de feu Gérard et Antoine LESPAGNOL demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 25 du 11/03/1679

Contrat de mariage entre Michel DUBOIS fils de Jean demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, de Jean DUBOIS son frère, de Jean DENGREMONT son frère allié, d'Antoine LESPAGNOL son oncle et de Thomas BONNIER aussi son oncle d'une part, de Marie WARTEL fille de feu Allard et de Marie WARTEL sa mère demeurant à Templeuve, accompagnée de sa mère, de Gilles WARTEL son oncle paternel, de Louis WARTEL fils de feu Philippe son oncle maternel et de Jean BERNARD aussi son oncle d'autre part. Jean DUBOIS père dudit Michel donne trois cens et demi de terres à labeur en la campagne de Vertain à Templeuve, une vache et les habits de mariage et acquitte les dettes contractées jusqu'au jour du mariage. Il donne la récolte d'un cens de terre de traisnerie (trèfles). La mère de Marie WARTEL baille à sa fille quatre cens et demi de terres à labeur à Cappelle en Pévèle, trois cens autres terres à labeur à Templeuve, deux cens d'héritages en prairie au Bocqueau, une vache, un lit et les habits de mariage. Elle nourrira les mariés jusqu'en août prochain. Témoins : Antoine CROMBET fils de feu Gilles et Pierre CABIT fils de feu Antoine laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 26 du 12/03/1679

Pierre CROMBET fils d'Adrien laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean HERBAULT fils de feu Martin laboureur demeurant à Templeuve pour trois cens un quartron de terres à labeur à Templeuve pour treize livres parisis l'an. Témoins : Louis HENNO fils de feu Wallerant et André HENNO fils de Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 27 du 16/03/1679

Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle déclare avoir reçu de Claude GILLEMAN bourgeois demeurant à Lille l'argent correspondant à la vente de plusieurs vaches avec le droit de Mathieu CASTELAIN procureur spécial de François CASTELAIN son père. La livraison en a été attestée par Henri DELEVAL laboureur demeurant à Fretin, Pierre BERNARD sergent demeurant à Fretin et Gilles HERBAULT demeurant à Ennevelin. Témoins : Antoine TREHOULT fils de feu Gilles laboureur demeurant à Templeuve et François DUBUS fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle

2 E 3 / 5165 acte 28 du 19/03/1679

Isabeau DE FRANCHE veuve de Noël DEMAURY demeurant à Bersée donne à Philippe DEFRANCHE son neveu fils de feu Jacques tous ses biens meublés qu'elle aura le jour de son trépas. Témoins : Laurent FICHEL fils de feu Jean manouvrier demeurant à Bersée et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 29 du 20/03/1679

Philippe, Nicolas et Jean Baptiste POUTRAIN frères, Jacques DE LAINSEL mari de Catherine POUTRAIN enfants et héritiers de feu Martin demeurant Philippe à Bailleul, Nicolas à Fretin, Jean Baptiste à Templeuve en Pévèle et Jacques DE LAINSEL à Auchy, accordent un bail à Louis CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) pour tout un lieu bâti planté d'arbres fruitiers contenant neuf cens d'héritages sur le chemin qui mène de Lille à Douai et deux bonniers de terres à labour à Marcq pour quatorze livres et six florins carolus l'an. Témoins : Alexandre LEMESRE fils de feu Charles laboureur demeurant à Ennevelin et Sébastien CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur demeurant à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5165 acte 30 du 20/03/1679

Philippe, Nicolas et Jean Baptiste POUTRAIN frères, Jacques DE LAINSEL mari de Catherine POUTRAIN enfants et héritiers de feu Martin demeurant Philippe à Bailleul, Nicolas à Fretin, Jean Baptiste à Templeuve en Pévèle et Jacques DE LAINSEL à Auchy font le partage des biens de leur père Martin POUTRAIN. A Philippe appartiendront douze cens de terres à labour à prendre dans un bonnier à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) les quatre autres appartiennent à Jean Baptiste POUTRAIN tenus de la seigneurie Delerive, trois cens de terres à labour au même endroit, quatre cens de terres à labour à Cappelle en Pévèle tenus de la baronnie de Wattines. A Nicolas appartiendront dix cens de terres à labour à Marcq en Pévèle tenus en fief de la seigneurie d'Aigremont et sept cens de terre aussi à labour à Cappelle tenus de la baronnie de Wattines. A Jean Baptiste appartiendront onze cens de terres à labour à Ennevelin tenus de la seigneurie de Faucquepel, quatre cens autres au même endroit et quatre cens d'héritages bocqueau appelé vulgairement le bois Quiere du cleric à Marcq, tenus de la seigneurie de le Val. A Jacques DELINSELLES en action de Catherine POUTRAIN appartiendra douze cens de terres à labour à prendre dans un bonnier les autres quatre cens appartiennent audit DELINSELLES à Marcq, tenus de la seigneurie Delerive et devant rente à l'abbaye des Pretz, et douze cens de terres à labour à Cappelle en Pévèle tenus de la seigneurie de Drumez, et cinq cens de terres à labour à Cappelle tenus de la baronnie des Wattines. Témoins : Alexandre LEMESRE fils de feu Charles laboureur demeurant à Ennevelin et Pierre ROUSSEAU fils de Mathieu berger à la cense de Canchomprez.

2 E 3 / 5165 acte 31 du 20/03/1679

Marie FRANCOMME veuve de François CASTELAIN demeurant à Templeuve en Pévèle déclare nommer son procureur en son fils Mathieu CASTELAIN (signe CASTELAIN) pour défendre et la représenter dans toutes actions. Témoins : Jean MIELLET fils de feu Adrien laboureur demeurant à Marcq en Pévèle et Charles DESCATOIRE fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 32 du 21/03/1679

Philippe et Jean Baptiste POUTRAIN frères, Jacques DE LAINSEL mari de Catherine POUTRAIN et Nicolas DELECOURT demeurant Philippe à Bailleul, Nicolas à Fretin, Jean Baptiste à Templeuve en Pévèle, Jacques DE LAINSEL à Auchy et DELECOURT à Ennevelin, représentant Nicolas POUTRAIN leur frère déclarent avoir reçu la somme de cent huit livres huit sols de Denis THIBAUT fils de feu Jean maréchal demeurant à Marcq en Pévèle pour la vente d'une lettre de rente qui oblige Jean CHUFFART fils de feu Julien au profit de demoiselle Simonne DUGARDIN veuve de Me François POUILLE. Sont cités dans l'acte les enfants de Jean DESPIERE et de défunte Françoise POUTRAIN et les enfants de Pierre MAUROY et de défunte Claudine POUTRAIN. Jean DELERUE meunier et Michel DELEMOTTE laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 33 du 21/03/1679

Jacques DELINSELLES (signe DELINSEL) mayeur d'Auchy y demeurant accorde un bail à Anselme FICHEL fils de feu Noël laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour six cens de terres à labour à Cappelle pour quinze livres parisis l'an. Témoins : Nicolas DELECOURT fils de feu Antoine laboureur demeurant à Ennevelin et Denis THIBAUT maréchal demeurant à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5165 acte 34 du 21/03/1679

Philippe POUTRAIN fils de feu Martin laboureur demeurant à Bailleul accorde un bail à Jean DELERUE fils de feu Jean meunier demeurant à Templeuve en Pévèle pour huit cens de terres à labour à Cappelle en Pévèle pour trente-deux livres parisis l'an. Témoins : Nicolas DELECOURT fils de feu Antoine laboureur demeurant à Ennevelin et Denis THIBAUT maréchal demeurant à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5165 acte 35 du 21/03/1679

Mathieu CASTELAIN (signe CASTELAIN) fils de feu François demeurant à Templeuve en Pévèle procureur spécial de Marie FRANCOMME sa mère reconnaît devoir à Charles DESCATOIRE fils de feu Jean demeurant à Cappelle en Pévèle la somme de trois cent livres parisis Flandres pour les tailles et vingtièmes que collecte ledit DESCATOIRE pour les terre et héritages occupées à Cappelle par Marie FRANCOMME. Témoins : Philippe Charles COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Antoine THEHOULT fils de feu Gilles laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 36 du 21/03/1679

Claude GILLEMANT bourgeois demeurant à Lille accorde un bail à Pierre HENNO fils de feu Jean manouvrier demeurant à Cappelle en Pévèle pour trois cens et un tiers de cens d'héritage à Cappelle à prendre en cinq cens et un tiers de cens à l'encontre dudit HENNO et d'Adrien GOSSART pour dix neuf livres parisis l'an. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle et Antoine TREHOULT fils de feu Gilles demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 37 du 01/04/1679

Ferdinand WARESQUIEL licencié en droit, prêtre chanoine de l'église collégiale Saint Pierre à Lille accorde un bail à Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe tisserand demeurant à Templeuve en Pévèle pour trois cens trois quartrons de terres à labour en la campagne des Hauts Colzas tenus d'Anchin pour trente deux livres parisis les patacons à quarante huit patars la pièce. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve et Philippe MONNIER sergent de St Pierre à Moncheaux, demeurant à Mons en Pévèle.

2 E 3 / 5165 acte 38 du 01/04/1679

Ferdinand WARESQUIEL licencié en droit, prêtre chanoine de l'église collégiale Saint Pierre à Lille accorde un bail à Quentin et Henri WAUCQUIER frères et enfants de feu Simon et à Jean WAUCQUIER fils de feu Mathieu laboureurs demeurant à Templeuve en Pévèle pour quinze cens à labour à Templeuve pour cent douze livres parisis les patacons à quarante huit patars la pièce. Témoins : Jean

ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve et Philippe MONNIER forestier des bois de St Pierre à Moncheaux demeurant à Mons en Pévèle.

2 E 3 / 5165 acte 39 du 03/04/1679

Contrat de mariage entre Jean Baptiste FICHEL fils de Mathieu demeurant à Cappelle en Pévèle accompagné de son père et d'Adrien FICHEL son oncle d'une part, Marie NOËL fille de feu Bauduin demeurant à Cappelle accompagnée de Jeanne DARRAS sa mère, de Jean François NOËL son frère et de Germain BARATTE son frère allié d'autre part. Mathieu FICHEL père de Jean Baptiste donne quatre cens de terres à labour à la baronnie de Wattine à Cappelle, deux cent livres parisis, une vache, les habits de mariage et acquittera toutes les dettes contractées jusqu'au mariage. Il donnera deux rasières de blé, deux cens de gerbes et deux rasières d'avoine. Quant à Marie NOËL sa mère donne une vache ou la somme de soixante douze livres parisis, quatre cens et demi de terres à labour à Cappelle, la récolte de blé sur quatre cens de terre, cent livres parisis, un lit et les habits de mariage. Témoins : Michel DUBUS fils de feu Vincent maréchal et laboureur demeurant à Cappelle et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 40 du 03/04/1679

Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle accorde un bail à Simon LELEU fils de feu Pierre et à Antoine son fils manouvriers demeurant à Cappelle pour un lieu bâti contenant sept cens trois quartrons d'héritages au hamel de Haut Fois à Cappelle pour la somme de seize patars à l'avenant de quarante huit patars la pièce soit en blancs louis ou autres espèces. Témoins : Michel DUBUS fils de feu Vincent demeurant à Cappelle et François CARON fils du Noël.

2 E 3 / 5165 acte 41 du 04/04/1679

Antoine DELEZENNES fils de feu Michel âgé de soixante dix-huit ans, Jean HERBAULT fils de feu Pierre âgé de soixante ans et Charles DARRAS fils de feu Jean âgé de quarante-deux ans laboureurs demeurant à Templeuve en Pévèle ont prêté serment devant notaire et témoins et déclaré à l'interrogatoire de Pierre BERNARD fils de feu Mathieu aussi laboureur, avoir vu de tous temps passer avec chariot, charrue et chevaux sur une pièce de terre appartenant à Mathieu MARTINACHE tenue de la chapellenie de Saint-Jean à Templeuve pour aller labourer une pièce de terre appartenant audit Pierre BERNARD. A présent un certain Charles DARRAS fils de Gilles occupe la pièce de terre appartenant à Mathieu MARTINACHE et y a mis du blé. DELEZENNES, HERBAULT et DARRAS déclarent qu'il n'y a jamais eu d'empêchement sauf que Jean HERBAULT dit avoir eu une fois une amende à la requête de Pierre MARTINACHE en procès et que ledit MARTINACHE a été condamné par les gens de loi de la chapellenie. Témoins : Vincent CASTELAIN fils de feu Martin et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 42 du 04/04/1679

Contrat de mariage entre Martin MARTINACHE fils de feu Louis et veuf de Catherine DELEBASSE en ayant des enfants et demeurant à Nomain, assisté de Philippe LONGUESPEE son cousin et d'Antoine FRANQUET maréchal son ami d'une part, Antoinette DELEZENNES fille de Jean accompagnée de son père et de Vincent DELEZENNES son oncle d'autre part. Jean DELEZENNES apporte tous ses biens meublés à prendre après son trépas. En cas de décès dudit Martin MARTINACHE ayant enfants ou à naître Antoinette DELEZENNES aura la somme de cent livres parisis et un viager sa vie durant, d'un lieu bâti contenant quatre cens d'héritage au hamel Delemez. En cas de décès d'Antoinette DELEZENNES sans enfant ledit MARTINACHE devra payer au plus proche parent d'Antoinette la somme de cent livres parisis le jour du trépas. Si ledit MARTINACHE fait le partage des biens mobiliers à Marie MARTINACHE sa fille qu'il a eu avec feu Catherine DELEBASSE qu'il promet de nourrir, vêtir et alimenter et de l'envoyer à l'école et de payer à son mariage la somme de cinquante livres parisis, un lit et les vêtements de mariage. Témoins : Pierre BARATTE fils de feu Jean laboureur demeurant à Mérégnies et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 43 du 16/04/1679

Nicolas MATHON (signe MATON) fils de feu Josse demeurant au hamel de la Cocquerie à Nomain accorde un bail à Jean François HENNOT fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour trois cens un quartron de terres à labour à Cappelle pour douze livres parisis l'an. Témoins : Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin et Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 44 du 17/04/1679

Louis CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) accorde un bail à Nicolas CAUDRELIER et son père demeurant à Marcq pour cinq cens de terres à labour à Marcq pour vingt livres parisis l'an. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 45 du 17/04/1679

Marie WARTEL veuve de Pierre WARTEL, Mathieu et Philippe WARTEL, Philippe DARRAS et Catherine WARTEL sa femme, enfants et héritiers de feu Pierre et de ladite Marie WARTEL demeurant tous à Templeuve en Pévèle font le partage des biens de feu leur père que de ceux appartenant à Marie WARTEL leur mère. A Mathieu il appartiendra tout un lieu bâti contenant six cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain, et six cens de terre à labour à Templeuve en la grande campagne tenus de la seigneurie des Préaux et autres sept cens à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain... A Philippe il appartiendra tout un lieu bâti contenant six cens et demi d'héritages à Templeuve au hamel du petit bois tenu de la seigneurie de Boisleville, dix cens de terres à labour en la campagne des Hauts Colzas tenus des Dames de Flines et autres deux cens et demi de terres à labour au même endroit... A Philippe DARRAS et Catherine WARTEL sa femme il appartiendra sept cens de terres à labour en la campagne des Hauts Colzas tenus de la seigneurie de Bonnance, quatre cens de terres à labour au même endroit tenus d'Anchin, trois cens un quartron d'héritages prairie au pré à marais tenus de ma seigneurie de Renty... Témoins : Gérard et Philippe PASQUIER frères et enfants de feu Jacques tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 46 du 17/04/1679

Mathieu et Philippe WARTEL frères et enfants héritiers de feu Pierre et d'encore vivante Marie WARTEL demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaissent devoir à Philippe DARRAS fils de feu Allard et Catherine WARTEL sa femme laboureurs demeurant à Templeuve qui acceptent la somme de neuf cent livres parisis par l'accord fait lors du partage des biens de feu Pierre WARTEL. Témoins : Gérard et Philippe PASQUIER frères et enfants de feu Jacques tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 47 du 17/04/1679

Contrat de mariage entre Philippe WARTEL fils de feu Pierre et de Marie WARTEL demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de sa mère, de Mathieu WARTEL son frère et de Philippe DARRAS son beau-frère allié d'une part, Marguerite DELEZENNES fille de Nicolas demeurant à Templeuve accompagnée de son père et de Françoise LEFEBVRE sa mère d'autre part. Marie WARTEL donne cinq cens de terres à labour à Templeuve en la campagne des Hauts Colzas tenus des Dames de Flines et autres deux cens et demi au même endroit, un cent et demi d'héritage en jardin, une vache, la récolte de blé sur deux cens de terre, un coffre... Les parents de Marguerite DELEZENNES donnent trois cens de terres à labour à Templeuve en la campagne de Vertain, une vache, un lit, les habits de mariage. Témoins : Gérard et Philippe PASQUIER frères et enfants de feu Jacques laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 48 du 21/04/1679

Demoiselle Michelle LEFEBVRE veuve de Jean DE NAVARRE demeurant à Lille fait savoir que l'on vendra au plus offrant plusieurs montrées de bois arbres montant :
La première montrée vendue à Noël CARON quarante livres
La deuxième montrée vendue à Philippe MONNOYEZ pour vingt-deux livres

La troisième montrée vendue au baron de REGIMBART à la caution de François WARTEL pour trente livres

La quatrième montrée vendue à Mathieu BONNIER à la caution de Charles DESCATOIRE pour trente-deux livres

La cinquième montrée vendue à Nicolas GREMIER fils de feu François pour vingt livres

La sixième montrée vendue à Henri PASQUIER père pasteur de Marcq en Pévèle pour vingt-cinq livres

La septième montrée vendue à Noël DELANNOY carlier pour trente-quatre livres

La huitième montrée vendue au baron REGIMBART rendu à Philippe MONNOYEZ pour trente livres

La neuvième montrée vendue au pasteur de Marcq pour vingt-deux livres

La dixième montrée vendue à Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle pour vingt-huit livres

La onzième montrée vendue à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas pour trente-quatre livres

La douzième montrée un chêne vendu à Adrien FICHEL pour cent trente-deux livres parisis.

La treizième montrée un autre chêne vendu à Adrien FICHEL

La quatorzième montrée un ormeau vendu à Noël DELANNOY carlier

Une autre montrée vendue à Jean MIELLET fils de feu Adrien pour trente-quatre livres.

Témoins : Philippe de Ste ALDEGONDE et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 49 du 21/04/1679

Antoine CASTELAIN (signe CASTELAIN) fils de feu Martin laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Hélène CHUFFART veuve de Jean GAHIDE en dernière noce demeurant à Templeuve pour quatre cens de terres à labour à Templeuve pour vingt livres l'an. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain de Templeuve et Jean ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 50 du 21/04/1679

Marguerite DARRAS veuve de Mathieu BERNARD donne à son fils Pierre BERNARD deux lettres de rente. La première en date du 14 mai 1631 obligeant Martin de BUCHY au profit dudit Mathieu BERNARD pour la somme de trois florins deux patars six deniers tournois par an au rachat de cinquante florins, et la seconde du trente mai 1637 obligeant ledit BUCHY et sa femme Anne CHUFFART au profit de Mathieu BERNARD pour quatorze florins un patar et trois deniers par an au rachat de deux cent vingt-cinq florins. Témoins : Nicolas CAUDRELIER fils de feu Jean et Wallerand OLIVIER fils de Jean manouvriers demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 51 du 21/04/1679

Contrat de mariage entre François VERNIER fils de feu Mathias laboureur demeurant à Fretin accompagné de Simon VERNIER son frère, de Simon WAUCQUIER oncle du côté maternel et de Louis HERBAULT son oncle allié d'une part, Madeleine WAUCQUIER veuve de Gilles DUBURCQ en ayant des enfants, demeurant à Templeuve en Pévèle, accompagnée d'Antoine WAUCQUIER son frère, de Philippe DUBURCQ son cousin, de Nicolas WAUCQUIER son beau-frère et d'Arnould DE MONNAUX d'autre part. Les mariés n'ont pas fait de déclarations sur les apports. Madeleine WAUCQUIER a promis d'entretenir les enfants qu'elle a eu de Gilles DUBURCQ à savoir Jean, Marie et Marie Thérèse. Témoins : Martin DUBURCQ fils de feu Mathieu et Jean WAUCQUIER fils de feu Mathurin laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 52 du 29/04/1679

Contrat de mariage entre Hubert DUBUCQUOY fils de feu Jérôme et veuf de Marie DUFLOS charpentier demeurant à Avelin accompagné de Nicolas FAUVELLE son ami d'une part, Marie Madeleine CAMBIER fille de feu Pontus demeurant à Mérignies accompagnée de Jean CAMBIER son frère d'autre part. Les mariés n'ont fait aucune déclaration quant aux apports. Après le trépas du dernier survivant tous les biens retourneront à Pasques DUBUCQUOY sa sœur. Témoins : Pierre DUTRIEU lieutenant de Mérignies et Philippe HEDBAULT fils d'Antoine demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5165 acte 53 du 29/04/1679

Pierre DUWIN fils de feu Charles demeurant à Templeuve en Pévèle et Marie DUFLOS sa femme accorde un bail à Michel DUBUS fils de feu Noël demeurant à Cappelle en Pévèle pour cinq cens et demi d'héritages et terres à labour à Cappelle pour quatre-vingt huit livres cinq sols parisis l'an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Jean BLAMARD fils de Jean demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 54 du 01/05/1679

Simon et Christophe CARNOY frères enfants et héritiers de feu Gilles laboureurs demeurant à (Cysoing) doivent la somme de quatre cent vingt huit livres à Martin DELEZENNES fils de feu Jean procureur spécial de Charles DESMONNET écuyer seigneur de Lespinois, la Grurie pour la livraison de cent vingt-deux rasières d'avoine. Témoins : Melchior BOULLENGIER prêtre chapelain de Cappelle en Pévèle et Olivier CAUDRELIER fils de Nicolas serviteur à la Grurie.

2 E 3 / 5165 acte 55 du 04/05/1679

Marie DE NOYELLE fille de feu Antoine écuyer seigneur des Mottes et demeurant à Lille accorde un bail à Charles LORTIOIR fils de feu Jacques hôte et laboureur et sa femme Aldegonde VAN ESBUS demeurant à Cappelle en Pévèle pour neuf cens de terres à labour à Cappelle pour six cens tenus des chapelains des Hautes Fourmes à Tournai et trois cens tenus des Dames de Flines et pour chaque année vingt-cinq patars chaque cens. Témoins : Antoine DE NOYELLE prêtre et Jean Baptiste DE NOYELLE écuyer demeurant à Lille.

2 E 3 / 5165 acte 56 du 04/05/1679

Marie DE NOYELLE fille de feu Antoine écuyer seigneur des Mottes et demeurant à Lille accorde un bail à Martin OLIVIER laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour vingt et un cent de terres à labour à Cappelle dont dix cens tenus du fief de Croix, deux cens et sept quartrons tenus des Dames de Flines, six cens tenus d'Anchin pour trente-six florins carolus l'an. Témoins : Antoine DE NOYELLE prêtre et Jean Baptiste DE NOYELLE écuyer demeurant à Lille.

2 E 3 / 5165 acte 57 du 06/05/1679

Contrat de mariage entre Henri WAUCQUIER fils de feu Simon demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Quentin et Philippe WAUCQUIER ses frères, de François BONNIER et Jean WAUCQUIER ses beaux-frères alliés et de Henri WAUCQUIER son cousin et parrain d'une part, de Péronne OLIVIER fille de feu Jean et d'encore vivante Marie HERBAULT sa mère, demeurant à Templeuve, accompagnée de sa mère, de Jean HERBAULT son beau-frère et de Jean WARTEL son oncle d'autre part. A Henri WAUCQUIER il apporte la moitié d'un lieu bâti lui appartenant contenant quatre cens d'héritage au hamel de la Rue tenu d'Anchin à Templeuve, un cent d'héritage au marais de Landas à Templeuve tenu de la seigneurie de Renty, la moitié des chevaux et vaches, la moitié des ustensiles de labour et des meubles de ménage en sa maison et la moitié de la récolte à venir. Marie HERBAULT livre à sa fille deux cens cinquante livres parisis, un lit, une vache, un coffre et les habits de mariage. Témoins : Martin DARRAS fils de feu François et Liévin PIETIN fils de Philippe demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 58 du 07/05/1679

Jean GRUYELLE fils de feu Pierre laboureur demeurant à Aix accorde un bail à Jérôme DEMESSINE fils de feu Jérôme et Jean François DEMESSINE son fils laboureurs demeurant à Cappelle en Pévèle pour dix-neuf cens de terres à labour à Cappelle dont treize à trente et une livres l'an et six à treize livres seize sols parisis l'an. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis et Antoine DEMUND fils de feu Wallerand demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 59 du 07/05/1679

Jean GRUYELLE fils de feu Pierre laboureur demeurant à Aix accorde un bail à Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour un lieu bâti contenant six cens d'héritage à Cappelle et deux cens de terres à labour y aboutant et autres quatre cens à Cappelle pour soixante-huit livres parisis l'an. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis et Jérôme DEMESSINE fils de feu Jérôme demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 60 du 07/05/1679

Jean GRUYELLE fils de feu Pierre laboureur demeurant à Aix accorde un bail à Antoine DEMUN fils de feu Wallerand demeurant à Cappelle en Pévèle pour un bonnier de terres à labour à Cappelle pour trente huit livres parisis. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis et François BLAMARD fils de Jean demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 61 du 07/05/1679

Simon DE HELLIN fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle accorde un bail à Jean François HENNO fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Cappelle pour cinq cens de terres à labour à Cappelle tenus de la baronnie des Wattines pour douze livres dix sols parisis l'an. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de feu Jean et Pierre DELEVALLE fils de feu Mathieu demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 62 du 16/05/1679

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accord un bail à Jean PIETIN fils de feu Pierre demeurant à Templeuve pour quatre cens d'héritage en prairie à Templeuve au marais de Landas tenus de la seigneurie de Renty pour vingt livres parisis l'an. Témoins : Michel CASTELAIN fils de feu Martin et Gilles WARTEL fils de feu Antoine demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 63 du 16/05/1679

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accord un bail à Jean DUBURCQ fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve pour six cens de terres à labour à Templeuve en la campagne des Solliers tenus de la seigneurie de Canchomprez pour douze livres parisis l'an. Témoins : Michel CASTELAIN fils de feu Martin et Gilles WARTEL fils de feu Antoine demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 64 du 16/05/1679

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accord un bail à Gérard PASQUIER fils de feu Jacques laboureur demeurant à Templeuve pour trois cens et demi de terres à labour à Templeuve en la campagne de Vertain tenus de la seigneurie de Vertain pour la somme de vingt-six livres parisis l'an. Témoins : Michel CASTELAIN fils de feu Martin et Gilles WARTEL fils de feu Antoine demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 67 du 23/05/1679

Contrat de mariage entre Simon PILLOT fils de feu Pierre et d'encre vivante Anne FABVIER demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) accompagné de Quentin ROGIER son oncle allié d'une part, Marie Madeleine DESPIERE fille de Jean demeurant à Marcq accompagnée de son père et d'Isabeau DENGREMONT sa mère, de Jacques DESPIERE son oncle d'autre part. Le marié apporte la somme de deux cent livres parisis lui appartenant et reçoit après le décès de son père le reste de l'apport a satisfait la mariée. Les parents de la mariée donnent la somme de deux cent livres parisis, une vache, six rasières de blé, un lit et les habits de mariage. Ils baillent à leur fille un lieu bâti contenant deux cens d'héritage à Marcq dont les mariés pourront jouir pendant trois ans sans en payer aucun rendage. Témoins : Jean Baptiste MAUROY fils de feu Pierre et Robert DENNEULLIN fils de Michel.

2 E 3 / 5165 acte 68 du 25/05/1679

Arnould CROMBET fils de feu Guillaume et veuf de Marie Jeanne WAUCQUIER laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle déclare avoir fait le partage à Jean François, Honoré et Marie Françoise CROMBET ses enfants qu'il a eu de défunte Marie Jeanne WAUCQUIER, de la moitié des biens mobiliers délaissés par son trépas. Le comparant promet d'entretenir les enfants jusqu'à l'âge d'avoir un métier et leur payer chacun à leur mariage ou expression de religion la somme de quinze livres et cinq livres à avoir sur les biens dudit Arnould CROMBET. Il les habillera pour le jour du banquet de noce. Témoins : François WARTEL bailli de la Grurie demeurant à Templeuve et Allard CHOCQUET fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5165 acte 69 du 25/05/1679

Contrat de mariage entre Arnould CROMBET fils de feu Guillaume et veuf de Marie Jeanne WAUCQUIER laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Jean CROMBET son frère, de François WARTEL bailli de la Grurie son cousin d'une part, Marie Jeanne DE VRENAY fille de Martin demeurant à Templeuve accompagnée de son père, d'Henri, Antoine et Jean Baptiste ses frères, d'Olivier DE VRENAY son oncle, d'Henri WAUCQUIER son parrain, d'Allard CHOCQUET son parrain allié et de Jean SIX son beau-frère d'autre part. La mariée s'est dite satisfaite de l'apport d'Arnould CROMBET. Martin DE VRENAY apporte pour sa fille deux cens de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Canchomprez, la récolte de deux cens de blé, une vache, un lit et les habits de mariage. Témoins : Sébastien MILLIEZ et François CHOCQUET.

2 E 3 / 5165 acte 70 du 27/05/1679

Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroye, Camproies et demeurant à Mérignies accorde un bail à Jean DOBIT et Jeanne FACQ sa femme demeurant à Mérignies pour un lieu bâti appelé la Houblonnière à Mérignies contenant quatre cens et demi d'héritage et cinq cens de terres à labour pour trente-deux florins carolus l'an. Témoins : André Hubert RICQUART prêtre demeurant à Mérignies et Jean TOURNEMINE sergent demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5165 acte 71 du 29/05/1679

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde un bail à Antoine CROMBET fils de Jean demeurant au hamel de la Verdrie à Mérignies pour six cens de terres à labour à Mérignies pour dix-huit livres parisis l'an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR cleric paroissial de Templeuve et Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 72 du 29/05/1679

Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroye, Camproye et demeurant à Mérignies accorde un bail à Michel DEBUCHY fils de feu Martin laboureur demeurant à Avelin pour douze cens de terres à labour à Avelin pour vingt florins Flandres l'an. Témoins : Charles VILLETTE et Michel THIBAUT laboureurs demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5165 acte 73 du 31/05/1679

Jacques VALLAIN fils de feu Piat et Catherine LESCUIER sa femme laboureur demeurant au village du Forest (Leforest) ont reçu la somme de douze livres de gros de six florins carolus de Pierre et Marie LESCUIER frère et sœur enfants de feu Louis et défunte Marie MOLLET demeurant à Templeuve pour les premiers comparants renoncer aux droits pour un lieu bâti contenant quatre cens d'héritages à Templeuve tenu de la seigneurie de Boisleville. Témoins : Philippe WARTEL bailli de Boisleville et Pierre DEFROMONT sergent de Boisleville.

2 E 3 / 5165 acte 74 du 04/06/1679

Contrat de mariage entre Jean CHAFFAULT fils de feu Martin couturier demeurant à Cappelle en Pévèle accompagné de Pierre, Antoine et Cornille CHAFFAULT ses frères d'une part, Catherine OLIVIER fille de feu Mathieu demeurant à Cappelle accompagnée de Jeanne DESCATOIRE sa mère, de Martin OLIVIER

son oncle et Charles DESCATOIRE son oncle d'autre part. Jean CHAFFAULT déclare lui appartenir un lieu bâti contenant trois cens d'héritage tenu de Flines, deux vaches et la somme de soixante livres parisis ainsi que tous les biens meublés de la maison mortuaire de ses parents. Jeanne DESCATOIRE déclare donner à sa fille huit cens et demi de terres à labour en deux pièces à Cappelle. Témoins : Charles LORTIOIR hôte et laboureur et Michel GROU fils de feu Jean demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 75 du 04/06/1679

Pierre, Antoine, Cornille et Jean CHAFFAULT frères et enfants de feu Martin et défunte Anne DESWEL demeurant à savoir Pierre et Cornille à Bersée, Antoine à Templeuve et Jean à Cappelle en Pévèle, font le partage des biens de leurs père et mère. A Pierre appartiendra quatre cens et demi de terres à labour à Cappelle tenus d'Anchin et un cent et demi tenu de la baronnie de Wattines. A Antoine appartiendra la juste moitié et les deux parts de cinq, d'un lieu bâti contenant deux cens d'héritage planté d'arbres fruitiers à Bersée. Le reste des cinq parts de l'autre moitié appartiendra à Martin HERBAULT tenus de la seigneurie de Bersée. A Cornille appartiendra quatre cens de terres à labour à Cappelle tenus de Flines. A Jean appartiendra un lieu bâti contenant trois cens d'héritage à Cappelle tenus des Dames de Flines. Sa part étant plus grande que celles de ses frères, il prendra à sa charge une lettre de rente héritière au profit d'Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle portant sur le principal de trois cent livres parisis Flandres. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de feu Jean et Michel GROU fils de feu Jean laboureurs demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 75 du 05/06/1679

Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroye, Camproye et demeurant à Mérignies accorde un bail à Jean THIBAULT fils de feu Jean et Marie Madeleine FABVIER sa femme demeurant à Mérignies pour un lieu bâti contenant quatre cens d'héritages et dix cens de terres à labour à Mérignies, et quatre cens d'héritages en prairie et trois cens autres en terres à labour pour vingt-sept livres de gros de dix florins carolus chacune l'an. Témoins : Valentin RAMBAULT laboureur et maçon et Jean Bon BIGOTTE laboureur demeurant tous deux à Ennevelin.

2 E 3 / 5165 acte 77 du 05/06/1679

Philippe François LEMESRE (signe LEMAIRRE) écuyer seigneur de Wailly, Blanche Maille et demoiselle Marie Marguerite DU BOSQUIEL sa compagne demeurant à Mérignies nomment leurs procureurs généraux pour comparaître devant les auditeurs du souverain baillage de Lille et vendre leurs biens en terres et héritages pour la somme de vingt-cinq florins par an de rente héritière au profit de Jean Georges DE CALLONNE comte dudit Callonne maître de camp au service de sa majesté catholique seigneur de Bogard et de Marguerite VANDREMERSE sa compagne à Mérignies au rachat de quatre cent florins carolus Flandres. Témoins : Jacques Bernard ALIAME prêtre pasteur de Mérignies et Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labroy, Camproy.

2 E 3 / 5165 acte 78 du 18/06/1679

Ignace MOREL fils de feu Antoine maître boulanger demeurant à Lille accorde un bail à Antoine HONNART fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour huit cens de terres à labour à Ennevelin pour trente livres parisis Flandres l'an. Témoins : Jean HERBAULT fils de feu Louis et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 79 du 18/06/1679

Charles CONSTANT fils de feu François laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle se portant fort pour Jean et Antoine CONSTANT ses frères, accorde un bail à Marie DELEPLANCQUE veuve de Jonas DELEPLANCQUE, et Pasquier PIEDENNA fils de feu Jean demeurant à Cappelle en Pévèle pour un bonnier de terres à labour à Cappelle tenu de Flines pour trente huit livres parisis l'an. Témoins : Sébastien CABIT fils de feu Antoine demeurant à Templeuve et Martin HERAT fils d'Antoine demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 80 du 19/06/1679

Bernard DELEPLANCQUE fils d'Adrien demeurant au hamel de Wattines à Cappelle en Pévèle fait le paiement de cent cinquante livres parisis à Vincent CASTELAIN pour le rendage d'une maison qu'il occupe, la livraison de bière, un cheval de quarante huit livres, un lit, une couverture, une paire de linceuls pour la somme de trente livres... Témoins : Pasquier VENNAY fils de feu Jean et Gérard DUBUS fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 81 du 19/06/1679

Jean LEROUGE fils de Jean laboureur demeurant à Flers accorde un bail à Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle, pour sept cens trois quartrons de terres à labour à Templeuve et trois cens trois quartrons pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : Dominique HERBAULT laboureur demeurant à Péronne (en Mélantois) et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 82 du 25/06/1679

Antoine ALLARD laboureur demeurant à Lesdain accorde un bail à Denis PILLOT fils de feu Adrien laboureur demeurant à la Verderie à Ennevelin pour vingt cens de terres à labour et prairie à Templeuve en Pévèle et Ennevelin pour quarante livres parisis l'an. Pardevant nous Noël et Pierre CARON.

2 E 3 / 5165 acte 83 du 27/06/1679

Jean DENGREMONT fils de feu Guillaume laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Pierre DARRAS fils de feu Philippe laboureur et marchand demeurant à Templeuve pour quatre cens de terres à labour à Cappelle en Pévèle pour la somme de soixante-douze livres parisis que ledit DENGREMONT a reçu pour neuf ans. Témoins : Jean HONNART fils de feu Denis laboureur et Pierre LESCUIER fils de feu Louis hôte demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 84 du 29/06/1679

Antoine BONNIER fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle a reçu sept patacons de Mathieu BONNIER son frère aussi laboureur demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin pour être déchargé de toutes dettes de la maison mortuaire dudit feu Jean BONNIER renonçant à toute part des biens meublés, terres et héritages délaissés par le trépas de son père qu'il pourrait prétendre d'encore vivante de Péronne HERBAULT leur mère au profit de Mathieu BONNIER son frère. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Pierre CAUDRELIER fils de Pierre tous deux laboureurs et demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 85 du 05/07/1679

Toussaint HERBAULT fils de feu Mathieu demeurant à Seclin accorde un bail à Jean CONSTANT fils de feu Mathias canelier demeurant à Templeuve en Pévèle pour six cens de terres à labour en deux pièces pour vingt-huit livres parisis l'an. Devant Noël et Pierre CARON.

2 E 3 / 5165 acte 86 du 07/07/1679

Antoine OLIVIER fils de feu Michel et Jacqueline CALIME veuve de Jacques OLIVIER demeurant ledit Antoine en pays de Limbourg et ladite Jacqueline à Rogimbois (Rosimbois) paroisse de Fournes accordent un bail à Anne ROHART veuve de Quentin OLIVIER demeurant à Genech pour les deux tiers d'un lieu bâti contenant trois cens d'héritage à Genech pour seize livres parisis l'an. Témoins : Philippe BEUGNIET bailli de Genech et Pierre LESCUIER fils de feu Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 87 du 09/07/1679

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard demeurant à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Mathieu et Jean François DEMESSIGNE frères demeurant au hamel de Thonaire à Cappelle pour dix-huit cens et demi de terres à labour à Cappelle pour trente

patars chaque cens l'an. Témoins : Guillaume Ernest OUDART laboureur demeurant à Coutiches et Pierre DUBUS fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 88 du 09/07/1679

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle accorde un bail à Noël DEFRANCE fils de feu Jean et à Etienne BALLETT fils de Robert demeurant à Cappelle pour quatre cens et demi de terres à labour à Cappelle pour quarante-deux patars chaque cens l'an. Témoins : Guillaume Ernest OUDART laboureur demeurant à Coutiches et Mathieu DEMESSIGNE laboureur demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 89 du 15/07/1679

Ferdinand WARESQUEL licencié en droit prêtre chanoine de l'église cathédrale de Tournai accorde un bail à Jean DUBOIS fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour six cens de terres à labour et héritages à Templeuve pour quatorze florins carolus l'an. Témoins : Nicolas HAUWEL sergent et Pierre THELIER maçon demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 90 du 16/07/1679

Jean ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle au nom de Ferdinand WARESQUEL prêtre chanoine de l'église cathédrale de Tournai d'une part, Allard ROAS fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Genech d'autre part, pour mettre fin aux différents d'entre les héritiers François WARESQUEL vivant greffier de la gouvernance de Lille et ledit Allard ROAS moyennant une pistole d'or valant dix-sept livres douze sols parisis que ledit ROAS a promis de payer aux WARESQUEL et de décharger toutes les terres des WARESQUEL qu'il a occupé, de toutes rentes foncières et seigneuriales, de toutes tailles, gabelles et autres impositions. Jean DARRAS fils de feu Allard et Allard ROAS fils dudit Allard laboureur demeurant à Genech se constituent caution. Témoins : Sébastien PIETIN fils de Nicolas et Jean DUBOIS fils de Jean manouvriers demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 91 du 22/07/1679

Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Philippe GHISLAIN fils de feu Bartholomé laboureur demeurant au hamel d'Hellin à Ennevelin pour un lieu bâti contenant cinq cens trois quartrons et demi d'héritages à Hellin et cinq cens de terres à labour pour cent huit livres parisis l'an. Témoins : Philippe BERNARD fils de feu Mathieu et François CARON fils du notaire demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 92 du 22/07/1679

Antoine DE NOYELLE prêtre écuyer seigneur du fief et seigneur... demeurant à Lille comparait en qualité de procureur spécial d'Antoine Robert DE LACHAPELLE écuyer seigneur de Milleville, accorde un bail à Laurent DELEBASSE fils de feu Louis laboureur demeurant à Nomain pour dix cens et cinq verges de jardinage à Nomain et cinq bonniers neuf verges de fief en plusieurs pièces et deux bonniers cinq cens de terres labourables et un bonnier six verges en la couture de la Motte Lannoy à Nomain et onze cens trois verges en ladite couture et deux cens sept verges en la couture du Corroye et autres... pour trente-trois livres de gros Flandres de six florins carolus. Témoins : Philippe ROGIER fils de feu Michel maréchal demeurant à Orchies et Jean HAZART fils de feu Jean laboureur demeurant à Nomain.

2 E 3 / 5165 acte 93 du 24/07/1679

Jean ROGIER fils de feu Michel et Jeanne DEDAMPS sa femme et Marguerite DEDAMPS fille non mariée demeurant à Templeuve en Pévèle en leur nom et celui d'Olivier DEDAMPS procureur postulant en la ville de Lille frère desdites Jeanne et Marguerite, Jean PIEDANNA, Pierre MARTINACHE censier de Belle Porte à Mouchin et Marguerite PIEDANNA sa femme, lesdits Jean et Marguerite PIEDANNA enfants et héritiers de Pasques DEDAMPS à son trépas veuve de Jean PIEDANNA et lesdits du nom DEDAMPS avec feu Anne DEDAMPS leur sœur naguère enfants et héritiers de feu Christophe, vivant greffier à Templeuve et Jeanne CHARLET, et aussi héritiers de Marie et Péronne DEDAMPS leurs sœurs, déclarent

que par le trépas desdits Christophe DEDAMPS et Jeanne CHARLET comme aussi par celui de Marie et Péronne, hériteront Olivier, Anne, Jeanne, Pasquier et Marguerite DEDAMPS d'un lieu bâti et plusieurs parties d'héritages à Templeuve, trois cens à Cappelle en Pévèle et neuf cens en jardin et labour procédant de la succession de feu Olivier GRANDSIRE leur oncle maternel. A Olivier, Jeanne et Marguerite DEDAMPS comme ayant droit des quatre des cinq parties du lieu bâti et héritages, la cinquième comptera à Anne leur sœur. Un lieu bâti contenant jardin planté d'arbres fruitiers en neuf cens et demi d'héritage à présent occupé par lesdits Jean ROGIER et Marguerite DEDAMPS. A Jean et Marguerite PIEDANNA appartiendra neuf cens de terre en jardin et labour à Templeuve tenus de Vertain estimé à seize cent livres parisis. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 94 du 25/07/1679

Philippe BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Gilles DUBURCQ fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve pour onze cens de terres à labour à Templeuve pour huit livres parisis l'an. Pardevant Noël CARON notaire.

2 E 3 / 5165 acte 95 du 25/07/1679

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard demeurant à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à André LESTIENNE fils de Jacques demeurant au hamel du Thonair à Cappelle pour huit cens et demi de terres à labour à Cappelle pour trente-cinq patars chaque cens l'an. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 96 du 10/08/1679

Contrat de mariage entre Denis WARTEL fils de feu Philippe et défunte Marguerite CASTELAIN demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Louis et Jean WARTEL ses frères, de Marie WARTEL sa sœur, de Jean BERNARD son beau-frère et d'Antoine CASTELAIN son cousin côté maternel d'une part, de Péronne DUBURCQ fille de feu Antoine et défunte Catherine DELEZENNES demeurant à Templeuve, accompagnée de Roger DUBURCQ son frère, de Jean ROGIER son beau-frère, de Martin DELEZENNES son cousin du côté maternel d'autre part. Denis WARTEL apporte quatorze cens trente-cinq verges de terres à labour lui appartenant à Templeuve tenus d'Anchin, la moitié des bêtes, harnais et meubles présents dans la maison où il demeure avec son frère Jean WARTEL. Péronne DUBURCQ apporte sept cens de terres à labour lui appartenant à Templeuve au hamel de la Hardinière et quatre cens de terres à labour tenus de Boisleville et un cent un quartron de terre à labour tenus de la seigneurie des Préaux, une grange bâtie sur l'héritage de Roger DUBURCQ son frère que les mariés laisseront contre la somme de vingt cinq livres de gros. Elle déclare lui appartenir cent livres parisis, une vache et un veau, et un lit. Témoins : Antoine BONNIER fils de feu Philippe et François DELEZENNES fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 97 du 05/09/1679

Henri ROBERT seigneur de Vertain, Quennoy, Molliers, Tertres demeurant à Lille accorde un bail à Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle et bailli de Vertain pour dix-neuf cens d'héritages à Templeuve et quatorze cens d'héritages en jardinage appelés la grande pâture de Vertain pour quarante florins carolus l'an. Le preneur sera tenu de payer également chaque année deux paires de bons poulets et une bonne pièce de chair de porc et pour les valets et servantes du seigneur, trois patars pour chaque cens de terre. Témoins : Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Jean DENYS serviteur domestique du seigneur bailleur.

2 E 3 / 5165 acte 98 du 17/09/1679

Gilles DENGREMONT fils de feu Louis laboureur demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Pasques OLIVIER veuve d'André HONNART demeurant à Templeuve pour trois cens de terres à labour à Templeuve pour vingt livres parisis l'an. Témoins : Antoine et Pierre HONNART tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 99 du 22/09/1679

Contrat de mariage entre Jacques DOBRICOURT fils de Jean demeurant à Mons en Pévèle accompagné de son père, d'André BARATTE son beau-frère, de Maximilien DAUBRICOURT son cousin et de Charles MONNIER aussi son cousin d'une part, Marguerite DUBURCQ fille de feu Jean demeurant à Templeuve en Pévèle accompagnée de Jeanne WARTEL sa mère, de Jean DUBURCQ son frère, de Jean Baptiste WAUCQUIER son beau-frère, de Martin DUBURCQ son oncle et de Gilles WARTEL son parrain d'autre part. Jean DOBRICOURT baille à son fils toute la cense terres et héritages appelée la cense de petite Vacquerie contenant vingt trois bonniers à Moncheaux, la maison étant bâtie sur le dîmage de Mons en Pévèle, le tout aux conditions du bail que le père avait de Monsieur CAUDRON de Douai passé devant notaire royal à Douai en date du deux mai 1678. Il donne toutes les bêtes à savoir trois chevaux, trois vaches, cinq veaux, cinquante moutons, un chariot, une charrue et tous les ustensiles servant aux labours ainsi que tous autres meubles servant au ménage, présents à la Petite Vacquerie. Le tout à condition que ledit Jacques DOBRICOURT décharge son père du rendage de la cense envers ledit CAUDRON. Jacques DOBRICOURT promet de payer à son père la somme de huit cens livres parisis pour toutes les récoltes faites sur la cense. Jeanne WARTEL baille et livre à sa fille sept cens trois quartrons d'héritages à Templeuve, une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Pasquier LAURAIN fils de Pierre et Antoine CHAFFAULT fils de feu Martin tous deux demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 100 du 22/09/1679

Contrat de mariage entre Jean DELANNOY fils de Noël charron demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, de Pierre DELANNOY son frère et de Nicolas DANVERS son beau-frère d'une part, Péronne MARTINACHE fille de feu Mathieu et de Barbe COCHET (COGET) demeurant à Templeuve accompagnée de Pierre LEFEBVRE son parrain d'autre part. Noël DELANNOY donne une vache, une rasière de blé et une de fèves, une charrette de foin et divers outils servant au métier de carlerie et les habits de noce. Témoins : Philippe Charles COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Nicolas GREMILLIER fils de feu François demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 101 du 23/09/1679

Catherine FICHEL veuve de Jean BARATTE, Antoine, Jean et Pierre BARATTE frères, Philippe DUFLOS au nom de Philippe, Jean et Michel DUFLOS ses enfants qu'il a eu du mariage d'avec défunte Cécile BARATTE sa femme, demeurant : Catherine FICHEL, Antoine BARATTE et Jean et Michel DUFLOS à Mérignies, et Jean et Pierre BARATTE à Tournai, font le partage des biens de Jean BARATTE et ceux appartenant à Catherine FICHEL. A Antoine BARATTE appartiendra un lieu bâti contenant un cent et demi d'héritage où il demeure à Cappelle en Pévèle et cinq cens de terres à labour tenus de la seigneurie de Gomet. A Jean BARATTE appartiendra trois cens d'héritages tenus de la seigneurie d'Avelin et trois cens de terres à labour tenus d'Avelin, deux cens de terres à labour à prendre en quatre cens à l'encontre des enfants dudit Philippe. A Pierre BARATTE appartiendra un lieu bâti contenant quatre cens d'héritages à Mérignies et un cent et demi de terre à labour tenu de la seigneurie de Gometz. A Philippe DUFLOS appartiendra un lieu bâti contenant quatre cens d'héritages tenus d'Avelin et deux cens de terres à labour à prendre à l'encontre dudit Jean BARATTE. Ledit Antoine BARATTE sera tenu de nourrir et entretenir Catherine FICHEL jusqu'à son trépas. Témoins : Jean FICHEL fils de feu Jean et Adrien DEFRETIN fils de Jacques laboureurs demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5165 acte 102 du 25/09/1679

Marie Françoise LEBLANCQ dame et baronne de Bailleul et de Meurchin, veuve de Jean DASSIGNIES seigneur de Latourelle demeurant à Douai accorde un bail à Gilles DEWAILLY fils de feu Antoine laboureur demeurant à Racquinghem sur la Lys pour six cens de terres à labour à Racquinghem pour dix-huit florins carolus, les patacons à quarante patars la pièce. Témoins : Jean François CARBONNEL fils de feu Jean et Michel CAMBIER fils de Jean demeurant à Tourmignies.

2 E 3 / 5165 acte 103 du 25/09/1679

Marie Françoise LEBLANCQ dame et baronne de Bailleul et de Meurchin, veuve de Jean DASSIGNIES seigneur de Latourelle demeurant à Douai accorde un bail à Jean DONZE fils de Feu Jean et Gilles DEWAILLY laboureurs demeurant à Racquinghem sur le Lys pour un bonnier de terres à labour à Racquinghem pour trente-deux florins, les patacons à quarante-huit patars l'an. Témoins : Jean François CARBONNEL fils de feu Jean et Michel CAMBIER fils de Jean demeurant à Tourmignies. La comparante a cédé le rendage à Françoise LEBOUQCQ veuve de Jacques SALLEMBIER demeurant à Lille.

2 E 3 / 5165 acte 104 du 29/09/1679

Jean MOLLET fils de feu Charles laboureur demeurant à Nomain accorde un bail à Jacques et Marie DANCQUENIES frère et sœur enfants et héritiers de feu Jean, demeurant à Templeuve en Pévèle pour neuf cens et demi de terres à labour pour quarante-sept livres dix sols parisis l'an. Témoins : Louis MAHEL fils de feu Jean maréchal et Mathieu MOLLET fils de feu Jean Laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 105 du 29/09/1679

Jean MOLLET fils de feu Charles laboureur demeurant à Nomain accorde un bail à Gabriel DORCHIES fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour un lieu bâti contenant sept cens et demi d'héritages tenus de la seigneurie d'Engremont pour cinquante livres parisis l'an. Témoins : Jean MOLLET fils de feu Charles et Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 106 du 29/09/1679

Roch DEDEUXVILLES fils de feu Thomas laboureur demeurant à Bersée accorde un bail à André DUBUS fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Bersée pour un bonnier de terres à labour à Cappelle en Pévèle pour vingt-quatre florins l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur demeurant à Templeuve et Philippe DUBUS fils de Laurent demeurant à Bersée.

2 E 3 / 5165 acte 107 du 29/09/1679

Roch DEDEUXVILLES fils de feu Thomas laboureur demeurant à Bersée accorde un bail à Philippe DUBUS fils de Laurent laboureur demeurant à Bersée pour un lieu bâti contenant huit cens d'héritages au hamel de Wattine à Cappelle en Pévèle pour trente-six florins carolus. Témoins : Etienne LANSEL fils de feu Martin maréchal demeurant à Bersée et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 108 du 29/09/1679

Roch DEDEUXVILLES fils de feu Thomas laboureur demeurant à Bersée accorde un bail à Pierre CARLIER fils de feu Jacques et Jean CARLIER fils de feu Simon laboureurs demeurant au hamel de Wattines à Cappelle en Pévèle pour dix-sept cens de terres à labour à Cappelle pour vingt-cinq florins dix patars l'an. Témoins : Etienne LANSEL fils de feu Martin maréchal demeurant à Bersée et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 109 du 01/10/1679

Adrien FICHEL fils de feu Charles et de défunte Marie DUPISRE lieutenant de Templeuve en Pévèle a reçu de Jean MATHON et de Jeanne DELEZENNES sa femme et renoncé aux rente et profit dudit Jean MATHON et Jeanne DELEZENNES à tout droit et action qu'il a et pourrait avoir en deux coupes de terre transmis de Charles DUPISRE fils de feu Pierre à prendre en un bonnier nommé le bois Malon à Coutiches occupé présentement par Christophe HORNET et Claude MAZENGUE tenu des Dames de Flines venant par ci-devant de Catherine COURTECUISSSE veuve de Pierre DUPISRE et... échu à Adrienne DUPISRE veuve de feu Pierre DASSONNEVILLE. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 110 du 09/10/1679

Contrat de mariage entre Robert CARPENTIER fils de feu Jean demeurant à Cysoing accompagné de Marie DELANNOY sa mère et de Philippe CARPENTIER son frère d'une part, Marie DELEBASSE fille de Pierre accompagnée de son père, de Marguerite WARTEL sa mère, de Henri WARTEL et Marguerite FICHEL ses père et mère grands et de Charles DENGREMONT son beau-frère demeurant à Templeuve en Pévèle d'autre part. Robert CARPENTIER déclare posséder cinq cent florins carolus. Les parents de Marie DELEBASSE donnent à leur fille deux cent livres parisis, une rasière de blé, un coffre, une vache, quatre cens de terres à labour à Genech tenus de la seigneurie Sainte Madeleine, un lit et les habits de noce. Henri WARTEL le père-grand donne six havots de blé. Témoins : Jean MONNET fils de Jean et Antoine DUPRET fils de... demeurant à Cysoing

2 E 3 / 5165 acte 111 du 09/10/1679

Jeanne CHRESTIEN veuve de Pierre BILLOUET demeurant à la Verdrie à Mérégnies donne à sa fille Jeanne BILLOUET un cent et demi d'héritage jardinage avec une étable édifiée dessus à Mérégnies et une vache. Ladite Jeanne CHRESTIEN sera tenue de payer à Marie BILLOUET sa sœur la somme de quinze livres parisis après son trépas. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 112 du 10/10/1679

Jean CONSTANT fils de feu François demeurant à Lille accorde un bail à Antoine LESPAGNOL fils de Jean meunier à Templeuve en Pévèle pour quatre cens d'héritage prairie à Cappelle en Pévèle pour dix-huit livres parisis l'an. Témoins : Nicolas CONSTANT fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Avelin et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve y demeurant.

2 E 3 / 5165 acte 113 du 22/10/1679

Jean BONNIER fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Gérard DUBOIS fils de feu Philippe couturier demeurant à Templeuve pour trois cens de terres à labour à Templeuve pour vingt-sept livres parisis l'an. Témoins : Charles BRAME fils de feu Pierre et Gilles BOULLENGIER fils d'Olivier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 114 du 05/11/1679

Catherine DEBOULLONNE fille de feu Robert demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jacques DUFOSSE fils de Nicolas laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour cinq cens de terres à labour à Cappelle tenus de la baronnie des Wattines pour vingt-quatre patars chaque cens. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Pierre PIETIN fils de feu Mathieu demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 115 du 05/11/1679

Marie HONNART veuve de Denis CROMBET demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean HEDDEBAULT (le notaire écrit Jean HERBAULT pour la signature) fils de feu Martin laboureur demeurant à Templeuve pour sept cens de terres à labour à Templeuve pour vingt-huit livres parisis l'an. Témoins : Pierre HONNART fils de feu Denis et Pierre CROMBET fils d'Adrien laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 116 du 06/11/1679

Gilles WARTEL fils de feu Henri laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour mettre fin à des difficultés d'entre Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard, Mathieu CABIT fils de feu Philippe et de défunte Péronne WARTEL leur mère, Pierre CABIT mari de Jeanne CABIT et Marie DUBURCQ, les DUBURCQ et CABIT frères et sœurs de Péronne WARTEL leur mère, ledit Gilles WARTEL fait le partage des biens terres et héritages ci-après. A Philippe DUBURCQ et Mathieu CABIT, sont assignés six cens et un tiers de cens de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain, deux cens et demi d'héritages nommés le pré Lagus tenus de la chapellerie de Saint Jean, et deux cens d'héritages prairie au marais de Landas tenus de la seigneurie de Renty. A Pierre CABIT et sa femme Jeanne CABIT il

appartiendra quatre cens et demi de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Anchin. A Marie DUBURCQ appartiendra trois cens et demi d'héritages en partie prairie et labour à Templeuve appelés le jardin du Cuvelier tenus de Vertain. Par cette lettre Gilles WARTEL cède à Mathieu CABIT toute part qu'il a et pourrait avoir des charpentages de la maison là où demeure ledit Mathieu CABIT. Témoins : Antoine CROMBET fils de feu Gilles et Philippe PASQUIER fils de feu Jacques tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 117 du 07/11/1679

Philippe WARTEL fils de feu Jacques dit Braguette marchand de porc et Marguerite DARRAS sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle promettent la somme de cent cinq patacons à Martin DE CALERS et Alexandre DEVIENNE marchands demeurant à Penin pour plusieurs ventes de porcs tant à Philippe WARTEL qu'à Bartholomé et Philippe WARTEL ses fils. Témoins : Louis MAHEL fils de feu Jean maréchal et Antoine CASTELAIN laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 118 du 08/11/1679

Henri ROBERT seigneur de Vertain, Quennoy, Molliers et Tertres déclare avoir reçu de Mathieu DARRAS fils de feu Gilles laboureur demeurant à Fretin la somme de cent quatre-vingt florins dix-sept patars que lui doit François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie demeurant à Templeuve en Pévèle pour un contrat passé devant moi notaire le vingt-quatre février 1672. Témoins : Charles LEGRAU fils de Nicolas sergent du village de Meurchin et Jean François BETIGNY boulanger demeurant à Lille.

2 E 3 / 5165 acte 119 du 09/11/1679

Jacques DELINSEL fils de feu Jacques bailli d'Auchy accorde un bail à Thomas et Jean DENNETIERE frères et enfants de feu Antoine laboureurs demeurant : Thomas à Bersée et Jean à Cappelle en Pévèle, pour douze cens de terres à labour à Cappelle en Pévèle tenus de la seigneurie de Dennet pour quarante-deux livres parisis l'an. Témoins : Noël DUBUS fils de feu André demeurant à Cappelle et Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 120 du 09/11/1679

Jacques DELINSEL fils de feu Jacques bailli d'Auchy accorde un bail à Noël DUBUS fils de feu André laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour huit cens de terres à labour à Cappelle pour vingt-huit livres parisis l'an. Témoins : Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin et Michel FICHEL fils d'Adrien laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 121 du 11/11/1679

Anne GROU veuve de Gilles DELANNOY demeurant à Templeuve en Pévèle a reçu d'Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas demeurant à Templeuve la somme de cinquante quatre livres parisis que lui doit Jean GROU fils de feu Jacques en qualité de tuteur de Mathieu GROU fils de feu Gilles son neveu comme apparaît dans le contrat passé en date du vingt-trois mai 1677. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 122 du 11/11/1679

Antoine DELADRIERE fils de feu Nicolas bailli de Cobrieux accorde un bail à Gilles WARTEL fils de feu Antoine hôte du Ramon à Templeuve en Pévèle pour trois cens de prairie au pré Bourlier à Templeuve pour vingt livres parisis l'an. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 124 du 11/11/1679

Antoine DELADRIERE fils de feu Nicolas bailli de Cobrieux accorde un bail à Henri WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour onze cens trois quartiers d'héritages en labour et prairie à Templeuve pour soixante douze livres parisis l'an. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 123 du 11/11/1679

Contrat de mariage entre Jean WAUCQUIER fils de Mathias demeurant à Ennevelin accompagné de son père et de Marie COMBLE sa mère, de Mathias WAUCQUIER son frère et de Jean Jacques FRERE MENEUR son beau-frère d'une part, Marie Marguerite DEBAILLEUL fille de feu Victor et défunte Marguerite WARTEL demeurant à Ennevelin, accompagnée de Nicolas WAUCQUIER son beau-frère et Caroline DEBAILLEUL sa sœur d'autre part. Elle apporte trois cent florins carolus. Témoins : Jean Bauduin DELA BARGE demeurant à Lille et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 125 du 12/11/1679

Ferdinand WARESQUIEL prêtre chanoine de l'église cathédrale de Notre Dame à Tournai tuteur d'Henri et Jean Jacques PETIT fils et héritiers de François WARESQUEL seigneur de Fresnel et de Jacqueline CARDON, accorde un bail à Charles et Pierre DENGREMONT fils de Balthazar laboureurs demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux bonniers quinze cens de terres à labour à Genech pour cent soixante livres dix sols parisis l'an. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis et Pierre DELEBASSE laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 126 du 12/11/1679

Ferdinand WARESQUIEL prêtre chanoine de l'église cathédrale de Notre Dame à Tournai accorde un bail à Pierre DENGREMONT fils de Balthazar laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux cens d'héritages prairie au marais de Landas à Templeuve pour dix livres parisis l'an. Témoins : Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques et Jean ROGIER fils de Louis laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 127 du 12/11/1679

Contrat de mariage entre Gérard DEHORNAIN fils de feu Pierre demeurant au hamel de Treupe d'une part, Agnès OUDART fille de feu Guillaume demeurant à Ennevelin, accompagnée de Jean Baptiste OUDART son frère d'autre part. Témoins : Daniel FROMENT fils de feu Gérard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 128 du 13/11/1679

Marie FIEBVET (FIEVET) fille non mariée de Charles et de défunte Marie PLOUVIER vivante sa mère demeurant à Genech reçoit en donation de son père tout un lieu bâti contenant trois cens un quartron d'héritage tenus du comté de Genech. Témoins : François DELEZENNES fils de feu Antoine manouvrier demeurant à Genech et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 129 du 18/11/1679

Antoine Claude FICHEL fils d'Adrien laboureur demeurant à Fretin en qualité de procureur spécial de sa belle-mère Françoise DUPRETZ accorde un bail à Pierre DENNETIERE fils de feu Antoine demeurant à Templeuve en Pévèle pour cinq cens d'héritages partie jardinage et partie labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Ardomprez pour trente-quatre livres parisis l'an. Témoins : Témoins : Alexandre VANSTEENBERCQ fils de feu Alexandre et Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 130 du 18/11/1679

Antoine Claude FICHEL fils d'Adrien laboureur demeurant à Fretin en qualité de procureur spécial de Françoise DUPRETZ veuve en dernière noce de Jean COMBLE, accorde un bail à Thomas LEMESRE fils d'Arnould demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin pour dix cens de terres à labour à Templeuve en Pévèle à prendre en vingt cens à l'encontre d'Arnould CROMBET pour cinquante livres parisis l'an. Témoins : Alexandre VANSTEENBERCQ fils de feu Alexandre et Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 131 du 18/11/1679

Contrat de mariage entre Philippe LEGRAND fils de Philippe demeurant à Ennevelin accompagné de son père, de Jean Antoine DEFRANCE son oncle, de Jean Baptiste POUTRAIN, de Jean Baptiste MAUROY ses cousins et de Joseph LEMESRE son ami d'une part, Françoise CASTELAIN fille de Vincent demeurant à Templeuve en Pévèle accompagnée de son père et de Josine DELEVAL sa mère, d'Antoine CASTELLIN son oncle et d'Henri DELEVAL son oncle d'autre part. Le père de Philippe LEGRAND donne à son fils tous les droits de baux et cense à l'encontre de Nicolas DELECOURT, des terres, maison, jardin qu'il occupe présentement, il donne deux chevaux, un chariot, quatre vaches, une charrue et une herse le tout estimé à douze cent florins. Le père de Françoise CASTELAIN donne à sa fille neuf cent florins carolus, une vache pleine d'un veau, un lit et les habits de noce. Témoins : Jean DEREIGNAUCOURT fils de feu Gérard et Jean MONNET fils de Martin demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5165 acte 132 du 25/11/1679

Péronne CAUDRELIER veuve de Louis WAUCQUIER demeurant à Templeuve en Pévèle donne à sa fille Françoise WAUCQUIER tous ses biens meublés lui appartenant et que sa fille trouvera à son trépas. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 133 du 25/11/1679

Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Mathieu TRACHET fils de feu Pierre laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour quatre cens et demi de terres à labour à Cappelle pour treize livres dix sols l'an. Témoins : Pierre François et Antoine Claude GAHIDE frères demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 134 du 26/11/1679

Mathieu BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Sébastien DEVAUCHEL fils de feu Jean gorlier demeurant à Templeuve pour trois cens et demi de terres à labour à Templeuve pour vingt-deux livres parisis l'an. Témoins : Michel FICHEL bailli de la seigneurie des Quennoy et Pierre LAURAIN sergent de ladite seigneurie demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 135 du 26/11/1679

Pierre DELEZENNES fils d'Antoine laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à François BOULLENGIER laboureur demeurant à Templeuve pour trois cens de terres à labour à Templeuve en la campagne des Quennoy pour vingt livres parisis l'an. Témoins : Michel FICHEL bailli de la seigneurie des Quennoy et Pierre LAURAIN sergent de ladite seigneurie demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 136 du 06/12/1679

André LESPAGNOL fils de Jean laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle accorde un bail à Guy DELANNOY fils de Jean laboureur demeurant à Cappelle pour sept cens et demi de terres à labour à Cappelle pour quinze livres parisis l'an. Les trois premières années de rendage se paieront à Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas. Témoins : Antoine TREHOULT fils de feu Gilles et Charles DARRAS fils de feu Jean laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 137 du 07/12/1679

François, Antoine et Marie DUQUESNE, Denis COLLETTE et Jeanne DUQUESNE sa femme les DUQUESNE frères et sœurs enfants et héritiers de feu Antoine et de défunte Catherine WAUCQUIER demeurant à savoir : François, Antoine et Marie à Templeuve en Pévèle et Denis COLLETTE et sa femme à Ennevelin, font le partage des biens de leurs parents. A Antoine DUQUESNE appartiendra un tiers de trois cens à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain, la maison, chambre et carin avec la cheminée. Il devra payer à son frère François trente-six livres parisis, à Denis COLLETTE et sa femme dix-sept livres six sols parisis. A François DUQUESNE appartiendra un tiers des trois cens d'héritage. Il devra payer à Denis COLLETTE et Jeanne DUQUESNE sa femme dix-sept livres six sols parisis. A Marie DUQUESNE appartiendra l'autre tiers des trois cens d'héritages. Elle devra payer à Denis COLLETTE et Jeanne

DUQUESNE sa femme dix-sept livres six sols parisis. A Denis COLLETTE et Jeanne DUQUESNE sa femme appartiendra deux cens et demi d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie d'Ardomprez. Témoins : Jacques GHISLAIN fils de feu Betremieux et Jean ROGIER fils de Philippe maréchal et Antoine LESPAGNOL ouvrier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 138 du 10/12/1679

Marie DEVRENAY veuve de Jean MORTREULLE demeurant à Cobrieux accorde un bail à Martin MAHEL fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour trois cens de terres à labour à Templeuve pour seize livres dix sols parisis l'an. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 139 du 10/12/1679

Contrat de mariage entre Jean DUBURCQ fils de feu Jean demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Jeanne WARTEL sa mère, de François WARTEL son oncle et de Martin DUBURCQ son oncle d'une part, Marie DUBURCQ fille de feu Gilles demeurant à Templeuve accompagnée de François VERNIER son beau-père, de Madeleine WAUCQUIER sa mère, d'Antoine WAUCQUIER son oncle et de Philippe DUBURCQ son cousin d'autre part. Jeanne WARTEL donne à son fils tout un lieu bâti contenant trois cens d'héritages, quatre cens d'héritages prairie, deux chevaux, une vache et tous les ustensiles de labour tant chariot que charrue et herse. Ladite Jeanne WARTEL se réserve une chambre pour sa vie durant sans avoir à en faire de rendage. François VERNIER et Madeleine WAUCQUIER donne à Marie DUBURCQ cent livres parisis qui lui revient du trépas de Gille DUBURCQ son père, il lui appartient douze cens d'héritages. Témoins : Philippe MOLLET fils de feu Jean et Philippe MINNET fils de Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 140 du ___/12/1679

Antoine WAUCQUIER fils de feu Georges demeurant à Annappes accorde un bail à Jean WAUCQUIER fils de feu Mathurin laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour un lieu bâti contenant cinq cens d'héritages à Templeuve, un cent d'héritage prairie, deux cens de terres à labour en la campagne des Quennoy et trois cens un quartron à Fretin pour cent quatre livres parisis l'an. (Dernière page manquante)

2 E 3 / 5165 acte 141 du 16/12/1679

Pasquier BARBIEUR fils de feu Allard et Pasques BARBIEUR sa fille demeurant au hamel de Molpas à Mérignies d'une part, Mathieu MINNET fils de feu Jean et André MINNET son fils demeurant à Templeuve en Pévèle d'autre part, les MINNET ont promis de payer onze patacons dont six avant la St Thomas prochaine et deux havots de blé et les cinq patacons restants avant le jour de Notre Dame dit chandeleur prochaine. Témoins : Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin bailli de la seigneurie de Canchomprez y demeurant et Jean HURTRE fils de feu Piat demeurant audit Molpas à Mérignies.

2 E 3 / 5165 acte 142 du 17/12/1679

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille, accorde un bail à Jean LEMESRE fils de feu François demeurant à Cappelle pour six cens de terres à labour tenus du fief de Thonaire à Cappelle pour trente-cinq patars chaque cens l'an. Témoins : Michel et Joseph DUBUS père et fils laboureur et maréchal demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 143 du 17/12/1679

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille, accorde un bail à Jean CHAFFAULT fils de feu Martin couturier demeurant à Cappelle pour cinq cens de terres à labour à Cappelle pour trente huit patars chaque cens l'an. Michel et Joseph DUBUS père et fils laboureur et maréchal demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 144 du 21/12/1679

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille, accorde un bail à Charles HENNOT et Georges DUFOSSE demeurant à Cappelle quatre cens d'héritages prairie à Cappelle pour quatorze florins carolus l'an. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 145 du 22/12/1679

Grégoire LELIEVRE fils de feu Pierre laboureur demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) accorde un bail à Jean VASSEUR et Hélène DURIEZ sa femme demeurant à Marcq pour tout un lieu bâti contenant trois cens et demi d'héritages à Marcq et quatre cens de terres à labour pour trente-six livres parisis la première année et quarante-six livres les suivantes. Témoins : Jean MOLLET fils de feu Adrien laboureur et Pierre LELIEVRE fils de Grégoire demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5165 acte 146 du 23/12/1679

Contrat de mariage entre Charles FIEBVER fils de feu Mathieu et veuf de Marie PLOUVIER, sergent de Genech y demeurant accompagné de Jean DE BOUVRET son compère d'une part, Marie ROHART veuve de Louis RICQUIER en dernière noce demeurant à Cobrieux accompagnée d'Adrien ROHART son frère d'autre part. Témoins : Jacques DEHAULT sergent de Cobrieux et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 147 du 31/12/1679

Michel CASTELAIN fils de feu Martin demeurant à Templeuve en Pévèle et Catherine DENNETIERE sa femme ont reçu soixante livres huit sols parisis de Jacques LEROY fils de feu Antoine manouvrier demeurant à Templeuve pour renoncer aux droits qu'ils pouvaient avoir sur un lieu bâti contenant un cent d'héritage à Templeuve tenu d'Anchin en se portant fort de Philippe DENNETIERE leur frère. Témoins : Antoine THEHOULT fils de feu Gilles et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 148 du 03/01/1679

Jean DEBUCHY fils de feu Martin et Antoine CABIT fils de Mathieu mari de Pauline DEBUCHY laboureurs demeurant à Ennevelin, les DEBUCHY frère et sœur et héritiers de Martin ont vendu par mise à prix à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle quatre cens de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Canchomprez et trois cens de terres à labour tenus de la seigneurie DENGREMONT pour un gros et principal de sept cent livres parisis. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 149 du 03/01/1679

Jean DEBUCHY fils de feu Martin et Antoine CABIT fils de Mathieu et mari de Pauline DEBUCHY laboureurs demeurant à Ennevelin, les DEBUCHY frère et sœur enfants et héritiers de feu Martin ont vendu par mise à prix à Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle quatre cens de terres à labour au hamel de Hellin à Ennevelin tenus de la seigneurie de Chandele pour un gros et principal de sept cent livres parisis. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 150 du 08/01/1679

Bernard DELEPLANCQUE fils d'Adrien demeurant au hamel de Hucquin à Cappelle en Pévèle reconnaît devoir à Michel FARVACQUE fils de feu Michel marchand demeurant à Templeuve en Pévèle la somme de trente-deux livres parisis pour la vente d'une vache. Témoins : Antoine TREHOULT fils de feu Gilles et Philippe DARRAS fils de feu Philippe demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 151 du 05/02/1679

Jacques François, Antoinette, Philippote et Marie Anne WARTEL, Guillain DUGARDIN et Monique WARTEL sa femme, Jean DARRAS mari de Catherine WARTEL, les WARTEL enfants de feu Michel se portant forts de Jean WARTEL leur frère ont vendu à Mathieu CABIT fils de feu Honoré laboureur demeurant à Templeuve, deux cens d'héritages prairie à Templeuve au marais de Landas tenus de la seigneurie de Renty pour un gros et principal de deux cent cinquante livres parisis. Témoins : Philippe PASQUIER fils de feu Jacques et Michel CONSTANT fils de Nicolas demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 152 du 13/02/1679

Gérard CAUDRELIER fils de feu Gérard laboureur demeurant à Mérignies à vendu par mise à prix à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle six cens de terres à labour à Templeuve tenus pour trois cens et demi par la seigneurie d'Anchin et et deux cens et demi par la seigneurie de la Grurie pour un gros et principal de mille trente livres parisis. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 153 du 25/02/1679

Jacques DUROTZ fils de feu Jacques demeurant au hamel de Treuppe à Avelin et Jeanne WAUCQUIER sa femme, et Jean WAUCQUIER veuf d'Antoinette DUBUS ont vendu à Alexandre GRANSIRE fils de feu Bauduin laboureur demeurant à Ennevelin tout un lieu bâti contenant deux cens et demi d'héritages au hamel de la Plancque à Ennevelin pour un gros et principal de quatre cent soixante-dix livres parisis. Témoins : Jean DEREGNAUCOURT fils de feu Gérard et Florian PATERNOSTRE fils de feu Jean demeurant à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5165 acte 154 du 25/02/1679

Marie LEMESRE veuve de Gaspard MARTIN fille et héritière de feu Jean demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) a vendu à Henri PASQUIER prêtre pasteur à Marcq quatre cens et demi de terres à labour à prendre en neuf cens à l'encontre de Mathieu PREVOST à Marcq pour un gros et principal de douze livres. Témoins : Jean MIELLET fils de feu Adrien et Jean Baptiste MAUROY fils de feu Pierre laboureurs demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5165 acte 155 du 03/03/1679

Denis François DUBIENT fils de François laboureur demeurant à Somain en Ostrevent a vendu à Laurent DARRAS fils de feu Pierre demeurant à Templeuve en Pévèle deux cens de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Boisleville pour un gros et principal de quatre cent livres parisis. Témoins : Mathieu BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve et Gérard CAUDRELIER laboureur demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5165 acte 156 du 08/03/1679

Adrien et Pierre PIETIN frères enfants de feu Mathieu et héritiers de feu Adrien PIETIN leur père-grand demeurant Adrien à West Cappel et Pierre à Templeuve en Pévèle ont vendu par mise à prix à Mathieu CABIT fils de feu Honoré laboureur demeurant à Templeuve un cent et demi de terre à labour à Templeuve en la campagne de Hauts Colzas tenu de la seigneurie de Bonnance pour un gros et principal de deux cent dix livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 157 du 28/03/1679

Jean HERENG fils de Pierre manouvrier demeurant à Lille mari de Marie HERBAULT se portant fort pour elle, a vendu à Louis DUVAAST fils de feu Denis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle et Marie MONNET sa femme cinq cens d'héritages prairie à Templeuve tenus de la seigneurie des Quennoy pour un gros et principal de cinq cent vingt-cinq livres parisis. Témoins : Michel FICHEL fils d'Adrien bailli de la seigneurie des Quennoy et Guillaume DEROUBAIX laboureur demeurant à Ennevelin.

2 E 3 / 5165 acte 158 du 04/04/1679

Jean DARRAS fils de feu Allard laboureur demeurant à Genech a vendu à Philippe DARRAS son frère laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle un cent et demi d'héritage prairie à Templeuve au marais de Landas tenu de la seigneurie de Renty pour un gros et principal de cent quarante-quatre livres parisis. Témoins : Mathieu et Martin ROUSSEAU père et fils laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 159 du 06/04/1679

Charles DARRAS fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu par mise à prix à Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve quatre cens d'héritages prairie à Templeuve tenus d'Anchin pour un gros et principal de cinq cent livres parisis. Témoins : Olivier WARTEL fils de feu Jean et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 160 du 18/04/1679

Sébastien, Marguerite, Jeanne et Marguerite DEVAUCHEL frère et sœurs enfants et héritiers de feu Jean et défunte Jeanne DE NAVARRE demeurant à Templeuve en Pévèle se portant fort d'Antoine DEVAUCHEL leur frère ont vendu à Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve quatre cens de terres à labour à Templeuve pour un gros et principal de sept cent livres parisis. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 161 du 18/04/1679

Charles DARRAS fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu par mise à prix à Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve trois cens de terres à labour à Templeuve en la grande campagne pour un gros et principal de cinq cent livres parisis. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 162 du 04/04/1679

Marguerite OLIVIER veuve de Pierre WAUCQUIER ayant des enfants de lui demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu à Gilles WARTEL fils d'Henri laboureur demeurant à Templeuve un cent et demi de terre à labour à Templeuve en la campagne des Molliers tenu d'Anchin pour un gros et principal de cent cinquante livres parisis. Témoins : Mathieu ROGIER fils de Louis et Jean DUBOIS fils de feu Philippe tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 163 du 22/04/1679

Alexandre BERNARD fils de feu Antoine brasseur et laboureur demeurant à Péronne en Mélançois se portant fort de Jeanne CROMBET sa femme a vendu à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle deux cens un quartron de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain pour un gros et principal de quatre cent vingt-cinq livres parisis. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 164 du 08/05/1679

André DUBUS fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Bersée et Antoine DEFROMONT mari de Rictrude DEREGNAUCOURT auparavant veuve de Jean DUBUS fils aussi de feu Mathieu en ayant eu une fille nommée Elisabeth DUBUS âgée de deux ans demeurant à Auchy, comparants qui ont vendu à Michel DUBUS fils de feu Vincent laboureur maréchal demeurant à Cappelle en Pévèle dix cens de terres à labour à Cappelle tenus en partie par la seigneurie d'Anchin et en partie de la seigneurie des Préaux pour un gros et principal de huit cent livres parisis. Vingt livres aux médiateurs tels que Philippe WARTEAU, huit livres à Philippe LAIGNEL et quatre livres à Antoine DEMUN. Témoins : Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu et François COCQUEL fils de Jean laboureurs demeurant à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5165 acte 165 du 16/05/1679

Philippe Albert DEREGNAUCOURT laboureur demeurant à Auchy a vendu à Guillaume DUPONT fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle un cheval pour onze livres parisis. Témoins : Michel DUBUS fils de feu Vincent et Jean BLAMARD fils de feu Jean demeurant tous deux à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 166 du 24/05/1679

Mathias WAUCQUIER fils de feu Philippe naguère bailli d'Ennevelin y demeurant a vendu par mise à prix à Antoine Claude FICHEL fils d'Adrien laboureur demeurant à Fretin tout un lieu bâti contenant vingt cens d'héritages au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle pour un gros et principal de deux mille deux cent cinquante livres parisis. Quarante livres sont pour Jean WAUCQUIER fils du vendeur. Témoins : Hughes BOISTELLE fils de feu Hughes et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 167 du 18/06/1679

Mathieu DEREGNAUCOURT fils de feu Louis laboureur demeurant au hamel de Molpas à Mérignies a vendu à Jacques FIEBVET (FIEVET) fils de feu Jean couvreur demeurant à Cappelle en Pévèle deux cens et demi de terres à labour à Cappelle tenus de la baronnie de Wattines pour un gros et principal de vingt-quatre patacons. Témoins : Jean CARLIER fils de feu Jacques et Pierre DESPREZ fils de feu Adrien demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 168 du 29/06/1679

Antoine et François DUFOURT frères fils de feu Etienne, Gérard RICOULT mari de Jeanne DUFOURT, Etienne POULLET mari de Marie DUFOURT et Antoine DUFOURT fils de feu Jean tous laboureurs demeurant à Mons en Pévèle, ont vendu à Martin DEREGNAUCOURT fils de feu Simon laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle six cens de terres à labour à Cappelle pour un gros et principal de dix neuf livres. Témoins : Pierre ROUSSEL fils de feu Antoine demeurant à Cappelle et Michel DEREGNAUCOURT fils de feu Michel demeurant à Bersée. (Signent DUFOUR)

2 E 3 / 5165 acte 169 du 06/07/1679

Julien Eustache DE TOURNAI dit d'Assignies comte d'Oisy, seigneur de Noyelles sous Bellonne, Méricourt, Bancourt, Faurol et autres lieux donne à demoiselle Alexandrine d'ASSIGNIES sa cousine mille florins ayant cours à Douai chaque an à prendre et avoir sur les biens meubles et immeubles. Laquelle rente ne finira que par le trépas de ladite demoiselle. Témoins : Philippe PENNEQUIN fils de Pierre et Michel CAMBIER fils de Jean demeurant à Tourmignies.

2 E 3 / 5165 acte 170 du 06/07/1679

Nicolas DUBIEZ fils de François demeurant à Templeuve en Pévèle déclare devoir à Jean FRANQUET fils de Pierre maréchal demeurant à Genech cent seize livres... fait avec François DUBIEZ père de Nicolas. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 171 du 07/07/1679

Antoine OLIVIER fils de feu Michel demeurant au pays de Limbourg, Jacqueline CALLIME veuve de Jacques OLIVIER demeurant à Rogimbois (Rosimbois) et ayant une fille nommée Marie Joseph, et Anne ROHART veuve de Quentin OLIVIER ayant une fille Marie Catherine OLIVIER demeurant à Genech, établissent leur procureur Philippe BUIGNET bailli de Genech pour la vente par mise à prix de six cens et demi de terres à labour à Genech. Témoins : Pierre LESCUIER fils de feu Louis et Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 172 du 10/07/1679

Jean DESPREZ fils de feu Jean hôte et laboureur demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) a vendu à Antoine WARTEL fils de feu Jacques laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle quatre cens d'héritages prairie à Templeuve au marais de Landas tenus de la seigneurie de Renty pour un gros et

principal de sept cent livres parisis. Témoins : Pierre VILLET fils de feu P... bailli de Mérignies et Nicolas HAUWEL fils de feu Mathieu.

2 E 3 / 5165 acte 173 du 19/07/1679

Pierre HONNART fils de feu Jean laboureur demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle déclare devoir aux Dames religieuses des Pretz à Douai, Jean Baptiste POUTRAIN censier de Canchomprez à Templeuve accepte la somme de quatre-vingt-cinq livres parisis pour arriérages de rentes foncières dues pour six cens de terres à labour tenus de la seigneurie de Canchomprez. Témoins : Jean CROMBET fils de feu Simon et François LEMESRE.

2 E 3 / 5165 acte 174 du 30/08/1679

Alexandre VANSTEENBERGHE fils de feu Alexandre laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle mari de Jeanne HERBAULT a vendu par mise à prix à Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin laboureur demeurant à Templeuve trois cens de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie DENGREMONT pour un gros et principal de deux cent soixante-quinze livres parisis. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain de Templeuve et Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5165 acte 175 du 17/09/1679

Charles DE HAULTERIVE laboureur demeurant à Vaulx pays de Hainaut mari de Marie DURRETZ a vendu à Pierre DENGREMONT fils de Balthazar laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle deux cens d'héritages prairie au marais de Landas à Templeuve tenus de la seigneurie de Renty pour un gros et principal de deux cent quarante livres parisis. Témoins : Pierre BERNARD fils de feu Mathieu et Antoine CASTELAIN fils de feu Martin tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 176 du 29/09/1679

François LELEU fils de feu Pierre meunier à Mouchin déclare devoir à Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle la somme de treize livres pour la vente d'un cheval. Témoins : Michel DUBUS fils de feu Vincent maréchal demeurant à Cappelle et Jean FICHEL fils de feu Jean demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5165 acte 177 du 11/09/1679

Antoine CABIT fils de Mathieu et de défunte Catherine DANCQUENIES et héritier d'elle, laboureur demeurant à Ennevelin a vendu par mise à prix à Antoine CHAFFAULT fils de feu Martin couturier à Templeuve en Pévèle quatre cens de terres à labour à Templeuve tenus des seigneuries d'Engremont et d'Ardomprez pour un gros et principal de quatre cent livres parisis. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve.

Le douze septembre le marché a été renchéri de trois renchères par Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 178 du 10/10/1679

Jean et Charles CONSTANT frères enfants de feu François et défunte Catherine WARTEL demeurant, Jean à Lille et Charles à Templeuve en Pévèle en leur nom et celui d'Antoine CONSTANT leur frère et Philippe CAZIER fils de feu Antoine et de Marguerite CONSTANT, leur neveu, on vendu à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve y demeurant, sept cens de terres à labour à Cappelle en Pévèle tenus des dames de Flines pour un gros et principal de sept cent cinquante livres parisis. Témoins : Nicolas CONSTANT fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Avelin et Antoine LESPAGNOL fils de Jean meunier au moulin de Vertain à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 179 du 11/10/1679

Bonaventure (indiqué Bartholomé pour la marque de signature) TREHOULT, Jean LAMBLIN, et Antoinette TREHOULT sa femme, Noël SALLET et Jacqueline TREHOULT sa femme demeurant à Orchies, les TREHOULT frère et sœurs, enfants et héritiers de feu Jacques et défunte Jeanne HERBAULT, ont vendu à Olivier DEHENRI fils de feu Jacques demeurant à Templeuve en Pévèle, deux cens de terres à labour à Templeuve tenus du fief Deleville pour un gros et principal de cent quarante-quatre livres parisis. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 180 du 16/10/1679

Philippe BEUGNIET bailli de Genech procureur spécial d'Antoine OLIVIER fils de feu Michel demeurant au pays de Limbourg et Jacqueline CALLIME veuve de Jacques OLIVIER demeurant à Roginbois (Rosimbois) en ayant une fille nommée Marie Joseph OLIVIER, et Anne ROHART veuve de Quentin OLIVIER demeurant à Genech en ayant une fille nommée Catherine OLIVIER, a vendu par mise à prix à Simon WAUCQUIER fils de feu Guillaume laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle, deux tiers de dix cens de terres à labour à Genech pour un gros et principal de quatre cent quatre-vingt livres parisis. Témoins : Noël LEBACQ fils de feu Antoine demeurant à Genech et Antoine DESTOMBLE fils de Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 181 du 21/10/1679

Philippe WARTEL fils de feu Jacques marchand laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle donne tout pouvoir à Marguerite DARRAS sa femme par procuration. Témoins : Louis MAHEL fils de feu Jean maréchal et Jean DUBURCQ fils de feu Jean laboureur demeurant tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 182 du 30/10/1679

Alexandre VANSTEENBERGHE fils de feu Alexandre mari de Jeanne HERBAULT demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu par mise à prix à Antoine Claude FICHEL fils d'Adrien laboureur demeurant à Fretin quatre cens de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Gossiel pour un gros et principal de cinq cent livres parisis. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain de Templeuve et Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle.

Le 31 octobre Pierre CAUDRELIER fils de Pierre laboureur demeurant à Templeuve a renchéri de six enchères.

2 E 3 / 5165 acte 183 du 30/10/1679

Marguerite DARRAS femme et procureure de Philippe WARTEL fils de feu Jacques demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu par mise à prix à Gérard BONNIER fils de Thomas laboureur demeurant à Templeuve un cent et demi de terre à labour à Templeuve tenu de la seigneurie des Tertres pour un gros et principal de deux cent quatre livres parisis. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 184 du 30/10/1679

Alexandre VANSTEENBERGHE fils de feu Alexandre mari de Jeanne HERBAULT demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu par mise à prix à Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve, trois cens et demi de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Ardomprez pour un gros et principal de trois cent livres parisis. Témoins : Pierre DEVIENNE prêtre chapelain de Templeuve et Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5165 acte 185 du 06/11/1679

Alexandre VANSTEENBERGHE fils de feu Alexandre mari de Jeanne HERBAULT demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu à Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin censier de la cense de Canchomprez, un lieu bâti contenant deux cens d'héritages au hamel d'Ardomprez à Templeuve pour un gros et principal de quatre cent soixante-quinze livres parisis. Témoins : Philippe LEGRAND fils de feu Adrien laboureur demeurant à Ennevelin et Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 186 du 12/11/1679

Jacqueline WARTEL veuve de Philippe DENEUVILLE demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu à Jacques DENEUVILLE fils de Philippe laboureur demeurant à Templeuve quatre cens de terres à labour en la campagne de Vertain pour un gros et principal de quatre cent livres parisis. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 187 du 13/11/1679

Alexandre VANSTEENBERGHE fils de feu Alexandre mari de Jeanne HERBAULT demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu à Antoine Claude FICHEL fils d'Adrien laboureur demeurant à Fretin cinq cens de terres et héritages partie jardinage et partie labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Ardomprez pour un gros et principal de sept cent livres parisis. Témoins : Dominique HEDDEBAULT fils de feu Guillaume laboureur demeurant à Péronne en Mélantois et Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 188 du 14/11/1679

Alexandre VANSTEENBERGHE fils de feu Alexandre mari de Jeanne HERBAULT demeurant à Templeuve en Pévèle établissent leurs procureurs spéciaux. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 189 du 14/11/1679

Marguerite DARRAS femme et procureure de Philippe WARTEL fils de feu Jacques, son mari demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu par mise à prix à Philippe DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve deux cens d'héritages prairie à Templeuve au marais de Landas tenus de la seigneurie de Renty pour un gros et principal de trois cent trente livres parisis. Témoins : Michel FICHEL fils d'Adrien bailli de la seigneurie des Quennoy et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 190 du 13/11/1679

Pierre et Simon DESCATOIRE enfants et héritiers de feu Toussaint demeurant lesdits Pierre à ... et Simon à Hornain en pays de Hainaut, et Pierre DESCOBECQ mari de Dorothée DESCATOIRE laboureur à Hornain, les DESCATOIRE ont vendu à Charles HENNO fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle six cens de terres labourables à Cappelle tenus de la baronnie de Wattine pour un gros et principal de cent cinquante livres parisis. Témoins : Pierre GHYS... postulant au siège de la Gouvernance de Lille et Mathieu FICHEL censier demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5165 acte 191 du 19/11/1679

Pierre HEREN fils de Jean demeurant à Tournai procureur spécial de Catherine DEVAUCHEL sa femme et aussi de Marguerite DEVAUCHEL sa belle-sœur a vendu à Sébastien DEVAUCHEL fils de feu Jean gorlier demeurant à Templeuve en Pévèle tout un lieu bâti contenant huit cens d'héritages à Templeuve tenus d'Anchin et de St Calixte pour un gros et principal de six cent livres parisis. Témoins : Michel FICHEL fils d'Adrien bailli de la seigneurie des Quennoy et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 192 du 21/11/1679

Alexandre VANSTEENBERGHE fils de feu Alexandre laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle en son nom et en qualité de procureur spécial de Jeanne HERBAULT sa femme a vendu à Philippe CASTELAIN avocat postulant à Lille y demeurant quatre cens un quartier de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Ardomprez pour un gros et principal de six cent cinquante livres parisis et huit livres à Jacques DANCQUENIES pour quelques journées employées. Pardevant nous Noël CARON notaire de Templeuve et Antoine LEROUX notaire à Lille.

2 E 3 / 5165 acte 193 du 25/11/1679

Gérard DUHEM fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Saméon déclare que Marie DUHEM sa sœur demeurant à Templeuve en Pévèle a promis de payer la somme de cinquante-quatre livres parisis pour renoncement à tout droit et part qu'il pourrait prétendre sur un lieu bâti contenant trois cens d'héritages à Cappelle en Pévèle tenus des Dames de Flines. Témoins : Jean François HENNO fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Cappelle et Philippe LAIGNEL fils de feu Robert sergent des Dames de Flines demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 194 du 27/11/1679

Sébastien DEVAUCHEL fils de feu Jean gorlier demeurant à Templeuve en Pévèle fait de Mathieu BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve son command du marché de deux cens de terres à labour à Templeuve vendu par Pierre HERENG tant en son nom qu'en qualité de procureur de Catherine DEVAUCHEL sa femme et Marguerite DEVAUCHEL sa belle-sœur, ladite vente passée le dix-neuf du présent mois. Témoins : Michel FICHEL fils d'Adrien bailli de la seigneurie des Quennoy et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5165 acte 195 du 01/12/1679

Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle déclare son command Antoine CHAFFAULT fils de feu Martin couturier demeurant à Templeuve du marché fait par lui comme dernier renchérisseur pour quatre cens de terres à labour vendu par Antoine CABIT fils de feu Mathieu le onze septembre dernier par six renchères de dix livres chacune. Témoins : Jacques DEPREVEAUX chirurgien demeurant à Templeuve et Michel FARVACQUE fils de feu Michel marchand de vaches demeurant à Lille.

2 E 3 / 5165 acte 196 du 16/12/1679

Philippe BEUGNIET bailli de Genech y demeurant donne à l'église de Genech, Michel NORGHUET marglisseur de cette église acceptant cinq cens d'héritages prairie à Genech au nom de ladite église, Procope DELEVALLET lieutenant de Genech aussi présent au nom de la pauvreté. Des obits seront célébrés pour son âme et celle d'Albertine MARECAILLE sa femme. Témoins : Simon DELEZENNES fils de feu Denis bailli de la seigneurie de Fournes et Antoine DELANNOY fils de François greffier demeurant à Genech.

2 E 3 / 5165 acte 197 du 01/12/1679

Pierre et Jean MARTINACHE frères enfants et héritiers de feu Jean laboureurs demeurant à Bersée ont déclaré que moyennant la vente que Roch DEDEUXVILLE leur a promis de faire de trois quartiers de terres à labour à Cappelle en Pévèle tenus de la baronnie de Wattines que ledit Roch DEDEUXVILLE a acquis de Luc TAISNE et d'Anne LAUMOSNIER sa femme et d'Adrien LAUMOSNIER demeurant en la franche ville d'Haspres, ils lui ont vendu toutes parts que lesdits comparants peuvent et pourraient avoir sur les biens qu'il leur échoit par le trépas de leur oncle Jacques MARTINACHE laboureur demeurant à Bersée. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 198 du 10/12/1679

Roch DEDEUXVILLE fils de feu Thomas laboureur demeurant à Bersée command de Pierre et Jean MARTINACHE laboureurs demeurant à Bersée pour trois quartiers de terres à labour à Cappelle en Pévèle tenus de la baronnie des Wattines que ledit Roch DEDEUXVILLE a acheté avec d'autres terres à Luc TAISNE et Anne LAUMOISNIER sa femme et d'Adrien LAUMOISNIER demeurant en la franche ville d'Haspres. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 199 du 16/12/1679

Jean DESCATOIRE fils de feu Philippe laboureur demeurant au village de Genech a vendu à François DUHEM fils de feu Robert laboureur demeurant au hamel de Wattines à Cappelle en Pévèle, un cent de terre héritage jardinage à Cappelle tenu de la baronnie de Wattines pour un gros et principal de

soixante-deux livres huit sols parisis. Témoins : Mathieu BERNARD fils de feu Mathieu laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5165 acte 200 du 25/07/1679

Michel CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Lille a vendu à Nicolas CALLONNE fils de feu Michel tout un lieu bâti contenant deux cens trois quartrons d'héritages tenus d'Anchin et Flines au bourg de Templeuve, deux cens et deux tiers de cens derrière l'église à Templeuve tenus d'Anchin pour un gros et principal de cent livres parisis. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5165 acte 201 du 02/11/1679

Claude DUTILLOEUL fils de feu Jean et Noël DUTILLOEUL fils de feu Philippe manouvriers demeurant à Mérignies héritiers chacun de leur père reconnaissent devoir à la fabrique de l'église d'Attiches, Simon LEGRAIN et Hubert OCHIN hommes de fief d'Attiches acceptent au nom de l'église la somme de cent vingt-cinq livres parisis pour arriérages d'une lettre de rente héritière d'un principal de cent florins en quoi apparaît être obligé leurs biens et héritages, Jean DUTILLOEUL fils de feu Jacques comme apparaît par lettre et rapport d'héritage passé devant les bailli et hommes de fief et juges rentiers de Mérignies le dernier jour de janvier 1631 et reconnu par Nicolas DUTILLOEUL fils dudit feu Jean le 21 décembre 1648 laquelle lettre et rente qui leur échoira le six novembre de cette année 1679, laquelle somme de cent vingt-cinq livres ils ont promis de payer. Témoins : Venant DE TOURMIGNIES fils de feu Jean et Gérard CAUDRELIER fils de feu Gérard laboureur demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5165 acte 202 du 22/04/1679

Pasquier LEMESRE fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle fait le partage des biens délaissés par le trépas de Barbe LEMOISNE et des siens, entre Françoise, Marguerite et Marie LEMESRE ses enfants qu'il a retenu de Barbe LEMOISNE vivante sa femme, Philippe, Françoise et Marguerite CROMBET frère et sœurs, enfants de Jean et de défunte Jeanne LEMESRE fille et héritière dudit Pasquier et ladite défunte Barbe LEMOISNE, et Philippe DUPIRE fils de Louis et défunte Catherine LEMESRE aussi fille dudit Pasquier et de défunte Barbe LEMOISNE. A Françoise LEMESRE appartiendra dix cens de terres à labour à Templeuve tenus de la seigneurie des Quennoy appréciés à la somme de mille livres parisis, quatre cens de terres tenus de la seigneurie de Boisleville appréciés à cinq cent livres parisis, deux cens de près au marais de Landas tenus de la seigneurie de Renty estimé à deux cent livres parisis, neuf cens et demi de terres en la campagne des Solliers tenus d'Anchin appréciés à neuf cent cinquante livres parisis, six cens de terres vers les quatre ballot tenus de Saint Calixte appréciés à sept cent livres, deux cens et demi tenus de Flines estimé à trois cent livres parisis, huit cens à Cappelle tenus en partie d'Anchin et de Flines appréciés à quatre cent livres, sept cens et demi de terres à labour à Cappelle tenus d'Anchin appréciés à cinq cent cinquante livres parisis. A Philippe, Françoise et Marguerite CROMBET appartiendra cinq cens de terres en la campagne des Hauts Colzas tenus d'Anchin appréciés à six cent cinquante livres, deux cens de terres au Hauts Colzas tenus de Flines appréciés à trois cent livres, quatre cens et demi de terres au Behuteau appréciés à quatre cent cinquante livres parisis, deux cens autres appréciés à deux cent cinquante livres, six cens de terres en la campagne des Solliers appréciés à six cent livres, deux cens tenus de la seigneurie des Quennoy appréciés à deux cent cinquante livres, sept cens et demi tenus de la seigneurie de Drumez estimée à sept cent cinquante livres, huit cens à Cappelle appréciés à quatre cent livres. A Marguerite LEMESRE femme d'Antoine CASTELAIN appartiendra un lieu bâti contenant huit cens d'héritages appréciés à deux mille six cent livres, trois cens d'héritages tenus de la seigneurie de Vertain appréciés à quatre cent livres parisis, trois cens tenus de la seigneurie de Renty appréciés à cent cinquante livres parisis, trois cens de terres tenus d'Anchin appréciés à trois cent livres parisis, sept cens et demi tenus de la seigneurie de Drumez appréciés à sept cent cinquante livres parisis... A Philippe DUPIRE appartiendra dix cens de terres à labour à Nomain... Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

Le 13 septembre 1680 Pasquier LEMESRE mentionne au partage ci-dessus étant au lit malade néanmoins de bons sens et vif déclare que ledit partage sera cassé, révoqué et annulé, Antoine

CASTELAIN mari de Françoise LEMESRE, Jean DELATTRE mari de Marie LEMESRE, Françoise LEMESRE l'ont accepté.

2 E 3 / 5165 acte 203 du 13/12/1679

Mathieu ROGIER fils de Louis âgé de quarante ans, Mathieu MOLLET fils de feu Charles âgé de trente-six ans laboureurs demeurant à Templeuve en Pévèle ont juré vérité sur les interrogations faites de la part de Philippe DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve qu'à la fin du mois de juillet ou début d'août dernier étant au cimetière de Templeuve auraient entendu Pierre CAUDRELIER fils de Pierre dire à Philippe DESCATOIRE qu'il aurait à venir chercher le foin qu'il lui avait vendu. Ledit CAUDRELIER dit qu'il ne lierait pas le foin malgré la demande de Philippe DESCATOIRE car il n'était pas lieur. Les attestants déposent que lorsqu'il s'agit de parler de ration de foin il faut entendre une botte liée et que les acheteurs aient diverses fois tant dans les magasins ou ailleurs soumis à les lier à leurs dépens. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 1 du 30/12/1680

Pierre, Jean et Martin CROMBET frères enfants d'Adrien et de défunte Péronne WAUCQUIEZ demeurant à Templeuve en Pévèle ont vendu à Pierre LECAT fils de feu Denis négociant demeurant à Lille trois cens trois quartrons de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Ardomprez aboutant aux terres de Pierre BERNARD, Françoise WAUCQUIER, aux enfants de Philippe DUBURCQ et Martin DUVRENAY, pour un gros et principal de trois cent cinquante livres parisis. Témoins : Jean LERICHE fils de feu Noël poulaillier et Denis LEGRENS fils de Jacques demeurant à Lille.

2 E 3 / 5166 acte 2 du 30/10/1680

Charles et Jean CONSTANT fils de feu François et de défunte Catherine WARTEL demeurant Charles à Templeuve en Pévèle et Jean à Lille, tant en leur nom que d'Antoine CONSTANT leur frère par procuration, et de Philippe CAZIER fils de feu Antoine et de défunte Marguerite CONSTANT par procuration, déclarent avoir vendu à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve sept cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de la chapelle Notre Dame fondée en l'église de Templeuve aboutant aux terres de Toussaint DURIEZ, Pierre LEFEBVRE, pour un gros et principal de mille un cent livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 3 du 28/12/1680

Jacques OLIVIER fils de feu Leon et Anne MATHON sa femme demeurant à Cappelle en Pévèle ont déclaré avoir vendu par mise à prix à Charles HENNO fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Cappelle cinq cens de terre à labour à Cappelle tenus de la baronnie des Wattines aboutant aux terres des hoirs de Nicolas BENNOIT, de François DUHEM, d'Enguerrand MATISSART et de Mathieu FICHEL, pour un gros et principal de deux cent cinquante deux livres parisis. Témoins : Jean CARLIER fils de feu Jacques et Louis Maurice WARTEAU fils de Philippe demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 4 du 28/12/1680

Jacques OLIVIER fils de feu Leon demeurant à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir vendu par mise à prix à Charles HENNO fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle six cens de terre à labour à Cappelle tenus de la baronnie des Wattines aboutant aux terres de Martin GRUIELLE, de Charles HENNO, de Charles DELEBASSE et d'Enguerrand MATISSART pour un gros et principal de trois cent vingt-quatre livres parisis. Témoins : Louis Maurice WARTEAU fils de Philippe et Jean CARLIER fils de feu Jacques demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 5 du 12/12/1680

Jacques et Marguerite DANCQUENIES frère et sœur enfants et héritiers de feu Jean et défunte Jeanne CAUDRELIER demeurant à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu par mise à prix à Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de Canchomprez à Templeuve huit cens de terre à labour

en deux pièces à savoir six à Templeuve tenus des seigneuries d'Ardomprez et d'Engremont aboutant aux terres de Jean CAUDRELIER, Jean HENNART fils de feu Denis, et des hoirs de Jean MOLLET, et deux cens à Mérignies tenus de la seigneurie de la Croisette aboutant à la terre des veuve et hoirs de Louis CARLIER, pour un gros et principal de cinq cent cinquante livres parisis. Témoins : Alexandre VANSTEENBERGHEN fils de feu Alexandre et Louis ROUSSEAU fils de Mathieu demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 6 du 10/12/1680

Marie OLIVIER veuve de Jacques BOUCHIER fils de feu Pierre demeurant à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir vendu à Michel DUBUS fils de feu Noël et à Madeleine LAIGNEL sa femme demeurant à Cappelle cinq cens de terre à labour à Cappelle tenus de la baronnie des Wattines aboutant à la terre de Pierre FONTAINE greffier de Bersée et celle d'Antoine DEMEUN pour un gros et principal de cent sept florins quatre patars. Témoins : Pierre DURIEZ fils de feu Jean et Jacques DUBUS fils de feu Jean demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 7 du 04/12/1680

Jean LEGROU fils de feu Jacques manouvrier demeurant à Cappelle en Pévèle et au nom de Catherine WARTEL sa femme a déclaré avoir vendu à Mathieu AGACHE fils de feu Nicolas demeurant à Moncheaux, Jacques CRESTIN fils de feu Guilbert demeurant à Anchin et François BLAMARD fils de Jean à Cappelle pour un cent et un quartron d'héritage en jardinage tenus des abbés de St Sauveur d'Anchin aboutant à la terre de Marie Gabrielle RISROECKER et l'héritage de Claude GILLEMANT, à condition que les charpentages de la maison où demeure Gilles FLINOIS y demeurent érigés pour un gros et principal de soixante quinze florins quatorze patars et demi, pour vingt patars chaque florin. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis et François COCQUELLE fils de Jean demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 8 du 02/12/1680

Nicolas et Guillaume DELENESSE frères enfants et héritiers de feu Nicolas et de défunte Lucette CROMBET demeurant Nicolas à La... et Guillaume à Wahain (Wannehain ?) on déclaré avoir vendu à Pierre CROMBET fils d'Adrien laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle les deux parts de cinq d'un lieu bâti contenant cinq cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Canchomprez aboutant à la terre de Jean PARENT et celle occupée par Balthazar LEQUESNE pour un gros et principal de trois cent livres parisis et les deux parts de cinq d'une lettre de rente portant sur un principal de cent cinquante livres parisis donnée à l'église de Templeuve par feu Guillaume CROMBET fils de feu Allard leur oncle. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Mathieu MOLLET fils de feu Charles tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 9 du 30/11/1680

Pierre WARTEL fils de feu Denis laboureur demeurant au hamel de Fournil à Genech a déclaré avoir vendu à Jean FRANQUET fils de Pierre maréchal demeurant à Genech, un cent d'héritage jardinage à Genech aboutant à la terre de Jean PLOYART, de Jean THIEFRY et de Jean WARTEL pour un gros et principal de quatre vingt seize livres parisis. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 10 du 21/11/1680

Mathieu DELEZENNE fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour l'affection qu'il a envers Nicolas, Jean Baptiste, Marie et Marguerite GODIN ses neveux et nièces, frères et sœurs enfants de feu Hubert et d'encore vivante Elisabeth DELEZENNES, donne tout un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie des Quennoy aboutant à l'héritage de Jacques DEBUCHY, de Jean DESCATOIRE et à la terre d'Antoine BONNIER, et quatre cens de terre à labour aboutant à la terre de Pierre DENGREMONT et du baron de Fromelles, à la terre des veuve et hoirs Marie Gabrielle RISROECKER veuve d'Antoine BALLENCOURT dit Courcol et à celle de Pierre WARTEL à condition de laisser Catherine BOUCHAR sa femme, jouir du lieu manoir sa vie durant.

Témoins : Jacques DEBUCHY fils de feu Jean et Louis MONNIER fils de feu Hubert laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 11 du 02/11/1680

Antoine DELANNOY fils de François laboureur à Genech et Marie Marguerite ROMAIN sa femme fille de feu et héritière de Philippe déclarent avoir vendu par mise à prix à Pierre DELEZENNES fils de feu Denis laboureur demeurant à Genech deux cens et demi de terre à labeur à Genech attenant à la terre de Louis WAUCQUIER, des hoirs d'Allard BRAM demeurant à Lille pour un gros et principal de deux cent vingt cinq livres parisis. Témoins : Simon DELEZENNES fils de feu Denis bailli des Dames de Flines et Pierre MARTINACHE fils de feu Denis laboureur à Genech.

2 E 3 / 5166 acte 12 du 27/10/1680

Jeanne DESCATOIRE veuve de Mathieu OLIVIER, Mathieu DELEPLANCQUE et Marie OLIVIER sa femme, Jean CHAFFAULT et Catherine OLIVIER sa femme demeurant tous à Cappelle en Pévèle, du nom d'OLIVIER enfants et héritiers de feu Mathieu, déclarent avoir vendu à Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle un cent d'héritage prairie aboutant à l'héritage de Jean DUBERON, à la terre des hoirs de Pierre POILLON et celle d'Adrien FICHEL pour un gros et principal de cent livres parisis. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve et Jean Baptiste DESPREZ fils de Jean demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 13 du 22/10/1680

Pierre DELEBASSE fils de feu Simon laboureur demeurant au hamel de le Croix à Genech que pour reconnaître Pierre DELEBASSE fils de feu Jourdain son oncle laboureur demeurant au hamel de Fournes à Genech des bons services il lui donne tout un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages au hamel de le Croix là où ledit Pierre DELEBASSE fils de feu Simon réside, tenu de la seigneurie du Mollinelle aboutant à l'héritage de Jean POSTIER à cause de Marie PIEDANNA sa femme et à la terre des veuve et hoirs de Mathieu DELEMERE. Pierre DELEBASSE fils de feu Jourdain pourra jouir de la donation sitôt après le trépas de Pierre DELEBASSE fils de feu Simon. et de Marie OLIVIER sa femme. Témoins : Jean OLIVIER fils de feu Wallerand et Augustin DELEMERE fils de feu Pasquier laboureurs demeurant à Genech.

2 E 3 / 5166 acte 14 du 20/10/1680

Gérard DUHEM fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Saméon déclare avoir établi ses procureurs spéciaux auxquels il a donné tout pouvoir sur le déshéritement d'un lieu manoir contenant trois cens d'héritages le tout repris par about par le contrat de renonciation au profit de Marie DUHEM sa sœur passé devant Noël CARON notaire le vingt-cinq novembre 1679. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Pierre François GAHIDE fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 15 du 26/09/1680

Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve en Pévèle, Jacques COUVREUR clerc paroissial de Gondécourt et Marie Françoise COUVREUR demeurant à Templeuve frères et sœur enfants et héritiers de feu Jacques déclarent avoir établi leur procuration de Catherine ROUSSEAU leur mère pour la vente des biens qu'ils ont à Rumegies terre de St Amand. Témoins : François CARON fils du notaire et Jean BULLETEAU fils de Jean raccommodeur de souliers demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 16 du 22/09/1680

Allard, Gaspard, Pierre, Jacques, Jeanne RAS frères et sœur, Procope DELEVALLE mari de Marguerite RAS, Jean RASSON veuf de Catherine RAS, Jean HEDDEBAULT mari de Florence ROMAIN et fille de feu Philippe et de Marie RAS, du nom de RAS sont enfants et héritiers de feu Gaspard et de Marguerite DASSONVILLE, demeurant à savoir : Gaspard à Lille, Allard à Genech, Pierre à Nomain, Jacques à Orchies, Jeanne à Cobrieux, Jean RASSON à Bailleul, Procope et HEDDEBAULT à Genech, ont reconnu avoir établi leurs procureurs d'Antoine DELANNOY praticien à Genech, de Procope DELEVALLE et

d'Allard RAS, auxquels ils ont donné pouvoir pour la vente de telles portions d'héritages provenant de feu Gaspard et DASSONVILLE leurs père et mère. Témoins : Pierre FROMENT fils de feu Henri hôte à Genech et Allard RAS fils d'Allard.

2 E 3 / 5166 acte 17 du 27/08/1680

Martin CRESPELLE fils de feu Martin marchand de grain demeurant à Lille reconnaît devoir à Henri ROBERT seigneur de Vertain, Quennoy demeurant à Lille la somme de cinq cent quatre-vingt florins pour la vente de quatre cens rasières d'avoine. Témoins : Jacques LAURAIN fils de Pierre et Jean DEMY serviteur d'Henri ROBERT.

2 E 3 / 5166 acte 18 du 06/08/1680

Charles et Jean CONSTANT fils de feu François demeurant Charles à Templeuve en Pévèle et Jean à Lille comparant en leur nom et celui d'Antoine CONSTANT leur frère et de Philippe CAZIER fils de feu Antoine et de défunte Marguerite CONSTANT, ont déclaré avoir vendu par mise à prix à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve trois cens trois quartiers de terre à labour tenus de la seigneurie de la Grurie aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Bartholomé HERBAULT et à Mathieu CABIT pour un gros et principal de six cent livres parisis. Pardevant les notaires.

2 E 3 / 5166 acte 19 du 06/06/1680

Jean DARRAS fils de feu Allard demeurant à Genech, Robert DEREGNAUCOURT et Jeanne DARRAS sa femme demeurant à Cappelle en Pévèle déclarent avoir vendu à Philippe DARRAS fils dudit Allard et héritier avec les autres comparants de feu Mathieu DARRAS leur frère, une partie d'un lieu manoir avec jardin héritages et terre labourable contenant cinq cens à Templeuve tenus de la seigneurie de Boisleville aboutant à l'héritage des hoirs Noël DELERUE et celui dudit Philippe DARRAS pour un gros et principal de cent quarante sept livres dix sols parisis revenant à Jean DARRAS pour soixante douze livres, à Robert DEREGNAUCOURT et Jeanne DARRAS pour soixante quinze livres dix sols. Témoins : Jean CARLIER fils de feu Jacques et Pierre DESPREZ fils de feu Adrien demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 20 du 06/06/1680

Jean DARRAS fils de feu Allard demeurant à Genech, Robert DEREGNAUCOURT fils de feu Louis et Jeanne DARRAS sa femme demeurant à Cappelle en Pévèle du nom DARRAS frères et sœur héritiers dudit feu Allard et aussi héritier avec les autres comparants de feu Mathieu DARRAS leur frère ont déclaré avoir vendu à Pierre DARRAS fils de feu Allard leur frère demeurant à Templeuve en Pévèle, une part d'un lieu manoir contenant sept cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie aboutant à l'héritage des hoirs Charles MOLLET et à celui des hoirs Jean MOLLET pour la part de quarante huit livres parisis revenant à Robert DEREGNAUCOURT et trente livres à Jean DARRAS. Témoins : Jean CARLIER fils de feu Jacques et Pierre DESPREZ fils de feu Adrien demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 21 du 02/06/1680

François DUQUESNE fils de feu Antoine charpentier demeurant à Templeuve en Pévèle et Marie ROGIER sa femme ont reconnu avoir vendu par mise à prix à Jean ROGIER fils de Philippe maréchal demeurant à Templeuve la quatrième partie de six cens trois quartiers de terre à labour à Templeuve en la campagne des Bruinières tenus de la seigneurie de la Grurie aboutant à la terre des hoirs Jean MOLLET et celle de Toussaint ROUSSEAU par sa femme Catherine ROGIER pour un gros et principal de deux cent cinquante livres parisis. Pardevant nous Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 22 du 20/05/1680

Marc Antoine St MARTIN fils de Paul et Claire MAS demeurant à Lille ont déclaré comme ayant droit de sept cens de terre à labour par assignation dudit Paul SAINT-MARTIN et de ladite Claire MAS en vertu d'un contrat pour ce fait et passé devant Adrien DELANGRE notaire en date du onzième du présent mois de mai, l'a vendu par mise à prix à Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle, les sept cens de terre à labour situés à Templeuve en la

Campagnette aboutant à la terre des veuve et hoirs Jacques DUBUS, à celles de Louis BERNARD et Toussaint DURIEZ occupés par Mathieu ROUSSEAU pour un gros et principal de neuf cent livres parisis. Témoins : Liévin DAUCHY docteur en médecine demeurant à Lille et Jacques DERREVAUX chirurgien demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 23 du 17/05/1680

Pierre LEROY fils de feu Jean laboureur demeurant au hamel de le Vincourt à Mons en Pévèle a déclaré avoir vendu à Antoine PICQUET fils de feu Henri demeurant au hamel de la Jonquièrre à Mons en Pévèle, un lieu manoir contenant trois cens d'héritages au hamel de Miromont tenus de la seigneurie de le Vincourt aboutant à l'héritage de Louis GRUIELLE, de Michel FACQ, et quatre cens de terre à labeur tenus comme ci-avant aboutant à la terre des hoirs Pierre GRUIELLE et de Michel FACQ, et deux cens de terre à labeur tenus de la seigneurie du Courant aboutant à la terre d'Antoine DUFOUR et de Philippe GRANSIRE pour un gros et principal de quatre cent florins carolus. Témoins : Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve et Michel DEREGNAUCOURT hôte à Bersée.

2 E 3 / 5166 acte 24 du 03/05/1680

Martin OLIVIER et Philippe WARTEAU laboureurs demeurant à Cappelle en Pévèle tuteurs et curateurs commis aux enfants Maximilien Joseph et Anne Françoise et des biens délaissés par le trépas de Jacques OLIVIER et de Madeleine DUBUS sa femme taverniers demeurant au hamel de Wattine à Cappelle, ont reconnu avoir vendu par mise à prix à Balthazar LEQUESNE fils de Jean laboureur et brasseur demeurant à Templeuve en Pévèle trois parts de cinq d'un lieu manoir contenant trois cens et demi d'héritages tenus de la seigneurie de Wattine aboutant à l'héritage de Nicolas MATHON, des hoirs Romain FAUCH et de Quentin DELEPLANCQUE, et la troisième part d'un demi bonnier de terre tenue du fief et seigneurie de Cos... aboutant à la terre de Etienne MARTEAU de celle des hoirs Pierre DUBUS et celle des héritiers Barbe ROSSEL, pour un gros et principal de sept cent cinquante livres parisis. Témoins : Quentin DELEPLANCQUE fils de feu Jean et Pierre LEMESRE fils de feu Noël demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 25 du 29/04/1680

Bartholomé CAUDRELIER fils de feu Nicolas et Marguerite DUFOUR sa femme demeurant à Genech déclarent avoir vendu par mise à prix à Pierre DELEZENNES fils de feu Denis demeurant à Genech trois cens de terre à labeur tenus de la seigneurie de Genech aboutant à la terre de Pierre BERNARD et à celle de Jean DENGREMONT pour un gros et principal de quatre cent cinquante livres parisis. Témoins : Procope DELEVALLE lieutenant de Genech et Antoine DELANNOY fils de François greffier demeurant à Genech.

2 E 3 / 5166 acte 26 du 29/04/1680

Michel HAUWEL fils de feu Mathias mari d'Elisabeth DURIEZ demeurant à Templeuve en Pévèle déclare avoir vendu à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve deux cens de terre à labeur à Templeuve aux Brunières tenus de la seigneurie de Boisleville aboutant à la terre de Madeleine WARTEL veuve de Charles DENGREMONT et celle de Gilles MALLET par sa femme Anne BOISTEL pour un gros et principal de quatre cent livres parisis. Témoins : Guillaume DE BAILLEUL fils de feu Victor et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 27 du 18/04/1680

Toussaint DURIEZ fils de feu Antoine bailli et censier de Hucquin à Templeuve en Pévèle déclare avoir vendu à Grégoire LELIEVRE fils de feu Pierre marchand de vaches demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) deux cens de terre à labeur à Ennevelin aboutant à la terre des veuve et hoirs Jacques MARESCAULT pour un gros et principal de deux cent seize livres parisis. Témoins : Michel MIRLIER fils de feu Martin et Gilles DE TOURNAY fils de feu Gilles serviteur à la cense de Hucquin.

2 E 3 / 5166 acte 28 du 16/04/1680

Charles Antoine DUTILLOEU fils de feu Philippe laboureur demeurant à Mérignies déclare avoir vendu à François MARGA fils d'Arnould demeurant à Mérignies quatre cens un quartron de terre à labour en deux pièces, tenus de la seigneurie de Mérignies aboutant à la terre des veuve et hoirs Pierre DUTILLOEUL et celle de François DUFLOS et l'héritage des hoirs Florent BRAM pour un gros et principal de deux cent vingt-huit livres parisis. Pardevant les notaires.

2 E 3 / 5166 acte 29 du 09/04/1680

Guillaume DE BAILLOEUL fils de feu Victor demeurant à Lille tant en son nom qu'en qualité de procureur de Gaspard Claude Robert DE BAILLOEUL, de Jean WAUCQUIER et Marguerite DE BAILLOEUL, de Pierre DRAPPIER et Brigitte DE BAILLOEUL sa femme et de Caroline DE BAILLOEUL, du nom DE BAILLOEUL tous frères et sœurs enfants de feu Victor et de défunte Marguerite WARTEL, a déclaré avoir vendu par mise à prix à Bartholomé CAUDRELIER fils de Nicolas laboureur demeurant au hamel du Pleumont à Genech neuf cens de terre à labour à Genech tenus des Dames de Flines aboutant à la terre de Jean PLOYART et celle des veuve et hoirs de Gaspard RAS pour un gros et principal de cinq cent livres parisis. Témoins : Mathieu WAUCQUIER fils de feu Olivier et Victor DELEZENNES fils de feu Pierre demeurant à Genech.

2 E 3 / 5166 acte 30 du 05/04/1680

Antoine CARRE fils de feu Noël laboureur demeurant à Genech et Marie DUBURCQ sa femme ont reconnu que ledit Antoine CARRE, Jean HERBAULT et Florence ROMON sa femme pardevant les auditeurs du souverain baillage de Lille le dix huit avril et deux novembre 1679 se sont obligés par deux lettres de rente de vingt et un florins par an au rachat de trois cent cinquante florins chacune rente au profit de Messire François PETITPAS seigneur de Warcoing. Témoins : François GREMILLIER fils de feu François et François CARON fils du Notaire.

2 E 3 / 5166 acte 31 du 03/04/1680

Gaspard Claude et Guillaume DE BAILLOEUL frères tant en leur nom qu'en qualité de procureur de Jean WAUCQUIER et Marie Marguerite DE BAILLOEUL sa femme, de Robert et Caroline DE BAILLOEUL, de Pierre DRAPPIER en action de Brigitte DE BAILLOEUL sa femme, du nom DE BAILLOEUL tous frères et sœurs enfants et héritiers de feu Victor et défunte Marguerite WARTEL, demeurant Gaspard Claude à Warneton, Guillaume et Robert à Lille, Jean WAUCQUIER et sa femme à Lallaing, Pierre DRAPPIER et sa femme à Halluin, Caroline à Ennevelin, ont déclaré avoir vendu à Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Michel CALLONNE et celle de Mathieu BONNIER pour un gros et principal de trois cent livres parisis. Témoins : Pasquier VANNIN fils de feu Jean hôte et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 32 du 28/03/1680

Marie LESAGE veuve d'Anselme WARTEL, Toussaint WARTEL son fils, Jacques DUPONT mari de Françoise WARTEL, Jean DELEBASSE mari d'Antoinette WARTEL demeurant, Marie LESAGE et DUPONT à Cappelle en Pévèle, Toussaint à Mérignies et DELEBASSE à Mouchin, comparant tant en leur nom et celui de Nicolas et Marie Madeleine WARTEL et celui des enfants de feu François WARTEL à savoir Jacques et Lambert WARTEL et leur mère Jeanne LEMESRE encore vivante, DELEBASSE procureur de Pierre WARTEL et aussi de Jérôme DESTRAIN et Michelle WARTEL sa femme, ont reconnu avoir vendu par mise à prix à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle dix cens de terre à labour à Cappelle tenus d'Anchin et des Dames de Flines aboutant à la terre des hoirs Martin POUTRAIN pour un gros et principal de sept cent livres parisis. Témoins : Philippe WARTEL fils de feu Louis demeurant à Cappelle et Philippe LAIGNEL fils de feu Robert demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 33 du 26/04/1680

Alexandre LEFEBVRE fils de feu Jean et veuf de Françoise DEVRENAY, Olivier et Françoise DEVRENAY (LEFEBVRE), Jean VAUDREBECQ et Marguerite LEFEBVRE sa femme, Olivier, Françoise et Marguerite LEFEBVRE frère et sœurs enfants dudit Alexandre et de Françoise DEVRENAY demeurant Alexandre, Olivier et Françoise LEFEBVRE à Templeuve en Pévèle, VAUDREBECQ et sa femme à Genech, ont reconnu avoir vendu à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve trois cens de terre à labour tenus d'Anchin aboutant à la terre des hoirs François WARESQUEL et celle des enfants de feu Jean MOLLET pour un gros et principal de cinq cens cinquante livres parisis. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent et Louis DESCAMPS fils de feu François manouvrier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 34 du 26/04/1680

Jean TESSE fils de Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu à Jean ROGIER fils de Philippe maréchal demeurant à Templeuve, deux cens de terre à labour qu'il a acheté à Quentin, Philippe, Charles et Anne ROGIER à Templeuve tenus de la seigneurie des Préaux pour un gros et principal de deux cent quarante livres parisis. Témoins : Jean LEMESRE fils de feu Jean laboureur demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) et Gérard CAUDRELIER laboureur demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5166 acte 35 du 25/03/1680

Victor DELEZENNES fils de feu Pierre laboureur demeurant à Genech a déclaré avoir vendu à Louis WAUCQUIER fils de Simon laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle un tiers de dix cens de terre à labour à Genech aboutant à la terre de Simon WAUCQUIER, de Marie Gabrielle RISROECKER veuve d'Antoine DE BAILLIENCOURT dit COURCOL et à celle des veuve et hoirs Gaspard DE MADREN pour un gros et principal de trois cent livres parisis. Témoins : Antoine DELEZENNES fils de feu Louis laboureur demeurant à Genech et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 36 du 23/03/1680

Alexandre LEFEBVRE fils de feu Jean, Olivier et Françoise LEFEBVRE fils d'Alexandre, Jean VAUDREBECQ et Marguerite LEFEBVRE sa femme demeurant Alexandre, Olivier et Françoise à Templeuve en Pévèle et VAUDREBECQ et sa femme à Genech, ont déclaré avoir vendu à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve trois cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie d'Anchin et de Flines, aboutant à la terre des hoirs François WARESQUEL et celle des hoirs Jean MOLLET pour un gros et principal de cinq cent cinquante livres parisis. Témoins : François CARON fils du notaire et Martin ROUSSEAU fils de Mathieu demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 37 du 16/03/1680

Philippe FAUVELLE fils de feu Antoine laboureur demeurant à Avelin a déclaré avoir vendu à Jacques DUCASTILLON fils de feu Antoine laboureur demeurant à Avelin deux cens et demi d'héritages prairie à Ennevelin tenus de seigneurie de Mérignies aboutant à la terre de Jean DESPIERRE par sa femme Elisabeth DENGREMONT, à celle de Françoise CARDON, à celle de Charles BERNARD et celle des hoirs d'Elisabeth VILLETTE pour un gros et principal de deux cent trente quatre livres parisis. Témoins : Pierre DUTRIEU lieutenant de Mérignies et Nicolas DESMARECAUX fils de feu Louis laboureur demeurant à Avelin.

2 E 3 / 5166 acte 38 du 12/03/1680

Hubert GODIN fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle et Elisabeth DELEZENNES sa femme ont déclaré avoir vendu par mise à prix à Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve deux cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie des Quennoy aboutant à l'héritage de Jean DE JENAY (GENECH ?) à celui de Françoise DUPRETZ veuve de Jean COMBLET, aux terres de Vincent CASTELAIN pour un gros et principal de deux cent quarante livres parisis. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Jacques DEDAMPS laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 39 du 11/03/1680

Laurent FLINOIS fils de feu Jacques laboureur demeurant à Lille se portant fort de Marie Anne et Elisabeth FLINOIS ses enfants qu'il a eu de Jeanne DUBUS vivante sa femme, déclare avoir vendu à Pierre PASBECQUE fils de feu Louis laboureur demeurant à Mons en Pévèle, deux cens de terre à labour à Mons en Pévèle tenus de la seigneurie du Blocus aboutant à la terre du seigneur de le Vincourt pour un gros et principal de soixante-douze livres parisis. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 40 du 10/03/1680

Gaspard POTTIER fils et héritier de feu Antoine et défunte Marie LELIEVRE demeurant à Cappelle en Pévèle a nommé son procureur spécial Pierre HAVET fils de feu Pierre demeurant à Ennevelin pour vendre un cent un quartron de terre à labour à Fretin aboutant à la terre de Louis BRIDOU. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de Louis et Balthazar LEQUESNE fils de Jean Laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 41 du 07/03/1680

Françoise WAUCQUIER veuve de Jean LEMOISNE demeurant à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu à François BONNIER fils de feu Gilles laboureur demeurant à Templeuve un cent d'héritage prairie à Templeuve au près Bourlinet tenu de la seigneurie de Boisleville aboutant à l'héritage d'Etienne DELEBOS pour un gros et principal de quatre-vingt neuf livres douze sols parisis. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 42 du 02/03/1680

Marie DAUCHY fille émancipée de Jacques et héritière de feu Anne DELECOUR sa mère demeurant à Ennevelin a reconnu avoir vendu à Josse DARLET fils de feu Pierre maréchal demeurant à Attiches vingt-quatre cens de terre à labour à Salomé tenu de la seigneurie de Salomé aboutant à la terre de Jacques CARRE, de celle de Noël CAILLET, de celle de Charles POURCHEAUX et celle des hoirs Jacques BOUSSEMAR pour un gros et principal de neuf cent livres parisis. Pardevant les notaires.

2 E 3 / 5166 acte 43 du 26/02/1680

Marguerite DARRAS femme et procuratrice de Philippe WARTEL fils de feu Jacques demeurant à Templeuve en Pévèle a reconnu avoir vendu par mise à prix à Jean DEBUCHY fils de feu Jean demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin, un cent et demi de terre à labour à Templeuve tenu de la seigneurie des Tertres aboutant à la terre de Pierre HONNART, à celle de François BONNIER et celle de Gérard BONNIER pour un gros et principal de deux cent quarante livres parisis. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 44 du 26/02/1680

Marguerite DARRAS femme et procuratrice de Philippe WARTEL fils de feu Jacques demeurant à Templeuve en Pévèle et Philippe WARTEL fils de feu Jacques ont reconnu avoir vendu par mise à prix à Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve, trois cens d'héritages prairie à Templeuve tenus de la seigneurie du Temple aboutant à l'héritage de François WARTEL et à celui de Mathieu CASTELAIN pour un gros et principal de cinq cent livres parisis. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 45 du 26/02/1680

Marguerite DARRAS femme et procuratrice de Philippe WARTEL fils de feu Jacques demeurant à Templeuve en Pévèle et Philippe WARTEL fils de feu Jacques ont reconnu avoir vendu par mise à prix à Martin DARRAS fils de feu François laboureur demeurant à Templeuve, un cent d'héritage prairie à Templeuve tenu de la seigneurie des Tertres aboutant à la terre du seigneur de Vertain, à l'héritage de Louis DELEZENNES et à celui d'Antoine BONNIER fils de feu Philippe pour un gros et principal de cent quarante-quatre livres parisis. Témoins : Jean DEBUCHY et Hugues BOISTELLE demeurant à Hellin.

2 E 3 / 5166 acte 46 du 24/02/1680

Marguerite DARRAS femme et procuratrice de Philippe WARTEL fils de feu Jacques demeurant à Templeuve en Pévèle et Philippe WARTEL fils de feu Jacques ont reconnu avoir vendu à Antoine WARTEL fils de feu Jacques laboureur demeurant à Templeuve deux cens un quartron de terre à labeur au hamel de Hellin à Ennevelin tenus de la seigneurie de Hellin aboutant à la terre des hoirs Simon WAUCQUIER et à celle de Jean HERBAULT pour un gros et principal de quatre cent livres parisis. Témoins : Hugues BOISTELLE fils de feu Hugues demeurant à Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 47 du 22/02/1680

Marguerite DARRAS femme et procuratrice de Philippe WARTEL fils de feu Jacques dit Braguette présentement exilé hors du pays suite à bannissement a reconnu devoir au bailli et gens de loi de Templeuve en Pévèle représentés par Adrien FICHEL lieutenant, Charles DESCATOIRE, Antoine CASTELAIN, Mathieu BERNARD échevin, Mathieu BONNIER, Jean DUBURCQ et Pierre BERNARD, acceptant la somme de six cent quarante-neuf livres parisis au nom des frais et dépenses engendrés au procès à la charge dudit WARTEL. Pardevant les notaires.

2 E 3 / 5166 acte 48 du 18/02/1680

Gaspard POTTIER fils de feu Antoine manouvrier demeurant à Cappel en Pévèle a déclaré avoir vendu à Pierre HAVET fils de feu Pierre laboureur demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin cinq quartrons de terre à labeur à Fretin tenus de la seigneurie d'Aigremont aboutant à la terre de Marguerite BRIET, à celle des enfants Melchior LEMOISNE et celle de Louis BRIDOU pour un gros et principal de seize patacons. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 49 du 22/02/1680

Jean BERNARD fils de feu Jacques laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu à Charles DESREVAUX fils de Jacques chirurgien demeurant à Fretin un lieu manoir à Fretin contenant quatre cens tenus de messieurs de St Pierre à Lille aboutant à l'héritage d'André BRAME et celui d'Adrien BERNARD pour un gros et principal de quinze cent livres parisis. Témoins : Robert LAMBELIN fils de feu Robert laboureur demeurant à Avelin et Jean DEPIENNE fils d'Antoine couvreur de paille demeurant au hamel de Humet à Fretin.

2 E 3 / 5166 acte 50 du 22/01/1680

Pierre CROMBET fils de feu Denis et Jeanne DENNETIERE sa femme demeurant à Fretin ont vendu à Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle deux cens de terre à labeur en la campagne des Hauts Colzas tenus d'Anchin aboutant à la terre de Valentin WARTEL par sa femme, à celle de Philippe WARTEL fils de feu Michel et celle de Jean OLIVIER pour un gros et principal de quatre cent livres parisis. Témoins : Gilles WARTEL fils de feu Antoine et Pierre HONNART fils de feu Denis tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 51 du 22/01/1680

Simon DUPETIT fils de feu François demeurant à Templeuve en Pévèle a vendu par mise à prix à Jean Baptiste MILLIER cordonnier demeurant à Templeuve un petit lieu manoir à Templeuve contenant un quartron et demi d'héritage le tout selon le contenu de la donation faite audit DUPETIT par feu Simon LEMESRE vivant son parrain aboutant à l'héritage de Pasquier LEMESRE et celui de Balthazar LEQUESNE pour un gros et principal de cent soixante huit livres parisis. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 52 du 03/11/1680

Contrat de mariage entre Martin DEREGNAUCOURT fils de François demeurant à Cappelle en Pévèle accompagné de son père et d'Anne DELANNOY sa mère (celle-ci est rayée sur l'acte) d'une part, Anne FIEBVET (FIEVET) fille de Jacques demeurant à Cappelle accompagnée de son père et de Guy DELANNOY son beau-frère d'autre part. François DEREGNAUCOURT le père a promis de bailler et livrer cent livres et cède à son fils la juste moitié de toutes les terres et héritages qu'il occupe pour les récolter ensemble en payant la moitié des frais qu'il conviendra payer tant des labours tailles et vingtièmes. Il promet de faire aux futurs mariants une demeure sur son héritage à condition que les futurs mariants paient la moitié des frais. Jacques FIEBVET (FIEVET) à promis de bailler et livrer cent livres parisis, un lit et les habits pour le jour du banquet. Témoins : Jean COCQUELLE fils de feu Georges laboureur demeurant à Cappelle et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 53 du 29/12/1680

Anne DESTROISFAULT veuve de Philippe CAUDRELIER demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Martin DARRAS fils de feu François demeurant à Templeuve pour quatre cens et demi d'héritages jardinage à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Philippe WARTEL et celui de Louis DELEZENNES pour vingt-deux livres parisis l'an. Témoins : Michel FICHEL bailli de la seigneurie des Quennoy et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 54 du 29/12/1680

Martin DEVRENAY fils de feu Martin teinturier demeurant à Lille accorde un bail à Philippe MOLLET fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour huit cens et demi de terre à labour à Templeuve en trois pièces tenus de la seigneurie de Grurie aboutant à la terre de Jean CROMBET, à celle de Gérard WARTEL par sa femme, à celle de Roger DUBURCQ, à celle de Louis ROUSSEAU, à celle de Vincent CASTELAIN, pour cinquante et une livres l'an. Témoins : Michel FICHEL bailli de la seigneurie des Quennoy et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 55 du 28/12/1680

Guillaume DARRAS et Philippe DESTROISFAULT demeurant, DARRAS à Bouvignies et DESTROISFAULT à Lille accordent un bail à Arnould CROMBET fils de feu Guillaume pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Denis et François BONNIER et celle de Philippe WARTEL pour quarante deux livres parisis l'an. Témoins : Pierre HONNART fils de feu Denis et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 56 du 28/12/1680

Philippe DESTROISFAULT fils de feu Mathieu demeurant à Lille accorde un bail à Louis GODIN fils de feu Martin charpentier demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux cens de terre à labour à Templeuve en la campagne des Tertres aboutant à la terre des veuve et hoirs Mathieu BERNARD pour quinze livres parisis l'an. Témoins : Pierre HONNART fils de feu Denis et Arnould CROMBET fils de feu Guillaume laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 57 du 27/12/1680

Simon et Pierre CAUDRELIER frères et tuteurs de Mathieu WAUCQUIER fils mineur de feu Charles demeurant à Templeuve en Pévèle accordent un bail à Martin CROMBET fils d'Adrien laboureur demeurant à Templeuve (barré : à Philippe CONSTANT fils de feu Bartholomé laboureur demeurant à Ennevelin) pour un lieu manoir contenant quatorze cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Philippe DEBUCHY, à celui de Pierre HONNART, et trois cens de terre à labour aboutant à la terre de Robert LEROY, à celle de Jean DESTROISFAULT, et trois cens de terre à labour aboutant à la terre de Louis PASQUIER, à celle des hoirs Pasquier LEMESRE et celle occupé par Balthazar LEQUESNE, pour cent huit livres parisis l'an. Pierre CROMBET est porté caution pour son frère Martin. Témoins : Daniel François FOURMENT fils de feu Gérard laboureur et Pierre LEMESRE fils de feu Noël sergent demeurant à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5166 acte 58 du 04/12/1680

Mathieu AGACE fils de feu Nicolas demeurant à Moncheaux, Jacques CRETIN fils de feu Gilbert demeurant à Auchy et François BLAMART fils de Jean demeurant à Cappelle en Pévèle en qualité d'héritiers par leur femme, de Gilles WARTEL fils de feu Antoine leur oncle vivant demeurant à Bersée, ont reçu de Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle pour avoir vendu une lettre de rente héritière passée à Douai portant en capital cinquante florins carolus obligeant Pierre et Bon PANNIER père et fils laboureurs demeurant à Bersée. Témoins : François COCQUELLE fils de Jean et Jean BLAMART fils de feu Jean demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 59 du 04/12/1680

Mathieu AGACHE fils de feu Nicolas mari d'Adrienne BILLOUET, Jacques CRETIN fils de feu Gilbert mari de Barbe BILLOUET et François BLAMART fils de Jean mari de Jeanne WARTEL, du nom de WARTEL et BILLOUET nièces et héritières de feu Gilles WARTEL fils de feu Antoine vivant leur oncle, demeurant Mathieu AGACHE à Moncheaux, CRETIN à Auchy et BLAMART à Cappelle en Pévèle, se portant forts pour leur femmes, font le partage des bien délaissés par le trépas de Gilles WARTEL. A Mathieu AGACHE et Jacques CRETIN pour leur femme appartiendra deux cens et demi de terre à labour à Cappelle tenus de la baronnie de Wattine aboutant à la terre d'Enguérand MALENFAIT, à celle de Mathieu FICHEL. Trois cens d'héritage labour à prendre en cinq cens à l'encontre de Jean GROU par sa femme Catherine WARTEL à Cappelle, aboutant à la terre de Marie Gabrielle RISROECKER veuve d'Antoine DE BAILLIENCOURT dit COURCOL. Deux cens de terre à labour pris en cinq cens à l'encontre de Gilles DUBUS fils de feu Arnould à Bersée aboutant à la terre de la veuve Antoine ROUSSEL, et quatre cens de terre à labour à Bersée tenus de Monseigneur le prince de Morbecque aboutant à la terre de Jean DURIEZ fils de feu Martin, à celle des hoirs Pierre BOUCHIER et à celle d'Hubert DUBUS fils de feu Antoine. A François BLAMART pour sa femme appartiendra huit cens de terre à labour à Cappelle tenus de la baronnie de Wattine aboutant à la terre de Gérard POILLON, quatre cens et demi de terre à labour à Cappelle en la campagne des Fallières tenus de la seigneurie de St Calixte aboutant à la terre de Mathieu BONNIER et à celle de Pierre DARRAS, et deux cens de terre à labour à Cappelle tenus du fief Hennebrucq aboutant à la terre de Mademoiselle COMMELINE et celle des veuve et hoirs du seigneur de Noyelles. Quant au lieu manoir de Bersée il sera en vente au plus tôt partagé à savoir, la moitié à François BLAMART et l'autre moitié à Mathieu AGACHE et Jacques CRETIN. A Marie Jeanne DELEBASSE fille de Jacques et de défunte Marie WARTEL aussi nièce dudit Gilles WARTEL appartiendra la somme de soixante-dix-huit livres parisis que lui paieront François BLAMART et Mathieu AGACHE et Jacques CRETIN entre les mains de Mathieu DLEBASSE son grand-père. Témoins : Nicolas MAILLARD greffier des dames de Flines demeurant à Bersée et Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 60 du 25/11/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Jean GUISLAIN fils de feu Mathias demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin tant pour lui que pour Pierre GUISLAIN son fils pour trois cens de terre à labour à Ennevelin aboutant à la terre des hoirs pasteur de Loos, à celle de Louis HERBAULT, à celle des héritiers de la veuve Me Denis HERENG et à la terre des hoirs Robert LEROY pour six florins carolus l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de Louis et François CARON fils du notaire demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 61 du 24/11/1680

Jean BONNIER fils de Thomas proviseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique des communs pauvres de Templeuve en Pévèle par le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur du lieu et Adrien FICHEL lieutenant accordent un bail à Pierre DARRAS fils de feu Allard laboureur demeurant à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve pour vingt-cinq livres parisis l'an. Jean OLIVIER fils de feu Mathieu demeurant à Templeuve apporte caution. Témoins : Hubert GODIN fils de feu Jean et Jean LESPAGNOL fils de feu Philippe laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 62 du 23/11/1680

Contrat de mariage entre Robert DARRAS fils de feu Jean et veuf d'Anne MONNIER demeurant à Cappelle en Pévèle accompagné de Jeanne DARRAS sa sœur et de Guillaume DUPONT son beau-frère d'une part, Marie WAUCQUIER fille de feu Guillaume demeurant à Templeuve en Pévèle accompagnée de Marie HONNART sa mère, de Mathieu WAUCQUIER son frère, de Henri WAUCQUIER son oncle et de Jean HONNART son cousin d'autre part. Il n'y a eu aucune déclaration quant aux apports. Robert DARRAS a eu Nicolas, Jean, Jean François, Marie Catherine DARRAS ses enfants d'avec la défunte Anne MONNIER qu'il a promis de nourrir jusqu'à l'âge de leur mariage. Témoins : Philippe CASTELAIN fils de feu Jacques et Gilles FLINOIS fils de feu Jean laboureurs demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 63 du 17/11/1680

Jean BONNIER fils de Thomas proviseur et receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve en Pévèle par le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur du lieu et Adrien FICHEL lieutenant accordent un bail à Marie ROGIER veuve de François DUQUESNE demeurant à Templeuve pour cinq cens et demi de terre à labour à prendre en onze cens appartenant aux pauvres occupés par Louis ROGIER, aboutant à la terre de Vincent CASTELAIN et à celle de Mathieu BONNIER pour vingt livres sept sols parisis l'an. Jean ROGIER son frère maréchal demeurant à Templeuve est caution. Témoins : Pierre DARRAS fils de feu Allard et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 64 du 17/11/1680

Jean BONNIER fils de Thomas proviseur et receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve en Pévèle par le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur du lieu et Adrien FICHEL lieutenant accordent un bail à Simon VERNIER fils de feu Mathieu maréchal demeurant à Templeuve pour cinq cens et demi de terre à labour à prendre à l'encontre de Marie ROGIER veuve de François DUQUESNE à Templeuve en la grande campagne aboutant à la terre d'Henri LEFEBVRE et à celle de Bartholomé... pour vingt livres sept sols parisis l'an. Louis ROGIER fils de feu Jean son beau-père est caution. Témoins : Pierre DARRAS fils de feu Allard et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 65 du 17/11/1680

Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur demeurant à Templeuve pour six cens et demi de terre à labour en la campagne des Solliers aboutant à la terre de Jean BONNIER, à celle d'Henri LEFEBVRE et à celle des veuve et hoirs de Jean OLIVIER pour trente six livres parisis l'an. (Feuillet des signataires absent)

2 E 3 / 5166 acte 66 du 05/11/1680

Philippe LESPAGNOL fils de feu Philippe demeurant à Houplines accorde un bail à Charles FLINOIS fils de feu Jean demeurant à Cappelle en Pévèle pour trois cens trois quarts de terre à labour à Cappelle au plouich des Wattines aboutant à la terre de Michel DUBUS fils de feu Noël pour neuf livres douze sols parisis l'an. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve et Jean DESMONS fils de feu Allard demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq)

2 E 3 / 5166 acte 67 du 05/11/1680

Philippe LESPAGNOL fils de feu Philippe demeurant à Houplines accorde un bail à Jean DESPREZ pour six cens et demi de terre à labour aboutant à la terre de Jean DUBERON, à celle de Marie Gabrielle RISROECKER veuve d'Antoine COURCOL pour vingt-six patars chaque cens l'an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Gilles FLINOIS fils de feu Jean demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 68 du 05/11/1680

Philippe LESPAGNOL fils de feu Philippe demeurant à Houplines accorde un bail à Charles Philippe COUVREUR fils de feu Jacques clerc paroissial de Templeuve en Pévèle pour trois cens de terre à labour à Templeuve pour douze livres l'an. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur demeurant à Templeuve et Gilles FLINOIS fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5166 acte 69 du 04/11/1680

Pierre Ignace VAN DEN DECHAUT écuyer seigneur d'Aigremont demeurant en son château à Ennevelin accorde un bail à Adrien ROUSSEAU fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Ennevelin pour six cens de terre à labour à prendre dans les deux bonniers occupés par les dénommés BOUCHIER pour sept livres parisis pour chaque cens. Témoins : Jean BRADEFER fils de feu Jean sergent dudit D'AIGREMONT et Pierre JULIEN fils de Me JULIEN serviteur audit D'AIGREMONT.

2 E 3 / 5166 acte 70 du 31/10/1680

Marie Françoise LEBLANCQ baronne de Bailleul, de Meuchin veuve de Jean D'ASSIGNIES vivant chevalier seigneur de Latourelle accorde un bail à Marie VERNIER veuve de Jean COLLETTE laboureur demeurant à Fretin pour deux bonniers de terre à labour à Fretin aboutant à la terre de Simon DE ROSENDAEL occupée par Pierre DUCASTILLON, à celle de Fleuris JACQUART, à celle des veuve et hoirs de Jean TRESEL, et dix cens de terre à labour aboutant à la terre de Lambert PLOUVIER, à celle de Philippe DEREGNAUCOURT occupée par Mathieu DARRAS, et sept cens de terre à labour aboutant à la terre occupée par Charles BILLAULT pour soixante trois florins l'an. Témoins : Pierre BLATON homme de chambre du baron D'ASSIGNIES et Philippe LETHELIER serviteur audit baron.

2 E 3 / 5166 acte 71 du 28/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Gilles WARTEL fils de feu Antoine dit Ramon, hôte et laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux cens d'héritage à Templeuve au pré Thery aboutant au pré occupé par Quentin WAUCQUIER pour huit florins et une paire de bons poulets. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 72 du 28/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Guillaume BONNIER fils de feu Gilles laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour trois cens d'héritages prairie à Templeuve au pré Thery pour quatre florins chaque cens et une paire de bons poulets. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 73 du 28/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour huit cens de terre à labour à Templeuve en la campagne de Vertain pour seize florins et une paire de bons poulets. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 74 du 28/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Nicolas DELEZENNES fils de Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour trois cens d'héritages prairie à Templeuve au pré Thery pour quatre florins chaque cens et une paire de bons poulets. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 75 du 28/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Pierre HERBAULT fils de feu Guillaume laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour quatre cens d'héritages prairie à Templeuve au pré

Théry aboutant à l'héritage d'Henri ROBERT pour seize florins et trois bons poulets. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 76 du 20/10/1680

Jean GROU fils de feu Jacques demeurant à Cappelle en Pévèle en qualité de tuteur de Mathieu GROU fils mineur de feu Gilles accorde un bail à Jacques FIEBVET (FIEVET) fils de feu Jean couvreur de paille pour deux cens d'héritages à Cappelle en Pévèle aboutant à l'héritage d'Adrien FICHEL pour quatre livres parisis. Témoins : Antoine BONNIER fils de feu Philippe et Louis DESCAMPS demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 77 du 20/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Nicolas WAUCQUIER fils de Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour quatre cens d'héritages prairie à Templeuve au pré Théry aboutant au jardin de Jean WAUCQUIER fils de feu Jean pour quatre florins chaque cens et une paire de bons poulets. Témoins : Philippe BONNIER fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve et Pierre HONNART fils de feu Denis laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 78 du 20/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Pierre HONNART fils de feu Denis dit Micquelette laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour treize cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Françoise DUPREZ à celle des hoirs de Jean JACQUART et celle de Jacques GUISLAIN pour vingt sept florins et une paire de poulets. Témoins : Nicolas WAUCQUIER fils de Jean et Philippe BONNIER fils de feu Jean laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 79 du 20/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Martin OLIVIER fils de feu Jacques laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour douze cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de François WARTEL, à celles de la veuve Jonas DELEPLANCQUE, à celle de Guillaume LEFEBVRE et à celle de Théodore LOCCARD par sa femme pour trente trois livres parisis et deux paires de bons poulets. Témoins : Nicolas WAUCQUIER fils de Jean et Philippe BONNIER fils de feu Jean laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 80 du 20/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Charles WAUCQUIER fils de feu Jean tisserand demeurant à Templeuve en Pévèle pour cinq cens d'héritages et terre à labour à Templeuve aboutant à l'héritage de Jean FROMENT et à celui de Philippe BERNARD pour dix huit florins seize patars. Témoins : Nicolas WAUCQUIER fils de Jean et Philippe BONNIER fils de feu Jean laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 81 du 20/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Philippe BONNIER fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour quatre cens d'héritages prairie au pré Thery aboutant à ceux occupés par Nicolas WAUCQUIER pour quatre florins chaque cens. Témoins : Nicolas WAUCQUIER fils de Jean et Pierre HONNART fils de feu Denis tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 82 du 14/10/1680

Pardevant notaire de la part des enfants, neveux, nièces et héritiers de Pasquier LEMESRE vivant laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle seront vendus au plus offrant ses biens meublés.

Deux fourchiers vendus à Pierre DLEZENNES fils d'Antoine couvreur de paille pour quarante-huit sols.

Une happée et un hauwel vendus à Mathieu MOLLET fils de feu Charles pour quarante-huit sols.

Deux cherents et autres meunilles vendu à Mathieu MOLLET pour quarante-huit sols.

Un métier vendu à Jean Baptiste WAUCQUIER fils de feu Jacques hôte à Templeuve pour quarante-neuf sols.

Deux seaux bandés et une tinne pour mettre du beurre à Jean SIX pour quatre livres six sols.

Deux seaux vendus à Philippe DESTOMBES fils de Jean pour cinquante sols.

Un pot de fer vendu à Pierre WAUCQUIER fils de Jacques demeurant au hamel de Hunet à Fretin pour trente-six sols.

Un grand chaudron et un plateau vendus à Françoise LEMESRE veuve de Gérard WARTEL pour sept livres.

Un seau et une minette vendus à Gérard DESTOMBE fils de Jean pour soixante-dix sols.

Un rateau et une fourche vendus à Mathieu CASTELAIN fils d'Antoine pour quarante-quatre sols.

Une biquette de balance et plateau vendus à Mathieu CASTELAIN pour quatre livres deux sols.

Deux bancs vendus à Antoine CASTELAIN pour cinquante-deux sols.

Une lanterne, un flacon et autres menultes vendus à Pierre DELATTRE fils de Jean pour quarante-huit sols.

Une mie à pétrir le pain vendue à Jean Baptiste (?) fils de feu Guillaume pour quatre livres deux sols.

Une tinette à porter la bière vendue à Bernard DELEPLANCQUE fils d'Adrien demeurant à Cappelle en Pévèle pour quarante-huit sols.

Deux blocs un couteau vendus à Jean DESTOMBES fils de Jean pour quarante-trois sols.

Un moutardier vendu à Quentin WARTEL fils de feu Gérard pour quatre livres deux sols.

Un courbe, une fourche et autre menues vendus à Charles DARRAS fils de feu Jean pour trente-six sols.

Une portion de bois vendu à Antoine CASTELAIN pour quarante-quatre sols.

Un coffre, un havet et une portion de bois vendus à Gérard DESTOMBLE fils de Jean pour soixante-cinq sols.

Diverses affaires vendues à Philippe CROMBET pour cinquante-quatre sols.

Diverses affaires vendues à Jacques PRETIN dit l'Alouette pour quarante-quatre sols.

Dix poulets et un coq avec la ravaiche vendus à Pierre DARRAS fils de feu Antoine demeurant à la Hardinière pour cinq livres douze sols

Une portion de bois une échelle vendus à Gilles WARTEL fils d'Antoine pour soixante-dix-huit sols.

Une escalette et autres menues vendus à Antoine CASTELAIN pour soixante-deux sols.

Deux petits pots de bois vendus à Philippe CROMBET fils de Jean pour soixante sols.

Une paire d'escalier à Philippe LAIGNEL pour vingt sols.

Une mocque de pierre bleue à Simon VERNIER pour quatre livres seize sols.

Une escalette et autres menues vendus à Philippe CROMBET fils de Jean pour quarante-deux sols.

Des affaires vendues à Mathieu WARTEL fils de feu Pierre pour cinquante sols.

Des affaires vendues à Pierre WARTEL fils de feu Gérard pour cinquante-six sols.

Une portion de perches vendue à Antoine CASTELAIN pour quarante-deux sols.

Une autre portion de perches et cheneaux vendus à Antoine CASTELAIN pour quatre livres seize sols.

Un tonneau à porter pure eau vendu à Maximilien AMAND demeurant à F... pour vingt-deux sols.

Une portion de bois vendue à Pierre DARRAS fils de feu Antoine pour cinq livres huit sols.

Une échelle et autre menulte vendus à Françoise DUBURCQ veuve de Jean CABIT pour quatre livres deux sols.

Un banneau vendu à Mathieu MOLLET fils de feu Charles pour seize livres.

Une portion de lin rouis vendue à Mathieu MOLLET fils de feu Charles pour seize livres.

Une portion de lin rouis vendue à Antoine CASTELAIN pour dix livres dix sols.

Du lin non roui vendu à Gilles WARTEL fils d'Antoine dit Ramon pour quatre livres seize sols.

Une autre portion de lin en long non rouis vendue à Jean DESTOMBLE fils de Jean pour cinquante sols.

Du lin en gerbes vendu à Philippe WARTEL fils de feu Mathieu pour sept livres dix sols.
 Trente-six gerbes de lin à Philippe WARTEL pour cinq livres dix sols.
 Une brouette à Michel CONSTANT fils de Nicolas pour sept livres cinq sols.
 Une portion de bois vendue à Philippe DESTOMBLES fils de Jean pour cinquante-deux sols.
 Un saloir et un... vendu à Henri DEVRENAY fils de Martin pour trente-quatre sols.
 Un autre saloir vendu à Jacques MONTAIN fils de feu Gilbert pour cinquante-deux sols.
 Un cuvier un plateau vendu à Philippe DUPIRE pour cinquante-quatre sols.
 Des fagots vendus à Antoine MINNET fils de Thomas
 Une vache de poil noir vendue à Pierre DUROTZ fils de feu Nicolas demeurant à Si... pour soixante-treize livres.
 Une autre vache de poil noir vendue à Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve pour soixante-treize livres.
 Une autre vache de poil roux et blanc vendue à Jean DEDAMPS fils de feu Philippe laboureur demeurant à Péronne pour soixante-dix livres.
 Une autre vache de poil roux et blanc vendue à Charles DARRAS fils de feu Gilles pour soixante-douze livres.
 Un cheval de poil brun vendu à Antoine CONSTANT fils de feu Antoine laboureur demeurant à Péronne pour quarante-trois patacons
 Une autre bête chevaline de poil brun vendue à Pierre WARTEL fils de feu Gérard pour dix-huit patacons
 Un pommier abattu vendu à Pierre DEVIENNE prêtre chapelain demeurant à Templeuve pour dix livres.
 Un brondeloir vendu à Mathieu DARRAS demeurant à Fretin pour quinze livres.
 Une charrue vendue à Philippe WARTEL fils de feu Mathieu pour quatre livres.
 Une charrue vendue à Jean DELATTRE demeurant à Sainghin pour vingt deux livres dix sols.
 Une herse et valet à Quentin WARTEL fils de feu Gérard pour huit livres dix sols.
 Une herse à Gilles DUFLOS pour six livres.
 Un chariot vendu à Jean SIX pour cinquante livres.
 Un autre chariot vendu à Mathieu CASTELAIN fils d'Antoine pour soixante deux livres.
 Un petit coffre vendu à Nicolas WAUCQUIER fils de Jean pour quarante deux sols.
 Des affaires vendues à Wallerand OLIVIER fils de feu Jean demeurant à Templeuve pour cinquante-deux sols.
 Encore d'autres affaires vendues à Gilles DUBURCQ fils de feu Jean pour cinquante quatre sols.
 Un passe vendu à Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand de vaches pour soixante six sols.
 Deux hetteaux et une asselle (?) vendus à Antoine CASTELAIN pour vingt sols.
 Un petit coffre vendu à Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques pour quatre livres.
 Un gris et autres ferrailles vendus à Michel CROMBET fils de feu Louis pour trente-deux sols.
 Un tonneau à battre vendu à Jean DEPIENNE couvreur demeurant à Fretin pour cinquante-six sols.
 Une cuvette vendue à Quentin WARTEL pour trente sols.
 Un havot et autres menultes vendus à Pierre WARTEL fils de feu Gérard pour six livres dix sols.
 Un loucher vendu à Wallerand OLIVIER pour quarante-trois sols.
 Des fers à faire des gaufres vendus à Nicolas HAUWEL sergent pour vingt-huit sols.
 Des poids à balance vendu à Simon VERNIER pour soixante-dix sols.
 Un coffre vendu à Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial à Templeuve pour quatre livres dix sols.
 Un purrois et autre menultes vendu à Jean PIETIN fils de Jacques pour huit sols.
 Une cuvelle vendue à Mathieu MOLLET fils de feu Charles pour soixante-dix-huit sols.
 Une autre cuvelle vendue à Philippe MOLLET fils d feu Jean pour vingt-six sols.
 Une petite cuvelle et aultres menultes à Charles Philippe COUVREUR pour vingt-quatre sols.
 Des affaires vendues à Gilles DUBURCQ fils de feu Jean pour soixante-huit sols
 Une mineche vendue à Michel CROMBET pour huit sols.
 Un C... avec des ferrailles vendus à Simon VERNIER pour cinquante-six sols.
 Une Minette vendue à André MOLLET pour soixante-quatre sols.
 Un croutal et des clayettes vendus à Philippe MOLLET fils de feu Jean pour trente sols.

Deux pots et des assiettes de bois vendus à Jean DELATTRE pour vingt-quatre sols.
 Une lanterne vendue à Jean WARTEL fils de feu Gérard pour huit sols.
 Deux plats de gallet et tranchoir de bois
 Deux plats d'étain et deux... à Antoine CASTELAIN pour Antoine CASTELAIN pour soixante-seize sols.
 Une marmite et autres menultes vendus à Jean SIX pour quatre livres deux sols.
 Une payelle vendue à Vincent CASTELAIN pour quarante deux sols.
 Une autre payelle vendue à Philippe CROMBET fils de Jean pour seize sols.
 Diverses poteries vendues à Allard OLIVIER dit Pocquet demeurant à Ennevelin pour vingt-quatre sols.
 Une... de terre vendue à Charles Philippe COUVREUR pour huit sols.
 Une tole à tourteau vendue à Pierre WARTEL fils de feu Gérard pour onze sols.
 Une garde-robes vendue à Mathieu ROGIER fils de Louis pour vingt livres.
 Une grande chaise de bois vendue à Jean LEMESRE fils de feu Jacques pour quarante-quatre sols
 Un petit banc vendu à Jean DUPETIT fils de feu François pour six sols.
 Un petit h... et autres menultes vendus à Simon VERNIER pour vingt-huit sols.
 La montre de Louvroil là où on vendait de la mercerie vendue à Antoine CASTELAIN pour quatre livres quatre sols.
 Un métier vendu à Jean DELATTRE pour quatre livres dix sols.
 Une table vendue à Gilles DUBURCQ fils de feu Jean pour quatorze livres.
 Un banc à coffre vendu à Gilles DUBURCQ fils de feu Jean pour neuf livres dix sols.
 Une couche dans la chambre vendue à Philippe DUPIRE pour quinze livres dix sols.
 Une autre couche vendue à Antoine CASTELAIN pour sept livres dix sols.
 Une botte de paille de colza vendue à Louis DUVAACH pour cinquante-six sols.
 Un quartron de bottes de paille de colza vendu à Nicolas LAURAIN pour vingt-huit sols.
 Un seau vendu à Françoise LEMESRE veuve de Gérard WARTEL pour cinquante sols.
 Un quartron de beurre vendu à Alexandre MOLLET dit Monsieur pour soixante-quatre sols.
 Un seau vendu à Michel CROMBET fils de feu Louis pour quarante-quatre sols.
 Une minette gantier vendue à Jean WARTEL fils de feu Gérard pour quarante-huit sols.
 Une autre minette vendue à Philippe CROMBET fils de Jean pour treize sols.
 Un petit tonneau vendu à Jean DESTOMBLES fils de Jean pour seize sols.
 Un mont de varras vendu à Philippe DUPIERRE pour soixante-six sols chaque cens.
 La récolte de deux cens de navets vendue à Philippe DARRAS fils de feu Philippe pour douze livres quatre sols.
 La récolte d'un cens de navets vendue à la veuve Philippe WARTEL fils de feu Jacques pour six livres dix sols.
 La récolte d'un cens de colza vendu à Charles Philippe COUVREUR pour onze livres.
 Un autre cens vendu à Antoine CASTELAIN pour dix livres dix sols.
 Une portion de carottes vendue à Vincent CASTELAIN pour cinq livres six sols.
 Une autre portion de carotte vendue à Philippe DARRAS fils de feu Philippe pour cinq livres deux sols.
 Deux cappons de bois vendus à Charles Philippe COUVREUR pour quarante-huit sols.
 Le ... avec une portion de rapps vendus à Antoine CASTELAIN pour six livres dix sols
 Témoins : Nicolas HAUWEL et Philippe LAIGNEL sergent demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 83 du 17/10/1680

Bon Philippe DELEDOEULLE meunier des Wattines à Cappelle en Pévèle accorde un bail à Jean LUCCART fils de feu Floris meunier à Chéreng pour le moulin à blé de Wattines aux conditions du bail d'avant. Everard STEUT fils d'Amand demeurant à Genech constituera caution. En outre Jean LUCCART a promis de payer cinq cent livres parisis pour la vente des quatre draps, la grosse corde et bride des meules, corde en dehors et corde en dedans avec la corde du frein, six marteaux, levier de fer et la malle de pont. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent demeurant à Templeuve et Sébastien PIETIN fils de Nicolas hôte demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 84 du 13/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail Michel DELEMERRE fils de feu Michel demeurant à Cappelle pour un lieu manoir contenant un bonnier quatre cens de jardinage et terre à labour à Cappelle aboutant à l'héritage de la veuve Louis BAUDUIN, à celui d'Antoine MOLLET, à la terre de Jeanne LENBERT, à celle de Jérôme DEMESSIGNE, à celle de Jacques LESTIENNE pour cinquante florins et une paire de bon poulets. Témoins : Robert DEREIGNAUCOURT fils de feu Louis demeurant à Cappelle et Olivier BALLE fils de feu Jean demeurant à Bersée.

2 E 3 / 5166 acte 85 du 13/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Olivier BALLE fils de feu Jean laboureur demeurant à Bersée pour neuf cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle aboutant à la terre de Mademoiselle DE NOYELLES, à celle de Robert DEREIGNAUCOURT pour treize florins dix patars. Témoins : Robert DEREIGNAUCOURT fils de feu Louis et Michel DELEMEZ fils de feu Michel laboureurs demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 86 du 13/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Robert DEREIGNAUCOURT fils de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle pour vingt cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Pierre Paul SELLIER et celle de Mr BRIDOUULT pour trente et un florins dix patars. Témoins : Olivier BALLE fils de feu Jean laboureur demeurant à Bersée et Michel DELEMEZ fils de feu Michel demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 87 du 13/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Gilles WARTEL fils d'Antoine laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour treize cens d'héritages prairie et labourable à Templeuve au pré Théry pour quatre florins par cens d'héritage et quatre bons poulets. Témoins : Philippe WARTEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve et Olivier BALLE fils de feu Jean laboureur demeurant à Bersée.

2 E 3 / 5166 acte 88 du 13/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour trois cens d'héritage prairie au pré Thery à Templeuve aboutant à la terre de Philippe WARTEL pour quatre florins chaque cens de terre et une paire de bons poulets. Témoins : Philippe WARTEL fils de feu Mathieu demeurant à Templeuve et Olivier BALLE fils de feu Jean laboureur demeurant à Bersée.

2 E 3 / 5166 acte 89 du 13/10/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Philippe WARTEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour huit cens d'héritages prairie au pré Thery à Templeuve pour trente-deux florins et deux paires de bons poulets. Témoins : Olivier BALLE fils de feu Jean laboureur demeurant à Bersée et Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 90 du 07/10/1680

Philippe et Anne ROGIER frère et sœur enfants et héritiers avec autres de feu Michel demeurant à Orchies ont reconnu que moyennant cent vingt-quatre livres parisis que Quentin ROGIER leur frère maréchal demeurant à Ennetières paroisse d'Avelin, leur a promis de payer pour être déchargés de

toutes dettes de la maison mortuaire de feu Michel ROGIER leur père et renoncent à toute part au profit de Quentin ROGIER leur frère sur un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Templeuve tenu d'Anchin aboutant à l'héritage de Jean TESSE. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 91 du 08/09/1680

Pierre DESPREZ fils de feu Adrien demeurant à Cappelle en Pévèle accorde un bail à Jean DUBOIS fils de feu Jean huileur demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Charles MOLLET et des hoirs Jean WARTEL pour onze livres parisis l'an. Témoins : François COCQUELLE fils de feu Jean demeurant à Cappelle et Martin DARRAS fils de feu François demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 92 du 08/09/1680

Jean DESPREZ fils de feu Adrien laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle accorde un bail à Anne ROUSSEAU veuve d'Antoine DARRAS demeurant à Templeuve en Pévèle pour cinq cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Toussaint DURIEZ pour trente livres l'an. Témoins : François COCQUELLE fils de feu Jean demeurant à Cappelle et Martin DARRAS fils de feu François demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 93 du 13/09/1680

Contrat de mariage entre Albert DUFOUR fils de feu Nicolas demeurant à Genech accompagné de Philippe BEUGNIET bailli de Genech son parrain d'une part, Catherine DELANNOY fille de François greffier de Genech accompagnée de son père, de Jourdain DEWAVRIN son beau-frère d'autre part. Albert DUFOUR apporte à ce mariage huit cent livres parisis et quarante... de toile de lin. Catherine DELANNOY déclare qu'elle a, venant de sa mère Jeanne DASSONVILLE quinze cens de terre à labour à Nomain dont dix cens à prendre dans vingt-six cens à l'encontre de Marie DELANNOY sa sœur femme dudit Jourdain DEWAVRIN et cinq cens aboutant à la terre de Jean DUBUS et des hoirs Adrien MIRLIER et à Gaspard DUQUESNE, et des hoirs Jean LANTOINE. Antoine DELANNOY son frère aura encore la moitié de la récolte de l'août prochain. Elle a également cinq cens aboutant à la terre de Jean DUBUS et des hoirs d'Adrien MIRLIER. Son père lui baille une pièce de pré, une vache et avancera trois rasières de blé et donnera un lit et les habits de noce. Témoins : Pierre MORTREUX clerc de Genech et Bartholomé LEBACQ.

2 E 3 / 5166 acte 94 du 04/08/1680

Toussaint ROUSSEAU fils de Louis et Catherine ROGIER sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle d'une part, accorde un bail à Jean ROGIER fils de Philippe maréchal demeurant à Templeuve avec le consentement d'Albert DE SAINTE ALDEGONDE baron de Rogimbois (Rosimbois) pour la quatrième partie de six cens trois quartrons de terre à labour desdits premiers comparants acquis par le partage entre eux et Philippe ROGIER leur père, tenus de la seigneurie de la Grurie. En échange Jean ROGIER baille à Toussaint ROUSSEAU et Catherine ROGIER sa femme une autre quatrième part de six cens trois quartrons qu'il a acheté à François DUQUESNE et Marie ROGIER sa femme. Témoins : Guillaume BONNIER fils de feu Gilles et Pierre DENGREMONT fils de Balthazar laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 95 du 26/07/1680

Maximilien DE LA CHAPELLE écuyer seigneur de Crepiere demeurant à Douai accorde un bail à Thomas LEMESRE fils de feu Thomas et Jeanne BRAME sa femme demeurant à Cappelle en Pévèle pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Cappelle aboutant à l'héritage de Jean LELEU pour vingt-cinq francs carolus l'an. Témoins : Antoine LAURAIN prêtre pasteur de Cappelle et Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 96 du 21/07/1680

Jean CONSTANT fils de feu François demeurant à Lille accorde un bail à Marie DELEPLANCQUE veuve de Jonas DELEPLANCQUE et Pasquier PIEDENNA son fils, demeurant au hamel de Hautefois à Cappelle en Pévèle pour treize cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Mademoiselle DELANNOY pour vingt-huit livres seize sols l'an. Témoins : Pierre François et Mathieu GAHIDE frères fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 97 du 23/07/1680

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE de Noircarme baron de Rogimbois demeurant à Templeuve en Pévèle procureur de Charles DESMONNIET écuyer seigneur de Lespignoy, Desrosières et Grurie, accorde un bail à Jean COURTECUISSSE et onze apporteurs tels que Pierre TREHOULT et Pierre DUBOIS, Jean COURTECUISSSE étant lui-même procureur de Michel LEDUCQ son beau-père pour deux bonniers treize cens d'héritages en labour et prairie à Nomain pour onze livres de six florins chacune l'an. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 98 du 20/07/1680

Contrat de mariage entre Pierre FICHEL fils d'Anselme demeurant à Cappelle en Pévèle accompagné de son père et de Roger DUBURCQ son frère allié d'une part, Françoise LEFEBVRE fille d'Alexandre demeurant à Templeuve en Pévèle accompagnée de son père et de Jean VANDREBECQ son beau-frère allié d'autre part. Anselme FICHEL donne quatre cens de terre à labour à Cappelle avec les charpentages érigés dessus aboutant à la terre de Jean CAUDRELIER tenus d'Anchin, deux cens de terre à labour tenus du fief de Zacharie aboutant à la terre du prince de Robecq et à la terre de Charles POUPART, la récolte de blé sur cinq cens de terre, une vache. Alexandre LEFEBVRE donne à sa fille une vache, une rasière de blé. Témoins : Michel et Jean MINNET frères et fils de feu Martin demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 99 du 14/07/1680

Contrat de mariage entre Jean DESPREZ fils de feu Adrien demeurant à Cappelle en Pévèle accompagné de Robert DEREIGNAUCOURT son beau-père, de Jeanne DARRAS sa mère, de Pierre DESPREZ son frère, de Mathieu DEREIGNAUCOURT son beau-frère allié, de Jean MILLET son parrain et cousin et de Jacques DUBUS son cousin d'une part, Anne ROUSSEL veuve de Maximilien OLIVIER en ayant eu des enfants (voir acte suivant) demeurant à Cappelle, accompagnée de Pierre ROUSSEL son père, de Martin OLIVIER son beau-père, de Martin DEREIGNAUCOURT son oncle, d'Antoine ROUSSEL son frère et de Pierre DUBUS son beau-frère d'autre part. Robert DEREIGNAUCOURT et Jeanne DARRAS donne à Jean DESPREZ deux cent livres parisis et deux rasières de blé qui lui reviennent par le trépas d'Adrien DESPREZ son père. Témoins : François COCQUELLE fils de Jean laboureur demeurant à Cappelle et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 100 du 14/07/1680

Anne ROUSSEL veuve de feu Maximilien OLIVIER a déclaré avoir fait le partage et formature à ses enfants Thomas et Joseph OLIVIER qu'elle a eu de feu Maximilien OLIVIER qu'elle a promis d'entretenir jusqu'à l'âge de leur mariage ou expression de religion et de leur faire apprendre un métier honnête. Elle leur paiera chacun cinq cent livres parisis. Témoins : François COCQUELLE fils de Jean laboureur demeurant à Cappelle et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques lieutenant de Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 101 du 11/07/1680

Marguerite DARRAS femme et procuratrice de Philippe WARTEL fils de feu Jacques demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Joseph HOVART fils de feu André laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant un jardin et terre labourable sur six cens d'héritages tenus de la seigneurie des Tertres aboutant à l'héritages des veuve et hoirs Philippe CAUDRELIER pour trente-trois florins l'an. Pasques OLIVIER veuve d'André HOVART demeurant à Templeuve est constituée caution. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 102 du 07/07/1680

Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle y demeurant accorde un bail à Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques et Jean ROGIER fils de Louis laboureurs demeurant à Templeuve pour un lieu manoir portant huit cens d'héritages à Templeuve pour quatre-vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Jean Baptiste POUTRAIN fils de feu Martin tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 103 du 07/07/1680

Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle y demeurant accorde un bail à Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Jeanne ROUSSEAU sa femme demeurant à Templeuve pour un lieu manoir à usage de taverne et cabaret au bourg de Templeuve aboutant à l'héritage et manoir de Toussaint DURIEZ, huit cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle et quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Jean DUBERON, à celle de Jacques WARESQUEL pour soixante six livres l'an. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Jean ROGIER fils de Louis tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 104 du 11/07/1680

Pasquier LEMESRE fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle donne à la pauvreté de Templeuve trois cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Canchomprez aboutant à la terre occupée par Balthazar LEQUESNE et qu'il paiera le droit seigneurial. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 105 du 01/07/1680

Jean CARLIER dit Beau manger fils de feu Gilles demeurant à Bersée accorde un bail à Pierre DUBUS fils de feu Martin pour quatre cens de terre à labour à Cappelle aboutant au prince DE ROBECCQ, à la terre de Philippe POUTRAIN et celle de Marie CARLIER pour dix-huit livres parisis l'an. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 106 du 10/06/1680

Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle y demeurant accorde un bail à Jean PLANCHON fils de feu Nicolas demeurant à Nomain pour quatre cens de terre à labour à Nomain aboutant à la terre de la veuve Antoine DUQUESNE, à celle de Martin DE COMMENCY occupée par Jean WAUCQUIER pour dix-huit livres parisis l'an. Témoins : Nicolas GREMILLIER fils de feu François et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 107 du 13/06/1680

Contrat de mariage entre Pierre DARRAS fils de feu Allard demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Jean et Philippe DARRAS ses frères, de Robert DEREIGNAUCOURT beau-père allié, de François WARTEL son oncle (Jeanne WARTEL sa sœur barrée) d'une part, Catherine FRAPPE fille de feu Philippe accompagnée de François FRAPPE son frère, de Jean DESWAEL son beau-frère, d'Antoine FABVAT son oncle et de Pierre DELEVALLE son cousin d'autre part. Pierre DARRAS a déclaré lui appartenir un lieu manoir contenant deux cens et demi tenus de la seigneurie de Grurie aboutant à la terre de Philippe MOLLET et celle de Philippe DOBIT, quatre cens et demi de terre à labour de blé aboutant à la terre de Jean ROGIER par sa femme et à celle de Péronne DUBURCQ, un cent un quartron de terre et héritage tenu de la seigneurie de Boisville aboutant à la terre de Philippe DARRAS, et deux vaches. Catherine FRAPPE a déclaré lui appartenir un lieu manoir contenant six cens d'héritages au hamel de Vincq à Bersée tenu du fief DUGARDIN aboutant à l'héritage de Pierre SOLLIER, à celle du prince DE ROBECCQ, quatre cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle tenus du fief Castré aboutant à la terre de Madeleine FRAPPE et à celle de la veuve Quentin DEREIGNAUCOURT. Témoins : Jean CARLIER fils de feu Jacques et Pierre DESPREZ fils de feu Adrien demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 108 du 10/06/1680

Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle accorde un bail à François Daniel FOURMENT fils de feu Gérard laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour dix cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre d'Ignace LAGACHE, à celle de Jean WAUCQUIER et à celle des hoirs Martin POUTRAIN pour trente patars chaque cens l'an. Témoins : Philippe CASTELAIN fils de feu Jacques et Adrien FICHEL fils de feu Mathieu laboureurs demeurant à Cappelle.

François Daniel FOURMENT accorde un bail à Robert DARRAS fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle pour dix cens de terre à labour déclarés au bail ci-dessus.

2 E 3 / 5166 acte 109 du 07/06/1680

Henri MINNET fils de feu Mathieu couturier demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean OLIVIER fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve pour sept quartrons de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Toussaint DURIEZ, à celle de Martin CARDON pour neuf livres douze sols parisis l'an. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 110 du 06/06/1680

Contrat de mariage entre Philippe MOLLET fils de feu Jean demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de Mathieu ROGIER son beau-père, de Françoise DARRAS sa mère, de Gilles WARTEL son frère allié, de Mathieu MOLLET et Pierre BERNARD ses oncles d'une part, Marie DESCATOIRE fille de Charles demeurant à Templeuve accompagnée de son père et de Jeanne HERBAULT sa mère, de Nicolas DESCATOIRE et Louis HERBAULT ses grands-pères d'autre part. Mathieu ROGIER et Françoise DARRAS ont promis de bailler à Philippe MOLLET un tiers de mille livres parisis qui lui échoit du trépas de son père Jean MOLLET, un lieu manoir contenant vingt-six cens d'héritages et terre labourables à Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie, aboutant à la terre de Jean CROMBET, à celle de Philippe MOLLET fils de feu Charles et à l'héritage des hoirs Philippe DUBURCQ, et quatre cens de terre à labour en la campagne des Quennoy tenus de la seigneurie d'Engremont, aboutant à la terre d'Olivier WARTEL fils de feu David et à celle de Charles DE HENRI, à la terre de Louis MONNET et celle des veuve et hoirs de MADRE. Les père et mère de Marie DESCATOIRE ont promis de lui bailler douze cent livres parisis, six cens de terre à labour à Templeuve tenus de la seigneurie de Canchomprez aboutant à la terre de Gilles DELANNOY, à celle de Jean CAUDRELIER, à celle de Jean HERBAULT, une vache, un lit et un tiers de la récolte de blé à prendre sur six cens et les habits de noce. Témoins : Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu bailli des Dames de Flines et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 111 du 06/06/1680

Mathieu ROGIER et Françoise DARRAS sa femme demeurant à Templeuve en Pévèle veuve auparavant de Jean MOLLET dont elle a eu trois enfants, Philippe MOLLET, Marie Marguerite MOLLET qui a épousé Gilles WARTEL et Agnès MOLLET demeurant à Templeuve, ainsi que Mathieu MOLLET et Pierre BERNARD oncles des enfants font le partage (des biens de Jean MOLLET). A Philippe MOLLET appartiendra un lieu manoir sur vingt-six cens dix sept verges d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de la Grurie aboutant à la terre de Jean CROMBET, à celle de Philippe MOLLET fils de feu Charles et celle des hoirs Philippe DUBURCQ, et quatre cens de terre à labour en la campagne des Quennoy à Templeuve aboutant à la terre d'Olivier WARTEL fils de feu David, à celle de Charles DEFFEURY, celle de Louis MONNET et celle des veuve et hoirs de MADRE. A Gilles WARTEL et Marie Marguerite MOLLET il appartiendra six cens à prendre dans douze cens à l'encontre d'Agnès MOLLET à Templeuve tenus des Dames de Flines aboutant à la terre de Jean WARTEL fils de feu Thomas, à celle de Martin DELEZENNES, à celle des veuve et hoirs Jacques DESCATOIRE et celle de Mathieu BONNIER, deux cens de terre à labour tenus de la seigneurie de Canchomprez aboutant à la terre des veuve et hoirs Jean CROMBET, à celle de Mathieu MOLLET fils de feu Charles, quatre cens de terre à labour à prendre dans huit cens à l'encontre d'Agnès MOLLET tenus de la seigneurie d'Ardomprez aboutant à la terre des veuve et hoirs Jean CABIT, à celle de Mathieu BONNIER, deux cens et demi de terre à labour tenus de la seigneurie de Canchomprez aboutant à la terre de Philippe MOLLET fils de feu Charles, à celle de Charles DESCATOIRE, à celle d'Henri LEFEBVRE et celle d'Henri WARTEL, deux cens tenus de la

seigneurie des Quennoy aboutant à la terre de Charles DESCATOIRE et celle de Floris HEDDEBAULT, trois cens tenus d'Anchin aboutant à l'héritage de Noël DELANNOY, de Mathieu MOLLET et Pasquier LEMESRE, deux cens en la campagne des Hauts Colzas tenus d'Anchin aboutant à la terre de Gilles DUBURCQ fils de feu Jean, à celle de Philippe BERNARD, trois cens d'héritages prairie tenus de la seigneurie de Boisville aboutant à l'héritage de la veuve Charles DENGREMONT et à la terre d'Olivier WARTEL fils de feu David, deux cens d'héritages tenus de la seigneurie de Renty aboutant à l'héritage de Mathieu MOLLET, celui des veuve et hoirs Jacques DELEZENNES et celui de Philippe DARRAS fils de feu Philippe, trois cens de terre à labour tenus d'Anchin et en la campagne des Molliers aboutant à la terre de Mathieu BONNIER, à celle de Denis LECAS et celle des veuve et hoirs Pierre WAUCQUIER. A Agnès MOLLET il appartiendra six cens de terre à labour à Templeuve en la campagne des Solliers à prendre dans douze cens à l'encontre de Marie Marguerite MOLLET tenus des Dames de Flines aboutant à la terre de Jean DE GENECH à celle des hoirs Jean WARTEL fils de feu Thomas, à celle de Pasquier LEMESRE et des veuve et hoirs Antoine HONART, six cens de terre à labour tenus de la seigneurie de Drumez aboutant à la terre de Jean CROMBET, à celle des veuve et hoirs Jean CABIT, quatre cens de terre à labour à prendre dans huit cens à l'encontre de Marie Marguerite MOLLET tenus de la seigneurie d'Ardomprez aboutant à la terre de Mathieu BONNIER, quatre cens tenus de la seigneurie de Canchomprez aboutant à la terre de Philippe MOLLET fils de feu Charles, à celle de Louis GODIN et à celle de Toussaint DURIEZ, deux cens un quartron de terre à labour tenus de Vertain aboutant à la terre de Mathieu BONNIER, à celle des veuve et hoirs Jude FLAMENT, cinq cens d'héritages prairie au pré Bauduin tenus de la seigneurie de Boisville... six cens un quartron de terre à labour à Ennevelin aboutant à la terre de Jean DEBUCHY. Témoins : Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu bailli des Dames de Flines et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 112 du 04/06/1680

César QUANIPEL (CANIPEL) fils de feu Pierre hôte et laboureur demeurant au hamel de Wattines à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir vendu à Balthazar LEQUESNE fils de Jean brasseur et laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle, un quartron d'héritage jardinage tenu de la baronnie de Wattines aboutant à l'héritage des hoirs DE BEAUMARETZ et celui de Jacques FIEBVET (FIEVET) pour un gros et principal de douze livres parisis. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 113 du 27/05/1680

Denis François DUBIEZ fils de François laboureur demeurant à Somain accorde un bail à Antoine DEVRENAY fils de Martin laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour deux cens et demi de terre à labour à Genech aboutant à la terre des veuve et hoirs Jacques DLEZENNES, à celle des veuve et hoirs de Me Gaspard DE MADRE pour douze livres dix sols parisis l'an. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 114 du 26/05/1680

Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean DUBOIS fils de feu Louis et à Michel DUTILLOEUL fils de Denis laboureurs demeurant à Templeuve pour huit cens de terre à labour en la campagne des Quennoy à Templeuve aboutant à la terre des hoirs Jean CABIT et celle des veuve et hoirs Gilles DUBURCQ pour quarante-huit livres l'an. Témoins : Jacques DARRAS fils de feu Philippe et Pierre DELEZENNES fils d'Antoine laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 115 du 26/05/1680

Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Pierre DELEZENNES fils d'Antoine laboureur demeurant à Templeuve pour six cens de terre à labour en la campagne de Vertain à Templeuve aboutant à la terre de Jean WARTEL dit Clarette et à celle de Noël DELANNOY carlier pour quarante livres parisis l'an. Témoins : Pierre BERNARD fils de feu Mathieu et Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 116 du 26/05/1680

Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean MINNET fils de feu François laboureur demeurant à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Pierre BERNARD fils de feu Mathieu et Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 117 du 23/05/1680

Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroye et Camproye demeurant à Mérignies accorde un bail à Charles et Michel DELEVAL père et fils laboureurs demeurant à Halluin pour trente sept cens d'héritages et terres labourables à Halluin aboutant à la terre et héritages de Josse DEFRANCO et à celle du bailli de Bousbecque pour quarante-huit florins carolus l'an. Témoins : Pierre FERRE bailli de Mérignies et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 118 du 13/05/1680

Nicolas DUBIENT fils de François laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accord un bail à Antoine DEVRENAY fils de Martin laboureur demeurant à Templeuve pour un lieu manoir contenant onze cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Me Gaspard DE MADRE, à celui de Philippe VANDEWECQ par sa femme Elisabeth MARTINVAL et à celui de Michel DUBURCQ, et quatre cens de terre à labour aboutant à l'héritage de Martin HERBAULT et à la terre des hoirs Eloi HERBAULT, et à celle de Jean WARTEL dit Clarette pour douze livres de gros de six florins carolus chacune. Témoins : François WARTEL bailli de la Grurie à Templeuve et Jean FICHEL fils de feu Jean tisserand demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5166 acte 119 du 12/05/1680

Martin DESCAMPS fils de feu Jacques marchand demeurant à Lille accorde un bail à Martin CROMBET fils de feu Martin et à Françoise WAUCQUIER veuve de Pierre CROMBET demeurant à Templeuve en Pévèle pour quinze cens et demi de terre à labour à Templeuve pour cinquante livres parisis l'an. Témoins : Vincent DUBURCQ fils de feu Jean et Antoine DEVAUCHEL fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 120 du 02/05/1680

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE Noircarme baron de Rogimbois demeurant à Templeuve en Pévèle procureur de Charles DE MONNET écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, accorde un bail à Valentin WARTEL fils de Philippe laboureur demeurant à Templeuve pour douze cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Louis BERNARD pour cinq livres dix sols chaque cens l'an. Témoins : Pierre DE FROMONT sergent et Olivier CAUDRELIER fils de Nicolas serviteur audit seigneur bailleur.

2 E 3 / 5166 acte 121 du 02/05/1680

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE Noircarme baron de Rogimbois demeurant à Templeuve en Pévèle procureur de Charles DE MONNET écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, accorde un bail à Jean HERBAULT fils de feu Pierre laboureur demeurant à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre d'Henri LEFEBVRE dit Delattre pour cinq livres parisis chaque cens l'an. Témoins : Valentin WARTEL fils de Philippe laboureur et Pierre DEFROMONT sergent de la Grurie.

2 E 3 / 5166 acte 122 du 02/05/1680

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE Noircarme baron de Rogimbois demeurant à Templeuve en Pévèle procureur de Charles DE MONNET écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, accorde un bail à Marguerite BONNIER veuve de Jean DENGREMONT demeurant à Templeuve pour treize cens de terre à labour à Templeuve pour cinq livres dix sols parisis chaque cens l'an. Témoins : Valentin WARTEL fils de Philippe laboureur et Pierre DEFROMONT sergent de la Grurie demeurant à Templeuve

2 E 3 / 5166 acte 123 du 02/05/1680

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE Noircarmé baron de Rogimbois demeurant à Templeuve en Pévèle procureur de Charles DE MONNET écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, accorde un bail à Antoine CARDON fils de feu Michel demeurant à Templeuve pour cinq cens de terre à labour aboutant à la terre de Louis MAHEL et de Mathieu WAULLE pour cinq livres dix sols parisis chaque cens l'an. Témoins : Valentin WARTEL fils de Philippe laboureur et Pierre DEFROMONT sergent de la Grurie demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 124 du 02/05/1680

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE Noircarme baron de Rogimbois demeurant à Templeuve en Pévèle procureur de Charles DE MONNET écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, accorde un bail à Jean LOSTE fils de feu Guillaume demeurant au hamel de la Caillière à Templeuve pour trois cens de terre à la Grurie aboutant à la terre d'Henri LEFEBVRE dit Delattre pour cinq livres parisis chaque cens l'an. Témoins : Valentin WARTEL fils de Philippe laboureur et Pierre DEFROMONT sergent de la Grurie demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 125 du 02/05/1680

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE Noircarme baron de Rogimbois demeurant à Templeuve en Pévèle procureur de Charles DE MONNET écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, accorde un bail à Gérard CABIT fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve pour quatorze cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Jean DENGREMONT, à celle de Jean WARTEL, à celle des veuve et hoirs Gérard FRY pour quatre-vingt-deux livres parisis l'an. Témoins : Pierre DEFROMONT et Olivier CAUDRELIER.

2 E 3 / 5166 acte 126 du 02/05/1680

Philippe Albert DE SAINTE ALDEGONDE Noircarme baron de Rogimbois demeurant à Templeuve en Pévèle procureur de Charles DE MONNET écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, accorde un bail à Charles WAUCQUIER fils de feu Noël laboureur demeurant à Templeuve pour un bonnier de terre et héritages à Templeuve pour soixante douze livres parisis l'an. Témoins : Pierre DEFROMONT fils de Sébastien sergent de la Grurie et Olivier CAUDRELIER fils de Nicolas demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 127 du 27/04/1680

Contrat de mariage entre Antoine DEVRENAY fils de Martin demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, d'Henri et Jean Baptiste DEVRENAY ses frères, de Jean SIX et Arnould CROMBET ses beaux-frères d'une part, Marie Jeanne WARTEL fille de Gilles demeurant à Templeuve accompagnée de son père et de Barbe HONART sa mère, de François WARTEL son oncle et parrain bailli de la Grurie d'autre part. Martin DEVRENAY a déclaré donner à son fils deux cens de terre à labour tenus de la seigneurie des Molliers aboutant à la terre d'Adrien FICHEL, la récolte de blé sur deux cens de terre, une vache, une paire de linceuls et les habits de noce. Gilles WARTEL et Barbe HONART ont promis de donner à leur fille deux cent livres parisis, une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Olivier WARTEL fils de feu Jean et Michel WARTEL fils de Louis demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 128 du 27/04/1680

Simon GAUDBRIC fils de feu Jean maçon et laboureur demeurant à Fretin donne à Marie et Jeanne DENNETIERE, Pierre CROMBET mari de Jeanne la moitié d'un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Fretin aboutant à l'héritage des hoirs Jean DUMORTIER et à celui de Charles LEMOISNE l'autre moitié appartient à Adrienne THERY femme du comparant, et deux cens de terre à labour à prendre en quatre cens à l'encontre de ladite Adrienne THERY à Fretin aboutant à l'héritage de Françoise DUPREZ veuve en dernière noce de Jean COMBLED, à la terre de Charles DUTILLOEUL et à la terre de Lambert PLOUVIER. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Philippe CROMBET fils de feu Denis tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 129 du 18/04/1680

Toussaint DURIEZ bailli et censier de Hucquin à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Grégoire LELIEVRE fils de feu Pierre laboureur demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) pour un lieu manoir à Marcq et Ennevelin contenant un bonnier d'héritages aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Nicolas DEFRETIN, à celui des hoirs Michelle DEBEAUFORT, à celui des hoirs Simon CAUDRELIER, à celui des hoirs Philippe CROMBET, trois cens de terre à labour à Ennevelin aboutant à la terre de Mademoiselle DESPATURE, et vingt cens de terre labourables à Mérignies aboutant à la terre des hoirs Robert LEROY, à celle de Pierre DELOOS pour cent cinquante-six livres parisis l'an. Témoins : Michel MIRLIER fils de feu Martin et Gilles DETOURNAI fils de feu Gilles serviteurs à la cense de Hucquin.

2 E 3 / 5166 acte 130 du 11/04/1680

Grégoire DENNETIERE fils de feu Jean et de défunte Adrienne FICHEL demeurant à Templeuve en Pévèle a donné à Olivier WARTEL et Marie Adrienne DENNETIERE sa femme, trois cent livres parisis restant de cinq cent livres que lui doivent Allard WINCRE et Marie Madeleine LECAS sa femme auparavant veuve de Jean DENNETIERE qui lui revient pour son droit de formature après le trépas de Jean DENNETIERE et Adrienne FICHEL. Témoins : Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur et Olivier DUPONCHEL fils de feu Gérard manouvrier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 131 du 05/04/1680

Antoine CARE fils de feu Noël laboureur demeurant à Genech et Marie DUBURCQ sa femme ont déclaré devoir à Marie Catherine CARE leur fille demeurant à Lille la somme de douze livres de six florins chacune qu'elle leur a prêtée. Témoins : Nicolas GREMILLIER fils de feu François et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 132 du 01/04/1680

Antoinette DURIEZ femme et procuratrice de Charles GENTY son mari et fille et héritière de feu Jean, dame du fief et seigneurie de la Croisette demeurant à Roeux (Artois) accorde un bail à Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu laboureur et bailli des Dames de Flines, demeurant à Templeuve en Pévèle pour vingt-huit cens de terre à labour à Mérignies aboutant aux terres du baron de Landas pour quarante-deux florins l'an. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 133 du 31/03/1680

Pierre MOLLET fils de Mathieu laboureur demeurant à Nomain accorde un bail à Arnould DE MOUVAUX fils de feu André laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour quatre cens et demi d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Pasquier LEMESRE, à celui de Laurent DARRAS et celui d'Olivier WARTEL, et deux cens tenus de la seigneurie de Renty aboutant à l'héritage des enfants Jean MOLLET, à celui de Philippe WARTEL fils de feu Michel et à celui des enfants Guillaume HERBAULT pour vingt-cinq livres parisis l'an. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Gérard CABIT fils de feu Mathieu laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 134 du 30/03/1680

Jean, Pierre et Catherine LAGACHE, Jean CAMBIER et Marie LAGACHE sa femme, du nom LAGACHE frères et sœurs et héritiers de feu Jude demeurant tous à Tourmignies sauf Jean à Mérignies déclarèrent devoir à l'église d'Attiches, Hubert OCHIN lieutenant et Jacques LEGRAIN homme de fief d'Attiches la somme de dix-huit livres quinze sols parisis et ce pour six années d'arriérages d'une lettre de rente héritières portant par an soixante deux gros six deniers obligeant Nicolas CARON dit cuvelier du huit novembre 1611. Témoins : Pierre PENNEQUIN bailli d'Assignies et Valentin HAVET fils de feu Valentin demeurant à Tourmignies.

2 E 3 / 5166 acte 135 du 29/03/1680

Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle accorde un bail à Noël HERBAULT fils de feu Robert laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre des hoirs Mathieu OLIVIER à celle de Charles HENNO, à celle d'Adrien FICHEL fils de Mathieu, à celle de Jean DUBERON et celle de Jean WAUCQUIER pour soixante livres parisis la première année et quatre-vingt-seize livres les autres années. Témoins : Jean CARLIER fils de feu Jacques marchand demeurant à Cappelle et Pierre François GAHIDE fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 136 du 25/03/1680

Arnould DE MOUVAUX fils de feu André laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean Batiste FRY fils de Nicolas manouvrier demeurant à Templeuve pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage d'Henri MINNET, à celui de Françoise DUPRETZ veuve de Jean COMBLED et à la terre de Martin DUBURCQ pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : Jean MINNET fils de feu François et Sébastien PIETIN fils de Nicolas demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 137 du 19/03/1680

Noël OLIVIER fils de feu Thomas laboureur demeurant à Lesquin accorde un bail à Antoine DESCATOIRE fils de feu Jean manouvrier demeurant à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages au hamel de la Caillière à Templeuve aboutant à l'héritage de Mathias DESNOULLET, et celui des hoirs Martin HERBAULT pour trente livres parisis l'an. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 138 du 10/03/1680

Maximilien OLIVIER fils de feu Jacques et de défunte Madeleine DUBUS demeurant à Auchy a reçu quarante livres parisis de Balthazar LEQUESNE laboureur brasseur demeurant à Templeuve en Pévèle mari de Françoise WAUCQUIER veuve auparavant de Noël CHUFFART pour être acquitté de ce qu'il pourrait devoir à Pierre FONTAINE greffier à Bersée pour les parts d'un lieu manoir qu'il lui a vendu et contenant quatre cens d'héritages au hamel de Wattines aboutant à la terre de Denis et Catherine LELEU, à l'héritage de Nicolas MATHON, et huit cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle tenus du fief de Cotterie appartenant au prince DE ROBECQ, aboutant à la terre Barbe ROSSE et à celle d'Etienne MORTREUX. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Antoine DESCATOIRE fils de feu Jean laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 139 du 06/03/1680

Jean PIEDENNA fils de feu Jean, et Pierre MARTINACHE fils de Nicolas laboureurs demeurant à Mouchin accordent un bail à Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour neuf cens d'héritage en prairie et terre à labour à Templeuve aboutant à l'héritage d'Hubert GODIN, à la terre de Gérard PASQUIER et celle de Pierre CABIT pour cinq livres dix sols chaque cens l'an. Témoins : Jean ROGIER fils de feu Michel laboureur et Jean DELANNOY fils de Noël charron demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 140 du 04/03/1680

Jean GUISLAIN fils de feu Mathias laboureur demeurant à Ennevelin accorde un bail à Pierre GUISLAIN son fils laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle quatre cens de terre labourable Templeuve tenus de Vertain aboutant à la terre d'Olivier WARTEL par Marguerite DEBUCHY sa première femme, à l'héritage de Noël DELANNOY, deux cens seize verges de terre à labour tenus d'Anchin aboutant à la terre des hoirs François WARESQUEL et deux cens d'héritages tenus de la seigneurie de Renty aboutant à la terre d'Olivier WARTEL fils de feu Jean, à l'héritage de Jean DESTROIFALUT, à l'héritage d'Antoine WARTEL, pour quarante huit livres parisis l'an. Témoins : Jean et François DANCQUOISNE (DANCOISNE) frères laboureurs demeurant à Avelin.

2 E 3 / 5166 acte 141 du 04/03/1680

Jean GUISLAIN fils de feu Mathias laboureur demeurant à Ennevelin accorde un bail à André DANCQUOISNE (DANCOISNE) fils de feu Thomas laboureur demeurant à Ennevelin pour deux bonniers six cens de terre à labeur à Ennevelin et Templeuve dont un cent et demi en la campagne de le Boiche aboutant à la terre de Jean HERBAULT, deux cens et demi aboutant à la terre de Dominique HERBAULT, quatre cens au petit Quennoy aboutant à la terre de Philippe DEBUCHY, à celle de Louis BRIDOULT et à celle de Jean JACQUART, deux cens au même endroit aboutant à la terre de Pierre HERBAULT, à celle de Mathieu ROGIER, cinq cens un quartron aux Molliers aboutant à la terre des hoirs Pierre HERBAULT, à celle de Philippe DEBUCHY, à celle des hoirs Charles THIBAUT, à celle des veuve et hoirs Charles MOLLET, à celle de Jean CROMBET, à celle de Denis DUBURCQ, à celle des veuve et hoirs Gérard WARTEL, pour dix-neuf livres de six florins carolus chacune l'an. Témoins : Jean et François DANCQUOISNE (DANCOISNE) frères laboureurs demeurant à Avelin.

2 E 3 / 5166 acte 142 du 03/03/1680

Jean WAUCQUIER fils de feu Louis laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle partage ses biens entre Nicolas WAUCQUIER son fils et Marie DUQUESNE sa petite-fille, fille de Quentin et de défunte Françoise WAUCQUIER. A Nicolas WAUCQUIER il appartiendra un lieu manoir contenant trois cens et demi d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain aboutant à la terre de François LEFEBVRE et à l'héritage de Jean DUBERON, et trois cens de terre à labeur aboutant à la terre de Nicolas DELEZENNES, à celle de Jacques DUBURCQ, à celle d'Olivier WARTEL, de Jean BONNIER, de Françoise DUBURCQ veuve de Jean CABIT, et à la terre des enfants de feu Gilles DARRAS. Il appartiendra à Nicolas tous les meubles servant au ménage qui sont dans la maison à condition qu'il prenne à sa charge une lettre de rente héritière obligeant ledit Jean WAUCQUIER au profit de Jean DE NAVARRE et aussi de nourrir ledit Jean sa vie durant. A Marie DUQUESNE sa petite-fille il appartiendra un cent d'héritage prairie à Templeuve au marais de Landas tenu de la seigneurie de Renty aboutant à l'héritage des héritiers de Gilles WARTEL, à l'héritage de Laurent DARRAS et celui d'Allard CHUFFART. Témoins : Nicolas DELEZENNES fils de Mathieu et Thomas BONNIER fils de feu Amand tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 143 du 25/02/1680

Valentin WARTEL fils de Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Michel WAUCQUIER fils de feu Michel laboureur demeurant à Templeuve pour quatre cens de terre à labeur à Templeuve aux Hauts Colzas aboutant à la terre d'Olivier WARTEL, à celle de Pierre DENGREMONT fils de Balthazar et celle des enfants Michel WARTEL pour neuf livres parisis chaque cens l'an. Témoins : Michel DELEMOTTE fils de feu Jean et Charles DESCATOIRE fils de Nicolas tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 144 du 19/02/1680

Gérard CABIT fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et Monique WARTEL sa femme demeurant à Templeuve pour un lieu manoir contenant dix cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Charles DE HENRY, à celui de Jeanne WILLO dit de Perne, à celui de Jean BONNIER par sa femme Marie Catherine CABIT pour cent vingt livres parisis l'an. Témoins : Jean BONNIER fils de Thomas laboureur et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 145 du 19/02/1680

Jean BONNIER fils de Thomas laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean CROMBET fils d'Adrien demeurant à Templeuve pour un lieu manoir contenant neuf cens un quartron d'héritages à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Jean CABIT pour soixante-dix-huit livres Flandres l'an. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri hôte et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 146 du 19/02/1680

Marguerite DUBRUSLE veuve de Jean HERBAULT demeurant à Genech accorde un bail à Sébastien PIETIN fils de Nicolas et Anne HERBAULT sa femme demeurant à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe et Me Jean DERREVAUX fils de Jacques demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 147 du 19/02/1680

Marguerite DUBRUSLE veuve de Jean HERBAULT demeurant à Genech accorde un bail à Me Jacques DERREVAUX chirurgien demeurant à Templeuve en Pévèle pour onze cens de terre à labour à Templeuve aboutant à l'héritage de Sébastien PIETIN et à la terre de Pierre CABIT pour cinquante-cinq livres parisis l'an. Témoins : Antoine MINNET fils de feu Michel laboureur demeurant à Nomain et Me Jean DERREVAU fils de Jacques chirurgien demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 148 du 13/02/1680

Gérard CABIT, Jean BONNIER et Marie Catherine CABIT sa femme, du nom CABIT frère et sœur enfants et héritiers de feu Mathieu et de défunte Marie WARTEL demeurant à Templeuve en Pévèle partagent les biens de leurs parents. A Gérard CABIT il appartiendra un lieu manoir contenant dix cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Bonnance, héritages à prendre en dix-huit cens un quartron à l'encontre de Jean BONNIER et Marie Catherine CABIT aboutant à l'héritage de Charles DEHENRY, à celui de Jeanne WILLO, sept cens de terre à labour aboutant à la terre de Philippe PILLOT et celle des hoirs Gilles DUBURCQ, cinq cens de terre à labour tenus de la seigneurie des Quennoy aboutant à la terre de Jeanne WILLO, à celle de Mathieu BERNARD, quatre cens de terre en la couture des Hauts Colzas aboutant à la terre de Jean CABIT, à celle de Madeleine WAUCQUIER, à celle de Pierre CABIT par sa femme Jeanne CABIT; trois cens et demi d'héritages prairie aux marais de Landas tenus de la seigneurie de Renty aboutant à l'héritage de Jean CASTELAIN, trois au même endroit aboutant à l'héritage de Jean CAUDRELIER, à celui de Philippe et Henri WAUCQUIER, cinq cens et demi d'héritages en prairie et terre à labour tenus de la seigneurie des Chapelleries aboutant à la terre des héritiers de Gille WARTEL, six cens de terre à labour à Genech aboutant à la terre de Jean CASTELAIN, à celle de Denis DEMADRE prévôt de Cysoing et quatre autres cens au même endroit aboutant à la terre d'Antoine PIEDENNA et à celle des hoirs... BRAME. A Jean BONNIER et Marie Catherine CABIT il appartiendra un lieu manoir contenant huit cens un quartron d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Bonnance aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Allard WARTEL et celui des hoirs Gilles DUBURCQ, treize cens de terre à labour à la couture des Quennoy aboutant à la terre des veuve et hoirs Gilles DUBURCQ à la terre d'Olivier WARTEL, à celle d'Antoine CASTELAIN, à celle des veuve et hoirs Amand DELINSELLES et celle d'Olivier WARTEL fils de feu David, trois cens au même endroit aboutant à la terre de Philippe PILLOT par sa femme Marguerite LIBERT, trois cens à Ennevelin tenus de la seigneurie de Hellin aboutant à l'héritage de Thomas BONNIER, à celui de Floris HERBAULT, trois cens à Ennevelin tenus de la seigneurie du Metz, trois cens à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain aboutant à la terre de Mathieu WARTEL, à celle des veuve et hoirs Mathieu BERNARD et à la terre de Pierre CAUDRELIER, un lieu manoir contenant neuf cens un quartron d'héritages et de terre labourable à Templeuve tenus de la seigneurie de Drumetz aboutant à l'héritage de Jean BONNIER, à la terre d'Antoine CASTELAIN, à la terre des veuve et hoirs Jean CABIT, trois cens de terre à labour à Templeuve tenus d'Anchin et de Flines aboutant à la terre de Mathieu BERNARD, à celle des veuve et hoirs Amand DELINSELLES, à celle de Philippe DARRAS et celle des héritiers Liévin PASQUIER, une lettre de rente héritière portant en principal deux cent livres parisis obligeant Charles BRAME et Jeanne PIETIN sa femme au profit de Mathieu CABIT, lettre qu'il a pris par transport fait sur Denis DELEZENNES. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Philippe PASQUIER fils de feu Jacques tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 149 du 04/02/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour un bonnier deux cens d'héritage prairie à Cappelle aboutant à la terre d'Adrien FICHEL et un bonnier de terre labourable aboutant à la terre de Gérard POILLON, à la terre des hoirs François CONSTANT et à la terre de Nicolas MATHON pour vingt et un florins carolus l'an. Témoins : Nicolas DUFOSSE fils de feu Jean et Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureurs demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 150 du 04/02/1680

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard procureur de Jean DUBERON négociant demeurant à Lille accorde un bail à Nicolas DUFOSSE fils de feu Jean laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre des hoirs Maximilien LESTIENNE, à celle des hoirs Robert HERBAULT pour treize livres parisis l'an. Témoins : Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu et Martin CASTELAIN fils de Vincent tous deux laboureurs demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 151 du 29/01/1680

Jean et Floris HERBAULT frères laboureurs demeurant au hamel de Hellin à Ennevelin accordent un bail à Jacques DENEUFVILLE fils de feu Philippe laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Pasquier WARTEL, à celle de Vincent CASTELAIN, à celle de Mathieu MOLLET, à celle de Madeleine... veuve de Gilles PLATEL pour vingt-deux livres parisis l'an. Témoins : Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve et Sébastien PIETIN fils de Nicolas hôte demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 152 du 20/01/1680

Pierre DUTRIEU lieutenant de Mérignies accorde un bail à Jean PECQUEU fils de Jean laboureur demeurant à Mérignies pour deux bonniers huit cens de terre à labour à Mérignies pour quarante florins carolus de vingt patars chaque florin. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur demeurant à Templeuve et Michel MARGA fils de feu Claude maréchal demeurant à Mérignies.

2 E 3 / 5166 acte 153 du 14/01/1680

Contrat de mariage entre Jean DELANNOY fils de Gérard demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père d'une part, Catherine WAUCQUIER fille de Charles demeurant à Templeuve accompagnée de son père, de Jean HERBAULT son oncle allié d'autre part. Gérard DELANNOY a déclaré donner à son fils un lieu manoir contenant un cent d'héritage à Templeuve tenu du fief des Préaux aboutant à l'héritage de Roger DUBURCQ, à celui de Louis WAUCQUIER, deux cens de terre à labour à prendre en six cens à l'encontre d'Elisabeth et Antoinette DELANNOY ses sœurs, aboutant à la terre de Mathieu HAUWEL et de Henri LEFEBVRE pour en jouir après le trépas dudit Gérard, et une vache. Il promet de nourrir les mariants jusqu'aux Pâques prochaines. Charles WAUCQUIER a déclaré donner une vache, deux cens de blé vert à prendre en quatre cens, un lit, un coffre et une rasière de blé. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 154 du 14/01/1680

Contrat de mariage entre Piat DELERUYELLE fils de feu Antoine demeurant à Mérignies accompagné de Charles VILLETTE son beau-père, de Marie FAUVELLE sa mère, de Pierre DELERUYELLE son frère, de Nicolas FAUVELLE son oncle d'une part, Marie Madeleine MIRLIER fille de feu Jean demeurant à Bersée, accompagnée de Madeleine FRAPPE sa mère, de Nicolas MATHON son beau-frère et de Pierre DELEVALLÉ son oncle d'autre part. Charles VILLETTE et Marie FAUVELLE ont promis la somme de cent trente-six livres parisis qui est son droit de formature et une vache. Madeleine FRAPPE baille la moitié d'un lieu manoir, jardin, héritages et terres labourables avec les récoltes d'août prochain, qu'elle tient et occupe de Mademoiselle Marie VILAIN veuve du conseiller CORDURAN. Témoins : Michel et Joseph DUBUS père et fils laboureur et maréchal demeurant à Cappelle.

2 E 3 / 5166 acte 155 du 13/01/1680

Contrat de mariage entre Pierre WAUCQUIER fils de Simon demeurant à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, de Louis WAUCQUIER son oncle d'une part, Françoise DENGREMONT fille de feu Jean demeurant à Templeuve, accompagnée de Marguerite BONNIER sa mère, de Charles DENGREMONT son frère, de Pierre GUISLAIN son beau-frère allié, de Pierre DENGREMONT son oncle et d'Antoine BONNIER son oncle d'autre part. Simon WAUCQUIER donne à son fils cent livres parisis, dix cens d'héritages et terre à labour dont cinq cens et demi à Genech aboutant à la terre des hoirs Jacques DELEZENNES, à celle des hoirs François WARESQUEL, deux cens et demi à Templeuve à prendre en cinq cens à l'encontre de Simon WAUCQUIER, deux cens de terre à labour aboutant à la terre de Pierre BERNARD, à celle de Jean WARTEL dit Clarette, la récolte de blé vert sur quatre cens et demi. Telle est sa part et son droit de formature qui lui échoit par le trépas de Marie FRY sa mère. Marguerite BONNIER donne à sa fille cent livres parisis, cinq cens de terre à labour à Genech aboutant à la terre de Pierre BERNARD, à celle de Mathieu CABIT, à celle de Pierre DENGREMONT, cinq cens un quartron aussi à labour à Templeuve aboutant à la terre de Gérard CABIT, une vache et un lit. Témoins : Philippe DESTOMBLE fils de Jean et Anselme WARTEL fils de Philippe demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 156 du 13/01/1680

Contrat de mariage entre Bon WAUCQUIER fils de Pierre demeurant à Genech accompagné de son père, de François WAUCQUIER son frère et de Jean POTTIER son oncle d'une part, Anne DELATTRE fille de feu Pierre accompagnée de Vincent DELATTRE son frère, de Martin LORGHUET et André HAUWEL ses beaux-frères d'autre part. Pierre WAUCQUIER donne à son fils deux chevaux, deux vaches et deux veaux, tous les labours et meubles qu'il a à présent, à condition que les mariants le nourrissent sa vie durant. Ils seront tenus de payer à François WAUCQUIER frère la somme de soixante livres parisis et à Marguerite et Elisabeth WAUCQUIER ses sœurs une vache ou bien soixante livres chacune. Anne DELATTRE a déclaré avoir deux cent livres parisis et un lit. Témoins : Mathieu WAUCQUIER fils de feu Olivier demeurant à Genech et Pierre VRENIER fils de feu Bauduin demeurant à Genech.

2 E 3 / 5166 acte 157 du 11/01/1680

Philippe POUTRAIN fils de feu Martin laboureur demeurant à Bailleul accorde un bail à Pierre MARTINACHE fils de feu Jean demeurant à Bersée pour un bonnier de terre à labour à Cappelle en Pévèle aboutant à la terre du prince DE ROBECCQ, à celle de Philippe DUPIRE, à celle d'Adrien FICHEL et celle de Jean DUBERON pour cinquante et une livres quatre sols parisis l'an. Témoins : Pierre MORGAN fils de feu Jean laboureur demeurant à Bailleul et Michel DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 158 du 11/01/1680

Philippe POUTRAIN fils de feu Martin laboureur demeurant à Bailleul accorde un bail à Nicolas WAUCQUIER fils de Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Mérignies pour soixante-quatre livres parisis l'an. Témoins : Pierre MORGAN fils de feu Jean laboureur demeurant à Bailleul et Michel DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 159 du 10/01/1680

Jacques MAHEL fils de feu Louis maréchal et Antoine DUTRONCQUOIT fils de feu Gaspard carlier demeurant à Baisieux accordent un bail à Jean DESCARPENTRIE gorlier demeurant à Templeuve en Pévèle pour six cens et demi de terre à labour dont cinq cens à Cappelle en Pévèle aboutant à la terre d'Henri LEFEBVRE, à celle de Mathieu MOLLET et un cent et demi à Templeuve aboutant à la terre d'Henri WARTEL, et celle de Nicolas HERBAULT pour trente-cinq livres parisis l'an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 160 du 07/01/1680

Mathieu BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Martin MAHEL fils de feu Jean maréchal demeurant à Templeuve pour trois cens et demi de terre à labour à Templeuve en la Grande Campagne aboutant à la terre des veuve et hoirs Jude FLAMENT, à celle d'Henri LEFEBVRE dit Delattre et celle occupée par Noël DELANNOY pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 161 du 07/01/1680

Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Pasques OLIVIER veuve d'André HONART demeurant à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Me Jacques DERREVAUX par sa femme Jeanne DUBRUISLE, à celle de Mathieu ROGIER et à celle de Jacques RECQUEBOIS pour quarante-deux livres parisis l'an. Témoins : Mathieu BERNARD fils de feu Mathieu et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 162 du 28/12/1680

Noelle DELEZENNES veuve de Jacques DESCATOIRE, Martin et Marie DESCATOIRE ses enfants héritiers de Jacques leur père demeurant à Templeuve en Pévèle ont déclaré nommer Sébastien DUBOIS postulant à Lille leur procureur pour les représenter pour des rentes héritières obligeant Jacques DESCATOIRE et Marguerite DELEBECQ sa première femme. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 163 du 28/05/1680

Antoine MOLLET fils de feu François laboureur demeurant à Fretin reconnaît devoir à Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand demeurant à Templeuve en Pévèle la somme de douze patacons pour la vente d'un cheval. Témoins : Jean CARLIER fils de feu Jacques et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 164 du 20/05/1680

Jacques CROMBET fils de feu Jean âgé de quarante-six ans et Toussaint WARTEL fils de feu Anselme âgé de quarante ans, laboureurs demeurant à Mérignies témoignent devant Venant DE TOURMIGNIES naguère bailli de Mérignies, qu'au mois de novembre 1665 l'huissier MAUDUICH de la résidence de Laventie et l'huissier COCHART sont venus à Mérignies à la requête de Me Michel FACON demeurant à Lille ont pris les bêtes dudit Venant DE TOURMIGNIES à savoir trois chevaux et huit vaches et les auraient vendus pour satisfaire le paiement audit FACON de l'argent prêté à la communauté, et au mois de juin 1664 Mathieu DEPIENNE sergent de la Gouvernance de Lille lui aurait aussi pris et vendu un bœuf et une charrue à la requête de Mademoiselle DELAHAYE pour l'argent prêté à ladite communauté. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Martin DARRAS fils de feu François demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 165 du 09/04/1680

Jean DE GENECH fils de feu... et Marie WAUCQUIER sa femme demeurant au hamel du Paradis à Templeuve en Pévèle déclarent avoir vendu à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve la somme de neuf florins sept patars et demi par an pour une rente héritière de cent cinquante florins carolus avec pour hypothèque un lieu manoir contenant quatre cens d'héritage à Templeuve aboutant à l'héritage de Françoise DUPRETZ veuve de Jean COMBLED, à la terre de Vincent CASTELAIN et un autre lieu manoir contenant cinq cens d'héritages et quatre cens de terre à labour tenus de la seigneurie des Quennoy aboutant à la terre de Dominique HERBAULT, à celle de Charles BRAME, et celle de Louis BERNARD, et deux cens de terre à labour que lesdits Jean DE GENECH et sa femme ont acquis ce jourd'hui de Hubert GODIN et d'Elisabeth DELEZENNES sa femme en qualité de command d'Adrien FICHEL. Passé devant Michel FICHEL bailli de la seigneurie des Quennoy en présence de François WARTEL, Vincent DUBURCQ et François VERNIER homme de fief de la seigneurie des Quennoy.

2 E 3 / 5166 acte 166 du 08/04/1680

Jean Baptiste MAUROY fils de feu Pierre âgé de trente et un ans, Louis CAUDRELIER fils de feu Louis âgé de trente-trois ans et Pierre DANIEL fils de feu Jean âgé de quarante-huit ans demeurant à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) témoignent sur l'interrogatoire d'Henri PASQUIER prêtre pasteur de Marcq des biens que possède l'église. Témoins : Philippe LEURIDAN prêtre pasteur d'Antreulle et Antoine BACQUEVILLE clerc paroissial de Marcq.

2 E 3 / 5166 acte 167 du 05/04/1680

Olivier LEFEBVRE fils d'Alexandre manouvrier demeurant à Templeuve en Pévèle a reconnu devoir à Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe demeurant à Templeuve soixante-six livres trente sols parisis prêtés, blé et fourrage livrés. Témoins : François GREMILLIER fils de feu François et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 168 du 03/02/1680

Pierre DUTRIEZ lieutenant de Mérignies, Antoine HERBAULT, Michel MARGA, Jean PECQUEU hommes de fief, Charles VILLETTE et Michel THIBAUT commis et manants de Mérignies déclarent avoir nommé leurs procureurs pour aller en leur nom pardevant les baillis des quatre seigneurs représentant l'état des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, le pays de l'Alleu et bourg de la Gorgue. Témoins : Antoine CARPENTIER fils de feu Antoine hôte et Jean TOURMIGNIES fils de François sergent de Mérignies.

2 E 3 / 5166 acte 169 du 25/11/1680

Marie RICQUIET fille de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle déclare avoir reçu trente livres parisis de Charles FIEBVET (FIEVET) et de Marie ROHART sa femme auparavant veuve de Martin RICQUIET frère de Marie RICQUIET pour renoncer à sa succession. Témoins : Jean DELANNOY fils de feu Noël laboureur demeurant à Cappelle et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 170 du 04/12/1680

Philippe WARTEL fils de feu Jean laboureur demeurant à Roosbeek pays de Brabant héritant par le trépas de Gilles WARTEL fils de feu Antoine son oncle, demeurant à Bersée, renonce à la succession au profit de François BLAMART fils de Jean son beau-frère. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 171 du 28/12/1680

Pierre DARRAS fils de feu Allard laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à François FRAPPE son beau-frère jardinier à Tournai la somme de trente-deux livres de gros quatre florins dix patars pour la vente de cinq cens d'héritages jardinage que ledit François FRAPPE a vendu à Catherine FRAPPE sa sœur. Témoins : Antoine FABVAT fils de feu Vincent laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle et Louis DESCAMPS fils de feu François manouvrier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 172 du 14/01/1680

Madeleine FRAPPE veuve de Jean MIRLIER demeurant à Bersée reconnaît devoir à Nicolas MATHON fils de feu Josse la somme de cent florins carolus qu'il a payé à Mademoiselle Marie VILAIN pour arriérages de cense due par Madeleine FRAPPE. Témoins : Michel DUBUS fils de feu Vincent maréchal à Cappelle et Jean DEWAELE fils de François manouvrier demeurant à Bersée.

2 E 3 / 5166 acte 173 du 02/01/1680

Antoine TREHOULT fils de feu Gilles laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand demeurant à Templeuve la somme de dix patacons pour barat (harnas ?) de cheval fait à leur consentement. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 174 du 26/04/1680

Hubert LESCENSE fils de feu Jean d'une part et Louis MINNET fils de feu Jean d'autre part pour mettre fin au différent touchant l'occupation de cinq cens un quartron de terre par ledit MINNET il remettra la récolte à ledit LESCENSE.

2 E 3 / 5166 acte 175 du 18/10/1680

Jacques DUPONT fils de feu Jean âgé de trente-trois ans laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle déclare sous serment et interrogé à la demande d'Antoine LAURENT prêtre pasteur de Cappelle absent à la rédaction de cette, dit que deux mois environ auparavant il a vu Jacques OLIVIER et Anne MATHON sa femme demander au prêtre de lui rendre ses papiers. Le prêtre aurait dit à Anne MATHON de lui bailler de l'argent pour lui rendre ses papiers. Ils l'auraient alors poursuivi jusqu'à la porte de sa maison disant que nous avons ici un malappris. Le pasteur serait sorti de sa maison avec en main un vergeon et aurait frappé sur le chapeau dudit OLIVIER sans savoir s'il en était blessé ou non. En quoi le pasteur en a requis le notaire pour lui valoir raison. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques demeurant à Templeuve.

Antoine BAUDUIN fils de feu Louis âgé de vingt et un ans manouvrier demeurant au hamel de Wattines à Cappelle en Pévèle a déclaré sous serment interrogé par Antoine LAURENT prêtre pasteur de Cappelle absent à la rédaction de cette, que le jour de Ste Marie Madeleine il aurait vu Jacques OLIVIER et Anne MATHON sa femme dire que le pasteur ne voulait nous rendre notre papier et qu'il a répondu de rendre son argent qu'il a déboursé et qu'ils le poursuivaient jusqu'à sa porte disant que les Messieurs ne sont pas honteux d'avoir un tel curé au village et de dérober ainsi les biens des pauvres gens. Le curé entrant dans sa maison aurait pris un... pas un bâton et aurait frappé Jacques OLIVIER à la tête en glissant sur l'épaule. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques demeurant à Templeuve.

François CASTELAIN fils de feu François demeurant à Cappelle en Pévèle âgé de dix-neuf ans déclare sous serment interrogé par Antoine LAURENT prêtre pasteur de Cappelle... Le pasteur aurait pris une branche et aurait frappé ledit OLIVIER sur le bord du chapeau sans l'avoir aucunement blessé. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 176 du 28/10/1680

Mathias et Michel MILLEVILLE père et fils marchands demeurant à Bauvin ont reconnu devoir à Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur demeurant à Templeuve en Pévèle la somme de cent dix livres pour la vente de deux cent bottes de lin. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 177 du 03/11/1680

Jean COCQUEL fils de feu Georges laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle a nommé son procureur spécial en la personne de Philippe WARTEAU fils de feu Louis à qui il a donné tous pouvoirs envers les rewards de l'Hôtel Dieu de Douai et contre Pierre Paul SELIER bourgeois demeurant à Orchies. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur demeurant à Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 178 du 25/11/1680

Gilles DENGREMONT fils de feu Louis laboureur demeurant au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle déclare avoir reçu de Michel FICHEL fils d'Adrien bailli de la seigneurie des Quennoy une certaine somme contre la vente du rendage de trois cens de terre à labour occupés par Pasques OLIVIER veuve d'André HONART pour six années douze livres la première vingt livres les quatre suivantes et quatorze livres la dernière. Témoins : Jean GHISLAIN fils de feu Mathias laboureur demeurant à Ennevelin et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 179 du 25/11/1680

Péronne et Anne HERBAULT sœurs et enfant de Betremieux demeurant à Templeuve en Pévèle ont déclaré devoir à Louis WAUCQUIER fils de feu Guillaume laboureur demeurant à Templeuve la somme de cent livres parisis prêtée. Pardevant Noël et Pierre CARON notaire.

Acte annulé le 14/06/1681 en présence de Mathieu ROUSSEAU et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 180 du 17/11/1680

Roger BOULLENGIER fils d'Olivier demeurant à Bersée reconnaît devoir à François BOULLENGIER son frère demeurant à Templeuve en Pévèle la somme de cent livres parisis Flandres prêtée, qui rendra sitôt le trépas d'Olivier BOULLENGIER leur père. Témoins : Pierre HONART fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 181 du 12/11/1680

Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur et brasseur demeurant à Templeuve en Pévèle déclare avoir reçu de Jean LEQUESNE son frère demeurant à Bauvin une certaine somme pour renoncement à toute part en un lieu manoir à Provin échu par le trépas de Noël CHOTTEAU son oncle au profit de Jean LEQUESNE son frère. Témoins : Antoine WAUCQUIER fils de feu Antoine et Charles DUTILLOEUL fils de feu Maurice demeurant à Fretin.

2 E 3 / 5166 acte 182 du 01/12/1680

Jean GROU fils de feu Jacques demeurant à Cappelle en Pévèle âgé de trente-huit ans déclare sous serment que Gilles WARTEL fils de feu... laboureur demeurant à Bersée qu'étant vivant a souvent dit qu'il entendait que Marie Jeanne DELEBASSE fille de Jacques et de défunte Marie WARTEL sa petite nièce demeurant à Templeuve en Pévèle aurait partie de tous ses biens tant meubles qu'immeubles qu'il laissera à son trépas et à l'encontre de ses neveux et que ladite Marie Jeanne n'était pas plus bâtarde que les autres neveux. Pardevant Noël et Pierre CARON notaire.

2 E 3 / 5166 acte 183 du 01/11/1680

Jean DUPETIT fils de feu François demeurant à Templeuve en Pévèle âgé de trente-huit ans déclare sous serment qu'étant en compagnie de Gilles WARTEL vivant laboureur demeurant à Bersée, il l'aurait entendu dire que Marie Jeanne DELEBASSE fille de Jacques sa petite nièce aurait partie à l'encontre de ses neveux et nièces en tous ses biens meubles et immeubles qu'il laissera à son trépas et qu'il voulait qu'elle ne soit plus bâtarde que les autres. Ce qu'il promet de ratifier et passer de nouveau pardevant tous juges. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 184 du 02/12/1680

Marie HAUWEL fille de feu Mathieu demeurant à Wannehain renonce aux biens, terres et héritages délaissés par le trépas de Guillaume CROMBET fils de feu Allard son oncle demeurant à Templeuve en Pévèle. Témoins : Mathieu MOLLET fils de feu Charles et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel tous deux laboureurs demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 185 du 03/12/1680

Mathieu et Pierre CAUDRELIER demeurant à Templeuve en Pévèle d'une part et Jacques DENEUFVILLE demeurant audit lieu mettent fin à un différent touchant un accord passé entre Jacques DENEUFVILLE et défunt Pierre CAUDRELIER portant sur dix-huit patacons. Le contrat sera cassé par un accord passé entre eux. Témoins : Mathieu DELEBASSE sergent à Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 186 du 19/12/1680

Philippe WARTEL fils de feu Jean laboureur et François BLAMART mari de Jeanne WARTEL demeurant ledit Jean à Roosbeek pays de Brabant et BLAMART à Cappelle en Pévèle du nom de WARTEL frère et sœur renoncent à la succession trop onéreuse de feu Jean WARTEL et de défunte Marie WARTEL leurs parents la laissant à qui la voudra. Témoins : Jean DESCARPENTRIES gorlier et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 187 du 21/09/1680

Jean MEURISSE fils de Jean demeurant à Annappes (Villeneuve-d'Ascq) a déclaré que Françoise FIEBVET (FIEVET) sa mère lui aurait fait partage de la somme de quinze cent livres parisis en raison des biens meublés délaissés par Jean DENEUFVILLE vivant son père et fait don de cette somme à Nicolas, Philippe, Michel, Marguerite et Jeanne WAUCQUIER ses frères et sœurs utérins et sitôt son trépas. Pardevant les notaires.

2 E 3 / 5166 acte 188 du 01/04/1680

Olivier BOULENGIER fils de feu Louis et François BOULENGIER son fils demeurant au hamel du Fourneau à Templeuve en Pévèle ont établi leurs procureurs auxquels ils ont donné tout pouvoir pour comparaître devant les auditeurs du souverain bailliage de Lille et vendre leurs biens et héritages au profit de l'église de Templeuve la somme de six florins cinq patars de rente héritière par an et déclare avoir reçu pareille somme de Pierre DENGREMONT fils de Balthazar receveur de l'église provenant du remboursement fait par Martin DELEZENNES et sa femme d'une autre lettre et rente donnée à l'église par Catherine DARRAS. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 189 du 07/10/1680

Antoinette LEBLAND veuve de Bon DESFRESNE demeurant à Templeuve en Pévèle déclare avoir reçu de David PETIT une certaine somme pour tout ce que peut devoir Ambroise LEBLAND fils de feu Gaspard de l'avoir nourri pendant un an. Témoins : Jean Claude CARON fils du notaire demeurant à Lille et Antoine CARON fils de feu Jean clerc paroissial de Orchies.

2 E 3 / 5166 acte 190 du 02/03/1680

Alexandre PIETIN fils de feu Pierre demeurant à Templeuve en Pévèle comparant en son nom et en temps que procureur de Jean, Pierre et Jean Philippe PIETIN fils et héritiers de feu Pierre reconnaît avoir vendu à Jean PIETIN fils de feu Pierre laboureur demeurant à Templeuve un petit lieu manoir contenant sept verges d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage d'Henri WAUCQUIER pour un gros et principal de quatre-vingt-seize livres. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 191 du 04/10/1680

Simon LELIEVRE fils de Charles tisserand âgé de trente-six ans et Pierre MAGREZ fils de Pierre laboureur âgé de trente-deux ans demeurant à Fretin ont déclaré sous serment proposé par Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle qu'à la dernière fête de Pasques étant à la taverne Le Chappon au hamel de Hellin à Ennevelin en compagnie de Pierre CAUDRELIER fils de Pierre demeurant à Templeuve en Pévèle qui lui dit qu'il avait procès contre Philippe DESCATOIRE demeurant à Templeuve et que Philippe WARTEAU était procureur dudit DESCATOIRE et que s'il avait voulu donner quelques pistoles ledit WARTEAU lui aurait fait gagner son procès. CAUDRELIER n'a pas voulu que WARTEAU trahisse son homme. Témoins : Pierre HAVET fils de feu Pierre demeurant à Ennevelin et Jean LESCHEVIN fils de François demeurant à Fretin.

2 E 3 / 5166 acte 192 du 07/07/1680

Martin DELEBASSE fils de feu Jean manouvrier demeurant à Genech a reconnu devoir à Simon DELEBASSE fils de feu Mathieu marchand de vaches demeurant à Templeuve en Pévèle la somme de vingt-cinq florins carolus pour la vente d'une vache. Témoins : Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 193 du 16/06/1680

Henri MINNET fils de feu Mathieu couturier demeurant à Templeuve en Pévèle livre caution à Jean BONNIER fils de Thomas receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve pour l'année de rendage de dix cens de terre échue à Jean OLIVIER fils de feu Mathieu et pour la somme de quarante-huit livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5166 acte 194 du 17/06/1680

Jacques AUDEN fils de feu Gilles laboureur demeurant à Cappelle en Pévèle a déclaré que pour payer en partie Jean DUBERON négociant demeurant à Lille pour rendage de terres à labours, Jean DESPREZ fils de feu Gaspard procureur dudit DUBERON accepte la récolte de colza et pois sur sept cens de terre à Cappelle aboutant à la terre de Jean DEMESSINE et des hoirs MARTIN. Pardevant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5166 acte 195 du 31/05/1680

Antoine LAURENT curé de Cappelle en Pévèle a déclaré avoir nommé son procureur en Philippe WARTEAU fils de feu Louis auquel il a donné pouvoirs en son nom pour traiter avec Michel FAROU huissier de la pièce aux draps et Marie Catherine FLOART sa nièce tous deux demeurant à Lille touchant la vente d'une lettre de rente héritière obligeant Jacques OLIVIER et Anne MATHON demeurant à Cappelle. Témoins : Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur et Pierre François GAHIDE fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 196 du 31/05/1680

Philippe WARTEAU fils de feu Louis demeurant à Cappelle en Pévèle a reconnu devoir à Antoine LAURENT prêtre pasteur de Cappelle la somme de vingt patacons. Témoins : Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur et Pierre François GAHIDE fils de feu Jean demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5166 acte 197 du 24/10/1680

Pierre DELEBASSE fils de feu Simon laboureur demeurant au hamel de le Croix à Genech déclare donner à Jean OLIVIER fils de feu Wallerand son beau-frère demeurant au hamel du Fournil à Genech, huit cens et demi de terres à labour à Genech tenus des Dames de Flines et de la seigneurie de Ste Marie Madeleine aboutant à la terre de Jean POTTIER par sa femme Marie PIEDENNA, à celle de Me Philippe BUIGNET et à l'héritage d'Antoine DELEBASSE sitôt le trépas de Pierre DELEBASSE comparant et de Marie OLIVIER sa femme. Témoins : Antoine ROGIER fils de Charles et Augustin DELEMERRE fils de Pasquier tous deux laboureurs demeurant à Genech.

2 E 3 / 5167 acte 1 du 03/01/1681

Pierre LAIGNEL fils de feu Jean laboureur et Marie VILLETTE sa femme dmt au hamel d'Ardomprez à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu par mise à prix à Alexandre VANSTEENBERGHEM fils de feu Alexandre dmt à Templeuve trois cens de terre à labour à Ennevelin tenus de la seigneurie de Canchomprez aboutant à la terre des hoirs Martin POUTRAIN pour un gros et principal de trois cents livres parisis et cent cinquante livres à Jean JACQUART fils de feu Jean demeurant à Ennevelin. Témoins : Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean laboureur et Philippe LEMESRE fils de François manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 2 du 12/01/1681

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Pierre DARRAS fils de feu Nicolas laboureur dmt à Templeuve pour six cens d'héritages en prairie et terre à labour à Templeuve pour trente livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 3 du 11/01/1681

Jacques OLIVIER fils de feu Léon et Anne MATHON sa femme dmt à Cappelle en Pévèle ont nommé leur procureur auquel ils ont donné pleins pouvoirs pour l'adhérentement deux pièces de terre labourables à Cappelle de six et cinq cens, baillées à Charles HENNO fils de feu Nicolas laboureur dmt à Cappelle. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de feu Jean et Charles DELEBASSE tous deux laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5167 acte 4 du 13/01/1681

Olivier LEFEBVRE, Jean VANDREBECQ et Marguerite LEFEBVRE sa femme, Pierre FICHEL et Françoise LEFEBVRE sa femme, du nom LEFEBVRE enfants d'Alexandre et de défunte Françoise DEVRENAY dmt, VANDREBECQ et sa femme à Genech, Olivier, FICHEL et Françoise LEFEBVRE à Templeuve en Pévèle, ont déclaré avoir vendu par mise à prix à Charles Philippe COUVREUR fils de feu Jacques clerc paroissial de Templeuve, deux cens d'héritages en prairie au marais de Landas tenus de la seigneurie de Renty à Templeuve aboutant à l'héritage d'Antoine BONNIER, à celui de Philippe DESCATOIRE et à celui de Mathieu BERNARD pour un gros et principal de deux cent trente livres parisis. Témoins : Michel et Jean MINET frères dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 5 du 14/01/1681

Henri WARTEL fils de feu Jean mari de Marguerite FICHEL, Gérard CABIT fils de feu Mathieu mari de Catherine DELEZENNES, Jean DENGREMONT fils de feu Gérard, Philippe DESTOMBE mari d'Anne DENGREMONT, Jean DENGREMONT et Philippe DESTOMBES se portant forts de Marguerite DENGREMONT veuve de Jean DENGREMONT et de Marie Jeanne DENGREMONT enfant dudit feu Gérard et Gérard WARTEL fils de feu Jean, tous dmt à Templeuve en Pévèle, du nom de WARTEL, FICHEL et DELEZENNES sont héritiers de Jeanne FICHEL veuve de Gilles DENGREMONT, en font le partage. A Henri WARTEL pour Marguerite FICHEL, Jean DENGREMONT et Philippe DESTOMBE pour Anne DENGREMONT, Marguerite DENGREMONT veuve de Jean DENGREMONT et Jeanne DENGREMONT il leur appartiendra cinq cens et demi de terre à labour tenus d'Anchin à Templeuve aboutant à la terre d'Olivier WARTEL fils de feu Jean, à celle de Ghislain DUGARDIN par Monique WARTEL sa femme, à l'héritage de Mathieu ROGIER et à la terre de Jean OLIVIER. A Gérard CABIT il appartiendra deux cens un quartron de terre à labour à prendre dans quatre cens à l'encontre de Gérard WARTEL après nommé, tenus de la seigneurie de la Grurie. A Gérard WARTEL il appartiendra deux cens un quartron de terre à labour à prendre dans quatre cens et demi de Gérard CABIT nommé ci-avant aboutant à la terre des hoirs Bartholomé HERBAULT. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques et Michel MINET fils de Martin dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 6 du 16/01/1681

Contrat de mariage entre Allard DELOBEL fils de feu Adrien et de défunte Catherine LONGUESPEE dmt à Lesquin accompagné de Jean GUILLEBERT son beau-frère et de Marie BERNARD sa sœur utérine, de Allard DELOBEL son oncle et parrain, d'Antoine DELOBEL son oncle et de Jean BERNARD son parrain d'une part, de Brigitte CALLONNE fille de feu Michel et de défunte Barbe LEFEBVRE dmt à Lesquin, accompagnée de Nicolas et Elisabeth CALLONNE ses frère et sœur, de Roger LEFEBVRE son oncle d'autre part. Le mariant déclare lui appartenir un lieu manoir contenant deux cens d'héritages au hamel de Merchin à Lesquin aboutant à l'héritage des hoirs de Catherine THIBAUT, item deux cens de terre à labour aboutant à la terre de Jacques CHRESTIEN et celle des hoirs Jacqueline LONGUESPEE et la somme de neuf cent livres parisis. La mariante apporte six cent livres parisis que son frère Nicolas et Roger LEFEBVRE ont promis de payer. Elle recevra cent livres parisis de Vincent VILLAIN provenant de Barbe LEFEBVRE sa mère comme il est plus amplement repris dans le contrat pré-nuptial passé devant notaire Maximilien LECLERCQ le vingt-sept mai 1679. Témoins : Jean Baptiste BERNARD fils de Jean et Michel LEBLANC fils de feu Robert dmt à Lesquin.

2 E 3 / 5167 acte 7 du 16/01/1681

Roger LEFEBVRE fils de feu Jean laboureur et Marie COUROUBLE sa femme dmt à Lesquin veulent par cette présente l'égalité de partage de leurs biens à hériter après leur décès, entre Jacqueline, Marie Jeanne et Angélique leurs filles et Roger, Pierre, Jean et Michel leurs fils. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Michel LEBLANC fils de feu Robert dmt à Lesquin.

2 E 3 / 5167 acte 8 du 02/02/1681

Contrat de mariage entre Georges DENNEULIN fils de Michel et veuf de Jeanne POTTIER dmt à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) accompagné de son père, de Gilbert POTTIER et Marguerite FRY ses père et mère alliés (beaux-parents) d'une part, de Marie DESMONS fille de feu Allard accompagnée de Catherine MAZENGUE sa mère, de Jean DESMONS son frère et de Philippe DUBUS son frère allié d'autre part. Catherine MASENGUE mère de la mariante livre quatre cens de terre à labeur à Anchin tenus des Dames de Flines aboutant à la terre de Laurent WAUCQUIER et celle de Charles DUPIRE, la somme de cinquante livres parisis, un lit et les habits de noce de sa fille. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Martin FABVIER fils de feu Martin dmt à Marcq.

2 E 3 / 5167 acte 9 du 03/02/1681

Louis PASQUIER fils de feu Jacques et Françoise WAUCQUIER sa femme dmt à Templeuve en Pévèle, et François DARRAS fils de Jean et de défunte Marie WAUCQUIER vivante sa mère dmt à Genech font le partage des biens échus par le trépas de Louis WAUCQUIER et d'encore vivante Péronne CAUDRELIER leurs père et mère et grand-mère audit François DARRAS, ainsi que des biens délaissés par le trépas de Jean CARNIERE leur oncle. A Louis PASQUIER et sa femme appartiendra sept cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Vertain aboutant à terre des hoirs Pasquier LEMESRE, à celle de Gilles DUFLOS, à celle de François WARTEL par Anne WAUCQUIER sa femme, item quatre cens de terre à labeur tenus d'Anchin et du chapitre de Tournai aboutant à la terre d'Henri WARTEL, à celle de Pierre BERNARD, à celle des hoirs Mathieu HAUWEL et à celle de Jean DUBOIS par sa femme Jeanne WARTEL, item une grange érigée sur la part de François DARRAS à démonter dans le délai d'un an, et à condition de nourrir et entretenir Péronne CAUDRELIER leur mère sa vie durant. A François DARRAS assisté de Jean DARRAS son père il appartiendra un lieu manoir contenant sept cens d'héritages tenus de la seigneurie de la Grurie aboutant à la terre de Gérard DELANNOY et à l'héritage de Louis WAUCQUIER, item trois cens de terre à labeur aboutant à la terre des hoirs François CROMBET et à celle de Laurent DARRAS. Témoins : Martin MAHEL fils de feu Jean maréchal dmt à Templeuve et Jean FRANQUET fils de Pierre maréchal dmt à Genech.

2 E 3 / 5167 acte 10 du 03/02/1681

Henri WARTEL fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle a vendu à Pierre WARTEL fils de feu Pasquier laboureur dmt à Templeuve cinq cens et demi de terre à labeur en la campagne des Molliers à Templeuve aboutant à l'héritage de Jean DARRAS, à celui de Jean WARTEL, à celui de Jean Baptiste WAUCQUIER par sa femme Marie DUBURCQ pour un gros et principal de huit cent livres parisis. Henri WARTEL a par cette présente nommé son fils Gilles WARTEL comme procureur spécial. Témoins : Jean DUBURCQ fils de feu Jean et Gérard WARTEL fils de Jean tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 11 du 04/02/1681

Thomas BONNIER fils de feu Amand, Jean et Gérard BONNIER frères, Antoine BONNIER fils de feu Philippe et Marie BONNIER sa femme, lesdits Jean, Gérard et Marie BONNIER frères et sœur enfants dudit Thomas et de défunte Marie CROMBET tous laboureurs dmt à Templeuve en Pévèle font le partage des biens échus par le trépas de Marie CROMBET. A Jean BONNIER il appartiendra un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Bonnance aboutant à l'héritage de Vincent DUBURCQ, à celui des veuve et hoirs Allard WARTEL, item cinq cens et demi de terre à labeur aboutant à la terre de Liévin PASQUIER, à celle de Mathieu BERNARD par sa femme

Jeanne CROMBET, item six cens un tiers de terre à labour aboutant à la terre d'Antoine CASTELAIN, item deux cens d'héritages prairie aboutant à la terre d'Etienne DELEBOIS et à celle des hoirs Mathieu HERBAULT, item six cens de terre à labour tenus de la seigneurie des Quennoy aboutant à la terre des veuve et hoirs Allard WARTEL, à celle d'Antoine WARTEL, item trois cens et demi de terre à labour à Ennevelin tenus de la seigneurie du Metz aboutant à la terre de Charles DESCATOIRE, à celle des hoirs Jean DELEMERE, item cinq cens de terre à labour tenus de la seigneurie de Drumetz aboutant à la terre d'Antoine CASTELAIN, item quatre cens de terre à labour à Mérignies tenus du fief de la Croisette et deux cens d'héritages prairie à Templeuve tenus du fief de Renty aboutant à l'héritage des enfants Alexandre LEFEBVRE, à celui de Jean CAUDRELIER. A Gérard BONNIER il appartiendra un lieu manoir contenant neuf cens d'héritages à Templeuve tenus de la seigneurie de Bonnance aboutant à l'héritage de Philippe WARTEL fils de feu Mathieu, à celui de Philippe BONNIER fils de feu Jean, à celui de Gilles WARTEL par sa femme Françoise DELEZENNE, item trois cens et demi de terre à labour aboutant à la terre de Mathieu BERNARD... item quatre cens de terre à labour aboutant à la terre des enfants Charles DARRAS, item deux cens d'héritages à prendre à l'encontre dudit Antoine BONNIER et Marie BONNIER sa femme aboutant à l'héritage d'Adrien FICHEL, de Charles DARRAS et de Jean PIETIN, item un cent d'héritage prairie tenu de la seigneurie de Renty aboutant aux veuve et hoirs Jean CABY, à celui d'Olivier WARTEL fils de feu David, à celui d'Olivier WARTEL fils de feu Jean, et à celui des hoirs Mathieu WAULLE, item sept cens de terre à labour à Ennevelin aboutant à la terre des enfants Guillaume HERBAULT, à la terre de Jean BONNIER par sa femme Catherine CABY, item quatre cens de terre à labour aboutant à la terre de Pierre DEVIENNE, à celle de Vincent DUBURCQ et celle de Denis BONNIER, item cinq cens de terre à labour tenus de la seigneurie de Drumetz aboutant à la terre de Pierre DENNETIERE. A Antoine BONNIER et Marie BONNIER sa femme il appartiendra onze cens de terre à labour à Templeuve tenus d'Anchin et de Flines aboutant à la terre de Marie Gabrielle de RISBERGHEM veuve d'Antoine DE BAILLENCOURT dit COURCOL, item deux cens d'héritages prairie à prendre dans quatre cens à l'encontre de Gérard BONNIER tenus de la seigneurie de Renty aboutant à l'héritage de Philippe MOLLET, à celui de Jean PIETIN, item deux cens de terre à labour tenus de la seigneurie de Drumetz aboutant à la terre occupée par les veuve et hoirs Antoine THEHOULT, item un bonnier deux cens de terre à labour tenus de la seigneurie de Canchomprez aboutant à la terre occupée par Balthazar LEQUESNE, à celle de Pierre DARRAS et celle de Jean CAUDRELIER, item cinq cens un quartron de terre à labour en la campagne des Solliers tenus du chapitre de Seclin aboutant à la terre de Jacques DERVEAUX par sa femme Jeanne DUBRUISLE, item deux cens trois quartrons de terre à labour aboutant à la terre de Mathieu MOLLET fils de feu Charles et à celle de Nicolas DELECOURT. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve et Philippe WARTEL fils de Philippe laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 12 du 06/02/1681

François DUBUS fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail à Jean Baptiste WAUCQUIER fils d'Antoine charron dmt à Cappelle pour un lieu manoir contenant quatre cens trois quartrons d'héritages à Cappelle aboutant à l'héritage d'Adrien FICHEL, à la terre de Mademoiselle de NOYELLE et celle de Gérard FACQUELEUR, pour trente et un florins dix patars l'an. Témoins : Antoine LAURENT prêtre pasteur de Cappelle et Albert PIERMONT appariteur dmt à Tournai.

2 E 3 / 5167 acte 13 du 07/02/1681

Gilles WARTEL fils d'Henri laboureur et Marie Marguerite MOLLET sa femme dmt à Templeuve en Pévèle on vendu à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve trois cens de terre à labour tenus d'Anchin et de Flines pour un gros et principal de cinq cent cinquante livres parisis. Témoins : Jacques DERVEAUX chirurgien et Philippe DESTOMBLE fils de Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 14 du 12/02/1681

Mathieu CASTELAIN fils de feu François dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de sa mère Marie FRANCOMME paie la somme de cent quatre-vingt douze livres à Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques pour taille de contribution et vingtième que doit Marie FRANCOMME en qualité de veuve de feu

François CASTELAIN. Il lui a vendu un lieu manoir contenant huit cens d'héritages à Templeuve que lui doit Jean BERNARD fils de feu Simon pour rendage par an quatre-vingt-dix livres. Témoins : Mathieu DEREGNAUCOURT fils de feu Louis laboureur dmt à Mérignies et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 15 du 23/02/1681

Mathieu DEREGNAUCOURT fils de feu Louis laboureur dmt à Mérignies accorde un bail à Jean François HOUZET fils de Quentin berger dmt à Mérignies pour un lieu manoir contenant huit cens au hamel de Morpas tenus de la baronnie d'Avelin aboutant à le terre d'Amoral DUBOIS, à celle de Gérard CAUDRELIER, à celle de Jean GRANSIRE et à l'héritages des veuve et hoirs Jean BARATTE pour trente-six livres l'an. Témoins : Michel DEVIENNE laboureur dmt à Bachy et François BLAMARD fils de Jean demeurant à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5167 acte 16 du 24/02/1681

Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Christophe PASQUIER fils de feu Gérard manouvrier dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages au hamel de la Caillière à Templeuve aboutant à l'héritage de martin DELEZENNE et deux cens de terre à labeur tenus de la seigneurie de la Grurie aboutant à l'héritage de Louis ROGIER et celui des enfants Philippe DUBURCQ pour cinquante-deux livres parisis l'an. Témoins : Philippe MOLLET fils de feu Charles laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 17 du 24/02/1681

Philippe LEGRAND fils de feu Adrien laboureur dmt à Bouvignies accorde un bail à Martin DEVRENAY fils de feu Henri laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour un bonnier deux cens et demi de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre d'Antoine BONNIER, à celle des hoirs Noël DELERUE, à celle de Philippe WARTEL fils de feu Mathieu, à celle des hoirs Antoine DUGARDIN, à celle de François BONNIER et à celle de Gérard CABY pour quatre-vingt livres parisis l'an. Témoins : Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines dmt à Templeuve et Jean DEREGNAUCOURT fils de feu Gérard dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5167 acte 18 du 24/02/1681

Philippe LEGRAND fils de feu Adrien laboureur dmt à Bouvignies accorde un bail à Jean MONNET fils de feu Adrien laboureur dmt à Ennevelin pour neuf cens de terre à labeur à Ennevelin pour quarante-cinq livres parisis l'an. Témoins : Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines dmt à Templeuve et Jean DEREGNAUCOURT fils de feu Gérard dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5167 acte 19 du 24/02/1681

Philippe LEGRAND fils de feu Adrien laboureur dmt à Bouvignies accorde un bail à Nicolas DUFOSSE fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour six cens de terre à labeur à Templeuve en Pévèle aboutant à la terre des hoirs Thomas ROUSSEAU pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines dmt à Templeuve et Jean DEREGNAUCOURT fils de feu Gérard dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5167 acte 20 du 24/02/1681

Philippe LEGRAND fils de feu Adrien laboureur dmt à Bouvignies accorde un bail à Mathieu MINNET fils de feu Jean couturier et laboureur dmt à au hamel du Fayel à Templeuve en Pévèle pour quatorze cens de terre à labeur à Mérignies aboutant à la terre des hoirs Martin POUTRAIN pour trente-cinq patars les quatre premières années et quarante patars les cinq autres. Témoins : Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines dmt à Templeuve et Jean DEREGNAUCOURT fils de feu Gérard dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5167 acte 21 du 25/02/1681

Marie WARTEL veuve de feu Allard WARTEL, Gérard et Françoise WARTEL, Michel DUBOIS et Marie WARTEL sa femme, du nom WARTEL sont frère et sœurs et enfants de Marie WARTEL et de feu Allard dmt à Templeuve en Pévèle font le partage des biens de ladite Marie WARTEL et de feu Allard WARTEL. A Gérard il appartiendra un lieu manoir contenant six cens un tiers de cens à Templeuve aboutant à l'héritage de Jean BONNIER par sa femme Catherine CABY, à celui d'Antoine CROMBET, item quatre quartrons d'héritage en prairie aboutant à l'héritage d'Etienne DELEBOIS et de Madeleine WAUCQUIER, à celui de Gérard CABY, item deux cens de terre à labeur à Ennevelin aboutant à l'héritage de Louis HERBAULT, item quatre cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à l'héritage d'Henri MINNET, à la terre de Martin DUBURCQ, à celle de Gérard WARTEL par sa femme Françoise BONNIER et à celle de Gérard BONNIER par sa femme Antoinette LIBERT, item deux cens un quartron à Templeuve aboutant à la terre de Philippe MOLLET, à celle de Gilles DUBURCQ et à celle de Pierre DENGREMONT, item trois cens trois quartrons de terre à labeur à Templeuve aboutant à l'héritage de Mathieu BERNARD, à la terre de Vincent CASTELAIN et à celle de Philippe BERNARD, item un cent et demi de terre à labeur aboutant à la terre des hoirs Gilles BONNIER. A Françoise WARTEL il appartiendra six cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à l'héritage de Pierre BERNARD, à la terre de Jean BONNIER et à celle de hoirs Philippe DUBURCQ, item deux cens et demi de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre des hoirs Mathieu WAULLE, item trois cens de terre à labeur aboutant à la terre de Jean BONNIER, à celle de Charles DHENRY, item deux cens de terre à labeur aboutant à la terre de Philippe BERNARD, à celle de Philippe WARTEL fils de feu Mathieu, à celle de Marguerite BONNIER, à celle de Gilles WARTEL fils d'Antoine, item deux cens d'héritage en prairie à Templeuve aboutant à l'héritage de Philippe WARTEL fils de feu Michel, à celle de Simon WAUCQUIER par sa femme Jeanne DESPREZ et à celle des veuve et hoirs Jean OLIVIER, item deux cens d'héritages en prairie aboutant à celui de Mathieu ROGIER et celui de Martin DUBURCQ, item trois cens de terre à labeur aboutant à la terre de Jacques DERVEAUX, à celle de Philippe DARRAS et celle de Jean CAUDRELIER. A Michel DUBOIS et Marie WARTEL sa femme il appartiendra deux cens d'héritages en prairie à Templeuve aboutant à l'héritage de Philippe WARTEL fils de feu Michel, à celui de Nicolas WAUCQUIER, item trois cens et demi de terre à labeur aboutant à celle d'Alexandre DELINSEL et à celle de Louis DUVAAST par sa femme Anne MONNET, item trois cens trois quartrons de terre à labeur aboutant à l'héritage de Quentin DUQUESNE, à la terre d'Arnould DEMOUVEAUX par sa femme Pasque DUBURCQ, item quatre cens et demi de terre à labeur aboutant à la terre de Maître Henri PASQUIER, à celle de Pierre HOVART, item deux cens et demi aboutant à la terre d'Antoine CHAFFAUX et à celle des veuve et hoirs Jean CABY, item quatre cens et demi de terre à labeur à Cappelle aboutant à celle de Mathieu CABY, à celle de hoirs Pasquier LEMESRE et celle de François WARTEL par sa femme Anne WAUCQUIER. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et François CARON fils du notaire dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 22 du 06/03/1681

Gilles et Mathieu DENGREMONT enfants de feu Louis, Pierre DENGREMONT fils de Balthazar et Louis PASQUIER fils de feu Quentin tous laboureurs dmt à Templeuve en Pévèle, héritiers de feu Gilles DENGREMONT leur oncle vivant à Leyde en Hollande, on vendu à Gilles WARTEL fils d'Henri laboureur dmt à Templeuve une maison et fond d'héritages à Leyde à prendre à l'encontre de Gilles ROHART par sa femme Agnès WARTEL pour un gros et principal de vingt-neuf livres de six florins carolus chacune. Témoins : Philippe DESTOMBLES fils de Jean laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 23 du 08/03/1681

Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle accorde un bail à Gilles WARTEL fils de feu Antoine pour quatre cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Pierre BERNARD, à celle occupée par Gérard WAUCQUIER et à celle de Jacques DUBUS, pour vingt-quatre livres l'an. Témoins : Martin DUBURCQ fils de feu Mathieu et Jean ROGIER fils de Louis tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 24 du 08/03/1681

Françoise LEMESRE veuve de Gérard WARTEL, Antoine CASTELAIN et Marguerite LEMESRE sa femme, Jean DELATTRE et Marie LEMESRE sa femme, Philippe DUPIRE fils de Louis et de défunte Catherine LEMESRE, Philippe CROMBET, Jacques DERVEAUX bailli et mari de Marguerite CROMBET, Gilles DUBURCQ fils de feu Jean mari de Françoise CROMBET demeurant à savoir Françoise LEMESRE, CASTELAIN, sa femme et DUBURCQ à Templeuve en Pévèle, DELATTRE et sa femme à Sainghin, DUPIRE à Nomain et DERVEAUX à Cysoing, tous enfants, neveux et nièces, héritiers de feu Pasquier LEMESRE et défunte Barbe LEMOISNE dmt à Templeuve font le partage des biens. A Françoise LEMESRE il appartiendra dix cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de François WARTEL, estimés à mille livres parisis, item quatre cens de terre à labour aboutant à la terre des veuve et hoirs Jean HAUWEL estimés à cinq cents livres parisis, item deux cens de près attenant à la terre de Louis BERNARD estimés à deux cents livres parisis, item neuf cens et demi de terre à labour attenant à la terre de Gérard FOURMENT, à celle de Mathieu BONNIER, estimés à neuf cent cinquante livres parisis, item sept cens de terre à labour attenant à la terre d'Antoine WARTEL, à celle de Louis PASQUIER et à celle de Jean DUBURCQ, estimée à sept cents livres parisis, item deux cens et demi attenant à la terre d'Antoine HOVART, estimée à trois cents livres parisis, une lettre et rente héritière obligeant Louis DUBOIS et Madeleine DUBURCQ sa femme. A Philippe CROMBET, Jacques DERVEAUX et Gilles DUBURCQ pour leurs femmes il appartiendra cinq cens de terre à labour aboutant à l'héritage de François LEFEBVRE, à celui de Jean LESPAGNOL, à la terre d'Henri WAUCQUIER estimés à six cent cinquante livres parisis, item deux cens de terre attenant à celle de Mathieu DELEZENNE, à celle de Philippe WARTEL estimés à trois cents livres parisis, item quatre cens de terre à labour attenant à la terre de Pierre DUBURCQ, à celle des veuve et hoirs Philippe WARTEL estimés à quatre cent cinquante livres parisis, item deux cens de terre attenant au jardin de Charles DESCATOIRE et à la terre de Jean HOVART estimés à deux cent cinquante livres parisis, item six cens de terre à labour attenant à celle d'André HOVART, à celle de Mathieu BONNIER estimés à six cents livres, item deux cens d'héritages prairie attenant à la terre de la veuve Louis DUBOIS estimés à deux cent cinquante livres parisis, item sept cens et demi de terre à labour attenant à la terre de Jean MOLLET estimés à sept cent cinquante livres parisis, item huit cens... attenant à la terre d'Olivier WARTEL fils de feu Jean, à celle de Pierre LECAT... item six cens de terre à labour à Nomain attenant au jardin de Nicolas RICQUIER, à celle de Mademoiselle LESURCQ. A Antoine CASTELAIN et Marguerite LEMESRE il appartiendra un lieu manoir contenant huit cens d'héritages..., item quatre cens et demi d'héritages attenant à la terre d'Helene BONNIER, à celle des hoirs Martin POUTRAIN et des enfants Marguerite FICHEL, item huit cens... attenant à la terre des veuve et hoirs François CASTELAIN. A Jean DELATTRE et Marie LEMESRE il appartiendra huit cens de terre à labour attenant à la terre des hoirs Guillaume HERBAULT... A Philippe DUPIRE il appartiendra dix cens à Nomain en la couture du moulin tenus de Flines, item quatre cens de terre à labour attenant à la terre des hoirs Martin HENNO et celle de François DELANNOY, item deux cens trois quarts de terre à labour à Nomain en la couture du couroit estimés à trois cents livres parisis, item six cens de terre à labour en la campagne de Herbommez tenus du Chapitre de Tournai attenant à la terre de Martin Guillaume MOLLET estimés à quatre cents livres parisis, item un lieu manoir contenant six cens d'héritages au hamel du Rotoir attenant à l'héritage de Pierre RAS estimé à mille livres parisis, item dix cens de terre à labour attenant à la terre de Jean LELEU estimés à sept cents livres parisis, item trois cens de terre à labour attenant à la terre de Philippe HENNO estimés à deux cents livres parisis, item trois cens d'héritages prairie attenant à la terre d'Agnès COURTECUISE et à celle de Louis MINNET estimés à trois cent cinquante livres parisis, item quatre cens et demi de terre à labour à Nomain attenant à la terre du Sr DESBUISSON et du Sr ROTY estimés à trois cents livres parisis, item neuf cens attenant à la terre Gaspard DUQUESNE et à celle de Jean MIRLIER estimés à six cents livres parisis, item six cens de terre à labour attenant à la terre d'Arnould JOSSON estimés à trois cent cinquante livres parisis, item trois cens d'héritages jardinage à Nomain attenant à la terre de Jacques DEVIENNE estimés à cinquante livres parisis, item un lieu manoir contenant cinq cens au hamel de la Commune attenant à l'héritage de Philippe DUPIRE et celui de Pierre LELEU estimés à huit cents livres parisis. Il devra prendre à sa charge une lettre de rente obligeant ledit feu Pasquier LEMESRE au profit de Mademoiselle DEPASTEUR demeurant à Lille portant sur un principal de six cents livres parisis,

et une autre lettre au profit de Paul SEILLIER demeurant à Orchies portant sur trois cents livres parisis. Témoins : Alexandre MOLLET fils de feu Philippe et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 25 du 09/03/1681

Hubert LECENSE fils de feu Jean laboureur dmt à Saméon et Jeanne DUBIENT fille de François dmt à Templeuve en Pévèle accordent un bail à Adrien DESROEUX fils de feu Jean demeurant à Templeuve pour un lieu manoir contenant dix cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Jean CABIT, à la terre de Louis MAHEL, et à la terre de Jean CROMBET pour quatre-vingt quatre livres parisis. Témoins : Jean Baptiste WAUCQUIER fils de Jean et Jean DUBURCQ fils de feu Jean.

2 E 3 / 5167 acte 26 du 09/03/1681

Hubert LECENSE mari de Jeanne DUBIENT demeurant à Saméon et Jeanne DUBIENT fille de François demeurant à Templeuve en Pévèle accordent un bail à Antoine DEVRENAY fils de Martin demeurant à Templeuve pour cinq cens de terre à labour attenant à la terre occupée par Jacques GUISLAIN et de Pierre DENGREMONT pour vingt-quatre livres parisis. Témoins : Jean DUBURCQ fils de feu Jean laboureur et Jean Baptiste WAUCQUIER fils de Jean carlier demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 27 du 11/03/1681

Philippe LAIGNEL sergent et Julienne DUPETIT sa femme dmt à Templeuve en Pévèle mettent fin au procès qu'ils ont contre Simon DUPETIT leur beau-frère au sujet du départ de la maison où ils demeurent et qu'au moyen de huit patacons que ledit comparant a reçu de Jean Baptiste MULLIER maître cordonnier a acheté la maison dudit Simon DUPETIT. Témoins : Jean Baptiste MULLIER fils de Jacques et Pierre OUDART fils de feu Martin aussi cordonnier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 28 du 15/03/1681

Contrat de mariage entre Martin CASTELAIN fils d'Antoine dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père et de Marguerite LEMESRE sa mère, de Mathieu CASTELAIN son frère, de Mathieu MOLLET fils de feu Charles son beau-frère d'une part, Agnès MOLLET fille de feu Jean demeurant à Templeuve, accompagnée de Mathieu ROGIER son beau-père, de Françoise DARRAS sa mère, de Philippe MOLLET son frère, de Gilles WARTEL son beau-frère, de Mathieu MOLLET fils de feu Jean son oncle et de Pierre BERNARD son oncle allié d'autre part. Martin CASTELAIN apporte un lieu manoir contenant huit cens et demi d'héritages à Templeuve où demeurait Pasquier LEMESRE aboutant à l'héritage de Philippe BERNARD, quatre cens d'héritages aboutant à l'héritage de Philippe BONNIER fils de feu Jean, quatre cens un quartron de terre à labour aboutant à la terre des veuve et hoirs de Jean DENGREMONT et à la terre de Gérard CABIT et deux cent livres parisis. Agnès MOLLET apporte deux bonniers trois cens trois quartrons d'héritages et terre à labour. Témoins : Simon VERNIER fils de feu Mathias maréchal et Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 29 du 21/03/1681

Jean DUBOIS fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Michel DUTILLOEUL fils de Denis laboureur dmt à Templeuve pour un terme d'un an, tant pour lui que pour Marguerite DUBOIS sa femme, pour une vache que ledit DUBOIS a acheté audit DUTILLOEUL pour la somme de douze livres parisis. Témoins : Gérard DUBOIS fils de feu Philippe couturier dmt à Templeuve et François FOUCART fils de Paul dmt à Lecelles pays de Hainaut.

2 E 3 / 5167 acte 30 du 22/03/1681

Gilles WARTEL fils d'Henri et Marguerite MOLLET sa femme dmt à Templeuve en Pévèle nomment leurs procureurs spéciaux Pierre DELEBASSE et Henri WARTEL pour la vente d'héritages deux cens de terre à labour à Templeuve attenant à la terre de Mathieu MOLLET et à celle des veuve et hoirs de Jean CROMBET, et un cent et demi aboutant à la terre d'Henri WARTEL et à celle d'Henri LEFEBVRE.

Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve et François DAMIDE fils de feu Martin laboureur dmt à Louvil.

2 E 3 / 5167 acte 31 du 22/03/1681

Gilles WARTEL fils d'Henri et Marguerite MOLLET sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont vendu à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur demeurant à Templeuve six cens et demi de terre à labour aboutant à la terre de Martin DLEZENNE, à celle d'Agnès MOLLET, à celle des veuve et hoirs de Jacques DESCATOIRE, à celle de Mathieu BONNIER, item deux cens et demi de terre à labour aboutant à la terre d'Henri WARTEL à celle de Philippe MOLLET et celle de Charles DESCATOIRE, item deux cens de terre à labour aboutant à la terre de Charles DESCATOIRE, à celle d'Henri WARTEL, et à celle d'Henri LEFEBVRE, item deux cens aboutant à la terre de Charles DESCATOIRE, à celle de Philippe DEBUCHY et à celle des hoirs de Maitre Jean de NAVARRE, pour un gros et principal de quatorze cents livres parisis. Témoins : Pierre DELEBASSE et Philippe DESTOMBLE.

2 E 3 / 5167 acte 32 du 22/03/1681

Gilles WARTEL fils d'Henri dmt à Templeuve en Pévèle à vendu à Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre d'Henri WARTEL, à celle de Mathieu DARRAS et à celle de Denis HONNART pour un gros et principal de deux cent vingt-cinq livres parisis. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve et François DAMIDE fils de feu Martin dmt à Louvil.

2 E 3 / 5167 acte 33 du 24/03/1681

Henri WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Marguerite FICHEL sa femme comparant en son nom et en qualité de procureur spécial de Gilles WARTEL son fils, et Gilles WARTEL et Marguerite MOLLET sa femme ont vendu à Pierre WARTEL fils de feu Pasquier laboureur dmt à Templeuve, sept cens et demi à Templeuve aboutant à la terre d'Henri LEFEBVRE, à celle de Jean BERNARD à prendre en quatorze cens après que Marie HERBAUT veuve de Jean OLIVIER en aura pris six cens et demi, pour un gros et principal de onze cents livres parisis. Témoins : Jean DUBURCQ fils de feu Jean et Mathieu MOLLET fils de feu Charles tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 34 du 24/03/1681

Henri WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Marguerite FICHEL sa femme ont vendu à Marie HERBAULT veuve de Jean OLIVIER dmt à Templeuve six cens et demi de terre à labour à Templeuve à prendre en quatorze cens à l'encontre de Pierre WARTEL, aboutant à la terre de Pierre WARTEL et à celle de Maitre Denis VAN ACRE, pour un gros et principal de mille livres parisis. Témoins : Jean DUBURCQ fils de feu Jean et Mathieu MOLLET fils de feu Charles tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 35 du 24/03/1681

Alexandre LEFEBVRE fils de feu Jean manouvrier dmt à Templeuve en Pévèle donne à Pierre FICHEL et Françoise LEFEBVRE ses enfants cinq cents livres à prendre sur ses biens le jour de son trépas. Témoins : Jean DUBURCQ fils de feu Jean et Louis WAUCQUIER fils de Simon tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 36 du 22/03/1681

Gilles WARTEL fils d'Henri dmt à Templeuve en Pévèle se portant fort de Marie Marguerite MOLLET sa femme accorde un bail à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve pour un bonnier un cent d'héritages et terres labourables à Templeuve pour cinquante et une livres parisis. Témoins : François DAMIDE fils de feu Martin laboureur dmt à Louvil et Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur demeurant à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 37 du 24/03/1681

Antoine LESPAGNOL fils de feu Jean meunier au moulin de Vertain et veuf de Marguerite BONNIER dmt à Templeuve en Pévèle dont il a eu Marie, Marguerite, Caroline et Marie Barbe, avec le consentement de Guillaume et François BONNIER oncles des enfants, fait le partage des biens mobiliers laissés par le trépas de Marguerite BONNIER leur mère. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et Noël MALLET fils de feu Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 38 du 24/03/1681

Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve en Pévèle procureur spécial de Gilles WARTEL et Marie Marguerite MOLLET sa femme dmt à Templeuve a vendu à Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve, deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs de Jean CROMBET pour un gros et principal de cent soixante-quinze livres parisis. Témoins : Jean DUBURCQ fils de feu Jean et Pierre WARTEL fils de feu Pasquier tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 39 du 24/03/1681

Contrat de mariage entre Antoine LESPAGNOL fils de feu Jean meunier du moulin de Vertain à Templeuve en Pévèle y dmt, veuf de Marguerite BONNIER, accompagné de André LESPAGNOL son frère d'une part, Catherine WARTEL fille de Gilles et de Barbe HOVART accompagnée de ses père et mère, d'Antoine DEVRENAY son beau-frère, de François WARTEL bailli de la Grurie son oncle d'autre part. La mariante apporte la somme de deux cents livres parisis, une vache et un lit et ses habits de noce. Témoins : Philippe DUBURCQ fils de feu Philippe et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 40 du 30/03/1681

Valentin WARTEL fils de Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean BRESOU fils de feu Jacques couvreur de paille dmt à Louvil pour huit cens de terre à labour à Louvil pour quarante-cinq livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 41 du 24/03/1681

Jean Charles DE HAUTERIVE fils de feu (Ernest) laboureur demeurant à Vaulx en Hainaut accorde un bail à Mathieu NORGHUET fils de Denis manouvrier dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Jean DENGREMONT, à celui de Michel HAUWEL par sa femme Elisabeth DUDURETZ pour trente florins l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 42 du 01/04/1681

Simon CAUDRELIER fils de feu Philippe et Pierre CAUDRELIER fils de feu Pierre dmt à Templeuve en Pévèle tuteurs de Mathieu WAUCQUIER fils de feu Charles ont promis de payer quatre-vingt livres à Pierre WALLARD fils de feu Robert maréchal dmt à Ennevelin pour apprendre la maréchalerie audit Mathieu WAUCQUIER pendant deux ans, et de le nourrir. Témoins : François CARON fils du notaire et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 43 du 05/04/1681

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve pour deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Gilles DUBURCQ fils de feu Jean et à celle de Philippe BERNARD pour treize livres parisis. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 44 du 08/04/1681

Marguerite DUBOIS veuve de Michel DUTILLEUL dmt à Templeuve en Pévèle a vendu à Cornille RANS fils de feu Gaspard manouvrier dmt à Templeuve un demi cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Martin ROGIN, à celle de Jean HOVART et à celle d'Olivier WARTEL pour un gros et principal de soixante-douze livres parisis. Présent Jean DUBOIS fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve et par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 45 du 07/04/1681

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Philippe DESTOMBLES fils de Jean gistreneur (?) dmt à Templeuve pour trois cens d'héritages à Templeuve attendant à l'héritage de la veuve de Charles DENGREMONT, à celui d'Olivier WARTEL fils de feu David, pour dix-sept livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 46 du 08/04/1681

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Antoine LESPAGNOL fils de feu Jean meunier au moulin de Vertain à Templeuve pour deux cens d'héritages à Templeuve attendant à l'héritage de Mathieu MOLLET à celui des veuve et hoirs Jacques DELEZENNES et à celui de Philippe DARRAS pour onze livres dix sols parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 47 du 07/04/1681

Louis RICQUIER fils de feu Louis meunier dmt à Genech a reçu vingt livres parisis de Charles FIEBVET (FIEVET) et de Marie ROHART sa femme auparavant veuve de Martin RICQUIER frère au premier comparant, pour le renoncement aux droits qu'il pourrait prétendre sur la succession dudit Martin RICQUIER son frère. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 48 du 08/04/1681

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Philippe MOLLET fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour trois cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à l'héritage de Noël DELANNOY, Mathieu MOLLET, à la terre des hoirs Pasquier LEMESRE pour dix-huit livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 49 du 08/04/1681

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Louis ROUSSEAU fils de Mathieu dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labeur à Templeuve à prendre dans huit cens d'Agnès MOLLET aboutant à la terre des veuve et hoirs Jean CABIT, à celle de Mathieu BONNIER pour dix-sept livres l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 50 du 13/04/1681

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Marguerite OLIVIER veuve de Pierre WAUCQUIER dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Mathieu BONNIER, à celle de Denis LECAT et à celle des veuve et hoirs Pierre WAUCQUIER pour vingt et une livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 51 du 13/04/1681

Marie DELEZENNES veuve de Jean DELEZENNES dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Louis WAUCQUIER fils de Simon laboureur dmt à Templeuve pour un cent de terre à labeur à Templeuve attendant à la terre d'Alexandre LEFEBVRE, à celle d'Antoine DELADERRIERE pour sept livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 52 du 15/04/1681

Pasques CASTELAIN veuve de Jacques DUTHY dmt à Nomain accorde un bail à Jean CASTELAIN fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Gilles DUBURCQ, à celle de Jeanne CASTELAIN et à celle des hoirs Pierre WARTEL pour deux cens livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 53 du 19/04/1681

Contrat de mariage entre Joseph HOVART fils de feu André dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Pasque OLIVIER sa mère, de Pierre HOVART fils de feu Denis son oncle et de Jean DUBOIS son oncle allié du côté maternel d'une part, de Marie Madeleine WAUCQUIER fille de feu Mathurin dmt à Templeuve accompagnée de Pasque DUBURCQ sa mère, de Jean WAUCQUIER son frère, d'Antoine WAUCQUIER son oncle et de Martin DUBURCQ son oncle d'autre part. Joseph HOVART apporte la moitié de trois cens trois quartrons de terre à labour que lui baille sa mère, une vache, cinquante livres parisis et six cens de terre à labour tenus en fermage du baron de Landas. Marie Madeleine WAUCQUIER apporte quatre cens de terre à labour lui appartenant à Templeuve du trépas de son père, quatre-vingt-quatre livres parisis. Témoins : Philippe DARRAS fils de Pierre et Pierre HERBAULT fils de Jean marchands de vaches dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 54 du 20/04/1681

Jean WAUCQUIER fils de feu Louis dmt à Templeuve en Pévèle, Nicolas WAUCQUIER fils dudit Louis, Jean CROMBET et Marie DUQUESNE sa femme dmt à Templeuve font le partage des biens qui leur reviendront au trépas dudit Jean WAUCQUIER et ceux de Marguerite HERBAULT encore vivant et mère dudit Nicolas WAUCQUIER et grand-mère de ladite Marie DUQUESNE. A Nicolas WAUCQUIER il appartiendra un lieu manoir contenant trois cens et demi d'héritages aboutant à la terre de François LEFEBVRE, à l'héritage de Jean DUBRON, item trois cens de terre à labour aboutant à la terre des enfants et héritiers de Mathieu BERNARD, item trois cens de terre à labour aboutant à la terre de Nicolas DELEZENNES, à celle des hoirs Gilles DARRAS, à celle de Françoise DUBURCQ veuve de Jean CABIT et à celle de Charles DARRAS. Item deux cens de terre à labour aboutant à la terre de Nicolas DESCATOIRE, à celle de Guillaume BONNIER, à celle de Gérard BONNIER et à celle de Vincent CASTELAIN. Item trois cens de terre à labour aboutant à la terre de Jean DEBUCHY, à celle d'Henri WARTEL et à celle occupée par Jean HOVART. Item deux cens de terre à labour aboutant à la terre de Gérard WARTEL par sa femme Françoise BONNIER, à celle des hoirs Hubert MONNET, à celle de Philippe et de Mathieu BERNARD. Item deux cens de terre à labour attenant à la terre des enfants Guillaume HERBAULT, à celle des enfants Antoine LESPAGNOL et deux cens d'héritages prairie attenant à l'héritage d'Allard CHUFFART à celui des héritiers Gilles WARTEL, à la terre de Philippe WARTEL fils de feu Michel. A Jean CROMBET et Marie DUQUESNE sa femme il appartiendra six cens et demi de terre à labour aboutant à la terre des veuve et hoirs Antoine DE BAILLENCOURT dit COURCOL, à celle d'Antoine WAUCQUIER par sa femme Catherine ROGIER, à l'héritage de Jean MINNET. Item cinq cens et demi de terre à labour aboutant à la terre de Pierre CABIT par sa femme Jeanne CABIT, à celle de Gérard WAUCQUIER, à celle de François WARTEL par sa femme Anne WAUCQUIER et un cent d'héritage prairie attenant à la terre d'Arnould DE MOUVAUX par sa femme Pasques DUBURCQ. Nicolas WAUCQUIER devra lui payer cinquante livres parisis. Témoins : Nicolas DELEZENNES fils de Mathieu et Philippe WARTEL fils de feu Pierre tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 55 du 04/05/1681

Antoine MIELLET fils de feu Adrien carlier dmt à Ennevelin accorde un bail à Catherine DESPREZ veuve de Michel DELEMEZ dmt à Cappelle en Pévèle pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Cappelle aboutant à l'héritage de Jeanne FOUBERT et à la terre de Jean DUBERON pour quarante livres parisis l'an. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Jean DANIEL fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5167 acte 56 du 04/05/1681

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur dmt à Cappelle en Pévèle procureur de Jean DUBERON dmt à Lille accorde un bail à Jacques DENEUFVILLE fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour deux bonniers un cent de terre à labour à Cappelle pour soixante-trois florins dix patars. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur et Jean DANIEL fils de feu Jean racoutreur de souliers dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5167 acte 57 du 05/05/1681

Contrat de mariage entre Nicolas MONNET fils de feu Philippe dmt à Louvil accompagné de Pierre DELOBEL son frère allié, d'Aliénor MONNET sa sœur et de François DAMIDE son ami d'une part, de Marguerite DEVRENAY fille de Philippe accompagnée de Marie LESCUIER sa mère, de Pierre LESCUIER son oncle, de Pierre DELEBASSE son parrain d'autre part. Marie LESCUIER a promis pour sa fille la somme de deux cents livres parisis, une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques et Pierre DENGREMONT fils de Balthazar dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 58 du 10/05/1681

Contrat de mariage entre Mathieu CASTELAIN fils de Vincent dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père et de Jossine DELEVALLE sa mère, de Philippe LEGRAND son beau-frère de Mathieu MARTIN son oncle et parrain d'une part, de Marie CABIT veuve de Philippe LIBERT dmt à Templeuve accompagnée de Françoise DUBURCQ sa mère, de Valentin WARTEL son oncle allié, de Mathieu MOLLET et de Pierre BERNARD ses oncles d'autre part. Les parents de Mathieu CASTELAIN apportent trois cens de terre à labour plantés de blé à Templeuve aboutant à la terre de Dominique HERBAULT et à celle de Denis BONNIER, item quatre cens de terre à labour aboutant à la terre de Jean DEGENAY et à celle de Jean HERBAULT, item quatre cens de terre aboutant à celle de Jean DESCATOIRE, item un cent et demi de terre à labour, item la somme de huit cents livres parisis et une vache, item trois rasières de blé et les habits de noce. Marie CABIT apporte une lettre de rente héritière portant sur un principal de quatre cents livres parisis, item vingt-quatre livres et demi, item six cens de terre à labour à Templeuve plantés de blé la moitié pour Françoise DUBURCQ sa mère aboutant à la terre de Simon WAUCQUIER par Jeanne DESPREZ sa femme, et à celle de Madeleine WARTEL veuve de Charles DENGREMONT, item quatre cens de terre à labour aboutant à la terre de Jean HERBAULT par Marguerite DELEZENNES sa femme, à celle de Robert DREGNAUCOURT par sa femme Jeanne DARRAS et à celle de Hubert GODIN, item deux cens d'héritage prairie aboutant à celui d'Henri WARTEL, à celui d'Antoine BONNIER, item une vache, deux rasières de blé, un lit et les habits de noce. Françoise DUBURCQ baille un lieu manoir contenant neuf cens d'héritage là où demeure Michel WARTEL. Témoins : Philippe DEGENAY fils de Jean et Jean DEBUCHY fils de Mathieu dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 59 du 11/05/1681

Henri WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean HERBAULT fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour attenant à celle d'Henri LEFEBVRE, à celle de Louis PASQUIER et à celle des hoirs Louis MAHEL de Baisieux, pour trente-six livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 60 du 11/05/1681

Mathieu CASTELAIN fils de feu François procureur spécial de Marie FRANCHOMME sa mère accorde un bail à Jacques DENEUFVILLE fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour tenir les terres que ledit CASTELAIN et sa mère tiennent en fermage des Dames de Flines sur trente de terre au hamel de la Quieze et sur dix cens à Cappelle appartenant à Jean DUBERON, pour un rendage de dix neuf livres l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 61 du 16/05/1681

Contrat de mariage entre Jean DUMETZ fils de feu Jean olieur dmt à Templeuve en Pévèle accompagné d'Antoine DESPREZ son beau-frère d'une part et Antoinette Philippine FOURURE fille de feu Pierre dmt à Templeuve accompagnée de Jean DELERUE son beau-père, de Marie LEVINCENT sa mère d'autre part. Jean DUMETZ apporte une lettre de rente héritière portant sur la somme de cent livres parisis que lui doit Betreumieux LEPE fils de feu Antoine dmt à Gondécourt et cinquante livres en monnaie argent qu'il déclare avoir. Antoinette Philippine FOURURE apporte cent livres parisis que lui baille ses parents, une vache, un lit et trois rasières de blé. Témoins : Antoine Claude et Pierre François GAHIDE.

2 E 3 / 5167 acte 62 du 30/05/1681

Barbe HERBAULT fille de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle donne à Péronne DECOSTIGNIES femme de Pierre BLONDEL tout un lieu manoir contenant trois cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des enfants Martin CROMBET, à celui de Denis CROMBET et à la terre de Maître Denis VANACRE, item huit cens de terre à labour aboutant à la terre des veuve et hoirs Denis CROMBET, à celle de Pierre CAUDRELIER par Catherine DENNETIERE sa femme, à celle de Catherine BERNARD. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Gérard ROGIER fils de Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 63 du 06/06/1681

Contrat de mariage entre Maurand PLOUVIER fils de feu Philippe dmt à Fretin accompagné de Michel, Maurice, Hubert et Mathias PLOUVIER ses frères d'une part, Antoinette DUFLOS veuve de Jean MINNET dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de Mathieu MINNET son beau-frère d'autre part. Maurand PLOUVIER apporte cent livres parisis qu'il possède. Antoinette DUFLOS promet de nourrir sa fille Marie Claire MINNET qu'elle a eue du mariage d'avec feu Jean MINNET. Témoins : Mathieu ROGIER fils de Louis et Philippe DARRAS fils de feu Philippe tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 64 du 06/06/1681

Paul HAUWEL fils de feu Jean dmt à Auchy déclare avoir vendu à Pierre BERNARD fils de Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle huit cens de terre à labour à Genech aboutant à la terre de Jean DUBOIS pour un gros et principal de huit cent cinquante livres parisis. Témoins : François CARON fils du notaire et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 65 du 10/06/1681

Contrat de mariage entre Pierre MINNET fils de Louis dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, de Marie CAUDRELIER sa mère et Pierre CAUDRELIER son oncle d'une part, Marie DELEBASSE fille de Mathieu accompagnée de son père et de Pierre DELEBASSE son oncle d'autre part. Pierre MINNET apporte une vache que lui donne ses parents, item un coffre et les habits de noce. Marie DELEBASSE apporte une génisse d'un an que lui donne son père, un lit, un coffre et les habits de noce. Témoins : Michel FICHEL bailli de la seigneurie des Quennoy et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 66 du 12/06/1681

Catherine JACQUART fille de feu Jean dmt à Ennevelin nomme son frère Jean JACQUART dmt à Ennevelin et Philippe MOLLET fils de feu Charles son neveu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle comme procureurs spéciaux pour la vente à Cornil SELOSSE fils de feu Antoine dmt à Tourcoing d'un lieu manoir contenant huit cens trente-cinq verges à Tourcoing. Témoins : Gilles LEMESRE fils de feu Jean et Antoine LELEU fils de feu Antoine manouvriers dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5167 acte 67 du 15/06/1681

Antoine BONNIER fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Pierre DUBOIS fils de Jean laboureur dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Martin DESCAMPS, à celle de Guillaume BONNIER pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Gérard CABIT fils de feu Mathieu tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 68 du 21/06/1681

François LAIGNEL fils non marié de feu François dmt à Templeuve en Pévèle donne à Marie Marguerite DUWIN sa sœur utérine tout un lieu manoir contenant sept quartrons d'héritages à Templeuve à prendre après son trépas, aboutant à l'héritage des hoirs Gérard FOURMENT, à celui d'Antoine WAUCQUIER, et à condition que Pierre DUWIN aura son viager. Témoins : Pierre et Philippe DARRAS père et fils marchands de vaches dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 69 du 22/06/1681

Pierre DEBACHY fils de feu Gilles, Philippe FAUVELLE et Marie DEBACHY sa femme dmt ledit Pierre à Templeuve en Pévèle et lesdits FAUVELLE et sa femme à Avelin, du nom DEBACHY enfants et héritiers de feu Gilles et de défunte Nicole COLLETTE, font le partage des biens de leur mère. A Pierre DEBACHY il appartiendra six cens et demi de terre à labeur à Lesquin. A Philippe FAUVELLE et sa femme il appartiendra cent vingt livres parisis que doit leur payer ledit Pierre DEBACHY qui doit également décharger lesdits FAUVELLE et sa femme d'une lettre de rente et arriérages portant sur la somme de six cents livres parisis au profit des pauvres de Fâches. Témoins : Nicolas FAUVELLE fils de feu Claude laboureur dmt à Avelin et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 70 du 23/06/1681

Contrat de mariage entre Philippe WARTEL fils de Louis dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père et de Jeanne OLIVIER sa mère et de Michel WARTEL son frère d'une part, d'Anne DESPREZ fille de Jean dmt à Cappelle en Pévèle accompagnée de son père d'autre part. Philippe WARTEL apporte deux cens de terre à labeur que lui donnent ses parents aboutant à la terre de Mathieu BONNIER et à celle de Gilles WARTEL par sa femme Marguerite MOLLET, item une vache ou une génisse pleine d'un veau, item deux rasières de blé. Anne DESPREZ apporte un lit, deux rasières de blé, une génisse pleine d'un veau et trente livres parisis que donne son père. Témoins : Philippe HORNET fils de Jacques dmt à Cappelle et Jean DEBUCHY fils de Mathieu dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 71 du 27/06/1681

Philippe LEGROU fils de feu Jean dmt à Cappelle en Pévèle déclare avoir pris en louage la dîme de Wattine à Cappelle appartenant aux révérents prélats de St Sauveur d'Anchin pour un terme de trois ans et pour soixant-dix florins la première année et soixante-dix-neuf les suivantes, à payer à Jean FRANCOIS bailli et receveur d'Anchin. Témoins : Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve en Pévèle et Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 72 du 06/07/1681

Contrat de mariage entre Toussaint HERAT fils d'Antoine dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de son père et de Martin HERAT son frère d'une part, de Jeanne DESTROIFAUULT fille de Jean accompagnée de son père et de Marguerite HOVART sa mère d'autre part. Toussaint HERARD apporte cinquante florins carolus et un cent de boures que lui donne son père. Jeanne DESTROIFAUULT apporte quatre cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Jacques DENEUFVILLE, item un lit et une vache, item une rasière de blé que lui donne son père. Témoins : Noël DELANNOY fils de feu Nicolas et Michel DELANNOY fils de Jean marchands dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5167 acte 73 du 12/07/1681

Contrat de mariage entre Jean Baptiste BAUDOU fils de feu Etienne dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de Péronne CAMELOT sa mère et de Pierre BAUDOU son frère d'une part, Marie DELEBASSE fille de Simon dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de son père et de Catherine MAILLART sa mère et de Pierre DELEBASSE son parrain d'autre part. Jean Baptiste BAUDOU apporte un lieu manoir que sa mère lui donne en jouissance a condition qu'elle y soit entretenue tant qu'elle vivra, et que Marie Françoise BAUDOU pourra y revenir vivre avec sa mère quand bon il lui semblera. Marie DELEBASSE apporte soixante livres parisis que lui donne son père, item un lit et les habits de noce. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques dmt à Templeuve et Toussaint HERAT fils d'Antoine dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5167 acte 74 du 13/07/1681

Jean GROU fils de feu Jacques et Catherine WARTEL fille de feu Martin sa femme dmt à Cappelle en Pévèle ont vendu à Claude GILLEMAND marchand bourgeois dmt à Lille, un cent d'héritage à Cappelle aboutant à la terre de Pierre HENNOT et à l'héritage des héritiers Gilles WARTEL pour un gros et principal de quarante-huit florins carolus, somme dont le vendeur est redevable à Philippe WARTEAU fils de feu Louis. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis et Pierre DUBUS fils de feu Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5167 acte 75 du 17/07/1681

Contrat de mariage entre Pierre DUBOIS fils de feu Laurent dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Péronne DUBOIS sa sœur, de Nicolas PIETIN son oncle côté maternel d'une part, Catherine DEHENRY fille de feu Nicolas dmt à Templeuve accompagnée de Pierre DEHENRY son frère et de Louis DELEZENNES son parrain d'autre part. Pierre DUBOIS apporte quatorze livres de gros de six florins carolus. Catherine DEHENRY apporte un charpentage qu'on dit cuisine, four et fournil avec une étable et la juste moitié de trois cens un quartron d'héritages à Templeuve appartenant à l'héritage des veuve et hoirs Gérard WARTEL. Témoins : Guillaume ROGIN fils de feu Guillaume et Liévin PIETIN fils de Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 76 du 14/07/1681

Contrat de mariage entre Liévin PIETIN fils de Philippe accompagné de son père, de Charles PIETIN son oncle d'une part, de Péronne DUBOIS fille de feu Laurent et de défunte Françoise PIETIN accompagnée de Pierre DUBOIS son frère, de Nicolas PIETIN son oncle côté maternel et de Louis DELEZENNES son parrain d'autre part. Péronne DUBOIS apporte quatorze livres de gros de six florins carolus que lui donne Pierre DUBOIS son frère. Témoins : Guillaume ROGIN fils de feu Guillaume et Jean WAUCQUIER fils de feu Mathurin laboureurs dmt à Templeuve. Au cas où Philippe PIETIN (le père) venait à mourir et que Marguerite PIETIN sa fille se mariait elle aurait soixante-douze livres parisis à prendre sur les biens et un coffre.

2 E 3 / 5167 acte 77 du 15/07/1681

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde un bail à Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand de vaches dmt à Templeuve pour une branche de dîme à cueillir à Templeuve pour vingt patacons de quarante-huit patars pièce. Témoins : Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur et Jean CAUDRELIER fils de feu Georges serviteur audit pasteur.

2 E 3 / 5167 acte 78 du 15/07/1681

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde un bail à Ghislain DUGARDIN ayant épousé la veuve d'Alexandre MOLLET dmt à Templeuve pour deux branches de dîme à cueillir à Templeuve pour soixante-dix-huit livres parisis. Témoins : Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur et Jean CAUDRELIER fils de feu Georges serviteur audit pasteur.

2 E 3 / 5167 acte 79 du 15/07/1681

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde un bail à Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve pour une branche de dîme à cueillir à Templeuve pour dix-huit livres de gros de six florins carolus chacun. Témoins : Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu laboureur dmt à Cappelle en Pévèle et Jean CAUDRELIER fils de feu Georges serviteur audit pasteur.

2 E 3 / 5167 acte 80 du 15/07/1681

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde un bail à Charles DARRAS fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve pour le droit de dîmes à cueillir sur la couture des Hauts Colzas pour vingt-huit patacons l'an. Témoins : Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur et Jean CAUDRELIER fils de feu Georges serviteur audit pasteur.

2 E 3 / 5167 acte 81 du 15/07/1681

Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve en Pévèle accorde un bail à Mathieu FICHEL fils de Mathieu laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour une branche de dîme à cueillir à Cappelle pour soixante livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur et Jean CAUDRELIER fils de feu Georges serviteur audit pasteur.

2 E 3 / 5167 acte 82 du 17/07/1681

Pierre DEHENRY et Catherine DEHENRY sa sœur, enfants et héritiers de feu Nicolas et de défunte Marguerite DARRAS font le partage. A Pierre DEHENRY il appartiendra la juste moitié d'un lieu manoir contenant ladite moitié un cent un quartron et demi d'héritage attenant à l'héritage de Louis DELEZENNES, item deux cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Jean CABIT, à celui des hoirs Michel WARTEL et à celui de Philippe DARRAS par sa femme Catherine WARTEL, et deux autres cens d'héritages prairie aboutant à celui d'Antoine DELEZENNES, à celui de Mathieu BERNARD et à celui d'Antoine WARTEL fils de feu Jacques. Il devra payer la juste moitié d'une lettre de rente portant sur un principal de quatre cents livres parisis. A Catherine DEHENRY il appartiendra un cent un quartron et demi d'héritage attenant à celui de son frère, à celui de Liévin DUBURCQ et à celui des veuve et hoirs Gérard WARTEL avec les charpentages d'une petite demeure, et trois cens un quartron de terre à labour à Templeuve et la moitié de la rente héritière. Témoins : Louis DELEZENNES fils de feu Jean et Guillaume ROGIN fils de feu Guillaume tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 83 du 20/07/1681

Contrat de mariage entre Pierre BONNIER fils de Piat marchand de vaches dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père et de Noelle DARRAS sa mère d'une part, Marguerite DENGREMONT fille de feu Charles dmt à Templeuve accompagnée de Madeleine WARTEL sa mère, de Valentin DENGREMONT son frère et de Mathieu MOLLET son oncle côté maternel d'autre part. Pierre BONNIER apporte deux cents livres parisis que donnent ses parents, deux vaches, et une maison pour un terme de quatre ans sans rendage, les habits de noce. Marguerite DENGREMONT apporte deux cens de terre à labour plantés de blé que lui donne sa mère aboutant à la terre de Jean CROMBET, à celle de Pierre BERNARD et à celle de Gérard FRY, item deux cens d'héritages prairie aboutant à l'héritage d'Olivier WARTEL, à celui des veuve et hoirs de Maître Gaspard DE MADRE, item une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Pierre LESCUIER fils de feu Louis et Philippe DESTOMBLE fils de Jean dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 84 du 27/07/1681

Jean MILLIER fils de feu Pierre laboureur dmt à Bersée en son nom et en qualité de tuteur avec Jean WAUCQUIER des enfants de feu Pierre MILLIER qu'il a eu avec Marie FICHEL, et les enfants de feue Françoise MILLIER, accorde un bail à Pierre DUBUS fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Cappelle, pour trente-six patars chaque cens. Témoins : Mathieu CASTELAIN fils de feu François laboureur et Philippe LAIGNEL sergent dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5167 acte 85 du 10/08/1681

Philippe CROMBET fils de Jean et Gilles DUBURCQ fils de feu Jean laboureurs dmt à Templeuve en Pévèle se portant forts de Maître Jacques DERVEAUX leur beau-frère accordent un bail à Pierre DURIEZ fils de feu Jean et Charles LEMESRE fils de Thomas dmt à Cappelle en Pévèle pour huit cens de terre à labour à prendre en seize cens à l'encontre de Françoise LEMESRE veuve de Gérard WARTEL à Cappelle attendant à la terre des hoirs Barbe ROSE pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 86 du 10/08/1681

Françoise LEMESRE veuve de Gérard WARTEL dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Philippe CASTELAIN fils de feu Jacques dmt à Cappelle en Pévèle pour huit cens de terre à labour à prendre en seize cens à l'encontre de Philippe CROMBET, de Gilles DUBURCQ et de Jacques DERVEAUX pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Michel CASTELAIN fils de feu Martin dmt à Templeuve et Quentin DELEPLANCQUE fils de feu Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5167 acte 87 du 22/09/1681

Pierre HERBAULT fils de feu Robert dmt à Cappelle en Pévèle à reçu la somme de dix-huit patacons de Jacques HERBAULT son frère laboureur dmt à Cappelle pour acquitter une lettre de rente héritière au profit des hoirs COURTECUISSÉ dmt à Orchies dont ledit Pierre HERBAULT n'en sera intéressé de quelconque manière et y renonce au profit de Jacques HERBAULT son frère. Charles DELEBASSE présent aussi au nom dudit Jacques HERBAULT en raison qu'il est sourd, que ledit Pierre a deux cens de terre à labour à prendre en quatre cens qui leur est échus par le trépas de leur mère Jeanne DEMUN à Cappelle aboutant à la terre d'Antoine DEMUN, à celle de Charles DELEBASSE et à l'héritage des hoirs LEFEBVRE. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 88 du 21/09/1681

Philippe WARTEL fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Charles DARRAS fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve pour douze cens de terre à labour appartenant à Pierre LECAT à Templeuve pour neuf livres parisis chaque cens. Témoins : Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 89 du 16/09/1681

Philippe WARTEL fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Yolande DELECOURT sa femme, font le partage à prendre après leur trépas entre leurs enfants Philippe, Jean, Pierre, Madeleine et Jeanne WARTEL qu'ils ont eus à savoir Philippe, Madeleine et Jeanne de feu Pasque CABIT, et Jean et Pierre de ladite Yolande DELECOURT. A Philippe WARTEL il appartiendra un lieu manoir contenant trois cens d'héritages attendant à l'héritage de Jean DUBOIS et à celui de Marguerite DUBOIS veuve de Michel DUTILLEUL, item quatre cens de terre à labour à Templeuve, item quatre cens de terre à labour à Ennevelin à prendre en huit cens à l'encontre de Jean WARTEL aboutant à la terre des hoirs Guillaume HERBAULT, à celle des hoirs Gilles BONNIER, et deux cens un quartron de terre à labour à prendre en cinq cens à l'encontre de Madeleine et Jeanne ses sœurs aboutant à la terre d'Antoine DELADERIERE et à celle de Mathieu BERNARD. A Jean WARTEL il appartiendra un lieu manoir contenant trois cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des hoirs Guillaume HERBAULT et à la terre de Philippe BONNIER fils de feu Jean, item six cens de terre à labour aboutant à la terre de Mathieu MOLLET, à celle des hoirs Toussaint DURIEZ et à celle de Guillaume DARRAS, item neuf cens de terre à labour aboutant à la terre de Pierre BERNARD, à celle de Mathieu MOLLET et à celle de Louis BERNARD par sa première femme Marie CROMBET, item quatre cens d'héritages prairie aboutant à l'héritage de Laurent DARRAS, à la terre de Philippe MOLLET et à celle de Pasque LEMESRE, et quatre cens de terre à labour à Ennevelin à prendre en quatre cens à l'encontre de Philippe WARTEL son frère aboutant à la terre de Jean CROMBET, à celle des hoirs Gilles BONNIER et à celle de Jean DEBUCHY. A

Pierre WARTEL il appartiendra un lieu manoir contenant huit cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Françoise DUPRETZ, à la terre de Marguerite BONNIER, et à l'héritage de Gérard BONNIER, item sept cens de terre à labeur aboutant à la terre des hoirs Pierre WARTEL et à celle des veuve et hoirs Allard WARTEL, item trois cens et demi de terre à labeur aboutant à la terre de Jean DUBERON et à celle d'Henri WAUCQUIER, et deux cens d'héritages prairie aboutant à celui d'Adrien FICHEL, à celui de Pierre CABIT et à celui d'Olivier WARTEL. A Michel WAUCQUIER pour sa femme Madeleine WARTEL il appartiendra cinq cens d'héritages jardinage à Templeuve aboutant à celui de Gilles DUBURCQ et à celui d'Olivier WARTEL. A Jean DUBOIS pour sa femme Jeanne WARTEL il appartiendra trois cens un quartron de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Mathieu ROGIER par sa femme Françoise DARRAS, item quatre cens de terre à labeur à Ennevelin aboutant à celle de Vincent CASTELAIN, à celle des hoirs Mathieu HERBAULT et à celle de Fleurice HERBAULT, item un cent et demi de terre à labeur à Templeuve. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 90 du 27/09/1681

Contrat de mariage entre Evrard STOEU (STEU) fils d'Amand meunier dmt à Genech accompagné de son père et de Jean FRANQUET son parrain d'une part, de Marie LESPAGNOL fille d'Antoine dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de son père, de Guillaume BONNIER son oncle et parrain d'autre part. Evrard STOEU apporte les droits de cense du moulin et les labours que lui cède son père. Marie LESPAGNOL apporte deux cens et demi de terre à labeur à Templeuve que lui donne son père, aboutant à celle d'Antoine WARTEL et à celle de Nicolas WAUCQUIER, item la somme de cent livres parisis, un lit et les habits de noce. Témoins : Philippe Noël MALLET fils de feu Pierre et Martin CASTELAIN fils d'Antoine dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 91 du 02/10/1681

Maximilien DURIEZ fils de feu Toussaint bailli de la seigneurie de Hucquin et Philippe BUIGNET (signe BEUGNET) bailli de Genech curateurs des biens délaissés par le trépas de Toussaint DURIEZ dmt vivant à Templeuve ont vendu pas mise à prix à Jean HOVART fils de feu Denis laboureur dmt à Templeuve, un cent de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Jean LEFEBVRE et à celle de Pierre BERNARD pour un gros et principal de cent livres parisis. Témoins : Charles Philippe COUVREUR et Jean ROGIER.

2 E 3 / 5167 acte 92 du 02/10/1681

Maximilien DURIEZ fils de feu Toussaint bailli de la seigneurie de Hucquin et Philippe BUIGNET (signe BEUGNET) bailli de Genech curateurs des biens délaissés par le trépas de Toussaint DURIEZ dmt vivant à Templeuve ont vendu pas mise à prix à Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve, deux cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre d'Henri WAUCQUIER, à celle de Philippe WARTEL fils de feu Mathieu, à celle de Valentin WARTEL et à celle des hoirs Mathias DARRAS pour un gros et principal de deux cent vingt-cinq livres parisis. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis et Antoine BONNIER fils de feu Philippe tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 93 du 02/10/1681

Maximilien DURIEZ fils de feu Toussaint bailli de la seigneurie de Hucquin et Philippe BUIGNET (signe BEUGNET) bailli de Genech curateurs des biens délaissés par le trépas de Toussaint DURIEZ dmt vivant à Templeuve ont vendu pas mise à prix à Jean DESCARPENTRIES gorlier et échoppier dmt à Templeuve, un lieu manoir contenant un quartron d'héritage à Templeuve aboutant à l'héritage des hoirs Jacques DELEBASSE et à celui d'Adrien FICHEL pour un gros et principal de sept cents livres parisis. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis et Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 94 du 06/10/1681

Jean MILLIER fils de feu Pierre et de défunte Elisabeth WARTEL, Bauduin DESCAMPS veuf de Françoise MILLIER qui a eu Jean Baptiste BLONDEAU d'avec feu Simon BLONDEAU puis Jean Philippe, Marie Catherine, Catherine et Marie Jeanne d'avec Bauduin DESCAMPS, dmt les MILLIER à Bersée, DESCAMPS et BLONDEAU à Mérignies, tous héritiers de feu Pierre MILLIER et de défunte Elisabeth WARTEL en font le partage des biens. A Jean MILLIER il appartiendra quatre cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle dont deux cens aboutant à la terre de Jean LELEU, à celle de Michel DUBUS, à celle des autres enfants dudit feu Pierre MILLIER qu'il a eus d'encore vivante Marie FICHEL, et les deux autres cens aboutant à la terre de Jean DUBERON, à celle de Claude GILLEMAN, item les bois de charpentage bâtis sur l'héritage des enfants de Marie FICHEL et la somme de cent quarante-quatre livres parisis que ledit Bauduin DESCAMPS doit lui payer. A Bauduin et Jean Philippe DESCAMPS, Jean Baptiste BLONDEAU se portant forts de Marie Catherine, Catherine et Marie Jeanne DESCAMPS il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à prendre en quatre cens à l'encontre des enfants dudit feu Pierre MILLIER qu'il a eus d'avec Marie FICHEL à charge des DESCAMPS et BLONDEAU de payer trois florins et de prendre à leur charge les vingt-cinq livres parisis pour un quart d'une lettre de rente héritière en quoi l'autre quart demeure à la charge dudit Jean MILLIER qui est la moitié de cent livres au profit des enfants de Marie FICHEL. Témoins : Jean DESPREZ fils de feu Gaspard et Antoine FABVAT fils de feu Vincent laboureurs dmt à Cappelle et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 95 du 07/10/1681

Jean DARRAS fils et héritier de feu Allard et de défunte Marguerite WARTEL laboureur dmt à Genech a vendu par mise à prix à Olivier DEHENRY fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, trois cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à celui de Jean DUBURCQ, à celui de Jean ROGIER, à celui de Jeanne DESPREZ et à celui de Pierre WARTEL pour un gros et principal de cinq cent cinquante livres parisis. Témoins : François CHOCQUET fils de Leon et Jean DUBURCQ fils de feu Jean tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 96 du 07/10/1681

Liévin DUBURCQ fils de feu Mathieu valet de blanchisseur dmt à Lille accorde un bail à François CHOCQUET fils de feu Leon couturier dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant sept quartrons d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Gérard WARTEL, à celui de Catherine DEHENRY et à celui de Louis DELEZENNES pour quinze florins carolus l'an. Témoins : Jean DUBOIS fils de feu Philippe couturier et Gilles WARTEL fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 97 du 07/10/1681

Henri WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle à vendu par mise à prix à Olivier DEHENRY fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve, trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Pierre WARTEL, à celle de Jean Baptiste WAUCQUIER, à celle des veuve et hoirs André HOVART et à celle de Jeanne DESPREZ pour un gros et principal de cinq cents livres parisis. Témoins : Mathieu DELINSELLES à Lille et Jean DUBURCQ laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 98 du 12/10/1681

André LESTIENNE fils de feu Jacques et Pierre HENNOT fils de feu Jean et mari de Bonne LESTIENNE dmt à Cappelle en Pévèle héritiers de feu Jacques LESTIENNE et de défunte Catherine BARDAIL font le partage des biens. A André LESTIENNE il appartiendra quatre cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Jean DUBERON, à celle des hoirs Maximilien LESTIENNE et à celle des hoirs du nom DUBLEUMORTIER. A Pierre HENNOT pour Bonne LESTIENNE sa femme il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages à Cappelle. Il prendra à sa charge deux lettres de rente héritière portant sur un principal de trois cents livres parisis au profit de Mathieu DEREIGNAUCOURT. Témoins : Michel DUBUS fils de feu Vincent et Mathieu DELATTRE fils de feu Jean tous deux dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5167 acte 99 du 12/10/1681

Pierre HENNOT fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail à Guillaume DUBUS fils de feu Nicolas laboureur dmt à Cappelle pour un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages à Cappelle aboutant à l'héritage d'André LESTIENNE, à la terre des hoirs DUBLEUMORTIER et un cent de terre à labeur aboutant à celle de Jean DUBERON et à celle des hoirs Maximilien LESTIENNE pour quinze florins carolus l'an. Témoins : Michel DUBUS fils de feu Vincent et Mathieu DELATTRE fils de feu Jean tous deux dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5167 acte 100 du 12/10/1681

Marie DUHEM fille de feu Nicolas dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Adrien VERRON fils de feu Robert serviteur de meunier dmt à Cappelle en Pévèle pour un lieu manoir contenant trois cens d'héritages à Cappelle aboutant à celui de Jacques OLIVIER et à celui de Marguerite MIRLIER pour vingt-trois livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 101 du 16/10/1681

Antoine DELADERIERE lieutenant de Cobrieux y dmt accorde un bail à Alexandre MOLLET fils de feu Philippe hôte dmt à Templeuve en Pévèle pour trois cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à celui des veuve et hoirs COURCOL et à celui des hoirs Madeleine DUBURCQ pour neuf livres parisis l'an. Témoins : Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur et Sébastien CAUDRELIER laboureur.

2 E 3 / 5167 acte 102 du 16/10/1681

Nicolas CAUDRELIER fils de feu Louis, Jean Baptiste FACQ et Laurence CRISTAL et Albertine CRISTAL, du nom CAUDRELIER et CRISTAL enfants, neveu et nièces de feu Louis dmt à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) , ont vendu à Sébastien CAUDRELIER et Jeanne PLUS sa femme dmt à Marcq, trois cens et un tiers de cens à Ennevelin aboutant à la terre des hoirs Philippe CROMBET, à celle de Nicolas POUTRAIN et à celle des hoirs LEBLANCQ pour un gros et principal de deux cent soixante-quatre livres parisis. Témoins : Philippe LEURIDAN prêtre pasteur d'Antreulle et Louis CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur dmt à Marcq.

2 E 3 / 5167 acte 103 du 19/10/1681

Pierre DENGREMONT fils de Balthazar laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jacques PIETIN fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Martin DEVRENAY, à celle de Jean CROMBET pour quatorze florins carolus l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 104 du 20/10/1681

Marie TRESEL veuve de Gaspard POTTIER dmt à Fretin fait le partage des biens mobiliers à Louis, Jacqueline et Alexandre POTTIER ses enfants qu'elle à promis de nourrir et vêtir jusqu'à leur mariage ou leur entrée en religion où elle leur paiera chacun douze livres. Témoins : Hyppolite CHUFFART fils de feu Charles et Antoine Claude GAHIDE clerc dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 105 du 21/10/1681

Antoine DELADERIERE lieutenant de Cobrieux y dmt en son nom et en qualité de procureur spécial de Pasque WARTEL sa femme, a vendu par mise à prix à Vincent DUBURCQ fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour lui ou son command à dénommer duquel il répond deux cens d'héritages prairie par Philippe CAUDRELIER à prendre en quatre cens du côté de l'héritage de Pierre DARRAS, à celui occupé par Henri WARTEL, pour un gros et principal de deux cent quatre-vingt-quatorze livres argent. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 106 du 21/10/1681

Antoine DELADERIERE lieutenant de Cobrieux y dmt en son nom et en qualité de procureur de Pasque WARTEL sa femme, a vendu par mise à prix à Quentin WARTEL fils de feu Gérard dmt à Templeuve en Pévèle deux cens d'héritages prairie occupés par ledit Quentin WARTEL à prendre en quatre cens, les deux autres cens occupés par Philippe CAUDRELIER attenant à L'héritage d'Olivier WARTEL, à celui des hoirs Jean DENGREMONT pour deux cent soixante-seize livres en franc argent. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 107 du 21/10/1681

Antoine DELADERIERE lieutenant de Cobrieux y dmt en son nom et en qualité de procureur de Pasque WARTEL sa femme a vendu par mise à prix à Vincent DUBURCQ fils de feu Jean tisserand et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle deux cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à celui de François WARTEL et celui d'Antoine WARTEL pour un gros et principal de trois cents livres parisis. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de Martin et Quentin WARTEL fils de feu Gérard tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 108 du 21/10/1681

Contrat de mariage entre Jean DELOBEL fils de feu Nicolas dmt à Louvil accompagné de Noël FLINOIS, Nicolas WARTEL et de Mathias DELATTRE ses oncles alliés d'une part, de Marie TRESEL veuve de Gaspard POTTIER dmt à Fretin accompagnée de Nicolas MONNET son beau-frère, de Mathieu et Jean BONNIER et de Philippe PASQUIER ses beaux-frères d'autre part. Jean DELOBEL apporte deux cents livres parisis lui appartenant. Témoins : Hyppolite CHUFFART fils de feu Charles laboureur dmt à Ronchin et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean cleric à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 109 du 21/10/1681

Jean HERBAULT fils de feu Antoine laboureur dmt à Mouchin accorde un bail à Pasque OLIVIER veuve d'André HOVART pour sept cens de terre à labour à Templeuve en Pévèle aboutant à la terre des hoirs de Jean DEGENAY, à celle de Gilles DELANNOY, à celle de Charles DESCATOIRE et à celle de Jean CAUDRELIER pour quarante-deux livres parisis l'an. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean cleric de Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 110 du 24/10/1681

Bon WAUCQUIER fils de Pierre laboureur dmt à Genech a vendu à Jean FRANQUET fils de Pierre maréchal et laboureur à Genech le blé vert à récolter en août prochain sur sept cens de terre à labour à Nomain aboutant à la terre de Jourdain DEWAVRIN et à celle de Gilles CONSTANT et deux cens et demi aboutant à la terre de Charles BOURGEOIS, à celle de Pierre CASTELAIN et à celle de Jean DESCAMPS, pour la somme de cent vingt livres parisis. Témoins : Mathieu WAUCQUIER fils de feu Olivier hôte et laboureur dmt à Genech et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 112 du 25/10/1681

Maximilien DURIEZ fils de feu Toussaint et Philippe BUIGNET (signe BEUGNET) dmt DURIEZ à Templeuve en Pévèle et BUIGNET à Genech curateurs commis à l'hérédité de feu Toussaint DURIEZ ont vendu par mise à prix à Antoine BONNIER fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve, un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages aboutant à l'héritage de Jean DENGREMONT pour un gros et principal de mille livres parisis. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis laboureur et Charles Philippe COUVREUR cleric paroissial de Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 113 du 25/10/1681

Noël DUBUS fils de feu André et Antoinette ROUSSEL sa femme et Gilles DUBUS frère audit Noël dmt à Cappelle en Pévèle ont déclaré devoir la somme de trois cent soixante deux florins carolus à Jean DUBERON dmt à Lille pour rendage de terres et autres affaires. Témoins : Jean COCQUELLE fils de feu Georges et Jean DESPREZ fils de feu Gaspard tous deux laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5167 acte 114 du 27/10/1681

Nicolas DEREGNAUCOURT fils de feu Michel charpentier dmt à Péronne, et Adrien DELOBEL fils de feu François père et tuteur de Bartholomé et Marie DELOBEL, enfants qu'il a eu de feu Jeanne DELANNOY dmt à Lesquin, du nom DEREGNAUCOURT, Bartholomé et Marie DELOBEL, enfants, neveu et nièce de défunte Jacqueline CROMBET font le partage. A Nicolas DEREGNAUCOURT il appartiendra un cent d'héritage jardinage à Péronne à prendre en deux cens à l'encontre de Bartholomé et Marie DELOBEL aboutant à l'héritage occupé par Thomas CROMBET, item la moitié du charpentage de la maison érigée dessus. A Bartholomé et Marie DELOBEL représentés par Adrien leur père il appartiendra un cent d'héritage jardinage et l'autre moitié du charpentage de la maison. Témoins : Jean DEBOULOGNE fils de feu Jean laboureur dmt à Fretin et Quentin DUBURCQ fils de feu Gilles raccommodeur de souliers dmt à Fretin.

2 E 3 / 5167 acte 115 du 27/10/1681

Contrat de mariage entre Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et veuf de Péronne OLIVIER accompagné d'Henri WAUCQUIER et de Jean WAUCQUIER son beau-frère d'une part, Marguerite DESROEUX veuve de Martin CHOCQUET dmt à Templeuve accompagnée de Georges DESROEUX son frère et de Michel DENGREMONT son frère allié d'autre part. Marguerite DESROEUX apporte quatre cents livres parisis, ses habits et un lit. Témoins : François CHOCQUET fils de feu Léon couturier et Gérard DARRAS fils de feu Henri manouvrier dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 116 du 27/10/1681

Nicolas DEREGNAUCOURT fils de feu Michel charpentier et Catherine DUBURCQ sa femme dmt à Péronne ont vendu à Jean DEBOULONNE fils de feu Jean laboureur dmt à Fretin un cent et quelques verges de terre à labour à Fretin pour un gros et principal de cent quatorze livres parisis. Témoins : Adrien DELOBEL fils de feu François laboureur dmt à Lesquin et Quentin DUBURCQ fils de feu Gilles raccommodeur de souliers dmt à Fretin.

2 E 3 / 5167 acte 117 du 03/11/1681

Henri WARTEL fils de feu Jean laboureur et Marguerite FICHEL sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont vendu à Jean LHOSTE fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Jean DENGREMONT, à celle de Jean DUBOIS et à celle de Gérard DELANNOY pour un gros et principal de quatre cents livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 118 du 09/11/1681

Pasque WARTEL femme d'Antoine DELADERIERE laboureur dmt à Cobrieux a mis en vente six cens d'héritages prairie à Templeuve en Pévèle par mise à prix et enchères au profit de Vincent DUBURCQ dmt à Templeuve. Témoins : Adrien Louis GRULOIS dmt à Cobrieux et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 119 du 27/11/1681

Philippe BEUGNET bailli de Genech y dmt en qualité de procureur de Jean DU CHAMBGE licencié en droit, greffier du baillage de Tournai, a vendu à Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve en Pévèle cinq cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Louis BERNARD et à celle des hoirs Jean DARRAS pour un gros et principal de quatre cents livres parisis. Témoins : Jean ROGIER fils de Louis laboureur et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve y dmt.

Du 21/11/1681 Par devant moi Gaspard LORTHIOIR notaire Royal de la résidence de Tournai comparait Jean DUCHAMBGE licencié en droit, greffier de Messieurs des Etats du baillage de Tournai constitue son procureur et mandataire en la personne de Philippe BEUGNET bailli de Genech auquel il donne tout pouvoir... Témoins : Antoine POTTIER dmt à Genech et Pierre WIBAULT clerc du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 120 du 27/11/1681

Philippe BEUGNET bailli de Genech y dmt en qualité de procureur de Jean DU CHAMBGE licencié en droit greffier du baillage de Tournai, a vendu à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle y dmt, six cens de terre à labour à Templeuve pour un gros et principal de sept cent cinquante livres parisis. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 121 du 03/11/1681

Henri WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean LHOSTE fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve pour deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Jean DENGREMONT, à celle de Jean DUBOIS et à celle de Gérard DELANNOY pour huit livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 122 du 03/11/1681

Henri WARTEL fils de feu Jean laboureur et Marguerite FICHEL sa femme font le partage de leurs biens qu'ils laisseront après leur trépas entre Gilles WARTEL, Pierre DELEBASSE et Marguerite WARTEL sa femme, Gilles ROHART et Agnès WARTEL sa femme leurs enfants. A Gilles WARTEL, Gilles ROHART et Agnès WARTEL il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages, item cinq cens de terre à labour, item quatre cens d'héritages prairie aboutant à celui de Pasquier FLINOIS et à celui de Charles DARRAS et la somme de trois mille six cents livres qui leur a été fournis pour leur mariage. A Pierre DELEBASSE et Marguerite WARTEL il appartiendra un lieu manoir contenant treize cens d'héritages à Templeuve attenant à l'héritage de Gérard WARTEL, à la terre de Marguerite DARRAS et à celle de Charles PETIT, item trois cens et demi attenant à la terre de Pasquier WARTEL, à celle d'Antoine LADERIERE par sa femme Pasque WARTEL, item trois cens un tiers à Genech aboutant à la terre de Philippe DUBURCQ par Elisabeth HEDDEBAULT sa femme et à celle des hoirs BRAME. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 123 du 16/11/1681

Jean DESTROIFAUULT dmt à Templeuve en Pévèle et Toussaint HERAT dmt à Fretin ont accordé un bail à Pierre DARRAS fils de feu Nicolas dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre d'Adrien FICHEL, à celle d'Antoine CHAFFAULT et à celle de Jacques DENEUFVILLE pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 124 du 14/11/1681

Henri LEFEBVRE dit DELATTRE bailli et receveur des Dames de Flines dmt à Lille accorde un bail à Jean Baptiste MILLIER cordonnier dmt à Templeuve en Pévèle pour deux cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Balthazar LEQUESNE, à celle des hoirs Michel CALLONNE et à celle occupée par Louis ROUSSEAU pour quinze livres parisis l'an. Témoins : Charles DELEBECQUE fils de Robert et Jean THIBAULT fils de feu Jean dmt à Lille.

2 E 3 / 5167 acte 125 du 18/11/1681

Philippe MOLLET fils de feu Charles pauvriseur et receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve en Pévèle comparant avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail à Pierre BLONDEL fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve pour six cens un quartron d'héritage à Templeuve aboutant à la terre de Me Denis VANACRE pour vingt-cinq livres parisis l'an à rendre aux pauvres. Par sûreté Hélène CHUFFART veuve de Jean GAHIDE dmt à Templeuve se porte caution. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve et Antoine HAVET fils de feu Antoine laboureur dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5167 acte 126 du 18/11/1681

Philippe MOLLET fils de feu Charles pauvrisseur et receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve en Pévèle comparant avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail à Mathieu MINNET fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Jacques CAUDRELIER et à celle occupée par Balthazar LEQUESNE pour quinze livres parisis à rendre aux pauvres. Par sûreté Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve se porte caution. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 127 du 18/11/1681

Philippe MOLLET fils de feu Charles pauvrisseur et receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve en Pévèle comparant avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail à Antoine HAVET fils de feu Antoine laboureur dmt à Ennevelin pour huit cens de terre à labeur à Ennevelin pour quarante-huit livres parisis l'an à rendre aux pauvres. Par sûreté Mathieu MINNET fils de feu Jean couturier dmt à Templeuve se porte caution. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 128 du 18/11/1681

Philippe MOLLET fils de feu Charles pauvrisseur et receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve en Pévèle comparant avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail à Marguerite DENGREMONT veuve de Jean DENGREMONT fils de feu Charles dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Jean CROMBET et à celle de Philippe DESTOMBLES pour vingt-trois livres parisis à rendre aux pauvres. Par sûreté Jean DENGREMONT fils de feu Gérard se porte caution. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 129 du 18/11/1681

Philippe MOLLET fils de feu Charles pauvrisseur et receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve en Pévèle comparant avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail à Mathieu MINNET fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labeur à Mérignies pour seize livres parisis à rendre aux pauvres. Par sûreté Mathieu MOLLET fils de feu Charles se porte caution. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Antoine Claude GAHIDE dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 130 du 18/11/1681

Philippe MOLLET fils de feu Charles pauvrisseur et receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve en Pévèle comparant avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail à Jean WARTEL fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labeur donnés aux pauvres par Pasquier LEMESRE vivant laboureur dmt à Templeuve, aboutant à la terre de Philippe PASQUIER et à celle occupée par Balthazar LEQUESNE pour neuf livres parisis à rendre aux pauvres. Par sûreté Antoine HAVET fils de feu Antoine se porte caution. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Antoine Claude GAHIDE dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 131 du 18/11/1681

Philippe MOLLET fils de feu Charles pauvrisseur et receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve en Pévèle comparant avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail à Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Jean DESCATOIRE et à celle des enfants Eloi HEDDEBAULT pour dix-huit livres

parisis. Par sûreté Philippe MOLLET son frère se porte caution. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5167 acte 132 du 21/11/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail à Jean CAULIER fils de Jean laboureur dmt à Mons en Pévèle pour dix cens de terre à labeur à Mérignies aboutant à la terre de François VERDIER, à celle de François LEMESRE écuyer seigneur de Wailly et à celle occupée par Jacques PASBECQ pour seize florins six patars l'an. Témoins : Venant DETOURMIGNIES fils de Venant serviteur audit seigneur et François PETIT fils de feu François manouvrier dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5167 acte 133 du 21/11/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail Paul BOCQUET, Pierre DEMARQUETTE et Michel FAUVELLE dmt tous à Tourmignies pour dix-huit cens de terre à labeur à Tourmignies pour trente-six florins carolus l'an. Témoins : Pierre DERVEAUX prêtre pasteur de Tourmignies et Pierre CAMBIER fils de Jean serviteur audit seigneur.

2 E 3 / 5167 acte 134 du 21/11/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail Paul BOCQUET clerc paroissial de Tourmignies pour quatre cens de terre à labeur à Tourmignies aboutant à la terre de François ISAMBART pour six florins carolus l'an. Témoins : Pierre DEMARQUETTE carlier dmt à Tourmignies et Venant DETOURMIGNIES fils de Venant serviteur audit seigneur.

2 E 3 / 5167 acte 135 du 21/11/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail Martin MAURISSE fils de feu Martin manouvrier dmt à Tourmignies pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritage à Tourmignies aboutant à l'héritage de Pierre PENNEQUIN et à la terre de François ISAMBART et quatre cens de terre à labeur attenant à la terre de Noël Marcq DESMASIRE pour vingt florins l'an. Témoins : Pierre DERVEAUX prêtre pasteur de Tourmignies et Venant DETOURMIGNIES fils de Venant serviteur audit seigneur.

2 E 3 / 5167 acte 136 du 21/11/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail à Pierre et Gilles DETOURMIGNIES frères dmt à Tourmignies pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages et huit cens de terre à labeur attenant à la terre de Gérard CAUDRELIER et deux cens et demi de terre à labeur attenant à la terre de Philippe POUTRAIN pour trente-neuf florins carolus l'an. Témoins : Pierre DERVEAUX prêtre pasteur de Tourmignies et Venant DETOURMIGNIES fils de Venant serviteur audit seigneur.

2 E 3 / 5167 acte 137 du 23/11/1681

Philippe MOLLET fils de feu Charles pauvriseur et receveur des biens et revenus des pauvres de Templeuve en Pévèle comparant avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail à Joseph TREHOULT fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve pour vingt cens de terre à labeur à Cappelle en Pévèle attenant à la terre de Mr BRIDOULT et à celle d'Adrien FICHEL pour quatre-vingt livres parisis à rendre aux pauvres. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 138 du 25/11/1681

Mathieu MOLLET fils de feu Alexandre cuvelier dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Pierre HOVART fils de feu Denis pour trois cens de terre à labeur à Ennevelin attenant à la terre de Philippe MOLLET, à celle des Dames DESPREZ et à celle des Jésuites d'Armentières pour treize livres parisis l'an. Témoins : Denis HOVART fils de feu Denis et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 139 du 25/11/1681

Charles WAUCQUIER fils de feu Noël laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Catherine LAIGNEL veuve d'Antoine HOVART dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve attenant à la terre d'Alexandre VANSTIMBERCQ et à celle des veuve et hoirs Pierre HOVART pour dix-huit livres parisis l'an. Témoins : Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 140 du 30/11/1681

Marguerite BONNIER veuve de Jean DENGREMONT dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Jean CONSTANT fils de feu Mathias cuvelier dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Pierre BERNARD et à celle de Philippe WARTEL pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Pierre GHISLAIN fils de Jean laboureur et François WARTEL bailli de la Grurie dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 141 du 05/12/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail à Pierre DEMARQUETTE fils de Laurent carlier dmt à Tourmignies pour douze cens de terre à labour à Tourmignies aboutant à la terre de Gérard CAUDRELIER et à celle des veuve et hoirs Michel MILLIER pour vingt-cinq florins carolus l'an. Témoins : Charles DUFOUR et Philippe THELIER tous deux serviteurs au bailleur.

2 E 3 / 5167 acte 142 du 05/12/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail à Ignace PICQUET fils de feu Antoine laboureur dmt à Tourmignies pour dix cens de terre à labour à Tourmignies aboutant à la terre de Jean COCHET (COGET) et à celle des veuve et hoirs Michel VERDIER pour dix-neuf florins carolus l'an. Témoins : Venant DETOURMIGNIES fils de Venant et Charles DUFOUR tous deux serviteurs audit seigneur

2 E 3 / 5167 acte 143 du 05/12/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail à Henri DESCARPENTRIES couturier dmt à Tourmignies pour quatre cens de terre à labour à Tourmignies aboutant à la terre de Gérard CAUDRELIER pour neuf florins l'an. Témoins : Venant DETOURMIGNIES fils de Venant et Charles DUFOUR fils de feu Nicolas serviteurs audit seigneur.

2 E 3 / 5167 acte 144 du 05/12/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail à Nicolas FAUVELLE fils de feu Hubert bailli de Tourmignies pour deux bonniers six cens de terre à labour à Attiches pour trente-six florins sur dix-huit cens et vingt-cinq florins sur vingt cens. Témoins : Pierre DEMARQUETTE carlier et Michel FAUVELLE laboureur dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5167 acte 145 du 05/12/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail à Michel PICQUET fils de Michel dmt à Mérignies et à Jean DUHAMEL fils de feu Jean dmt à Mons en Pévèle pour vingt-six cens de terre à labour pour quarante patars chaque cens de terre. Témoins : Venant DETOURMIGNIES fils de Venant et Philippe THELIER tous deux serviteurs au bailleur.

2 E 3 / 5167 acte 146 du 05/12/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail à Antoine DAUBRICOURT fils de feu Jean laboureur dmt à Mons en Pévèle pour deux bonniers de terre à labour à Mons en Pévèle aboutant à la terre de Pierre PENNEQUIN et à celle des hoirs Pierre BATELET pour soixante-douze florins carolus. Témoins : Venant DETOURMIGNIES fils de Venant et Philippe THELIER fils de feu Guillaume tous deux serviteurs au bailleur.

2 E 3 / 5167 acte 147 du 14/07/1681

François HENNO fils de feu Jean hôte marchand et laboureur dmt à Cobrieux reconnaît devoir à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle la somme de cinquante livres parisis pour la vente d'un chariot. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 148 du 02/12/1681

Pierre LAIGNEL fils de Pierre, Anne HERBAULT sa femme et Péronne HERBAULT sa sœur dmt à Templeuve en Pévèle du nom HERBAULT enfants et héritiers de feu Bartholomé ont vendu à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve un cent un quartron de terre à labour à Templeuve pour un gros et principal de cent soixante dix-huit livres parisis. Témoins : Simon DELEBASSE fils de feu Mathieu marchand de vaches et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 149 du 29/12/1681

Jean DUBOIS fils de feu François aîné et Jean, Pierre, Michel et François DUBOIS, Jean DENGREMONT mari de Jeanne DUBOIS du nom DUBOIS frères et sœur et enfants dudit Jean aîné dmt à Templeuve en Pévèle font le partage des biens et terres appartenant à Jean DUBOIS premier comparant et ceux délaissés par le trépas de Marie BONNIER sa seconde femme. A François DUBOIS il appartiendra la moitié d'un lieu manoir contenant six cens et demi et demi quartron d'héritage à Templeuve. A Jean DUBOIS il appartiendra l'autre moitié du lieu manoir. A Michel DUBOIS il appartiendra trois cens et demi de terre à labour, item deux cens de terre à labour à prendre à l'encontre de Jean DENGREMONT. A Pierre DUBOIS il appartiendra trois cens et demi de terre à labour à Templeuve, item deux cens de terre à labour. A Jean DENGREMONT et sa femme deux cens et demi de terre à labour à prendre en quatre cens det demi à l'encontre de Michel DUBOIS. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Pierre DUBURCQ fils de feu Jean tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 150 du 23/12/1681

Ferdinand WARESQUIEL chanoine de l'église Notre Dame de Tournai seigneur de Bonnance au nom des pauvres, rentiers et tenanciers de la Srie de Bonnance accorde un bail à Jean SIX fils de feu Maximilien laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour dix cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Philippe WARTEL fils de feu Mathieu, à celle de Martin ROGIN, à celle de Quentin WARTEL et à celle des hoirs Liévin PASQUIER pour cinq rasières deux havots de blé à rendre aux pauvres. Témoins : Nicolas HAUWEL fils de feu Mathieu et Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 151 du 23/12/1681

Ferdinand WARESQUIEL chanoine de l'église Notre Dame de Tournai, seigneur de Bonnance au nom des pauvres, rentiers et tenanciers de la Srie de Bonnance accorde un bail à Pierre WARTEL fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour dix cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Gérard BONNIER pour cinq rasières deux havots deux quarrés de blé à rendre aux pauvres. Témoins : Nicolas HAUWEL fils de feu Mathieu et Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 152 du 15/12/1681

Catherine CORNILLE veuve de Jean HERBAULT dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail à Joseph HOVART et Marie Madeleine WAUCQUIER sa femme dmt à Templeuve pour un lieu manoir jardin héritages et terres à labeur que ladite Catherine CORNILLE tient et occupe d'Henri ROBERT seigneur de Vertain et de Jean Michel ROGIER aux mêmes conditions du bail qu'elle en avait. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur et Bonaventure HERBAULT fils de feu Jean dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 153 du 15/12/1681

Martin DEVRENAY fils de feu Henri laboureur dmt à Templeuve en Pévèle a nommé son fils Jean Baptiste DEVRENAY son procureur spécial. Témoins : Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5167 acte 154 du 15/12/1681

Jean DUBURCQ fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle procureur spécial de Jacques DOBRICOURT et Marguerite DUBURCQ sa femme dmt à Bersée ont nommé Jean DUBURCQ frère à ladite Marguerite DUBURCQ laboureur dmt à Templeuve en Pévèle leur procureur spécial. Lequel a vendu à Jean Baptiste WAUCQUIER fils de Jean carlier dmt à Templeuve cinq cens et demi de terre à labeur à Templeuve pour un gros et principal de sept cents livres parisis. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean.

2 E 3 / 5167 acte 155 du 28/12/1681

Philippe DELEDEULLE fils de Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle declare devoir à Toussaint BERNARD fils de Pierre laboureur dmt à Bersée la somme de vingt-huit florins carolus qui lui a prêté. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Jean NIONT fils de feu André maçon dmt à Marchiennes.

2 E 3 / 5167 acte 156 du 07/01/1681

Henri WARTEL fils de feu Jean et Marguerite FICHEL sa femme, Jean DENGREMONT fils de feu Gérard, Marguerite DENGREMONT veuve de Jean DENGREMONT, Philippe DESTOMBLES et Anne DENGREMONT sa femme, Jeanne et Marie DENGREMONT sœurs enfants de feu Gérard, ladite Marguerite FICHEL sœur et les DENGREMONT neveu et nièces de défunte Jeanne FICHEL veuve en son vivant de Gilles DENGREMONT, ont vendu à Gilles DUBURCQ fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle cinq cens et demi de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre d'Olivier WARTEL fils de feu Jean, à celle de Jean OLIVIER, à celle de Françoise DARRAS et à celle de Ghislain DUGARDIN par sa femme Monique WARTEL, pour un gros et principal de neuf cent cinquante livres parisis. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques et Pierre LESCUIER fils de feu Louis dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 157 du 14/01/1681

Brigitte CALLONNE fille de feu Michel et de défunte Barbe LEFEBVRE dmt à Lesquin a vendu à Nicolas CALLONNE son frère tous les droits qu'elle a sur un lieu manoir contenant trois cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des hoirs Christophe DEDAMPS, à la terre des veuve et hoirs Jean GAHIDE, et sur deux cens et demi d'héritages aboutant à l'héritage des hoirs Pasquier LEMESRE et à la terre d'Henri LEFEBVRE, item sur cinq cens de un tiers de cens de terre à labeur aboutant à la terre des hoirs de Gilles DUBURCQ, pour un gros et principal de cent florins. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial et Jean Fleurent DERETZ fils de feu Jacques commis à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 158 du 16/04/1681

Contrat de mariage entre Louis HAUWEL fils de feu Louis laboureur dmt à Genech accompagné de Philippe BEUGNET bailli de Genech d'une part, Marie Hélène DUBUS veuve de Denis DELEZENNES dmt à Genech aussi accompagnée de Philippe BEUGNET bailli de Genech d'autre part. Louis HAUWEL devra nourrir Jean François, Jacques Albert, Marie Elisabeth et Jeanne Thérèse, enfants de Marie Hélène DUBUS qu'elle a eus de feu Denis DELEZENNES. Témoins : Charles PIETIN fils de feu Pierre et Jean Baptiste DUBOIS fils de feu Jacques tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 159 du 04/05/1681

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON dmt à Lille accorde un bail à Jacques DENEUFVILLE fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour deux bonniers un cent de terre à labour à Cappelle pour soixante-trois florins dix patars l'an. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur et Jean DANIEL fils de feu Jean raccommodeur de souliers dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5167 acte 160 du 21/11/1681

Alexandre Charles DASSIGNIES seigneur de Latourelle dmt à Assignies accorde un bail à Jean et Pierre LAGACHE père et fils dmt à Tourmignies une portion d'héritages pour quatre florins carolus l'an. Témoins : Venant DETOURMIGNIES fils de Venant et François DUPETIT serviteurs du bailleur.

2 E 3 / 5168 acte 1 du 04/10/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre Jean LEFEBVRE fils de feu Alexandre et veuf de Catherine DEHULU, laboureur dmt à Phalempin accompagné de Pasquier WARTEL d'une part, Françoise WARTEL fille d'Antoine dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de son père et d'Antoine CASTELAIN oncle maternel d'autre part. Antoine WARTEL donne à sa fille dix huit cents livres parisis, item une vache, un lit et les habits de noce. Jean LEFEBVRE devra faire la formature de Jean, Antoine, Pierre et Christine LEFEBVRE les enfants qu'il a eus de Catherine DE HULU à chacun la somme de cent florins, les nourrir, habiller et envoyer à l'école.

2 E 3 / 5168 acte 2 du 08/01/1682 à Ennevelin

Georges PIETIN fils de feu Nicolas manouvrier dmt à Ennevelin déclare avoir vendu à Gérard PASQUIER fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve en Pévèle deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des hoirs Denis LECAT, à celle de Gérard WARTEL, à celle occupée par Jacques DEDAMPS pour un gros et principal de quatre-vingt patacons en espèces. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et Jean DESTOMBLE dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 3 du 02/02/1682 à Templeuve

Evrard STEUT fils d'Amand meunier du moulin de Genech se portant fort de Marie Angélique LESPAGNOL sa femme, déclare avoir vendu à Gilles WARTEL fils d'Antoine laboureur dmt à Templeuve en Pévèle deux cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Nicolas WAUCQUIER, à celle de Mathieu CABIT et à celle de Mathieu BERNARD et Vincent DUBURCQ pour un gros et principal de quatre cent vingt-cinq livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 4 du 04/02/1682 à Templeuve

Jean HAUWEL (signe HOEL) laboureur à Somain mari de Marie DASSONVILLE héritière de feu Jean a vendu par mise à prix à Laurent DARRAS fils de feu Pierre laboureur à Templeuve en Pévèle cinq cens de terre à labour à Genech moyennant deux livres au courtier Antoine DELANNOY et pour un gros et principal de cinq cents livres parisis. Témoins : Antoine DELANNOY greffier dmt à Genech et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 5 du 14/02/1682 à Templeuve

François COCQUEL fils de Jean laboureur et Marguerite WARTEAU sa femme dmt à Cappelle en Pévèle ont reconnu avoir vendu par mise à prix à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve huit cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Marie Gabrielle RISRENGHE veuve d'Antoine DE BALLENCOURT dit COURCOL, à celle occupée par Balthazar LEQUESNE, à celle des hoirs Pasquier LEMESRE et à celle de Jean DUBERON, pour un gros et principal de sept cents livres parisis. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 6 du 19/01/1682 à Templeuve

Denis HOVART fils de feu Denis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle se portant fort de Martin LECLARD et Marie HOVART sa femme, déclare avoir vendu par mise à prix à Jean FRANQUET fils de Pierre maréchal et laboureur dmt à Genech, cinq cens de terre à labour à Genech aboutant à la terre de Martin HERBAULT, à celle d'Allard BRAMME pour un gros et principal de cinq cent vingt-cinq livres parisis. Témoins : Philippe WARTEL bailli du Boisleville à Templeuve et Mathieu WAUCQUIER fils de feu Olivier hôte dmt à Genech.

2 E 3 / 5168 acte 7 du 16/02/1682 à Templeuve

Jérôme NANANTE fils de Jean maître bourseteur dmt à Lille St Sauveur et Marie Claire DUBURCQ sa femme et héritière de Jeanne DESTROIFALU déclarent avoir vendu par mise à prix à François CHOCQUET fils de feu Leon couturier dmt à Templeuve en Pévèle, un lieu manoir contenant cent quarante et une verges à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs de Gérard WARTEL et à celui de Louis DELEZENNES pour un gros et principal de cinq cent douze livres parisis. Témoins : Hugues BOISTELLE, Louis DELEZENNES et Gilles WARTEL.

2 E 3 / 5168 acte 8 du 20/02/1682 à Templeuve

Jean LEMESRE fils de feu François et Péronne DURIEZ sa femme dmt à Cappelle en Pévèle déclarent avoir vendu à Antoine FABVAT fils de feu Vincent laboureur dmt à Cappelle un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Cappelle aboutant à la terre de Robert DEREGNAUCOURT et à celle de Maître Paul SOLLIER pour un gros et principal de quatre cent vingt-cinq livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 9 du 23/03/1682 à Templeuve

Gilles WARTEL fils de Henri dmt à Leyde en son nom et celui de Marie Marguerite MOLLET sa femme comme procureur spécial, déclare avoir vendu par mise à prix à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, deux cens d'héritage prairie à Templeuve aboutant à celui de Mathieu MOLLET, à celui de la veuve Jacques DELEZENNES et à celui de Philippe DARRAS pour un gros et principal de trois cents livres parisis. Témoins : François WARTEL bailli de la Grurie et Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 10 du 23/03/1682 à Templeuve

Gilles WARTEL fils de Henri dmt à Leyde en Hollande en son nom et celui de Marie Marguerite MOLLET sa femme comme procureur spécial, déclare avoir vendu par mise à prix à Marguerite BONNIER veuve de Jean DENGREMONT dmt à Templeuve en Pévèle, trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à l'héritage de Mathieu MOLLET, à la terre d'Adrien FICHEL et à celle de Jean DELATTRE pour un gros et principal de quatre cent cinquante livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 11 du 23/03/1682 à Templeuve

Gilles WARTEL fils de Henri dmt à Leyde en Hollande en son nom et celui de Marie Marguerite MOLLET sa femme comme procureur spécial, déclare avoir vendu par mise à prix à Philippe BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, deux cens de terre à labeur à Templeuve pour un gros et principal de quatre cent cinquante livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 12 du 23/03/1682 à Templeuve

Gilles WARTEL fils de Henri dmt à Leyde en Hollande en son nom et celui de Marie Marguerite MOLLET sa femme comme procureur spécial, déclare avoir vendu par mise à prix à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, trois cens d'héritage prairie à Templeuve aboutant à la terre d'Olivier WARTEL fils de feu David, à l'héritage des veuve et hoirs Gaspard DEMADRE et à celui de Madeleine WARTEL veuve de Charles DENGREMONT pour un gros et principal de trois cent cinquante livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 13 du 23/03/1682 à Templeuve

Gilles WARTEL fils de Henri dmt à Leyde en Hollande en son nom et celui de Marie Marguerite MOLLET sa femme comme procureur spécial, déclare avoir vendu par mise à prix à Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, trois cens d'héritage labeur occupés par le veuve de Pierre WAUCQUIER à Templeuve aboutant à la terre de Mathieu BONNIER, à celle des hoirs Jean CORNETTE et à celle de Louis WARTEL pour un gros et principal de quatre cent cinquante livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 14 du 23/03/1682 à Templeuve

Gilles WARTEL fils de Henri dmt à Leyde en Hollande en son nom et celui de Marie Marguerite MOLLET sa femme comme procureur spécial, déclare avoir vendu par mise à prix à Françoise DUBUS veuve de Jean CABIT dmt à Templeuve en Pévèle, quatre cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Martin CASTELAIN, à l'héritage de Mathieu BONNIER et à la terre de Pierre LECAT pour un gros et principal de quatre cent vingt-cinq livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 15 du 13/02/1682 à Templeuve

Noël et Gilles DUBUS fils de feu André et Antoinette ROUSSEL femme de Noël dmt à Cappelle en Pévèle ont nommé Philippe DUBUS fils dudit Noël comme leur procureur spécial pour comparaître devant notaire pour la vente par mise à prix du lieu manoir et terres à labeur leur appartenant à Cappelle. Témoins : Jean CHOCQUET fils de feu Georges dmt à Cappelle et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 16 du 14/04/1682 à Templeuve

Bonaventure et Guillaume HERBAUT, Jean HERRENG et Marie HERBAUT sa femme, Jean TARENTENIES et Jeanne HERBAUT sa femme, du nom HERBAUT sont frères et sœurs enfants de feu Jean dmt, Bonaventure à Ennevelin, HERRENG et sa femme à Lille, TARENTENIES et sa femme et Guillaume à Tournai. Ils déclarent avoir vendu à Catherine CORNILLE veuve de Jean HERBAUT dmt à Ennevelin deux tiers de cens d'héritage jardinage et labeur à Ennevelin aboutant à celui de Pierre THERY, à la terre de Jean JACQUART pour un gros et principal de quatre cent quarante livres parisis. Témoins : Sébastien DEVAUCHEL fils de feu Jean dmt à Templeuve et Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Pierre THERY fils de Martin laboureur dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5168 acte 17 du 20/04/1682 à Templeuve

Michel HAUWEL fils de feu Mathias manouvrier dmt à Templeuve en Pévèle mari d'Elisabeth DUDUREZ déclare avoir vendu à Denis HOVART fils de feu Denis laboureur dmt à Templeuve un petit lieu manoir contenant quarante verges d'héritages jardinage occupé présentement par Sébastien MAILLARD aboutant à l'héritage d'Antoine NORGHUET par sa femme Marie DEHENRY pour un gros et principal de cent trente-neuf livres parisis. Témoins : Jean CASTELAIN fils de feu Jacques et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 18 du 19/04/1682 à Templeuve

Denis HOVART fils de feu Denis laboureur et Marguerite DUVAST sa femme dmt à Templeuve en Pévèle déclarent avoir vendu à Antoine BONNIER fils de feu Mathieu dmt à Templeuve, bailli des Dames de Flines, deux cens et vingt quarterons de terre à labour à Cappelle en Pévèle aboutant à la terre de Jacques WARESQUEL pour cinq livres au médiateur Guillaume DUBUS et un gros et principal de trois cent livres parisis et pour laquelle Pierre HOVART fils de feu Denis se porte caution. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur dmt à Templeuve et Philippe LAIGNEL fils de feu Robert sergent des Dames de Flines dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5168 acte 19 du 21/04/1682 à Templeuve

Antoine et André LESPAGNOL, Charles DARRAS fils de feu Jean et Françoise LESPAGNOL sa femme, Pierre DUBOIS fils de Jean et Marguerite LESPAGNOL sa femme dmt tous à Templeuve en Pévèle châtellenie de Lille, du nom LESPAGNOL tous frères et sœurs enfants de feu Jean et de défunte Françoise LEMESRE, ont nommé leur procureur spécial auquel ils ont donné pouvoir pour vendre par mise à prix ou main ferme leurs biens et héritages. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 20 du 04/05/1682 à Templeuve

Pierre DUBURCQ fils de feu Georges, Michel DESPREZ fils de feu Martin laboureur dmt à Drocourt présent à Templeuve en Pévèle, se portant fort de Louise Pierre DUBURCQ et Isabelle DUBURCQ femme dudit Michel déclarent avoir vendu par mise à prix à Michel CONSTANT fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve un lieu manoir contenant trois cens d'héritage à Templeuve aboutant à la terre de François LEFEBVRE, à l'héritage de Pierre DUBOIS pour vingt-quatre sols à Charles MOLLET pour les vacations qu'il a faites et une pistole à Charles DESCATOIRE et pour un gros et principal de huit cent septante cinq livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 21 du 11/10/1682 à Cappelle

Marie FRANCHOMME veuve de François CASTELAIN, Jean, Mathieu, François, Jeanne et Agnès CASTELAIN ses enfants dmt tous à Cappelle en Pévèle ont nommé leur procureur spécial auquel ils ont donné pouvoir pour vendre en leur nom par mise à prix ou à main ferme un lieu manoir contenant sept cens et demi d'héritage jardinage à Templeuve en Pévèle aboutant à la terre de Philippe WARTEL fils de feu Pierre, à celle de Louis BERNARD, à l'héritage d'Olivier WARTEL et à celui des enfants d'Adrien LEVINCENT. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve et Louis Maurice WARTEAU fils de Philippe dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5168 acte 22 du 12/10/1682 à Templeuve

Marie FRANCHOMME veuve de François CASTELAIN dmt à Cappelle en Pévèle en son nom et en qualité de procuratrice de Jean, Mathieu, François, Jeanne et Agnès CASTELAIN ses enfants déclare avoir vendu par mise à prix à Michel DUBOIS fils de Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle un lieu manoir contenant sept cens et demi d'héritages à Templeuve aboutant à la terre de Philippe WARTEL, de Louis BERNARD, à l'héritage d'Olivier WARTEL fils de feu Jean et à celui des enfants d'Adrien LEVINCENT pour un gros et principal de deux mille cent livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 23 du 02/06/1682 à Templeuve

Henri PASQUIER prêtre pasteur de Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) en qualité de procureur spécial de Nicolas GUERLETTE fils de Nicolas et Michelle Angélique DE NAVARRE sa femme, Etienne DUCAMP et Catherine DE NAVARRE sa femme marchands orfèvres demeurant à Lille eux mêmes se portant forts de Martin Albert DE NAVARRE leur frère et beau-frère, déclare avoir vendu par mise à prix à Charles Philippe COUVREUR fils de feu Jacques clerc paroissial de Templeuve en Pévèle, un lieu manoir contenant six cens d'héritages à Templeuve occupé par la veuve de François GREMILLIER aboutant à la terre de Denis VANACRE, à l'héritage de Jean DEDAMPS pour un gros et principal de mille huit cents livres parisis. Témoins : Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Louis CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur dmt à Marcq.

2 E 3 / 5168 acte 24 du 02/06/1682 à Templeuve

Henri PASQUIER prêtre pasteur de Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) en qualité de procureur spécial de Nicolas GUERLETTE fils de Nicolas et Michelle Angélique DE NAVARRE sa femme, Etienne DUCAMP et Catherine DE NAVARRE sa femme marchands orfèvres demeurant à Lille eux mêmes se portant forts de Martin Albert DE NAVARRE leur frère et beau-frère, déclare avoir vendu par mise à prix à Henri DESCATOIRE fils de feu Gérard laboureur et boucher dmt à Templeuve en Pévèle, quatre cens et demi d'héritages et terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Laurent DARRAS, à celle de la veuve de Pierre CROMBET et à celle des veuve et hoirs de Philippe WARTEL, occupés par Cornille RAS, pour un gros et principal de huit cents livres parisis. Témoins : Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Louis CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur dmt à Marcq.

2 E 3 / 5168 acte 25 du 02/06/1682 à Templeuve

Henri PASQUIER prêtre pasteur de Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) en qualité de procureur spécial de Nicolas GUERLETTE fils de Nicolas et Michelle Angélique DE NAVARRE sa femme, Etienne DUCAMP et Catherine DE NAVARRE sa femme marchands orfèvres demeurant à Lille eux mêmes se portant forts de Martin Albert DE NAVARRE leur frère et beau-frère, déclare avoir vendu par mise à prix à Mathieu BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, quatre cens et demi de terre à labour à Templeuve occupés par Antoine BONNIER et Guillaume ROGIN aboutant à l'héritage des hoirs de Michel WAUCQUIER, à la terre des veuve et hoirs Gérard WARTEL, à celle de Martin ROGIN et celle de Mathieu BERNARD pour un gros et principal de sept cents livres parisis. Témoins : Mathieu DURIEZ prêtre pasteur de Templeuve et Louis CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur dmt à Marcq.

2 E 3 / 5168 acte 26 du 02/06/1682 à Ennevelin

Gérard et Catherine CARPENTIER frère et sœur enfants et héritiers de feu Gilbert et de défunte Marie DANCQUENIES dmt à Templeuve en Pévèle déclarent avoir vendu à Jean DEBUCHY fils de feu Jean laboureur dmt à Ennevelin, quatre cens de terre à labour à Ennevelin aboutant à la terre de Jean CAUDRELIER, à celle de Jean JACQUART et celle de Louis BRIDOULT pour un gros et principal de neuf cents livres parisis. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve et Pierre HAVET fils de feu Pierre hôte dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5168 acte 27 du 30/06/1682 à Ennevelin

Jean et Catherine JACQUART frère et sœur enfants et héritiers de feu Jean dmt à Ennevelin ont nommé Philippe MOLLET leur neveu en qualité de procureur spécial auquel ils donnent tous pouvoirs. Témoins : Jean HAVET fils de feu Antoine et Thomas LEMESRE fils de feu Arnould tous deux laboureurs dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5168 acte 28 du 09/09/1682 à Lille

Pierre DARRAS fils de feu Martin blanchisseur de linge dmt à Lille déclare avoir vendu à Pierre DARRAS fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve en Pévèle six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à l'héritage de François WARTEL par sa femme Anne HERBAULT, à la terre de Charles WAUCQUIER et à l'héritage de Vincent DELATTRE par sa femme Jeanne HERBAULT, pour un gros et principal de cinq cents livres parisis. Témoins : Martin DARRAS fils de feu Antoine et Laurent HUART fils d'Antoine dmt à Lille.

2 E 3 / 5168 acte 29 du 02/03/1682 à Templeuve

Mathieu CASTELAIN fils de feu François dmt à Cappelle en Pévèle tant en son nom qu'en qualité de procureur spécial de Marie FRANCHOMME sa mère a reconnu avoir vendu à Martin CASTELAIN fils de Vincent dmt à Cappelle la récolte de blé et seigle sur onze et dix cens à Cappelle aboutant à la terre des hoirs du Seigneur Jean de La CHAPPELLE, à celle de Mademoiselle de NOYELLE, à celle de Mademoiselle WANDRELAINE et à celle des veuve et hoirs DESMOTTE, pour la somme de dix neuf livres. Témoins : Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 30 du 17/08/1682 à Cappelle

Catherine MIGNOT veuve de Pierre BLONDEAU dmt à Saint-Amand déclare avoir vendu à Charles LORTHIOIR et Aldegonde VANDERBUS sa femme demeurant à Cappelle en Pévèle quatre cens et demi d'héritages prairie à Cappelle aboutant à l'héritage de Michel DUBUS dit Trachez, à celui des hoirs de Jean LELEU pour un gros et principal de cent quarante-quatre livres parisis. Témoins : Charles HENNO fils de feu Nicolas laboureur dmt à Cappelle et Michel BOUCHART dmt à Saint-Amand.

2 E 3 / 5168 acte 31 du 23/09/1682 à Templeuve

Jean DESPIERRE fils de feu Jean hôte et laboureur dmt à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) déclare avoir vendu à Jean ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle trois cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à l'héritage de Philippe MOLLET par sa femme Adrienne BONNIER, à celui de Jean Baptiste DENGREMONT, à celui de Simon VERNIER par sa femme Marguerite ROGIER et à celui des hoirs de Philippe DUBURCQ pour un gros et principal de deux cents livres parisis. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur et Jean DANIEL raccoutreur de souliers dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 32 du 30/10/1682 à Templeuve

Jean Baptiste DENGREMONT fils de feu Jean dmt à Lille déclare avoir vendu par mise à prix à Marguerite BONNIER veuve de Jean DENGREMONT dmt à Templeuve en Pévèle quatre cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Jean BONNIER par sa femme Jeanne DELEZENNES, à celle de Pierre DARRAS et à celle des hoirs de Louis MAHEL de Baisieux pour un gros et principal de sept cent vingt-cinq livres parisis. Témoins : Martin MAHEL fils de feu Jean maréchal et Antoine BONNIER fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 33 du 12/11/1682 à Templeuve

Henri WARTEL fils de feu Jean laboureur et Marguerite FICHEL sa femme déclarent avoir vendu à Martin JACOPS seigneur de Vertain dmt à Lille, un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritage à Templeuve aboutant à l'héritage de Philippe DARRAS fils de feu Philippe, et cinq cens de terre à labour aboutant à la terre d'Adrien FICHEL pour un gros et principal de deux mille livres parisis. Témoins : Charles PETIT fils de feu Simon et Sébastien CABIT fils de feu Antoine laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 34 du 07/01/1682 à Templeuve

Jacques François, Philippote et Marie Anne WARTEL, frère et sœurs enfants de feu Michel et Marie DENNETIERE dmt à Templeuve en Pévèle déclarent avoir fait le partage des biens de leur grand-père Jean WARTEL. A Jacques François il appartiendra le corps de la maison, chambres, four et fournil avec deux cens et demi d'héritage y attenant, aboutant à l'héritage de Jean DEHENRY. A Philippote il appartiendra deux cens de terre à labeur aboutant à l'héritage de Philippe CAUDRELIER et aura la récolte de brunettes poussant sur la part de Jacques François pendant dix années, item les fruits du poirier poussant sur la part de Marie Anne, et un cent d'héritage prairie aboutant à celui de Pierre HOVART, à celui de Gérard BONNIER et à celui des veuve et hoirs Allard WARTEL. A Marie Anne deux cens et demi d'héritage jardinage, item la grange sur la part de Jacques François. Témoins : Philippe WARTEL fils de feu Michel bailli de Boisleville et Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 35 du 08/01/1682 à Templeuve

Philippe MOLLET fils de feu Charles receveur des biens des pauvres de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve accorde un bail de louage à Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon pour trois cens d'héritages prairie qu'a occupé Gilles WARTEL à Templeuve attenant à celui de Michel WAUCQUIER, à la terre des hoirs François MINNET pour sept livres dix sols l'an avec la caution de Martin CASTELAIN fils d'Antoine. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 36 du 08/01/1682 à Templeuve

Philippe MOLLET fils de feu Charles receveur des biens des pauvres de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve accorde un bail de louage à Martin CASTELAIN fils d'Antoine laboureur dmt à Templeuve pour huit cens de terre à labeur à Templeuve pour quarante-quatre livres parisis l'an avec la caution de Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 37 du 19/01/1682 à Templeuve

Pierre HEDDEBAULT fils de feu Robert dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Jacques HEDDEBAULT fils de feu Robert son frère dmt à Cappelle pour cinq cens de terre à labeur et un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages pour six patacons valables quarante huit patars la pièce. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5168 acte 38 du 19/01/1682 à Templeuve

Maximilien LESTIENNE fils de feu Luc dmt à Mérignies accorde un bail de louage à Noël et Jacques HERBAULT fils de feu Robert laboureurs dmt à Cappelle en Pévèle pour treize cens d'héritages et terre à labeur aboutant à la terre de Marie DEBOULOGNE, à celle d'Adrien FICHEL et à celle de Jean DUBERON pour trente six patars chaque cens. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de feu Jean et Antoine DEMUN fils de feu Wallerand tous deux laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5168 acte 39 du 19/01/1682 à Templeuve

Jacques, Pierre, Noël, Philippote et Marie Anne HERBAULT frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Robert dmt à Cappelle en Pévèle ont partagé les biens de leur père et mère. A Jacques, Pierre, Philippote et Marie Anne il appartiendra un lieu manoir contenant quatre cens d'héritage à Cappelle aboutant à l'héritage de Guillaume DUPONT, à celui d'Antoine DEMUN et celui de Noël HERBAULT, à Jacques il appartiendra quatre cens de terre à labeur attenant à l'héritage de Jean DUBERON, à la terre de Maximilien LESTIENNE et à la terre des hoirs du nom BEAUMAREZ, et un cent de terre à labeur attenant à la terre de Jean DELANNOY et à celle de Martin MAILLARD, item deux chevaux et une vache. A Pierre il appartiendra quatre cens de terre à labeur à prendre en huit à l'encontre de Marie Anne attenant à l'héritage de Noël DELANNOY, à la terre des veuve et hoirs de Gilles DELANNOY, et un cent

d'héritage aboutant à celui de Maximilien LESTIENNE, à celui de Simon DEHELIN et à celui de Jean François HENNO, et un cheval. A Marie Anne il appartiendra quatre cens de terre à labour à prendre en huit à l'encontre de Pierre, attenant à la terre de Jacques FIEBVET (FIEVET), à celle de Noël VASSEUR, un cent de terre à labour à prendre en trois à l'encontre de Jacques et une vache. A Philippote il appartiendra quatre cens de terre à labour attenant à celle d'Antoine DEMUN et à celle des hoirs du nom BEAUMAREZ, un cent d'héritage prairie attenant à la terre de Pierre LEFEBVRE et à celle de Charles DELEBASSE et une vache. A Noël il appartiendra un lieu manoir à Cappelle contenant un cent un quarteron d'héritage, quatre cens de terre à labour aboutant à la terre de Jean OLIVIER, à celle de Jean François HENNO, un cent de terre à labour à prendre en trois cens à l'encontre de Jacques et Marie Anne aboutant à la terre de Mathieu FICHEL et à celle de Jean DELANNOY, un cheval et une vache. Il devra payer à Pierre son frère neuf livres douze sols parisis. Il devra payer à Nicolas DASE marchand de linge à Lille cent huit livres parisis que doit la maison mortuaire. Le partage est fait sous condition qu'il y demeure sept cens un quarteron de terre à labour qui est en partie pour subvenir à la somme de trois cents florins due à Marie DUQUESNE veuve en dernière noce de Robert HERBAULT. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de feu Jean et Antoine DEMUN fils de feu Wallerand tous deux laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5168 acte 40 du 04/02/1682 à Templeuve

Pierre et Louis BERNARD frères et enfants de feu Mathieu dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré que le 2 juin 1649, Philippe WARTEL fils de feu Jacques et Marguerite DARRAS sa femme dmt à Templeuve se seraient obligés par hypothèque au profit de Marguerite DARRAS vivante veuve de Mathieu BERNARD mère des deux comparants pour la somme de douze florins dix patars de rente héritière par an et au rachat de deux cents florins. Les comparants en leur nom et celui de Philippe et Mathieu BERNARD ont déclaré avoir acquitté par ce présent à ladite Marguerite DARRAS veuve de Philippe WARTEL sept années de cours de ladite rente. Témoins : Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 41 du 07/02/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre Jean BOULLENGIER fils de Laurent et veuf de Michelle CASTELAIN dmt à Nomain accompagné de Martin DUQUESNE son cousin d'une part, Marie PIETIN fille de Nicolas dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de son père et de Philippe PIETIN son frère d'autre part. Jean BOULLENGIER a déclaré avoir fait le partage et formature à Marie Michelle et Marie Marguerite les enfants qu'il a eus d'avec défunte Michelle CASTELAIN. Il a promis de les nourrir... et leur payer soixante livres parisis et vingt livres qu'elles prendront sur les biens de leur père. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 42 du 08/02/1682 à Cappelle

Philippe WARTEAU fils de feu Louis dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir reçu de Mathieu AGACE, Jacques CRETIN et François BLAMART cohéritiers de feu Gilles WARTEL par leurs femmes la somme de dix-huit patacons de quarante-huit patars pièce pour mettre fin à la cause de garant que le comparant était à l'encontre desdits AGACE, CRETIN, et BLAMART par lettres et rentes qu'il avait acquis d'eux le 4 décembre 1680 et le 23 février 1681. Témoins : Michel DUBUS fils de feu Vincent et François COCQUELLE fils de Jean laboureurs dmt tous deux à Cappelle.

2 E 3 / 5168 acte 43 du 03/03/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre Jacques HEDDEBAULT fils de feu Robert dmt à Cappelle en Pévèle accompagné d'Antoine DEMUN son oncle d'une part, Marie Catherine HERBAULT fille de feu Martin et de défunte Jeanne MINNET dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de Georges HERBAULT son oncle, de Catherine MINNET sa tante, de Pierre ALLAVOINE son oncle allié, de Jean LOSTE son cousin et de Jean ROGIER son parrain d'autre part. Témoins : Charles DELEBASSE fils de feu Louis et Antoine DUBUS fils de feu Philippe dmt tous deux à Cappelle.

2 E 3 / 5168 acte 44 du 19/03/1682 à Genech

Contrat de mariage entre Pierre DARRAS fils de Jean dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, de Gérard DARRAS son oncle, de Louis MAHEL et Marguerite DELEZENNES sa marraine d'une part, de Sainte Marguerite PIEDENNA fille de Paul dmt à Genech accompagnée de Catherine LEMESRE sa mère, de Toussaint HENNICQUE son beau-frère d'autre part. Pierre DARRAS apporte cent livres parisis que lui donne son père. Sainte Marguerite PIEDENNA apporte une paire de draps que lui donne sa mère. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis dmt à Templeuve et Nicolas NIELLET fils d'André dmt à Genech.

2 E 3 / 5168 acte 45 du 14/03/1682 à Ennevelin

Louis HERBAULT fils de feu Jean laboureur dmt à Ennevelin déclare avoir fait le partage entre Charles DESCATOIRE et Jeanne HERBAULT sa femme, et les enfants de feu Jean HERBAULT ses neveux et nièces, de tous ses biens et ceux échus par le trépas de Péronne HERBAULT mère de ladite Jeanne et grand-mère des enfants de feu Jean HERBAULT. A Charles DESCATOIRE et Jeanne HERBAULT il appartiendra neuf cens un quarteron de terre à labour à Ennevelin aboutant à la terre de Mathieu BONNIER et à celle de Philippe DEBUCHY et à celle de Jean DUBERON, item deux cens aboutant à la terre des veuve et hoirs de Léon LABBE, à celle des veuve et hoir Allard WARTEL et à celle de Jean MONNET, item deux cens aboutant à la terre de Sr BRIDOUULT et à celle occupée par Allard CHOCQUET. Aux enfants de feu Jean HERBAULT : Bonaventure, Guillaume, Jean Baptiste, Martin, Marie Jeanne et Marie Madeleine il appartiendra un lieu manoir contenant sept cens et deux tiers de cens d'héritages à Ennevelin aboutant à l'héritage de Pierre THERY, à la terre de Jean JACQUART. Les enfants devront payer à Charles DESCATOIRE et Jeanne HERBAULT la somme de deux cent livres parisis sitôt le décès dudit Louis HERBAULT car leur part est plus grande. Témoins : Florisse HERBAULT fils de feu Antoine, et Jean DEBUCHY fils de feu Jean tous deux laboureurs dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5168 acte 46 du 27/03/1682 à Genech

Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur et brasseur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Allard RAS fils de Louis hôte et laboureur dmt à Genech et Marie COLLETTE sa femme pour un lieu manoir contenant trois cens d'héritages à Genech aboutant à l'héritage de Pierre CAMELOT pour trente-six livres parisis l'an. Pour sécurité du rendage le preneur a promis de livrer la bière que ledit LEQUESNE pourra livrer à Procope DELEVALLEE carlier et Vincent DELATTRE laboureurs dmt à Genech aussi présents qui se sont constitués caution. Témoins : Antoine LEMESRE fils de Jacques dmt à Bourghelles et Jean DELEVALLE fils de Procope dmt à Genech.

2 E 3 / 5168 acte 47 du 30/03/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre Philippe CROMBET fils de Jean dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père et de Jeanne BONNIER sa mère d'Antoine DOYE et Sébastien MILLIEZ ses beaux-frères d'une part, de Philippine OLIVIER fille de feu Jean dmt à Templeuve accompagnée de Marie HERBAULT sa mère, de Jean HERBAULT, de Henri WAUCQUIER ses beaux-frères et de Mathieu MOLLET son oncle et parrain d'autre part. Philippe CROMBET apporte la moitié d'un lieu manoir contenant la moitié de deux cents et demi d'héritages qu'il aura après le décès de ses parents, une vache et les habits de noce. Ses parents promettent d'acquitter ses dettes contractées jusqu'au mariage. Philippine OLIVIER apporte deux cent cinquante livres parisis, une vache, un lit, un coffre et les habits de noce que lui donne sa mère. Témoins : Joseph ROGIER fils de Jean et Michel DUBOIS fils de Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 48 du 30/03/1682 à Templeuve

Quentin WARTEL fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve en Pévèle se portant fort de Françoise LEMESRE sa mère accorde un bail de louage à Thomas OLIVIER fils de Martin dmt à Cappelle en Pévèle pour sept cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Mademoiselle DE NOYELLE, à celle de Michel DUBUS dit Trachette pour trente patars à l'avenant de chaque cens l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Jean GROU fils de Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 50 du 02/04/1682 à Genech

Pierre FRANQUET fils de feu... hôte dmt auparavant à Ennevelin et maintenant à Genech accorde un bail de louage à Maximilien MENGIER gorlier dmt à Avelin pour un lieu manoir contenant quinze cens d'héritages à Ennevelin aboutant à la terre de Gilles DELANNOY, à l'héritage de Martin THERY, et quatre cens et demi de terre à labour à Templeuve en Pévèle aboutant à la terre des veuve et hoirs Jean BONNIER, à celle de Martin CROMBET et à celle des veuve et hoirs Denis CROMBET pour seize livres de gros l'an. Témoins : Mathieu WAUCQUIER fils de feu Olivier dmt à Genech et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 49 du 31/03/1682 à Templeuve

Louis ROGIER fils de feu Jean laboureur maréchal dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Nicolas GREMIER et Antoinette FROMONT sa femme dmt à Templeuve, pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des hoirs Noël CHUFFART, à la terre de Mathieu ROGIER, à l'héritage de Sébastien CABIT et de Jacques DELANNOY pour vingt-quatre florins carolus l'an. Témoins : Simon VERNIER fils de feu Mathias maréchal et Sébastien PIETIN fils de Nicolas hôte dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 51 du 06/04/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre Gilles CROMBET fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Marie WAUCQUIER sa mère, de Jean Baptiste CROMBET son frère, d'Alexandre DELAINSEL (DE LINSELLES) son beau-frère et d'Henri WAUCQUIER son oncle d'une part, Marie Françoise COUVREUR fille de feu Jacques accompagnée de Catherine ROUSSEAU sa mère et de Charles Philippe COUVREUR son frère d'autre part. Gilles CROMBET apporte trois cens de terre à labour que lui donne sa mère, aboutant à la terre de Charles DARRAS, à celle d'Antoine CASTELAIN et à celle d'Adrien FICHEL, item deux cens de terre à labour semés de blé dont Marie WAUCQUIER en gardera la moitié, une vache, une rasière de blé et les habits de noce. Marie Françoise COUVREUR apporte quatre cens de terre à labour que donne sa mère aboutant à la terre d'Adrien FICHEL, à celle d'Henri LEFEBVRE et à celle de Pierre DENGREMENT, et deux cens aboutant à la terre d'Anne ROUSSEAU, une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Jean DUBOIS fils de feu Gérard couvreur de paille et Antoine DELEZENNES fils de feu Michel laboureur dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 52 du 06/04/1682 à Templeuve

Quentin ROGIER fils de feu Michel maréchal dmt à Avelin cède à Charles ROGIER aussi fils de feu Michel dmt à Templeuve en Pévèle toute part qu'il a en la maison là où il demeure à condition qu'il l'entretienne et qu'elle revienne à Quentin après le décès de Charles. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et Gérard DELANNOY fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 53 du 08/04/1682 à Templeuve

Péronne CAMELOT veuve d'Etienne BAUDOULT fait le partage des biens qu'elle a, entre Pierre, Jean Baptiste et Marie Françoise BAUDOULT ses enfants. A Jean Baptiste il appartiendra le corps de la maison avec un demi cens d'héritage à prendre en un cent à l'encontre de Marie Françoise sa sœur aboutant à l'héritage de Jacques CAMELOT et à celui de Pierre LEFEBVRE. A Marie Françoise il appartiendra un demi cens d'héritage à prendre en un cent à l'encontre de Jean Baptiste, une grange et soixante livres parisis qu'a promis de lui payer Jean Baptiste et la chambre de sa maison pour que Marie Françoise y demeure le temps de payer les soixante livres. A Pierre il appartiendra un cent d'héritage aboutant à celui de Pierre LEFEBVRE, à celui des héritiers de Gilles WARTEL et six livres que doit lui payer Jean Baptiste. Les enfants devront payer à leur mère chacun douze livres d'an en an. Témoins : Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean clerc et François CARON fils du notaire dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 54 du 12/04/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre Adrien MINNET fils de Mathieu dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père et d'André MINNET son frère d'une part, Marguerite WAUCQUIER fille de Charles accompagnée de son père et de Louis GODIN son beau-frère d'autre part. Adrien MINNET apporte quarante-huit livres parisis que lui donne son père et qui promet de nourrir les mariés durant un an, la récolte de blé sur deux cens de terre, et lui fera faire les labours pour cinquante livres, son père promet de lui donner aussi trente aunes de toile en partie fil de lin et partie étoupe, et les habits de noce. Marguerite WAUCQUIER apporte la récolte de blé sur deux cens de terre que lui donne son père, une vache, un lit et les habits de noce. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 55 du 11/05/1682 à Cappelle

Guy DELANNOY fils de Jean et Marie Madeleine FIEBVET (FIEVET) sa femme, Martin DEREGNAUCOURT fils de François et Anne FIEBVET (FIEVET) sa femme, Marguerite et Catherine FIEBVET (FIEVET) dmt à Cappelle en Pévèle, du nom FIEBVET (FIEVET) enfants de feu Jacques et de défunte Marie BILLOUET font le partage des biens. A Guy DELANNOY et Marie Madeleine FIEBVET (FIEVET) il appartiendra cinq quarterons et demi d'héritage avec une maison chambres et étable à Cappelle aboutant à l'héritage de Catherine FIEBVET (FIEVET), à celui de Marie DE BEAUMAREZ y compris vingt et une livres de gros qu'ils ont eu à leur mariage. A Martin DEREGNAUCOURT et Anne FIEBVET (FIEVET) il appartiendra deux cens et demi de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Marguerite FIEBVET (FIEVET) et à celle des hoirs Robert HERBAULT y compris onze livres de gros qu'ils ont eu à leur mariage. A Catherine FIEBVET (FIEVET) il appartiendra cinq quarterons d'héritages avec les charpentages de la maison, chambres, four et fournil, compris vingt et une livres de gros qui est la part de son mariage. A Marguerite FIEBVET (FIEVET) il appartiendra deux cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Mathieu GROU, item un cent un quarteron d'héritage jardinage aboutant à la terre de Marie MAILLARD et une livre de gros pour son apport de mariage qu'elle recevra sur l'argent de la maison délaissée par le trépas de son père. Catherine devra payer aux autres héritiers soixante-deux livres aux trois autres héritiers sa part étant plus grande. Témoins : Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines dmt à Templeuve et Mathieu FICHEL dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5168 acte 56 du 19/05/1682 à Ennevelin

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Mathieu MARTIN fils de feu Gaspard laboureur dmt à Ennevelin pour huit cens et demi de terre à labour à Ennevelin attenant à la terre de Philippe DEBUCHY, à celle de Jean HERBAULT et à celle des hoirs Robert LEROY pour cinquante six livres parisis l'an. Témoins : Jean DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve et Jacques PILLOT fils de feu Adrien dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5168 acte 57 du 19/05/1682 à Ennevelin

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Denis PILLOT fils de feu Adrien laboureur dmt à Ennevelin pour quatre cens de terre à labour à Ennevelin aboutant à la terre de la veuve Allard WARTEL, à celle de Jean MINNET, à celle de Philippe DEBUCHY et à celle des veuve et hoirs Jean LABBE, et deux cens un quarteron attenant à la terre du Sr BRIDOUULT et à celle occupée par Allard CHOCQUET, pour trente-deux livres parisis l'an. Témoins : Jean DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve et Jacques PILLOT fils de feu Adrien dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5168 acte 58 du 19/05/1682 à Cappelle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Pierre DUBUS fils de feu Jean dmt à Cappelle pour six cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Mademoiselle DE NOYELLE, à celle des hoirs de Toussaint DURIEZ pour trente-cinq patars chaque cens l'an. Témoins : Louis WARTEL et Philippe WARTEL père et fils.

2 E 3 / 5168 acte 59 du 19/05/1682 à Cappelle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Pierre DUHEM fils de feu Denis laboureur dmt à Cappelle pour quatre cens de terre à labour aboutant à celle de Jean GRUYELLE, à celle de Pierre DUBUS et à celle de Robert DEREGNAUCOURT pour six florins carolus l'an. Témoins : Louis WARTEL et Philippe WARTEL père et fils.

2 E 3 / 5168 acte 60 du 19/05/1682 à Cappelle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Thomas LEMESRE fils de feu Thomas dmt à Cappelle pour six cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Me Paul SELLIER, à celle de Jean GRUYELLE et à celle de Mathieu BONNIER pour trente-cinq patars chaque cens l'an. Témoins : Louis WARTEL et Philippe WARTEL père et fils.

2 E 3 / 5168 acte 61 du 19/05/1682 à Cappelle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Jean DEMESSINES fils de Jérôme laboureur dmt à Cappelle pour treize cens de terre à labour à Cappelle pour trente patars chaque cens l'an. Témoins : Louis WARTEL et Philippe WARTEL père et fils.

2 E 3 / 5168 acte 62 du 19/05/1682 à Cappelle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Pierre DESPREZ fils d'Antoine laboureur dmt à Bersée pour neuf cens de terre à labour à prendre en dix-huit cens à l'encontre de Simon DEHELLIN à Cappelle aboutant à la terre du prince de MORBECQ, pour vingt-cinq patars chaque cens l'an. Témoins : Louis WARTEL et Philippe WARTEL père et fils.

2 E 3 / 5168 acte 63 du 19/05/1682 à Cappelle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Simon DEHELLIN fils de feu Jean dmt à Cappelle pour neuf cens de terre à labour à prendre en dix-huit cens à l'encontre de Pierre DESPREZ à Cappelle aboutant à la terre du prince de MORBECQ pour vingt-cinq patars chaque cens l'an. Témoins : Louis WARTEL et Philippe WARTEL père et fils.

2 E 3 / 5168 acte 64 du 19/05/1682 à Cappelle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Marguerite DESROEUX veuve de Jean GROU dmt à Cappelle pour deux bonniers onze cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Jérôme DEMESSINES, à celle de Me Paul SELLIER, à celle de monsieur BLONDEL, à celle de Philippe LESPAGNOL, et à celle des veuve et hoirs Jude FLAMENT pour trente-deux patars chaque cens l'an. Témoins : Louis WARTEL et Philippe WARTEL père et fils.

2 E 3 / 5168 acte 65 du 19/05/1682 à Cappelle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Etienne BALLETT fils de Robert laboureur dmt à Cappelle pour dix cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre des veuve et hoirs Pierre CARLIER, à celle d'Adrien FICHEL et à celle de Jean COCQUEL pour quinze florins l'an. Témoins : Louis WARTEL et Philippe WARTEL père et fils.

2 E 3 / 5168 acte 66 du 22/05/1682 à Templeuve

Jeanne DUBIEN fille de François dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine DE VRENAY fils de Martin laboureur dmt à Templeuve pour trois cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à l'héritage de Louis BERNARD, à celui de Philippe DESCATOIRE et à celui de François WARTEL, et un cent attachant à l'héritage d'Amand STOEUL pour quinze livres douze sols parisis l'an. Témoins : André DANCQUOISNE (DANCOISNE) fils de feu Thomas et Valentin DENGREMONT fils de feu Charles dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 67 du 25/05/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre Jean PIETIN fils de Jacques dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père d'une part, Philippote WARTEL fille de feu Michel et de Marie DENNETIERE, accompagnée de sa mère, de Ghislain DUGARDIN son beau-frère et d'Olivier WARTEL son oncle d'autre part. Jean PIETIN apporte cent livres parisis que lui donne son père et une vache. Philippote WARTEL apporte trois cens de terre et héritages avec les charpentages d'une maison qui lui appartiennent, item cinquante-quatre livres parisis que lui doivent Jacques François, Antoinette et Marie Anne WARTEL ses frère et sœurs. Témoins : Michel CONSTANT fils de Nicolas et Jean DEHENRY fils de feu Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 68 du 29/05/1682 à Templeuve

Marie WAUCQUIER veuve de Jean CROMBET dmt à Templeuve en Pévèle fait le partage de ses biens et de ceux de son mari entre Gilles, Jean Baptiste, Catherine et Marie Anne CROMBET ses enfants. A Jean Baptiste il appartiendra un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Templeuve où réside ladite Marie WAUCQUIER, aboutant à l'héritage de Gérard FRY, à celui d'Anne HAUWEL veuve de Pierre WAUCQUIER, Marie Anne se réserve la cuisine pour y faire sa demeure au cas où elle resterait fille à marier, item trois cens de terre à labour aboutant à la terre de Jean WARTEL fils de feu Pierre dit Clarette, à la terre de Jean DARRAS, à celle de Quentin WAUCQUIER et à l'héritage de Pierre GUISLAIN. A Gilles, Catherine et Marie Anne il appartiendra à répartir entre eux trois cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Charles DESCATOIRE, à celle de Pierre DUBOIS, item deux cens de terre à labour aboutant à la terre de Pierre LECAT, à celle d'Olivier WARTEL fils de feu David, item deux cens d'héritages aboutant à la terre de Jean CASTELAIN, à celle de Jeanne CASTELAIN et à celle de Laurent DARRAS, item sept cens d'héritages partie jardinage et partie labour aboutant à l'héritage de Gilles BOULENGIER par sa femme Agnès DARRAS, à celle d'Anne HAUWEL veuve de Pierre WAUCQUIER et de Jean DUBOIS, item un cent d'héritage prairie aboutant à la terre de Jean DE GENECH, item trois cens de terre à labour aboutant à la terre de Gérard BONNIER, à celle de Martin MAHEL par sa femme Jeanne DESCATOIRE et à celle de Louis BERNARD, item trois cens de terre à labour aboutant à la terre d'Antoine CASTELAIN, à celle de Pierre DARRAS, item deux cens aboutant à la terre de Mathieu MOLLET, item trois de terre à labour... Témoins : François DELEZENNES fils de feu Michel charpentier et Jean DELEZENNES fils d'Antoine tisserand dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 69 du 31/05/1682 à Templeuve

Pierre GHISLAIN fils de Jean marglisseur et receveur des biens et revenus de l'église de Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, à Philippe BONNIER fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve appartenant à l'église attachant à la terre des hoirs François WARESQUEL, à celle de Gilles DUBURCQ fils de feu Mathieu et à celle des hoirs Allard WARTEL pour vingt-six livres parisis l'an avec la caution de Gérard WARTEL fils de Jean. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 70 du 31/05/1682 à Templeuve

Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Charles CONSTANT fils de feu François laboureur dmt à Templeuve pour sept cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Toussaint DURIEZ, à celle de Pierre LEFEBVRE pour quarante-cinq livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 71 du 02/06/1682 à Ennevelin

Gérard et Catherine CARPENTIER frère et sœur, enfants et héritiers de feu Gilbert et de défunte Marie DANCQUENIES dmt à Templeuve en Pévèle font le partage des biens. A Gérard il appartiendra dix cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Martin DUBURCQ par sa femme Marie LIBERT, à celle de Marguerite LEROY, à celle de Jean DEBUCHY et à celle de Mathieu BERNARD, item cinq cens de terre à labour aboutant à la terre de Gilles WARTEL par sa femme Barbe HOVART et à celle de Louis ROGIER, item deux cens un quarteron de terre à labour aboutant à celle de Gilles DELANNOY, à celle des enfants Jean DARRAS et à celle des veuve et hoirs Jude FLAMENT, item trois cens de terre à labour à prendre en six cens à l'encontre de Catherine aboutant à la terre de Rémi FRUICH, item un chariot, une charrue et deux vaches. A Catherine il appartiendra un lieu manoir contenant trois cens d'héritage à Ennevelin aboutant à l'héritage de Mathieu BONNIER par sa femme Catherine BRIEZ, à celui des hoirs de Gaspard COMBLET, et à la terre de Philippe DE BUCHY, item trois cens à Templeuve à prendre en six à l'encontre de Gérard, item trois cens à Cappelle en Pévèle aboutant à la terre de Pierre DARRAS, à la terre de Mathieu POTTIER et à celle de Jean CAUDRELIER, item quatre cens de terre à labour à Templeuve, un cheval et trois vaches. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve et Pierre HAVET fils de feu Pierre hôte dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5168 acte 72 du 03/06/1682 à Templeuve

Messire Philippe Albert de Ste ALDEGONDE baron de Roginbois (Rosimbois) procureur spécial de Charles MONNET écuyer seigneur Despinoy, accorde un bail de louage à Thomas DENNETIERE fils de feu Antoine dmt à Bersée pour trois cens de terre comme étant abandonnés à Mérignies aboutant à la terre d'Antoine FABVAT pour six livres parisis l'an. Témoins : Adrien LEVINCENT charpentier et Jean DELECOURT serviteur audit seigneur.

2 E 3 / 5168 acte 73 du 07/06/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre François DUTILLOEUL fils de Pierre et de Valentine DEMARCQ dmt à Cobrieux accompagné de ses père et mère, de Georges DUTILLOEUL son frère d'une part, Marie Anne HERBAUT fille de feu Robert et de défunte... dmt à Cappelle en Pévèle accompagnée de Jacques HERBAULT son frère et de Philippote HERBAULT sa sœur d'autre part. François DUTILLOEUL apporte cinquante livres parisis que lui donne ses parents, et trente arbres à usage de charpentage. Marie Anne HERBAULT apporte six cens d'héritages et terre labourable reçus par le partage avec ses frères et sœurs avec la récolte y poussant, item la récolte sur sept cens, une vache et quatre cents livres parisis. Elle partage aussi un charpentage avec sa sœur Philippote. Témoins : Pierre POLLET fils de feu Jean laboureur dmt à Cobrieux et Simon DELEBASSE fils de feu Mathieu marchand de vaches dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 74 du 07/06/1682 à Templeuve

Pierre GHISLAIN fils de Jean marglisseur et receveur des biens et revenus de l'église de Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, à Pierre LEFEBVRE fils de feu Quentin dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve attenant à la terre de Toussaint DURIEZ et à celle de Philippe LEGRAND pour seize livres parisis l'an avec la caution de Jean MINNET fils de feu François. Par devant Noël et Pierre CARON.

2 E 3 / 5168 acte 75 du 08/06/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre Jean DUTILLOEUL fils de Nicolas dmt à Cobrieux accompagné de son père d'une part, Philippote HERBAULT fille de feu Robert, accompagnée de Jacques HERBAULT son frère et de Charles DELEBASSE son parrain allié d'autre part. Jean DUTILLOEUL apporte cent livres parisis que lui donne son père, item huit arbres pour bâtir, et un vaisseau plein de mouches à miel. Philippote HERBAULT apporte quatre cent livres parisis lui appartenant, six cens d'héritages de terre à labour après partage avec ses frères et sœurs avec la récolte y poussant, item la récolte de blé poussant sur sept cens de terre, une vache et un charpentage qu'elle partage avec Marie Anne sa sœur. Témoins :

Michel GHISELAIN cleric paroissial de Cobrieux et Philippe LAIGNEL fils de feu Robert sergent des Dames de Flines dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5168 acte 76 du 12/06/1682 à Lille

Contrat de mariage entre Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, veuf de Jeanne ROUSSEAU, accompagné de Jacques BASSECOURT son beau-frère d'une part, Marie Anne TAINTENY fille de feu Jacques accompagnée de Catherine DELECLUSE sa mère, de Jean DESFONTAINE son beau-frère et de Guillaume TAINTENY son frère d'autre part. Marie Anne TAINTENY apporte cent livres parisis que lui donne sa mère. Témoins : Josse LEBLON lieutenant de Willems et Jean ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 77 du 16/06/1682 à Templeuve

Guy DELANNOY fils de Jean et Marie Madeleine FIEBVET (FIEVET) sa femme, Martin DEREIGNAUCOURT fils de François et Anne FIEBVET (FIEVET) sa femme et Catherine FIEBVET (FIEVET) fille de feu Jacques dmt à Cappelle en Pévèle, du nom FIEBVET (FIEVET) sœurs et héritières de Marguerite FIEBVET (FIEVET) en partageant les biens. A Guy DELANNOY et Marie Madeleine FIEBVET (FIEVET) il appartiendra cinq quarterons d'héritage jardinage à Cappelle. A Catherine FIEBVET (FIEVET) il appartiendra deux cens d'héritages appartenant à l'héritage des hoirs Roland de BEAUMAREZ et à la terre de Mathieu LEGROU. A Martin DEREIGNAUCOURT et Anne FIEBVET (FIEVET) il appartiendra cent quatorze livres que paieront Guy DELANNOY et Marie Madeleine FIEBVET (FIEVET) soixante-douze livres parisis et Catherine FIEBVET (FIEVET) quarante-deux livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 78 du 24/06/1682 à Templeuve

Martin DEREIGNAUCOURT fils de feu Simon laboureur dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Philippe LAIGNEL fils de Pierre dmt à Cappelle pour cinq cens de terre à labour à prendre en dix cens à l'encontre d'Antoine LEMESRE appartenant à la terre de Jean LECOMPTE par sa femme Marie DUBARRE et à celle de Jean DUBERON pour quinze livres parisis l'an. Témoins : Philippe et Jean WARTEL frères et enfants de feu Philippe laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 79 du 29/06/1682 à Templeuve

Péronne WARTEL veuve de Gérard FRY dmt à Templeuve en Pévèle déclare vouloir l'égalité entre sa fille Marie FRY femme d'André LESPAGNOL, avec ses autres enfants pour les biens qu'elle laissera à son trépas. Témoins : Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Charles Philippe COUVREUR cleric paroissial de Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 80 du 29/06/1682 à Templeuve

Agnès VANSTENBERGHEN fille de libre condition d'Alexandre dmt à Lille accorde un bail de louage à Jean CAUDRELIER fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour trois cens de terre à labour à Ennevelin aboutant à la terre des hoirs Martin POUTRAIN pour douze livres dix sols parisis la première année et quinze livres les années suivantes. Témoins : Mathias POTTIER fils de Mathieu et Pierre DEREIGNAUCOURT dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 81 du 05/07/1682 à Templeuve

Martin MONNET fils de feu Hubert laboureur dmt à Ennevelin accorde un bail de louage à Henri DEVRENAY fils de Martin dmt à Templeuve en Pévèle pour deux cens trois quarterons de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des hoirs Jean WAUCQUIER, à celle de Quentin MAHEL par sa femme Jeanne MONNET et à celle de Mathieu BERNARD pour quinze livres parisis l'an. Témoins : Pierre DESPREZ fils de feu Pierre laboureur dmt à Mérignies et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 82 du 07/07/1682 à Cappelle

Contrat de mariage entre Antoine ROUSSEL fils de Pierre dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de son père, de Martin et François ROUSSEL ses frères d'une part, Catherine FIEBVET (FIEVET) fille de feu Jacques dmt à Cappelle accompagnée de Martin DEREGNAUCOURT son beau-frère et d'Adrien FICHEL son ami d'autre part. Antoine ROUSSEL apporte quatre cens de terre à labour que lui donne son père à Bersée, aboutant à la terre de Jean BALLE, à celle de Jean DESPREZ et à celle de Guillaume DUBUS, une vache, sept rasières de blé, deux rasières de fèves, une charrette de foin, un quarteron de fagots et les habits de noce. Catherine FIEBVET (FIEVET) apporte une maison lui appartenant contenant trois cens un quarteron d'héritage à Cappelle, une vache et des meubles. Témoins : Jean Baptiste DUBUS fils de Laurent dmt à Bersée et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 83 du 14/07/1682 à Templeuve

Gilles et Marie Anne CROMBET, Alexandre DELINSELLES mari de Catherine CROMBET, du nom CROMBET frère et sœurs avec Jean Baptiste CROMBET leur frère, enfants et héritiers de feu Jean et de défunte Marie WAUCQUIER pour le partage des biens de leurs parents. A Gilles CROMBET appartiendront quatre cens d'héritages jardinage et terre à labour à Templeuve aboutant à celui d'Anne HAUWEL, item deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean ROGIER, à celle d'Henri LEFEBVRE, et à celle des veuve et hoirs de Toussaint DURIEZ, item trois cens de terre à labour aboutant à celle de Mathieu BONNIER et à celle d'Antoine CASTELAIN, item deux cens de terre à labour aboutant à celle de Mathieu MOLLET. A Alexandre DELINSELLES et Catherine CROMBET il appartiendra trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Pierre DARRAS, item trois cens de terre à labour aboutant à la terre de Martin MAHEL, à celle de Philippe BERNARD, à celle de Louis BERNARD et à celle de Gérard BONNIER, item deux cens de terre à labour aboutant à celle d'Olivier WARTEL, à celle des hoirs Denis LECAT, item deux cens d'héritages attenant à la terre de Jeanne CASTELAIN, à celle de Jean CASTELAIN et à celle de Laurent DARRAS, et un cent d'héritage prairie aboutant à celui de Jean DE JENAY, à celui d'Olivier WARTEL et à celui de Mathieu BERNARD. A Marie Anne CROMBET il appartiendra trois cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Charles DESCATOIRE, à celle de Jean DUBOIS, à celle de Quentin WAUCQUIER et à celle occupée par Charles DARRAS, item trois cens et demi d'héritages prairie aboutant à la terre de Simon WAUCQUIER par sa femme Jeanne DESPREZ, à celle de Gilles BOULLENGIER et à celle des hoirs Noël DELERUE, et quatre cens de terre à labour à Genech aboutant à celle occupée par Vincent DELATTRE, à celle de Quentin PASQUIER. Le partage est fait sous la condition que Gilles, Jean Baptiste, Marie Anne et Alexandre DELINSELLES pour Catherine prennent à leur charge la moitié d'une lettre et rente héritière portant sur quatre cent cinquante livres parisis, l'autre moitié est à la charge d'Henri WAUCQUIER leur oncle. Témoins : Nicolas GREMILLIER fils de feu François laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 84 du 17/07/1682 à Templeuve

César QUANIPEL (CANIPEL) fils de feu Pierre hôte et laboureur dmt à Cappelle en Pévèle déclare avoir vendu à Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean brasseur et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, un lieu manoir contenant un quarteron d'héritage aboutant à la terre des veuve et hoirs BEAUMAREZ, à l'héritage de Guy DELANNOY par sa femme Marie Madeleine FIEBVET (FIEVET) pour un gros et principal de cent-vingt livres parisis. Témoins : Jean BULTEAU fils de Pierre et Nicolas GREMILLIER fils de feu François dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 85 du 17/07/1682 à Templeuve

César QUANIPEL (CANIPEL) fils de feu Pierre hôte et laboureur dmt à Cappelle en Pévèle déclare devoir à Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean brasseur et laboureur la somme de trente-six livres parisis prêtées pour subvenir à ses urgentes nécessités. Témoins : Jean BULTEAU fils de Pierre et Nicolas GREMILLIER fils de feu François dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 86 du 24/07/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre Antoine DUQUESNE fils de feu Antoine charpentier dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Quentin DUQUESNE son oncle d'une part, Marie Marguerite DENNEULIN fille de feu Adrien accompagnée de Philippe DESCATOIRE son beau-père, de Mathieu MINNET son beau-frère et de Louis WAUCQUIER son oncle allié d'autre part. Antoine DUQUESNE apporte un lieu manoir contenant un cent d'héritage lui appartenant et biens meublés. Marie Marguerite DENNEULIN apporte cent-vingt livres parisis que lui donne Philippe DESCATOIRE pour son droit de formoture. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 87 du 24/07/1682 à Templeuve

Charles WAUCQUIER fils de feu Henri, Nicolas DENGREMONT et Véronique WAUCQUIER sa femme dmt à Templeuve en Pévèle, du nom WAUCQUIER sont frère et sœur enfants et héritiers de de Henri et défunte Anne DEDAMPS font le partage des biens de leur parents. A Charles WAUCQUIER il appartiendra un lieu manoir contenant un cent trois quarterons et demi d'héritages attenants à l'héritage de Vincent CASTELAIN, à la terre d'Antoine WAUCQUIER, à celle des hoirs Louis MAHEL, item tous les bois et outils de carlerie qui sont en la maison dudit feu Henri. A Nicolas DENGREMONT et Véronique WAUCQUIER il appartiendra trois cens trois quarterons de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Michel ROGIER, à celle occupée par Martin DEVRENAY, item un cent de terre à labour attenant à la voie qui mène de la maison de Jacques DESREVEAU au jardin de Mathieu ROGIER, et deux cens de terre à labour aboutant à la terre de Mathieu DURIEZ prêtre, à celle de Louis ROUSSEAU et à celle des héritiers de Gilles DUBURCQ. Charles WAUCQUIER prendra à sa charge une lettre de rente héritière portant sur deux cent livres parisis au profit de l'église de Templeuve. Témoins : Olivier LEFEBVRE fils de feu Alexandre et Martin DELEZENNES fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 88 du 14/08/1682 à Templeuve

Contrat de mariage entre Jean BERNARD fils d'Alexandre dmt à Péronne en Mélantois accompagné de son père et de Jeanne CROMBET sa mère d'une part, Marie Madeleine ROGIER dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de Mathieu ROGIER et Françoise DARRAS ses père et mère, de Philippe MOLLET son frère, de Louis ROGIER son grand-père et de Jean ROGIER son oncle d'autre part. Jean BERNARD apporte mille livres parisis que lui donnent ses parents, un cheval, une vache, item un chariot, une charrue et une herse. Ils promettent d'acquitter toutes les dettes contractées par leur fils jusqu'au mariage et de l'habiller pour la noce. Marie Madeleine ROGIER apporte trois cens et demi de terre à labour que lui donnent ses parents à Templeuve aboutant à la terre des hoirs Denis LECAT, à celle d'Antoine LESPAGNOL et à celle de Pierre WARTEL, item deux cens et demi de terre à labour aboutant à la terre des veuve et hoirs Jean CABIT, item une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Philippe DARRAS fils de feu Philippe et Alexandre MOLLET fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 89 du 16/08/1682 à Templeuve

Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Mathieu CABIT fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve pour douze cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Jean DENGREMONT, à celle de Mathieu Mollet, à celle des veuve et hoirs Jacques DUBURCQ, à celle d'Henri LEFEBVRE, à celle de Christophe DEDAMPS, à celle des hoirs François CROMBET, et à celle de Philippe MOLLET, pour soixante-quinze livres dix sols parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 90 du 17/08/1682 à Cappelle

Marie CARLIER veuve d'Antoine FRAPPE dmt à Cappelle en Pévèle fait le partage de ses biens entre Philippe DELEVAL et Philippote FRAPPE sa femme dmt à Cappelle, et François et Marie Madeleine enfants de feu Jean MIRLIER et de défunte Madeleine FRAPPE, et les enfants de feu Philippote MIRLIER qu'elle a eu du mariage avec Philippe DUBUS. A Pierre DELEVAL et Philippote FRAPPE il appartiendra un petit lieu manoir contenant cinq cens et demi d'héritages à Cappelle aboutant à l'héritage de Robert BLAUWART, à la terre de Jeanne MATHON et à celle de Jean DUBERON, item

quatre cens et demi de terre à labour aboutant à celle de Pierre DUHEM, à celle des orphelins de Douai et à celle de Romain BALLETT, item deux cens de terre à labour à Auchy, item trois cens de terre à labour à prendre en six cens à l'encontre des enfants de ladite feue Madeleine FRAPPE aboutant à la terre de Bartholomé DEMESSINES, à celle des hoirs BEAUMAREZ et à celle de Jérôme DESMONS. Aux enfants de Jean MIRLIER et de défunte Madeleine FRAPPE et les enfants de Philippote MIRLIER il appartiendra quatre cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Jeanne MATHON, à celle de Jean DESWAEEL par sa femme Marie FRAPPE et à celle de Paul SELIER, item trois cens de terre à labour à prendre en six cens à l'encontre de Pierre DELEVALLE et Philippote FRAPPE qui seront tenus de nourrir leur mère sa vie durant et de prendre à leur charge une lettre de rente héritière au profit de Simon TOURNAY. Témoins : Daniel FROMENT fils de feu Gérard laboureur dmt à Cappelle et Marc MOCQ carton de chevaux audit FROMENT.

2 E 3 / 5168 acte 91 du 16/08/1682 à Templeuve

Philippe MOLLET fils de feu Charles pauvriseur et receveur des biens appartenant aux pauvres de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et d'Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail de louage à Mathieu CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour occupés par Charles PIETIN, aboutant à la terre de Jean DENGREMONT payant aux pauvres trente-six livres dix sols parisis l'an avec la caution de Philippe MOLLET. Témoins : Charles DARRAS fils de feu Jean et Henri DESCATOIRE fils de feu Gérard dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 92 du 08/09/1682 à Templeuve

Philippe MOLLET fils de feu Charles pauvriseur et receveur des biens appartenant aux pauvres de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et d'Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail de louage à Charles DARRAS fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour deux cens d'héritages prairie à Templeuve pour sept livres parisis l'an. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 93 du 08/09/1682 à Templeuve

Léon WAUCQUIER, fils de feu Olivier dmt à Ennetières paroisse d'Avelin accorde un bail de louage à Quentin ROGIER fils de feu Michel maréchal dmt à Ennetières pour trois cens de terre à labour aboutant à la terre de Jean DUCLERMORTIER pour douze livres parisis l'an. Témoins : Gilles CROMBET fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 94 du 08/09/1682 à Templeuve

Pierre MARTINACHE fils de feu Denis dmt à Genech accompagné de Madeleine WAUCQUIER sa mère, de Daniel FROMENT et Pierre DELEZENNES ses oncles d'une part, Marie Anne CROMBET fille de feu Jean et de défunte Marie WAUCQUIER dmt à Templeuve en Pévèle, accompagnée de Gilles et Jean Baptiste CROMBET ses frères et d'Henri WAUCQUIER son oncle d'autre part. Pierre MARTINACHE apporte deux chevaux, trois vaches, un chariot, une charrue, une herse, lui appartenant, item quatre cens de terre à labour que lui donne sa mère à Genech, item la moitié de tous les f... . Il sera tenu de faire les labours de six cens de terre à sa mère pour les ensemercer de blé. Marie Anne CROMBET apporte quatre cens un quarteron de terre à labour lui appartenant à Genech, item trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Charles DESCATOIRE, à celle de Jean DUBOIS, item trois cens et demi d'héritages prairie, une vache et un lit. Témoins : François DELEZENNES fils de feu Michel charpentier et Charles DARRAS fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 95 du 14/09/1682 à Templeuve

Laurent DARRAS fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine DEVRENAY fils de Martin dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre d'Henri WAUCQUIER, à celle de Jean WARTEL, à celle de Denis WARTEL pour vingt-huit livres parisis l'an. Témoins : Pierre DUBOIS fils de Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 96 du 21/09/1682 à Templeuve

Laurent DARRAS fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à François CHOCQUET fils de feu Léon couturier et laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des hoirs Mathieu CROMBET, à la terre de Jean WARTEL, et à celle des veuve et hoirs Gérard WARTEL, pour huit livres dix sols parisis l'an. Témoins : Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 97 du 27/09/1682 à Templeuve

Marie DE BOULONNE veuve de Jean THIBREGHIEN dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine ROUSSEL fils de Pierre laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour quatre cens et demi de terre à Cappelle aboutant à la terre d'Ignace DELANNOY et à celle de Mathieu FICHEL pour dix-huit livres parisis l'an. Témoins : Pierre PIETIN fils de feu Mathieu et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 98 du 30/09/1682 à Genech

Martin HEDDEBAULT fils de feu Mathieu laboureur et Marie DENGREMONT sa femme dmt à Genech font le partage de leurs biens entre Simon Pierre, Hugues, Marguerite et Elisabeth HEDDEBAULT leurs enfants. A Simon Pierre il appartiendra trois cens de terre à labour à Genech aboutant à la terre d'Amand STOEUL, à celle d'Antoine PIEDENNA et à celle de Gérard CABIT, item un cent trois quarterons de terre à labour à Genech aboutant à la terre de Simon WAUCQUIER, item la récolte de blé poussant sur deux cens et celle d'avoine sur deux cens. Il devra payer un quart de la moitié de rente héritière. A Hugues, Marguerite et Elisabeth il appartiendra cinq cens et demi de terre à labour à Genech aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Jean HEDDEBAULT et à la terre de Mons. DUCHAMBERGEZ, item un lieu manoir contenant quatre ces d'héritages à Genech, aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Jacques DELEBASSE, à celui des veuve et hoirs Quentin OLIVIER et à celui de Michel MINNET, item deux cens de terre à labour aboutant à la terre d'Antoine PIEDENNA et à celle de Jean FRANQUET, item deux cens de terre à labour... item tous les autres biens meublés à savoir chevaux, vaches, chariots, charrue... toutes les récoltes trouvées au jour du trépas. Témoins : Antoine CONSTANT fils de feu Jean marchand et Jean DESCATOIRE fils de feu Philippe dmt à Genech.

2 E 3 / 5168 acte 99 du 05/10/1682 à Templeuve

Philippe MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve en Pévèle en qualité de procureur spécial de Jean JACQUART dmt à Ennevelin accorde un bail de louage à Marie DUTHY veuve de Jean MOLLET dmt à Nomain pour quatre cens de terre à labour à Nomain aboutant à l'héritage de Martin HENNO et à la terre de François DELANNOY pour dix livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 100 du 18/10/1682 à Templeuve

Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Martin MONNET fils de feu Hubert laboureur et Jean Baptiste CAUDRELIER fils de Jean charron dmt à Ennevelin, pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Ennevelin aboutant à l'héritage de Toussaint PIETIN et celui de Gilles DELANNOY, pour cinquante livres parisis l'an. Témoins : Nicolas BARBRY prêtre chapelain d'Ennevelin et Nicaise FABVIER fils de feu Antoine laboureur dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5168 acte 101 du 24/10/1682 à Cappelle

Contrat de mariage entre Joseph DESPREZ fils de Jacques dmt à Bersée accompagné de son père et de François DUBOIS son oncle maternel d'une part, Marie Marguerite DUBUS fille de feu Jacques et de Marie DARRAS sa mère, accompagnée de sa mère, de Guillaume DUPONT son beau-père et de Robert DARRAS son oncle d'autre part. Joseph DESPREZ apporte huit cens de terre à labour que lui donne son père à Bersée aboutant à la terre de Jean DEREIGNAUCOURT prêtre de Bersée, à celle de Michel MARTINACHE, ou bien la somme de quatre cents livres parisis à prendre au choix, item une vache, trois

rasières de blé, la récolte de blé à prendre sur un cent et les habits de noce. Marie Marguerite DUBUS apporte trente livres que lui donne ses parents, un lit, une rasière de blé, une charrette de bois et une de foin. Témoins : Michel DUBUS fils de feu Vincent et François CHOCQUET (signe COCQUELLE) fils de Jean laboureur dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5168 acte 102 du 28/10/1682 à Cappelle

André DUBUS fils de feu Mathieu laboureur dmt à Bersée et Antoine DEFROMONT fils de feu Nicolas laboureur dmt à Auchy accordent un bail de louage à Jean DESPREZ fils de feu Adrien laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour sept cens de terre à labeur à Cappelle pour trente patars chaque cens l'an. Témoins : Adrien FICHEL fils de feu Mathieu et Philippe LAIGNEL fils de Pierre tous deux laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5168 acte 103 du 28/10/1682 à Templeuve

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Olivier CASTELAIN fils de Michel manouvrier dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages aboutant à la terre d'Allard WARTEL et à celle de Gérard CABIT pour soixante livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 104 du 28/10/1682 à Templeuve

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Gérard DENGREMONT fils de feu Jean pour trois cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Philippe PILLOT pour huit livres dix sols parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 105 du 28/10/1682 à Templeuve

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Adrien DUROT fils de feu Michel laboureur dmt à Ennevelin pour huit cens et demi de terre à labeur à Ennevelin aboutant à la terre de Gérard BONNIER, à celle de Floris HERBAUT et à celle d'Olivier BERNARD pour sept livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 106 du 28/10/1682 à Templeuve

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Pierre CABIT fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve pour neuf cens de terre à labeur aboutant à la terre de la veuve de Gilles DUBURCQ et à celle d'Olivier WARTEL fils de feu Jean pour sept livres dix sols parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 107 du 28/10/1682 à Templeuve

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à François BONNIER fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre de Gérard BONNIER et à celle d'Antoine CASTELAIN pour six livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 108 du 06/11/1682 à Templeuve

Louis CAUDRELIER fils de feu Louis dmt à Templeuve en Pévèle déclare avoir reçu six rondelles de bonne bière, une rasière de blé et neuf années de louage d'une petite maison pour avoir vendu un petit lieu manoir à Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et brasseur dmt à Templeuve. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 109 du 08/11/1682 à Templeuve

Michel THIBAUT fils de feu Jean dmt à Mérignies accorde un bail de louage à Gilles FACQ fils de feu Charles et Anne GELLET sa femme dmt à Mérignies pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Mérignies pour quinze florins carolus l'an. Témoins : Pierre DANIEL fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 110 du 08/11/1682 à Templeuve

Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Nicolas LEMESRE fils de feu Jean dmt à Mérignies pour un lieu manoir contenant huit cens d'héritages à Mérignies aboutant à la terre des hoirs de Jean VILLETTE, item six cens de terre à labour, item trois cens de terre à labour, item cinq cens de terre à labour aboutant à la terre de Michel MARGA et à celle des héritiers Philippe CAUDRELIER et quatre cens de terre à labour attenant à la terre de Florent FABVIER et à celle d'Agnès CHOCQUET pour neuf livres de dix florins chacune l'an. Témoins : Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas et Pierre DARRAS fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 111 du 19/11/1682 à Templeuve

Jean BERNARD fils d'Alexandre laboureur dmt à Péronne en Mélantois accorde un bail de louage à Martin DEBUCHY fils de Jacques et Gérard DENGREMONT fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle pour cinq cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean BONNIER fils de feu Thomas et à celle de la veuve de Gilles DUBURCQ pour quarante livres parisis l'an. Témoins : Alexandre BERNARD fils de feu Antoine laboureur dmt à Péronne et Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 112 du 19/11/1682 à Templeuve

Jean BERNARD fils d'Alexandre laboureur dmt à Péronne en Mélantois accorde un bail de louage à Philippe MOLLET fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Pierre WARTEL fils de feu Pierre, à celle de Denis LECAT, à celle d'Antoine LESPAGNOL par sa femme Marguerite BONNIER, à celle de Vincent CASTELAIN, à celle d'Alexandre DELINSELLES et à celle de Jean CROMBET pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : Alexandre BERNARD fils de feu Antoine laboureur dmt à Péronne et Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 113 du 03/12/1682 à Templeuve

Pierre FICHEL fils d'Anselme laboureur dmt à Cappelle en Pévèle et Françoise LEFEBVRE sa femme ont déclaré avoir vendu à Louis WAUCQUIER fils de Simon laboureur dmt à Templeuve en Pévèle la troisième part de trois cens un quarteron et demi d'héritage jardinage à Templeuve à prendre à l'encontre de Jean VANDREBECQUE et Marguerite LEFEBVRE sa femme et Olivier LEFEBVRE aboutant à la terre d'Antoine DELADERRIERE par sa femme Pasque WARTEL et à celle des veuves et hoirs Jean DELEZENNES pour un gros et principal de cent cinquante livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 114 du 06/12/1682 à Templeuve

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à François BOULLENGIER fils d'Olivier laboureur dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre d'Antoine WARTEL et à celle de la veuve d'Allard WARTEL pour sept livres dix sols parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 115 du 06/12/1682 à Templeuve

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre d'Olivier DEDAMPS pour dix livres dix sols parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 116 du 06/12/1682 à Templeuve

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean HERBAULT fils de feu Mathieu laboureur dmt à Ennevelin pour cinq cens de terre à labeur aboutant à la terre de Philippe DEBUCHY et Mathieu BONNIER, à celle de Toussaint COMBLET et à celle d'Antoine HAVET pour trente-cinq livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 117 du 13/12/1682 à Templeuve

Philippe MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve en Pévèle procureur spécial de Jean JACQUART son oncle dmt à Ennevelin accorde un bail de louage à Jean HEDDEBAULT fils de feu Mathieu laboureur dmt à Ennevelin et Catherine CARPENTIER sa femme pour neuf cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à la terre d'Alexandre VANSTIMBERCQ et à celle de Jean HERBAULT pour cinquante et une livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 118 du 15/12/1682 à Templeuve

Anne GROU veuve de Gilles DELANNOY dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean FREMIN fils de feu Jean manouvrier dmt à Cappelle en Pévèle pour un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages à Cappelle aboutant à l'héritage de Vincent HERBAULT et à la terre de Mathieu BILLOUEZ pour vingt-six livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 119 du 18/12/1682 à Tourmignies

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron et seigneur dudit lieu accorde un bail de louage à Jean DUHAMEL fils de feu Jean laboureur dmt à Mons en Pévèle pour dix cens de terre à labeur à Tourmignies pour trente-cinq patars que font dix-sept florins dix patars chaque cens de terre. Témoins : Pierre DEREVEAUX prêtre de Tourmignies et Venant DETOURMIGNIES serviteur dudit seigneur.

2 E 3 / 5168 acte 120 du 18/12/1682 à Tourmignies

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron et seigneur dudit lieu accorde un bail de louage à Gilles DESMONS fils de feu Simon dmt à Mons en Pévèle pour quinze cens de terre à labeur à Tourmignies pour vingt-deux florins dix patars l'an. Témoins : Pierre DEREVEAUX prêtre de Tourmignies et Venant DETOURMIGNIES serviteur dudit seigneur.

2 E 3 / 5168 acte 121 du 18/12/1682 à Tourmignies

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron et seigneur dudit lieu accorde un bail de louage à Pierre PENNEQUIN fils de feu Pierre bailli dudit seigneur dmt à Tourmignies pour trois pièces de terre à labeur contenant dix-huit cens, treize cens et quatre cens pour soixante florins carolus l'an. Témoins : Venant DETOURMIGNIES fils de Venant et Gilles DETOURMIGNIES fils de feu Noël dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5168 acte 122 du 18/12/1682 à Tourmignies

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron et seigneur dudit lieu accorde un bail de louage à Pierre DERVEAUX prêtre de Tourmignies pour deux bonniers de terre à labeur en deux pièces à Tourmignies pour vingt-quatre florins la première et trente et un florins la seconde. Témoins : Venant DETOURMIGNIES fils de Venant et Philippe THELIER fils de feu Guillaume serviteur audit bailleur.

2 E 3 / 5168 acte 123 du 19/12/1682 à Tourmignies

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron et seigneur dudit lieu accorde un bail de louage à Valentin HAVET fils de feu Valentin laboureur dmt à Tourmignies pour trois cens d'héritages prairie aboutant à l'héritage des hoirs Michel MILLIEZ pour quatre florins l'an. Témoins : Venant DETOURMIGNIES fils de Venant et Philippe THELIER fils de feu Guillaume serviteur audit bailleur.

2 E 3 / 5168 acte 124 du 22/12/1682 à Tourmignies

Simon LEGRAIN fils de feu Pierre laboureur et brasseur dmt à Attiches accorde un bail de louage à Jean COCHET (COGET) fils de feu Jean laboureur dmt à Mons en Pévèle pour un bonnier quatorze cens de terre à labour à Mons en Pévèle aboutant à la terre de Marguerite CAULLIER, à celle des hoirs Pierre LEMESRE pour cinquante-deux florins carolus l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve et Pierre DESCLOCQUEMENT fils de feu François hôte et laboureur dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5168 acte 125 du 22/12/1682 à Tourmignies

Simon LEGRAIN fils de feu Pierre laboureur et brasseur dmt à Attiches accorde un bail de louage à Philippe PECQUEUR fils de feu Jean laboureur dmt à Mons en Pévèle pour douze cens de terre à labour à Mons en Pévèle pour vingt et un florins carolus l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve et Jean COCHET (COGET) laboureur dmt à Mons en Pévèle.

2 E 3 / 5168 acte 126 du 22/12/1682 à Tourmignies

Simon LEGRAIN fils de feu Pierre laboureur et brasseur dmt à Attiches accorde un bail de louage à Pierre COGET fils d'Antoine laboureur dmt à Mons en Pévèle pour sept cens de terre à labour à Mons en Pévèle aboutant à la terre de Marie CAULLIER, à celle de Philippe DUHAMEL, à celle de Pierre BATTELET et à celle des hoirs Claude FAUELLE pour quatorze florins. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve et Jean COCHET (COGET) laboureur dmt à Mons en Pévèle.

2 E 3 / 5168 acte 127 du 22/12/1682 à Tourmignies

Simon LEGRAIN fils de feu Pierre laboureur et brasseur dmt à Attiches accorde un bail de louage à François GAU fils de feu Gilbert laboureur dmt à Tourmignies pour trois bonniers quinze cens de terre à labour à Tourmignies pour vingt-quatre florins chaque bonnier l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve et Jean COCHET (COGET) laboureur dmt à Mons en Pévèle.

2 E 3 / 5168 acte 128 du 22/12/1682 à Templeuve

Louis BOMMART fils de Bartholomé dmt à Lille, Louis MONNET mari d'Elisabeth BOMMART dmt à Templeuve en Pévèle accordent un bail de louage à Philippe HERBAULT fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve pour deux cens et demi de terre à labour aboutant à la terre d'Adrien FICHEL, à celle de Mathieu BONNIER pour douze livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 129 du 15/12/1682 à Templeuve

Marie LANDRIEU veuve de Pierre HOVART dmt à Templeuve en Pévèle mère et tutrice de Jean Baptiste, Denis, Bonaventure, Marie, Anne, Elisabeth et Marie Catherine HOVART ses enfants, reconnaît avoir vendu par mise à prix et enchères à Alexandre VANSTIMBERCQ fils de feu Alexandre laboureur dmt à Templeuve six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Pierre BERNARD, à celle d'Alexandre VANSTIMBERCQ par sa femme Jeanne HERBAULT et à celle d'Henri SCACH, pour un gros et principal de huit cents livres parisis. Témoins : Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 130 du 24/12/1682 à Templeuve

Jean et Catherine JACQUART frère et sœur, enfants et héritiers de feu Jean dmt à Ennevelin ont nommé leur procureur spécial Philippe MOLLET leur neveu censier dmt à Templeuve en Pévèle. Témoins : François CARON fils du notaire et Mathias DURANT fils de feu Jean manouvrier dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5168 acte 131 du 09/08/1682 à Templeuve

Mathieu CASTELAIN fils de feu François laboureur dmt à Cappelle en Pévèle en son nom et en qualité de procureur spécial de Marie FRANCHOMME sa mère fait le paiement à Philippe WARTEAU fils de feu Louis dmt à Cappelle de la somme de soixante douze livres parisis pour les fumiers qui sont dans la cour, vingt-quatre livres pour les cageots de colza dans la grange et quarante livres et quarante livres pour les foins dans la grange, présents Mathieu DELEBASSE, Philippe DELEZENNES et Antoine DESCATOIRE. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur et Mathieu GAHIDE dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 132 du 25/02/1682 à Templeuve

Philippe DE JENAY fils de Jean dmt à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur brasseur dmt à Templeuve quatre cent vingt-neuf livres trois sols six deniers parisis Flandres prêtés et payés à Louis MINNET, Charles PIETIN, Jean DESROEUX et Jean HERBAULT pour la vente de porcs à Jean DE JENAY (DE GENECH) père dudit Philippe. Témoins : Charles PIETIN fils de feu Pierre et Sébastien PIETIN fils de Nicolas hôte dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 133 du 20/12/1682 à Templeuve

Hugues COUTEAU fils de feu Alexandre censier dmt à Genech déclare devoir à Pierre CAUDRELIER fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle cent huit livres parisis prêtés. Témoins : Jean WARTEL fils de feu Jean et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5168 acte 134 du 15/02/1682 à Templeuve

Philippe BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré que le premier juin 1650 Madeleine HERBAULT veuve de Mathias DARRAS dmt à Templeuve se serait obligée par hypothèque au profit de Gilles et Marie DUBURCQ enfants de feu Jean pour six florins cinq patars de rente héritière par an et au rachat de cent florins. Le comparant en qualité de mari de Marie DUBURCQ déclare avoir acquitté à Guillaume DARRAS fils du feu Mathias et de ladite Madeleine HERBAULT divers années de cours de la rente échue le premier juin 1681. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 135 du 30/06/1682 à Templeuve

Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré devoir à Gilles WARTEL fils d'Henri, et à Gilles ROHART et Agnès WARTEL sa femme dmt à Leyde en Hollande, la somme de douze cents livres parisis Flandres pour la vente de parts que lesdits Gilles WARTEL, Gilles ROHART et Agnès WARTEL pouvaient prétendre sur les charpentages de la maison où réside Henri WARTEL fils de feu Jean et Marguerite FICHEL sa femme, qui revient audit Gilles WARTEL la somme de sept cents livres et à Gilles ROHART et Agnès WARTEL la somme de cinq cents livres. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5168 acte 136 du 04/03/1682 à Templeuve

Jérôme LALOI prêtre chapelain de Templeuve en Pévèle déclare que pour faire le paiement à Nicolas CALLONNE fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve de cent livres qu'il lui doit il aurait vendu audit CALLONNE une année de messe qui fait cent vingt-cinq livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5168 acte 137 du 15/01/1682 à Tourmignies

Antoine CREPPEL fils de feu Vincent dmt à Attiches déclare pour lui et se portant fort de Louis CAPRON et Sainte BLONDEL sa femme que moyennant une certaine somme de deniers reçu e de Pierre DEREVEAUX prêtre de Tourmignies il lui a vendu une lettre de rente héritière obligeant Gilles TOURNEMINE fils de feu Pierre pour sept florins sept patars six deniers par an au rachat de cent dix huit florins. Témoins : Pierre PENNEQUIN fils de feu Pierre bailli d'Assignies dmt à Tourmignies et Antoine Claude GAHIDE dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 1 du 19/01/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean et Guillaume DENNEULIN, Olivier CASTELAIN et Anne Marie DENNEULIN sa femme du nom DENNEULIN sont frères et sœur enfants d'André et de défunte Marie CAUDRELIER dmt, Jean à Ennevelin, Guillaume à Auchy, Olivier et Anne Marie à Templeuve en Pévèle, ont reconnu avoir vendu à Alexandre LEMESRE fils de feu Charles bailli et censier à Ennevelin, quatre cens de terre à labour à Marcq en Pévèle aboutant à la terre de Philippe PERIN, à celle des hoirs Georges CAUDRELIER pour un gros et principal de quatre cents livres parisis. Témoins : Jean Baptiste MAUROY fils de feu Pierre lieutenant de Phalempin dmt à Marcq et Gérard CAUDRELIER fils de feu Gérard dmt à Mérignies.

2 E 3 / 5169 acte 2 du 28/01/1683 à Mérignies

Jean CROMBET fils de feu Antoine et Marie MORDACQ sa femme dmt à Mérignies ont reconnu avoir vendu à Michel THIBAUT fils de feu Jean censier dmt à Mérignies quatre cens de terre à labour à Mérignies aboutant à la terre de Florent FAVIER pour un gros et principal de vingt-cinq livres parisis en franc argent. Par devant les notaires Pierre et Noël CARON.

2 E 3 / 5169 acte 3 du 30/01/1683 à Cappelle en Pévèle

Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour faire en partie un paiement à Philippe LEGRAND fils de feu Philippe laboureur dmt à Nomain, de la somme de dix-neuf cent dix-huit livres parisis que LEGRAND constitué caution a payé pour ledit CASTELAIN au receveur de Messieurs des Etats des châtellenies de Lille pour la vente de bestiaux et de meubles. Témoins : Simon LELEU fils de feu Pierre manouvrier dmt à Cappelle et Jacques DORCHIES fils de Gabriel manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 4 du 01/02/1683 à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq)

Jean GRANSIRE fils de feu Bauduin laboureur dmt à Marcq en Pévèle et Catherine COMBLED sa femme ont nommé leur procureur en Martin CASTELAIN fils de Vincent leur beau-fils auquel ils donnent pouvoir absolu pour la vente de six cens de terre à labour à Templeuve en Pévèle. Témoins : Jacques DORCHIES fils de Gabriel dmt à Templeuve et Jean MELANTHOIS fils de feu Robert manouvrier demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5169 acte 5 du 01/02/1683 à Templeuve en Pévèle

Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Cappelle en Pévèle comparant comme procureur de Jean GRANSIRE et Catherine COMBLED sa femme dmt à Marcq en Pévèle reconnaît avoir vendu à Pierre DARRAS fils de feu Philippe marchand de vaches à Templeuve en Pévèle, six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre d'Henri WARTEL, à celle de Gilles DENGREMONT pour un gros et principal de six cents livres parisis. Témoins : Philippe DARRAS fils de Pierre et Mathieu CASTELAIN fils de Vincent dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 6 du 13/02/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste DENGREMONT fils et héritier de feu Jean dmt à Lille reconnaît avoir vendu par mise à prix à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle quatre cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Philippe DENEUVILLE, à celle de Jean ROGIER et à celle de Jean WARTEL pour un gros et principal de sept cents livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie, et Olivier MAHEL fils de Martin dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 7 du 10/03/1683 à Lille

Gaspard TAREAUX fils de feu Pierre et Catherine CROMBET sa femme, Claude FOUQUELOTTE et Jeanne DUBOIS sa femme, Georges OUDART et Marie Madeleine DUBOIS sa femme, et Marie Catherine DUBOIS fille de feu Pierre et de défunte Marie CROMBET dmt TAREAUX et sa femme à Phalempin, FOUQUELOTTE et sa femme à Lille, ont déclaré avoir vendu à Michel THIBAUT fils de feu Jean laboureur dmt à Mérignies quatre cens de terre à labour à Mérignies, pour un gros et principal de

quarante-quatre livres en franc argent. Témoins : Ghislain DUQUESNE fils de feu Mathieu laboureur dmt à Thumeries et Antoine GALIOT fils de feu Robert dmt à Lille.

2 E 3 / 5169 acte 8 du 11/03/1683 à Cappelle en Pévèle

Philippe WARTEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir reçu cent florins carolus de vingt patars chaque florin de Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour la vente de la récolte de blé sur quinze cens de terre labourable à Cappelle. Par devant les notaires Pierre et Noël CARON.

2 E 3 / 5169 acte 9 du 01/03/1683 à Templeuve en Pévèle

Philippe WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur dmt à Fretin a déclaré avoir vendu à Henri WAUCQUIER son frère laboureur dmt à Templeuve en Pévèle un lieu manoir contenant deux cens d'héritage à Templeuve aboutant à celui de Françoise DUPRETZ, et un cent d'héritage aboutant à celui de Gérard CABIT, à celui de Ferdinand WARESQUEL pour un gros et principal de huit cents livres parisis. Témoins : Jean DUBOIS fils de feu Philippe laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 10 du 22/03/1683 à Templeuve en Pévèle

Jeanne DUBOIS fille et héritière de feu François et veuve de feu Pierre THELIER dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu à Henri DESCATOIRE fils de feu Gérard tisserand et boucher à Templeuve, un lieu manoir contenant cinq cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Charles MARTENS seigneur de la seigneurie des Quennoy pour un gros et principal de huit cents livres parisis. Témoins : Gilles WARTEL fils de feu Antoine laboureur et Pasquier LAURAIN fils de Pierre sergent.

2 E 3 / 5169 acte 11 du 30/03/1683 à Genech

Jean Paul MASURELLE fils de feu Jacques et Anne DE LANDAS sa femme fille de feu Louis, Patrice DUTILLEUL fils de feu Hubert et Marie DE LANDAS sa femme, du nom DE LANDAS enfants de feu Catherine DASSONNEVILLE sœurs et héritières de feu Gérard leur frère, dmt MAZURELLE et sa femme à Orchies, et Patrice et sa femme à Mouchin, ont reconnu avoir vendu à Philippe BUIGNET bailli de Genech y dmt, quatre cens de terre à labour à Genech aboutant à celle occupée par Jean DELINSELLES pour un gros et principal de soixante-douze livres parisis. Témoins : Toussaint DENEUFVILLE et Louis RAAS dmt à Genech.

2 E 3 / 5169 acte 12 du 01/06/1683 à Templeuve en Pévèle

Madeleine WARTEL veuve de Charles DENGREMONT dmt à Templeuve en Pévèle a reconnu avoir vendu à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre des hoirs Antoine CROMBET et à celle de Philippe MOLLET pour un gros et principal de six cent cinquante livres parisis. Témoins : Mathieu MOLLET fils de feu Jean et Mathieu MOLLET fils de Mathieu laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 13 du 17/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Robert DARRAS fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a reconnu avoir vendu à Jeanne DARRAS veuve de Bauduin NOEL dmt à Cappelle, deux cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Guillaume DUPONT, à celle de Michel DUBUS, à celle de Jean GRUYELLE et à celle des hoirs Jean DE LA CHAPPELLE pour un gros et principal de deux cents livres parisis. Par devant les notaires Pierre et Noël CARON.

2 E 3 / 5169 acte 14 du 12/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Mathieu DELEPLANCQUE fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a reconnu avoir reçu soixante livres parisis de Charles DELEBASSE fils de feu Louis laboureur dmt à Cappelle pour la vente de la récolte de blé sur cinq cens de terre à labour à Cappelle aboutant à la terre de Michel DUBUS fils de feu Vincent, à celle de Michel DE POILLON, à celle de Charles LORTHIOIR et à celle de Mademoiselle de NOYELLE. Par devant les notaires Pierre et Noël CARON.

2 E 3 / 5169 acte 15 du 13/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Mathieu DENGREMONT fils de feu Louis dmt à Templeuve en Pévèle et Jean BRASDEFER dmt à Ennevelin tuteur des enfants de Gilles DENGREMONT et de Françoise DUJARDIN sa femme, ont reconnu avoir vendu à Jean DESCATOIRE fils de feu Nicolas laboureur dmt à Templeuve, trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Pierre CROMBET, à celle des veuve et hoirs Jean OLIVIER, à celle ses hoirs Jean CORNETTE et à celle de Jean DUBOIS pour un gros et principal de cinq cent cinquante livres franc argent. Témoins : Michel FICHEL fils d'Adrien bailli de la seigneurie des Quennoy et Alexandre VANSTEENBERGHE fils de feu Alexandre laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 16 du 25/03/1683 à Templeuve en Pévèle

Antoine et Philippe DUMOULIN père et fils dmt à Nomain ont déclaré avoir vendu à Alexandre VANSTEENBERGHE fils de feu Alexandre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, un petit lieu manoir contenant un cent et demi d'héritage à Templeuve aboutant à la terre de Mathieu DENGREMONT, à celle d'Alexandre VANSTEENBERGHE par sa femme Jeanne HERBAULT et à celle de Guilbert POTTIER pour un gros et principal de trois cent une livres parisis dont trente livres à payer en quinze jours le reste pour le paiement et remboursement d'une lettre de rente qui oblige Nicolas COGENT grand-père de Philippe DUMOULIN. Témoins : Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 17 du 17/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Marie LANDRIEU veuve de Pierre HOVART dmt à Templeuve en Pévèle mère et tutrice de Jean Baptiste, Jean, Denis Bonaventure, Marie Anne, Elisabeth et Marie Catherine ses enfants, a déclaré avoir vendu à Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier à Templeuve, quatre cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Mathias POTTIER par Marguerite HOVART sa femme et à celle de Pierre LEMESRE par Jeanne HOVART sa femme, pour un gros et principal de quatre cent cinquante livres parisis. Par devant les notaires Pierre et Noël CARON.

2 E 3 / 5169 acte 18 du 31/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Noelle DELEZENNES veuve de Jacques DESCATOIRE dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu à Martin DELEZENNES fils de feu Antoine son frère laboureur dmt à Templeuve trois cens quinze verges de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Pierre DARRAS, à celle de Mathieu BONNIER et à celle de Mathieu CASTELAIN pour un gros et principal de trois cents livres parisis. Témoins : François CARON fils du notaire et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 19 du 13/06/1683 à Templeuve en Pévèle

Olivier et Martin DARRAS frères et enfants de feu Antoine, et Laurent HOVART fils d'Antoine dmt à Lille ont ratifié et approuvé le contrat de vente faite par Jean et Pierre DARRAS leur frère et oncle à qui ils ont donné pouvoir, Martin CARDON et Pierre CROMBET par mise à prix à Templeuve en Pévèle le vingt-cinq mai dernier au profit de Jean François BAILLY dmt à Templeuve. Témoins : Nicolas et Michel CALLONNE frères dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 20 du 08/04/1683 à Templeuve en Pévèle

Henri WARTEL fils de feu Jean et Marguerite FICHEL sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu à Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur et échoppier dmt à Templeuve quatre cens six verges d'héritages à Templeuve aboutant à celui des hoirs Jean DARRAS, à celui des hoirs Pasquier FLINOIS et à celui de Gilles WAUCQUIER, et deux cens de terre à labour aboutant à celle de Philippe BERNARD, à celle de Jacques DEDAMPS, et deux cens de terre à labour aboutant à celle des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE et à celle de Pierre DARRAS, et deux cens d'héritage prairie aboutant à celui des hoirs Gérard DENGREMONT et à celui de Jean CROMBET pour un gros et principal de mille deux cent cinquante livres parisis. Témoins : Charles PETIT fils de de feu Simon manouvrier et Charles DENGREMONT fils de Pierre laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 21 du 15/06/1683 à Templeuve en Pévèle

Mathieu DENGREMONT fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu à Pierre DARRAS fils de feu Philippe marchand de vaches dmt à Templeuve, deux cens de terre à labeur à Templeuve, attenant à celle des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE, à celle de Pierre DELEBASSE et à celles des veuve et hoirs Denis CROMBET pour un gros et principal de seize livres. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5169 acte 22 du 30/01/1683 à Cappelle en Pévèle

Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir vendu à Vincent CASTELAIN son père laboureur et brasseur dmt à Templeuve en Pévèle, quatre cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle d'Antoine CASTELAIN, à celles des hoirs Gilles BONNIER et Jean DEBUCHY pour un gros et principal de huit cents livres parisis. Témoins : Philippe LEGRAND fils de Philippe laboureur dmt à Nomain et Jacques DORCHIES fils de Gabriel manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 23 du 05/10/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste DENGREMONT fils et héritier de feu Jean dmt à Lille a déclaré avoir vendu à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle neuf cens et demi de terre à labeur à Templeuve pour un gros et principal de seize cent cinquante livres parisis. Témoins : Philippe LESPAGNOL fils de feu Philippe dmt à Houplines et Louis PASQUIER fils de feu Jacques dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 24 du 09/09/1683 à Templeuve en Pévèle

Catherine DELEZENNES veuve de Martin MINNET dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir reçu de Michel MINNET son fils dmt à Genech la somme de quarante et une livres parisis pour la vente d'un chariot et quarante deux sols parisis de dépense de bouche que lui doit Michel DELANNOY fils de Jean dmt à Cappelle en Pévèle. Témoins : Philippe GABENSELLE fils de feu Claude et Pierre PASQUIER fils de feu Denis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 25 du 22/12/1683 à Cappelle en Pévèle

Mathieu DELEPLANCQUE fils de feu Jean et Marie OLIVIER sa femme, Jean CHAFFAULT et Catherine OLIVIER sa femme, et Anne OLIVIER dmt à Cappelle en Pévèle du nom OLIVIER sont enfants de feu Mathieu et de défunte Jeanne DESCATOIRE, ont déclaré avoir vendu à Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier à Templeuve en Pévèle vingt cens et demi de terre à labeur pour un gros et principal de douze cents livres parisis. Témoins : Gilles FLINOIS fils de feu Jean et Jacques OLIVIER fils de feu Léon laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5169 acte 26 du 22/11/1683 à Cappelle en Pévèle

Marie CAMELOT veuve de Jean DELANNOY dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir vendu à Anne DEMUN veuve de Philippe DUBUS dmt à Cappelle la cinquième partie de deux cens d'héritage jardinage à Cappelle aboutant à la terre de Denis MARTINACHE, et à celle d'Antoine DEMUN pour un gros et principal de trente livres parisis. Témoins : Pierre BLAMARD fils de Jean et Antoine BAUDIN fils de feu Louis dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5169 acte 27 du 05/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Pierre LAIGNEL fils de feu Jean, Jean CAMBIER et Catherine LAIGNEL sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu à Jacques LAIGNEL aussi fils de feu Jean dmt à Genech toutes parts qu'ils ont en un lieu manoir à Genech attenant à l'héritage de Nicolas DELEZENNES, et un cent de terre à labeur à Nomain aboutant à celle de Marie COURTECUISSÉ, pour un gros et principal de quatre cents livres parisis. L'acheteur a promis de payer à Charles TAVERNE dmt à Lille trois cents livres parisis pour la moitié d'une rente héritière portant en principal six cents livres parisis qu'oblige Jean CAMBIER et Catherine LAIGNEL sa femme. Témoins : Mathieu BONNIER fils de feu Jean laboureur dmt à Ennevelin et Antoine DESURMONT fils de Gautier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 28 du 03/01/1683 à Ennevelin

Simon WAUCQUIER fils d'Antoine laboureur dmt à Ennevelin a payé trois cent dix-neuf livres parisis à Jean MONNET fils de feu Robert dmt à Fretin pour rendage et louage de terres et vente de bêtes et de meubles. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Jean LAMERAND fils de feu Georges garde du gouverneur de Lille.

2 E 3 / 5169 acte 29 du 03/02/1683 à Templeuve en Pévèle

Simon WAUCQUIER fils d'Antoine dmt à Ennevelin a accordé un bail de louage à Jean MONNET fils de feu Robert dmt à Fretin pour cinq cens et demi de terre à labour à Ennevelin aboutant à celle de Mathieu CROMBET, à l'héritage de Mathieu BONNIER pour vingt-six livres l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Jean LAMERAND fils de feu Georges garde du gouverneur de Lille.

2 E 3 / 5169 acte 30 du 05/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Nicolas FRY fils de feu Gérard, André LESPAGNOL et Marie FRY sa femme, Antoine ROGIN et Marie Jeanne FRY sa femme, Nicolas FRY et Simon WAUCQUIER oncle et tuteur de Jean FRY en bas-âge, dmt tous à Templeuve en Pévèle, ceux du nom FRY sont enfants et héritiers de feu Gérard et défunte Péronne WARTEL font le partage des biens de leurs parents. A André LESPAGNOL et Marie FRY sa femme il appartiendra un cent d'héritage prairie à Templeuve aboutant à celui de Martin ROGIN et à celui de Michelle WARTEL, et quatre cens de terre à labour à Genech aboutant à celle de Pierre BERNARD, à celle de Mathieu CABIT et à celle de Pierre DENGREMONT. A Nicolas et Jean FRY il appartiendra un lieu manoir à Templeuve et les deux tiers d'héritages y contenus. A Antoine ROGIN et Marie Jeanne FRY il appartiendra une étable et un tiers d'héritage jardinage à l'encontre de Nicolas et Jean FRY à qui il appartiendra les deux autres tiers aboutant à l'héritage de Robert DEREGNAUCOURT et à celui de Jean DELEZENNE, item le tiers de trois cens un quartron à l'encontre de Nicolas et Jean FRY, aboutant à l'héritage de Jean CASTELAIN et à celui des veuve et hoirs Charles DENGREMONT. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5169 acte 31 du 04/01/1683 à Cappelle en Pévèle

Philippe GROU fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle paie vingt-quatre livres à Jean Charles MOREL receveur des religieux d'Anchin pour le louage d'une branche de dîme et pour la vente d'un cheval à douze livres, un poulain à trois livres et deux vaches pour neuf livres. Témoins : Michel FICHEL bailli de la seigneurie des Quennoy et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 32 du 04/01/1683 à Templeuve en Pévèle

Philippe GROU fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle déclare devoir à Jean Charles MOREL receveur dmt à Lille vingt-quatre livres pour deux années de rendage d'une branche de dîme appartenant aux religieux d'Anchin. Témoins : Michel FICHEL fils d'Adrien bailli de la seigneurie des Quennoy et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 33 du 07/01/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean ROGIER fils de feu Philippe, Toussaint ROUSSEAU mari de Catherine ROGIER, Pierre DARRAS fils de feu Antoine et Antoine DUQUESNE oncle et tuteur avec lesdits ROGIER, ROUSSEAU et DARRAS de Monique, Marie Jeanne et Marie Adrienne DUQUESNE sœurs et enfants de feu François et de défunte Marie ROGIER, dmt tous à Templeuve en Pévèle, du nom ROGIER sont enfants et héritiers de feu Philippe lesdits comparants se portant fort de Monique, Marie Jeanne et Marie Adrienne déclarent faire le partage de la maison et héritages où réside ledit Jean ROGIER. A Jean ROGIER il appartiendra tout un lieu manoir contenant deux cens trois quartrons d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de François DARRAS, à celui de Quentin ROGIER. A Toussaint ROUSSEAU et sa femme il appartiendra un cent et demi d'héritage aboutant à la terre de Jean ROGIER fils de Louis, à celle des hoirs de Mathieu

WALLE et à celle de Gérard DELANNOY. A Monique, Marie Jeanne et Marie Adrienne cinq quartrons d'héritages. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 34 du 07/01/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean ROGIER fils de feu Philippe, Pierre DARRAS fils de feu Antoine et Antoine DUQUESNE fils de feu Antoine oncles et tuteurs de Monique, Marie Jeanne et Marie Adrienne DUQUESNE enfants mineurs de feu François et de défunte Marie ROGIER, dmt tous à Templeuve en Pévèle, accordent un bail de louage à Toussaint ROUSSEAU fils de feu Louis aussi tuteur laboureur dmt à Templeuve pour cinq quartrons d'héritage jardinage à Templeuve pour huit livres dix sols l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 35 du 10/01/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean CONSTANT fils de feu Mathias cuvelier à Templeuve pour trois cens et demi quartron de terre à labour à Templeuve attendant à celle de Mathieu WARTEL et à celle de Pierre CAUDRELIER pour vingt-quatre livres dix sols parisis l'an. Témoins : Jean ROGIER fils de feu Philippe et Charles DEHENRY fils de feu Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 36 du 10/01/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Charles DEHENRY fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve pour sept livres dix sols parisis. Témoins : Jean ROGIER fils de feu Philippe et Jean CONSTANT fils de feu Mathias dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 37 du 11/01/1683 à Templeuve en Pévèle

Pierre DELANNOY fils de Noël carlier dmt à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir à Noël CARLIER son père huit cent livres parisis et de l'acquitter de toutes dettes de tailles et d'arriérages échues jusqu'à ce jour pour la vente de trois vaches, d'ustensiles de carlerie et des meubles avec le consentement de Louis et Jean DELANNOY frères, Antoine CHAFFAUT mari de Marguerite DELANNOY, Charles VISIN mari de Marie Anne DELANNOY. Témoins : Jean ROGIER fils de feu Philippe et Jean Baptiste DELANNOY fils de Nicolas tous deux maréchaux dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 38 du 19/01/1683 à Templeuve en Pévèle

Alexandre LEMESRE fils de feu Charles bailli de la seigneurie de St Vaast à Ennevelin accorde un bail de louage à André DENNEULIN fils de feu Gérard laboureur à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) pour quatre cens de terre à labour à Marcq aboutant à celle de Philippe PERAIN et à celle des hoirs Georges CAUDRELIER pour seize livres parisis l'an. Témoins : Jean Baptiste MAUROY bailli des religieux de Phalempin dmt à Marcq et Gérard CAUDRELIER fils de feu Gérard dmt à Mérégnies.

2 E 3 / 5169 acte 39 du 25/01/1683 à Templeuve en Pévèle

Jacques DEREVEAUX aîné veuf de Jeanne DUBUISSE, Jacques, Jean et Charles DEREVEAUX, Jacques DEDAMPS et Marie Françoise DEREVEAUX sa femme dmt Jacques aîné, Jean, Jacques DEDAMPS et sa femme à Templeuve en Pévèle, Jacques le jeune à Cysoing et Charles à Fretin, font le partage des biens de Jeanne DUBUISSE leur mère. A Jacques DEREVEAUX le jeune, trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle d'Antoine BONNIER et à celle d'Arnould CROMBET, item trois cens de terre à labour aboutant à celle de Louis BERNARD par Catherine DEDAMPS sa femme, à celle de Mathieu MOLLET par Anne HERBAULT sa femme, item deux cens un quartron aboutant à celle de Louis MINNET. A Jean DEREVEAUX un lieu manoir contenant six cens d'héritage à Templeuve aboutant à celle de Pierre CABIT à la réserve d'une chambre pour son père et lui verser douze livres par an et de décharger ses frères et sœur de huit cents livres vers les testamentaires de feu M. LENGASTE prêtre vivant à Lille et vers Henri LEFEBVRE dmt à Lille. A Charles DEREVEAUX six cens de terre à labour à Templeuve. A Jacques DEDAMPS et Françoise DEREVEAUX sa femme neuf cens de terre à labour aboutant à celle de

Charles DARRAS, à celle d'Henri LEFEBVRE et à celle de Gilles DUBURCQ fils de feu Jean, item un cent et demi d'héritage prairie à Cappelle, un cent de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean BONNIER, à celle de Pierre CAUDRELIER. Témoins : Jean TESSE fils de feu Jean et François PLANCHON fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 40 du 30/01/1683 à Cappelle en Pévèle

Philippe LEGRAND fils de Philippe, laboureur à Nomain s'étant porté caution de Martin CASTELAIN fils de Vincent, laboureur à Cappelle pour la collecte des vingtièmes de Capelle dont il n'a pas fourni et dont les biens furent mis sous garde et maniance par les baillis et gens de loi du lieu à ce titre pour se prémunir des Messieurs des Etats de Lille, Douai et Orchies qui ont droit de ladite imposition sur la communauté de Cappelle. Pour avoir paiement des vingtièmes de la collecte dudit CASTELAIN, savoir deux dus en janvier 1681 et deux en mai 1682 faisant quatre vingtièmes, ledit LEGRAND obtient pour caution Vincent CASTELAIN fils de feu Martin qui promet de payer à sa place sans préjudice pour les baillis et gens de loi, ce que Charles DESCATOIRE, Jean DESPREZ fils de feu Gaspard, Pierre DELEVALLE, Antoine WAUCQUIER, Jean DESPREZ fils de feu Adrien et Charles LORTHIOIR acceptent à condition que lesdits LEGRAND et Vincent CASTELAIN payent les frais. Témoins : Jean SOYEZ fils de feu Antoine, assistant à justices et Jacques DORCHIES fils de Vincent, manouvrier à Capelle.

2 E 3 / 5169 acte 41 du 11/02/1683 à Genech

Contrat de mariage entre Philippe WARTEL fils de feu Philippe dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Yolande DELECOURT sa belle-mère, de Jean WARTEL son frère, de Jean DUBOIS son beau-frère et de Philippe BONNIER son parrain d'une part, de Marguerite HEDDEBAULT fille de feu Martin dmt à Genech accompagnée de Marie DENGREMONT sa mère, de Hugues HEDDEBAULT son frère, de Marguerite DESBRUISLE sa tante et de Louis HEDDEBAULT son cousin d'autre part. Apports lui : un lieu manoir lui appartenant et contenant trois cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Jean et Madeleine DUBOIS, item onze cens de terre à labour aboutant à la terre de Mathieu BERNARD, item quatre cens de terre à labour à Ennevelin aboutant à celle de Guillaume HERBAULT, item deux cens un quartron aboutant à la terre d'Olivier WARTEL et mille livres parisis. Elle : trois cens d'héritage que donne sa mère aboutant à la terre de Martin DELEZENNE et deux autres cens aboutant à l'héritage des hoirs Eloi HEDDEBAULT, une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Philippe HERBAULT fils de feu Guillaume et Pierre WARTEL fils de Jean tous deux laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 42 du 14/02/1683 à Templeuve en Pévèle

Paul et Pierre MAUREL frères et enfants de feu Thomas laboureurs dmt à Nomain déclarent devoir dix-sept livres et demi et vingt-quatre patars à Pierre DENGREMONT fils de Balthazar pour la vente d'un cheval avec Pierre HENNO fils de feu Michel laboureur dmt à Nomain qui se constitue caution pour les acheteurs qui promettent de payer en deux paiements égaux. Témoins : Philippe DESTOMBLES fils de Jean et Pierre LESCUIER fils de feu Louis dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 43 du 15/02/1683 à Templeuve en Pévèle

Arnould LEMESRE fils de feu Arnould laboureur dmt à Péronne (en Mélantois) accorde un bail de louage à Pierre CROMBET fils de feu Guillain laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour cinq cens de terre à labour à Templeuve pour vingt-cinq livres parisis l'an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Gilles WARTEL fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 44 du 21/02/1683 à Templeuve en Pévèle

Laurent DARRAS fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Louis DASSONNEVILLE fils de feu Jean laboureur dmt à Genech pour cinq cens de terre à labour à Genech pour vingt-sept livres dix sols l'an. Témoins : Pierre DENGREMONT fils de Balthazar laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 45 du 21/02/1683 à Cappelle en Pévèle

André LESPAGNOL fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Pierre BONNIER fils de Piat marchand de vaches dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Charles WAUCQUIER, à celle de Pierre BERNARD et à celle de Pierre DENGREMONT pour vingt-six livres parisis l'an. Témoins : Antoine LESPAGNOL fils de feu Jean meunier de Vertain et Jacques DENOEFVILLE fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 46 du 22/02/1683 à Cappelle en Pévèle

Contrat de mariage entre Ambroise DUMONT fils de feu Jean et veuf de Catherine WIGNART dmt à Marcq en Pévèle d'une part, Marie Françoise BAUDOULT fille de feu Etienne dmt à Cappelle en Pévèle accompagnée de Péronne CAMELOT sa mère, de Pierre et Jean Baptiste BAUDOULT ses frères d'autre part. Apports elle : un lieu manoir qu'elle possède contenant un demi cens d'héritage et soixante livres parisis. Ambroise DUMONT promet la formature et l'entretien de son fils Maximilien. Témoins : Simon DELEBASSE fils de feu Mathieu marchand de vaches dmt à Templeuve et François DEREIGNAUCOURT fils de feu Nicolas manouvrier dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5169 acte 47 du 24/02/1683 à Templeuve en Pévèle

Madeleine WAUCQUIER veuve de Denis MARTINACHE dmt à Genech a désigné Pierre MARTINACHE son fils comme son procureur spécial auquel elle donne tout pouvoir. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Gérard WAUCQUIER fils de feu Guillaume laboureurs dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5169 acte 48 du 25/02/1683 à Templeuve en Pévèle

Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle y dmt à reçu de Nicolas DELEZENNE fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve une somme contre trois lettres de rentes héritières obligeant Mathieu DELEZENNE vivant fils de feu Jean et père dudit Nicolas portant sur la somme de six cents livres parisis de principal et avec soixante-deux livres d'arriérages. Témoins : Philippe WARTEL fils de feu Pierre laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 49 du 07/03/1683 à Templeuve en Pévèle

Nicolas FRY fils de feu Gérard, Simon WAUCQUIER fils de feu Guillaume dmt à Templeuve en Pévèle tuteurs de Jean FRY accordent un bail de louage à Pierre BONNIER fils de Piat marchand de vaches pour un lieu manoir et deux tiers de six cens d'héritages à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Denis PASQUIER, à celle des veuve et hoirs Jacques DELEZENNE, à l'héritage d'Antoine ROGIN par Marie Jeanne FRY sa femme, pour cinquante deux livres seize sols parisis l'an. Témoins : Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean et Jean Philippe FOURRURE fils de feu Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 50 du 11/03/1683 à Templeuve en Pévèle

Antoine ROGIN fils de Martin dmt à Templeuve en Pévèle mari de Marie Jeanne FRY déclare avoir reçu cinquante florins carolus de Gérard CABIT fils de feu Mathieu receveur des biens des pauvres de Templeuve, pour une lettre de rente héritière obligeant Michelle WARTEL veuve de Denis PASQUIER portant par an trois florins deux patars et demi. Par devant Pierre et Noël CARON notaires.

2 E 3 / 5169 acte 51 du 11/03/1683 à Cappelle en Pévèle

Marie FRANCOHOMME veuve de François CASTELAIN dmt à Cappelle en Pévèle, procuratrice de Jean, Mathieu, François, Jeanne et Agnès CASTELAIN ses enfants, déclare avoir eu connaissance que Philippe WARTEAU fils de feu Louis laboureur à Cappelle aurait vendu à son mari un lieu manoir le trente mars 1676 pour le prix mentionné sur le contrat de vente, et qu'étant sans biens et argent, impuissante à satisfaire le marché elle consent à son déshéritement au profit de Philippe WARTEAU. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5169 acte 52 du 22/03/1683 à Templeuve en Pévèle

Charles MERTENS seigneur des Quennoy, Molliers, Tertres et Chappons, dmt à Lille, Jean et Michel ROGIER dmt à Templeuve en Pévèle, Antoine WAUCQUIER mari de Catherine ROGIER dmt à Cappelle en Pévèle, il appartiendra audit MERTENS un lieu manoir contenant huit cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Jean CROMBET, à celui de Pierre LECAT, et cinq cens de terre à labour aboutant à celle des hoirs Jean CORNETTE. A Jean et Michel ROGIER, Antoine WAUCQUIER et Catherine ROGIER sa femme il appartiendra treize cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs Jean OLIVIER et Jean LEFEBVRE, à celle de Pierre LECAT, à celle de Philippe BERNARD. Charles MERTENS devra payer dix-neuf cents livres parisis et trois pistoles aux autres. Témoins : Michel FICHEL bailli des Quennoy et Joseph HOVART fils de feu André laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 53 du 22/03/1683 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOBS seigneur de Vertain dmt à Lille accorde un bail de louage à Philippe ROGIER fils de feu Nicolas manouvrier dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir pour vingt-deux livres parisis l'an. Témoins : Robert PANIER serviteur du bailleur et Sébastien CABIT fils de feu Antoine dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 54 du 22/03/1683 à Genech

Jean DENOEUVILLE fils de feu Jacques receveur des Dames de Flines, y dmt, a déclaré avoir reçu trois cents livres parisis de Louis WAUCQUIER fils de Simon pour la vente d'une lettre de rente héritière obligeant Olivier LEFEBVRE fils d'Alexandre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, Jean VANDERBECQUE fils de feu Michel laboureur et Marguerite LEFEBVRE sa femme dmt à Genech et Alexandre LEFEBVRE dmt à Templeuve. Témoins : Simon WAUCQUIER fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve et Jean LEMESRE fils de feu Michel sergent forestier du bois des Dames de Flines y dmt.

2 E 3 / 5169 acte 55 du 27/03/1683 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Jean Baptiste CROMBET fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Gilles CROMBET son frère, d'Alexandre DELINSELLES et Pierre MARTINACHE ses beaux-frères d'une part, d'Agnès DUBUS fille de feu Jacques dmt à Templeuve accompagnée de Catherine CABIT sa mère, de Jean Baptiste DUBUS son frère, de Nicolas DUFOSSÉ son... et de Michel WARTEL son parrain d'autre part. Apports lui : un lieu manoir lui appartenant contenant quatre cens d'héritages à Templeuve, item trois cens de terre à labour attenant à celle de Jean WARTEL et à celle de Quentin WAUCQUIER. Elle : quatre cens de terre à labour que lui donne sa mère avec la récolte de blé y poussant attenant à la terre des hoirs Jean DARRAS, item une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : François DELEZENNE fils de feu Michel charpentier et Philippe DARRAS fils de Charles laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 56 du 05/04/1683 à Templeuve en Pévèle

Jeanne DUBOIS veuve de Pierre THELIER, Guillaume BONNIER et Marguerite THELIER sa femme, Jean DEBUCHY et Jossine THELIER sa femme dmt à Templeuve en Pévèle font le partage des biens de Jeanne DUBOIS. A Guillaume BONNIER et sa femme il appartiendra trois cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Pierre LECAT, à celle de Pierre DUBURCQ par Michelle BONNIER sa femme, à celle de Michel DUBOIS fils de feu Jean et à celle de Gilles DUBURCQ par Marie Françoise CROMBET sa femme, item un cent d'héritage prairie aboutant à celui de Denis BONNIER par Marguerite THELIER sa femme et à celui de Martin ROGIN. A Jean DEBUCHY et sa femme il appartiendra un lieu manoir contenant cinq cens d'héritages à Templeuve aboutant à la terre de Jean DUBOIS, à l'héritage d'Henri DESCATOIRE. Témoins : François WARTEL bailli de la Grurie et Antoine BONNIER fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 57 du 03/04/1683 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Nicolas MARESCAULT fils de feu Allard dmt à Louvil accompagné de Nicolas MONNET fils de Nicolas son beau-frère et de Michel DUBURCQ bailli de la seigneurie de Saint-Pierre son oncle allié d'une part, Françoise DEVRENAY fille de Martin dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de son père, d'Henri, Antoine et Jean Baptiste DEVRENAY ses frères, de Jean SIX et Arnould CROMBET ses beaux-frères d'autre part. apports lui : deux chevaux, deux vaches, deux veaux, un chariot et tient en ferme deux bonniers sept cens d'héritages. Elle : deux cens de terre à labour que donne son père à Templeuve aboutant à celle des hoirs Nicolas BOULTRY, la récolte de blé sur deux autres cens de terre, une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Nicolas MONNET fils de feu Philippe et Toussaint DUCHATEAU.

2 E 3 / 5169 acte 58 du 07/04/1683 à Templeuve en Pévèle

Anne ROUSSEAU veuve d'Antoine DARRAS dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DARRAS son fils laboureur dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant trois cens d'héritages aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Jacques DUBUS et à la terre des veuve et hoirs Toussaint DURIEZ, item deux cens de terre à labour à Templeuve et huit cens autres aboutant à celle des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE, à celle de Mathieu CASTELAIN, item trois cens de terre à labour aboutant à celle de Louis MAHEL et à celle de Nicolas DUBIEN, item quatre cens à Cappelle en Pévèle aboutant à la terre de Catherine ROUSSEAU occupée par Charles DARRAS, item six cens un tiers à Cappelle aboutant à la terre de Mathieu BONNIER et deux cens trois quartrons aboutant à celle occupée par Joseph TREHOULT, pour cent seize livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Toussaint ROUSSEAU fils de Louis laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 59 du 13/04/1683 à Ennevelin

Contrat de mariage entre Antoine FRANQUET fils de Jean maréchal dmt à Genech, accompagné de son père et d'Antoine FRANQUET son oncle d'une part, Bonne Françoise BARBERY fils de feu Jacques et de défunte Elisabeth GHUESQUIERE dmt à Ennevelin, accompagnée de Nicolas BARBERY prêtre chapelain d'Ennevelin son oncle d'autre part. Apports lui : vingt cens de terre labourable à Genech, une vache, douze rasières de blé que donne son père. Elle : cinq cents florins que donne son oncle, un lit et les habits de noce. Témoins : Jean Baptiste CAUDRELIER fils de feu Jean carlier et Maximilien François MENGIER gorlier dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5169 acte 60 du 19/04/1683 à Cappelle en Pévèle

Contrat de mariage entre Noël DEMUN fils d'Antoine dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de son père, de Madeleine FICHEL sa mère, de Jean François HENNO son beau-frère et de Mathieu et Adrien FICHEL ses oncles d'une part, de Marie Marguerite DUBUS fille de feu Robert dmt à Cappelle accompagnée de Michel DUBUS son beau-père, de Madeleine LAIGNEL sa mère et de Pierre DURIEZ son beau-frère d'autre part. Apport lui : un lieu manoir contenant sept cens d'héritage à Cappelle que lui donne son père aboutant à la terre de Catherine HALLOT veuve de Pierre LEFEBVRE, item la récolte de blé poussant sur trois cens de terre, une vache, cent livres parisis et deux rasières de blé. Elle : cent vingt-cinq florins que lui donnent ses parents, une vache, un lit, cinq cens de terre à labour à Cappelle attenante à celle de Pierre FONTAINE et à celle d'Antoine DEMUN avec la récolte d'avoine y poussant. Témoins : Philippe DUQUESNE fils de feu Martin laboureur dmt à Bersée et Antoine DUBUS fils de feu Philippe dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5169 acte 61 du 22/04/1683 à Templeuve en Pévèle

Philippe LESPAGNOL fils de feu Philippe dmt à Houplines accorde un bail de louage à Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour onze cens et demi de terre à labour à Mérignies attenante à celle d'Adrien FICHEL, à celle des hoirs Jean DURIEZ, à celle de Jean DEDAMPS et à celle de Jean Baptiste POUTRAIN pour vingt-huit livres parisis l'an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Antoine DUPETIT fils de feu François manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 62 du 24/04/1683 à Cappelle en Pévèle

Noël DEFRANCE fils de feu Jean dmt à Cappelle en Pévèle fait le partage entre André, Catherine et Marie DEFRANCE ses enfants qu'il a eu d'Anne DUVAAS sa femme. A Philippe FICHEL et Catherine DEFRANCE sa femme il appartiendra deux cens et un tiers de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Philippe GROU, à celle de Mathieu PICQUET, à celle des hoirs Quentin SION et à celle des hoirs Jacques DUBUS, item un cent de terre à labour. A André il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens d'héritage et la moitié des biens meublés et récoltes trouvés au décès dudit Noël DEFRANCE. A Marie il appartiendra trois cens d'héritage jardinage et l'autre moitié des biens meublés et des récoltes. Témoins : Noël DUBUS fils de feu André et Guillaume DUBUS fils de feu Nicolas tous deux dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5169 acte 63 du 01/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Alexandre VANSTEENBERGHE fils de feu Alexandre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Mathieu MARTIN fils de feu Gaspard laboureur dmt à Ennevelin pour quatre cens un quartrons de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean Baptiste POUTRAIN et à celle de Jean JACQUART pour vingt-quatre livres parisis l'an qui seront payées à Agnès VANSTEENBERGHE sa fille dmt à Lille. Témoins : Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 64 du 05/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean CAMBIER fils de feu Amand et Catherine LAIGNEL sa femme dmt à Templeuve en Pévèle paient trois cents livres parisis à Mathieu BONNIER fils de feu Jean laboureur dmt à Ennevelin qu'il a promis de payer en leur nom à Charles TAVERNE procureur à Lille pour la vente de bêtes, de meubles, et de récolte de blé. Témoins : Jacques LAIGNEL fils de feu Jean dmt à Genech et Antoine DE SURMON fils de Gautier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 65 du 10/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu bailli des Dames de Flines dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Gérard DUBOIS fils de feu Philippe couturier et laboureur dmt à Templeuve pour deux cens d'héritage prairie aboutant à celui des veuve et hoirs André HOVART pour douze livres parisis l'an. Témoins : Michel CALLONNE fils de feu Michel et Mathieu GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 66 du 12/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Mathieu DELEPLANQUE fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Charles DELEBASSE fils de feu Louis laboureur dmt à Cappelle pour cinq cens de terre à labour à Cappelle, aboutant à celle de Michel DUBUS fils de feu Vincent, à celle de Michel POILLON et à celle de Charles LORTHIOIR pour sept livres dix sols parisis l'an. Par devant notaires.

2 E 3 / 5169 acte 67 du 16/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Louis HEDDEBAULT fils de feu Eloi et Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard laboureurs dmt à Templeuve en Pévèle accordent un bail de louage à Philippe DESTOMBLE fils de Jean laboureur dmt à Templeuve pour trois cens et demi d'héritages à Templeuve attenants à la terre d'Amand STOEUL pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Olivier WARTEL fils de feu David laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 68 du 16/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Louis HEDDEBAULT fils de feu Eloi et Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard laboureurs dmt à Templeuve en Pévèle accordent un bail de louage à André DANCHOINE fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve pour sept cens d'héritages à Templeuve aboutant à la terre de Jean WARTEL fils de feu Pierre, à l'héritage des veuve et hoirs Gaspard DEMADRE et à celui de Jean WARTEL fils de feu Gérard

pour quarante-quatre livres parisis l'an. Témoins : Olivier WARTEL fils de feu David laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 69 du 16/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Louis HEDDEBAULT fils de feu Eloi et Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard laboureurs dmt à Templeuve en Pévèle accordent un bail de louage à Olivier WARTEL fils de feu David laboureur dmt à Templeuve pour dix cens et demi de terre à labeur à Templeuve attenant à celle de Nicolas DUBIENT, à celle de Marie DENGREMONT et à celle des veuve et hoirs Martin HEDDEBAULT pour soixante et onze livres quinze sols l'an. Témoins : André DANCHOINE fils de feu Thomas laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 70 du 20/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Pierre et Jean DARRAS, Antoine HOVART veuf en premières noces de Catherine DARRAS, Pierre CROMBET fils d'Adrien mari de Marie DARRAS, Martin CARDON mari de Jeanne DARRAS, au nom d'Olivier et Martin DARRAS leurs frères et de Laurent HOVART fils dudit Antoine et de défunte Catherine DARRAS, du nom DARRAS frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Antoine et de défunte Anne ROUSSEAU, dmt tous à Templeuve en Pévèle sauf Olivier et Martin dmt à Lille, font le partage des biens de leurs parents. A Jean DARRAS il appartiendra un lieu manoir contenant trois cens d'héritage à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Jacques DUBUS, à la terre des veuve et hoirs Toussaint DURIEZ, et les bien meublés de la maison mortuaire. A Pierre DARRAS il appartiendra trois cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Louis MAHEL, à l'héritage des enfants d'Hubert LECENSE. A Martin CARDON et Jeanne DARRAS sa femme il appartiendra trois cens de terre à labeur à Cappelle en Pévèle aboutant à celle de Mathieu BONNIER, à celle occupée par Gaspard TREHOULT. A Pierre CROMBET et Marie DARRAS sa femme il appartiendra quatre cens de terre à labeur à Cappelle attenant à celle de Catherine ROUSSEAU veuve de Jacques COUVREUR. A Olivier et Martin DARRAS il appartiendra sept cens de terre à labeur à prendre en huit cens à l'encontre de Laurent HOVART aboutant à celle d'Henri LEFEBVRE. A Laurent HOVART il appartiendra un cent de terre à labeur aboutant à celle de Michel DELEMOTTE et à celle de Mathieu CASTELAIN, deux cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Jean LEFEBVRE, à celle de Pierre CROMBET, à celle des veuve et hoirs Jean OLIVIER et à celle de Jean DUBURCQ. Jean DARRAS prendra à sa charge une lettre de rente héritière obligeant ses parents au profit de Pierre DUBARRE vivant dmt à Flers portant sur une somme de quatre cents livres parisis, item deux cents livres à Olivier DARRAS son frère qu'il a prêté à sa mère, et cent livres qu'il doit payer pour arriérages de lettres de rente de la maison mortuaire. Pierre DARRAS paiera à Martin CARDON et sa femme cinquante livres. Pierre CROMBET paiera vingt-cinq livres à Martin CARDON. Témoins : Toussaint ROUSSEAU fils de Louis laboureur et Bernard DELEPLANQUE fils d'Adrien hôte dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 71 du 27/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Pierre CABIT fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Jean DARRAS par sa femme Catherine WARTEL et celle de Gérard BONNIER pour dix-huit livres parisis l'an. Témoins : Gérard CABIT fils de feu Mathieu et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 72 du 30/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Jacques DELEZENNES fils de feu Pierre manouvrier dmt à Templeuve en Pévèle a reçu deux cent cinquante livres de Jean LOSTE fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve qu'il prétend avoir droit par acte de donation qui lui a été fait par Philippe DOIGNIES fils de feu Antoine comme il apparait sur l'acte passé devant Jean THIBREGHIEN notaire. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Louis MINNET fils de feu Jean laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 73 du 31/05/1683 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Jacques DEBEAUMONT fils de feu Jacques marchand et laboureur dmt à Coutiches accompagné de Michel DELEZENNES et de Philippe LEGRAND ses amis d'une part, Jeanne CAUDRELIER fille de feu Philippe et veuve de Jean CASTILLON dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de Louis MINNET et Jean LEMESRE ses beaux-frères alliés d'autre part. Apport elle : cinq cents livres parisis. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Jean DUBOIS fils de feu Philippe laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 74 du 01/06/1683 à Marcq en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Charles CHRETIEN fils de Jacques dmt à Ennevelin pour onze cens de terre à labour à Ennevelin aboutant à celle de Sébastien MONNIET et à celle d'Alexandre GRANSIRE pour soixante-dix livres l'an. Témoins : André DENNEULIN fils de feu Gérard et Georges DAPVRIL fils de feu Gilles.

2 E 3 / 5169 acte 75 du 01/06/1683 à Marcq en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jacqueline LEFEBVRE veuve de Gilles DAPVRIL et à Georges DAPVRIL son fils dmt à Avelin pour quinze cens de terre à labour à Marcq en Pévèle aboutant à celle des hoirs Catherine BERTE veuve de Me Denis HERENG, à celle des hoirs Jean DUMORTIER et à celle des hoirs Jacques DELERUE, pour cinquante-deux livres dix sols parisis l'an. Témoins : Jean MIELLET fils de feu Adrien et André DENNEULIN fils de feu Gérard laboureurs demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5169 acte 76 du 01/06/1683 à Marcq en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Catherine DESMONS veuve de Martin FABVIER dmt à Marcq en Pévèle pour huit cens de terre à labour à Marcq pour quarante livres parisis l'an. Témoins : Jean MIELLET fils de feu Adrien et André DENNEULIN fils de feu Gérard laboureurs demeurant à Marcq.

2 E 3 / 5169 acte 77 du 03/06/1683 à Cappelle en Pévèle

Marie DENOYELLE fille de libre condition de feu Antoine écuyer et seigneur des Mottes dmt à Lille accorde un bail de louage à Jean François HENNO fils de feu Nicolas laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour sept cens et demi de terre à labour à Cappelle aboutant à celle des veuve et hoirs Mathieu OLIVIER et à celle occupée par Nicolas FOURNIER pour neuf florins carolus l'an. Témoins : Mathieu MOLLET fils de feu Alexandre cuvelier et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 78 du 07/06/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean DUBOIS fils de feu François aîné, Jean, Pierre, Michel et François DUBOIS, Jean DENGREMONT mari de Jeanne DUBOIS du nom DUBOIS enfants dudit Jean dmt à Templeuve en Pévèle sauf François à Lille font le partage des biens appartenant à Jean et ceux délaissés par le trépas de Marie BONNIER sa femme. A François DUBOIS il appartiendra la moitié du fond d'un lieu manoir contenant six cens et demi d'héritage à Templeuve aboutant à l'héritage de Pierre DUBURCQ, item deux cens de terre à labour à prendre en quatre cens à l'encontre de son frère Jean aboutant à celle de Gérard WARTEL par sa femme Françoise BONNIER, à celle de Jean CROMBET et à celle de Jean LOSTE. A Jean DUBOIS il appartiendra l'autre moitié dudit lieu manoir aboutant à la terre de Jean HOVART, à celle de Louis PASQUIER, item deux cens de terre à labour. A Pierre DUBOIS il appartiendra trois cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Gérard CABIT, à celle d'Olivier WARTEL fils de feu Jean et à celle des veuve et hoirs Jean CROMBET, item deux cens de terre à labour aboutant à celle des hoirs Michel WARTEL, à celle des veuve et hoirs Jean DENGREMONT, à celle de Mathieu MOLLET et à celle de Pierre DENGREMONT. A Michel DUBOIS il appartiendra trois cens et demi de terre à labour aboutant à celle de Gilles DARRAS, à celle de Marguerite BONNIER et à celle de Nicolas DELEZENNE, item quatre cens et demi de terre à labour aboutant à celle de Louis BERNARD, à celle de Louis ROGIER et à celle

des hoirs Jean DARRAS. A Jean DENGREMONT et Jeanne DUBOIS sa femme il appartiendra deux cents livres parisis que lui paiera Michel DUBOIS. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 79 du 07/06/1683 à Marcq en Pévèle

Jean GRANSIRE fils de feu Bauduin laboureur dmt à Marcq en Pévèle accorde un bail de louage à Mathieu MINNET fils de feu Mathieu couturier et Antoinette DENNEULIN sa femme dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant sept cens un quartron d'héritages à Templeuve aboutant à la terre des hoirs Guillaume HEDDEBAULT, à l'héritage de Charles DARRAS et à la terre de Jean WARTEL pour quatre-vingt une livres parisis l'an. Témoins : Jean Baptiste CAUDRELIER carlier dmt à Ennevelin et Jean MELANTHOIS fils de feu Robert dmt à Marcq.

2 E 3 / 5169 acte 80 du 07/06/1683 à Marcq en Pévèle

Jean GRANSIRE fils de feu Bauduin laboureur dmt à Marcq en Pévèle accorde un bail de louage à Jean WARTEL fils de feu Pasquier laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle aboutant à celle des hoirs Guillaume HERBAULT, à celle des veuve et hoirs Jean HEDDEBAULT et à celle de Me Henri PASQUIER pour dix-huit livres parisis l'an. Témoins : Jean Baptiste CAUDRELIER carlier dmt à Ennevelin et Jean MELANTHOIS fils de feu Robert dmt à Marcq.

2 E 3 / 5169 acte 81 du 08/06/1683 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Martin MIRLIER fils de feu Martin et veuf de Jeanne ROUSSEAU dmt à Landas d'une part, Marie DEBUCHY fille de Pasquier dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de son père, de Jean Baptiste et Jacques DEBUCHY ses frères d'autre part. Lui déclare avoir fait le partage et formature à Pierre Paul et André MIRLIER les enfants qu'il a eu d'avec défunte Jeanne ROUSSEAU et promet de leur payer cent florins à chacun d'eux à l'âge de leur mariage et cinquante florins qui sera leur part des biens meublés de leur mère. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 82 du 15/06/1683 à Genech

Contrat de mariage entre Jean WARTEL fils de feu Philippe dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Yolande DELECOURT sa mère, de Philippe et Pierre WARTEL ses frères, de Jean DUBOIS son beau-frère et de Jean BONNIER son parrain d'une part, de Marie Madeleine PIEDENNA fille d'Antoine dmt à Genech accompagnée de son père, de Marie HEDDEBAULT sa mère, de Vincent DELATTRE son oncle allié et de Pierre WARTEL son cousin d'autre part. Apport lui : un lieu manoir lui appartenant contenant trois cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des hoirs Guillaume HERBAULT et à celui de Philippe BONNIER, item trois cens de terre lui appartenant à Templeuve et la somme de mille livres que donne sa mère, une vache, des draps et les habits de noce. Elle : six cens de terre à labour à Templeuve que lui donne son père aboutant à celle d'Antoine CASTELAIN, à celle des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE et à l'héritage des hoirs Charles MOLLET, item cinquante livres parisis échus par le décès de Gilles CROMBET et cinquante livres que lui doit Vincent DELATTRE, une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Gérard BONNIER fils de feu Thomas et Philippe HERBAULT fils de feu Guillaume laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 83 du 27/06/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN bailli et censier de Canchompmez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Marie HOVART veuve de Denis CROMBET dmt à Templeuve pour onze cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Melle DE LEDE, à celle d'Henri SCACH et à celle des hoirs Mathieu BERNARD, à celle des hoirs Jean DEBUCHY et à celle d'Alexandre VANSTIMBERG, pour soixante-six livres parisis l'an. Témoins : Michel FICHEL fils d'Adrien bailli des Quennoy et Pasquier LAURENT sergent des Quennoy.

2 E 3 / 5169 acte 84 du 27/06/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN bailli et censier de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Marie LANDRIEU veuve de Pierre HOVART dmt à Templeuve pour quatre cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Mathias POTTIER par Marguerite HOVART sa femme et à celle de Pierre LEMESRE par Jeanne HOVART sa femme pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Michel FICHEL fils d'Adrien bailli des Quennoy et Pasquier LAURENT sergent des Quennoy.

2 E 3 / 5169 acte 85 du 09/07/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN bailli et censier de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean CAUDRELIER et à celle de Jean HOVART pour vingt-huit livres seize sols parisis l'an. Témoins : Michel FICHEL fils d'Adrien bailli des Quennoy et Pasquier LAURENT sergent des Quennoy.

2 E 3 / 5169 acte 86 du 09/07/1683 à Templeuve en Pévèle

Melle Marie LEMESRE veuve d'Henri LEFEBVRE dit DELATTRE dmt à Lille accorde un bail de louage à Nicolas GREMEILLIER fils de feu François laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour sept cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Philippe DUBURCQ et à celle de Mathieu BONNIER pour trente-huit livres parisis l'an. Témoins : Martin MAHEL fils de feu Jean maréchal et Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 88 du 01/08/1683 à Templeuve en Pévèle

Pierre DENGREMONT fils de Balthazar laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine CHAFFAULT fils de feu Martin couturier dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve pour quarante-huit livres parisis l'an. Témoins : Jean DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 87 du 09/07/1683 à Templeuve en Pévèle

Melle Marie LEMESRE veuve d'Henri LEFEBVRE dit DELATTRE dmt à Lille accorde un bail de louage à Jean OLIVIER fils de feu Mathieu clouteur et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour trois cens de terre à labour à Templeuve pour quinze livres parisis l'an. Témoins : Martin MAHEL fils de feu Jean maréchal et Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 89 du 10/08/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean CROMBET fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Guillaume ROGIN fils de feu Guillaume et Antoinette BONNIER sa femme pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean DESCATOIRE, pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Pierre François et Mathieu GAHIDE frères et enfants de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 90 du 22/08/1683 à Templeuve en Pévèle

Valentin WARTEL fils de feu Philippe dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DUBOIS fils de Jean laboureur dmt à Templeuve pour sept cens de terre à labour à Templeuve attenant à celle des hoirs Mathieu BERNARD, à celle de Philippe BONNIER, à l'héritage d'Olivier WARTEL et à celui d'Antoine WARTEL fils de feu Jacques pour quarante-trois livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5169 acte 91 du 24/08/1683 à Templeuve en Pévèle

Philippe BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine DUQUESNE fils de feu Antoine charpentier dmt à Templeuve pour trois cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à l'héritage d'Arnould DEMOUVAUX et à la terre d'Antoine WAUCQUIER pour vingt-huit livres parisis l'an. Témoins : Louis BERNARD fils de feu Mathieu et Philippe DESCATOIRE fils de Nicolas dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 92 du 29/8/1683 à Templeuve en Pévèle

Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard et Louis HEDDEBAULT fils de feu Eloi laboureurs dmt à Templeuve en Pévèle accordent un bail de louage à Joseph DELEZENNES fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve pour vingt et un cent de terre labourables à Genech aboutant à celle de Me Jacques HEDDEBAULT pour quatre-vingt-quatre livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5169 acte 93 du 05/09/1683 à Templeuve en Pévèle

Gérard CABIT fils de feu Mathieu receveur des pauvres de Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Adrien FICHEL lieutenant de Templeuve, à Martin DELEZENNES fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des hoirs Toussaint DURIEZ et à celle de Jean DEGENECH pour dix-huit livres parisis l'an. Martin CARDON fils de feu Gérard dmt à Templeuve s'est porté caution. Témoins : Olivier WARTEL fils de feu Jean et Jean DEBUCHY fils de feu Mathieu laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 94 du 05/09/1683 à Templeuve en Pévèle

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DEBUCHY fils de Mathieu laboureur dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Bartholomé VANMART, à celle de Charles BRAME et à celle de Jean BONNIER pour seize livres parisis l'an. Témoins : Martin DELEZENNES fils de feu Antoine et Gérard CABIT fils de feu Mathieu laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 95 du 04/10/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean Charles MOREL bailli et receveur des religieux d'Anchin, au nom de Marie PILLET sa belle-mère dmt à Lille accorde un bail de louage à Jean DARRAS fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour sept cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle aboutant à celle de Mathieu BONNIER, à celle de Jean DUBERON et à celle des Dames de Flines pour quatre florins carolus l'an. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Jean DUBURCQ fils de feu Jean laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 96 du 04/10/1683 à Templeuve en Pévèle

Jean Charles MOREL bailli et receveur des religieux d'Anchin, au nom de Marie PILLET sa belle-mère dmt à Lille accorde un bail de louage à Jean DUBOIS fils de feu Jean olieur dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant six cens d'héritages à Templeuve pour neuf livres de gros de six florins carolus chacune l'an. Témoins : Mathieu ROGIER fils de Louis laboureur et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve y dmt.

2 E 3 / 5169 acte 97 du 10/10/1683 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Jean Baptiste DEVRENAY fils de Martin dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, d'Henri et Antoine DEVRENAY ses frères et Nicolas MARESCAUX son beau-frère d'une part, Jeanne AUCQUIER fille de feu Mathurin accompagnée d'Arnould DEMOUVAUX son beau-père, de Pasque DUBURCQ sa mère, de Jean AUCQUIER son frère, de Joseph HOVART son beau-frère allié et de Martin DUBURCQ son oncle et parrain d'autre part. Apport lui : son père donne deux chevaux, une vache, deux cens de terre à labour aboutant à celle d'Olivier WARTEL et à celle de Mathieu BERNARD, et cède à son fils tous les droit de bail de la maison, terres et héritages occupés des hoirs Noël DELERUE, à condition de nourrir ledit Martin DEVRENAY et de laisser demeurer Marie Catherine DEVRENAY sa fille avec son père. Elle : ses parents lui donnent trois cens et demi de terre à labour à Fretin, treize livres qui lui échoit par le décès de son père. Témoins : Maurand PLOUVIER fils de feu Philippe et Gérard DARRAS fils de feu Henri dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 98 du 19/10/1683 à Templeuve en Pévèle

Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle y dmt accorde un bail de louage à Jean LEMESRE fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des hoirs Jean DESTROIFALUT, à celle des hoirs Robert LEROY et à celle de Pierre DARRAS pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Nicolas GREMILLIER fils de feu François.

2 E 3 / 5169 acte 99 du 28/11/1683 à Templeuve en Pévèle

Gilles BOULENGIER fils d'Olivier et Agnès DARRAS sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu à Philippe DARRAS fils de feu Allard laboureur dmt à Templeuve septante vergues d'héritages qu'Agnès à reçu après le trépas de Mathieu DARRAS son frère pour septante deux livres parisis et une rasière de blé. Témoins : Louis BERNARD fils de feu Mathieu et Pierre DEBUCHY fils de feu Gilles laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 100 du 27/12/1683 à Templeuve en Pévèle

Philippe WARTEAU fils de feu Louis dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Michel DUBUS fils de feu Noël laboureur dmt à Cappelle pour quinze cens de terre à labour à Cappelle aboutant à l'héritage dudit preneur par sa femme Madeleine LAIGNEL, et à la terre des veuve et hoirs Jean GILLES pour quarante patars chaque cens l'an. Témoins : Gilles FLINOIS fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle et Nicolas GREMILLIER fils de feu François dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5169 acte 101 du 06/01/1683 à Templeuve en Pévèle

Ghislain LANSEL fils de feu Simon laboureur dmt à Avelin a déclaré devoir à Nicolas VASSEUR fils de Noël dmt à Nomain cent livres parisis pour l'achat d'une part d'un lieu manoir à Marcq en Pévèle. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5169 acte 102 du 25/02/1683 à Templeuve en Pévèle

Nicolas DELEZENNES fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré devoir à Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve six cent trente-sept livres dix sols parisis qu'il lui a prêtés. Témoins : Philippe WARTEL fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 103 du 04/06/1683 à Templeuve en Pévèle

Pierre DESCARPENTRIE fils de feu Jacques laboureur dmt à Cobrieux accorde un bail de louage à Catherine DELEZENNES veuve de Martin MONNET dmt à Templeuve en Pévèle pour six cens de terre et d'héritage à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Pasquier WARTEL, à celui de Pierre DELEBASSE, à celui de François CASTELAIN, à celui des veuve et hoirs Gaspard DEMADRE et à la terre de Gérard CABIT pour vingt-deux livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5169 acte 104 du 30/12/1683 à Templeuve en Pévèle

Valentin, Pierre, Marie Madeleine DENGREMONT, Jean MONNET père et tuteur de Louis François MONNET qu'il a eu de feu Marie Jeanne DENGREMONT sa femme, Pierre BONNIER et Marguerite DENGREMONT sa femme, dmt à Templeuve en Pévèle sauf ledit Jean MONNET à Louvil, du nom DENGREMONT enfants et héritiers de feu Charles et de défunte Madeleine WARTEL, font le partage des biens. A Valentin, Pierre et Marie Madeleine il appartiendra un lieu manoir contenant onze cens d'héritages à Templeuve aboutant à la terre de Pierre BERNARD, à celle de Jean WARTEL par sa défunte femme Anne DENGREMONT, et quatre cens d'héritage prairie à prendre à l'encontre de Pierre BONNIER et Marguerite DENGREMONT. A Louis François MONNET représenté par son père il appartiendra deux cens un quartron de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean DENGREMONT, à celle d'Henri LEFEBVRE, item deux cens et demi d'héritages aboutant à la terre de Philippe DARRAS et à celle de Philippe WARTEL. A Pierre BONNIER et Marguerite DENGREMONT il

appartiendra trois cens d'héritages à prendre à l'encontre de Valentin, Pierre et Marie Madeleine aboutant à la terre de Jean CASTELAIN par sa femme Marguerite DARRAS et à celle des veuve et hoirs Jean CABIT. Témoins : Pierre BERNARD fils de feu Mathieu et Olivier WARTEL fils de feu David laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 1 du 23/12/1684 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre François WARTEL fils d'Antoine dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, de Gilles WARTEL son frère, de Mathias WAUCQUIER bailli d'Ennevelin son beau-frère allié d'une part, Françoise WARTEL fille de feu Allard et de Marie WARTEL dmt à Templeuve accompagnée de sa mère, de Gérard WARTEL son frère, de Michel DUBOIS son beau-frère allié et de Louis et Denis WARTEL ses oncles côté maternel d'autre part. Apport lui : un lieu manoir contenant cinq cens et demi d'héritage que donne son père à Templeuve aboutant à l'héritage des hoirs Guillaume HEDDEBAULT, item quatre cens trois quartrons de terre labourable aboutant à celle de Gérard WARTEL par sa femme Françoise BONNIER qui a été réservés par Martin WARTEL fils dudit Antoine pour y bâtir une maison si bon lui semble en rendant à François son frère une autre terre, item une vache et les habits de noce. Elle : deux cens et demi de terre à labour aboutant à celle de Louis GODIN, à celle des hoirs Mathieu WAULLET, item six cens de terre à labour attenant à celle de Jean BONNIER, à celle de Pierre BERNARD et à celle de Charles DARRAS, item deux cens d'héritage prairie, une vache, cent livres parisis, un lit et les habits de noce. Témoins : Pierre CABIT fils de feu Antoine laboureur et Charles Philippe MOLLET fils d'Alexandre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 2 du 08/01/1684 à Templeuve en Pévèle

Philippe et François CAUDRELIER fils de feu Philippe et héritiers de défunte Anne DESTROIFALTE, Pierre LEMESRE fils de feu Nicaise tuteurs de Jean François CAUDRELIER en bas âge fils de feu Adrien dmt François à Lille et Philippe LEMESRE à Templeuve en Pévèle, ont reconnu avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean DUBOIS fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve, un lieu manoir contenant quatre cens un quartron et demi d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Philippe WARTEL et à celui de Louis DELEZENNES pour un gros et principal de neuf cent cinquante livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Gilles WARTEL fils de feu Antoine hôte et laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 3 du 31/01/1684 à Templeuve en Pévèle

Antoine DUQUESNE fils de feu Antoine et Toussaint ROUSSEAU fils de Louis dmt à Templeuve en Pévèle tuteurs de Monique, Marie Jeanne et Marie Adrienne DUQUESNE enfants mineurs de feu François et de Marie ROGIER, ont vendu par mise à prix et enchères à Jean ROGIER fils de feu Philippe maréchal et aussi tuteurs des enfants, dmt à Templeuve, un cent un quartron d'héritage à Templeuve aboutant à celui de Quentin ROGIER et à celui de Jean ROGIER fils de Louis pour un gros et principal de dix-huit livres. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5170 acte 4 du 10/02/1684 à Templeuve en Pévèle

Adrien LEVINCENT fils de feu André charpentier dmt à Templeuve en Pévèle, veuf en premières noces de Marie WARTEL en ayant eu les enfants Valentin, André, Catherine, Marie Anne et Marguerite LEVINCENT, reconnaît avoir vendu par mise à prix et enchères à Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve, y dmt, un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages aboutant à celui de Louis BERNARD et à celui d'Olivier WARTEL fils de feu Jean, pour un gros et principal de cinq cent cinquante livres parisis. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur et Pierre LESCUIER fils de feu Louis hôte dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 5 du 11/02/1684 à Templeuve en Pévèle

François BLAMART fils de Jean et Jeanne WARTEL sa femme dmt à Cappelle en Pévèle ont reconnu avoir vendu à Antoine DENOYELLE écuyer dmt à Lille deux cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de mademoiselle COMMELINE et à celle des hoirs du feu Sr Antoine DENOYELLE pour un gros et principal de cent quarante-quatre livres. Témoins : Antoine LELIEVRE fils de Grégoire laboureur dmt à Marcq en Pévèle et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5170 acte 6 du 28/02/1684 à Templeuve en Pévèle

Mathieu DELEZENNES fils de Jean preneur de rats dmt à Templeuve en Pévèle a reconnu devoir à Jacques DEBEAUMONT fils de feu Jacques marchand et laboureur dmt à Coutiches la somme de trente-deux livres parisis pour la livraison de quatre rasières de blé. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent dmt à Templeuve et Jacques DUFOSSE fils de Nicolas dmt à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5170 acte 7 du 26/03/1684 à Cappelle en Pévèle

Pierre DEFURNE fils de feu Louis manouvrier et Marie Jeanne CARLIER sa femme, Marie CARLIER libre de condition dmt à Cappelle en Pévèle, du nom CARLIER enfants et héritiers de feu Pierre ont déclaré avoir vendu à Gilles DARRAS fils de feu Gilles laboureur et Marguerite CLOUDOREZ sa femme dmt à Cappelle, trois cens et demi de terres labourables à Cappelle aboutant à celle de Guillaume DUBUS et à celle d'Adrien FICHEL pour un gros et principal de seize livres de gros de six florins carolus chacune. Témoins : Antoine LAURENT prêtre de Cappelle et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 8 du 23/04/1684 à Templeuve en Pévèle

Robert DARRAS fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir vendu à Guillaume DUPONT fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle, deux cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Jean GRUYELLE pour un gros et principal de cent livres parisis. Témoins : Pierre HENNOT fils de feu Jean dmt à Cappelle et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 9 du 16/05/1684 à Templeuve en Pévèle

Gabriel DORCHIES fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle paie à Marie DUTY veuve de Jean MOLLET quatre-vingt dix-sept livres quatre sols parisis pour le louage d'un lieu manoir contenant sept cens et demi. Témoins : Philippe MOLLET fils de feu Charles et Charles DARRAS fils de feu Jean laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 10 du 29/05/1684 à Templeuve en Pévèle

Jacques DUFOSSE fils de Nicolas laboureur dmt à Cappelle en Pévèle paie la somme de cinquante-neuf livres huit sols parisis à Antoine LEMESRE laboureur dmt à Cappelle pour le louage de onze cens de terre labourable et lui vend deux vaches pour soixante-douze livres. Témoins : Charles LUTAIN fils de feu Michel et Mathieu GAHIDE fils de feu Jean charpentiers dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 11 du 29/05/1684 à Templeuve en Pévèle

Pierre LAIGNEL et Anne HERBAULT sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchère à Gérard CABY fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve, deux cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Louis WAUCQUIER, à celle des hoirs Mathieu HAULLEZ et à celle de Denis WARTEL par sa femme Péronne DUBURCQ, pour un gros et principal de trois cents livres parisis. Témoins : Louis MAHEL fils de feu Jean maréchal et Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve, y dmt.

Le dernier jour de mai le marché a été renchéri par Louis WAUCQUIER fils de feu Guillaume de trois renchèes valables. Témoins : Jacques DEREVAUX chirurgien et Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial dmt à Templeuve.

Le dix-huit juin le marché a été renchéri de six renchères par Mathieu WARTEL fils de feu Pierre dmt à Templeuve. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe.

2 E 3 / 5170 acte 12 du 30/05/1684 à Templeuve en Pévèle

François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Anne WAUCQUIER sa femme dmt à Templeuve en Pévèle accordent un bail de louage à Arnould CROMBET fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages aboutant à la terre des hoirs Louis MAHEL, à celle de Gilles DUFLOS et à l'héritage de Louis WAUCQUIER par Françoise WAUCQUIER, item cinq cens et demi de terre à labour aboutant à celle de Jacques DENEUFVILLE et à celle des veuve et hoirs Michel CABIT, item deux cens et demi de terre à labour aboutant à celle des hoirs Quentin DUQUESNE et à celle de Jean CORNETTE et cinq cens de terre à labour aboutant à celle de Louis BERNARD, à celle de Pierre HOVART par sa femme Catherine DARRAS pour cent huit livres parisis l'an. Témoins : François et Martin WARTEL frères et fils d'Antoine dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 13 du 01/07/1684 à Marcq en Pévèle

Philippe POUTRAIN fils et héritier de feu Philippe dmt à Avelin a déclaré avoir vendu à Jean DELAOUST fils de feu Gilles dmt à Antreulle (village d'Avelin), un cent de terre à labour à Avelin aboutant à celle de Marguerite PIETIN veuve de Pierre DEHORNAIN pour un gros et principal de soixante livres parisis. Témoins : Pierre DANIEL fils de feu Jean et Vincent WAUCQUIER fils de Mathias dmt à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5170 acte 14 du 24/07/1684 à Templeuve en Pévèle

Adrienne DELEMOTTE veuve d'Olivier LECLERCQ dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Mathias POTTIER par sa femme Marguerite HOVART et à celle de Marie Catherine Thérèse DE BALLENCOURT pour un gros et principal de quatre cents livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du Notaire.

2 E 3 / 5170 acte 15 du 28/02/1684 à Templeuve en Pévèle

Pierre LAIGNEL fils de Pierre et Anne HERBAULT sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont reconnu devoir cinquante-huit livres parisis à Jacques DEBEAUMONT fils de feu Jacques marchand et laboureur dmt à Coutiches pour la vente de six rasières de blé. Témoins : Jacques DUFOSSE fils de Nicolas laboureur dmt à Cappelle en Pévèle et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve y dmt.

2 E 3 / 5170 acte 16 du 06/08/1684 à Templeuve en Pévèle

Jean COCHET (COGET) fils de feu Jean laboureur dmt à Mons en Pévèle paie quarante-trois florins à Pierre LAGACHE fils de Jean laboureur dmt à Tourmignies et lui a livré des bestiaux et chariots revenant à quarante-cinq florins. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et André LESPAGNOL fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 17 du 10/08/1684 à Marcq en Pévèle

Nicolas DUCLERMORTIER fils de feu Martin maréchal dmt à Tourmignies a déclaré avoir vendu à Pierre DEREVEAUX prêtre de Tourmignies deux cens un quartron de terre à labour à Tourmignies aboutant à celle de François ISAMBERT et à celle de François FAUVEL pour un gros et principal de quatre-vingt-seize livres parisis. Témoins : Henri PASQUIER prêtre de Marcq et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 18 du 12/08/1684 à Templeuve en Pévèle

Louise DUBUS veuve de Pierre ROTY, Catherine DUBUS, et Marguerite DUBUS filles non mariées de Richard dmt à Bersée, femme et filles DUBUS sœurs, enfants et héritières de Barbe DUBUS leur mère, ont reconnu avoir vendu à Alexandre MOLLET dmt à Bersée deux cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle pour un gros et principal de treize livres de six florins chacune. Témoins : Pierre DUBUS fils de feu Martin laboureur dmt à Cappelle et Jean DUBUS fils de feu Jean raccoutreur de souliers dmt à Bersée.

2 E 3 / 5170 acte 19 du 19/09/1684 à Templeuve en Pévèle

Jean WARTEL fils de feu Denis et Yolande WILLOT sa femme dmt à Tournai ont déclaré avoir vendu à Antoine FRANQUET fils de Jean maréchal dmt à Genech, un lieu manoir contenant deux cens un quartron et demi d'héritages à Genech aboutant à l'héritage de Jean THEFFRY, à celui de Jean PLOIART et à celui de Jean FRANQUET pour un gros et principal de trois cents livres parisis. Témoins : Jean FRANQUET fils de feu Pierre maréchal dmt à Genech et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5170 acte 20 du 11/09/1684 à Templeuve en Pévèle

Pierre LAIGNEL fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle paie à Péronne HERBAULT fille de feu Bartholomé dmt à Templeuve cent vingt-deux livres huit sols parisis pour le louage de terre et vend des bestiaux et meubles pour cent quarante-deux livres parisis. Témoins : Piat BONNIER fils de feu Piat marchand de vaches et Jacques DOIGNIES fils de Jean manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 21 du 26/09/1684 à Templeuve en Pévèle

Jean et Arnould CROMBET, Mathieu MOLLET mari d'Anne HERBAULT, Marie HERBAULT veuve de Jean OLIVIER, Pierre HOVART mari de Catherine DARRAS, Marin DELERUE mari d'Anne DARRAS, Marguerite DARRAS veuve de Philippe WARTEL, Guillaume DARRAS, Denis, Guillaume et François BONNIER frères, Jean LELIEVRE mari de Madeleine BONNIER, Pierre DUBURCQ mari de Michelle BONNIER, au nom de Pierre CROMBET, de ladite Anne HERBAULT, Catherine DARRAS, Anne DARRAS, Philippe DESTROIFAUX, Mathias DARRAS, Pierre DEVIENNE et Péronne BONNIER sa femme dmt à Templeuve en Pévèle sauf ledit DESTROIFAUX à Lille, LELIEVRE et sa femme à Cobrieux et DEVIENNE et sa femme à Cysoing, en qualité d'héritiers d'Anne WAUCQUIER vivante femme à François WARTEL leur cousin, ont reconnu avoir vendu par mise à prix et enchères à Nicolas POUTRAIN fils de feu Martin laboureur et brasseur dmt à Fretin, un lieu manoir contenant six cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Jean DELEZENNES et de Pierre DELEZENNES, à la terre de Vincent DELATTRE par sa femme Jeanne HERBAULT et à celle de Pierre DARRAS pour un gros et principal de deux milles livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires. Le 28 septembre le marché a été renchéri par Mathias WAUCQUIER fils de Mathias bailli d'Ennevelin.

2 E 3 / 5170 acte 22 du 27/09/1684 à Lille

Louis BOULENGER fils de feu Denis marchand de toile dmt à Lille, Jean DESBUISSON fils de feu Antoine dmt à Ennevelin ont déclaré avoir vendu à Gilles BOULENGER fils d'Olivier laboureur dmt à Templeuve en Pévèle deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Charles DESCATOIRE, à celle de Philippe DEBUCHY, à celle de Françoise LEMESRE veuve de Gérard WARTEL et à celle de François BOULENGER, pour un gros et principal de cent florins carolus de vingt patars la pièce. Témoins : Lambert BON fils de feu Jean marchand et Jean Baptiste ROUSSEL fils de feu Jacques maître fauteur dmt à Lille.

2 E 3 / 5170 acte 23 du 03/12/1684 à Cappelle en Pévèle

Jérôme, Mathieu, Jean François et Philippe DEMESSINES père et fils dmt à Cappelle en Pévèle au nom de Jérôme et Jean DEMESSINES frères et enfants dudit Jérôme ont déclaré avoir vendu à Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur dmt à Cappelle, trois cens de terre à labour à Cappelle, aboutant à celle de Jean DUBERON et à celle de Nicolas POUTRAIN pour un gros et principal de trois cent douze livres parisis. Témoins : Charles LORTHIOIR fils de feu Jacques et Nicolas GREMILLIER fils de feu François.

2 E 3 / 5170 acte 24 du 20/01/1684 à Templeuve en Pévèle

Georges TANTIN fils de feu Nicolas laboureur dmt à Fretin accorde un bail de louage à Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe dmt à Templeuve en Pévèle pour deux cens d'héritage prairie à Templeuve aboutant à celui des veuve et hoirs Jean CABIT, à celui occupé par Gérard DARRAS et à celui de Valentin WARTEL, pour douze livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5170 acte 25 du 25/03/1684 à Templeuve en Pévèle

Bartholomé DUBUS fils de feu Jean laboureur et maréchal dmt à Obigies (lez Tournai) accorde un bail de louage à Anselme FICHEL fils de feu Noël laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour cinq cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Jean GRUYELLE pour quatorze livres parisis l'an. Témoins : Jean DUBUS fils de feu Jean maréchal dmt à Nomain et Nicolas CALLONNE hôte et laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 26 du 16/04/1684 à Templeuve en Pévèle

Martin DEVRENAY fils de feu Henri, Henri, Antoine, Jean Baptiste DEVRENAY, Jean SIX en qualité de tuteur de Jean Philippe, Marie Marguerite et Angélique SIX les enfants qu'il a eu de Catherine DEVRENAY sa défunte femme, Arnould CROMBET mari de Marie Jeanne DEVRENAY, Nicolas MARESCAULT et Françoise DEVRENAY sa femme et Marie Catherine DEVRENAY, tous frères et sœurs enfants dudit Martin et de défunte Catherine GRANSIRE, dmt tous à Templeuve en Pévèle sauf Nicolas MARESCAULT à Louvil font le partage des biens de leurs parents. A Henri DEVRENAY il appartiendra deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Mathieu BERNARD et à celle d'Olivier WARTEL fils de feu Jean. A Antoine DEVRENAY il appartiendra deux cens de terre à labour aboutant à celle de Gilles DUBURCQ fils de feu Jean et à celle de Louis GODIN. A Jean Baptiste DEVRENAY il appartiendra deux cens de terre à labour aboutant à celle d'Adrien CROMBET. A Jean SIX il appartiendra deux cens de terre à labour aboutant à celle des hoirs Guillaume HERBAULT, à celle d'Olivier WARTEL fils de feu David et à celle de Marie CROMBET fille de feu Jean. A Arnould CROMBET et Jeanne DEVRENAY il appartiendra un tiers de quatre cens d'héritage prairie aboutant à celui de Jean CAUDRELIER et à celui des hoirs Etienne DELEBOIS. A Nicolas MARESCAULT et Françoise DEVRENAY il appartiendra deux cens d'héritage prairie. A Marie Catherine DEVRENAY il appartiendra trois cens de terre à labour aboutant à celle d'Adrien FICHEL. Témoins : Antoine GRANSIRE fils de feu Antoine et Georges DUTILLEUL fils de Pierre dmt à Cobrieux.

2 E 3 / 5170 acte 27 du 16/04/1684 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Jean WAUCQUIER fils de feu Pierre tisserand dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Marguerite OLIVIER sa mère, d'Antoine WAUCQUIER son frère, de Jean DUBOIS et Charles WAUCQUIER ses oncles et Jean WAUCQUIER son parrain d'une part, Marie Catherine DEVRENAY fille de Martin accompagnée de son père, d'Henri, Antoine et Jean Baptiste DEVRENAY ses frères, de Jean SIX, Arnould CROMBET et Nicolas MARESCAULT ses beaux-frères alliés d'autre part. Apport lui : un lieu manoir que lui baille sa mère contenant quatorze cens d'héritages occupé par les hoirs Madeleine EMPY, un métier à tisser, une vache et les habits de noce. Elle : trois cens de terre à labour que lui donne son père, la récolte de blé sur deux cens de terre, une vache et les habits de noce. Témoins : Antoine GRANSIRE fils de feu Antoine et Georges DUTILLEUL fils de Pierre dmt à Cobrieux.

2 E 3 / 5170 acte 28 du 16/05/1684 à Mérignies

Contrat de mariage entre Valentin HAVET fils de Valentin charron dmt à Tourmignies accompagné de son père d'une part, Marie THIBAUT fille de feu Jean dmt à Mérignies accompagnée de Marie DESPREZ sa mère, de Jean THIBAUT meunier de Mérignies et d'Anne THIBAUT sa sœur d'autre part. Apport lui : une vache que lui donne son père, deux cents livres parisis et les habits de noce. Elle : quarante livres de gros qu'elle a chez elle, elle est bien vêtue et meublée et son frère lui promet une vache et

une rasière de blé. Témoins : Michel DENNEULIN fils de feu Gérard laboureur dmt à Marcq en Pévèle et Philippe HERBAULT fils de feu Antoine hôte dmt à Mérignies.

2 E 3 / 5170 acte 29 du 23/05/1684 à Templeuve en Pévèle

Pierre LAIGNEL fils de feu Pierre et Anne HERBAULT sa femme et Péronne HERBAULT dmt à Templeuve en Pévèle, du nom HERBAULT sœurs et enfants de feu Bartholomé et de défunte Catherine WAUCQUIER font le partage des biens de leurs parents. A Pierre LAIGNEL et Anne HERBAULT il appartiendra deux cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à l'héritage de Louis WAUCQUIER, à celui des hoirs Mathieu WARLET, à la terre de Pierre WARTEL et à celle de Péronne DUBURCQ. Item trois cens de terre à labour aboutant à celle de Charles WAUCQUIER, à celle de Pierre BERNARD, à celle de Gérard WARTEL et à celle de Gérard CABIT, item trois cens d'héritage prairie aboutant à celui des hoirs François CROMBET, à celui de Vincent DELATTRE par sa femme Jeanne HERBAULT et à celui de Jean BONNIER fils de feu Philippe. A Péronne HERBAULT il appartiendra un lieu manoir contenant trois cens et demi d'héritage. Pierre LAIGNEL et sa femme auront à leur charge une lettre de rente héritière au profit de Louis WAUCQUIER fils de feu Guillaume portant sur un principal de deux cents livres parisis. Témoins : Simon et Louis WAUCQUIER frères, Piat BONNIER et François CARON dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 30 du 30/05/1684 à Templeuve en Pévèle

Anne WAUCQUIER fille et héritière de feu Philippe et de défunte Martine HERBAULT et femme de François WARTEL fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré donner à Arnould CROMBET fils de feu Guillaume son cousin du côté maternel, deux cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Mathieu CASTELAIN, à celle de Philippe BERNARD et à celle de Louis et Mathieu ROGIER, item un droit de viager sur un lieu manoir contenant six cens d'héritage, item un cent trois quartrons d'héritage prairie aboutant à celui des hoirs Philippe WARTEL, à celui de Mathieu ROGIER par sa femme Françoise DARRAS, à celui de Gilles BOULENGER et à celui des hoirs Mathieu HAULLEZ, item donné à Anne MAHEL fille de Martin sa filleule, deux cens de terre labourable aboutant à celle de Philippe BERNARD, à celle de Gérard WARTEL par sa femme Françoise BONNIER et à celle des hoirs Pierre WAUCQUIER. Ladite Anne WAUCQUIER entend que Jean et Pierre CROMBET frères feront teste à l'ensemble des enfants de Mathias DARRAS et de Madeleine HERBAULT sa femme aussi pour les enfants de Denis HERBAULT et de défunte Péronne CASTELAIN, aussi pour les enfants de Gilles BONNIER et de défunte Marguerite HERBAULT, les enfants de défunte Marie BONNIER vivante femme de Jean DUBOIS, les enfants de défunte Anne BONNIER vivante femme de Jean TAVERNE, et aussi les enfants de défunte Marguerite BONNIER vivante femme d'Antoine LESPAGNOL. Elle entend aussi que Simon, Marie WAUCQUIER et avec eux François Simon et Isabeau VRENIER enfants d'Isabeau WAUCQUIER feront un teste, ensemble Quentin DUQUESNE avec les enfants de Philippe DUQUESNE avec les enfants François DUQUESNE feront aussi un teste, et ensemble Quentin Louis Martin et Marguerite MAHEL frères et sœur feront aussi un teste, ensemble Philippe PIETIN fils de feu Simon et de défunte Catherine WAUCQUIER avec les enfants de Marguerite WAUCQUIER et de Gérard DELANNOY feront aussi un teste, de tous les biens appartenant à ladite Anne WAUCQUIER et Philippe WAUCQUIER son père. Témoins : François et Martin WARTEL frères et enfants d'Antoine dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 32 du 08/06/1684 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Nicolas DELEBASSE fils de feu Pierre dmt à Genech accompagné de Marie BONNIER sa mère, de Philippe et Jean DELEBASSE ses frères et de Pierre DELEZENNES son beau-frère d'une part, de Marguerite OLIVIER fille de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de Marie HERBAULT sa mère, d'Henri WAUCQUIER et de Philippe CROMBET ses beaux-frères et de Michel ROGIER son parrain d'autre part. Apport lui : un lieu manoir que lui donne sa mère contenant trois cens d'héritage à Genech aboutant à l'héritage des hoirs Jacques DUQUESNE et à celui des hoirs Pierre DEWAVRIN, item une vache, deux rasières de blé, une paire de linceuls et les habits de noce. Elle : deux cens et demi de terre à labour que lui donne sa mère à Templeuve aboutant à celle de Philippe

DUBURCQ et à celle de Mathieu MOLLET, item une vache, un lit, un sac, un coffre et les habits de noce. Témoins : Jean DUBOIS fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve et François DARRAS fils de Jean dmt à Genech.

2 E 3 / 5170 acte 33 du 11/06/1684 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Jean Baptiste CAUDRELIER fils de feu Jean charron dmt à Ennevelin, veuf d'Isabeau VILLETTE accompagné d'Olivier CORSIN son beau-frère d'une part, Anne OLIVIER fille de feu Mathieu dmt à Cappelle en Pévèle accompagnée de Mathieu DELEPLANQUE son beau-père et de Charles DESCATOIRE son oncle maternel d'autre part. Apport elle : un lieu manoir lui appartenant contenant quatre cens d'héritages à Cappelle aboutant à l'héritage de Pierre DEHELLEMME et à celui de Jean CHAFFAULT par sa femme Catherine OLIVIER, item une vache, des vêtements et des meubles. Lui promet de nourrir Jean Baptiste et Marie Elisabeth CAUDRELIER les enfants qu'il a eu d'avec Isabeau VILLETTE. Témoins : Mathieu DELATTRE fils de feu Jean, Georges DUFOSSE fils de Nicolas dmt à Cappelle et Pierre WALLARD maréchal dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5170 acte 34 du 13/06/1684 à Templeuve en Pévèle

Catherine WARTEL veuve de Jean GROU et fille héritière de feu Martin et de défunte Marie CARPENTIER dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir vendu à Gilles FLINOIS fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle un lieu manoir contenant un cent et un tiers d'héritage à Cappelle aboutant à celui de Claude GILLEMANT, à celui d'Antoine CASTELAIN et à celui des hoirs Antoine DE BALLENCOURT dit COURCOL pour un gros et principal de cent quatre-vingt livres parisis. Catherine WARTEL prend à sa charge cent livres parisis moitié d'une lettre de rente héritière au profit de Nicolas FAUVELLE censier de Tourmignies, l'autre moitié est à la charge de Barbe WARTEL sa sœur et à condition pour l'acheteur de faire une petite demeure séparée sur le cens et un tiers pour y demeurer ladite Catherine WARTEL. Témoins : Nicolas GREMILIER et François CARON.

2 E 3 / 5170 acte 35 du 24/06/1684 à Templeuve en Pévèle

Charles CROMBET fils de feu Philippe manouvrier dmt à Genech accorde un bail de louage à Pierre MINNET fils de feu Gratien et Marguerite DELEZENNES sa femme dmt à Nomain pour un lieu manoir contenant trois cens et demi d'héritages à Genech pour trente livres parisis l'an. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur dmt à Templeuve et Mathieu CROMBET fils de feu Simon laboureur dmt à Genech.

2 E 3 / 5170 acte 36 du 02/07/1684 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste CAUDRELIER fils de feu Jean charron dmt à Ennevelin accorde un bail de louage à Noël DELANNOY fils de feu Jean manouvrier et Marie DORCHIES sa femme dmt à Cappelle en Pévèle pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Cappelle aboutant à celui de Jean CHAFFAULT et à celui occupé par Mathieu DELATTRE pour dix-huit florins carolus l'an. Témoins : Pierre CAUDRELIER fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve et Georges DUFOSSE fils de Nicolas laboureur dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5170 acte 37 du 04/07/1684 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beaumont et conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France à la chancellerie établie à Tournai dmt à Lille et présent en son château de Templeuve en Pévèle accorde en louage à Antoine GREMILLIER et Jeanne BOCQUET sa femme dmt à Templeuve, un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Louis BERNARD pour quarante-deux livres parisis l'an. Témoins : Sébastien CABIT fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve et Pierre DELOBEL fils de feu Pierre serviteur audit bailleur.

2 E 3 / 5170 acte 38 du 22/07/1684 à Templeuve en Pévèle

Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Philippe MINNET fils de Jean dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant quatre cens et demi d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Philippe DARRAS pour cinquante livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Nicolas GREMILLIER fils de feu François laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 39 du 25/07/1684 à Templeuve en Pévèle

Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle y dmt, accorde un bail de louage à Michel DEVRENAY fils de feu Olivier manouvrier et Jeanne PIETIN sa femme dmt à Templeuve un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Louis BERNARD et à celui d'Olivier WARTEL pour quarante livres parisis l'an. Témoins : Pierre DEBACHY fils de feu Gilles et Henri DEVRENAY fils de Martin laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 40 du 25/07/1684 à Templeuve en Pévèle

Mathieu DELEPLANCQUE fils de feu Jean mari de Marie OLIVIER, Jean CHAFFAULT fils de feu Martin mari de Catherine OLIVIER dmt à Cappelle en Pévèle et Jean Baptiste CAUDRELIER mari d'Anne OLIVIER dmt à Ennevelin, du nom OLIVIER enfants de feu Mathieu et de défunte Jeanne DESCATOIRE dmt à Cappelle font le partage des biens de leurs parents. A Mathieu DELEPLANCQUE pour sa femme il appartiendra huit cens d'héritages à Cappelle aboutant à celui de Georges DUFOSSE. A Jean CHAFFAULT pour sa femme il appartiendra six cens d'héritages à Cappelle. A Jean Baptiste CAUDRELIER pour sa femme il appartiendra un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Cappelle aboutant à celui de Pierre DEHELLEMMÉ. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de feu Jean et Charles DELEBASSE fils de feu Louis laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5170 acte 41 du 08/08/1684 à Templeuve en Pévèle

Jeanne BONNIER veuve de Louis ROGIER, Jean et Mathieu ROGIER, Jacques GUISLAIN pour ses enfants, Simon VERNIER et Marguerite ROGIER sa femme dmt à Templeuve en Pévèle font le partage des biens de feu Louis ROGIER leur père et de ceux appartenant à ladite Jeanne BONNIER leur mère. A Jean ROGIER il appartiendra trois cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs Jean DENGREMONT, à celle de Martin DELEZENNES par Marguerite DARRAS sa femme et à celle d'Antoine BONNIER. A Mathieu ROGIER il appartiendra trois cens et demi de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle dudit Mathieu ROGIER par sa femme Françoise DARRAS, à celle de Pierre LECAT, à celle de Gérard WARTEL et à celle de Louis BERNARD. A Jacques GUISLAIN au nom de Gilles, Marie Jeanne les enfants qu'il a eu d'avec feu Marie ROGIER sa femme il appartiendra trois cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Gilles DUBURCQ et à celle de Pierre DARRAS par sa femme Marguerite DELANNOY. A Simon VERNIER pour sa femme il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Sébastien CABIT par sa femme Hélène ROGIER, à celui de Jacques DELANNOY et à celui des hoirs Noël CHUFFART, et un cent d'héritage aboutant à celui de Martin DUBURCQ. Ils seront tenus de casser ou faire casser et annuler une lettre de rente héritière portant au capital de cent livres parisis qui oblige Gérard DEDAMPS et sa femme au profit de Martin DESRUMAUX et en a le droit par transport de Demoiselle Marie DUHOT veuve de Robert LEROY. Témoins : Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu bailli des Dames de Flines et Jean Baptiste VASSEUR maréchal dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 42 du 08/08/1684 à Templeuve en Pévèle

Jacques GUISLAIN fils de feu Bartholomé et veuf de Marie ROGIER, maréchal dmt à Templeuve en Pévèle a fait le partage et la formature à Gilles et Marie Jeanne GUISLAIN ses enfants qu'il a eu de feu Marie ROGIER. Témoins : Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu bailli des Dames de Flines et Jean Baptiste VASSEUR maréchal dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 43 du 11/08/1684 à Bersée

Louise DUBUS veuve de Pierre ROTTY, Catherine et Marguerite DUBUS sœurs enfants et héritières de feu Richard et de défunte Barbe DUBUS dmt à Bersée font le partage des biens de leur parents. A Louise DUBUS il appartiendra deux cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle aboutant à celle de Pierre DUBUS et à celle de Jean DUBUS. A Marguerite DUBUS il appartiendra deux cens et demi d'héritage à prendre en cinq cens à l'encontre de Catherine DUBUS. A Catherine DUBUS il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages aboutant à la terre des hoirs Toussaint DEBACHY, à sa charge de payer les cours d'une lettre de rente d'un principal de cent livres parisis vers Adrien MOLLET. Lesdites Marguerite et Louise DUBUS auront leur viager dans la maison tant qu'elles seront vivantes et qu'au décès de ladite Catherine, sa part retournera à son fils Jean DUBUS bâtard. Témoins : Pierre DUBUS fils de feu Martin laboureur dmt à Cappelle et Alexandre MOLLET fils d'Alexandre dmt à Bersée.

2 E 3 / 5170 acte 44 du 13/08/1684 à Templeuve en Pévèle

Jean DESBUISSON fils de feu Antoine et Claire BRADEFERT sa femme dmt à Ennevelin accordent un bail de louage à Jacques DEBUCHY fils de Pasquier dmt à Templeuve en Pévèle pour deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Charles DESCATOIRE, à celle de François BOULENGER, à celle de Pierre WARTEL et à celle de Philippe DEBUCHY pour onze livres parisis l'an. Témoins : Antoine CHAFFAULT fils de feu Martin couturier et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5170 acte 45 du 16/08/1684 à Templeuve en Pévèle

Anne WAUCQUIER femme de François WARTEL dmt à Templeuve en Pévèle donne à Jeanne WARTEL veuve de Jean DUBURCQ dmt à Templeuve deux cents livres parisis Flandres qu'elle prendra sur les biens de ladite Anne WAUCQUIER le jour de son trépas. Témoins : Jacques GUISLAIN fils de de feu Bartholomé maréchal et Gilles DESROEUX fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 46 du 20/08/1684 à Templeuve en Pévèle

Catherine DARRAS fille et héritière de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Martin CROMBET fils d'Adrien dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Philippe DEJENAY ET à celle des veuve et hoirs Pierre HOVART, pour seize livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5170 acte 47 du 14/09/1684 à Templeuve en Pévèle

Mathieu GROU fils de feu Gilles dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas laboureur dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Templeuve pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Mathieu et Jean Philippe DEREGNAUCOURT père et fils dmt à Mérignies.

2 E 3 / 5170 acte 48 du 26/09/1684 à Templeuve en Pévèle

Arnould CROMBET fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré lui avoir été donné par Anne WAUCQUIER femme de François WARTEL fils de feu Jean, le droit de viager d'un lieu manoir à usage de cabaret à Templeuve tout le temps que ladite feue Anne et François WARTEL son mari soient de ce monde, et pour la somme de onze livres que Mathieu MOLLET fils de feu Alexandre et Pierre HOVART fils de feu Denis demeurant audit lieu héritiers avec d'autres de ladite feue Anne WAUCQUIER, ont promis de payer à Arnould CROMBET. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5170 acte 49 du 08/10/1684 à Templeuve en Pévèle

Jean DARRAS fils de feu Allard laboureur dmt à Genech accorde un bail de louage à Gilles BOULENGER fils d'Olivier laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour six cens trois quarts d'héritages à Templeuve attenant à la terre de Jean DELECOURT, à celle de Guillaume DARRAS et à celle de Martin DEVRENAY, item deux cens pris en quatre à l'encontre de Marie HERBAULT, et sept quarts attenant à la terre d'Henri DESCATOIRE et à celle d'Antoine DELADERRIERE, pour trente-trois livres quinze sols

parisis l'an. Témoins : Philippe DARRAS fils de feu Allard et Jean OLIVIER fils de feu Mathieu laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 50 du 16/10/1684 à Templeuve en Pévèle

Pierre LAIGNEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Anne LAIGNEL veuve de Louis WARTEL dmt à Genech pour un lieu manoir contenant un cent et demi d'héritage aboutant à l'héritage de Jean et Pierre DELEZENNES et à celui de Jacques LAIGNEL pour trente livres parisis l'an. Témoins : Alexandre VANSTEENBERGHEN fils de feu Alexandre et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5170 acte 51 du 22/10/1684 à Templeuve en Pévèle

Nicolas DELEBASSE fils de feu Pierre laboureur dmt à Genech accorde un bail de louage à Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour deux cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutants à celle des veuve et hoirs d'Henri LEFEBVRE et à celle de Mathieu MOLLET fils de feu Charles pour douze livres dix sols parisis l'an. Témoins : François CARON fils du notaire et Louis DESBUISSON fils de Jean dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5170 acte 52 du 26/10/1684 à Avelin

Contrat de mariage entre Pierre FLORAIN fils de feu Nicolas berger dmt à Ennevelin et veuf de Catherine DUBUS, accompagné de Roland BECQ son cousin d'une part, Jeanne DEHORNAIN fille de feu Pierre dmt à Avelin accompagnée de Marguerite PIETIN sa mère, de Gérard et Pierre DEHORNAIN ses frères et de Jean DELAoust son beau-frère d'autre part. Apport elle : cent livres parisis que donne sa mère et ses habits de noce. Témoins : Piat DUBUS fils de feu Jean laboureur et Jean RINGOT berger dmt à Avelin.

2 E 3 / 5170 acte 53 du 20/08/1684 à Bersée

Jeanne DUHEM veuve de Me Josse HEDDEBAULT dmt à Bersée donne à sa fille Barbe HEDDEBAULT veuve de François DEHARNE dmt à Lille la jouissance viagère du revenu de six cent florins que lui a légué Louis MAZUREL fils de feu André à présent défunt pour en jouir après son trépas et celui de sa sœur Hélène MAZUREL comme il apparait dans l'acte passé devant Gilles MANIER et Hyppolite TAVERNE notaires à Lille. Témoins : Pierre HOULLEU chirurgien et Jacques DESPREZ fils de feu Noël sergent de Bersée y dmt.

2 E 3 / 5170 acte 54 du 29/10/1684 à Templeuve en Pévèle

Philippe DUPIRE fils de Louis laboureur dmt à Nomain accorde un bail de louage à Jean PIETIN fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des hoirs Liévin PASQUIER, à celle d'Adrien FICHEL et à celle de Pasquier LEMESRE pour dix livres parisis l'an. Témoins : Gilles DUFLOS fils de feu Noël laboureur et Maurand PLOUVIER fils de feu Philippe hôte dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 55 du 07/11/1684 à Cappelle en Pévèle

Jean DEVILLERS fils de feu François, Anne DUBAR sa femme dmt à Coutiches, Michel DELEMERE et Marie Anne DUBAR sa femme et Jean DUBAR dmt à Cappelle en Pévèle, du nom DUBAR frère et sœurs enfants et héritiers de feu ... (peut-être Philippe) ont déclaré avoir vendu à Marie OLIVIER veuve de Jean MILLIER dmt à Bersée quatre cens d'héritage à Cappelle pour un gros et principal de seize livres de six florins carolus chacune. Témoins : Guillaume DUPONT fils de feu Jean et Michel DUBUS fils de feu Vincent dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5170 acte 56 du 10/11/1684 à Templeuve en Pévèle

César QUENNIPEL fils de feu Pierre et Barbe BERGOT sa femme veuve en premières noces de Jean HACHE dmt à Cappelle en Pévèle ont vendu à Balthazar LEQUESNE marchand brasseur et Françoise WAUCQUIER sa femme dmt à Templeuve en Pévèle les parts et actions sur un lieu manoir à Bersée et

cinq cens vingt-neuf verges de terre à labour à Bersée occupés par Jean BALLETT aboutant à celle des veuve et hoirs Pierre DUBUS et à l'héritage de Jean ROUSSEL, et trois cens de terre à labour aboutant à celle du Prince de ROBECQ pour un gros et principal de onze cents livres. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5170 acte 58 du 11/11/1684 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Martin MAILLARD fils de feu Nicolas dmt à Cappelle en Pévèle accompagné d'Ignace DELANNOY fils de Nicolas d'une part, Jeanne DESTROISFAULT veuve de Toussaint HERAT dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de Jean DESTROISFAULT son père, de Mathieu BONNIER fils de feu Jean son oncle d'autre part. Apport lui : six cens d'héritage avec une maison édiflée dessus. Témoins : Vincent FLINOIS fils de feu Jean laboureur dmt à Tourmignies et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 59 du 11/11/1684 à Templeuve en Pévèle

Jeanne DESTROISFAULT veuve de Toussaint HERAT dmt à Templeuve en Pévèle déclare avoir fait de partage de biens dudit Toussaint HERAT à son fils Lambert HERAT qu'elle promet de nourrir... et de lui payer vingt-quatre livres parisis à son âge de mariage ou d'expression de religion. Témoins : Vincent FLINOIS fils de feu Jean laboureur dmt à Tourmignies et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 60 du 19/11/1684 à Templeuve en Pévèle

Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Pierre DESPREZ fils de feu Philippe laboureur dmt à Bersée pour un bonnier onze cens de terre à labour attenant à celle de Jean LEROY, à celle de Mademoiselle LETHERY, à celle de Pierre DESPREZ, et à celle des hoirs Jean PENNEQUIN pour soixante-douze livres parisis l'an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent dudit lieu.

2 E 3 / 5170 acte 61 du 03/12/1684 à Cappelle en Pévèle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Catherine DESPREZ veuve de Michel DELEMER dmt à Cappelle pour huit cens de terre à labour à Cappelle pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Charles LORTHIOIR fils de feu Jacques hôte et laboureur dmt à Cappelle et Nicolas GREMILLIER fils de feu François laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 62 du 03/12/1684 à Cappelle en Pévèle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Philippe DUBUS fils de Noël laboureur dmt à Cappelle pour un lieu manoir contenant trois bonniers un cent et demi d'héritages à Cappelle pour cent soixante-quatorze livres parisis l'an. Témoins : Charles LORTHIOIR fils de feu Jacques hôte et laboureur et Michel DELEMER fils de feu Michel laboureur dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5170 acte 63 du 03/12/1684 à Cappelle en Pévèle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Jérôme DEMESSINNE fils de feu Jérôme laboureur dmt à Cappelle pour trois cens de terre labourable à Cappelle aboutant à celle de Nicolas POUTRAIN pour neuf livres parisis l'an. Témoins : Nicolas GREMILLIER fils de feu François dmt à Templeuve et Jean Baptiste DESPREZ fils de Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5170 acte 64 du 05/12/1684 à Cappelle en Pévèle

Jean DESPREZ fils de feu Gaspard dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Jean DUBERON négociant dmt à Lille, accorde un bail de louage à Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle

de Noël CARON, à celle de Mathieu BONNIER et à celle des hoirs WARESQUEL pour quatre florins l'an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Jean DANIEL fils de feu Jean raccommodeur de souliers dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 65 du 06/12/1684 à Templeuve en Pévèle

Antoine CHAFFAULT fils de feu Martin et héritier de défunte Anne DESWET tailleur dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu à Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur et brasseur dmt à Templeuve, un cent d'héritage à prendre en deux cens à l'encontre de Marguerite DUBUS veuve de Martin HERBO à Bersée du coté de celui de Jean BALLETT qu'il avait acquis des hoirs Jean HACHE, item deux parts de cinq du jardin et les deux parts de cinq des charpentages de la maison pour un gros et principal de cent cinquante florins carolus. Témoins : Nicolas GREMILLIER fils de feu François et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5170 acte 66 du 06/12/1684 à Templeuve en Pévèle

Adrien FICHEL fils de feu Charles lieutenant de Templeuve en Pévèle y dmt accorde un bail de louage à Denis HOVART fils de feu Denis laboureur et Marguerite DUVAST sa femme dmt à Templeuve pour cinq cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean WARTEL et de Louis HEDDEBAULT et à celle de la veuve de Jean DENGREMONT pour trente-trois livres parisis l'an. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5170 acte 67 du 22/12/1684 à Templeuve en Pévèle

Pierre FLINOIS fils de Vincent manouvrier dmt à Tourmignies accorde un bail de louage à François HAUET fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour cinq cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Martin CROMBET, à celle de Gilbert POTTIER et à celle des veuve et hoirs André HOVART pour seize livres parisis l'an. Témoins : Vincent FLINOIS fils de feu Jean laboureur dmt à Tourmignies et Charles Philippe MOLLET fils d'Alexandre dmt à Templeuve. Le dernier jour de l'an Michel, Marie et Catherine FLINOIS ont ratifié le bail après lecture.

2 E 3 / 5170 acte 68 du 28/12/1684 à Templeuve en Pévèle

Philippe DESTROISFAULT fils de feu Mathieu blanchisseur dmt à Lille accorde un bail de louage à Philippe DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour deux cens d'héritages à Templeuve attenants à celui des hoirs de Robert LEROY pour dix livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON.

2 E 3 / 5170 acte 69 du 30/12/1684 à Templeuve en Pévèle

Pierre HERBAULT fils de feu Robert dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir vendu à Jacques HERBAULT son frère laboureur dmt à Cappelle toutes ses parts dans un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages à Cappelle et quatre cens de terre aboutant à celle de Noël DELANNOY, à la terre de François DUTILLEUL par Marie Anne HERBAULT sa femme et un cent d'héritage prairie aboutant à celui des hoirs Maximilien LESTIENNE et à celui de Nicolas MATHON pour un gros et principal de deux cents florins carolus. Jacques paiera quarante deux florins à Pierre HERBAULT, cent florins à Nicolas DASSE pour une lettre de rente et le reste à Pasquier ALLARD marchand dmt à Lille crédateurs de Pierre HERBAULT. Témoins : Jean WARTEL fils de feu Jean et Mathieu GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5170 acte 70 du 22/09/1684 à Templeuve en Pévèle

Pierre LAIGNEL fils de Pierre manouvrier dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré devoir cinquante-huit livres parisis à Jacques DEBEAUMONT fils de feu Jacques laboureur dmt à Coutiches pour six rasières de blé avec la caution de Péronne HERBAULT sa belle-sœur libre de condition. Le contrat passé le vingt-huit février dernier par ledit Pierre LAIGNEL et Anne HERBAULT sa femme au profit dudit Jacques

DEBEAUMONT sera cassé. Témoins : Jean Philippe FOURRURE charpentier et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5170 acte 71 du 26/06/1684 à Templeuve en Pévèle

Gaspard POTTIER fils et héritier de feu Antoine dmt à Cappelle en Pévèle déclare avoir nommé son procureur spécial Pierre HAVET son frère allié dmt à Ennevelin à qui il donne tout pouvoir pour la vente de deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Gilbert POTTIER, à celle d'Antoine POTTIER et à celle de Marie HOVART veuve de Denis CROMBET. Témoins : Louis ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5170 acte 72 du 04/07/1684 à Templeuve en Pévèle

André et Marie DEFRANCE frère et sœur enfants et héritiers de feu Noël dmt à Cappelle en Pévèle ont reconnu devoir cinquante livres parisis à Pierre GROU fils de feu Jacques dmt à Cappelle qui leur a prêté pour nécessité urgente. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 1 du 23/12/1685 à Templeuve en Pévèle

On fait savoir qu'aujourd'hui 12 novembre 1685 à la requête de Charles DUFURNET prêtre chapelain de Nomain, exécuteur testamentaire de feu Me QUINTIN évêque vivant prêtre chapelain de Cappelle en Pévèle, vendra tous les biens meublés délaissés par le trépas dudit QUINTIN.

Une scie, une tarelle deux escoppes et un foret à Charles Philippe WILLET fils de Charles dmt à Mérignies pour vingt-huit patars.

Un couteau scie et autres menultes à Jean Baptiste WAUCQUIER carlier dmt à Cappelle pour vingt patars.

Un rabot, deux truelles et un foret à Maurice LESPAIGNOL fils de Jean pour vingt-deux patars.

Un tarelle une escoppe, un rabot, un marteau et un vilebrequin à Antoine WAUCQUIER carlier à Cappelle pour quinze patars.

Une happe, un marteau et autres menultes à Christophe... prêtre chapelain à Genech pour dix-neuf patars.

Une molette à Charles HENNO dmt à Cappelle pou vingt-deux patars.

Une mante de ferraille et autres menultes à Philippe DUBOCQUET fils de Philippe pour dix-huit patars.

Un seau à Charles HENNO pour trente patars.

Un tourne rot, un chimineau et une payelle à Jean DESWEZ prêtre chapelain de Bersée pour vingt-sept patars.

Une payelle une médecine et un réchaud à Martin CASTELAIN dmt à Cappelle pour vingt-cinq patars

Une table à Thomas OLIVIER pour seize patars.

Une médecine, une lampe, une pelle et une barre de fer à Joseph MANCHE prêtre chapelain de Cappelle pour seize patars.

Un pot de pierre à Martin CASTELAIN pour trente patars.

Un pot de chambre, un benoit, un pot de terre et une écumette à Charles LORTHIOIR dmt à Cappelle pour vingt et un patars.

Un pot de chambre à Antoine LAURENT prêtre pasteur de Cappelle pour trente-deux patars.

Une salière et un pot à moutarde au pasteur de Cappelle pour trente-deux patars.

Un chemineau, un louchet et une selle à Jean François HENNO dmt à Cappelle pour quinze patars.

Deux chaises à Charles LORTHIOIR pour dix-huit patars.

Trois chaises à Nicolas DUFOSSE dmt à Cappelle pour onze patars.

Deux chaises à M DE LA CHAPELLE pour dix-sept patars.

Des assiettes de bois et autres menultes à Jean CARLIER dmt à Cappelle pour six patars.

Une chaise de bois à Mathieu FICHEL fils de feu Mathieu pour trente-deux patars.

Un saloir et un râteau à Jean CARLIER dit bailli pour trente-huit patars.

Cinq livres à Pierre Philippe DUPONT pour dix patars.

Une table au chapelain de Cappelle pour dix-huit patars.

Divers livres au chapelain de Nomain pour vingt et un patars.
Deux serviettes au chapelain de Bersée pour seize patars.
Deux serviettes au pasteur de Cappelle pour seize patars.
Une nappe et deux serviettes au chapelain de Bersée pour trente patars.
Une taie à Antoine DEMUN pour neuf patars.
Trois assiettes à Charles LORTHIOIR pour une livre.
Trois assiettes à Charles LORTHIOIR pour une livre dix sols.
Deux plats d'étain à Charles LORTHIOIR pour six livres seize sols.
Une couverture de couleur à Charles LORTHIOIR pour quatre livres deux sols.
Une couverture de couleur au pasteur de Cappelle pour vingt-huit patars.
Un matelas avec le chevet au chapelain de Genech pour onze livres deux sols.
Un tonneau à prisure au chapelain de Genech pour dix-neuf patars.
Un tonneau à bière à Charles DUFOURNET prêtre chapelain de Nomain pour huit livres.
Quatre tonneaux à Antoine LAURENT pasteur de Cappelle pour huit livres.
Un lit à Nicolas CALLONNE fils de feu Michel dmt à Templeuve en Pévèle avec la caution de François Daniel FROMENT laboureur dmt à Cappelle pour quatorze livres dix sols.
Une cartelette à bière au chapelain de Cappelle pour dix patars.
Deux monts de bois au chapelain de Cappelle pour dix livres quatre sols.
Deux monts de bois au chapelain de Nomain pour seize livres.
Deux bancs et des perches au chapelain de Cappelle pour onze patars.
Un bois de lit à Marie Madeleine ... pour neuf livres.
Quartron de... au chapelain de Cappelle pour vingt et un patars.
Quarante-deux b... à Martin CASTELAIN pour dix-sept patars.
Une garde-robe à Charles DUFOURNET chapelain de Nomain pour trente et une livres dix sols.
Une che... à Antoinette E... pour cinq livres dix sols.
Une marmite à Marie Madeleine E... pour dix-sept patars.
Une marmite à Gérard DUBUS fils de feu Jean pour trente patars.
Témoins : Maurice DELATTRE sergent de Nomain et Michel GRAU fils de feu Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5171 acte 2 du 05/07/1685 à Templeuve en Pévèle

Philippe WARTEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré devoir à Charles MOREL bailli et receveur d'Anchin dmt à Lille, cent cinquante-six livres six sols et quatre deniers pour arriérage de rentes foncières pour dix cens et quatorze cens et demi d'héritages. Témoins : Mathieu ROGIER fils de feu Louis et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 3 du 06/12/1685 à Templeuve en Pévèle

Bernard DELEPLANQUE fils d'Adrien et Marguerite PIETIN sa femme ont agréé la vente faite par Charles PIETIN et Françoise BONNIER leurs père et mère, à Vincent CASTELAIN fils de feu Martin d'un lieu manoir contenant deux tiers de quatre cens d'héritages. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Antoine HERBAULT fils de feu Pierre laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 4 du 08/07/1685 à Templeuve en Pévèle

Maximilien François DURIEZ fils de feu Toussaint, curateur commis aux biens délaissés par le trépas de Nicolas PLATEL fermier à Templeuve en Pévèle et pour donner le paiement de la curatelle d'Isabeau PLATEL des rendages que les héritiers de Jacques DUBUS sont redevables pour neuf cens de terre à labour à Bersée. Témoins : Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur et brasseur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 5 du 17/12/1685 à Templeuve en Pévèle

Valentin DENGREMONT fils de feu Charles laboureur dmt à Erquinghem-Le-Sec accorde un bail de louage à Pierre et Marie Madeleine DENGREMONT frère et sœur dmt à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Pierre BERNARD pour vingt-six livres

parisis l'an. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 6 du 17/12/1685 à Templeuve en Pévèle

Valentin, Pierre et Marie Madeleine DENGREMONT frères, sœur et héritiers de feu Charles et défunte Madeleine WARTEL dmt à Templeuve en Pévèle ont fait le partage des biens de leurs parents. A Valentin il appartiendra quatre cens de terre à labeur à Templeuve. A Pierre il appartiendra un lieu manoir contenant trois cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Jean WARTEL dit Clarette. A Marie Madeleine il appartiendra quatre cens d'héritages à Templeuve. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 7 du 15/12/1685 à Templeuve en Pévèle

Jean François DE LA CHAPELLE écuyer seigneur de la Folly dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Mathieu TRACHET fils de feu Pierre dmt à Cappelle pour trois cens de terre à labeur à Cappelle aboutant à celle de Pierre FONTAINE pour cinquante patars l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Jean BULTEAU raccommodeur de souliers dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 8 du 04/12/1685 à Templeuve en Pévèle

Noël DELANNOY fils de feu Guillaume charron demeurant à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jacques MONTAIGNE fils de feu Guilbert pasteur à Templeuve pour un lieu manoir contenant sept cens d'héritages aboutant à l'héritage de Pierre GUISLAIN, à celui de Jean WARTEL et à celui d'Antoine DELEZENNES pour trente-six florins carolus l'an avec la caution de Philippe MONTAIGNE son frère. Témoins : Jean ROGIER fils de feu Philippe maréchal et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 9 du 20/11/1685 à Cappelle en Pévèle

Contrat de mariage entre Pierre DESPREZ fils de feu Adrien et de Jeanne DARRAS sa mère dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de Robert DEREIGNAUCOURT son beau-père, de sa mère, de Jean DESPREZ son frère, de Mathieu DEREIGNAUCOURT son beau-frère et de Jean DESPREZ fils de feu Gaspard son cousin d'une part, Marie DELEPLANQUE fille de feu Jonas, accompagnée de Marie DELEPLANQUE sa mère, de Pasquier PIEDENNA son frère utérin, de Jacques MARTINACHE et Jean DELEMERE ses oncles et d'Antoine PIEDENNA son parrain d'autre part. Apport lui : trois cents livres pour son droit de formature et mariage que lui donnent ses parents, une vache, trois cens de gerbes de blé, un train de chariot, un poulain, la récolte de blé vert sur sept cens de terre et les habits de noce. Elle : un lieu manoir contenant quatorze cens d'héritages, sa mère donne la moitié de tous les biens meublés à la réserve d'un bonnier de terre labourable et deux vaches qu'elle garde et que ledit Pierre DESPREZ fera le labour. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve et Charles LORTHIOIR fils de feu Jacques hôte et laboureur dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5171 acte 10 du 23/11/1685 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Claude THIBAUT fils de feu Jean dmt à Anchin d'une part, Marie Madeleine GELLET fille de Jean dmt à Mérignies, accompagnée de son père, de Catherine HERBAULT sa mère d'autre part. Apport elle : cent livres parisis que lui donnent ses parents, une vache, et un lit. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 11 du 20/11/1685 à Templeuve en Pévèle

Anne DARRAS fille héritière de feu Mathias et veuve de Marin DELERUE dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu à Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve, quatre cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Jean CROMBET fils de feu Simon, à celle de Jean RAZ et à celle de Martin DUBURCQ pour un gros et principal de six cents livres parisis. Témoins : Alexandre MOLLET fils de feu Philippe et Pierre HOVART fils de feu Denis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 12 du 18/11/1685 à Templeuve en Pévèle

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à François BONNIER fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs Jean CABIT, à celle d'Antoine BONNIER et à celle de Jean TAVERNE pour dix-huit florins carolus de vingt patars chaque pièce l'an. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 13 du 15/11/1685 à Templeuve en Pévèle

Valentin, Pierre et Marie Madeleine DENGREMONT frères et sœurs héritiers de feu Charles et de défunte Madeleine WARTEL dmt Valentin à Audresselles, Pierre et Marie Madeleine à Templeuve en Pévèle, ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Gérard CABIT fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve, quatre cens d'héritages à Templeuve aboutant à celui de Marguerite DENGREMONT veuve de Pierre BONNIER et à celui des veuve et hoirs Gaspard DE MADRE pour un gros et principal de deux cent douze florins dix patars. Témoins : Mathieu BONNIER fils de feu Jean laboureur dmt à Ennevelin et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 14 du 12/11/1685 à Templeuve en Pévèle

Charles DEHENRY fils de feu Pierre peigneur dmt à Templeuve en Pévèle et Jean DEHENRY fils de feu Michel laboureur dmt à Cobrieux en qualité de tuteurs de Thérèse et Jeanne Louise CROMBET enfants mineurs en bas-âge de Julien CROMBET et de défunte Jeanne FICHEL dmt à Cobrieux, ont accordé un bail de louage à Gaspard DELECOURT fils de feu Martin laboureur dmt à Cobrieux pour un lieu manoir contenant trois cens d'héritages à Cobrieux aboutant à celui d'Adrien DELADERIERE pour vingt-cinq livres parisis l'an. Témoins : Jean DUTRIEU laboureur dmt à Cobrieux et Estienne LEMESRE fils de feu Pierre messager d'Orchies.

2 E 3 / 5171 acte 15 du 11/11/1685 à Templeuve en Pévèle

Pierre MARTINACHE fils de feu Denis laboureur dmt à Genech accorde un bail de louage à Jean Baptiste CROMBET fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour sept cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Gilles CROMBET, à celle occupée par Michel WARTEL, à celle de Pierre DUBOIS et à celle de Charles DESCATOIRE pour cinquante livres parisis l'an. Témoins : Alexandre DELINSELLES fils de feu Amand et Daniel FROMENT fils de feu Gérard.

2 E 3 / 5171 acte 16 du 11/11/1685 à Templeuve en Pévèle

Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Pierre et François QUANIPEL (CANIPEL) père et fils laboureurs dmt à Nomain pour un lieu manoir contenant trois cens d'héritages à Cappelle en Pévèle aboutant à l'héritage de Michel DELANNOY pour vingt-quatre florins carolus de vingt patars pièce l'an. Témoins : Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur et brasseur et Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 17 du 24/10/1685 à Templeuve en Pévèle

Michel CASTELAIN fils de feu Martin manouvrier dmt à Templeuve en Pévèle donne à François, Charles, Mathieu, Olivier, Marie et Marguerite CASTELAIN ses enfants qu'il a eu de Catherine DENNETIERE. A Marie et Marguerite il donne une vache et tous les biens meublés qu'elles trouveront au trépas et paieront toutes les dettes de la maison mortuaire. A François et Charles il donne à chacun d'eux deux patagons. A Mathieu et Olivier six florins à chacun d'eux. Témoins : Olivier WARTEL fils de feu Jean et Gilles DUBURCQ fils de feu Jean laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 18 du 21/10/1685 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Jean CROMBET fils d'Adrien et veuf de Marie DUQUESNE dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Quentin DUQUESNE son beau-père et de Nicolas WAUCQUIER son oncle d'une part, Anne BECQUART fille de Philippe accompagnée de son père d'autre part. Jean CROMBET

promet d'entretenir Pierre Martin, Antoine, Marie Françoise et Marie Madeleine CROMBET ses enfants qu'il a eu d'avec feu Marie DUQUESNE. Témoins : Martin MARTINACHE fils de feu Louis laboureur dmt à Nomain et Jean GROU fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 19 du 08/10/1685 à Templeuve en Pévèle

Pierre WAUCQUIER fils de feu Pierre marchand dmt à Lille accorde un bail de louage à Jean WARTEL fils de feu Pasquier laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour cinq cens d'héritages aboutant à celui des veuve et hoirs Pasquier WARTEL, à celui de Pierre DENGREMONT et à celui des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE pour vingt florins de vingt patars la pièce l'an. Témoins : Antoine LELEU fils de feu Antoine marchand dmt à Marchiennes et Jean LOSTE fils de feu Guillaume dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 20 du 08/10/1685 à Templeuve en Pévèle

Pierre WAUCQUIER fils de feu Pierre marchand dmt à Lille accorde un bail de louage à Jacques DENEUVILLE fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour trois cens de terre à labeur à Cappelle en Pévèle pour onze livres parisis l'an. Témoins : Gabriel BODEHAIN marchand dmt à Valenciennes et Jean WARTEL fils de feu Pasquier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 22 du 10/09/1685 à Templeuve en Pévèle

Jean Bauduin DELABARGE plouvier dmt à Lille se portant fort de Marguerite WALLET sa femme, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, quatre cens d'héritages prairie à Templeuve occupés par Pierre DELEBASSE aboutant à celui des veuve et hoirs Jean CABIT, et à celui de Jean CAUDRELIER pour un gros et principal de six cents livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 23 du 20/09/1685 à Templeuve en Pévèle

Demoiselle Antoinette DURIEZ fille et héritière de feu Jean et veuve en dernière noce de Charles GENTY dmt à Roeux a nommé Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve en Pévèle son procureur spécial. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 24 du 02/10/1685 à Templeuve en Pévèle

Mathias WARESQUEL prêtre chanoine archidiacre de l'église de Saint-Omer propriétaire de la chapelle Saint Jean Baptiste à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe pour un bonnier de prés et six bonniers onze cens de terre à labeur à Templeuve pour trois cent trente-six livres l'an. Témoins : Jean ROGIER fils de feu Louis bailli de Bonnance et Charles PIETIN sergent de ladite seigneurie dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 25 du 01/10/1685 à Templeuve en Pévèle

Mathias WARESQUIEL prêtre chanoine archidiacre de l'église de Saint-Omer propriétaire de la chapelle Saint Jean Baptiste à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Marie WARTEL veuve de Mathieu MOLLET dmt à Templeuve pour onze cens d'héritages prairie pour cent soixante-dix livres parisis l'an. Témoins : Jean ROGIER fils de feu Louis et Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 26 du 30/09/1685 à Templeuve en Pévèle

Pierre DEBACHY fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à François DANCQUOISNE (DANCOISNE) fils de Philippe laboureur dmt à Avelin pour sept cens de terre à labeur à Avelin aboutant à celle occupée par Jean FAUVELLE, à celle d'Antoine LEGRAND et à celle de Jacques BLONDEL pour trente-sept livres dix sols parisis l'an. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 27 du 30/09/1685 à Templeuve en Pévèle

Philippe Noël MALLET fils de feu Pierre dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à André LESPAGNOL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour deux cens d'héritages à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE et à celle de Charles DARRAS pour seize livres parisis l'an. Témoins : Gérard DESTOMBLES fils de Jean et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 28 du 30/09/1685 à Templeuve en Pévèle

Jean COCHET (COGET) fils de feu Jean laboureur dmt à Mons en Pévèle accorde un bail de louage à Philippe PENNEQUIN fils de Pierre dmt à Tourmignies pour cinq cens de terre à labour à Mons en Pévèle aboutant à celle des hoirs Michel MILLIER, à celle des hoirs Gilles RICOURT et à celle des veuve et hoirs Jean DELERUE pour neuf livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU laboureur fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 29 du 29/09/1685 à Templeuve en Pévèle

Arnould CROMBET fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve en Pévèle se portant fort de Marie Jeanne DEVRENAY sa femme, a déclaré avoir vendu à Henri DEVRENAY fils de Martin laboureur dmt à Templeuve, un cent de terre à labour à Templeuve attenant à celle d'Olivier WARTEL, à celle des hoirs Guillaume HERBAULT et à celle de Marie CROMBET pour un gros et principal de cent cinquante livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU laboureur fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 30 du 27/09/1685 à Templeuve en Pévèle.

Léon et Mathieu DELEZENNES, Pierre RICQUIER et Marie DELEZENNES sa femme, Pierre MINNET et Marguerite DELEZENNES sa femme et Catherine DELEZENNES, du nom DELEZENNES sont frères et sœurs enfants et héritiers de feu Jean dmt Léon à Genech, RICQUIER et sa femme à Nomain, MINNET, sa femme, Mathieu et Catherine DELEZENNES à Templeuve en Pévèle, ont déclaré avoir vendu à Louis WAUCQUIER fils de Simon laboureur à Templeuve trois quartrons et demi d'héritages à Templeuve aboutant à la terre d'Antoine DELADERIERE par sa femme Pasque WARTEL pour un gros et principal de cent quarante-quatre livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU laboureur fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 31 du 17/09/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean Bauduin DELABARGE plouvier dmt à Lille se portant fort de Marguerite WALLETZ sa femme a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Jean LOSTE fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve en Pévèle deux cens d'héritages prairie à Templeuve occupés par Catherine DELEZENNES veuve de Martin MINNET, aboutant à ceux de Louis MAHEL et à ceux d'Antoine BONNIER pour un gros et principal de deux cent seize livres parisis. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur et Philippe MOLLET fils de feu Mathieu dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 32 du 16/09/1685 à Templeuve en Pévèle.

Michel ROGIER fils et héritier de feu Michel et de défunte Jeanne CROMBET dmt à Templeuve en Pévèle fait une donation de ses biens après son trépas à Jean et Catherine ROGIER ses frère et sœur. Celle-ci est représentée par Antoine WAUCQUIER son mari. Témoins : Noël DOY fils de feu Antoine, Joseph et Gérard HOVART frères, et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 33 du 16/09/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean et Michel ROGIER frères et Antoine WAUCQUIER mari de Catherine WAUCQUIER dmt Jean et Michel ROGIER à Templeuve en Pévèle et WAUCQUIER à Cappelle en Pévèle ont accordé un bail de louage à Joseph HOVART fils de feu André dmt à Templeuve pour treize cens d'héritages à Templeuve attenant à ceux des veuve et hoirs Charles MARTENS, Philippe BERNARD, Pierre LECAT et autres pour soixante-douze livres parisis l'an. Témoins : Noël DOY fils de feu Antoine, Joseph et Gérard HOVART fils de feu André dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 34 du 16/09/1685 à Templeuve en Pévèle.

Marie DEBOULOGNE veuve en dernière noce de Jean THIBREGHIEN dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Nicolas DUFOSSE fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour un bonnier neuf cens et demi de terre à labour à Cappelle attenant à celle d'Antoine DEMUN, de Jean DUBERON, à celle de Pierre FORTAIN et à celle des veuve et hoirs Robert DELANNOY, pour quatre livres parisis pour chaque cens. Témoins : Georges DUFOSSE fils de Nicolas laboureur dmt à Cappelle et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 35 du 13/09/1685 à Cappelle en Pévèle.

Contrat de mariage entre Jean CHAFFAULT fils de feu Martin et veuf de Catherine OLIVIER couturier dmt à Cappelle en Pévèle accompagné d'Antoine CHAFFAULT son frère, de Mathieu DELEPLANQUE son beau-frère allié et de Charles DESCATOIRE son oncle allié d'une part, de Marie DELANNOY fille de feu Jean dmt à Cappelle, accompagnée de Marguerite DEREGNAUCOURT sa mère de Guy et Michel DELANNOY ses frères et d'Ignace DELANNOY son parrain et cousin d'autre part. Apport elle : douze livres de six florins carolus chacune qu'elle prendra sur les biens que sa mère délaissera à son trépas, une rasière de blé et les habits de noce. Jean CHAFFAULT fera la formature de ses biens mobilières à Jean François, Charles, Philippe Charles et Pierre Martin les enfants qu'il a eu d'avec feu Catherine OLIVIER. Témoins : Adrien FICHEL fils de feu Mathieu et Michel DUBUS fils de feu Vincent laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5171 acte 36 du 13/09/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean Charles DURIEZ fils de feu Antoine laboureur dmt à Nomain a déclaré n'avoir naguère acquis et acheté aucun héritage de Philippe DUPIRE fils de Louis laboureur dmt à Nomain, héritier avec d'autres de feu Pasquier LEMESRE son grand-père, et entre autres biens et héritages sont obligés de divers lettres de rente héritière et avec les autres héritiers de feu Pasquier LEMESRE et que ledit DUPIRE était obligé de décharger ses oncles et tantes, ce qu'il n'a fait suivant le partage fait entre ses cohéritiers. Jean Charles DURIEZ par son achat dudit DUPIRE prend à sa charge de décharger et acquitter Antoine CASTELAIN, Marguerite LEMESRE sa femme, Françoise LEMESRE veuve de Gérard WARTEL, Jean DELATTRE et Marie LEMESRE sa femme, Philippe CROMBET fils de feu Jean et consorts, de plusieurs lettres de rente, l'une portant sur trois cents livres parisis au profit de Paul SELLIER dmt à Douai, une autre de deux cents livres au profit de la fabrique de l'église d'Orchies et deux vers l'église de Nomain de cent et cinquante livres. Témoins : Mathieu et Antoine Claude GAHIDE enfants de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 37 du 27/08/1685 à Mérignies.

Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies accorde un bail de louage à Guillaume et Nicolas BOUCHER père et fils laboureurs dmt à Coutiches pour deux bonniers douze cens de terres labourables à Coutiches aboutant à celle de Jean DENNETIERE, au bois de Pierre DUBOIS, à la terre de Mademoiselle COUVELAIRE pour quarante-cinq florins dix patars l'an. Témoins : Thomas FACQ fils de feu Honoré et Charles OGIER fils de feu Jacques manouvriers dmt à Mérignies.

2 E 3 / 5171 acte 38 du 27/05/1685 à Templeuve en Pévèle.

Louis, Pierre, Adrien CABY frères, Jacques DELEZENNES et Antoinette CABY sa femme, du nom CABY enfants de feu Michel et d'encore vivante Marie OLIVIER ont approuvé le contrat de vente de sept quartrons de terre à labour de Marie OLIVIER à Philippe MINNET fils de feu Jean dmt à Templeuve. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 39 du 13/04/1685 à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq).

Louis LADMIRAUD fils de feu Georges laboureur dmt à Marcq en Pévèle a payé à Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de la cense de Canchomprez à Templeuve en Pévèle la somme de soixante-trois livres parisis qu'il avait prêtée pour l'achat audit POUTRAIN de la récolte de

huit cens de blé à Mérignies attenant à la terre de Jacques DELINSELLES, à celle des hoirs Antoine DE BALLENCOURT dit COURCOL et trois autres cens à Ennevelin. La livraison en a été faite par devant moi notaire en présence d'André DENNEULIN et Nicolas CAUDRELIER laboureurs dmt à Marcq aussi témoins de l'acte.

2 E 3 / 5171 acte 40 du 16/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre WALLEZ fils de feu Mathieu marchand et tonnelier dmt à Lille accorde un bail de louage à Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques dmt à Templeuve en Pévèle pour neuf cens de terres labourables à Templeuve aboutant à celles de Pierre BERNARD et Jean WARTEL, et deux cens un quartron d'héritage prairie aboutant à ceux de Gérard BONNIER et de Gilles BOULENGER pour soixante-douze livres parisis l'an. Témoins : Olivier WARTEL fils de feu Jean et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 41 du 15/08/1685 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Philippe DEMESSINE fils de Jérôme dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de son père d'une part et Anne DESCATOIRE fille de Charles dmt à Cappelle accompagnée de son père d'autre part. Apports lui : deux cent livres parisis que lui donne son père avec la moitié de son labour tenu en ferme chez plusieurs maîtres, item une vache et la promesse de nourrir les mariants en sa maison tant qu'ils s'entendront. Elle : deux cens de terre à labour avec deux cens de gerbes de blé que donne son père, une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 42 du 15/08/1685 à Templeuve en Pévèle.

Marie WARTEL veuve de Mathieu MOLLET dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Mathieu ROGIER fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des enfants et hoirs François CROMBET et à celui de Louis et Martin MAHEL pour soixante-six livres parisis l'an. Témoins : Mathieu MOLLET fils de feu Alexandre cuvelier et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 43 du 09/08/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean Bauduin DELABARGE plouvier dmt à Lille se portant fort de Marguerite WALLEZ sa femme a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Michel WAUCQUIER fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve en Pévèle quatre cens de terre à labour à Templeuve attenant à celles de Pierre BERNARD et de Marguerite BONNIER veuve de Jean DENGREMONT pour un gros et principal de neuf cents livres parisis. Témoins : Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques échoppier et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 44 du 29/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Evrard STOEUL fils d'Amand meunier dmt à Genech a déclaré devoir à Jean DELEPLANCQUE fils de feu François marchand dmt à Cappelle en Pévèle la somme de douze livres et demi pour la livraison de chevaux. Témoins : Mathieu WAUCQUIER fils de feu Olivier dmt à Genech et Philippe FOURNEAU fils de feu Jacques valet de meunier dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5171 acte 45 du 26/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre WALLEZ fils et héritier de feu Mathieu marchand et tonnelier dmt à Lille a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Pierre BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle onze cens un quartron de terres labourables à Templeuve aboutant à celle de Jean WARTEL et à celle des veuve et hoirs Gaspard DEMADRE et deux cens un quartron d'héritages prairie aboutant à celui de Gérard BONNIER et à celui de Gilles BOULENGER pour un gros et principal de dix-neuf cents livres parisis. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur et Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve y dmt.

2 E 3 / 5171 acte 46 du 26/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Philippe WARTEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Cappelle en Pévèle reconnaît que parmi l'emprise que fait Louis Maurice WARTEAU son fils accepte de payer à Jacques BULLEAU hôte dmt à Lille, vingt-cinq patacons et vingt-cinq autres à Claude GILLEMAN marchand dmt à Lille pour la récolte de blé sur dix cens de terres à Templeuve et celle sur huit cens appartenant à la terre de la veuve Anselme WARTEL, à celle des veuve et hoirs Adrien DESPREZ et de Jean DUBERON. Témoins : Michel FICHEL bailli de la seigneurie DESQUESNOY dmt à Templeuve et Jean Baptiste HENNET fils de Pierre dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5171 acte 47 du 25/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Philippe MOLLET fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Louis MONNET fils de feu Hubert laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle occupée par la veuve de Jean CABY et à celle de Charles DEHENRY pour vingt-six livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 48 du 16/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean BERNARD fils d'Alexandre laboureur dmt à Péronne en Mélançois paie cent florins à Mathieu ROGIER son beau-père laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour rendage et louage d'un lieu manoir qu'il occupe et pour la vente de bêtes et de matériels de ferme. Témoins : Philippe DARRAS fils de feu Philippe et Antoine Claude GAHIDE dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 49 du 16/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre WALLEZ fils et héritier de feu Mathieu marchand et tonnelier dmt à Lille a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle six cens de terres à labour à Templeuve aboutant à la terre de Mathieu WARTEL, à celle de Gérard DELANNOY et à l'héritage de Jean ROGIER pour un gros et principal de mille cinquante livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 50 du 16/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre WALLEZ fils et héritier de feu Mathieu marchand et tonnelier dmt à Lille a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Arnould CROMBET fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve en Pévèle un lieu manoir contenant sept cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Louis WAUCQUIER, à celui de Jean TESSE pour un gros et principal de dix-huit cents livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 51 du 14/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Martin LIETAR fils de feu Nicolas dmt à Nomain, accompagné de Jean Charles DURIEZ son beau-père allié et de Jean LAURY son beau-frère d'une part, Marie Madeleine DAPVRIL veuve de Gérard CAUDRELIER dmt à Mérignies accompagnée de Pierre et François DAPVRIL des frères et de Philippe CAUDRELIER son beau-frère d'autre part. Apports lui : six cents livres parisis que lui donne son beau-père qui lui revient du trépas de feu Nicolas LIETAR son père, et les habits de noce. Témoins : Venant DE TOURMIGNIES fils de feu Jean dmt à Mérignies, Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu dmt à Templeuve et Jean Baptiste MAUROY fils de feu Pierre dmt à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5171 acte 52 du 14/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Marie Madeleine DAPVRIL veuve de Gérard CAUDRELIER laboureur vivant dmt à Mérignies déclare faire la formature mobilière à Philippe Augustin, Pierre François, Etienne, Marie Anne Thérèse et Marie Rose ses cinq enfants qu'elle a eu d'avec Gérard CAUDRELIER et qu'elle promet d'entretenir jusqu'à leur mariage. En cas de son décès Philippe CAUDRELIER leur oncle maternel dmt à Mérignies, Pierre et François DAPVRIL frères et oncles maternel dmt à Avelin et Houplin-lez-Seclin ont promis de

les entretenir. Témoins : Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines dmt à Templeuve et Jean Baptiste MAUROY fils de feu Jean bailli des religieux de St Christophe à Phalempin dmt à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5171 acte 53 du 10/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean DEBUCHY fils de Jacques et Henri DEVRENAY fils de Martin, tuteurs judiciaires des enfants mineurs de feu Jean SIX et de défunte Catherine DEVRENAY, à savoir Jean Philippe et Marie Angélique SIX, font savoir qu'ils procéderont à la vente de la récolte de blé appartenant à leurs pupilles.

A été vendu deux cens de blé à Jean PIETIN fils de Jacques avec la caution de Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe.

A été vendu deux cens de blé à Maurand PLOUVIER hôte à Templeuve avec la caution d'Arnould DEMUN.

A été vendu quatre cens de blé à Jacques PILLOT fils de feu Adrien laboureur dmt à Ennevelin avec la caution de Gilles BOULENGER.

A été vendu une portion de quatre cens de blé à Antoine et Philippe MINNET frères et enfants de feu Thomas dmt à Templeuve avec la caution de l'un pour l'autre.

A été vendu deux cens de seigle à Pierre DEHENRY fils de feu Nicolas dmt à Templeuve avec la caution de Pierre PIETIN fils de feu Mathieu son beau-frère.

Témoins : Charles PIETIN sergent de la seigneurie de Bonnance et André DANCHOINNE fils de feu Thomas dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 54 du 08/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Antoine DEMUN fils de feu Wallerand laboureur dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean brasseur et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour un petit lieu manoir contenant un demi cens d'héritage à Cappelle aboutant à l'héritage de Jacques SCAMELOT et à celui des hoirs Pierre LEFEBVRE pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Mathieu DEREGNAUCOURT fils de feu Louis laboureur dmt à Mérignies et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 55 du 04/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean ROGIER fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle au nom du sieur... baron et Antoinette WARESQUEL sa femme dmt à Saint-Omer a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à André DANCQUOISNE (DANCOISNE) (signe DANCHOINNE) fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve, douze cens d'héritages en labour à Genech aboutant à la terre de Pierre GUISLAIN, à celle occupée par Procopé DELEVALLET, à celle de Gérard CABIT et à celle des veuve et hoirs Gaspard DEMADRE pour un gros et principal de huit cents livres parisis. Témoins : Mathias et Pierre GUISLAIN frères dmt à Templeuve et Nomain.

2 E 3 / 5171 acte 56 du 03/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle se portant fort de Marie DEVRENAY sa femme a déclaré avoir vendu à Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve, un cent trois quartiers de terre à labour à Templeuve aboutant à celle occupée par les hoirs Thomas BONNIER pour un gros et principal de dix livres de six florins carolus chacune. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 57 du 02/07/1685 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Anselme FICHEL fils de feu Noël veuf de Marie DESCAILLON dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de Pierre FICHEL son fils d'une part, Marguerite DEREGNAUCOURT fille de feu Gérard accompagnée de Gérard VASSEUR son beau-frère et de Jean BILLOUET son oncle d'autre part. Apport elle : une vache et ses habits de noce. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve en Pévèle y dmt et Jean DHELIN pasteur dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5171 acte 58 du 04/06/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DUWEZ fils de Noël marchand négociant dmt à Tournai a déclaré avoir vendu à Anselme FICHEL fils de feu Noël laboureur dmt à Cappelle en Pévèle un cent d'héritage prairie à Cappelle aboutant à celui du seigneur de LA FOLLY et à celui occupé par Pierre DUBUS pour quinze patagons neuf patars. Témoins : Pierre DUTRIEU fils de feu Pierre lieutenant de Mérignies et Pierre DESPREZ fils de feu Pierre laboureur dmt à Mérignies.

2 E 3 / 5171 acte 59 du 22/06/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DEFROMONT fils de feu Sébastien sergent de la seigneurie de Boisville dmt à Templeuve en Pévèle, procureur spécial de Jacques WILLEM valet de tanneur et Isabeau WARTEL sa femme a reconnu avoir vendu à Michel WAUCQUIER fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve deux cens et demi d'héritages prairie à Templeuve occupés par Denis HOVART, aboutant à celui d'Henri WAUCQUIER, à celui d'Olivier WARTEL fils de feu Jean et à celui de Jean DARRAS, moyennant douze livres de gros. Témoins : Louis et Mathieu ROUSSEAU frères laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 60 du 02/06/1685 à Templeuve en Pévèle.

Adrien CORSIN fils de feu Adrien lieutenant de cavalerie dans la compagnie de M DELANNOY au régiment de Bettencourt a déclaré avoir reçu douze patagons d'Anselme FICHEL fils de feu Noël pour quittance de renoncement au profit d'Anselme FICHEL et ses hoirs des parts en un lieu manoir contenant trois cens et demi d'héritages à Cappelle en Pévèle là où réside ledit FICHEL. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 61 du 27/05/1685 à Templeuve en Pévèle.

Laurent DARRAS fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jacques WAUCQUIER fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens et demi de terre à labour à Templeuve attenant à celle de Gérard CABIT et à celle de Mathieu CABIT pour vingt-sept livres parisis l'an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 62 du 17/05/1685 à Templeuve en Pévèle.

Marie OLIVIER veuve de Michel CABIT dmt à Templeuve en Pévèle se portant fort de Louis, Noël, Pierre, Adrien CABIT, Jacques DELEZENNES et Antoinette CABIT ses enfants qu'elle a eu dudit feu Michel, a déclaré avoir vendu à Philippe MINNET fils de Jean laboureur dmt à Templeuve sept quartrons de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des héritiers Anne WAUCQUIER et à celle d'Antoine WAUCQUIER et que Philippe DARRAS en a un bail, et pour un gros et principal dudit marché de deux cents livres parisis. Témoins : Vincent DUBURCQ fils de feu Jean laboureur et tisserand et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 63 du 13/05/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESTROIFFAULT fils de feu Henri, Nicolas CAUDRELIER fils de feu Louis et Michelle POTTIER veuve de Pierre DUBOIS dmt à Templeuve en Pévèle sauf CAUDRELIER à Marcq en Pévèle se portant fort de Jean DELOBEL accordent un bail de louage à Pierre LEMESRE fils de feu Nicaise laboureur dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean FRANQUET et à celle des hoirs COURCOL pour douze livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 64 du 13/05/1685 à Templeuve en Pévèle.

Etienne BERNARD fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Michel LECLERCQ fils de feu Olivier dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle d'Elisabeth HERBAULT, à celle de Jean GUISLAIN et à celle des hoirs Antoine DE BALLENCOURT dit Courcol pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : Denis WARTEL fils de feu Philippe et Jean DESTROIFFAULT fils de feu Henri laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 65 du 07/05/1685 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Jean Baptiste FICHEL fils d'Anselme dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de son père et de Roger DUBURCQ d'une part, Marie Elisabeth OLIVIER fille de Jean dmt à Cappelle accompagnée de son père d'autre part. Apport lui : Un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages que lui donne son père à Cappelle, item deux cens de terre à labeur attenant à celle du prince de ROBECQ, à celle de Charles POUPPART à prendre en onze cens après le trépas dudit Anselme, item la récolte de blé sur six cens de terre, item douze patagons de quarante-huit patars la pièce. Elle : trois cens de terres labourables que lui donne son père avec la récolte de blé à Cappelle attenant à la terre de Enguérand MATHIEUSART, à celle de Jean DUBERON et d'Adrien FICHEL, item trois cens de terres labourables attenant à celle de Charles HENNO et à celle de François DUHEM, item une vache et un lit. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 66 du 07/05/1685 à Templeuve en Pévèle.

Marie DEVRENAY veuve de dernière noce d'Antoine HUONT dmt à Cobrieux accorde un bail de louage à Martin MAHEL fils de feu Jean maréchal et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour trois cens de terre à labeur à Templeuve pour dix-huit livres parisis l'an. Témoins : Louis et Charles Philippe MAHEL père et fils dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 67 du 01/05/1685 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Gérard HOVART fils de feu André dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Pasque OLIVIER sa mère, de Joseph HOVART son frère, de Martin DARRAS son frère allié et Jean DUBOIS son oncle d'une part, Antoinette DEMOUVAUX fille d'Arnould dmt à Templeuve accompagnée de son père et de Pasque DUBURCQ sa mère, de Jean WAUCQUIER son frère utérin, de François DAMIDE son beau-frère et de Charles BRAME son parrain d'autre part. Apport lui : deux cens de terre à labeur que lui donne sa mère à Templeuve attenant à celle de Jean CROMBET, item une vache, une paire de draps et les habits de noce. Elle : deux cens de terre à labeur qui lui donnent ses parents à Templeuve attenant à celle de Jean HERBAULT, à celle de Laurent DARRAS, item une vache, un lit et les habits de noce. Ils promettent de nourrir et loger les mariants tant qu'il leur plaira. Témoins : Maurand PLOUVIER fils de feu Philippe et Pierre DETOURNAY fils de feu Gilles.

2 E 3 / 5171 acte 68 du 09/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean CARLIER fils de feu Simon laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a reconnu devoir à Bon Philippe DELEDEULLE fils de Jean laboureur dmt à Cappelle la somme de dix-sept patagons comme caution au profit de Jacques DEBEAUMONT dmt à Coutiches pour la vente d'un cheval, et par sécurité ledit CARLIER a vendu et livré la récolte de blé par ledit sur dix cens de terre à Cappelle aboutant à celle de Romain FRUIC, à celle d'Etienne MARTEAU, à celle de Nicolas PETIT et à celle de Michel DUBUS dit Trachette. Témoins : Mathieu GAHIDE fils de feu Jean et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5171 acte 69 du 16/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Amand, Claire et Marie Catherine HAVET frère et sœurs enfants et héritiers de feu Jean et de défunte Barbe BLONDEAU dmt à Mérignies, ont déclaré avoir vendu à Philippe CASTELAIN fils de feu Jacques laboureur dmt à Cappelle en Pévèle, trois cens et demi de terre à labeur à prendre en cinq cens à l'encontre de Jean DEREIGNAUCOURT à Cappelle aboutant à celle de Jean Baptiste BLONDEAU et à celle de Pierre DUBUS dit Hardi, pour un gros et principal de cent trente sept livres parisis. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur dmt à Templeuve et Jean CASTELAIN fils de Philippe dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5171 acte 70 du 16/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean DUTRIEU fils de feu Jean laboureur dmt à Cobrieux a déclaré avoir vendu à Antoine CONSTANT fils de feu Jean maçon dmt à Genech, un cent et demi d'héritage aboutant à celui de Madame WALLENT et à celui de Pierre DELEZENNES pour un gros et principal de cent deux livres parisis. Témoins : Jean DUBOIS fils de feu Jean huileur dmt à Templeuve et Pierre DESCARPENTRIES fils de feu Jean laboureur dmt à Cobrieux.

2 E 3 / 5171 acte 71 du 03/01/1685 à Templeuve en Pévèle.

Martin MAILLARD fils de feu Nicolas manouvrier dmt à Cappelle en Pévèle a reconnu devoir à Pierre DEHELLIN fils de Jean pasteur de Templeuve en Pévèle la somme de cinquante livres parisis. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve en Pévèle et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 72 du 11/04/1685 à Templeuve en Pévèle.

Martin CROMBET fils de feu Martin laboureur et Pasque DELEBECQ sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu à Pierre DARRAS fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve un quartron d'héritages à Templeuve pour un gros et principal de vingt-quatre livres parisis. Témoins : Martin CROMBET aîné et Pierre CROMBET fils de feu Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 73 du 08/04/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean GROU fils de feu Jean échoppier dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jacques GROU son frère dmt à Nomain pour sept cens de terre à labour à Nomain attenant à celle de Mathias GUISLAIN, à celle de Pierre COURTECUISSSE, à celle de Jacques MARTINACHE et à l'héritage de Pierre LECAT pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Michel FICHEL bailli de la seigneurie des Quesnoy dmt à Templeuve et Martin MARTINACHE fils de Louis laboureur dmt à Nomain.

2 E 3 / 5171 acte 74 du 08/04/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean et Jacques GROU frères et héritiers de feu Jean et de défunte Jeanne DUBUS leurs parents dmt Jean à Templeuve en Pévèle et Jacques à Nomain font le partage des biens de leurs parents. A Jean il appartiendra quatre cens de terre à labour à Nomain attenant à celle de Mathias GUISLAIN et à celle de Pierre COURTECUISSSE, item trois cens attenant à la terre de Jacques MARTINACHE et à l'héritage de Pierre LECAT, et deux cens de terre labourable à Templeuve attenant à l'héritage de Gilles et Nicolas DELANNOY. A Jacques il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens d'héritage à Nomain aboutant à l'héritage de l'hospitalier BOCQUET, à celui de Pierre LECAT. Il devra payer à Jean trente-sept florins dix patars. Témoins : Michel FICHEL bailli de la seigneurie des Quesnoy dmt à Templeuve et Martin MARTINACHE fils de Louis laboureur dmt à Nomain.

2 E 3 / 5171 acte 75 du 08/04/1685 à Templeuve en Pévèle.

Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard et Mathieu CABIT fils de feu Philippe laboureurs dmt à Templeuve en Pévèle accordent un bail de louage à Jean DESCATOIRE fils de Nicolas, laboureur dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Pierre CAUDRELIER, à celle de Louis BERNARD et à celle de Pierre DARRAS pour trente-trois livres parisis l'an. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 76 du 01/04/1685 à Templeuve en Pévèle.

Simon WAUCQUIER fils de feu Jean laboureur dmt à Fretin accorde un bail de louage à Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant quatre cens et demi d'héritage à Templeuve aboutant à l'héritage des hoirs Antoine WAUCQUIER, à celui de Françoise CROMBET, et quatre cens de terre à labour aboutant à celle de Gilles DENNETIER pour cinquante florins carolus l'an. Témoins : Antoine WAUCQUIER fils de feu Pierre laboureur dmt à Fretin et Mathieu DESMONS fils de Jérôme dmt à Auchy.

2 E 3 / 5171 acte 77 du 01/04/1685 à Templeuve en Pévèle.

Gilles BOULLENGIER fils d'Olivier laboureur et Agnès DARRAS sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont vendu à Philippe DARRAS fils de feu Allard laboureur dmt à Templeuve un cent et dix-neuf verges d'héritage à Templeuve attenant à la terre de Jean OLIVIER par sa femme Anne DARRAS et à celle de Jean WARTEL pour un gros et principal de cent cinquante deux livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de Louis et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 78 du 31/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Germain DEFRANCE fils de feu Venant dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Jean DELEPLANCQUE son beau-père et de Marguerite BRESOU sa mère, et de Balthazar LEQUESNE d'une part, Catherine HERBAULT fille de Jean dmt à Templeuve accompagnée de son père et de Marguerite WAUCQUIER sa mère, de Pierre et Charles HERBAULT ses frères et de Pierre HERBAULT son oncle paternel d'autre part. Apport lui : soixante-douze livres parisis que donnent ses parents et qui sont pour son droit de formoture et qui lui sont échus par le trépas de son père. Elle : deux cens de blé vert que donne son père, une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Guillaume DUPONT fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle et Jean DUBURCQ fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 79 du 28/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Gérard CARPENTIER fils et héritier de feu Gilbert et de défunte Marie DANCQUENIES laboureur dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu à Olivier DEHENRY fils de feu Jacques et Pierre HERBAULT fils de Jean dmt à Templeuve dix cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Mathias POTTIER, à celle de Martin DUBURCQ, à celle des veuve et hoirs Mathieu BERNARD et à celle de Marguerite LEROY pour un gros et principal de quinze cents livres parisis. Témoins : Mathieu POTTIER fils de feu Mathieu et Simon CAUDRELIER fils de feu Philippe laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 80 du 25/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant quatre cens et demi d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des hoirs Antoine WAUCQUIER et quatre cens de terre à labour aboutant à la ruelle Gilles DENNETIERE, à celle de Laurent DARRAS, à celle des hoirs Philippe WARTEL et à celle occupée par Pierre CHOQUET pour quarante-huit livres parisis l'an. Témoins : Jacques FOURRURE fils de feu Pierre et Jean DUMETZ fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 81 du 25/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Pierre CAUDRELIER fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labour qu'a occupé Henri WAUCQUIER et donnés à l'église par la veuve Antoine DENNETIERE, aboutant à la terre des hoirs Gilles CROMBET, à celle de Philippe DUBURCQ et à celle des hoirs Romain FRUICT pour neuf livres parisis l'an. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 82 du 25/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Louis DUVAAS fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve pour six cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à celui des hoirs Antoine DE BALLENCOURT dit Courcol, à celui de Louis BERNARD pour seize livres parisis l'an avec la caution de Martin DESCATOIRE fils de feu Jacques dmt à Templeuve. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 83 du 25/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Guillaume BONNIER fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à celui de Pierre DENGREMONT, à celui des hoirs Thomas BONNIER et à celui d'Antoine CABIT pour douze livres huit sols parisis l'an avec la caution d'Henri WAUCQUIER fils de feu Gilles. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 84 du 25/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Henri WAUCQUIER fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve pour deux cens d'héritage prairie à Templeuve attenant à la terre de Gaspard DEMADRE pour huit livres parisis l'an avec la caution de Guillaume BONNIER fils de feu Gilles. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 85 du 11/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur, Jean Baptiste et Michelle DEREGNAUCOURT frère et sœur enfants et héritiers de feu Simon et de défunte Catherine DUWIN vivant à Fretin, font le partage des biens. A Jean Baptiste et Michelle DEREGNAUCOURT il appartiendra un lieu manoir contenant un cent d'héritage à Fretin aboutant à l'héritage des hoirs Michel LEMOISNE, item un cent trois quartrons de terre à labeur à Fretin aboutant à celle occupée par Henri DELEVAL, à la terre de Joseph DUMORTIER, à celle occupée par Toussaint COMBLED et à celle de Françoise DUPRETZ, item deux cens de terre à labeur à Ennevelin à prendre en quatre cens à l'encontre de Philippe DEREGNAUCOURT et douze livres parisis que ledit Pierre DELEMOTTE a promis de leur payer. A Pierre DELEMOTTE il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens d'héritage à Fretin aboutant à la terre de Jean MAUROY, item cinq cens de terre à labeur aboutant à celle occupée par Pierre DUCASTILLON et à celle occupée par Louis COLLETTE, item quatre cens de terre à labeur aboutant à celle occupée par Mathias DELEMAR, à celle par Jean Olivier MONNIER, à celle par Simon WAUCQUIER et celle par Mathieu DARRAS, item un cent à Fretin aboutant à celle occupée par Barbe HERBAULT, item trois cens à Fâches aboutant à la terre de Marie VERNIER, à celle occupée par Jean LAMBELIN, item un cent de terre labourable à Fâches aboutant à celle occupée par Crespin LAMBELIN. Pierre DELEMOTTE prendra à sa charge toutes les lettres de rente héritière dont une au profit des hoirs Pierre REQUILLART. Témoins : Jean DEREGNAUCOURT fils de feu Gérard laboureur dmt à Ennevelin et Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 86 du 12/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean Baptiste BAUDOU fils de feu Etienne dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine DEMUN fils de feu Wallerand laboureur dmt à Cappelle pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Cappelle aboutant à l'héritage de Jacques SCAMELOT, à la terre de Pierre LEFEBVRE et à celle d'Ambroise DUMONT pour seize livres parisis l'an. Témoins : Pierre DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur dmt à Fretin et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 87 du 06/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jean HERBAULT fils de feu Mathieu veuf de Catherine CARPENTIER dmt à Ennevelin rend à Gérard CARPENTIER fils de feu Gilbert laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, tous les lieux, terres et héritages reçus en partage et autres biens, pour acquit de tous retours de mariage après le trépas de ladite Catherine CARPENTIER, ainsi que toute dette d'une lettre de rente de quatre cents florins au profit de Marie Catherine Thérèse DE BALLENCOURT dit Courcol. Témoins : Simon CAUDRELIER fils de feu Philippe et Charles DESCATOIRE fils de Nicolas tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 88 du 01/03/1685 à Templeuve en Pévèle.

Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Gérard RICOURT fils de feu Jean meunier à Templeuve y dmt pour cinq cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle aboutant à celle des hoirs Pasquier LEMESRE et deux cens d'héritages prairie attenant à celui de Mathieu BONNIER et des hoirs Toussaint DURIEZ pour six livres dix sols parisis pour chaque cens de terre et vingt livres pour les cens de prairie. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent de Templeuve et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel.

2 E 3 / 5171 acte 89 du 27/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à François CHOCQUET fils de feu Léon couturier dmt à Templeuve pour un cent et demi d'héritage prairie qu'a occupé Gérard BONNIER à Templeuve attenant à celui des veuve et hoirs Mathieu BERNARD, à la terre de Philippe DARRAS et des hoirs Guillaume HEDDEBAULT, pour huit livres parisis l'an avec la caution de Jean DEBUCHY fils de feu Mathieu dmt à Templeuve. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et Pierre DARRAS fils de Pierre tous deux dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 90 du 27/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Jean DEBUCHY fils de feu Mathieu dmt à Templeuve pour trois cens d'héritages qu'a occupés Gérard BONNIER fils de feu Thomas à Templeuve derrière le jardin de Mathieu CASTELAIN pour douze livres parisis avec la caution de François CHOCQUET fils de feu Louis. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et Pierre DARRAS fils de Pierre tous deux dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 91 du 27/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Charles BRAME maréchal dmt à Templeuve pour deux cens trois quartrons d'héritages prairie à Templeuve aboutant à celui des hoirs Thomas BONNIER, à celui des hoirs Jean DUBURCQ et à celui de hoirs Jean DELEBOIS pour vingt et une livres dix sols parisis l'an avec la caution de Pierre PIETIN fils de feu Mathieu dmt à Templeuve. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et Pierre DARRAS fils de Pierre tous deux dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 92 du 27/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur échoppier dmt à Templeuve pour deux cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à celui des hoirs Mathieu DELEZENNES, à celui des hoirs Mathieu HEDDEBAULT et à la terre des veuve et hoirs Jean HAUWEL pour dix livres parisis l'an avec la caution de Michel WAUCQUIER fils de feu Michel dmt à Templeuve. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 93 du 27/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Nicolas DELEZENNES fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve pour un cent d'héritage à Templeuve aboutant à la terre de Vincent DUBURCQ, à l'héritage des veuve et hoirs Jean CABIT et de Pierre CABIT pour huit livres parisis l'an avec la caution de Michel WAUCQUIER

fils de feu Michel. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et Pierre DARRAS fils de Pierre tous deux dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 94 du 27/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve pour six cens un quartron d'héritages prairie à Templeuve attenant à celui des hoirs Guillaume HERBAULT, à celui des veuve et hoirs Louis DESMONS, à la terre de Vincent CASTELAIN, à l'héritage des hoirs Louis DUBOIS et à la terre des hoirs Allard WARTEL pour trente et une livres parisis l'an avec la caution de Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques dmt à Templeuve. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 95 du 27/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Philippe marglisseur et receveur des biens et revenus de la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ et Adrien FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Michel WAUCQUIER fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve pour trois cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à celui de Mathieu WAULLE pour dix-sept livres parisis l'an avec la caution de Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques dmt à Templeuve. Témoins : Pierre DARRAS fils de Pierre et Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean tous deux dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 96 du 26/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Jacques GROUX fils de feu Jean laboureur dmt à Nomain a déclaré avoir vendu à Nicolas VASSEUR fils de Noël dmt à Templeuve en Pévèle deux cens de terre à labeur à Templeuve attenant à l'héritage de Nicolas et Gilles DELANNOY pour un gros et principal de vingt et un patagons de quarante-huit patars la pièce avec la caution de Martin MARTINACHE fils de feu Louis laboureur dmt à Nomain. Témoins : Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 97 du 24/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle en vertu d'une missive de Marie Catherine Thérèse COURCOL, accorde un bail de louage à Toussaint WARTEL fils de feu Jean et à Allard WARTEL fils de feu Jacques dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant un cent d'héritage à Templeuve pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : Nicolas GREMILLIER fils de feu François et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 98 du 22/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DEVIENNE fils de feu Pasquier laboureur et Péronne BONNIER sa femme dmt à Cysoing ont déclaré avoir vendu à Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle quatre cens de terre à labeur à prendre en six cens, les deux autres cens appartiennent aux enfants de Jean TAVERNE par Anne BONNIER leur mère à Templeuve, aboutant à la terre des veuve et hoirs Mathieu BERNARD, à celle d'Antoine BONNIER par sa femme Marie BONNIER pour un gros et principal de huit cent cinquante livres parisis. Témoins : Guillaume BONNIER fils de feu Gilles laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 99 du 03/02/1685 à Templeuve en Pévèle.

Nicolas DELANNOY fils de feu François laboureur dmt à Genech a déclaré devoir à Jean FRANQUET fils de feu Pierre la somme de cinquante florins et pour l'assurance de cette somme ledit DELANNOY a cédé à Jean FRANQUET deux cens de terre à labeur à Genech aboutant à celle de Jean DENGREMONT, à celle de Pierre BERNARD et à celle des héritiers de feu Mademoiselle DE COURRIERE. Témoins : Victoire DELEZENNES fils de feu Pierre laboureur dmt à Genech et Joseph DEUXMITTE fils de feu Jean tisserand dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5171 acte 100 du 09/01/1685 à Templeuve en Pévèle.

Alexis BERNARD fils de feu Pierre laboureur dmt à Bersée accorde un bail de louage à Pierre DUBUS fils de feu Martin laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour quinze cens de terre à labeur qu'en occupe Pierre MASQUELIER aboutant à l'héritage des hoirs Antoine ROUSSEL et à celui des hoirs Louis DUHEM pour dix-neuf florins carolus de vingt patars pièce. Témoins : Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 101 du 07/01/1685 à Templeuve en Pévèle.

Anselme WARTEL fils et héritiers avec d'autres de feu Philippe, laboureur dmt à Templeuve en Pévèle a reçu une somme de Marie WARTEL sa sœur dmt à Templeuve pour lui avoir vendu la somme de quatre florins trois patars huit deniers de rente héritière par an qui est le tiers de trois lettres de rente au rachat pour la totalité des trois lettres de deux cents florins carolus qui oblige Gilles CROMBET fils de feu Jean et Marguerite WARTEL sa femme et Denis CROMBET fils de Gilles, Jean DUMOULIN et Jeanne BECQUART sa femme dmt à Louvil, et Pierre DUMOULIN fils de feu Jean laboureur dmt à Louvil. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de Louis laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5171 acte 102 du 04/01/1685 à Templeuve en Pévèle.

André LESPAGNOL fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle se portant fort de Marie FRY sa femme a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Valentin WARTEL fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve quatre cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Pierre BERNARD, à celle de Mathieu CABIT et à celle de Pierre DENGREMONT pour un gros et principal de huit cent vingt-cinq livres parisis. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Jean ROGIER fils de feu Philippe maréchal dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 1 du 02/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Michel MINNET fils de feu Martin boucher dmt à Genech accorde un bail de louage à Piat DELEBASSE fils de Simon marchand de vaches dmt à Saméon pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Mathias WAUCQUIER, à celui des hoirs Denis DELEZENNE, à la terre de Vincent DELATTRE et à l'héritages des veuve et hoirs Jean DELEZENNE pour trente-quatre livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Pierre DARRAS fils de feu Allard tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 2 du 05/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Hubert LECENSE fils de feu Jean et veuf de Marie Jeanne DUBIEN dmt à Saméon se portant fort de Jeanne DUBIEN fille de François sa belle-sœur dmt à Templeuve en Pévèle, accorde un bail de louage à Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean brasseur dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant dix cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Jean CABIT, à la terre de Louis MAHEL et à l'héritage de Jean CROMBET pour huit livres et demi de six florins carolus chacune l'an. Témoins : Olivier DUPONCHEL fils de feu Mathieu et Jacques WARIN fils de feu Jean dmt à Lille. Le vingt-six mars ledit comparant consent et accorde à Balthazar LEQUESNE de faire édifier une chambre proche dudit manoir pour y vendre de la bière. Témoins : Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5172 acte 3 du 06/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Charles BERNARD fils de feu Jean valet de blanchisseur dmt à Lille accorde un bail de louage à Pierre DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur dmt à Fretin pour dix cens de terre à labeur dont cinq à Fretin aboutant à la terre d'Adrien BERNARD et cinq à Lesquin aboutant à la terre de Martin THERY et à celle de Jean DELEMOTTE pour trente-huit livres l'an. Témoins : Jacques FOURURE fils de feu Pierre et Michel WARTEL fils de Louis dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 4 du 07/01/1686 à Mérignies

Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroy dmt à Mérignies comparant en qualité de procureur spécial de Marie Jeanne DEFRESNE femme au seigneur Philippe PERAIN, accorde un bail de louage à Toussaint WARTEL et Adrienne MARMUZE sa femme dmt à Mérignies pour un lieu manoir contenant quatorze cens d'héritages à Mérignies aboutant à l'héritage de Florent BRAMME et à la terre de Charles DUTILLEUL pour sept livres et demi l'an. Témoins : Jean PENNEQUIN fils de Jacques dmt à Mérignies et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 5 du 08/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Léon et Mathieu DELEZENNE, Pierre RIQUIER et Marie DELEZENNE sa femme, Pierre MINNET et Marguerite DELEZENNE sa femme, ledit Mathieu est procureur de Catherine DELEZENNE sa sœur, dmt Léon à Genech, Mathieu à Templeuve en Pévèle, RIQUIER et sa femme à Nomain et MINNET et sa femme à Bourghelles, du nom DELEZENNE enfants et héritiers de feu Jean, ont déclaré avoir vendu à Michel MINNET fils de feu Martin dmt à Genech, tout un lieu manoir contenant trois quartrons d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Denis DELEZENNE et à celui de Mathias WAUCQUIER pour un gros et principal de cent livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Jean Philippe DUPETIT fils de Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 6 du 12/01/1686 à Tourmignies

Alexandre Charles DASSIGNIES baron seigneur du lieu Latourelle à Tourmignies comparant en qualité de procureur de Marie Françoise LEBLAND sa mère, baronne de Bailleul, accorde un bail de louage à Adrien FIEBVET (FIEVET) laboureur dmt à Sainghin et Jacques TRANCE laboureur dmt à Fretin pour un bonnier de terre à labeur à Fretin, pour dix-huit florins carolus l'an à payer aux héritiers de Françoise BOUCQUE au nom de ladite baronne de Bailleul. Témoins : Philippe TRUBELIN fils de feu Toussaint et Pierre MAHIEU tous deux serviteurs audit baron.

2 E 3 / 5172 acte 7 du 13/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Antoine CAUDRELIER fils de Jean accompagné de son père, de Philippe et François CAUDRELIER ses frères dmt à Templeuve en Pévèle d'une part, Michelle POTTIER fille de Mathieu accompagnée de son père dmt à Templeuve, de Louis POTTIER son frère d'autre part. Apports lui : quatre cens de terre à labeur que donne son père à Templeuve attenant à la terre de Martin DELEZENNE et à celle des hoirs Jean DE JENAY, item cinq cens de terre à labeur attenant à celle de Mathieu...(feuillet manquant ?)... Témoins : Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean et Pierre HONART fils de feu Denis tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 8 du 14/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Jacques François WARTEL, Ghislain DUGARDIN et Monique WARTEL sa femme, Jean PIETIN et Philippote WARTEL sa femme, Antoinette WARTEL et Marie Anne WARTEL, du nom WARTEL sont frères et sœurs, enfants de feu Michel et héritiers avec Jean WARTEL leur frère, se portant fort de celui-ci, de feu Catherine WARTEL leur sœur femme de Jean DARRAS, dmt à Templeuve en Pévèle sauf Jean à Marcq en Baroeul, ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Alexandre DELINSELLES fils de feu Amand dmt à Templeuve un cent et un tiers de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Gérard BONNIER, à celle d'Ignace DELANNOY, à celle d'Olivier WARTEL fils de feu Jean et à celle de Noël DELANNOY pour un gros et principal de cent cinquante livres parisis. Témoins : François CHOCQUET fils de feu Jean couturier et Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe tisserand dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 9 du 14/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Jacques François WARTEL, Ghislain DUGARDIN et Monique WARTEL sa femme, Jean PIETIN et Philippote WARTEL sa femme, Antoinette WARTEL et Marie Anne WARTEL, du nom WARTEL sont frères et sœurs, enfants de feu Michel et héritiers avec Jean WARTEL leur frère, se portant fort de celui-ci, de feu Catherine WARTEL leur sœur femme de Jean DARRAS, dmt à Templeuve en Pévèle sauf Jean à

Marcq en Baroeul, ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Anselme WARTEL fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve, deux cens et demi de terre à labour à Templeuve à prendre en cinq cens à l'encontre d'Antoinette WARTEL aboutant à celle d'Olivier WARTEL, à l'héritage de Marie Catherine Thérèse DE BALLENCOURT dit COURCOL et à la terre de François DE WARESQUEL, pour un gros et principal de quatre cent vingt-cinq livres parisis. Témoins : François CHOCQUET fils de feu Jean couturier et Philippe CAUDRELIER fils de feu Philippe tisserand dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 10 du 15/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Jean LAIGNEL fils de Pierre dmt à Mérégnies accompagné de son père et de Pierre HENNART son beau-frère d'une part, de Anne DELEDICQUE fille de feu Jacques dmt à Mérégnies accompagnée de Elisabeth BISART sa mère d'autre part. Apport lui : trois cents livres parisis que lui donne son père et une paire de linceuls. Elle : trois cents livres parisis que lui donne sa mère. Témoins : Jean DUBUS fils de Jean et Jean HURTRE fils de feu Piat dmt tous deux à Mérégnies.

2 E 3 / 5172 acte 11 du 17/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin CROMBET fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré devoir à Piat DESBUISSON fils de feu Michel dmt chez ledit Martin CROMBET, la somme de trois cents livres parisis pour quinze années de louage d'avoir servi Martin CROMBET en qualité de serviteur et qu'il prendra sur les biens, que Martin CROMBET laissera à son trépas. Témoins : Gérard CARPENTIER fils de feu Guilbert laboureur et Bonaventure DORCHIES fils de Gabriel manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 12 du 19/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Pierre, Catherine, Michelle et Marie FLINOIS, Philippe DURANT et Elisabeth FLINOIS sa femme, du nom FLINOIS sont frère et sœurs enfants de Vincent et héritiers de feu Marie LECOUFFLE leur mère, se portant forts de Jean Philippe FLINOIS leur frère en bas âge dmt à Tourmignies sauf Philippe DURANT et sa femme à Ennevelin, ont déclaré avoir vendu après que leur père présent ait renoncé au viager, à Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de la cense de Canchomprez à Templeuve en Pévèle, cinq cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs André HOVART, à celle des hoirs Martin CROMBET, à celle de Me Denis VAN ACRE et à celle de Guilbert POTTIER, pour un gros et principal de cent cinquante trois florins carolus. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial et Nicolas CALLONNE fils de feu Michel hôte et laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 13 du 20/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN bailli et censier de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine DEMUN fils de feu Wallerand marchand et laboureur à Cappelle en Pévèle pour dix cens et demi de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Jean LECOMTE, à celle de Denis MARTINACHE, à celle de Robert DEREGNAUCOURT et à celle de Philippe LAIGNEL pour trente et une livres parisis l'an. Témoins : Gabriel DORCHIES fils de feu Jean dmt à Templeuve et Gilles FLINOIS fils de feu Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5172 acte 14 du 20/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin, bailli et censier de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Catherine DUBUS veuve de Nicolas DUFOSSE et Marie DUFOSSE sa fille dmt à Cappelle en Pévèle, pour un bonnier un cent de terre à labour à Cappelle aboutant à celle des hoirs Adrien FICHEL et à celle des hoirs du Sr DE BEAUMAREZ pour cinquante-neuf livres dix sols parisis l'an. Témoins : Gabriel DORCHIES fils de feu Jean dmt à Templeuve et Gilles FLINOIS fils de feu Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5172 acte 15 du 27/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN bailli et censier de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Mathieu DELEPLANCQUE fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour dix cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Jean François HENNO, à celle de Mathieu

DEREGNAUCOURT, à celle de Antoine DEMUN, à celle de Charles LORTHIOIR, à celle de Michel DUBUS fils de feu Vincent et à celle de Gérard POILLON, pour trente et une livres parisis l'an. Témoins : Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Cappelle et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 16 du 31/01/1686 à Ennevelin

Contrat de mariage entre Pierre WAUCQUIER fils de feu Pierre dmt à Ennevelin accompagné de Elisabeth HERBAULT sa mère, de Jean WAUCQUIER son frère et de Jean DUBOIS son beau-frère d'une part, Madeleine DEROUBAIX fille de Guillaume dmt à Ennevelin accompagnée de son père, de Jean et Marguerite DEROUBAIX ses frère et sœur d'autre part. Apport lui : cent livres parisis, une vache et une paire de linceuls qui donne sa mère et qui promet de nourrir les mariants jusqu'à ce qu'ils auront une maison en août prochain. Elle donne deux arbres pour commencer à bâtir, et une rasière de blé que lui livrera Jean DUBOIS. Elle : huit cens de terre, une vache, un lit, une paire de linceuls une rasière de blé que lui donne sa mère et une autre que lui livrera sa sœur. Témoins : Pierre HERBAULT fils de feu Nicolas laboureur et Jacques LEMESRE fils d'Allard dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5172 acte 17 du 03/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Jean HERBAULT fils de feu Louis, Pierre HERBAULT fils dudit Jean, Olivier DEHENRY et Péronne HERBAULT sa femme dmt à Templeuve en Pévèle font le partage des biens dudit Jean HERBAULT et ceux délaissés par le trépas de feu Jeanne CROMBET leur mère. A Pierre il appartiendra tout un lieu manoir contenant trois cens d'héritages à Templeuve aboutant à la terre de Marguerite OLIVIER veuve de Pierre WAUCQUIER, à celle de Mathieu MOLLET par sa femme Anne HERBAULT, item un cent et demi de terre à labour aboutant à celle de Pierre HOVART, à celle de Jean DEBUCHY, à celle des hoirs Gilles BONNIER et à celle d'Antoine CASTELAIN, item un cent trois quartrons de terre à labour aboutant à celle de Philippe DEBUCHY et à celle de Mathieu CASTELAIN fils de Vincent. A Olivier DEHENRY et Péronne HERBAULT il appartiendra trois cens d'héritage et terre à labour aboutant à celui des hoirs Gilles PLATEL, item trois cens de terre à labour aboutant à celle de Catherine HOVART veuve de Jean DESCATOIRE, à celle de Vincent CASTELAIN, à celle de Mathieu MOLLET et à celle de Pierre LECAT, item deux cens autres terre à labour. Ils prendront à leur charge une lettre de rentes héritières de cent florins carolus au profit de Madame DE WASTINES. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Joseph HOVART fils de feu André laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 18 du 03/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean Baptiste LEMESRE fils de François dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant cinq cens un quartron d'héritages à Templeuve attenant à la terre des veuve et hoirs Jean CABIT, pour quatre livres et demi de six florins carolus chacune. Témoins : Jean Baptiste François POUTRAIN bailli et censier de Canchomprez et Jacques GUISLAIN maréchal dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 19 du 04/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Charles WARTEL fils de feu Jean et de défunte Anne DELEZENNES, et Pierre DESCARPENTRIE fils de feu Jacques mari de Marie LEFEBVRE dmt ledit Charles WARTEL à Sainghin en Mélantois, ledit Pierre DESCARPENTRIE à Cobrieux, en qualité d'héritiers avec d'autres de feu Pierre DELEZENNES leur oncle vivant couturier dmt à Templeuve en Pévèle, ledit Charles WARTEL se portant fort de Jean WARTEL son frère et des enfants Allard MENGIER et de défunte Marie Anne WARTEL dmt à Ennevelin, moyennant la somme de quinze patagons qui revient audit Charles WARTEL, cinq patagons audit Jean WARTEL, cinq patagons aux enfants Allard MENGIER et Marie Anne WARTEL, cinq patagons à Pierre DESCARPENTRIE se portant fort de Marie LEFEBVRE sa femme et cinq patagons que Pierre LEFEBVRE fils de feu Quentin aussi héritier a promis de payer, cinq patagons à Charles WARTEL, cinq patagons à Jean WARTEL, cinq patagons aux enfants de feu Allard MENGIER et défunte Marie Anne WARTEL à leur mariage ou entrée en religion et à Pierre DECARPENTRIE. Ils renoncent par cette à toute part qu'ils

pourraient avoir en un petit lieu manoir au profit de Pierre LEFEBVRE. Témoins : Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines et Jacques DEDAMPS laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 20 du 07/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Arnould et Jean CROMBET frères, Mathieu MOLLET mari de Anne HERBAULT, Pierre DELEZENNES mari de Péronne BONNIER, Marie HERBAULT veuve de Jean OLIVIER, Guillaume DARRAS, Marguerite DARRAS veuve de Philippe WARTEL, Anne DARRAS veuve de Marin DELERUE, Pierre HOVART mari de Catherine DARRAS, Denis, Guillaume et François BONNIER frères, Pierre DUBURCQ mari de Michelle BONNIER, se portant forts de Anne et Marie HERBAULT, de Pierre CROMBET et de Denis BONNIER, de Philippe DESTROIFAU, Mathias DARRAS, Pierre DEVIENNE et de Péronne BONNIER sa femme, de Jean LELIEVRE et Madeleine BONNIER sa femme, dmt tous à Templeuve en Pévèle sauf ledit DESTROIFAU à Lille, lesdits DEVIENNE et sa femme à Cysoing et LELIEVRE à Cobrieux, lesdits comparants en qualité d'Anne WAUCQUIER vivante femme de François WARTEL ont reconnu avoir vendu par mise à prix et enchères à Jacques GUISLAIN fils de feu Bartholomé maréchal dmt à Templeuve, cinq cens et demi de terre à labour à Templeuve pour un gros et principal de trois cent cinquante florins carolus. Témoins : Jean ROGIER fils de feu Louis bailli de la seigneurie de Bonnance et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 21 du 07/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Arnould et Jean CROMBET frères, Mathieu MOLLET mari de Anne HERBAULT, Pierre DELEZENNES mari de Péronne BONNIER, Marie HERBAULT veuve de Jean OLIVIER, Guillaume DARRAS, Marguerite DARRAS veuve de Philippe WARTEL, Anne DARRAS veuve de Marin DELERUE, Pierre HOVART mari de Catherine DARRAS, Pierre HOVART mari de Catherine DARRAS, Denis, Guillaume et François BONNIER frères, Pierre DUBURCQ mari de Michelle BONNIER, se portant forts de Anne et Marie HERBAULT, de Pierre CROMBET et de Denis BONNIER, de Philippe DESTROIFAU, Mathias DARRAS, Pierre DEVIENNE et de Péronne BONNIER sa femme, de Jean LELIEVRE et Madeleine BONNIER sa femme, Simon WAUCQUIER, Louis, Quentin et Martin MAHEL, WAUCQUIER et MAHEL se portant forts de Nicolas DELANNOY et Marguerite MAHEL sa femme, de Philippe PIETIN et de Marie WAUCQUIER fille de feu Jean, dmt tous à Templeuve en Pévèle sauf ledit DESTROIFAU à Lille, lesdits DEVIENNE et sa femme à Cysoing et LELIEVRE à Cobrieux, WAUCQUIER à Fretin et Quentin à Mouchin, lesdits comparants en qualité d'Anne WAUCQUIER vivante femme de François WARTEL ont reconnu avoir vendu par mise à prix et enchères à Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve cinq cens quarante-six verges de terre à labour à Templeuve pour un gros et principal de quatre cent soixante-quinze florins carolus. Témoins : François WARTEL bailli de la Grurie et Jean ROGIER fils de feu Louis bailli de la seigneurie de Bonnance dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 22 du 12/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur et brasseur dmt à Templeuve en Pévèle d'une part, Jean LEQUESNE aussi fils et héritier de feu Jean aussi laboureur et brasseur dmt à Bauvin d'autre part, ont fait compte et liquidation de toutes affaires qu'ils ont eu ensemble. Témoins : Alexandre LEMESRE bailli et censier de Saint-Vaast à Ennevelin et Jean WARTEL fils de feu Jean et Mathieu GAHIDE dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 23 du 21/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Arnould et Jean CROMBET frères, Mathieu MOLLET mari de Anne HERBAULT, Marie HERBAULT veuve de Jean OLIVIER, Pierre HOVART mari de Catherine DARRAS, Anne DARRAS veuve de Marin DELERUE, Marguerite DARRAS veuve de Philippe WARTEL, Guillaume DARRAS, Denis, Guillaume et François BONNIER frères, Pierre DUBURCQ mari de Michelle BONNIER, Philippe DESTROIFAU, Pierre DEVIENNE et de Péronne BONNIER sa femme, se portant forts de Jean LELIEVRE et Madeleine BONNIER sa femme, ont ratifié la donation faite par Anne WAUCQUIER vivante femme de François WARTEL leur cousine, d'un cens trois quartrons d'héritages aux pauvres de Templeuve et passée le trente mai 1684 acceptée

par Mathieu MOLLET fils de feu Charles et Michel FICHEL fils de feu Adrien échevins de Templeuve.
Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Pierre BLONDEL dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 24 du 25/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Mathieu WAUCQUIER fils et héritier de feu Charles, valet de maréchal dmt à Tournai a déclaré avoir vendu à Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de Canchomprez à Templeuve en Pévèle tout un lieu manoir contenant quatorze cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Gérard CARPENTIER, à celui de Philippe DEBUCHY, à celui de Charles DESCATOIRE et à celui des veuve et hoirs Pierre HOVART, pour un gros et principal de neuf cent dix florins carolus.
Témoins : Gabriel DORCHIES fils de feu Jean et Mathieu GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 25 du 28/02/1686 à Templeuve en Pévèle

François LEMESRE fils de feu Amand sergent de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine LEMESRE son fils dmt à Templeuve pour un petit lieu manoir contenant un cent d'héritage à Templeuve attenant à l'héritage de Mathieu MINNET et celui de Jean Baptiste POUTRAIN pour vingt livres parisis l'an. Témoins : Ambroise LESTRIEU fils de Pierre et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5172 acte 26 du 12/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Péronne DUPONT veuve de Charles DESCATOIRE vivant laboureur et collecteur dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir nommé Georges DUFOSSÉ fils de feu Nicolas son beau-fils son procureur spécial dmt à Cappelle, à qui elle donne tout pouvoir. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Nicolas GREMILLIER fils de feu François tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 28 du 21/01/1686 à Tourmignies

Gilles TOURNEMINE fils de feu Noël âgé de vingt-neuf ans manouvrier dmt à Tourmignies a déclaré sous serment que Nicolas FAUVELLE bailli de Tourmignies, occupe de M le baron DASSIGNIES deux pièces de terre à savoir vingt cens et dix-huit cens, et qu'en l'année mille six cent quatre-vingt-quatre ces pièces étaient ensemencées d'avoine et qu'à la fin de juillet sans se souvenir du jour, étant appelé avec Martin MAURICE par ledit seigneur baron pour aller marquer des arbres, passant proche de la pièce de dix-huit cens, ledit baron aurait dit "Nicolas FAUVELLE se plaint que ses avoines ne valent rien, regarde comment ça va", le parlant dit qu'il aurait regardé et visité ladite avoine la trouvant fort bonne, quant à celle sur la pièce de vingt cens l'avoine était beaucoup meilleure que lorsque ledit seigneur les labourait. Témoins : Charles DUFOURNE fils de Nicolas et Pierre MAHIEU fils de Jean dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5172 acte 27 du 21/01/1686 à Tourmignies

Charles DUFOURNE fils de feu Nicolas âgé de quarante-trois ans a déclaré sous serment qu'étant au service comme valet au château d'Assignies depuis plus de douze années et labouré entre autres deux pièces de terre, l'une contenant vingt cens et l'autre dix-huit cens et maintenant occupées par Nicolas FAUVELLE qui les a ensemencées d'avoine et qu'il aurait une bien meilleure récolte que lors de la récolte par le seigneur baron. Témoins : Pierre MAHIEU fils de Jean et Vincent LELEU fils de feu Bertin dmt audit lieu.

2 E 3 / 5172 acte 29 du 21/01/1686 à Tourmignies

Pierre TOURNEMINE fils de feu Noël fait la même déclaration... Témoins : Charles DUFOURNE et Pierre MAHIEU dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5172 acte 30 du 21/01/1686 à Tourmignies

Martin MAURISSE fils de feu Martin âgé de quarante-cinq ans fait la même déclaration... Témoins : Philippe TURBELIN fils de feu Toussaint et Pierre MAHIEU fils de Jean dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5172 acte 32 du 18/02/1686 à Marcq en Pévèle

André DENNEULIN fils de feu Gérard laboureur dmt à Marcq en Pévèle et Jeanne DELANNOY sa femme ont déclaré avoir vendu à Gérard DELANNOY fils de feu Philippe dmt à Templeuve en Pévèle trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Marguerite BONNIER veuve de Jean DENGREMONT, à celle occupée par Charles DARRAS , à celle occupée par Louis WAUCQUIER et à celle des hoirs Marguerite BARBIEUR, pour un gros et principal de quatre cents livres parisis. Témoins : Sébastien CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur dmt à Marcq et François DUFLOS fils de Piat couvreur de paille dmt à Mérignies.

2 E 3 / 5172 acte 33 du 11/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Jacques, Jean et Catherine DENEUFVILLE frères et sœur enfants et héritiers de feu Philippe et de défunte Jacqueline WARTEL dmt à Templeuve en Pévèle, et pour les enfants de feu Michel et Marie DENEUFVILLE vivants leurs frère et sœur, font le partage des biens. A Jacques DENEUFVILLE il appartiendra quatre (cens ?) de terre à labour à Templeuve aboutant à celle d'Olivier WARTEL fils de feu David, à celle de Pierre DUBURCQ et à celle de Pierre CABIT, et cinq quartrons d'héritages prairie attenant à celui des veuve et hoirs Michel DUTILLEUL, à celui de Philippe DARRAS et à celui d'Antoine CASTELAIN. A Jean DENEUFVILLE il appartiendra tout un lieu manoir contenant deux cens d'héritages attenant à l'héritage de Jacques DELEZENNES et un cent de terre à labour à prendre dans trois cens à l'encontre de Catherine DENEUFVILLE à Genech aboutant à la terre de Madame VAAL et à la terre de Jeanne DENEUFVILLE. A Catherine DENEUFVILLE il appartiendra quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre de Pierre BERNARD, à celle de Jean ROGIER fils de feu Philippe et à celle de Philippe MOLLET, et un cent de terre à labour à Genech. A François DENEUFVILLE fils de feu Michel et à Ambroise DELECOURT fils de Nicolas et Marie DENEUFVILLE il leur reviendra dix-huit florins chacun que leur paieront Jean et Catherine leurs oncle et tante. Jean et Catherine prendront à leur charge une lettre de rente héritière portant sur deux cens florins au profit des hoirs Jean DENEUFVILLE. Témoins : Sébastien PIETIN fils de Nicolas et Jean CROMBET fils d'Adrien dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 34 du 08/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Charles VILLETTE fils de feu Jean âgé de septante ans dmt à Mérignies, Thomas HENNERON fils de feu Thomas âgé de quarante-deux ans et Pierre DESPREZ fils de Philippe âgé de quarante-sept ans dmt à Bersée laboureurs ont déclarés sous serment que Pierre BERNARD fils de feu Pierre censier à Mérignies n'a pas labouré l'année mille six cent septante neuf au moins quatre bonniers pour la récolte de blé pour mener à gasquière ce qu'il devait bien labourer. Témoins : Mathieu GAHIDE fils de feu Jean et Antoine WARTEL fils de Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 35 du 12/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Piat DESBUISSON fils de feu Michel dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Martin CROMBET son oncle allié d'une part, Barbe POTTIER fille de Gilbert et Marguerite FRY accompagnée de ses parents d'autre part. Apports lui : trois cent livres parisis que lui doit Martin CROMBET son oncle allié, tout ce qui il y a dans la maison dudit Martin CROMBET soit vaches meubles et les récoltes croissantes sur les héritages qu'il occupe. Elle : trois cens de terre à labour que lui donnent ses parents, la récolte de blé sur deux cens, une vache, un lit et les habits de noce. Témoins : Ambroise LESTRIEU fils de Pierre et Mathias DANCQUENIES fils de Jacques dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 36 du 24/03/1686 à Templeuve en Pévèle

Guillaume DARRAS fils de feu Mathias dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Louis GODIN fils de feu Martin charpentier dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant six cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Jean DEBUCHY, à celui des veuve et hoirs Jean OLIVIER et à la terre de Françoise DUPRET, pour soixante livres parisis l'an. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et Pierre HOVART fils de feu Denis tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 37 du 06/04/1686 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Pierre DUBOIS fils de feu Laurent et veuf de feu Catherine DEHENRY dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Nicolas PIETIN son oncle allié d'une part, Marguerite PIETIN fille de Philippe dmt à Templeuve accompagnée de son père, de Simon, Liévin et Mathieu PIETIN ses frères d'autre part. Apport elle : tous les biens, terres et héritages que son père lui laisse en jouissance tant qu'il sera de ce monde et à condition que les futurs mariants nourrissent et entretiennent ledit Philippe PIETIN et qu'après son trépas tous ses enfants se partageront tous ses biens de façon égale. Il appartiendra à Pierre François DUBOIS le fils de Pierre les biens mobiliers à lui dévolus par le trépas de Catherine DEHENRY sa mère et sera nourri couché et vêtu et envoyé à l'école. Témoins : Charles PIETIN fils de feu Simon et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 38 du 20/04/1686 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Pierre CROMBET fils d'Adrien dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père, de Pierre, Jean et Martin CROMBET ses frères d'une part, Jeanne HOVART fille de feu André, accompagnée de Pasque OLIVIER sa mère, de Joseph et Gérard HOVART ses frères, de Jean DUBOIS son oncle allié d'autre part. Apport lui : son père a promis de lui céder les terres et héritages qu'il occupe en bail de Pierre LECAT et de Jean Baptiste François POUTRAIN, deux vaches et des meubles lui appartenant. Elle : cinquante livres parisis que lui donne sa mère, une vache, un lit et des habits. Témoins : Alexandre MOLLET fils de feu Philippe et Philippe CROMBET fils de feu Denis dmt à Templeuve

2 E 3 / 5172 acte 38 du 20/04/1686 à Templeuve en Pévèle

François LEMESRE fils de feu Amand sergent de Canchomprez à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir reçu une somme de deniers d'Antoine LEMESRE son fils, à qui il aurait cédé la juste moitié de quinze cens de terre à labour qu'il tient et occupe de Jean Baptiste François POUTRAIN. Témoins : Ambroise LESTRIEU fils de Pierre et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5172 acte 40 du 27/04/1686 à Cappelle en Pévèle

Jean CHAFFAUT fils de feu Martin couturier dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Jacques DEFRETIN fils de Pierre dmt à Cappelle pour un lieu manoir contenant six cens d'héritages à Cappelle pour quarante-cinq livres parisis l'an. Témoins : Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas et Joseph DUBUS fils de Michel.

2 E 3 / 5172 acte 41 du 05/05/1686 à Templeuve en Pévèle

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Charles DENGREMONT fils de Pierre laboureur dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à la terre d'Antoine BONNIER, à celle de Mathieu WARTEL, à celle de Gérard DELANNOY et à l'héritage de Jean ROGIER pour quarante-deux livres parisis l'an. Témoins : Charles DARRAS fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 42 du 18/05/1686 à Templeuve en Pévèle

Nicolas DELEZENNES fils de feu Mathieu, Hubert GODIN et Elisabeth DELEZENNES sa femme dmt à Templeuve en Pévèle, du nom DELEZENNES sont frère et sœur enfants et héritiers de feu Mathieu et de défunte Marie WAUCQUIER font le partage d'un lieu manoir contenant six cens d'héritages donnés à Nicolas, Jean Baptiste, Marie Marguerite et Marie GODIN par ledit Mathieu DELEZENNES leur grand-père. A Nicolas DELEZENNES il appartiendra quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Marie Claire Thérèse DE BALLENCOURT dit Courcol, à celle de Pierre WARTEL par sa femme Jeanne LIBERT, à celle de Pierre DENGREMONT par sa femme Marguerite DUBURCQ et à celle d'Henri DESCATOIRE. A Hubert GODIN et Elisabeth DELEZENNES sa femme se portant forts de leurs enfants il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de

Jacques DEBUCHY, à celui d'Antoine BONNIER fils de feu Philippe et à celui de Jean DESCATOIRE fils de Nicolas. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5172 acte 43 du 18/05/1686 à Marcq en Pévèle

Jean MONNET fils de feu Adrien, Jean et Marie Péronne CAUDRELIER frère et sœur héritiers de feu Georges dmt Jean MONNET et Marie Péronne CAUDRELIER à Ennevelin et Jean CAUDRELIER à Ypres font le partage des bien de feu Georges CAUDRELIER ledit Jean MONNET en qualité d'acheteur de Louis CAUDRELIER aussi fils de feu Georges. A Jean MONNET et Péronne CAUDRELIER il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Ennevelin. A Jean CAUDRELIER il appartiendra quatre cens de terre à labeur à Marcq en Pévèle aboutant à celle des hoirs Martin POUTRAIN, à celle des hoirs Hubert ARTES, à celle de Damoiselle Marie Jeanne DUFRESNE et à celle d'Alexandre LEMESRE. Témoins : Henri PASQUIER prêtre de Marcq et Jacques Guillaume MIELET laboureur dmt à Marcq.

2 E 3 / 5172 acte 44 du 18/05/1686 à Marcq en Pévèle

Jean CAUDRELIER fils et héritier de feu Georges dmt à Ypres et présent à Marcq en Pévèle déclare avoir vendu à André LEBLAN dmt à Lille quatre cens de terre à labeur à Marcq aboutant à la terre des hoirs Martin POUTRAIN et à celle d'Alexandre LEMESRE pour un gros et principal de trois cents livres parisis. Témoins : Henri PASQUIER prêtre de Marcq et Jacques Guillaume MIELET laboureur dmt à Marcq.

2 E 3 / 5172 acte 45 du 30/05/1686 à Ennevelin

Jean GUISLAIN fils de feu Mathias, Mathias et Pierre GUISLAIN frères, François DANCQUOISNE (DANCOISNE) et Sainte GUISLAIN sa femme, Jean DANCQUOISNE (DANCOISNE) et Jeanne GUISLAIN sa femme, André DANCQUOISNE (DANCOISNE) et Marie Elisabeth GUISLAIN sa femme, du nom GUISLAIN frères et sœurs et héritiers dudit Jean et de défunte Marie BONNIER, dmt Jean GUISLAIN à Ennevelin, Mathias GUISLAIN à Nomain, Pierre GUISLAIN, André DANCQUOISNE (DANCOISNE) et sa femme à Templeuve en Pévèle, Jean DANCQUOISNE (DANCOISNE) et sa femme à Avelin, déclarent faire le partage des biens de leur père qu'il pourra laisser à son trépas et ceux échus par le décès de leur mère. A François DANCQUOISNE (DANCOISNE) et Sainte GUISLAIN sa femme il appartiendra un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Fretin, item un cent et demi de terre à labeur à Fretin, item un cent un quartron de terre à labeur à Fretin, item trois cens et demi de terre à labeur à Fretin, item quatre cens de terre à labeur à Ennevelin. A Pierre GUISLAIN il appartiendra un lieu manoir contenant neuf cens d'héritages à Templeuve en Pévèle. A Mathias GUISLAIN il appartiendra quatre cens un quartron de terre à labeur à Templeuve, item deux cens seize verges de terre à labeur à Templeuve, item deux cens de prairie à Templeuve, item cinq cens un quartron de terre à labeur à Templeuve. A Jean DANCQUOISNE (DANCOISNE) et Jeanne GUISLAIN il appartiendra sept cens de terre à labeur à Ennevelin, deux verges à Ennevelin, quatre cens de terre à labeur à Templeuve. A André DANCQUOISNE (DANCOISNE) et Marie Elisabeth GUISLAIN il appartiendra cinq cens un quartron de terre à labeur à Ennevelin, un cent et demi de terre à Ennevelin, item deux cens et demi de terre à labeur à Ennevelin... Témoins : Jean DEBUCHY fils de feu Jean laboureur dmt à Ennevelin et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 46 du 15/06/1686 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Adrien DESCATOIRE fils de Nicolas dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de son père et de Jean DESCATOIRE son oncle d'une part, Marie Madeleine DESCLOCQUEMAND fille de feu François et de défunte Barbe WARTEL dmt à Mérégnies accompagnée de Jean Baptiste DECLOCQUEMAND son frère d'autre part. Apport lui : cent livres parisis que lui donne son père que lui doit Catherine COMBLED veuve de Jean GRANSIR pour services rendus. Elle : dix cens de terre et héritage avec une maison édiflée dessus à Mérégnies et qui lui appartient et la moitié des biens meublés délaissés par le trépas de sa mère, item une vache. Elle sera tenue de payer la moitié des dettes de la maison de sa mère. Témoins : Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Cappelle en Pévèle et Bauduin GRANSIR fils de feu Jean laboureur dmt à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5172 acte 47 du 15/06/1686 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste et Marie Madeleine DECLOCQUEMAND frère et sœur dmt à Mérignies enfants et héritiers de feu François et de défunte Barbe WARTEL font le partage des biens de leurs parents. A Jean Baptiste il reviendra un lieu manoir contenant quatre cens d'héritage à Mérignies, item un cent d'héritage aboutant à celui de Michel PICQUET et de Pierre CARPENTIER, item six cens de terre à labour. A Marie Madeleine il appartiendra un lieu manoir contenant quatre cens d'héritage, item cinq cens de terre à labour. Ils paieront chacun la moitié des dettes de la maison mortuaire. Témoins : Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Cappelle en Pévèle et Bauduin GRANSIR fils de feu Jean laboureur dmt à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5172 acte 48 du 24/04/1686 à Lille

Henri Dominique DESTREZ et Anne FLINOIS sa femme, Marie et Elisabeth FLINOIS sœurs, enfants et héritières de feu Laurent et de défunte Anne DUBUS dmt à Lille approuvent le contrat de vente de deux cens de terre à labour, fait par leur père Laurent FLINOIS en date du onze mars mille six cent quatre-vingt au profit de Pierre PASBECQUE fils de feu Louis dmt à Mons en Pévèle et selon la somme déclarée dans le contrat. Témoins : Robert DENISART chapelain de Templeuve en Pévèle et Jean Pierre FAUVART dmt à Lille.

2 E 3 / 5172 acte 49 du 01/04/1686 à Templeuve en Pévèle

Péronne HERBAULT fille et héritière de feu Bartholomé et de Catherine WAUCQUIER dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Mathieu CABIT fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve, deux cens d'héritages à Templeuve aboutant à celui de Vincent DELATTRE par sa femme Jeanne HERBAULT, à celui des hoirs Charles WAUCQUIER pour un gros et principal de deux cent seize livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5172 acte 50 du 27/06/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur et Catherine GRANSIR sa femme dmt à Cappelle en Pévèle ont reconnu avoir vendu par mise à prix et enchères à Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, un lieu manoir contenant sept cens d'héritages à Templeuve aboutant à la terre des hoirs Guillaume HERBAULT à celle de Jean WARTEL et à l'héritage de Charles DARRAS pour un gros et principal de neuf cents florins carolus. Témoins : Mathieu CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Templeuve et Philippe LAIGNEL fils de feu Robert sergent des Dames de Flines dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5172 acte 51 du 01/07/1686 à Templeuve en Pévèle

Jacques DELINSELLES fils de feu Jacques bailli d'Auchy y dmt accorde un bail de louage à Louis CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur dmt à Marcq en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Marcq pour trente et un florins carolus l'an. Témoins : Jean Baptiste François POUTRAIN bailli et censier à Templeuve et Gilles FLINOIS fils de feu Jean dmt à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5172 acte 52 du 01/07/1686 à Templeuve en Pévèle

Jacques DELINSELLES fils de feu Jacques bailli d'Auchy y dmt accorde un bail de louage à Michel DUBUS fils de feu Noël et Madeleine LAIGNEL sa femme dmt à Cappelle en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Cappelle aboutant à celle des hoirs Jacques BOUCHER, à celle de Pierre LAIGNEL, à celle de Louis LEFEBVRE, à celle de Jean GRUYELLE et à celle des hoirs Adrien FICHEL pour quarante patars chaque cens, l'an. Témoins : Jean Baptiste François POUTRAIN bailli et censier à Templeuve et Gilles FLINOIS fils de feu Jean dmt à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5172 acte 53 du 01/07/1686 à Templeuve en Pévèle

Michel DUBUS fils de feu Noël laboureur et Madeleine LAIGNEL sa femme dmt à Cappelle en Pévèle ont reconnu avoir vendu à Jacques DELINSELLES fils de feu Jacques bailli d'Auchy un bonnier de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Philippe LESPAGNOL, à celle des veuve et hoirs Jacques BOUCHER, à celle de Pierre LAIGNEL, item quatre cens et demi de terre à labour aboutant à celle de Louis LEFEBVRE pour un gros et principal de quatre cent quatre-vingt florins carolus et douze florins à Gilles FLINOIS médiateur. Témoins : Jean Baptiste François POUTRAIN bailli et censier à Templeuve et Gilles FLINOIS fils de feu Jean dmt à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5172 acte 54 du 07/07/1686 à Cappelle en Pévèle

Contrat de mariage entre Philippe DUBUS fils de Noël récemment veuf de Elisabeth COUSIN dmt à Cappelle en Pévèle d'une part, Marie Françoise LEMESRE fille de Thomas dmt à Cappelle accompagnée de son père et de Jeanne BRAME sa mère, et de Charles LEMESRE son frère d'autre part. Apport elle : cent livres qu'elle a déclaré avoir chez elle. Témoins : Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve en Pévèle et Thomas DELEPLANCQUE fils de Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5172 acte 55 du 25/07/1686 à Cappelle en Pévèle

Antoine LAURENT prêtre de Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Michel DUBUS fils de Noël laboureur dmt à Cappelle pour une branche de dîme à Cappelle à rendre pour la récolte, quatorze patagons de quarante-huit patars la pièce. Témoins : Joseph NACHEZ prêtre de Cappelle et Jean DUTILLOEUL fils de Nicolas manouvrier dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5172 acte 56 du 15/06/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré renf... à Catherine CROMBET veuve de Jean GRANSIR dmt à Marcq en Pévèle la somme de la vente d'un lieu manoir contenant huit cens d'héritage qu'il se fera à Templeuve, somme qu'elle lui a prêtée. Témoins : Bauduin GRANSIR fils de feu Jean laboureur dmt à Marcq en Pévèle et Adrien DESCATOIRE fils de Nicolas dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5172 acte 57 du 02/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Mathias POTTIER fils de Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Marguerite HOVART sa femme ont déclaré avoir vendu à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas dmt à Templeuve, deux cens de terre à labour à Templeuve pour un gros et principal de deux cent soixante-quinze livres parisis. Témoins : Mathieu ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5172 acte 58 du 10/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Anne DUCLERMORTIER veuve de Louis DEHELLIN dmt à Tourmignies a déclaré avoir vendu à Paul BOCQUET fils de feu Paul clerc paroissial de Tourmignies, un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Tourmignies aboutant à l'héritage de Noël Marc DESMAZIERE, à la terre de François VERDIERE et à l'héritage de Nicolas DUCLERMORTIER pour un gros et principal de quatre cent livres parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5172 acte 59 du 17/03/1686 à Templeuve en Pévèle

Mathieu DEREGNAUCOURT fils de feu Louis laboureur dmt à Mérignies a déclaré avoir pris à sa charge la collecte de la taille, de faux frais à Mérignies pour la somme de six livres parisis à l'avenant de chaque cens. Par devant Noël et Pierre CARON notaires. Signé : Pierre DUTRIEU, Martin LIEUTAR.

2 E 3 / 5172 acte 60 du 08/06/1686 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Adrien ROGIER fils de Gilles et veuf de Marie MARTINACHE dmt à Auchy accompagné de son père, de Michel et Jacques DUPIRE ses cousins d'une part, Anne DARRAS fille de Pierre dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de son père et de Martine HOVART sa mère, de Jean HOVART son oncle et Pierre CAUDRELIER son parrain d'autre part. Apport lui : un demi cens d'héritage

que lui donne son père. Elle : une vache que donnent ses parents, quatre rasières de blé, un cent de terre à labour à Templeuve, un lit et les habits de noce. Témoins : Jean et Charles HERBAULT père et fils dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 61 du 04/06/1686 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Jean LEGRAIN fils d'Antoine dmt à Attiches accompagné de son père, de Jean LHOYER son oncle et parrain, de Pierre LEGRAIN fils de Jacques son cousin et de Jean GAUTIER son beau-frère allié d'une part, Françoise THIBREGHIEN fille de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de Marie DEBOULONNE sa mère, de Pierre DEHENRY son beau-frère allié d'autre part. Apport lui : deux cent cinquante livres parisis que donne son père. Jean LOYER son oncle et parrain lui donne deux arbres capables à bâtir. Elle : une vache et un veau que lui donne sa mère, la récolte de blé sur deux cens de terre. Témoins : Nicolas MAGRET fils de feu Gilles laboureur dmt à Attiches et Pierre DELEZENNES fils de Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 62 du 26/08/1686 à Marcq en Pévèle

Grégoire LELIEVRE fils de feu Pierre laboureur dmt à Marcq en Pévèle accorde un bail de louage à Jean VASSEUR fils de Gérard manouvrier dmt à Marcq et Hélène DURIETZ sa femme pour un lieu manoir contenant trois cens et demi d'héritages à Marcq et quatre cens de terre à labour aboutant à celle des hoirs Michel DEBEAUSART pour cinquante-six livres parisis l'an. Témoins : Jean MIELLET fils de feu Adrien dmt à Marcq et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 63 du 25/08/1686 à Templeuve en Pévèle

Pierre DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur dmt à Fretin accorde un bail de louage à Marie LEMAHIEU veuve d'Antoine DESMONS dmt à Templeuve en Pévèle pour cinq quartrons de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Remy FRUI, à celle de Jean DENNETIERE et à celle de Pierre DARRAS pour six livres parisis l'an. Témoins : Jean FROMENT fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve et Thomas BILLAUX fils de feu François laboureur dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5172 acte 64 du 25/08/1686 à Templeuve en Pévèle

Pierre DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur dmt à Fretin accorde un bail de louage à Nicolas CAUDRELIER fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle et Marie CAUDRELIER sa femme pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Templeuve aboutant à la terre de Mathieu BONNIER et un cent de terre à labour attenant à celle de Toussaint PIETIN pour trente-sept livres parisis l'an. Témoins : Jean FROMENT fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve et Thomas BILLAUX fils de feu François laboureur dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5172 acte 65 du 12/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour deux bonniers de terre à labour et un demi bonnier attenant à l'héritage d'Antoine Claude FICHEL, et quatre cens de prairie, pour deux cent seize florins carolus l'an. Témoins : Sébastien CABIT sergent de Vertain et Pierre DELOBEL fils de feu Pierre serviteur du seigneur.

2 E 3 / 5172 acte 66 du 12/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour un bonnier de terre à labour attenant à celle occupée par Charles DESCATOIRE et celle occupée par Martin DUBURCQ, et huit cens d'héritages, pour septante deux florins carolus l'an. Témoins : Olivier SIX arpenteur dmt à Lille et Pierre DELOBEL fils de feu Pierre serviteur du seigneur.

2 E 3 / 5172 acte 67 du 12/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Mathieu CASTELAIN fils d'Antoine laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour un bonnier douze cens de terre à labour attendant à celle des veuve et hoirs Jean LEMESRE, pour quatre-vingt-quatre florins l'an. Témoins : Olivier SIX arpenteur dmt à Lille et Pierre DELOBEL fils de feu Pierre serviteur du seigneur.

2 E 3 / 5172 acte 68 du 13/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Pasques OLIVIER veuve d'André HOVART dmt à Templeuve en Pévèle pour cinq cens d'héritages à Vertain, pour vingt florins carolus l'an. Témoins : Jean DUBOIS fils de feu Jean et Joseph HOVART fils de feu André dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 69 du 13/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand de vaches dmt à Templeuve- En-Pévèle pour quatre cens d'héritages, pour dix florins dix patars l'an. Témoins : Pierre DELOBEL fils de feu Pierre serviteur du seigneur et Martin CABIT fils de Sébastien dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 70 du 13/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Martin DUBURCQ fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Templeuve et sept bonniers labourables à Vertain, pour cinquante-deux florins carolus l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5172 acte 71 du 13/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Bartholomé WARTEL fils de feu Philippe marchand de porcs dmt à Templeuve en Pévèle pour huit cens de terre à labour, pour vingt florins carolus l'an. Témoins : Pierre MARESQUILLIER fils de feu Pierre et Sébastien CABIT fils de feu Antoine dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 72 du 13/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Henri WAUCQUIER fils de feu Simon et Jean WAUCQUIER fils de feu Mathurin laboureurs dmt à Templeuve pour deux bonnier de terre à labour, pour vingt-six florins carolus chacun. Par devant Noël et Pierre CARON.

2 E 3 / 5172 acte 73 du 13/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Philippe DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour la moitié de vingt-neuf cens de terre à labour à prendre à l'encontre de Jean DESCATOIRE son frère, pour trente-sept florins carolus l'an. Témoins : Pierre MARESQUILLIER fils de feu Pierre et Pierre DELOBEL fils de feu Pierre serviteur du bailleur.

2 E 3 / 5172 acte 74 du 13/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Jean DESCATOIRE fils de Nicolas pour quatorze cens et demi de terre à labour à Templeuve à prendre à l'encontre de Philippe DESCATOIRE son frère, pour trente-sept florins carolus l'an. Témoins : Philippe DARRAS fils de feu Philippe et Pierre MARESQUILLIER fils de feu Pierre concierge au château de Vertain.

2 E 3 / 5172 acte 75 du 14/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Antoine LESPAGNOL meunier de Vertain et Catherine WARTEL sa femme dmt à Templeuve en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Templeuve, pour cinquante-deux florins carolus l'an. Témoins : Pierre DELOBEL fils de feu Pierre serviteur du bailleur et Sébastien CABIT fils de feu Antoine sergent de Vertain.

2 E 3 / 5172 acte 76 du 14/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Antoine LESPAGNOL meunier de Vertain et Catherine WARTEL sa femme dmt à Templeuve en Pévèle pour tenir le moulin de Vertain avec un lieu manoir contenant quinze cens d'héritages, pour deux cent cinquante florins carolus l'an. Témoins : Pierre DELOBEL fils de feu Pierre serviteur du bailleur et Sébastien CABIT fils de feu Antoine sergent de Vertain.

2 E 3 / 5172 acte 77 du 14/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Jean ROGIER fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Templeuve, pour quarante-neuf florins et dix patars l'an. Témoins : Pierre DELOBEL fils de feu Pierre serviteur du bailleur et Sébastien CABIT fils de feu Antoine sergent de Vertain.

2 E 3 / 5172 acte 78 du 14/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Martin JACOPS écuyer seigneur de Vertain, Beauvoir et conseiller secrétaire du roi dmt à Lille accorde un bail de louage à Gilles DUFLOS fils de feu Noël aussi comparant laboureurs dmt à Templeuve en Pévèle, pour un bonnier sept cens de terre à labour et sept bonniers aboutant à celle de Jean DUBURCQ, item quatre cens attenant à celle des hoirs Adrien FICHEL et à celle des hoirs Mathieu BERNARD, et quatre cens d'héritage prairie, pour soixante-neuf florins chacun. Témoins : Jean ROGIER fils de feu Louis et Sébastien CABIT fils de feu Antoine dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 78 du 21/01/1686 à Mérignies

Louis François DE TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroy, Camproye, accorde un bail de louage à Pierre LEMAHIEU fils de Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Madeleine LEMESRE sa femme, pour huit bonniers de terre à Linselles, aboutant d'un sens à celle d'Adrien SIX de midi à celle de Pierre LESCAVRE du soleil couchant à la terre des Dames de la Neuve Abbiette à Lille à Jacques SIX, à la terre de Pierre LEMESRE et Jean GUESQUIER, pour deux cents florins. Témoins : Martin BILLOUET fils de feu Mathieu et Albert CADICK serviteur du Bailleur.

2 E 3 / 5172 acte 80 du 14/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Antoine, Jean, Pierre, Pasque et Marie Catherine WAUCQUIER, frères, sœurs, enfants et héritiers de feu Pierre et de défunte Marguerite OLIVIER dmt à Templeuve en Pévèle font le partage des biens de leurs parents. A Antoine WAUCQUIER il appartiendra sept quartrons de terre à labour aboutant à celle d'Antoine CASTELAIN, et un cent de terre à labour aboutant à celle de Valentin WARTEL et à celle d'Olivier DEHENRY. A Jean WAUCQUIER il appartiendra trois cens d'héritages avec la grange et une petite étable aboutant à la terre des hoirs Denis LECAT, à celle de Louis BERNARD. A Pierre WAUCQUIER il appartiendra un lieu manoir contenant trois cens d'héritages aboutant à l'héritage de Louis WARTEL. A Pasque WAUCQUIER il appartiendra deux cens et demi de terre à labour aboutant à celle de Philippe DARRAS, à celle de Pierre HERBAULT. A Marie Catherine WAUCQUIER il appartiendra deux cens et demi de terre à labour. Témoins : Jean DUBOIS fils de feu Philippe et Joseph HOVART fils de feu André laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 81 du 21/09/1686 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Mathieu OLIVIER fils de feu Henri dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Jean OLIVIER son oncle d'une part, Françoise LAIGNEL fille de feu François accompagnée de Pierre DUWIN son beau-père et de Marie DUFLOS sa mère d'autre part. Apport elle : cinq cens et demi de terre et héritages à Cappelle en Pévèle que donnent son beau-père et sa mère. Elle jouira d'une demeure à condition de l'entretenir. Les mariants devront livrer à ladite Marie DUFLOS une rasière de blé par an. Au cas où ladite Marie DUFLOS viendrait à mourir elle veut avec l'acceptation de Pierre DUWIN son mari, que ladite Françoise LAIGNEL et Marie Marguerite DUWIN ses filles partageront en parts égales un lieu manoir contenant sept quartrons là où ils demeurent. Témoins : Antoine DOYE et Ambroise LESTRIEU.

2 E 3 / 5172 acte 82 du 30/09/1686 à Cappelle en Pévèle

Bon Philippe DELEDOEULLE fils de Jean laboureur dmt à Auchy a reconnu devoir à Antoine Claude FICHEL fils de feu Adrien lieutenant de Templeuve en Pévèle la somme de vingt-quatre patagons de quarante-huit patars la pièce blanc louis demi et quart et autres espèces à l'avenant, pour la vente d'un poulain. Témoins : Jean CARLIER fils de feu Jacques et Jean Baptiste HENNO fils de Pierre dmt tous deux à Cappelle.

2 E 3 / 5172 acte 83 du 17/11/1686 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Jean Baptiste BLONDEAU fils de feu Simon dmt à Bersée d'une part, Marie Elisabeth DELATTRE fille de Louis dmt à Bersée accompagnée de son père d'autre part. Apports lui : neuf cens de terre à labour lui appartenant à Cappelle en Pévèle. Témoins : Antoine LELIEVRE fils de Grégoire laboureur dmt à Marcq en Pévèle et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5172 acte 84 du 17/11/1686 à Templeuve en Pévèle

Baltazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur et brasseur dmt à Templeuve en Pévèle a reconnu devoir à Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin bailli et censier de Canchomprez à Templeuve, la somme de quatre cent quatre-vingt livres parisis pour la vente de bois. Témoins : Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 85 du 23/11/1686 à Templeuve en Pévèle

Nicolas DENGREMONT fils de feu Nicolas dmt à Templeuve en Pévèle se portant fort de Véronique WAUCQUIER sa femme, a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Philippe WARTEL fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve, trois cens trois quartrons de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jacques DUBURCQ, à celle de Michel ROGIER et à celle occupée par Martin DEVERNAY pour un gros et principal de trois cent soixante-quinze livres. Témoins : Nicolas DELEZENNES fils de feu Mathieu laboureur et François CARON fils du Notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 86 du 02/12/1686 à Templeuve en Pévèle

Pierre CARON curateur avec Jean LERBIER commis aux biens délaissés par les trépas des veuve et hoirs Nicaise LEMESRE dmt à Templeuve en Pévèle, ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Pierre LEMESRE fils de feu Nicaise laboureur dmt à Templeuve, trois cens et quelques verges d'héritages aboutant à l'héritage de Jean CHUFFART par sa femme Catherine DENNETIERE, à la terre de Jean Baptiste POUTRAIN par sa femme Marie Madeleine FICHEL, pour un gros et principal de vingt et une livres de six florins chacune. Témoins : Pierre HOVART fils de feu Denis laboureur et Jean DUBREUCQ fils de feu Antoine dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 87 du 02/12/1686 à Templeuve en Pévèle

Pierre DARRAS fils de feu Nicolas laboureur et Martine HOVART sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Simon VERNIER fils de feu Mathias maréchal et laboureur dmt à Templeuve, trois cens d'héritages jardinage à Templeuve attenant à celui de Pierre HOVART, pour un gros et principal de trois cent soixante-quinze livres parisis. Témoins : Pierre WARTEL fils de feu Pasquier laboureur et André HENNO fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 88 du 02/12/1686 à Templeuve en Pévèle

Pierre DARRAS fils de feu Nicolas laboureur et Martine HOVART sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Simon VERNIER fils de feu Mathias maréchal et laboureur dmt à Templeuve, deux cens et demi quartron à Templeuve attenant à la terre des veuve et hoirs Denis CROMBET, pour un gros et principal de deux cents livres parisis. Témoins : Pierre WARTEL fils de feu Pasquier laboureur et André HENNO fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 89 du 08/12/1686 à Templeuve en Pévèle

Pierre CAUDRELIER fils de feu Pierre marglisseur et receveur des biens et revenus de l'église de Templeuve en Pévèle et Gilles WARTEL fils de feu Antoine dit Ramon, pauvrisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de la pauvreté de Templeuve, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accordent un bail de louage à André DANCQUOISNE (DANCOISNE) fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve pour deux cens de terre à labeur, aboutant à celle des veuve et hoirs Gaspard DEMADRE, à celle de Pierre BERNARD et à celle des veuve et hoirs Jean HAUWEL et donnés à l'église par Gilles DUBURCQ fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve. Témoins : François CARON fils du notaire et André LESPAGNOL fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 90 du 08/12/1686 à Templeuve en Pévèle

Pierre CAUDRELIER fils de feu Pierre marglisseur et receveur des biens et revenus de l'église de Templeuve en Pévèle et Jean ROUSSEAU fils de Louis, deuxième pauvrisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de la pauvreté de Templeuve, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accordent un bail de louage à Gilles WARTEL fils de feu Antoine dit Ramon, principal pauvrisseur dmt à Templeuve, pour deux cens et demi de terre à labeur donnés à l'église par Gilles DUBURCQ fils de feu Mathieu, aboutant à celle de Philippe PIETIN et à celle de Jean GUISLAIN, pour vingt livres parisis l'an. Témoins : François CARON fils du notaire et André LESPAGNOL fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 91 du 27/12/1686 à Templeuve en Pévèle

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine LESPAGNOL fils de feu Jean meunier de Vertain, pour huit cens de terre à labeur, pour cinquante-deux livres parisis l'an. Témoins : Gilles WARTEL fils de feu Antoine laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5172 acte 92 du 09/11/1686 à Templeuve en Pévèle

André DEFRANCE fils de feu Noël, Antoine BAUDIN et Marie DEFRANCE sa femme dmt à Cappelle en Pévèle, du nom DEFRANCE sont frère et sœur enfants et héritiers de feu Noël, ont déclaré avoir vendu à Philippe LEGROU fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle, quatre cens d'héritages aboutant à celui de Robert BLAUWART et à celui de Jacques DUBUS, pour un gros et principal de cinq cent quatre-vingt-dix-huit livres parisis dont l'acheteur retient quatre cent cinquante livres parisis pour le remboursement de deux lettres de rente héritière obligeant ledit vendeur qui promet de rapporter lesdites lettres aux auditeurs du souverain baillage de Lille. Témoins : Mathieu ROUSSEAU et François CARON dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 93 du 09/04/1686 à Cappelle en Pévèle

Arnould MADOU fils de feu Adrien laboureur dmt à Auchy a déclaré devoir à Guillaume DUPONT fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle, la somme de douze livres de gros de six florins carolus chacune pour un troc de deux chevaux contre deux autres chevaux. Témoins : Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur et Simon CARLIER fils de feu Jacques manouvrier dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5172 acte 94 du 02/12/1686 à Templeuve en Pévèle

Antoine LAURENT prêtre de Cappelle en Pévèle a déclaré avoir reçu de Pierre CARON fils de Noël notaire dmt à Templeuve en Pévèle, la somme de quatorze patagons de quarante-huit patars la pièce que lui doit Michel DUBUS fils de feu Noël laboureur dmt à Cappelle, pour le rendage de la branche de dîmes sur Cappelle. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve et Michel DENNEULIN fils de feu Gérard dmt à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5172 acte 95 du 04/02/1686 à Templeuve en Pévèle

Charles WARTEL fils de feu Jean et de défunte Anne DELEZENNES dmt à Sainghin en Mélantois, Pierre DESCARPENTRIE fils de feu Jacques mari de Marie LEFEBVRE dmt à Cobrieux, comparant en qualité d'héritiers de feu Pierre DELEZENNES leur oncle, couturier à Templeuve en Pévèle, ledit Charles WARTEL se portant fort de Jean WARTEL son frère et aussi des enfants Allard MENGIER et de défunte Marie Anne WARTEL dmt à Ennevelin, Pierre LEFEBVRE fils de feu Quentin aussi héritier a promis de payer vingt patagons audit Charles WARTEL, cinq patagons à Jean WARTEL, cinq patagons aux enfants d'Allard MENGIER, cinq patagons à Pierre DESCARPENTRIE et sa femme pour le renoncement de leurs droits à un petit lieu manoir contenant un demi cens d'héritage à Templeuve. Témoins : Mathieu BONNIER bailli de Flines et Jacques DEDAMPS laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5172 acte 96 du 29/06/1686 à Templeuve en Pévèle

Joseph TREHOULT fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré devoir à Nicolas VASSEUR fils de Noël dmt à Nomain, la somme de cent florins carolus prêtée pour subvenir à ses affaires. Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu aussi présent se constitue caution. Témoins : Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5172 acte 97 du 05/01/1686 à Templeuve en Pévèle

Idem que l'acte 2

2 E 3 / 5173 acte 1 du 26/01/1687 à Templeuve en Pévèle

Arnould LEMESRE fils de feu Arnould laboureur dmt à Péronne en Mélantois accorde un bail de louage à Mathias POTTIER fils de Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Gilles DELANNOY, à celle de Pierre HOVART et à celle de Jean DENNETIERE pour treize livres dix sols parisis l'an. Témoins : Alexandre DELINSEL et Ghislain DUGARDIN dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 2 du 26/01/1687 à Templeuve en Pévèle

Arnould LEMESRE fils de feu Arnould laboureur dmt à Péronne en Mélantois accorde un bail de louage à Antoine BONNIER fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour huit cens de terre à labour à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Jean TIBREGHIEN et à la terre de Jacques DESBIEN pour cinquante huit livres parisis l'an. Témoins : Alexandre DELINSEL et Ghislain DUGARDIN dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 3 du 26/01/1687 à Templeuve en Pévèle

Quentin DELEPLANCQUE fils de feu Jean hôte, laboureur et marchand dmt à Cappelle en Pévèle a reconnu devoir à Antoine BONNIER fils de feu Jean censier à Templeuve en Pévèle la somme de vingt et un patagons de quarante-huit patars la pièce pour la vente d'un cheval. Témoins : Balthazar LEQUESNE brasseur et laboureur et Ghislain DUGARDIN hôte dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 4 du 02/02/1687 à Templeuve en Pévèle

Jean DUBUS fils de Jean laboureur dmt à Mérignies a déclaré devoir à Simon WAUCQUIER et Jeanne DESPREZ sa femme dmt à Templeuve en Pévèle cent livres parisis prêtés pour subvenir à ses affaires. Pour faire le paiement ledit DUBUS a vendu sept quartrons de terre à Templeuve au rendage de sept livres parisis que lui doit Philippe DEBUCHY fils de feu Jean dmt à Ennevelin. Témoins : Jean DEBUCHY fils de feu Jean laboureur dmt à Ennevelin et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5173 acte 5 du 17/02/1687 à Templeuve en Pévèle

Adrien MONTAIGNE fils de feu Jérôme dmt à Coutiches accorde un bail de louage à Barbe VILLETTE veuve de Thomas LESCHEVIN dmt à Péronne en Mélantois pour une vache pour un terme d'un an et pour quatorze livres parisis. Témoins : Philippe FIEBVET (FIEVET) fils de feu Jean laboureur dmt à Bersée et Pierre DUBUS fils de Jacques laboureur dmt à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5173 acte 6 du 17/02/1687 à Templeuve en Pévèle

Philippe FIEBVET (FIEVET) fils de feu Jean laboureur dmt à Bersée pour l'amour qu'il a pour sa fille Marie Françoise et femme de Noël DUBOIS dmt à Bersée, donne deux cens et demi de terre à labour à Cappelle en Pévèle. Témoins : Pierre HOVART fils de feu Denis laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5173 acte 7 du 17/02/1687 à Templeuve en Pévèle

Mathieu CAUDRELIER fils de feu Pierre dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Georges DUFOSSE fils de feu Nicolas laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour deux cens d'héritage prairie à Cappelle pour quatre livres seize sols parisis l'an. Témoins : Jean DESPIERE hôte et Nicolas DENGREMONT fils de feu Nicolas manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 8 du 23/02/1687 à Templeuve en Pévèle

Gilles WARTEL fils d'Antoine marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, et avec la consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et d'Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Jean ROGIER fils de feu Philippe et à Simon VERNIER fils de feu Mathias maréchal dmt à Templeuve pour treize cens et demi de terre à labour à Templeuve pour cinquante-deux livres quatorze sols parisis à rendre à l'église chaque an. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 9 du 25/02/1687 à Templeuve en Pévèle

Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a reconnu avoir vendu à Guillaume LAIGNEL fils de Pierre dmt à Cappelle la récolte de blé sur neuf cens de terre à labour à Cappelle pour cent livres parisis. Témoins : Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve et Pierre BULTEAU fils de feu Allard dmt à Cysoing.

2 E 3 / 5173 acte 10 du 28/02/1687 à Templeuve en Pévèle

Thomas LEMESRE fils de feu Thomas et Jeanne BRAMME sa femme dmt à Cappelle en Pévèle ont nommé leur fils Charles LEMESRE leur procureur à qui ils donnent plein pouvoir. Témoins : Ambroise LESTRIEU fils de Pierre et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 11 du 04/03/1687 à Templeuve en Pévèle

Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Pasque OLIVIER veuve d'André HOVART dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant quatre cens trois quartrons à Templeuve, pour septante deux livres parisis l'an. Témoins : Jean DESCATOIRE fils de Nicolas et Joseph HOVART fils de feu André laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 12 du 04/03/1687 à Templeuve en Pévèle

Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve pour huit cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Vincent CASTELAIN, à celle de Louis DUVAAST, à celle de Martin DUBURCQ et à celle des hoirs Jean CROMBET pour soixante-deux livres parisis l'an. Témoins : Alexandre MOLLET fils de feu Philippe hôte et laboureur et Joseph HOVART fils de feu André laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 13 du 04/03/1687 à Templeuve en Pévèle

Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean CONSTANT fils de feu Mathias cuvelier dmt à Templeuve pour trois cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Gérard BONNIER pour trente et une livres dix sols parisis l'an. Témoins : Jean DESCATOIRE fils de Nicolas et Joseph HOVART fils de feu André laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 14 du 04/03/1687 à Templeuve en Pévèle

Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Philippe DE JENAY fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Vincent CASTELAIN, à celle de Louis BERNARD pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : Jean DESCATOIRE fils de Nicolas et Joseph HOVART fils de feu André laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 15 du 04/03/1687 à Templeuve en Pévèle

Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Martin DARRAS fils de feu François dmt à Templeuve pour cinq cens de terre à labour à Templeuve pour quarante livres parisis l'an. Témoins : Jean DESCATOIRE fils de Nicolas et Joseph HOVART fils de feu André laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 16 du 06/03/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre DARRAS fils de feu Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve, trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Me Denis VAN ACRE, à celle de Pierre DARRAS fils de feu Philippe, pour un gros et principal de quatre cents livres parisis. Témoins : Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean et André HENNO fils de feu Louis dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 17 du 11/03/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre DARRAS fils de feu Nicolas et Martine HOVART sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu à Gilles WARTEL fils de feu Antoine hôte et laboureur dmt à Templeuve, un cent de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean Baptiste François POUTRAIN, pour un gros et principal de cinquante livres parisis. Témoins : Jean et Pierre HERBAULT père et fils dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 18 du 14/03/1687 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Antoine Claude GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle assisté de Hélène CHUFFART sa mère, de Pierre François GAHIDE son frère, Pierre GHIS procureur pratiquant à Lille son frère consanguin, Antoine CASTELAIN son parrain dmt à Templeuve d'une part, Jeanne BOUHOUR fille de Pierre et veuve de Pierre RUMPTEAU dmt à Beuvry-Lez-Orchies, accompagnée de son père, de Antoine BOUHOUR son frère d'autre part. Apport lui : Hélène CHUFFART a déclaré lui avancer trois cents livres parisis et l'acquitter de toutes dettes. Le futur mariant a promis d'entretenir et de nourrir Pierre, Antoine et Marie Marguerite RUMPTEAU enfants de la future mariante. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5173 acte 19 du 08/04/1687 à Mérignies

Louis François de TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labroy et Camproy, dmt à Mérignies accorde un bail de louage à Pierre CABIT fils de feu Michel dmt à Mérignies pour quatre cens de terre à labour à Mérignies aboutant à celle de Florent FABVIER pour cinq florins dix patars l'an. Témoins : Sébastien et Louis CAUDRELIER frères laboureurs dmt à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5173 acte 20 du 08/04/1687 à Mérignies

Louis François de TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labroy et Camproy, dmt à Mérignies comparant en qualité de procureur spécial de Philippe PERAIN et Marie Jeanne DE FRESNE son épouse, accorde un bail de louage à Sébastien CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur dmt à Marcq en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Marcq aboutant à l'héritage des hoirs Antoine DE BALLENCOURT, à la terre des hoirs Philippe POUTRAIN, à celle des enfants de Grégoire LELIEVRE et à celle de Jean ARTUS pour trente florins carolus l'an. Témoins : Gaspard PHILIPPE serviteur du seigneur et Louis CAUDRELIER laboureur à Marcq.

2 E 3 / 5173 acte 21 du 08/04/1687 à Mérignies

Louis François de TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labroy et Camproy, dmt à Mérignies comparant en qualité de procureur spécial de Philippe PERAIN et Marie Jeanne DE FRESNE son épouse, accorde un bail de louage à Louis CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur dmt à Marcq en Pévèle pour six cens et demi de terre à labour a prendre en treize cens à l'encontre de Ghislain MILLIER à Marcq, aboutant à la terre des veuve et hoirs Charles DESSAUX pour seize florins carolus l'an. Témoins : Gaspard PHILIPPE serviteur du seigneur et Sébastien CAUDRELIER laboureur à Marcq.

2 E 3 / 5173 acte 22 du 21/04/1687 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Martin ROUSSEAU fils de feu Mathieu dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Toussaint ROUSSEAU son frère d'une part, Marie CROMBET fille de feu Pierre accompagnée de Françoise WAUCQUIER sa mère dmt à Templeuve d'autre part. Apport elle : une vache que lui livre sa mère, deux rasières de blé, un lit et les habits de noce. Témoins : Nicolas CAUDRELIER fils de feu Jean et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 23 du 04/05/1687 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN fils de feu Martin bailli de Canchomprez à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Laurent DUBUS fils de feu Martin laboureur dmt à Bersée et Marguerite DUBUS sa sœur pour quatorze cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle aboutant à la cense de Zacharie pour cinquante livres parisis l'an. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 24 du 13/05/1687 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Georges DUTILLOEUL fils de Pierre dmt à Cobrieux accompagné de François DUTILLOEUL son oncle d'une part, Martine HERBAULT fille de feu Martin dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de Pierre HERBAULT son frère d'autre part. Témoins : Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas et Olivier DUPONCHEL fils de feu Mathieu dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 25 du 19/05/1687 à Templeuve en Pévèle

Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Ghislain DUGARDIN hôte dmt à Templeuve pour deux branches de dîme sur Templeuve pour septante-deux livres parisis. Témoins : Adrien DURIEZ fils de feu Toussaint et Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 26 du 20/05/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre, Toussaint, Jean, Martin et Catherine ROUSSEAU frères et sœur, enfants et héritiers de feu Mathieu, se portant forts des enfants Louis ROUSSEAU vivant leur frère, dmt tous à Templeuve en Pévèle sauf Jean à Lille, partagent les biens qui leurs sont échus par le trépas de Mathieu leur père. A Pierre il appartiendra un cent d'héritage à Templeuve avec les arbres dessus à la réserve des frênes vendus à Jean Baptiste WAUCQUIER et aboutant à la terre des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE et à l'héritage de Henri PASQUIER prêtre de Marcq en Pévèle. A Martin il appartiendra un cent et demi d'héritage portant un charpentage de maison et autres édifices qu'il a acquis devant ses frères et sœur. A Catherine il appartiendra un cent et demi d'héritage avec les charpentages dessus. A Jean et aux enfants de feu Louis il appartiendra trois cens de terre à labeur aboutant à celle de Jean DUBURCQ. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de Louis laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 27 du 20/05/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre, Toussaint, Jean et Catherine ROUSSEAU frères et sœur, enfants et héritiers de feu Mathieu, se portant forts des enfants Louis ROUSSEAU vivant leur frère, dmt tous à Templeuve en Pévèle sauf Jean à Lille, accordent un bail de louage à Martin ROUSSEAU leur frère dmt à Templeuve pour sept cens et demi d'héritages pour trente-sept livres parisis l'an. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de Louis laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 28 du 24/05/1687 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Pierre CHOCQUET fils de Charles dmt à Attiches, accompagné de son père et de Josse DARLET son ami d'une part, Marguerite CROMBET fille de feu Denis dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de Marie HOVART sa mère, de Philippe CROMBET son frère, de Martin CHRESTIEN son frère allié et de Pierre HOVART son oncle d'autre part. Apport lui : trois cents livres parisis que lui donne son père avec une vache, trois rasières de blé, la récolte de blé à prendre sur cinq cens de terre, une paire de linceuls, deux rasières de fèves et les habits de noces. Elle : deux cents livres parisis qui lui donne sa mère avec une vache, sept cens de terre à labeur à Templeuve, un lit, deux paires de linceuls, la moitié de six cens de blé à récolter en août prochain. Témoins : Jean BONNIER fils de feu Jean laboureur dmt à Avelin et Joseph DELEZENNES fils de feu Jean dmt à Attiches.

2 E 3 / 5173 acte 29 du 27/05/1687 à Templeuve en Pévèle

Marie LEMESRE veuve de feu Henri LEFEBVRE dit DELATTRE dmt à Lille accorde un bail de louage à Louis MAHEL fils de feu Jean laboureur et maréchal dmt à Templeuve en Pévèle pour dix cens et demi de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle des hoirs Mathieu ROUSSEAU, à celle de Jean DUBURCQ, à celle de Jacques DEDAMPS et à celle de André LESPAGNOL, et trois cens de terre à labeur pour soixante-trois livres parisis l'an. Témoins : Martin et Olivier MAHEL père et fils dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 30 du 02/06/1687 à Templeuve en Pévèle

Jean François de LACHAPELLE écuyer seigneur de la Folly dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DUBOIS fils de feu Jean olieur dmt à Templeuve en Pévèle pour dix cens et demi de terre à labeur à Cappelle pour seize florins les trois premières années et vingt florins carolus les suivantes. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Gilles FLINOIS fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5173 acte 31 du 03/06/1687 à Templeuve en Pévèle

Martin DEREGNAUCOURT fils de feu Simon et Antoine FABVAT fils de feu Vincent laboureurs dmt à Cappelle en Pévèle comparant en qualité de tuteurs de Martin et Jean François LEMESRE frères enfants mineurs de feu Antoine et défunte Antoinette DENNETIERE, accordent un bail de louage à Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Cappelle, pour un lieu manoir contenant onze cens d'héritages à Cappelle aboutant à la terre des hoirs Adrien FICHEL, et un cent et demi attenant à celle de Jean DUBERON pour septante-six livres seize sols parisis l'an. Témoins : Gilles FLINOIS fils de feu Jean et Jean Baptiste FICHEL fils de Mathieu laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5173 acte 32 du 03/06/1687 à Templeuve en Pévèle

Martin DEREGNAUCOURT fils de feu Simon et Antoine FABVAT fils de feu Vincent laboureurs dmt à Cappelle en Pévèle comparant en qualité de tuteurs de Martin et Jean François LEMESRE frères enfants mineurs de feu Antoine et défunte Antoinette DENNETIERE, accordent un bail de louage à Jean Baptiste FICHEL fils de Mathieu laboureur dmt à Cappelle, pour huit cens et demi de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Michel DUBUS et Olivier WARTEL, pour quinze florins carolus l'an. Témoins : Martin CASTELAIN fils de Vincent et Gilles FLINOIS fils de feu Jean laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5173 acte 33 du 23/06/1687 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Noël HERBAULT fils de feu Robert et veuf de Marie Catherine LEMESRE dmt à Cappelle en Pévèle d'une part, Marie CARLIER fille de feu Pierre dmt à Cappelle d'autre part. Apport elle : quatre cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Robert DEREGNAUCOURT et à celle de Guillaume DUBUS. Noël HERBAULT promet d'entretenir ses enfants, Jacques François et Aldegonde HERBAULT qu'il a eu de feu Marie Catherine LEMESRE et leur payer en âge de mariage ou d'entrée en religion cent livres parisis chacun. Témoins : Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas dmt à Templeuve en Pévèle et André LESTIENNE fils de Jacques berger dmt à Bersée.

2 E 3 / 5173 acte 34 du 23/06/1687 à Hargerie (Bersée)

Contrat de mariage entre Nicolas DULIEU fils de feu Mathieu d'Auchy dmt chez Monsieur d'HARGERIE d'une part, Marie Françoise de BESTUNE fille de Michel dmt chez d'HARGERIE accompagnée de Madame de MONTIFAUX HARGERIE sa marraine d'autre part. Apport lui : quatre cens d'héritages sur l'échevinage d'Orchies et trois cens de terre à labour. Il déclare avoir chez lui quatre cents florins carolus. Elle : un lieu manoir au bourg de Douai. Témoins : Louis de BONMARCHÉ chevalier seigneur de Montifaux, Hargerie et André LESTIENNE fils de feu Jacques berger de Montifaux.

2 E 3 / 5173 acte 35 du 02/07/1687 à Templeuve en Pévèle

Françoise CARON fille non mariée de feu Michel dmt à Mons en Pévèle pour l'affection qu'elle a pour Michel François et Marie Elisabeth FABVIER frère et sœur enfants en bas âge de Jean Baptiste FABVIER étant galérien et de Catherine DARRAS, leur donne un lieu manoir contenant trois cens d'héritage à Mons en Pévèle aboutant à l'héritage de Jacques PASBECQ et à celui de Mathieu CARON. Témoins : Charles Philippe COUVREUR fils de feu Jacques clerc paroissial de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5173 acte 36 du 10/07/1687 à Templeuve en Pévèle

Mathieu POTTIER fils de feu Mathieu, Vincent, Mathias et Louis POTTIER frères, Marie POTTIER veuve de Pierre DENNETIERE, Antoine CAUDRELIER et Michèle POTTIER sa femme, du nom POTTIER tous frères et sœurs enfants dudit Mathieu premier nommé et héritiers de feu Marguerite CARPENTIER leur mère, dmt tous à Templeuve en Pévèle sauf Vincent à Fretin d'une part, Révérend père Ignace de CUINGHIEN procureur du collège des pères Jésuites d'Armentières, pour mettre fin au différent que ledit révérend avait à l'encontre des premiers comparants et moyennant quinze cent quatre-vingt-neuf livres quatorze sols six deniers provenant du nantissement fait par Mathias POTTIER pour l'achat d'un lieu manoir là où il demeure. Témoins : Alexandre VAN STEENBERGHEM fils de feu Alexandre laboureur et Pierre WAUCQUIER fils de Guillaume dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 37 du 15/07/1687 à Templeuve en Pévèle

Jacques DEREVEAUX maître chirurgien dmt à Cysoing accorde un bail de louage à Philippe CROMBET fils de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle pour douze cens de terre à labour à Cappelle en Pévèle aboutant à celle d'Antoine CASTELAIN et à celle occupée par Gilles WARTEL pour huit livres la première année et cinq les suivantes. Témoins : Pierre DELEBASSE laboureur et Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve y demeurant.

2 E 3 / 5173 acte 38 du 15/07/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre et Philippe CROMBET, Gilles DUBURCQ fils de feu Jean et Jacques DEREVEAUX chirurgien et mari de Marguerite CROMBET dmt Pierre à Fretin, Philippe CROMBET et Gilles DUBURCQ à Templeuve en Pévèle et ledit DEREVEAUX à Cysoing, du nom CROMBET frères et sœur enfants et héritiers de feu Jean et les enfants dudit Gilles DUBURCQ et de défunte Marie Françoise CROMBET, Pierre Gérard et Marguerite Françoise DUBURCQ ont fait le partage des biens dudit feu Jean CROMBET. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Mathieu GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 39 du 16/07/1687 à Lille

Marie LEMESRE veuve de feu Henri LEFEBVRE vivant bailli et receveur de messieurs d'Anchin dmt à Lille, accorde un bail de louage à Pierre CARON fils de Noël notaire dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant trois cens d'héritages à Templeuve à la réserve de la grande chambre et le grenier dessus, la petite écurie et le grenier pareillement dessus pour Marie LEMESRE en user et disposer comme elle le jugera. La demeure et place là où est présentement Jeanne DUVAL veuve de feu Antoine WARTEL, ledit preneur pourra aller cuire au four qui est dans la demeure de ladite Jeanne, pour trente florins carolus de vingt patars chaque florin. Témoins : Simon LE PIPRE écuyer seigneur de la Vallerie dmt à Lille et Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 40 du 19/07/1687 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Martin PIEDENNA fils de feu Jean et veuf de Jeanne BLEUSE dmt à Nomain accompagné de Martin MIRLIER fils de feu Adrien son cousin germain d'une part, Marguerite HORNE fille de Jacques dmt à Cappelle en Pévèle accompagnée de son père d'autre part. Témoins : Jacques SCAMELOT fils de feu Jacques laboureur et Philippe LAIGNEL fils de feu Robert sergent des Dames de Flines dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5173 acte 41 du 20/07/1687 à Templeuve en Pévèle

Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Charles DARRAS fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour les droits de dîmes que le prêtre lève sur la couture des Hauts Colzas, pour vingt et un patagons à l'avenant de huit patars la pièce. Témoins : Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas et Jean DANIEL fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 42 du 27/07/1687 à Templeuve en Pévèle

Martin DEREGNAUCOURT fils de feu Simon et Antoine FABVAT fils de feu Vincent laboureurs dmt à Cappelle en Pévèle comparant en qualité de tuteurs de Martin et Jean François LEMESRE enfants mineurs de feu Antoine et de défunte Antoinette DENNETIERE de Cappelle, accordent un bail de louage à Charles HENNO fils de feu Nicolas laboureur dmt à Cappelle pour cinq cens de terre à labour pour seize livres parisis l'an. Témoins : Jean DESPREZ fils de feu Gaspard et Gilles FLINOIS fils de feu Jean laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5173 acte 43 du 27/07/1687 à Templeuve en Pévèle

Martin DEREGNAUCOURT fils de feu Simon et Antoine FABVAT fils de feu Vincent laboureurs dmt à Cappelle en Pévèle comparant en qualité de tuteurs de Martin et Jean François LEMESRE enfants mineurs de feu Antoine et de défunte Antoinette DENNETIERE de Cappelle, accordent un bail de louage à Adrien VERRONT fils de feu Robert dmt à Cappelle pour cinq cens de terre à labour à Cappelle pour onze livres parisis l'an. Témoins : Jean DESPREZ fils de feu Gaspard et Gilles FLINOIS fils de feu Jean laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5173 acte 44 du 27/07/1687 à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq)

Simon PILLOT fils de feu Pierre maréchal et laboureur dmt à Marcq en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DUBARRE fils de feu Philippe couturier dmt à Marcq pour deux chambres avec greniers dessus et quatre à cinq verges d'héritages à Marcq, pour dix-sept florins l'an. Témoins : Pierre DANIEL fils de feu Jean et Louis CAUDRELIER fils de feu Louis dmt à Marcq.

2 E 3 / 5173 acte 45 du 21/08/1687 à Templeuve en Pévèle

Jean DEREGNAUCOURT prêtre de Bersée accorde un bail de louage avec la permission de Monsieur GENNARD doyen et chanoine de Tournai... dit que son presbytère est contigu d'un cabaret et voudrait le mettre à couvert des bruits et tintamarres provenant dudit cabaret en donnant en arrentement un demi cens à prendre en son presbytère pour y bâtir une petite maison. L'avis rendu le deux juin, permet audit DEREGNAUCOURT de donner en arrentement le demi cens et moyennant la somme de six livres cinq sols de rente annuelle au profit de ladite cure. La lettre a été expédiée signée et contresignée au palais épiscopal de Tournai le quatre juin, signée par GENNARD et apposée du cachet de l'évêque de Tournai, et par Roch DEDEUXVILLE fils de Thomas laboureur dmt à Bersée pour tenir deux cens d'héritages à prendre au presbytère de Bersée, à charge du preneur de faire construire une maison et de rendre six livres cinq sols parisis. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5173 acte 46 du 08/04/1687 à Mérignies

Arnould MARGA fils de feu Antoine laboureur âgé de quatre-vingt ans, Jacques CROMBET fils de feu Jean âgé de cinquante-trois ans et Toussaint WARTEL fils de feu Anselme âgé de cinquante-deux ans, laboureurs dmt à Mérignies ont déclaré par serment que Anne FICHEL fille de feu Jacques et femme de Gaspard BLONDEAU dmt à Bersée est la sœur de Pierre FICHEL décédé à Ypres et ledit Jacques son père a délaissé trois enfants qu'il a eu en légitime mariage avec feu Elisabeth MOLLET, à savoir : ladite Anne, Pierre et Charles FICHEL sans plus, et dont l'héritier dudit Charles est Hubert FICHEL jeune homme à marier de plus de vingt-cinq ans dmt à Ennevelin.

Gaspard BLONDEAU et ladite Anne FICHEL ont donné procuration spéciale à Jean Baptiste et Marie BLONDEAU fils dudit Gaspard et Anne FICHEL pour se transporter à Ypres pour vider la maison mortuaire dudit Pierre FICHEL et vendre tous les biens et en recevoir les deniers. Témoins : Pierre DUTRIEU lieutenant de Mérignies y dmt et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5173 acte 47 du 03/09/1687 à Tourmignies

Marie Françoise LEBLANC baronne de Bailleul, dame de Meurchin et veuve de Jean d'ASSIGNIES seigneur de Latourelle, ayant eu communication du contrat de vente passé devant Alexandre PETIT notaire, du fief et seigneurie du Marez par Philippe DUBOIS son procureur après surenchères de François DISCART, a déclaré approuver. Témoins : Jean et François CAMBIER fils de feu Michel dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5173 acte 48 du 20/07/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur échoppier dmt à Templeuve en Pévèle et Marguerite WARTEL sa femme se déclarent procureurs spéciaux pour l'un et l'autre pour vendre leurs biens et héritages au profit de Marie CARON veuve de Henri ROBERT seigneur de Vertain, Quesnoy, Mollier et Tertre, dmt à Lille, la somme de trente florins carolus de rente héritière au rachat de six cents florins qu'ils déclarent avoir reçu d'elle. Par devant les notaires.

2 E 3 / 5173 acte 49 du 30/11/1687 à Templeuve en Pévèle

Anne GROU veuve de Gilles DELANNOY, Antoine BASIN fils de feu Jean et Catherine DELANNOY sa femme dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu à Nicolas VASSEUR fils de Noël dmt à Nomain un lieu manoir contenant deux cens trois quartiers et demi d'héritages à Cappelle en Pévèle pour un gros et principal de cent soixante florins dix patars. Témoins : Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas laboureur et Ambroise LESTRIEU fils de Pierre dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 50 du 28/12/1687 à Templeuve en Pévèle

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron dudit lieu a déclaré avoir nommé Martin COCQUEAU son procureur spécial pour reconnaître exécutoire par lui et ses biens, deux lettres de rente héritière l'une en date du 26 avril 1622 au profit de Marguerite de PATYE de trente-trois florins six patars huit deniers par an au rachat de six cents florins ladite lettre a été reconnue exécutoire par Françoise LEBLANC veuve avec enfants de Jean d'ASSIGNIES chevalier seigneur du lieu Latourelle, l'autre date du 20 juin 1639 qui oblige Françoise LEBLANC veuve d'Antoine DUBOSQUEL au profit de Marguerite de PATYE fille non mariée de feu François écuyer, en la somme de cent florins par an au rachat de deux mille florins. Témoins : Pierre CAMBIER fils de Jean serviteur au seigneur d'Assignies et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5173 acte 51 du 10/03/1687 à Mérignies

Louis François de TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, La Broye, Comproye et Anne Marie de LOGENHAGEN dame d'Inghelant, Deffremaux, Warengien, Pouillierie, Lauvergne, par l'intervention de ses plus proches parents et amis tels Paul DE LAPORTE chevalier seigneur de la Barratrie, Isbergue, et oncle de ladite comparante et Don Maximilien de TENREMONDE religieux germain du comparant, après avoir révoqué toutes donations qu'ils pouvaient avoir fait, on déclaré qu'après leur trépas succède par préciput Paul Louis de TENREMONDE leur fils aîné de :

Le fief de Lannoy constitué de dix-huit bonniers cinq cens d'héritages avec le château, bassecour, colombier et autres édifices

Divers chapons de blé et avoine qui lèvent sur divers héritages à Mérignies

Un village à clocher en vingt bonniers d'héritages en plusieurs pièces que la seigneurie lève tous les ans cent douze sols onze deniers, dix sept chapons et demi, sept pouille et cent dix rasières d'avoine

Le fief et cense de le Marcq constitué d'un château, granges, étables et autres édifices contenant quinze bonniers d'héritages à Mérignies tenus de la seigneurie de Tourmignies, il jouira de deux bonniers de terre à labour à Avelin.

Le fief du Dauphin constitué de quatorze bonniers d'héritages à Mérignies tenus en fief de la seigneurie de Bergaut à Raimbeaucourt.

Le fief du Bocail constitué de huit bonnier à Mérignies

Quatre fiefs de terre contenant un bonnier de terre à labour à Mérignies tenus du prince DESPINOY à cause de la seigneurie du Metz.

Une motte avec un moulin à vent à Mérignies avec la maison, grange et autres édifices où demeure Jean THIBAULT meunier.

Deux bonniers à Mérignies tenus de la seigneurie de Gaillarderie occupés par Philippe CAUDRELIER que les comparants ont acquis par décret, de Jacques Claude et Marie VINCENT.

Un lieu et maison occupés par Jean DOBY avec les terres dont il jouit conformément à son bail à Mérignies.

Le fief et seigneurie de La Broye à Ennevelin constitué de vingt-quatre cens en partie à Avelin occupés par Michel DUBURCQ, et partie à Ennevelin occupée par Antoine DUBUS pour laquelle se lève tous les ans trente-six rasières d'avoine, vingt-quatre chapons, et quatre rasières de froment et quelque argent.

Une maison avec grange et étable et autres édifices contenant quatre bonniers sept cens d'héritages occupés par Paul CANTEL, Guillaume et Nicolas BOUCHER le tout tenu des Dames de Flines.

Vingt-quatre cens de terre à labour occupés par Jean CHRESTIEN à Ennevelin tenus de la seigneurie du Rosuel.

Une grande maison et héritages à Lille proche de la porte de Notre Dame, occupée par la veuve Toussaint MAES

Trois bassins et esquier d'argent, six chandeliers, deux réchauds, deux soucoupes marquées aux armes DE TENREMONDE et LOGENHAGEN

Un calice d'argent servant à la chapelle du château de Mérignies.

Toutes les pièces d'argenterie pouvant valoir mille patagons.

Une tapisserie d'hauteslisse avec les armes DE LOGENHAGEN servant dans la grande salle du château de Mérignies.

S'il vient à décéder sans enfant les biens retourneront à Louis François de TENREMONDE son frère cadet.

A Louis François de TENREMONDE il appartiendra après le trépas respectif de des parents le fief et seigneurie d'Inghelant à Neuvéglise (Nieuwkerke), appendances et dépendances avec une belle cense, grange, étables et autres édifices contenant quinze bonniers trois cens.

Une demi fourche de dîmes qui se lève à Neuve Eglise (Neuwkerke)

Cinquante-sept mesures de terre à Merville avec le château, tenus des chanoines de Saint-Amé à Douai, occupé par Claude WALQUENAR dmt à Merville.

Témoins : Philippe DEROUBAIX fils de Jean et Gaspard PHILIPPE fils d'Adrien serviteurs audit seigneur et dame comparants.

2 E 3 / 5173 acte 52 du 01/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre LELEU fils de Jean dmt à Pont-à-Râches (Râches) accorde un bail de louage à Martin DE FROMONT fils de Charles manouvrier dmt à Cappelle en Pévèle pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Cappelle aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Pierre MILLIER et à celui de Jean WAUCQUIER pour vingt livres parisis l'an. Témoins : Jean François GROU fils de feu Michel dmt à Cappelle et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5173 acte 53 du 03/09/1687 à Tourmignies

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron et seigneur dudit lieu Latourelle accorde un bail de louage à Joseph HAUEL fils de Valentin laboureur dmt à Tourmignies pour quatre cens de terre à labeur à Tourmignies pour huit florins carolus l'an. Témoins : Toussaint DUPRETZ fils de feu Mathias serviteur du seigneur et Gilles TOURMIGNIES fils de feu Noël dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5173 acte 54 du 04/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE NOIRCARME baron de Mingoal, procureur spécial de Charles de MONNEL écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, Drumez dmt à la Grurie à Templeuve en Pévèle, accorde un bail de louage à Martin DELEZENNES fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Philippe DUBURCQ pour cinq livres dix sols l'an. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Charles DENGREMONT fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 55 du 04/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE NOIRCARME baron de Mingoal, procureur spécial de Charles de MONNEL écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, Drumez dmt à la Grurie à Templeuve en Pévèle, accorde un bail de louage à Martin DELEZENNES fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve pour vingt-sept cens de terre à labeur à Templeuve pour cent cinquante-trois livres dix sols parisis l'an. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Charles DENGREMONT fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 56 du 04/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE NOIRCARME baron de Mingoal, procureur spécial de Charles de MONNEL écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, Drumez dmt à la Grurie à Templeuve en Pévèle, accorde un bail de louage à Louis MAHEL fils de feu Jean maréchal dmt à Templeuve pour onze cens de terre à labeur aboutant à celle des veuve et hoirs Jean DARRAS pour soixante livres dix sols parisis l'an. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Charles DENGREMONT fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 57 du 04/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE NOIRCARME baron de Mingoval, procureur spécial de Charles de MONNEL écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, Drumez dmt à la Grurie à Templeuve en Pévèle, accorde un bail de louage à Jean BONNIER fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens d'héritages et deux cens de prairie aboutant à la terre de Jean CROMBET pour trente livres parisis l'an. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Charles DENGREMONT fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 58 du 04/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE NOIRCARME baron de Mingoval, procureur spécial de Charles de MONNEL écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, Drumez dmt à la Grurie à Templeuve en Pévèle, accorde un bail de louage à Antoine BONNIER fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve pour treize cens de terre à labour à Templeuve pour cinq livres dix sols parisis pour chaque cens l'an. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Charles DENGREMONT fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 59 du 04/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE NOIRCARME baron de Mingoval, procureur spécial de Charles de MONNEL écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, Drumez dmt à la Grurie à Templeuve en Pévèle, accorde un bail de louage à Catherine DELEZENNES veuve de Martin MINNET dmt à Templeuve pour huit cens de terre à labour à prendre à l'encontre de Noël DOYE à Templeuve pour quarante-six livres quinze sols parisis l'an. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Charles DENGREMONT fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 60 du 04/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE NOIRCARME baron de Mingoval, procureur spécial de Charles de MONNEL écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, Drumez dmt à la Grurie à Templeuve en Pévèle, accorde un bail de louage à Charles DENGREMONT fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour treize cens de terre à labour à Templeuve pour cinq livres dix sols parisis chaque cens. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Louis MAHEL maréchal dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 61 du 04/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE NOIRCARME baron de Mingoval, procureur spécial de Charles de MONNEL écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, Drumez dmt à la Grurie à Templeuve en Pévèle, accorde un bail de louage à Noël DOYE fils de feu Antoine soyeur dmt à Templeuve pour huit cens et demi de terre à labour à prendre en dix cens à l'encontre de Catherine DELEZENNES veuve de Martin MINNET à Templeuve pour quarante-six livres parisis. Témoins : Charles Joseph de SAINTE ALDEGONDE et François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 62 du 22/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Anne VILLETTE fille non mariée de feu Pierre dmt à Ennevelin accorde un bail de louage à Martin ROGIN fils de feu Martin laboureur et couvreur dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant deux cens un quartron et huit verges d'héritage à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Olivier LECLERCQ, à celui des veuve et hoirs Pierre WAUCQUIER et à celui de Mathieu ROGIER pour trente-huit livres parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5173 acte 63 du 29/09/1687 à Templeuve en Pévèle

Gilles WARTEL fils d'Antoine marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Antoine Claude FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail de louage à Louis MAHEL fils de feu Jean maréchal dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labeur à Templeuve qu'a occupés Marguerite BONNIER pour vingt-deux livres la première année, et seize les suivantes. Témoins : Martin MAHEL fils de feu Jean et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 64 du 04/10/1687 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Pierre DESCAMPS fils de Mathieu dmt à Mérignies d'une part, Marie MARTIN fille de feu Nicolas dmt à Bersée, accompagnée de Philippote DUBUS sa mère d'autre part. Apport elle : cent livres parisis que lui livre sa mère et les meubles qu'elle trouvera à son trépas. Témoins : Charles CAMU fils de feu Amand dmt à Mérignies et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5173 acte 65 du 13/10/1687 à Templeuve en Pévèle

Louis BERNARD fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Marguerite CASTELAIN fille de Michel dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages à Templeuve pour trente-six livres l'an. Témoins : Louis Eloi ROUSSEAU fils de Jean et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 66 du 28/10/1687 à Templeuve en Pévèle

Etienne MARTEAU fils de feu Jean laboureur dmt à Bersée accorde un bail de louage à Pierre DUHEM fils de feu Denis dmt à Cappelle en Pévèle pour un lieu manoir contenant dix cens d'héritages à Cappelle aboutant à la terre du prince de ROBEQC et à la terre de Jean DESMONS pour dix patacons. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5173 acte 67 du 20/11/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre WARTEL fils de Jean dit Clarette pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Antoine Claude FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail de louage à Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon pour trois cens d'héritages prairie qu'a occupés Gilles WARTEL à Templeuve attenant à celui de Michel WAUCQUIER et la terre des hoirs François MINNET, pour neuf livres parisis l'an avec la caution de Martin DUBURCQ. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5173 acte 68 du 20/11/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre WARTEL fils de Jean dit Clarette pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Antoine Claude FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail de louage à Martin DUBURCQ fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve pour huit cens de terre à labeur à Mérignies pour vingt-huit livres parisis l'an avec la caution de Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5173 acte 69 du 20/11/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre WARTEL fils de Jean dit Clarette pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Antoine Claude FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail de louage à Louis DELEZENNES fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour un cent et demi de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle d'Olivier WARTEL fils de feu David pour six livres parisis l'an. Témoins : Martin DUBURCQ fils de feu Mathieu et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 70 du 20/11/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre WARTEL fils de Jean dit Clarette pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Antoine Claude FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail de louage à Gilles DUFLOS fils de feu Noël laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labeur à Mérignies pour dix livres parisis l'an avec la caution de Jean ROUSSEAU fils de Louis dmt à Templeuve. Témoins : Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 71 du 20/11/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre WARTEL fils de Jean dit Clarette pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Antoine Claude FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail de louage à Louis PASQUIER fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve pour trois cens un quartron et demi d'héritages à Templeuve aboutant à la terre de Jean ZECQUEBOIS et à celle de François WARTEL pour dix-neuf livres dix sols parisis l'an avec la caution de Jean ROUSSEAU fils de Louis. Témoins : Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 72 du 23/11/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre WARTEL fils de Jean dit Clarette pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre et Antoine Claude FICHEL lieutenant de Templeuve, accorde un bail de louage à Charles DARRAS fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve pour vingt-deux cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs Mathieu BERNARD, de Jean DUBOIS, de Pierre LECAT pour cent vingt-quatre livres parisis l'an avec la caution d'Hélène CHUFFART veuve de Jean GAHIDE dmt à Templeuve. Témoins : Pierre DELEZENNES fils d'Antoine couvreur de paille et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 73 du 23/11/1687 à Templeuve en Pévèle

Toussaint BERNARD fils de feu Pierre laboureur dmt à Bersée accorde un bail de louage à Nicolas DULIEU fils de feu Mathieu dmt à Cappelle en Pévèle pour neuf cens de terre à labeur à Bersée pour trente livres parisis l'an. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Philippe laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 74 du 06/12/1687 à Templeuve en Pévèle

François WARTEL fils d'Antoine laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean HERBAULT fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve pour deux cens et demi de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Mathieu ROGIER et à celle de Louis GODIN, pour quinze livres parisis l'an. Témoins : Gilles WARTEL fils d'Antoine laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5173 acte 75 du 14/12/1687 à Templeuve en Pévèle

Gérard DUBOIS fils de feu Philippe laboureur et couturier dmt à Templeuve en Pévèle baille un avant cense par le consentement de Pierre CROMBET fils de feu Jean dmt à Fretin de huit cens de terre à labeur à Genech et contre échange de Gérard CABIT fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve qui baille au dit Gérard DUBOIS cinq cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle de Jeanne FROIDURE et à celle de Louis BERNARD. Témoins : Vincent CASTELAIN et Philippe CROMBET laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 76 du 14/12/1687 à Templeuve en Pévèle

Pierre CROMBET fils de feu Jean laboureur dmt à Fretin accorde un bail de louage à Gérard DUBOIS fils de feu Philippe laboureur et couturier dmt à Templeuve en Pévèle pour huit cens de terre à labeur à Genech pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : Vincent CASTELAIN fils de feu Martin et Philippe CROMBET fils de feu Jean laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5173 acte 77 du 22/10/1687 à Wattignies

Théodore DASSONVILLE fils de feu Mathieu laboureur dmt à Wattignies comparant, a déclaré qu'il aurait par instrument passé par devant Jean LEFRANCQ notaire royal de la résidence... par devant témoins le pénultième de juin 1686 donné... à Pierre DASSONVILLE fils de feu Jean son neveu dmt à Fromelles... au cas où son dit neveu viendrait à mourir avant le comparant... stipulant la jouissance de tous les biens meublés réputés immuables or et argent qu'il aurait délaissés à son trépas... Témoins : François CARON fils du notaire et Antoine DUPETIT manouvrier dmt au dit lieu.

2 E 3 / 5174 acte 1 du 25/05/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jean DUBURCQ fils de feu Gilles, Marie HERBAULT sa femme, Michel FICHEL, Nicolas DELEBASSE, Philippe CROMBET et Michel DUBOIS oncles et tuteurs de Mathieu, Vincent et Marie Péronne HERBAULT, du nom HERBAULT tous frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Jean et de défunte Anne OLIVIER dmt à Ennevelin font le partage. Témoins : Jean DUBOIS fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve et Philippe DEBUCHY fils de feu Jean laboureur dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5174 acte 2 du 13/05/1688 à Templeuve en Pévèle.

Michel WAUCQUIER fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve en Pévèle curateur commis aux biens délaissés par le trépas de Michel WAUCQUIER et de Barbe WARTEL ses parents, déclare avoir vendu par mise à prix et enchères à Charles PIETIN fils de feu Simon sergent de la seigneurie de Bonnance à Templeuve, un cent trois quartrons de terre à labour à Genech pour un gros et principal de cent vingt livres parisis. Témoins : Gérard PASQUIER fils de feu Jacques laboureur et Mathieu DELEBASSE sergent de Templeuve y dmt.

2 E 3 / 5174 acte 3 du 14/04/1688 à Templeuve en Pévèle.

Marie DUFOSSE femme et procuratrice de Sébastien DUVAUCHEL son mari dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Gilles CROMBET fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve, un lieu manoir contenant huit cens d'héritages à Templeuve pour un gros et principal de onze cent cinquante-quatre livres parisis. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 4 du 28/06/1688 à Mérignies.

Marie Jeanne DEFRESNE procuratrice de Philippe PERIN son mari seigneur de Saint Martin dmt à Arras, présente au château de Mérignies, accorde un bail de louage à Pierre et Joseph WARTELLE frères et fils de Toussaint dmt à Mérignies, pour un lieu manoir contenant quatorze cens d'héritages à Mérignies pour sept livres l'an. Témoins : Louis François de TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labbroy et Camproy dmt à Mérignies et Pierre LELIEVRE fils de Grégoire dmt à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5174 acte 5 du 08/07/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jean Baptiste MULIER fils de Jacques cordonnier et Marie MESENT dmt à Templeuve en Pévèle se sont donnés pouvoir pour vendre par mise à prix ou à main ferme quatre cens de terre labourable à Cysoing. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5174 acte 6 du 10/08/1688 à Templeuve en Pévèle.

Anne DENGREMONT veuve d'Olivier LEFEBVRE dmt à Templeuve en Pévèle a déclaré avoir vendu par mise à prix et enchères à Françoise DUBURCQ veuve de Sébastien MILLIER dmt à Templeuve, un lieu manoir contenant un cent trois quartrons et planté d'arbres fruitiers à Templeuve, à la réserve d'un poirier dont Nicolas DENGREMONT frère de la vendeuse, possède la moitié, et pour un gros et principal de quatre cents livres parisis. Témoins : François WARTEL fils de feu Jean bailli de la Grurie et Antoine DOYE fils de Noël dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 7 du 08/04/1688 à Templeuve en Pévèle.

Louis CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur dmt à Marcq en Pévèle paie à Elisabeth DUTILLOEUL veuve de Charles LEMESRE dmt à Ennevelin et à Henri DESCATOIRE fils de feu Gérard boucher et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, la somme de cent trente livres que leur doit Alexandre CAUDRELIER son fils pour des biens meublés et bestiaux qu'il leur a achetés. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 8 du 10/08/1688 à Templeuve en Pévèle.

Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur et brasseur dmt à Templeuve en Pévèle et François WAUCQUIER sa femme ont déclaré avoir vendu à Philippe DUBUS fils de Laurent laboureur dmt à Cappelle en Pévèle quatre cens et demi d'héritages à Templeuve, pour un gros et principal de deux cents florins carolus à payer prestement cinquante florins, et le reste, l'acheteur retient à sa charge une lettre et rente héritière d'un principal de cent cinquante florins obligeant Philippe DELEDOEULLE fils de Jean dmt à Auchy. Témoins : Quentin DELEPLANQUE fils de feu Jean hostelier dmt à Cappelle et Mathieu GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 9 du 24/05/1688 à Templeuve en Pévèle.

Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur et brasseur dmt à Templeuve en Pévèle reconnaît devoir la somme de cent florins carolus aux religieuses de l'abbaye des Pretz à Douai qu'accepte François POUTRAIN bailli et receveur des religieuses. Témoins : Antoine DUHEM fils de feu Antoine sergent de Canchomprez et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 10 du 01/06/1688 à Tourmignies.

Catherine DESCLOCQUEMAND veuve de Michel VERDIERE, Marc Antoine et Antoinette VERDIERE frère et sœur ses enfants dmt à Tourmignies ont vendu à Jean François VERDIERE fils de François de libre condition, dix cens de terre à labour à Tourmignies aboutant à celle de François ISAMBART pour un gros et principal de deux cent cinquante florins carolus. Témoins : Pierre PENNEQUIN bailli d'Assignies et Joseph HAUET fils de Valentin laboureur dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5174 acte 11 du 21/10/1688 à Templeuve en Pévèle.

Pasquier DEPIENNE fils de feu Antoine couvreur de paille et Marie DELECOURT sa femme dmt à Fretin ont déclaré avoir vendu à Philippe WARTEL fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle deux cens d'héritages à Templeuve aboutant à celui de François VERNIER par sa femme Madeleine WAUCQUIER, pour un gros et principal de cent soixante quinze florins carolus avec la caution de Jean BONNIER fils de feu Thomas. Témoins : Nicolas DELEZENNES fils de feu Mathieu et Jean ROUSSEAU fils de feu Louis dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 12 du 25/05/1688 à Templeuve en Pévèle.

Antoine FABVAT fils de feu Vincent et Anne DUBUS sa femme dmt à Cappelle en Pévèle ont déclaré avoir vendu à Olivier BALLETT fils de feu Jean laboureur dmt à Bersée, trois cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Florent FABVIER et à celle de Pierre LAIGNEL pour un gros et principal de cent florins carolus. Témoins : Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 13 du 18/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESPREZ laboureur dmt à Cappelle en Pévèle procureur spécial de Philippe DUBUS, Pierre GROU, Catherine DESPREZ veuve de Michel LEMESRE, et Pierre WARTEL pauvriseur de Templeuve aussi comparant, qui a déclaré qu'au mois de février 1687 il se serait fondé en plainte au siège du baillage de Lille et fait saisir par Philippe DUPONT sergent dudit baillage, le fond et l'aveusture de dix-sept cens de terre à labour à Cappelle appartenant à Jean DUBERON négociant à Lille chargé annuellement de rente foncière vers ladite pauvreté de six rasières d'avoine en paiement de trois cent treize livres dix sols. Témoins : Jean ROGIER fils de feu Louis et Jean DUBURCQ fils de feu Jean laboureurs dmt à Templeuve.

Le 27 Juin 1687 à Cappelle en Pévèle.

Les soussignés Philippe DUBUS, Pierre GROU et la veuve de Michel LEMESRE autorisent Jean DESPREZ à traiter avec les pauvresseurs de l'église de Templeuve pour les arriérages qu'ils prétendent d'une sous-rente sur des terres qu'ils occupent, appartenant à DUBERON, s'obligeant de payer la somme dont il sera convenu en proportion de ce que chacun tient de terre et étant obligé d'acquitter ladite sous-rente. Témoins : François DUBERON et Nicolas ROUSE.

2 E 3 / 5174 acte 14 du 14/12/1688 à Templeuve en Pévèle.

Nicolas DELECOURT fils de feu Antoine censier et laboureur dmt à Ennevelin a déclaré que moyennant cinq cent cinquante-six livres dix-huit sols parisis que Jacques DELINSEL dmt aussi à Ennevelin s'est obligé et payé au nom dudit DELECOURT, cent vingt livres à Philippe LEGRAND fils de feu Adrien laboureur dmt à Bouvignies, vingt-quatre livres à Toussaint WARTEL dmt à Templeuve en Pévèle, seize livres à Denis HAVET dmt à Ennevelin, quarante-huit livres au receveur de l'abbaye de Phalempin pour arriérage de rentes seigneuriales, et le surplus à Monsieur THERY dmt à Douai, à Monsieur DESPATURES et à Monsieur TAVERNE procureur à Lille pour paiement d'arriérage et rendage que ledit DELECOURT leur doit et que pour paiement il a vendu les meubles étant en sa maison à savoir : un grand coffre pour douze livres, une vieille garde-robe, une armoire, un banc à coffre, un saloir pour dix-huit livres, un lit, oreiller et couverture pour quarante-huit livres, quatre paires de linceuls d'étope pour douze livres, deux chaudrons et un chaudron de brasseur pour quarante-huit livres, cinq seaux à bonde de fer et trois à cercle blanc pour treize livres, quatorze plats et un petit pot de galet, un pot de pierre et autres menutes servant au ménage pour douze livres, deux tables pour sept livres, deux havots, un gilloir pour seize livres, des ustensiles nécessaires à la boulangerie pour quatre livres, un tonneau à battre le beurre, deux cuvelles pour neuf livres, neuf sacs pour treize livres et la récolte de blé poussant sur deux bonniers pour deux cent trente livres dix-huit sols, et celle poussant sur un bonnier et huit cens de terre pour cent vingt-deux livres. Par devant Noël et Pierre CARON notaires à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5174 acte 15 du 17/12/1688 à Templeuve en Pévèle.

Philippe LAIGNEL fils de Pierre dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir vendu à Guillaume LAIGNEL fils de Pierre dmt aussi à Cappelle, trois cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de la veuve Charles DESCATOIRE et à celle de Jean Baptiste François POUTRAIN pour un gros et principal de dix-huit livres de six florins carolus chacune. Témoins : Bonaventure DORCHIES fils de Gabriel dmt à Cappelle et Jean DUBREUCQ fils de feu Antoine dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5174 acte 16 du 12/01/1688 à Templeuve en Pévèle.

Michel DUBUS fils de feu Noël laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré devoir douze livres de six florins carolus chacune à Jean DUBERON négociant dmt à Lille prêtées à diverse fois, que Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur dmt à Cappelle accepte au nom dudit DUBERON. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 17 du 15/02/1688 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DUBUS fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré devoir cent quatre-vingt-seize livres parisis à Jean DUBERON négociant dmt à Lille prêtées pour affaire urgente, que Jean DESPREZ fils de feu Gaspard laboureur dmt à Cappelle accepte au nom dudit DUBERON. Témoins : Pierre CROMBET fils de feu Adrien laboureur dmt à Templeuve et Antoine CARRE fils feu Noël laboureur à Genech.

2 E 3 / 5174 acte 18 du 10/01/1688 à Templeuve en Pévèle.

Pierre CAUDRELIER fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Charles DARRAS fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve pour deux cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à celui de Jean DENNETIERE pour onze livres parisis l'an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Jean DESCARPENTRIES fils de feu Antoine gorlier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 19 du 15/01/1688 à Templeuve en Pévèle.

Mathieu TRACHET fils de feu Pierre laboureur dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Jean Baptiste FRY fils de feu Nicolas dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant un cent et trois quartrons d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Martin DELEZENNES et à celui de Nicolas DENGREMONT pour vingt-neuf livres parisis l'an. Témoins : Allard et Nicolas DENGREMONT frères dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 20 du 18/01/1688 à Templeuve en Pévèle.

Françoise DUBURCQ veuve de Jean CABIT dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à André MINNET fils de Mathieu laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jacques CAUDRELIER et à celle de Mathieu MOLLET pour vingt-deux livres dix sols parisis l'an. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 21 du 01/02/1688 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Georges DESMONS fils de feu Arnould dmt à Avelin accompagné de Claire DUWIN sa mère, de François DESMONS son oncle et de Pierre DUWIN son oncle d'une part, Marie DUBUS fille de feu Pierre dmt à Cappelle en Pévèle accompagnée de Suzanne FAVAT sa mère, d'Antoine FAVAT son oncle d'autre part. Apport lui : cent florins carolus que lui donne sa mère. Elle : un lieu manoir que lui donne sa mère contenant quatre cens d'héritages à Cappelle, quatre cens de terre à labour à Bersée, un lit et les habits de noce. Témoins : Alphonse LEQUIN laboureur dmt à Avelin et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 22 du 27/02/1688 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Adrien DELEPLANCQUE fils de feu Jean et veuf de Marie DUBUS, dmt à Cappelle en Pévèle d'une part, Jeanne DEFROMONT fille de Charles dmt à Cappelle d'autre part. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 23 du 15/03/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jean DUTRIEU fils de feu Antoine manouvrier dmt à Bersée accorde un bail de louage à Martin DEFROMONT fils de Charles et à Antoine BAUDIN fils de feu Louis dmt tous deux à Cappelle en Pévèle pour six cens et demi de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Mathieu DEMESSINES et à celle de Me Paul SELLIER pour dix-sept livres quatre sols parisis l'an. Témoins : Ambroise LESTRIEU fils de Pierre et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 24 du 27/03/1688 à Templeuve en Pévèle.

François VERNIER et Madeleine WAUCQUIER sa femme veuve auparavant de Gilles DUBURCQ, Jean DUBURCQ et Marie DUBURCQ sa femme, Jean DUBURCQ fils de feu Gilles, Philippe DUBURCQ et Valentin WARTEL tuteurs de Marie Thérèse DUBURCQ fille de feu Gilles, font le partage des biens délaissés par le trépas dudit Gilles DUBURCQ. A Jean DUBURCQ et Marie DUBURCQ sa femme il appartiendra sept cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jacques DEDAMPS par sa femme Marie Françoise DEREVEAUX sa femme, à celle des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE, et celle des hoirs Mathieu ROUSSEAU, item trois quartrons à Templeuve aboutant à celle de Gérard CABIT, à celle de Jeanne DEPIENNE et à celle occupée par Henri DEVERNAY, item deux cens trois quartrons d'héritages prairie. A Jean DUBURCQ fils de feu Gilles il appartiendra la moitié d'un lieu manoir contenant douze cens d'héritages à Templeuve à prendre à l'encontre de Marie Thérèse

DUBURCQ sa sœur, item quatre cens de terre à labour à prendre aussi à son encontre. A Marie Thérèse DUBURCQ il appartiendra l'autre moitié d'un lieu manoir, item deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean BONNIER et à celle de Jean Philippe SIX, item cinq cens et un demi quartron de terre à labour aboutant à celle d'Olivier WARTEL fils de feu Jean et à celle d'Olivier WARTEL fils de feu David. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin et Jean DUBOIS fils de feu Philippe tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 25 du 05/04/1688 à Templeuve en Pévèle.

Mathieu et Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques, Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas et Jeanne DELEBASSE sa femme, Pierre CAMELOT fils de feu Marin et Antoinette DELEBASSE sa femme, Jean DESCARPENTRIES et Catherine DELEBASSE sa femme, du nom DELEBASSE sont frères et sœurs enfants et héritiers de feu Jacques et de défunte Gillette MARTINACHE dmt à Templeuve en Pévèle sauf lesdits CAMELOT et sa femme à Genech font le partage des biens. A Mathieu DELEBASSE il appartiendra six cens de terre à labour à Genech aboutant à celle d'Allard RAAS et à celle de Toussaint DENOEUUVILLE, et à celle occupée par André NIELLE. A Pierre DELEBASSE il appartiendra dix cens de terre à labour à Genech aboutant à celle de Jean BALLEET, à celle de Pierre MARTINACHE et à celle occupée par Jean DARRAS. A Pierre CAMELOT et Antoinette DELEBASSE il appartiendra un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages. A Jean DESCARPENTRIES et Catherine DELEBASSE il appartiendra un lieu manoir contenant un demi cens d'héritage à Templeuve là où ils résident présentement et à condition qu'ils laissent jouir Pierre LESTRIEU et Jeanne DELEBASSE sa femme en la maison là où ils demeurent présentement et leur vie durant sans aucun rendage. Leur part étant plus grande, ils devront également leur payer septante deux livres parisis, ainsi que quatre cent cinquante livres à répartir à Mathieu et Pierre DELEBASSE, Pierre CAMELOT et Antoinette DELABASSE. Ils prendront également à leur charge les lettres de rente au profit de François POLLETTE dmt à Lille, au profit d'Olivier WARTEL fils de feu Jean, et au profit des communs pauvres de Templeuve. Pierre CAMELOT et Antoinette DELEBASSE paieront à Mathieu et Pierre cent livres parisis chacun. Témoins : Pierre François et Mathieu GAHIDE frères et fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 26 du 20/04/1688 à Templeuve en Pévèle.

Philippe FLINOIS fils de feu Antoine manouvrier dmt à Ennevelin accorde un bail de louage à Gérard BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour trois cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Philippe DEBUCHY, à celle de Louis WARTEL, à celle de Simon VERNIER et à celle occupée par Allard CHOCQUET pour douze livres parisis l'an. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 27 du 22/04/1688 à Cappelle en Pévèle.

Philippe WARTEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Marie Marguerite WARTEAU fille de libre condition et émancipée dmt à Cappelle pour une maison contenant dix cens de terre à labour et quatorze cens et demi de terre aussi à labour pour trente-six florins carolus de vingt patars chacun. Témoins : Martin CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Cappelle et Jean Baptiste BLONDEAU fils de feu Simon manouvrier dmt à Bersée.

2 E 3 / 5174 acte 28 du 01/05/1688 à Cappelle en Pévèle.

Contrat de mariage entre Mathieu TRACHET fils de feu Pierre et veuf de Marie DENGREMONT dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de Pasquier BENOIT son beau-frère d'une part, Ernestine DUBUS fille de feu Philippe accompagnée de Anne DEMUN sa mère, d'Antoine DUBUS son frère et d'Antoine DEMUN son oncle d'autre part. Apport elle : une vache que lui donne sa mère, la récolte de quatre cens de blé vert. Témoins : Jean François de LA CHAPELLE écuyer seigneur de la Folly et Charles LORTHIOIR fils de feu Jacques hôte et laboureur dmt à Cappelle. (Similitude de la mariée avec l'acte 32 du 17/05)

2 E 3 / 5174 acte 29 du 01/05/1688 à Cappelle en Pévèle.

Jeanne DARRAS veuve en dernière noce de Robert DEREGNAUCOURT et auparavant d'Adrien DESPREZ dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine DOIGNIES fils de Jean manouvrier dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Templeuve aboutant à la terre des veuve et hoirs Jacques DELEZENNE et à celle des hoirs Gérard FRY pour trente-quatre livres parisis l'an. Témoins : Nicolas DANIEL fils de feu Géry chaudronnier dmt à Louvil et Jean CARLIER fils de Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5174 acte 30 du 01/05/1688 à Cappelle en Pévèle.

Jeanne DARRAS veuve en dernière noce de Robert DEREGNAUCOURT dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Pierre DARRAS fils de feu Allard laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour six cens de terre à labour à Templeuve pour trente-sept livres dix sols parisis l'an. Témoins : Nicolas DANIEL fils de feu Géry chaudronnier dmt à Louvil et Jean CARLIER fils de Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5174 acte 31 du 01/05/1688 à Cappelle en Pévèle.

Jeanne DARRAS veuve en dernière noce de Robert DEREGNAUCOURT et auparavant d'Adrien DESPREZ dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Pierre PASQUIER fils de feu Denis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour huit cens de terre à labour à Templeuve pour quarante livres parisis l'an. Témoins : Nicolas DANIEL fils de feu Géry chaudronnier dmt à Louvil et Jean CARLIER fils de Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5174 acte 32 du 17/05/1688 à Cappelle en Pévèle.

Contrat de mariage entre Jean Baptiste DEHELLIN fils de Jean berger dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de son père d'une part, d'Ernestine DUBUS fille de feu Philippe, accompagnée d'Anne DEMUN sa mère, d'Antoine DUBUS son frère et d'Antoine DEMUN son oncle d'autre part. Apport lui : trois cent cinquante livres parisis. Elle : une vache que lui donne sa mère et la récolte de blé vert sur quatre cens, un lit et les habits de noce. Témoins : Charles LORTHIOIR hôte dmt à Cappelle et Jean Baptiste HERBAULT fils d'Antoine dmt à Templeuve. (Similitude de la mariée avec l'acte 28 du 01/05)

2 E 3 / 5174 acte 33 du 07/06/1688 à Templeuve en Pévèle.

Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve pour six cens et demi de terre à labour à Templeuve pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : Pierre CROMBET fils de feu Adrien laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 34 du 08/06/1688 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Simon VERNIER fils de feu Mathias maréchal dmt à Templeuve en Pévèle veuf de Marguerite ROGIER, accompagné de François VERNIER son frère, de Simon WAUCQUIER son oncle et parrain et de Jean ROGIER son beau-frère d'une part, Pasque WAUCQUIER fille de feu Pierre et de défunte Marguerite OLIVIER, accompagnée d'Antoine, Jean et Pierre WAUCQUIER ses frères, de Charles WAUCQUIER son oncle, de Jean DUBOIS son oncle et de Michel FICHEL son parrain d'autre part. Apport elle : deux cens et demi de terre à labour à Templeuve et vingt et un florins, une paire de linceuls et une couverture. Simon VERNIER a promis d'entretenir Mathieu, Martin, Simon et Louis VERNIER les enfants qu'il a eu de feu Marguerite ROGIER. Témoins : Vincent CASTELAIN fils de feu Martin et Antoine CASTELAIN fils dudit Vincent dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 35 du 23/06/1688 à Templeuve en Pévèle.

Françoise BONNIER femme de Gérard WARTEL, et Marguerite BONNIER sa sœur non mariée filles de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle se donnent à l'un et à l'autre en viager les biens meublés, terres et héritages qui seront trouvés au jour du trépas de la première mourante, et après le décès de la dernière mourante les biens reviendront au plus proche parent. Témoins : Pierre et Philippe BERNARD père et fils laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 36 du 23/06/1688 à Templeuve en Pévèle.

Françoise BONNIER femme de Gérard WARTEL, et Marguerite BONNIER sa sœur non mariée filles de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle, donnent à Jean Philippe et Marie Françoise BONNIER frère et sœur leurs neveu et nièce, enfants de Philippe fils de feu Jean dmt à Templeuve, sept cens de terre à labour à Jean Philippe et sept cens à Marie Françoise. Témoins : Pierre et Philippe BERNARD père et fils laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 37 du 28/06/1688 à Mérignies.

Marie Jeanne DEFRESNE femme et procuratrice de Philippe PERIN seigneur de Saint-Martin dmt à Arras accorde un bail de louage à Pierre LELIEVRE fils de Grégoire laboureur et marchand de vaches dmt à Marcq en Pévèle pour huit cens de terre à labour à Marcq pour quinze florins carolus l'an. Témoins : Claude FAUVEL fils de Pierre serviteur du seigneur de Mérignies et Joseph WARTEL fils de Toussaint dmt à Mérignies.

2 E 3 / 5174 acte 38 du 28/06/1688 à Mérignies.

Louis François de TENREMONDE écuyer seigneur de Mérignies, Lannoy, Labroy, Camproy dmt au château de Mérignies, accorde un bail de louage à Philippe CAUDRELIER fils de feu Gérard laboureur dmt à Mérignies pour deux bonniers six cens d'héritages pour trente florins carolus l'an. Témoins : Alexis LANECHIN prêtre de Mérignies et Pierre LELIEVRE fils de Grégoire dmt à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5174 acte 39 du 29/06/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jean François de LA CHAPPELLE écuyer seigneur de la Folly dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Georges DUFOSSE fils de feu Nicolas laboureur dmt à Cappelle pour sept cens de terre à labour à Cappelle pour dix-sept livres dix sols parisis l'an. Témoins : Antoine WARTEL fils de de feu Jacques et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 40 du 04/07/1688 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Anselme FICHEL fils de feu Noël et veuf de Marguerite DEREGNAUCOURT, laboureur dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de Pierre et Jean Baptiste FICHEL ses fils, de Roger DUBURCQ son beau-fils d'une part, Anne DEHENNIN fille de feu Pierre et veuve de Jacques CARLIER dmt à Genech accompagnée de Pierre CASTELAIN son neveu allié et de Laurence LEBACQ sa nièce d'autre part. Témoins : Pierre CASTELAIN fils de feu Nicolas couvreur de paille et Jean VANDREBECQ fils de feu Michel laboureur dmt tous deux à Genech.

2 E 3 / 5174 acte 41 du 11/07/1688 à Templeuve en Pévèle.

Marie LEMESRE veuve de Pierre CHAFFAULT dmt à Bersée accorde un bail de louage à Jean CHAFFAULT fils de feu Martin couturier dmt à Cappelle en Pévèle pour trois cens de terre à labour à Cappelle pour dix livres parisis l'an. Témoins : Antoine CHAFFAULT fils de feu Martin couturier et Pierre CROMBET fils de feu Adrien laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 42 du 17/07/1688 à Templeuve en Pévèle.

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE NOIRCARME baron de Maingoval en qualité de procureur spécial de Charles DESMONNEL écuyer seigneur de Lespinnoy dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean MINNET fils de feu Martin tisserand dmt à Templeuve pour huit cens de terre à labour à Templeuve pris en un bonnier occupé par Gérard CABIT et Henri WARTEL pour cinq livres dix sols parisis pour chaque cens et par an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5174 acte 43 du 06/08/1688 à Marcq en Pévèle.

Contrat de mariage entre Claude CHRESTIEN fils de feu Noël marchand et laboureur dmt à Attiches d'une part, Marie DESCATOIRE veuve en dernière noce de Bauduin DESCAMPS dmt à Mérignies, accompagnée de François LEMESRE son ami d'autre part. Apport elle : soixante-dix-huit livres parisis et déclare être habillée et meublée. Témoins : Jean DUBARRE fils de feu Philippe et Martin FABVIER fils de feu Martin dmt à Marcq en Pévèle.

2 E 3 / 5174 acte 44 du 23/08/1688 à Templeuve en Pévèle.

Barbe DESCATOIRE fille de feu Michel et veuve de François BERRENGHIEN dmt à Templeuve en Pévèle fait le partage de ses biens entre Jean, Marguerite et Pasque BERRENGHIEN ses enfants. A Jean il reviendra trois quartrons et demi d'héritages à Templeuve, une grange. Il prendra à sa charge une lettre de rente héritière portant sur deux cents livres parisis au profit de Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve. A Marguerite et Pasque il reviendra un lieu manoir contenant trois cens d'héritages, cinq cens et un quartron et demi de terre à labour et les biens meublés trouvés au trépas de leur mère. A leur charge une lettre de rente héritière de trois cents livres parisis au profit de Jean ROGIER fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve, ainsi que les dettes de la maison mortuaire. Témoins : Jean Baptiste WAUCQUIER fils de feu Jean charron et Simon VERNIER fils de feu Mathias maréchal dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 45 du 28/08/1688 à Templeuve en Pévèle.

Joseph et Pierre DELEZENNES frères, Gilles WARTEL et Françoise DELEZENNES sa femme, enfants et héritiers de feu Jacques et d'encre vivante Jeanne BONNIER dmt à Templeuve en Pévèle partagent les biens qui leurs sont dévolus par le trépas de leur père et ceux de leur mère. A Gilles WARTEL et sa femme il appartiendra quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle d'Olivier WARTEL fils de feu David, à celle d'Antoine CHAFFAUX et à celle de Pierre DELEMOTTE. Item trois cens de terre à labour, deux cens... A Joseph et Pierre il appartiendra un lieu manoir contenant huit cens d'héritages à Templeuve, item six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jeanne DARRAS veuve de Robert DEREIGNAUCOURT, à celle de Michèle WARTEL veuve de Denis PASQUIER, item trois cens de terre à labour à Templeuve et six cens autres à Templeuve... Témoins : Charles Philippe COUVREUR fils de feu Jacques clerc paroissial de Templeuve et Jean WARTEL fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 46 du 09/09/1688 à Ennevelin.

Contrat de mariage entre Georges DELEZENNES fils de feu Vincent dmt à Templeuve en Pévèle accompagné d'Anne CROMBET sa mère d'une part, Marguerite HERBAULT fille de feu Pierre dmt à Ennevelin, accompagnée de Catherine DUTRIEU sa mère, de Martin HERBAULT son frère et de Sébastien PIETIN son beau-frère d'autre part. Apport lui : cinquante livres parisis que lui donne sa mère, tous les ustensiles servant au bocquillon et une paire de linceuls. Elle : tous les droits de cense sur un lieu manoir contenant huit cens d'héritages qu'occupe sa mère et tous les meubles lui appartenant, à condition de la nourrir et entretenir sa vie durant. Témoins : Jean BILLOUET fils de feu Mathieu et Martin PIETIN fils de Sébastien dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 47 du 16/09/1688 à Templeuve en Pévèle.

Marguerite BONNIER fille de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Charles DENGREMONT fils de Pierre laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens et demi d'héritages à Templeuve pour trente-cinq livres dix sols parisis l'an. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Mathieu CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 48 du 16/09/1688 à Templeuve en Pévèle.

Marguerite BONNIER fille de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve pour dix-sept cens de terre à labour à Templeuve pour dix-neuf livres l'an. Témoins : Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques et Mathieu CASTELAIN fils de Vincent laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 49 du 16/09/1688 à Templeuve en Pévèle.

Marguerite BONNIER fille de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DENGREMONT fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve pour huit cens de terre labourable à Templeuve pour cinquante et une livres parisis l'an. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Mathieu CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 50 du 16/09/1688 à Templeuve en Pévèle.

Marguerite BONNIER fille de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Mathieu CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Templeuve pour huit cens et demi de terre à labour pour cinquante et une livres parisis l'an. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Jean DENGREMONT fils de feu Gérard laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 51 du 26/09/1688 à Templeuve en Pévèle.

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Philippe BONNIER fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour neuf cens de terre à labour à Templeuve pour soixante-trois livres parisis l'an. Témoins : Jean LEMESRE fils de feu Jacques et Philippe DUBUS fils de Laurent.

2 E 3 / 5174 acte 52 du 05/10/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jacques COMBLET fils de feu Gaspard laboureur dmt à Fretin accorde un bail de louage à Jacques HENNOT fils de feu Louis et Catherine DUFLOS sa femme dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Templeuve pour trente florins carolus l'an. Le preneur sera tenu et obligé de prendre de la bière à Balthazar LEQUESNE dmt à Templeuve autant qu'il en consommera. Témoins : Philippe DARRAS fils de feu Philippe marchand dmt à Templeuve et Philippe LAIGNEL fils de feu Robert dmt à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5174 acte 53 du 17/10/1688 à Templeuve en Pévèle.

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle en charge qu'il a de Maximilien HATTU écuyer seigneur du Véhu dmt à Lille, accorde un bail de louage à Jean WARTEL fils de feu Jean dmt à Templeuve pour une demeure à Templeuve pour seize livres parisis l'an. Témoins : Jean OLIVIER fils de feu Mathieu et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 54 du 24/10/1688 à Templeuve en Pévèle.

Martin et Marie DESCATOIRE frère et sœur, enfants et héritiers de feu Jacques et de défunte Noelle DELEZENNES dmt Martin à Templeuve en Pévèle et Marie à Lille font le partage des biens de leurs parents. A Martin il appartiendra un lieu manoir et trois cens de terre à labour à Templeuve. A Marie il appartiendra sept quartrons d'héritages et pourra demeurer dans la cuisine, four et fournil sa vie durant, et trois cens de terre à labour. ils paieront à parts égales les dettes de la maison mortuaire. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de feu Louis et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 55 du 28/10/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jean François de LA CHAPPELLE écuyer seigneur de la Folly dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine DUBUS fils de feu Philippe dmt à Cappelle pour huit cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Guillaume DUPONT et à celle de François COCQUELLE pour vingt-quatre patars chaque cens. Témoins : Joseph TREHOULT fils de feu Antoine et Nicolas VASSEUR fils de Noël.

2 E 3 / 5174 acte 56 du 29/06/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jean François de LA CHAPPELLE écuyer seigneur de la Folly dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Pasquier BENOIT fils de feu André laboureur dmt à Cappelle pour cinq cens de terre à labour aboutant à celle de Nicolas PLATEL et à celle de Gérard POILLON pour vingt-quatre patars chaque cens. Témoins : Joseph TREHOULT fils de feu Antoine et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5174 acte 57 du 04/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Antoine WAUCQUIER fils de feu Pierre tisserand dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Jean et Pierre WAUCQUIER ses frères, de Simon VERNIER son frère allié et de Charles WAUCQUIER son oncle d'une part, Marie Anne WARTEL fille de feu Michel dmt à Templeuve, accompagnée de Marie DENNETIERE sa mère, de Ghislain DUGARDIN, Jacques DEDAMPS et Jean PIETIN ses beaux-frères alliés, et d'Olivier WARTEL son oncle d'autre part. Apport lui : sept quartrons de terre à labour lui appartenant à Templeuve, un cent de terre à labour aboutant à celle de Simon VERNIER par sa femme Pasque WAUCQUIER, vingt et un florins d'argent, une hostile toute montée à faire tailler, et une paire de linceuls. Elle : deux cens et demi d'héritages lui appartenant à prendre à l'encontre de Jacques François WARTEL son frère, cent livres parisis lui appartenant, une part et demi des meubles de la maison où vit sa mère. Témoins : Jean DUBOIS fils de feu Philippe et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 58 du 07/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Mathieu OLIVIER fils de feu Henri, charpentier dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve pour trente livres parisis l'an. Témoins : Charles DARRAS fils de feu Jean et Jean DUBURCQ fils de feu Gilles laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 59 du 09/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Gilles WARTEL fils de feu Antoine laboureur et brasseur dmt à Templeuve pour sept cens trois quartrons de terre à Templeuve pour quarante-cinq livres parisis l'an. Témoins : Jean DUBURCQ fils de feu Jean et Pierre DELEVALLÉ fils de feu Pierre maréchal dmt à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5174 acte 60 du 09/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jean François de LA CHAPPELLE écuyer seigneur de la Folly dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Gilles WARTEL fils de feu Antoine laboureur et brasseur dmt à Templeuve en Pévèle pour huit cens de terre à labour à Cappelle pour seize florins carolus l'an. Témoins : Olivier WARTEL fils de feu Jean et Jean DUBURCQ fils de feu Jean laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 61 du 11/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Charles LEMESRE fils de Thomas dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de son père d'une part, Françoise MINNET fille de Jean accompagnée de son père d'autre part. Apport lui : une jument que lui donne son père et tout son loi... tant en meubles qu'en argent pour aller le vendre et acheter de la marchandise. Le blé qu'ils ont en leur maison sera partagé par moitié à condition que ledit Charles soit tenu de payer les rendages de tailles, vingtième et héritages qu'ils occupent. Elle : un lit que donne son père avec une paire de linceuls et promet de la rhabiller pour le jour des noces. Témoins : Jacques HENNOT fils de feu Louis et Mathieu DARRAS fils de Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 62 du 14/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jean Baptiste COUSTENOBLE laboureur dmt à Prêmesques accorde un bail de louage à Jean CAUDRELIER fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour sept cens de terre à labour à Templeuve pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Jean ROGIER bailli de Bonnance et Martin DUBURCQ fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 63 du 14/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Simon WAUCQUIER fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DUBUS fils de Jean laboureur dmt à Mérignies pour la moitié d'un lieu manoir contenant un bonnier trois cens et demi d'héritages à Mérignies pour douze livres parisis l'an. Témoins : Gérard WAUCQUIER fils de feu Guillaume et Piat DUBUISSON fils de feu Michel dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5174 acte 64 du 16/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Antoine DESCATOIRE fils de feu Philippe laboureur dmt à Ennevelin, pour faire une partie du paiement de deux cent soixante-trois livres parisis à Maximilien MAINGIER fils de feu Nicolas gorlier dmt à Fretin, pour rendage d'un lieu manoir, vend audit MAINGIER des bêtes, meubles et grains. La livraison a été faite en présence de Nicaise FABVIER fils de feu Antoine laboureur dmt à Ennevelin et Louis Eloi ROUSSEAU fils de Jean dmt à Templeuve en Pévèle et témoins sur l'acte.

2 E 3 / 5174 acte 65 du 18/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jacques DELINSELLES fils de feu Jacques bailli de Roncq accorde un bail de louage à Georges DUFOSSE fils de feu Nicolas laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour quatorze cens de terre à labour à Cappelle pour trente-cinq patars chaque cens. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5174 acte 66 du 18/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jacques DELINSELLES fils de feu Jacques bailli de Roncq accorde un bail de louage à Simon PILLOT fils de feu Pierre maréchal dmt à Marcq en Pévèle pour un bonnier six cens de terre à labour à Marcq pour trente-cinq patars chaque cens. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5174 acte 67 du 18/11/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jacques DELINSELLES fils de feu Jacques bailli de Roncq accorde un bail de louage à Pierre CARLIER fils de feu Jacques laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour neuf cens de terre à labour à Cappelle pour trente-cinq patars chaque cens. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5174 acte 68 du 13/12/1688 à Templeuve en Pévèle.

Jeanne DARRAS veuve d'Adrien DESPREZ dmt à Cappelle en Pévèle qui a acquis deux lettres de rente de Jacques DUBOIS fils de feu Noël de Cappelle, a reçu trois cents livres parisis de Mathieu DEREGNAUCOURT fils de feu Louis laboureur dmt à Mérignies pour avoir vendu par une partie la rente héritière de douze livres dix sols parisis par an, au rachat de deux cents livres datant du dix-neuf janvier mille six cent quarante-six, par laquelle est obligé Jacques LESTIENNE berger dmt à Cappelle au profit de Noël DUBUS, et une autre rente de six livres cinq sols parisis au rachat de cent livres en date du dix-neuf novembre mille six cent vingt-sept, obligeant André LESTIENNE de Cappelle au profit de Jean DUFOUR laboureur dmt à Mons en Pévèle. Témoins : Jean et Pierre DESPREZ fils de feu Adrien laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5174 acte 69 du 28/12/1688 à Genech.

Marguerite DUBRUISLE veuve de Jean HEDDEBAULT dmt à Genech accorde un bail de louage à Jean DERREVEAUX maître chirurgien dmt à Templeuve en Pévèle pour onze cens de terre à labour à Templeuve pour cinq livres parisis chaque cens. Témoins : Jean RAAS fils de Louis et Hugues HERBAULT fils de feu Martin laboureurs dmt à Genech.

2 E 3 / 5174 acte 70 du 28/12/1688 à Genech.

Marguerite DUBRUISLE veuve de Jean HEDDEBAULT dmt à Genech accorde un bail de louage à Sébastien PIETIN fils de Nicolas hôte et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Templeuve pour vingt-six livres parisis l'an. Témoins : Jean RAAS fils de Louis et Hugues HERBAULT fils de feu Martin laboureurs dmt à Genech.

2 E 3 / 5174 acte 71 du 01/12/1688 à Templeuve en Pévèle.

Anselme FICHEL fils de feu Noël, Pierre et Jean Baptiste FICHEL ses fils, Roger DUBURCQ et Anne FICHEL sa femme, Pierre, Jean Baptiste et Anne sont frères et sœur dudit Anselme et de défunte Marie DESCAILLON, dmt à Cappelle en Pévèle sauf DUBURCQ et sa femme à Templeuve en Pévèle font le partage des biens leur appartenant. Jean Baptiste prendra à sa charge une lettre de rente héritière de deux cents livres parisis au profit de Louis LEFEBVRE charpentier dmt à Lille. Témoins : Martin DELEZENNES fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5175 acte 1 du 17/02/1689 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Jean François DUBUS fils de feu Jacques et de défunte Catherine CABIT dmt à Templeuve en Pévèle, accompagné de Jean Baptiste CROMBET son beau-frère et de Georges DUFOSSE son cousin germain d'une part, Françoise PASQUIER fille de Gérard dmt à Templeuve, accompagnée de son père, de Françoise GODIN sa mère et de Louis et Philippe PASQUIER ses oncles d'autre part. Apport lui : tout un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Templeuve, un cent de terre à labour et la moitié des meubles délaissés par le trépas de ses parents à prendre à l'encontre de Jean Baptiste DUBUS son frère. Elle : un cent et demi de terre à labour que lui livre ses parents à Templeuve, deux autres cens, la récolte de blé poussant sur deux cens, deux rasières de blé sec, une vache pleine d'un veau, un lit et un coffre. Témoins : Jacques et Jean Baptiste PASQUIER père et fils manouvriers dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 2 du 16/01/1689 à Templeuve en Pévèle.

Joseph DESPRET fils de feu Jacques laboureur mari de Marie Marguerite DUBUS dmt à Bersée a déclaré avoir vendu à Antoine DUBUS fils de feu Philippe dmt à Cappelle en Pévèle, un cent de terre à labour pour un gros et principal de treize patagons de quarante-huit patars la pièce. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5175 acte 3 du 04/04/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean François de LA CHAPPELLE écuyer seigneur de la Folly dmt à Cappelle en Pévèle a déclaré avoir vendu à Mathieu TRACHET fils de feu Pierre laboureur dmt à Cappelle, trois cens de terre à labour à Cappelle pour un gros et principal de dix-neuf écus d'argent. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de feu Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5175 acte 4 du 16/05/1689 à Ennevelin.

Martin CASTELAIN fils de Vincent fait en partie le paiement à Catherine COMBLET sa belle-mère de l'argent qu'elle lui a prêté en lui vendant deux vaches pour quatre-vingt-seize livres parisis, une herse, une charrue, un coffre pour quarante-huit livres, un lit, une couverture, un tonneau à battre le beurre, une cuvelle, deux seaux bandés de fer, un saloir, une..., une poêle, un réchauffoir, un gril pour soixante-douze livres... desquels meubles ont été confiés à Marie Catherine GRANDSIRE sa fille, femme dudit CASTELAIN pour s'en servir précairement afin d'aider à élever ses enfants. Témoins : Charles CROMBET fils de feu Simon et Jacques DELEMERRE fils de feu Simon dmt à Ennevelin.

Catherine COMBLET veuve de Jean GRANDSIRE pour en partie faire paiement à Jean François GRANDSIRE son fils censier à Ennevelin, lui a vendu les meubles et bêtes repris au contrat ci-dessus, à condition de les laisser à Catherine GRANDSIRE femme de Martin CASTELAIN pour pouvoir alimenter ses enfants. Jean-François GRANDSIRE se réserve le droit de les reprendre quand bon lui semblera. Témoins : Charles CROMBET fils de feu Simon et Jacques DELEMERRE fils de feu Simon dmt à Ennevelin.

2 E 3 / 5175 acte 5 du 01/08/1689 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DARRAS fils de feu Allard laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Catherine FRAPPE sa femme ont déclaré avoir vendu à François FRAPPE fils de feu Philippe et frère à la comparante dmt à Tournai, cinq cens d'héritages à Bersée aboutant à celui des veuve et hoirs CORDUANT, à la terre du Prince de ROBECQ et à celle de Pierre ROSE pour un gros et principal de deux cent vingt-cinq florins carolus de

vingt patars chacun. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de feu Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5175 acte 6 du 27/08/1689 à Templeuve en Pévèle.

Marie HOVART veuve de Denis CROMBET, et Philippe CROMBET son fils, Martin CHRESTIEN et Catherine CROMBET sa femme dmt à Templeuve en Pévèle, Pierre CHOCQUET et Marguerite CROMBET sa femme dmt à Avelin, Antoine HAUEL (HOEL) et Jeanne CROMBET sa femme, Allard LEMESRE et Madeleine CROMBET sa femme, ont donné pouvoir à Martin COCQUEAU clerc à la Gouvernance de Lille pour comparaître devant le Lieutenant de la Gouvernance pour se déporter de l'opposition à la mise de fait, intentée par Nicolas DORCHIES. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5175 acte 7 du 23/08/1689 à Marcq en Pévèle.

Louis LADMIRAND fils de feu Georges laboureur dmt à Marcq en Pévèle, pour faire paiement à Marguerite LADMIRAND sa fille de libre condition et émancipée dmt à la cense de Canchomprez et acceptant la somme de quatre cents livres parisis qu'elle paiera à la décharge de son père à Jacques DELINSEL bailli d'Auchy qui lui a prêté, et aurait par cette présente vendu un cheval pour cinquante livres, onze cens de gerbes de blé qui sont présentes dans la grange de Jacques FELIX pour cinquante-deux livres, la récolte d'avoine sur sept cens pour cent livres et une autre de pois et d'avoine sur trois cens pour vingt-quatre livres. Témoins : Louis CAUDRELIER fils de feu Louis laboureur dmt à Marcq et Pierre DEFRENNES fils de feu Simon tailleur dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5175 acte 8 du 26/04/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean Baptiste ARTISSIE fils de feu Jean dmt à Cappelle en Pévèle au service du seigneur de Lesquin capitaine de cavalerie au régiment du maréchal DE SOMMIERE, a déclaré avoir établi son procureur spécial en Jacques François DESCAMPS fils de feu Isambart dmt à Cappelle à qui il a donné pouvoir pour poursuivre recevoir tout ce qu'on pourrait devoir audit ARTISSIE par telle personne ou tel hoir que ce soit d'un lieu manoir lui appartenant au village de Robecq, et au cas où il viendrait à mourir sans hoirs, il en fait une donation audit DESCAMPS. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de feu Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5175 acte 9 du 29/09/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jacques DE HELLIN fils de feu Jean laboureur et Jeanne PIETIN sa femme dmt à Cysoing ont déclaré avoir vendu à Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des héritiers et hoirs WARESQUEL et à celle des hoirs Adrien FICHEL pour deux havots de blé au médiateur Gérard DENGREMONT et pour un gros et principal de deux cents livres parisis. Témoins : Gilles WARTEL fils de feu Antoine dit Ramont laboureur et hôte et Gérard DENGREMONT fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 10 du 05/12/1689 à Cappelle en Pévèle.

Mathieu, Jean, Jérôme et Jean François DEMESSIGNES frères et enfants de Jérôme et de défunte Michelle COURTECUISSÉ dmt Mathieu et Jean François à Cappelle en Pévèle, Jérôme à Bouvignies et Jean à Fives, du nom DEMESSIGNES avec aussi Philippe leur frère, Jean COURTECUISSÉ leur grand-père dmt à Auchy, ont reconnu la vente audit Philippe DEMESSIGNES d'un lieu manoir contenant deux cens trois quartrons d'héritages à Cappelle pour un gros et principal de trois cents livres parisis. Il sera tenu d'entretenir son père Jérôme sa vie durant. Témoins : Jean et François LEGROU frères et enfants de Philippe manouvriers dmt à Cappelle

2 E 3 / 5175 acte 11 du 06/12/1689 à Templeuve en Pévèle.

Simon, Mathieu et Liévin PIETIN enfants et héritiers de feu Philippe dmt à Templeuve en Pévèle ont déclaré avoir vendu à Marguerite DELEZENNES veuve de Louis MAHEL et à Jeanne DESCATOIRE veuve de Martin MAHEL dmt à Templeuve un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Jacques MAHEL et à celui de Louis PASQUIER par sa femme Françoise WAUCQUIER, pour un gros et principal de cent livres seize sols parisis. Témoins : Charles DESCATOIRE fils de Nicolas et Jean FROMENT fils de feu Gérard laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 12 du 03/01/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe dmt à Templeuve en Pévèle et Jacques François WARTEL fils de feu Michel dmt à Halluin accordent un bail de louage à Antoine WAUCQUIER fils de feu Pierre tisserand dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant deux cens et demi d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Jean PIETIN et à celui de Jean DUHEM, item trois cens trois quartrons de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Marguerite BONNIER veuve de Jean DENGREMONT et à celle d'Olivier WARTEL, et un cent un quartron de terre à labour aboutant à celle des veuve et hoirs Gérard WARTEL et à celle de Jean DELERUYELLE pour trente-six livres parisis l'an, et à condition que Marie DENNETIERE leur mère pourra librement demeurer en ladite maison sans payer aucune charge. Témoins : Ghislain DUGARDIN fils de feu Henri hôte et laboureur dmt à Templeuve et Jean WARTEL fils de feu Michel laboureur dmt à Marcq en Baroeul.

2 E 3 / 5175 acte 13 du 06/02/1689 à Templeuve en Pévèle.

François WARTEL fils d'Antoine laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Arnould CROMBET fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Pierre BERNARD, à celle de Philippe DARRAS et à celle occupée par Jean LOSTE pour six livres parisis l'an. Témoins : Pierre DESFRENNES fils de Simon et Philippe MOLLET fils de feu Mathieu dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 14 du 10/02/1689 à Templeuve en Pévèle.

Michel DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Toussaint PIETIN fils de feu Pierre laboureur dmt à Ennevelin, accordent un bail de louage à Jean Baptiste HOVART fils de feu Pierre et Catherine OUDART sa femme dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Pierre HOVART et à celui de Mathias POTTIER pour quarante livres parisis l'an. Témoins : Pierre DESFRENNES et Mathieu GAHIDE dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 15 du 20/02/1689 à Templeuve en Pévèle.

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Marguerite CONSTANT veuve de Nicolas HERBAULT dmt à Ennevelin pour quatre cens un quartron de terre à labour à Ennevelin aboutant à celle de Jean BONNIER pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Pierre DESFRENNES fils de Simon et Michel DELEZENNES fils de feu Jacques dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 16 du 26/03/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean HERBAULT fils de feu Pierre laboureur et Marguerite DELEZENNES sa femme dmt à Templeuve en Pévèle font le partage de leurs biens entre Martin, Pierre et Barbe HERBAULT leurs enfants. Témoins : Pierre BERNARD fils de feu Mathieu et Jean WARTEL fils de feu Gérard dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 17 du 24/04/1689 à Templeuve en Pévèle.

Olivier CAUDRELIER fils de feu Nicolas dmt à Marcq en Pévèle accorde un bail de louage à Pierre HOVART fils de feu Denis laboureur à Templeuve en Pévèle pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean Baptiste POUTRAIN, à celle de Jean BONNIER, à celle des veuve et hoirs André HOVART et à celle de Gaspard POTTIER pour vingt-quatre parisés l'an. Témoins : Denis HOVART fils de feu Denis laboureur et Pierre DEFRENNES tailleur d'habits.

2 E 3 / 5175 acte 18 du 28/04/1689 à Templeuve en Pévèle.

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE Noircarme baron de Maingoval et dmt à Templeuve en Pévèle, procureur spécial de Charles de MONNEL écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, Dumetz, accorde un bail de louage à Antoine CARDON fils de feu Michel dmt à Templeuve pour cinq cens de terre à labour à Templeuve, aboutant à celle des hoirs Louis MAHEL et à celle des hoirs Mathieu WUILLE pour cinq livres dix sols parisés chaque cens l'an. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5175 acte 19 du 19/05/1689 à Templeuve en Pévèle.

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE Noircarme baron de Maingoval et dmt à Templeuve en Pévèle, procureur spécial de Charles de MONNEL écuyer seigneur de Lespinoy, la Grurie, Dumetz, accorde un bail de louage à Jean HERBAULT fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labour aboutant à celle des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE dit DELATTRE pour cinq livres quinze sols parisés chaque cens l'an. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 20 du 12/06/1689 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Jean Baptiste HERBAULT fils d'Antoine dmt à Ennevelin accompagné de son père d'une part, Marie Madeleine DELERUE fille de feu Marin dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée d'Anne DARRAS sa mère et de Pierre HOVART son oncle allié d'autre part. Apport lui : cent livres parisés que lui donne son père. Elle : la moitié d'un lieu manoir que lui donne sa mère là où elle réside, la juste moitié de ses meubles et un lit. Témoins : Valentin RAMBAULT fils de feu Henri, Antoine Claude DELANNOY fils de feu Noël et Antoine DOYE fils de Noël dmt à Cappelle en Pévèle.

2 E 3 / 5175 acte 21 du 19/06/1689 à Templeuve en Pévèle.

Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle suivant la charge qu'il en a du sieur Maximilien HATTU écuyer seigneur du Vehu dmt à Lille, accorde un bail de louage à Pierre DURIEZ fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle en Pévèle pour dix cens de terre à labour à Cappelle attenante à celle de Marie OLIVIER veuve de Jacques BOUCHET et à celle de Mademoiselle DE NOYELLE pour six patacons de quarante-huit patars la pièce l'an. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis et Martin CASTELAIN fils de Vincent dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5175 acte 22 du 25/07/1689 à Templeuve en Pévèle.

Charles DARRAS fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve en Pévèle remet douze cens de terre labourable avec toutes les récoltes poussant dessus à Yolande DELECOURT veuve de Philippe WARTEL dmt à Templeuve pour acquit et décharge de vingt et une livres pour le rendage et louage des douze cens qu'il tient en cense de Pierre LECAS. Témoins : Antoine LESPAGNOL fils de feu Jean meunier de Vertain et Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits.

2 E 3 / 5175 acte 23 du 09/06/1689 à Templeuve en Pévèle.

Philippe WARTEAU fils de feu Louis dmt à Cappelle en Pévèle a reçu de Charles DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle une certaine somme de deniers pour du blé et de l'avoine vendus. Témoins : Jean Baptiste HENNO fils de Pierre marchand laboureur dmt à Cappelle et Jean DEFRETIN aussi marchand et laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 24 du 25/07/1689 à Templeuve en Pévèle.

Philippe LEGRAND fils de feu Adrien laboureur dmt à Bouvignies accorde un bail de louage à François DAMIDE fils d'Antoine laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Jeanne WAUCQUIER sa femme pour un bonnier dix cens de terre et héritages à Templeuve aboutant à celle d'Antoine BONNIER, à celle des hoirs Noël DELERUE, à celle des hoirs Philippe WARTEL, à celle des hoirs Antoine DUGARDIN et à celle de Jacques CAUDRELIER pour quatre-vingt-huit livres seize sols parisis l'an. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et Arnould MONNAUX fils de feu André laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 25 du 14/08/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESCATOIRE fils de Nicolas pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique des pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Pierre DARRAS fils de feu Allard laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à Templeuve pour vingt-cinq livres parisis l'an à rendre aux pauvres avec la caution de Philippe DARRAS fils de feu Allard son frère. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et André LESPAGNOL fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 26 du 14/08/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESCATOIRE fils de Nicolas pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique des pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Charles DARRAS fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour deux cens d'héritages à Templeuve pour huit livres parisis l'an à rendre aux pauvres. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et André LESPAGNOL fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 27 du 14/08/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESCATOIRE fils de Nicolas pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique des pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Jean ROGIER fils de feu Philippe maréchal et laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens et demi de terre à labeur à Templeuve à prendre dans onze cens à l'encontre de Simon VERNIER pour vingt-deux livres parisis l'an à rendre aux pauvres avec la caution de Simon VERNIER fils de feu Mathias maréchal dmt à Templeuve. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et André LESPAGNOL fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 28 du 14/08/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESCATOIRE fils de Nicolas pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique des pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Simon VERNIER fils de feu Mathias maréchal et laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens et demi de terre à labeur à Templeuve à prendre à l'encontre de Jean ROGIER pour vingt-deux livres parisis l'an à rendre aux pauvres avec la caution de Jean ROGIER fils de feu Philippe. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et André LESPAGNOL fils de feu Philippe dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 29 du 14/08/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESCATOIRE fils de Nicolas pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique des pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Catherine HOVART veuve de Jean DESCATOIRE dmt à Templeuve pour deux cens d'héritages à Templeuve pour neuf livres parisis l'an à rendre aux pauvres avec la caution de Jean HOVART fils de feu Denis, son frère laboureur dmt à

Templeuve. Témoins : Jean CONSTANT fils de feu Mathias cuvelier et Antoine GREMILLIER fils de Nicolas manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 30 du 03/09/1689 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre François LEMESRE fils de feu Noël dmt à Mérignies, veuf de Marguerite WAUCQUIER, accompagné d'Adrien DEFRETIN son ami d'une part, Marguerite DUBOIS fille de feu Jean dmt à Templeuve en Pévèle accompagnée de Mathieuette BRETON sa mère d'autre part. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5175 acte 31 du 30/10/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESCATOIRE fils de Nicolas pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique des pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Jean WARTEL fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labeur à Templeuve pour neuf livres parisis l'an à rendre aux pauvres avec la caution de Valentin WARTEL fils de feu Philippe dmt à Templeuve. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5175 acte 32 du 30/10/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESCATOIRE fils de Nicolas pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique des pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Valentin WARTEL fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve pour huit cens de terre à labeur à Templeuve pour quarante-huit livres parisis l'an à rendre aux pauvres avec la caution de Jean WARTEL fils de feu Gérard dmt à Templeuve. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5175 acte 33 du 11/11/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESCATOIRE fils de Nicolas pauvriseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique des pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Balthazar LEQUESNE fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour deux bonniers un cent de terre à labeur à Templeuve pour vingt rasières de blé l'an à rendre aux pauvres avec la caution de Jean DARRAS fils de feu François dmt à Templeuve. Témoins : Mathieu DELEBASSE fils de Jacques sergent à Templeuve et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5175 acte 34 du 09/10/1689 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Jacques DUFLOS fils de Jacques dmt à Mérignies accompagné de son père d'une part, Marie Catherine DESCAMPS fille de feu Bauduin accompagnée de Jean Philippe DESCAMPS son frère et Pierre DESCAMPS son cousin d'autre part. Apport lui : six arbres ormes et frênes à prendre au jardin de son père, deux rasières de fèves et une charrette de foin. Elle : huit cens de terre à labeur à Mérignies lui appartenant et une vache. Témoins : Nicolas CALLONNE fils de feu Michel et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5175 acte 35 du 16/10/1689 à Templeuve en Pévèle.

Vincent CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Noël SAUVAGE fils de feu Melchior maçon dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant un cent trois quartrons d'héritages à Templeuve aboutant à celui des hoirs Noël DELANNOY et à celui de Charles WAUCQUIER pour soixante livres parisis l'an. Témoins : Jean DARRAS fils de feu François et Balthazar LEQUESNE laboureur brasseur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 36 du 07/11/1689 à Mérignies.

Contrat de mariage entre François CAULLIER fils de feu Guillaume dmt à Mérignies accompagné d'Alexandre CAULLIER son frère et de Jean CANET d'une part, Marguerite PASBECQUE fille de Jacques dmt à Mérignies accompagnée de son père et de Martin PASBECQUE son frère d'autre part. Apport lui : deux cents livres parisis lui appartenant et est honnêtement vêtu. Elle : un lieu manoir que lui baille son père contenant six cens d'héritages et terre labourable à Mérignies, deux veaux et les habits de noce. Les mariants seront tenus de nourrir une vache de Jacques PASBECQUE et de lui payer outre la nourriture, la somme de quinze livres moyennant les fourrages qu'il a dépouillé en août. Témoins : Martin LIEUTAR fils de feu Nicolas laboureur et Antoine CARPENTIER charron dmt à Mérignies.

2 E 3 / 5175 acte 37 du 01/12/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean DUBURCQ fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DUBURCQ fils de Vincent tisserand dmt à Templeuve pour deux cens trois quarts d'héritage prairie pour vingt-cinq livres parisis l'an. Témoins : Martin DARRAS fils de feu François et Philippe MINNET fils de Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5175 acte 38 du 01/12/1689 à Templeuve en Pévèle.

Jean DUBURCQ fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Philippe PASQUIER fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve pour trois cens trois quarts de terre à labour à Templeuve pour vingt-huit livres parisis l'an. Témoins : Martin DARRAS fils de feu François et Philippe MINNET fils de Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 1 du 03/03/1690 à Tourmignies.

Bernard DECARNIN fils de feu Bernard laboureur dmt à Phalempin curateur judiciairement commis aux biens délaissés par le trépas de Jean HAVET laboureur dmt à Tourmignies a vendu par mise à prix et enchères à Maximilien LECLERCQ fils de feu Noël, greffier à Attiches y dmt pour six cens de terre à labour à Tourmignies aboutant à celle de Pierre PENNEQUIN pour un gros et principal de trois cent soixante-deux livres. Témoins : Jean François DE HENNION prêtre de Tourmignies et Nicolas FAUVEL bailli de Tourmignies y dmt.

Le 27 mars il a été renchéri par Philippe PENNEQUIN fils de Pierre laboureur dmt à Tourmignies. Témoins : Vincent CASTELAIN fils de feu Martin et Pierre DEFRENNE fils de Simon dmt à Templeuve

2 E 3 / 5176 acte 2 du 17/03/1690 à Templeuve en Pévèle.

François BLAMART fils de Jean et Marie Jeanne WARTEL sa femme dmt à Cappelle en Pévèle, Jacques DELEBASSE veuf de Marie WARTEL se portant fort de Marie Jeanne DELEBASSE sa fille, dmt à Templeuve en Pévèle, ledit BLAMART procureur spécial de Philippe WARTEL fils de feu Jean a vendu à Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu laboureur et bailli des Dames de Flines, dmt à Templeuve, trois cens et demi de terre à labour à Templeuve avec la charge du viager de Jacqueline DESMAZIERE femme audit Mathieu BONNIER, et pour un gros et principal de cent quatre-vingt livres parisis. Témoins : Pierre DEFRENNE fils de Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 3 du 13/04/1690 à Tourmignies.

Pierre Ambroise PENNEQUIN fils de feu Laurent, Pierre BLONDEL mari de Catherine PENNEQUIN, Jacques LOHIER mari de Marie Anne PENNEQUIN dmt à Tourmignies sauf ledit LOHIER à La Neuville paroisse de Phalempin ont vendu par mise à prix et enchères à Nicolas FAUVEL fils de feu Hubert bailli de Tourmignies y dmt, trois cens de terre à labour à Tourmignies pour un gros et principal de deux cent soixante-quatre livres parisis. Témoins : Jean François DE HENNION prêtre de Tourmignies et Paul BOCQUET clerc paroissial dudit lieu.

2 E 3 / 5176 acte 4 du 17/03/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jacques OLIVIER fils de feu Jean et Anne MATHON sa femme laboureurs dmt à Cappelle en Pévèle ont vendu à Roger DOUCHY avocat à Lille, six cens de terre avec une petite maisonnette érigée dessus, aboutant à la terre des hoirs de Nicolas DUHEM, à l'héritage de Jacques DUFOSSET par sa femme Marie Madeleine MATHON, moyennant deux cents florins carolus. Témoins : Philippe WARTEAU et Pierre DUBUS fils de Jacques dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5176 acte 5 du 18/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Pierre LELEU fils de feu Jean dmt à Râches a vendu à Thomas ROUSSEL fils de feu Thomas pasteur dmt à Templeuve en Pévèle, un lieu manoir contenant un cent trois quartrons et demi d'héritages à Cappelle en Pévèle, aboutant à l'héritage des veuve et hoirs Pierre MULLIER et à celui de Cornille CHAFFAULT pour un gros et principal de deux cents livres parisis. Témoins : Jean BLAMART fils de Jean dmt à Cappelle et Mathieu GAHIDE fils de feu Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 6 du 24/05/1690 à Templeuve en Pévèle.

Pierre Bartholomé dmt à Furnes Renault à Dunkerque Jean REGNIER mari de Catherine et se portant fort de Thomas OLIVIER ayant en mariage Marie Anne dmt à Cappelle en Pévèle, tous enfants de Renault VANDENBUSSCHE, Michel DEGROS mari de Marguerite et se portant fort de Marie sa sœur en sa qualité de tuteur de Pierre, Raphaël, Aldegonde, Catherine et Jeanne en bas âge tous enfants de Pierre VANDENBUSSCHE, font le partage des biens meublés délaissés par le trépas d'Aldegonde VANDENBUSSCHE femme de Charles LORTHIOIR fils de feu Jacques. Témoins : Philippe WARTEAU fils de feu Louis et Pierre DUBUS fils de Jacques dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5176 acte 7 du 01/01/1690 à Templeuve en Pévèle.

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Nicolas WAUCQUIER fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve pour sept cens et demi de terre à labour à Templeuve attenant à celle d'Antoine CASTELAIN, à celle des veuve et hoirs Pasquier WARTEL et à celle de Mathieu WARTEL pour cinquante livres dix sols parisis l'an. Témoins : Pierre DEFRENNE fils de Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 8 du 01/01/1690 à Templeuve en Pévèle.

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean PIETIN fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens d'héritages prairie à Templeuve aboutant à la terre des hoirs Philippe DUBURCQ, à celle de Jean DESTROISFAULT, à celle de Pierre GUISLAIN, à celle de Philippe DEJENAY et à celle d'Alexandre DELINSELLES pour vingt-neuf livres parisis l'an. Témoins : Pierre DEFRENNE fils de Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 9 du 06/01/1690 à Templeuve en Pévèle.

Olivier WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Anselme WARTEL fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve pour neuf cens et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs Jean WARTEL et à celle de Valentin WARTEL pour soixante-six livres dix sols parisis l'an. Témoins : Pierre DEFRENNE fils de Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 10 du 07/01/1690 à Cappelle en Pévèle.

Contrat de mariage entre Valentin MOLLET fils de feu Mathieu dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Marie WARTEL sa mère, de Pierre et Jean MOLLET ses frères et de Pierre BERNARD son oncle allié d'une part, Marie Madeleine FICHEL fille de Mathieu dmt à Cappelle en Pévèle accompagnée de son père, de Marie DUTILLOEUL sa mère, de Jean Baptiste FICHEL son frère, d'Adrien FICHEL son oncle, de Paul HAUWEL, d'Etienne MARTEAU et d'Antoine DEMUN ses oncles alliés d'autre part. Apports lui : un lieu manoir à Templeuve qu'a promis de lui livrer sa mère, aboutant à l'héritage

des veuve et hoirs de Louis et Martin MAHEL et à celui des hoirs Martin CROMBET, item quatre cens de terre à labour à Templeuve, une vache, trois rasières de blé et les habits de noce. Elle : trois cents livres parisis que donnent ses parents, item quatre cens et un quartron de terre à labour à Cappelle, aboutant à celle de Mathieu DELEPLANCQUE et à celle des hoirs de Maître Jean DE NAVARRE, item quatre cens de blé à dépouiller, une vache, trois rasières de blé de sept livres parisis la rasière, item un lit. Témoins : Pasquier HEDDEBAULT fils de feu Noël laboureur dmt à Fâches et Denis MAHEL fils de feu Martin dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 12 du 02/02/1690 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Jean François HENNOT fils de Charles dmt à Cappelle en Pévèle accompagné de son père d'une part, Marie Marguerite DUBUS veuve de Noël DEMUN dmt à Cappelle accompagnée de Michel DUBUS dit Trachette son beau-père allié, d'Antoine DEMUN père dudit feu Noël d'autre part. Apport lui : trois cens de terre à labour que lui donne son père en la baronnie des Wastines aboutant à celle de Guillaume DUPONT, à celle de Nicolas POUTRAIN et à celle des hoirs d'Enguerrand MATHIEUSART, item une vache, la récolte de blé sur deux cens de terre et les habits de noce. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Pierre DEFRENNE fils de feu Simon tailleur d'habits dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 13 du 02/02/1690 à Templeuve en Pévèle.

Marie Marguerite DUBUS veuve de Noël DEMUN dmt à Cappelle en Pévèle fait le partage et formature à Antoine et Marie Madeleine DEMUN ses enfants qu'elle a eu de feu Antoine DEMUN leur père, de la moitié des biens meublés et a promis de les entretenir et leur payer à leur mariage ou expression de religion cent livres parisis à chacun et cinquante livres à prendre sur tous les biens apparents, et que si l'un d'eux décède sans hoirs sa part reviendra au survivant. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Pierre DEFRENNE fils de feu Simon tailleur d'habits dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 14 du 15/02/1690 à Templeuve en Pévèle.

Philippe WARTEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Charles LEMESRE fils de Thomas laboureur à Cappelle pour quinze cens de terre à labour à Cappelle aboutant à l'héritage de Michel DUBUS par sa femme Marie Madeleine LAIGNEL pour soixante livres parisis l'an. Témoins : Jean MINNET fils de feu François laboureur et Pierre DELEZENNES fils d'Antoine couvreur de paille dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 15 du 11/03/1690 à Templeuve en Pévèle.

Est comparu Me Jean DEREVEAUX fils de feu Jacques chirurgien dmt à Templeuve en Pévèle qui s'est accordé avec les lieutenant et échevins de Templeuve pour panser et médicamenter tous les pauvres dudit lieu mis sur la liste et déclaration de la pauvreté pendant trois années à commencer du premier jour de ce mois de mars au gage et salaire de vingt-six livres parisis chaque an. Témoins : Charles Philippe COUVREUR clerc paroissial de Templeuve et Mathieu DELEBASSE fils de feu Jacques sergent dudit lieu.

2 E 3 / 5176 acte 16 du 21/03/1690 à Tourmignies.

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron dudit lieu, seigneur de la Tourelles accorde un bail de louage à Valentin HAVET fils de feu Valentin laboureur dmt à Tourmignies pour un bonnier de terre à labour à Tourmignies aboutant à celle de Pierre PENNEQUIN pour vingt-quatre florins de vingt patars chacun. Témoins : Gilles DUPUICH chirurgien dmt à Mons en Pévèle et Jean ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle.

2 E 3 / 5176 acte 17 du 21/03/1690 à Tourmignies.

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron dudit lieu, seigneur de la Tourelles accorde un bail de louage à Joseph HAVET fils de feu Valentin laboureur dmt à Tourmignies pour dix cens de terre à labour à Tourmignies aboutant à celle de Jean COCHET (COGET), à celle des hoirs Michel VERDIERE pour dix-neuf florins carolus les patagons de quarante-huit patars la pièce. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle et Jean Antoine MARTINACHE fils de feu Antoine serviteur audit seigneur.

2 E 3 / 5176 acte 18 du 04/04/1690 à Templeuve en Pévèle.

Françoise COCHET (COGET) veuve de Jean DEFRANCE dmt à Bersée accorde un bail de louage à Laurent DUBUS fils de feu Martin laboureur dmt à Bersée pour quatre cens un quartron de terre à labour à Bersée pour douze livres quinze sols parisis l'an. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5176 acte 19 du 08/04/1690 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Pierre DUBURCQ fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle, veuf de Michelle BONNIER, accompagné de Vincent DUBURCQ son cousin, Denis BONNIER son beau-frère et Antoine LESPAGNOL aussi son beau-frère allié d'une part, Catherine DEBUCHY fille de feu Mathieu et d'Anne CONSTANT sa mère, accompagnée de sa mère, de Jean DEBUCHY son frère, de Martin LESCOEULT son beau-frère et de Nicolas CONSTANT son oncle d'autre part. Apport elle : un lit, une vache. Pierre DUBURCQ promet d'entretenir Antoine, Simon, et Marie Catherine DUBURCQ enfants qu'il a eu de Michelle BONNIER. Témoins : Jean Baptiste DEBUCHY fils de feu Pasquier et Martin DEBUCHY fils de feu Jacques dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 20 du 09/04/1690 à Templeuve en Pévèle.

Philippe MOLLET fils de feu Jean pauvriseur et receveur des biens appartenant à la fabrique des communs pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et d'Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Adrien MINNET fils de Mathieu laboureur dmt à Templeuve pour neuf cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jacques CAUDRELIER, à celle de Mathieu MINNET et à celle de Balthazar LEQUESNE pour trente et une livres parisis l'an avec la caution de Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve. Témoins : Antoine GREMILLIER fils de feu Nicolas et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 21 du 09/04/1690 à Templeuve en Pévèle.

Philippe MOLLET fils de feu Jean pauvriseur et receveur des biens appartenant à la fabrique des communs pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et d'Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Jean DENGREMONT fils de feu Jean dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean CROMBET et à celle de Philippe DESTOMBLES pour vingt-quatre livres parisis l'an, avec la caution de Philippe DESTOMBLES fils de Jean dmt à Templeuve. Témoins : Antoine GREMILLIER fils de feu Nicolas et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 22 du 09/04/1690 à Templeuve en Pévèle.

Philippe MOLLET fils de feu Jean pauvriseur et receveur des biens appartenant à la fabrique des communs pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et d'Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs Jean DESCATOIRE, à celle des enfants Eloi HEDDEBAULT pour dix-huit livres parisis l'an, avec la caution d'Adrien MINNET fils de Mathieu dmt à Templeuve. Témoins : Antoine GREMILLIER fils de feu Nicolas et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 23 du 09/04/1690 à Templeuve en Pévèle.

Philippe MOLLET fils de feu Jean pauvrisseur et receveur des biens appartenant à la fabrique des communs pauvres de Templeuve en Pévèle, avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et d'Antoine Claude FICHEL lieutenant dudit lieu, accorde un bail de louage à Pierre BLONDEL fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve pour six cens un quartron d'héritages à Templeuve aboutant à la terre de Denis VANACRE, pour vingt-six livres parisis l'an, avec la caution d'Adrien MINNET fils de Mathieu dmt à Templeuve. Témoins : Mathieu MOLLET fils de feu Charles et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 24 du 14/04/1690 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Michel VASSEUR fils de Noël dmt à Templeuve en Pévèle, accompagné d'Ignace DELANNOY son oncle allié d'une part, Marie Jeanne ROUSSEAU fille de Jean, accompagnée de son père, de Catherine WARTEL sa mère et de Louis ROUSSEAU son frère d'autre part. Apport lui : six cents livres parisis lui appartenant. Elle : une vache ou bien quinze patagons que lui donnent ses parents, un lit. Une demeure qu'on dit four et fermette en la maison où ses parents demeurent pour faire la leur, sans payer aucun rendage. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean et Jean DEFRETIN fils de feu Jacques tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 25 du 15/04/1690 à Tourmignies.

Alexandre Charles d'ASSIGNIES accorde un bail de louage à Pasquier COMINE laboureur dmt à Potes pour une maison grange étables colombier et jardin contenant quinze bonniers de terre à Potes provenant de messire Fery de La HAMAIDE seigneur du FAY et ayant acquis le droit par donation faite à sa fille Anne Louise de la HAMAIDE en vertu de son contrat de mariage avec ledit seigneur baron d'ASSIGNIES, pour trois cents florins carolus de Flandres. Témoins : Pierre CAMBIER fils de Jean (signe Jean) et Jean JOSSON fils de Robert serviteur audit seigneur baron.

2 E 3 / 5176 acte 26 du 22/05/1690 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Nicolas DEVIENNE fils de Jacques dmt à Louvil accompagné de son père, de Gillette DURIEZ sa mère d'une part, Marie Madeleine DEHENRY fille de Charles dmt à Templeuve en Pévèle, accompagnée de son père, de Catherine DUCHASTELLE sa belle-mère, de Jean DEHENRY son oncle d'autre part. Apport lui : cinq cents livres parisis que lui donnent ses parents, item quatre cens de terre à labour à Cysoing aboutant à celle de Denis LEMADRE, à celle occupée par les veuve et hoirs Jacques MARESCAULT, item la récolte de blé sur quatre cens de terre à Louvil. Elle : cent florins carolus que donne son père tant pour droit de formature que pour son mariage, une vache, un lit et trois rasières de blé. Ledit Charles a déclaré que sa fille possède trois cens de terre à labour de sa feuè mère à Cobrieux. Témoins : Nicolas MONNET fils de feu Nicolas tailleur d'habits dmt à Louvil et Pierre WARTEL fils de Jean dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 27 du 02/05/1690 à Tourmignies.

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron dudit lieu, seigneur de la Tourelles accorde un bail de louage à Michel PICQUET fils de Michel laboureur dmt à Mérignies pour vingt-six cens de terre à labour pour quarante patars chaque cens, et un bonnier de terre à labour pour trente florins l'an. Témoins : Jean DUHAMEL fils de feu Jean laboureur dmt à Mons en Pévèle et Jean ROUSSEAU fils de feu Louis laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 28 du 02/05/1690 à Tourmignies.

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron dudit lieu, seigneur de la Tourelles accorde un bail de louage à Gilles DESMONS fils de feu Simon dmt à Mons en Pévèle pour un bonnier de terre à labour à Tourmignies pour vingt-deux florins dix patars l'an. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de feu Louis dmt à Templeuve et Jean JOSSON fils de Robert serviteur audit baron seigneur.

2 E 3 / 5176 acte 29 du 02/05/1690 à Tourmignies.

Alexandre Charles d'ASSIGNIES baron dudit lieu, seigneur de la Tourelles accorde un bail de louage à Jean CAULLIER fils de Jean laboureur dmt à Mérignies pour dix cens de terre à labour à Mérignies aboutant à celle de François LEMESRE écuyer seigneur de Wally pour seize florins six patars, et quatre cens de terre à labour moyennant le consentement et agrésion (agrément ?) de Martin MAURISSE pour huit florins carolus. Témoins : Jean ROUSSEAU fils de feu Louis dmt à Templeuve et Jean JOSSON fils de Robert serviteur audit baron seigneur.

2 E 3 / 5176 acte 30 du 11/05/1690 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Pierre WAUCQUIER fils de feu Pierre tisserand dmt à Templeuve en Pévèle, accompagné d'Antoine et Jean WAUCQUIER ses frères, de Simon VERNIER son beau-frère et de Charles WAUCQUIER son oncle d'une part, Anne Jeanne DARRAS fille de Charles, accompagnée de son père de Françoise LESPAGNOL sa mère, de Philippe et Charles DARRAS ses frères d'Olivier WARTEL et Ignace DELANNOY ses oncles d'autre part. Apport lui : un lieu manoir lui appartenant contenant trois cens d'héritages, une vache et une hostile montée à faire de la toile. Elle : deux cens et demi de terre à labour que donnent ses parents à Templeuve, une vache, un lit et un coffre. Témoins : Jean DUBOIS fils de feu Philippe et Philippe MOLLET fils de feu Charles tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 31 du 15/05/1690 à Templeuve en Pévèle.

Simon VERNIER fils de feu Mathias maréchal et laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoinette DEFROMONT veuve de Nicolas GREMILLIER dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant deux cens d'héritages aboutant à l'héritage de Jacques COMBLED par sa femme Marie Jacqueline CHUFFART, à celui de Mathieu ROGIER, à celui de Sébastien CABIT et de Jacques DELANNOY pour vingt-quatre florins carolus l'an. Témoins : Sébastien PIETIN fils de Nicolas et Sébastien PIETIN fils de Sébastien père et fils.

2 E 3 / 5176 acte 32 du 28/05/1690 à Templeuve en Pévèle.

Marguerite BONNIER veuve de Jean DENGREMONT dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean CONSTANT fils de feu Mathias laboureur et cuvelier dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Mathieu CASTELAIN, pour vingt-quatre livres parisis l'an. Témoins : Valentin WARTEL fils de feu Philippe et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 33 du 30/05/1690 à Tourmignies.

Pierre et Catherine LAGAICE (LAGACHE) frère et sœur enfants et héritiers de feu Jean dmt à Tourmignies partagent les biens délaissés par le trépas de leur père. A lui il reviendra la juste moitié d'un lieu manoir contenant deux cens un quartron d'héritage aboutant à l'héritage de Michel VERDIERE, à elle il reviendra un quartron d'héritage, une cuisine et chambre là où elle demeure. Au cas où ledit Pierre LAGAICE viendrait à mourrir avant sa sœur, elle rentrera en jouissance des biens et les laissera au profit des enfants que Pierre a eu de Marie Françoise COGET sa première femme. Témoins : Jean François DE HENNION prêtre de Tourmignies et Nicolas FAUVELLE bailli du lieu.

2 E 3 / 5176 acte 34 du 30/05/1690 à Tourmignies.

Pierre et Catherine LAGAICE, frère et sœur, Pierre TOURNEMINE fils de feu Antoine et veuf de Marie LAGAICE en ayant eu des enfants d'elle, du nom LAGAICE frère et sœurs héritiers de feu Jean dmt à Tourmignies, pour mettre fin à des différends touchant à l'hoirie dudit feu Jean, ledit Pierre TOURNEMINE se portant fort de ses enfants et moyennant cinquante verges d'héritage avec une maison érigée dessus à prendre en cent vingt verges à l'encontre de Pierre et Catherine LAGAICE et les hoirs de Jean CAMBIER et Marie LAGAICE, ces LAGAICE frère et sœur de feu Jude. Témoins : Paul BOCQUET clerc paroissial de Tourmignies et Philippe PENNEQUIN fils de Pierre laboureur dmt à Tourmignies.

2 E 3 / 5176 acte 35 du 30/05/1690 à Tourmignies.

Jean François DE HENNION prêtre de Tourmignies et Paul BOCQUET clerc paroissial du lieu accordent un bail de louage à Martin COGET fils de feu Louis laboureur dmt à Tourmignies pour un quartron de terre à labour pour quinze patars l'an. Témoins : Nicolas FAUELLE bailli de Tourmignies et Pierre PENNEQUIN bailli d'Assignies.

2 E 3 / 5176 acte 36 du 04/06/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Louis HERBAULT fils de Pierre manouvrier dmt à Templeuve pour trois cens et demi de terre labourable à Templeuve pour vingt livres parisis l'an. Témoins : Pierre BLONDEL fils de feu Simon et André CAUDRELIER fils de Nicolas dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 37 du 04/06/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jacques DEDAMPS fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Pierre BLONDEL fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve pour un cent et demi de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Philippe CROMBET et à celle de Pierre CAUDRELIER, pour huit livres parisis l'an. Témoins : Louis HERBAULT fils de Pierre et André CAUDRELIER fils de Nicolas laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 38 du 20/06/1690 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DUGAUQUIER fils de feu Martin et Françoise GRANDSIRE sa femme dmt à Marc en Pévèle, déclarent avoir... à Catherine BLAUWE veuve de Martin GAUQUIER dmt à Marcq et auparavant à Château l'Abbaye, acceptant par une partie la somme de vingt livres de gros et par autre partie la somme de six livres de gros, que Georges DUGAUQUIER son frère est obligé avec ledit comparant vers Gilles DUSART, et seize livres de gros qu'ils paieront à Jacques et Anne DUGAUQUIER ses frère et sœur lorsqu'ils seront en âge de mariage ou d'entrer en religion. Témoins : Charles LORTHIOIR fils de feu Jacques laboureur dmt à Cappelle et Pierre DEFRENNE tailleur d'habits dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 39 du 24/06/1690 à Templeuve en Pévèle.

Marie DUTHY veuve de Jean MOLLET dmt à Nomain accorde un bail de louage à Jacques DANCQUENIES fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour neuf cens et demi de terre à labour aboutant à celle de Marie Agnès LEMIEVRE, à celle des hoirs Mathieu BERNARD pour quarante-sept livres dix sols parisis l'an. Témoins : Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 40 du 24/06/1690 à Templeuve en Pévèle.

Marie DUTHY veuve de Jean MOLLET dmt à Nomain accorde un bail de louage à Pierre WAUCQUIER fils de feu Pierre dmt à Ennevelin pour cinq cens de terre à labour à Ennevelin aboutant à celle de Jean GUISLAIN et à celle de Dominique HEDDEBAULT pour vingt-trois livres quinze sols parisis l'an. Témoins : Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 41 du 24/06/1690 à Templeuve en Pévèle.

Marie DUTHY veuve de Jean MOLLET dmt à Nomain accorde un bail de louage à François RACHET fils de Philippe dmt à Templeuve en Pévèle pour un lieu manoir contenant sept cens et demi d'héritage et jardin pour soixante livres parisis l'an. Témoins : Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 42 du 22/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Antoine PIEDENNAT fils de Louis meunier dmt à Cappelle en Pévèle, accompagné de son père, de Marie Jeanne STOEUL sa mère, de Roch PIEDENNAT son oncle et Everard STOEUL son parrain d'une part, Marie Elisabeth HENNO fille de Charles dmt à Cappelle accompagnée de son père, de Marie Jeanne DUBUS sa mère et de Jean François HENNO son oncle d'autre part.

Apports lui : cent livres parisis que donnent ses parents, six rasières de blé et une vache. Elle : cinquante livres parisis que donnent ses parents, deux cens de terre à labour avec le blé croissant dessus et un lit. Témoins : Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas laboureur dmt à Templeuve et Michel DELANNOY fils de feu Jean laboureur dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5176 acte 43 du 23/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Michel DENNEULIN fils de feu Gérard dmt à Marcq en Pévèle, veuf de Jeanne WAUCQUIER d'une part, Marie VOBIN veuve de Léonard SEGARD dmt à Ennevelin, accompagnée de Pierre DELANNOY son ami. Témoins : Pierre DEFRENNE tailleur d'habits et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 44 du 23/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jean HOVART fils de feu Denis, marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Nicolas DELEZENNES pour un cent d'héritage aboutant à la terre de Vincent DUBURCQ, à l'héritage des veuve et hoirs Jean CABIT et de Pierre CABIT pour sept livres parisis l'an avec la caution de Pierre PIETIN fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve. Témoins : Pierre DEFRENNE fils de Simon tailleur d'habits et Philippe ROGIER fils de feu Nicolas manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 45 du 23/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jean HOVART fils de feu Denis, marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Pierre PIETIN fils de feu Mathieu dmt à Templeuve pour deux cens trois quartrons d'héritages à Templeuve qu'a occupés Charles BRAME, aboutant à l'héritage des hoirs Thomas BONNIER et à ceux de Jean DUBOIS pour vingt livres parisis l'an avec la caution de Nicolas DELEZENNES fils de feu Mathieu. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et Philippe ROGIER fils de feu Nicolas manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 46 du 23/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jean HOVART fils de feu Denis, marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Marguerite THELIER femme à Guillaume BONNIER fils de feu Gilles dmt à Templeuve pour quatre cens d'héritage prairie à Templeuve aboutant à celui de Pierre DENGREMONT, à celui des hoirs Thomas BONNIER et à la terre des hoirs Antoine CABIT, pour douze livres huit sols parisis l'an avec la caution de Gérard BONNIER fils de feu Thomas. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et Philippe ROGIER fils de feu Nicolas manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 47 du 23/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jean HOVART fils de feu Denis, marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Henri WAUCQUIER fils de feu Gilles laboureur dmt à Templeuve pour deux cens d'héritages prairie pour huit livres parisis l'an avec la caution de Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve. Témoins : Gérard BONNIER fils de feu Thomas laboureur et Pierre DEFRENNES tailleur d'habits.

2 E 3 / 5176 acte 48 du 25/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jean HOVART fils de feu Denis, marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Antoinette BONNIER veuve de François CHOCQUET dmt à Templeuve pour un cent d'héritage prairie qu'a occupé Gérard BONNIER attenant à

l'héritage des veuve et hoirs Mathieu BERNARD, à la terre de Philippe DARRAS et des hoirs Guillaume HERBAULT pour huit livres parisis l'an avec la caution de Léon CHOCQUET son fils. Témoins : Jean DUBOIS fils de Jean laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 49 du 25/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jean HOVART fils de feu Denis, marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Michel WAUCQUIER fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve pour trois cens d'héritages prairie pour onze livres parisis l'an avec la caution de Jean DUBOIS fils de Jean. Témoins : Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 50 du 25/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jean HOVART fils de feu Denis, marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques laboureur échoppier dmt à Templeuve pour deux cens d'héritage prairie à Templeuve aboutant à celui des hoirs Mathieu DELEZENNES, à celui de Mathieu HEDDEBAULT, à la terre des veuve et hoirs Jean HAUWEL pour dix livres parisis l'an avec la caution d'Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur dmt à Templeuve. Témoins : Philippe ROGIER fils de feu Nicolas manouvrier et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 51 du 25/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jean HOVART fils de feu Denis, marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à la fabrique de l'église de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Antoine CASTELAIN fils de feu Martin laboureur pour six cens d'héritage prairie à Templeuve aboutant à l'héritage des hoirs Guillaume HERBAULT, à celui des veuve et hoirs Louis DESMONS, à la terre de Vincent CASTELAIN, à l'héritage des hoirs Louis DUBOIS et à la terre des hoirs Allard WARTEL, pour trente et une livres parisis l'an avec la caution de Pierre DELEBASSE fils de feu Jacques dmt à Templeuve. Témoins : Philippe ROGIER fils de feu Nicolas manouvrier et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 52 du 25/07/1690 à Templeuve en Pévèle.

Nicolas DELECOURT fils de feu Antoine laboureur dmt à Ennevelin accorde un bail de louage à Mathias POTTIER fils de Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour un bonnier huit cens de terre à labour à Mérignies aboutant à celle de Jean Baptiste POUTRAIN, à celle de Jacques DELINSELLES et à celle de Philippe LEGRAND, pour soixante-quinze livres parisis l'an. Témoins : Michel DELEMOTTE fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 53 du 27/07/1690 à Mérignies.

Contrat de mariage entre Pierre ROUSSEL fils de feu Antoine et veuf de Catherine DEREGNAUCOURT dmt à Cappelle en Pévèle d'une part, Barbe CAULLIER fille de Jean dmt à Tourmignies, accompagnée de Jean CAULLIER son frère d'autre part. Témoins : Pierre DUTRIEU lieutenant de Mérignies, Philippe DUFLOS et Jean PECQUEU laboureurs dmt à Mérignies.

2 E 3 / 5176 acte 54 du 20/08/1690 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Pierre DUWIN fils de feu Charles et veuf de Marie DUFLOS dmt à Templeuve en Pévèle, accompagné de Mathieu OLIVIER son beau-fils allié et de Jean FROMENT son ami d'une part, Marie LEMESRE fille de feu Jacques et défunte Noelle HAVET dmt à Templeuve, accompagnée de Jean et Allard LEMESRE ses frères d'autre part. Témoins : Charles Philippe DELEBASSE fils de Pierre et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 55 du 04/09/1690 à Cappelle en Pévèle.

François FRAPPE fils de feu Philippe dmt à Lille, Pierre DARRAS et Catherine FRAPPE sa femme dmt à Templeuve en Pévèle, du nom FRAPPE frère et sœur enfants de feu Philippe et de défunte Jacqueline DURIEZ partagent les biens de leurs parents. A François il appartiendra la juste moitié d'un lieu manoir. A Pierre DARRAS et sa femme il appartiendra l'autre moitié. Témoins : Antoine FABVAT fils de feu Vincent laboureur dmt à Cappelle et Piat DELERUYELLE fils de feu Antoine laboureur dmt à Bersée.

2 E 3 / 5176 acte 56 du 07/09/1690 à Templeuve en Pévèle.

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE Noicarme baron de Maingoval dmt à Templeuve en Pévèle procureur spécial de Sire Charles de MONNET écuyer seigneur de Lespignoy, la Grurie, Drumez, accorde un bail de louage à Pierre GHISLAIN fils de Jean laboureur dmt à Templeuve pour vingt et un cent de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs Jean DENGREMONT pour cinq livres dix sols parisis chaque cens. Témoins : Guillaume CRESTIN fils de feu Jacques pasteur des ouailles et Pierre François MAGREZ fils de feu Jean dmt à la Grurie.

2 E 3 / 5176 acte 56 du 17/10/1690 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DESCARPENTRIE fils de feu Jacques laboureur dmt à Cobrieux accorde un bail de louage à Gérard CABIT fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour quatre cens de terre à labour à Genech pour quatorze livres parisis l'an. Témoins : Antoine DOIGNIES fils de Jean et Simon DELEBASSE fils de feu Mathieu dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 58 du 30/11/1690 à Templeuve en Pévèle.

Antoine WARTEL fils de feu Jacques laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DESCATOIRE fils de Nicolas laboureur dmt à Templeuve pour cinq cens et demi de terre à labour à Ennevelin aboutant à celle de Jean JACQUART, à celle de Simon WAUCQUIER et à celle occupée par Pierre HERBAULT pour trente-six livres parisis l'an. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 59 du 04/12/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jean Baptiste et Jean François DUBUS, Jean Baptiste CROMBET et Agnès DUBUS sa femme du nom DUBUS enfants de feu Jacques et de défunte Catherine CABIT dmt à Templeuve en Pévèle partagent les biens de leurs parents. A Jean Baptiste il appartiendra trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jacques DEDAMPS, à celle de Louis BERNARD, item quatre cens trois quartrons de terre aboutant à celle occupée par Jean WARTEL, à celle de Philippe DUBURCQ et à celle des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE, et deux cens aboutant à celle des veuve et hoirs Toussaint DURIEZ et celle d'Olivier DEHENRY. A Jean François il appartiendra un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages à Templeuve aboutant à la terre de Jean DARRAS, et à celle de Jean DESPRET. A Jean Baptiste CROMBET et sa femme il appartiendra dix cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des hoirs Jean DARRAS, à celle des hoirs Antoine BONNIER fils de feu Philippe, et un cent et demi. Témoins : Toussaint ROUSSEAU fils de feu Louis et Jean DARRAS fils d'Antoine laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5176 acte 60 du 30/12/1690 à Templeuve en Pévèle.

Jean François DE LACHAPPELLE écuyer seigneur de la Folly dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DESPREZ fils de feu Adrien laboureur dmt à Cappelle pour sept cens de terre à labour à Cappelle pour douze florins carolus l'an. Témoins : Pierre DELEVALLE maréchal dmt à Cappelle et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 61 du 23/12/1690 à Cappelle en Pévèle.

Nicolas DUBUS fils de feu Pierre manouvrier dmt à Cappelle en Pévèle remet à Charles LORTHIOIR naguère pauvriseur un lieu manoir contenant deux cens d'héritages qu'il donne aux pauvres de Cappelle pour en jouir après son trépas et celui de Jeanne DELANNOY sa femme belle-fille de feu Jean. Témoins : Jean Baptiste DESWEZ prêtre de Cappelle et Pierre GROU fils de feu Jean laboureur.

2 E 3 / 5176 acte 62 du 26/12/1690 à Templeuve en Pévèle.

Michel WARTEL fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean PIETIN fils de feu Pierre laboureur dmt à Templeuve pour deux cens de terre à labour à Templeuve pour seize livres parisis l'an. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 63 du 02/05/1690 à Templeuve en Pévèle.

Marie FRAPPE veuve de Jean DESWET dmt à Bersée a déclaré devoir douze livres à François FRAPPE fils de feu Philippe son frère pour liquidation d'affaires qu'ils ont eu ensemble pour rendage d'un lieu manoir. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5176 acte 65 du 26/10/1690 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DASSONVILLE fils et héritier de feu Jean laboureur dmt à Templeuve en Pévèle donne à Charles DASSONVILLE son fils vingt et un cent de terre à labour à Avelin et Seclin.

2 E 3 / 5176 acte 66 du 05/07/1690 à Cappelle en Pévèle.

Antoinette de LA CHAPPELLE veuve d'Antoine DE NOYELLE écuyer seigneur des Mottes dmt à Cappelle en Pévèle donne à Jean Baptiste DE NOYELLE son fils dmt à Lille, la cense terres et seigneurie de Bailenson contenant douze bonniers d'héritages à Fournes occupés présentement par Bartholomé MALBRANCQUE, pour en jouir sitôt après le trépas de Jacques Antoine DE NOYELLE aussi son fils, prêtre dmt à Lille. Témoins : Michel DE LA CHAPPELLE prêtre chanoine de Saint-Christophe à Phalempin et Jean Baptiste DESWEZ prêtre de Cappelle.

2 E 3 / 5177 acte 1 du 20/09/1691 à Avelin.

Contrat de mariage entre Quentin JACQUART fils de Jean laboureur dmt à Avelin accompagné de son père et de Jacques HERBAULT son oncle d'une part, Jeanne Adrienne CARLIER veuve de feu Simon François DELEMERE censière à Avelin, accompagnée d'Antoine CARLIER et d'Anne HECQUET ses père et mère, de Jean Millier son frère allié et de Philippe LIBERT aussi son beau-frère allié d'autre part. Apports lui : neuf cents florins carolus que lui livre son père, les habits de noce, et promet de décharger son fils des dettes contractées jusqu'à ce jour. Il donne aussi une vache. Elle : son père cède aux mariants les droits et actions qu'ils pourraient prétendre sur le bail de la cense. Témoins : Simon DETOURMIGNIES fils de feu Jean laboureur et brasseur, et Martin PORTOIS fils d'André manouvrier dmt à Avelin.

2 E 3 / 5177 acte 2 du 11/02/1691 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DUBUS fils de feu Jean laboureur et Jeanne OLIVIER sa femme dmt à Cappelle en Pévèle renoncent aux biens qu'ils pourraient leur échoir après le trépas de Martin OLIVIER et Pasque CASTELAIN vivants père et mère de ladite Jeanne OLIVIER, au profit de Thomas OLIVIER son frère, à la réserve de sept cens et demi de terre venant de Jean OLIVIER vivant oncle de ladite Jeanne. Témoins : Mathieu BONNIER fils de feu Mathieu bailli des Dames de Flines et Jean Baptiste HENNO fils de Pierre.

2 E 3 / 5177 acte 3 du 18/02/1691 à Templeuve en Pévèle.

Nicolas DESCAMPS fils de Nicolas tisserand et Marie Catherine DESMONS sa femme dmt à Baisieux, ont vendu à Louis WAUCQUIER fils de feu Guillaume laboureur dmt à Templeuve en Pévèle un tiers de deux cens de terre à labour à prendre à l'encontre de Gaspard et Anne DESMONS frère et sœur de ladite Catherine DESMONS à Templeuve, aboutant à celle de Gérard DELANNOY, à celle des hoirs Jude FLAMENT, à celle de Pierre DENGREMONT et à celle d'Adrien FICHEL, pour un gros et principal de cinquante livres parisis. Témoins : Louis WAUCQUIER fils de Simon laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 4 du 11/11/1691 à Templeuve en Pévèle.

Jacques PIEDENNAT fils de feu Antoine et Anne BILLOUET sa femme dmt à Nomain, ont vendu à Jean DELEMARRE fils de feu Gilles laboureur dmt à Sainghin en Mélantois un cent d'héritage jardinage à prendre en deux cens à l'encontre dudit acheteur (?) à cause de Marie BILLOUEZ sa femme, aboutant à la terre de Claude DELANNOY, à celle de Noël DELANNOY et attenant aussi à celle de Jean BILLOUEZ frère desdites Anne et Marie BILLOUEZ, pour un gros et principal de trente florins carolus. Témoins : Jean MINNET fils de feu Martin hôte et laboureur dmt à Templeuve et Philippe DARRAS fils de Charles dmt à Genech.

2 E 3 / 5177 acte 5 du 01/02/1691 à Templeuve en Pévèle.

Jean Baptiste DUBUS fils et héritier de feu Jacques et défunte Catherine CABIT, a déclaré devoir à Nicolas POUTRAIN fils de feu Martin laboureur et brasseur dmt à Fretin, deux cent seize livres dix-huit sols parisis pour dépenses de bouche faites à divers fois en la d... des Quatre Ballets à Templeuve, que ledit POUTRAIN en a le droit de recevoir de Marie Claire LAMIETZ hôtesse dudit Quatre Ballets. Témoins : Philippe GABENSELLE fils de feu Claude hostellin et Antoine DESCATOIRE fils de feu Jean manouvrier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 6 du 17/11/1691 à Templeuve en Pévèle.

Mathieu DELATTRE laboureur dmt à Cappelle en Pévèle a vendu à Etienne MARTEAU fils de feu Jean laboureur dmt à Bersée deux cens de terre à labeur aboutant à celle de Damoiselle Marie Aldegonde de BEAUMARETZ et à celle de Maurice DELATTRE pour un gros et principal de soixante-quinze florins carolus. Témoins : Adrien FICHEL fils de feu Mathieu et Jean DELEPLANCQUE fils de feu François tous deux laboureurs dmt à Cappelle

2 E 3 / 5177 acte 7 du 28/12/1691 à Templeuve en Pévèle.

Jean DELEMARRE fils de feu Gilles dmt à Sainghin et Marie Françoise BILLOUET sa femme ont vendu à Michel VASSEUR fils de feu Noël et Marie Jeanne ROUSSEAU sa femme, un cent et demi d'héritage à Cappelle aboutant à celui des hoirs Noël DELANNOY, à la terre de Jacques HERBAULT pour un gros et principal de quatorze patagons et huit patars. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean et Mathieu GAHIDE fils de feu Jean tous deux dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 8 du 04/10/1691 à Cappelle en Pévèle.

Jean Baptiste BLONDEAU fils de feu Simon laboureur dmt à Cappelle en Pévèle, Gaspard BEAUCAMPS fils de Gaspard et Catherine DESCAMPS sa femme dmt à Thumeries, ont vendu à Mathieu DEMESSINE fils de feu Jérôme laboureur dmt à Cappelle, trois cens un quartron de terre à labeur pour un gros et principal de seize livres de six florins carolus chacune. Témoins : Gaspard POTTIER fils de feu Antoine laboureur et Pierre LEMESRE fils de feu Noël hostellin et sergent de Cappelle, y dmt.

2 E 3 / 5177 acte 9 du 03/02/1691 à Bersée.

Contrat de mariage entre Nicolas BALLENGHIEN fils de feu Nicolas dmt à Bersée, accompagné de Marie Elisabeth MATHON sa mère, et d'Antoine Charles DEGAIN son beau-frère d'une part, Jeanne Françoise DEREGNAUCOURT fille de Jean dmt à Bersée accompagnée de son père d'autre part. Apports lui : sa mère lui cède le bail des terre et héritage qu'elle occupe de Monsieur CARLIER et Mademoiselle CORDUANT dmt à Douai, contenant un bonnier onze cens, le tout avec la récolte à venir dessus. A charge de son fils de payer et décharger sa mère des dettes qu'elle a pu contracter, et une vache à prendre après son trépas. Elle : cinquante livres parisis que lui donne son père, une vache, un lit. Témoins : Philippe TRACHET fils de feu Pierre et Bartholomé LELEU fils de feu Pierre, tous deux laboureurs dmt à Bersée.

2 E 3 / 5177 acte 10 du 04/02/1691 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Grégoire DESCATOIRE fils de feu François dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines son parrain d'une part, Marie DUQUESNE fille de feu Antoine dmt à Templeuve, accompagnée d'Antoine DUQUESNE son frère et de Jacques GUISLAIN son parrain allié d'autre part. Apports lui : quatre-vingt-quatre livres parisis lui appartenant. Elle : un lieu manoir contenant un cent d'héritage, un lit et ses vêtements. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5177 acte 11 du 04/02/1691 à Templeuve en Pévèle.

Allard et André RAAS frères et enfants de feu Louis hôte et laboureurs dmt à Genech, se portant forts de Louis et Jean RAAS leurs frères, ont accordé un bail de louage à Gilles WARTEL fils de feu Antoine laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour sept cens de terre à labeur à Cappelle aboutant à celle des hoirs Jean DE NAVARRE, à celle des hoirs Guillaume HERBAULT et à celle de Jacques DESREVEAUX pour vingt-huit livres parisis l'an. Témoins : François WARTEL bailli de la Grurie et Antoine DARRAS fils de Pierre dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 12 du 12/04/1691 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Pierre VILLE fils de feu Pierre dmt à Bersée d'une part, Marie Joseph DURIEZ fille de feu Pierre dmt à Cappelle en Pévèle d'autre part. Témoins : Jean Baptiste HENNO fils de Pierre marchand dmt à Cappelle et Jean DEFRETIN fils de feu Jacques marchand dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 13 du 19/04/1691 à Templeuve en Pévèle.

Marie DESPREZ veuve de Jacques SCAMELOT dmt à Cappelle en Pévèle donne à sa fille Barbe SCAMELOT et son mari Antoine LELEU un lieu manoir contenant un cent et demi d'héritage à Cappelle aboutant à l'héritage d'Antoine DEMUN et à celui de Mathieu FICHEL. Témoins : Jean et Pierre BLAMART fils de Jean marchands dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5177 acte 14 du 01/02/1691 à Templeuve en Pévèle.

Contrat de mariage entre Antoine DESTOMBLE fils de Jean dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Philippe DESTOMBLE son frère d'une part, Catherine DARRAS fille de feu Henri dmt à Templeuve accompagnée de Gérard DARRAS son frère d'autre part. Apports lui : plusieurs baquets lui appartenant, présents au logis de son père à savoir : chaudron, seaux, plat d'étain et autres meubles servant au ménage. Elle : un lit, deux cents livres lui appartenant et plusieurs meubles servant au ménage. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

Le 30/04/1691 Le père Jean DESTOMBLE a comparu personnellement et a déclaré que les baquets de ménage que son fils a dit posséder, sont en réalité à lui et qu'il en fait donation à son fils. Témoins : Gérard PASQUIER fils de feu Jacques laboureur et Pasquier DUBRUCQUE fils de feu Antoine dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 15 du 07/04/1691 à Templeuve en Pévèle.

Toussaint PIETIN fils de feu Pierre laboureur dmt à Ennevelin accorde un bail de louage à Nicolas DENGREMONT fils de feu Nicolas et Véronique WAUCQUIER sa femme dmt à Templeuve en Pévèle pour cinq cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs Michel CABIT et à celle de Philippe DUBURCQ pour trente livres parisis l'an. Témoins : Jean Baptiste DESPREZ fils de Jean dmt à Genech et Pierre DEFRENNES dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 16 du 26/03/1691 à Tourmignies.

Alexandre Charles baron d'ASSIGNIES et la Tourelle accorde un bail de louage à Bauduin et Floris COLLETTE frères et enfants de feu Jean laboureurs dmt à Fretin pour deux bonniers de terre à labour à Fretin aboutant à celle occupée par Pierre DUCASTILLON, à celle de la veuve Toussaint COMBLED, à celle de Henri SIMON et à celle de Philippe DEREGNAUCOURT pour soixante-trois florins carolus l'an. Témoins : Pierre CAMBIER fils de Jean et François CAMBIER fils de Michel serviteur audit seigneur bailleur.

2 E 3 / 5177 acte 17 du 26/03/1691 à Tourmignies.

Alexandre Charles baron d'ASSIGNIES et la Tourelle accorde un bail de louage à Jean LEMESRE fils de feu Pierre laboureur dmt à Mons en Pévèle pour deux bonniers de terre à labour à Mons en Pévèle aboutant à celle de Pierre PENNEQUIN, à celle d'Antoine DERNONCOURT et à celle des hoirs Pierre CATELET pour soixante-douze florins l'an. Témoins : Bauduin COLLETTE fils de feu Jean dmt à Fretin et Jean LEFEBVRE fils de Jean serviteur audit seigneur bailleur.

2 E 3 / 5177 acte 18 du 20/03/1691 à Templeuve en Pévèle.

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE Noicarme baron de Mingoval procureur spécial de Charles DE MONNET écuyer seigneur de Laspignoy, la Grurie, Drumetz, dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DELANNOY fils de feu Noël, charron dmt à Genech pour huit cens de terre à labour à Templeuve pour trente-huit livres parisis l'an. Témoins : Gérard CABIT fils de feu Mathieu et Nicolas DENGREMONT fils de feu Nicolas dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 19 du 20/03/1691 à Templeuve en Pévèle.

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE Noicarme baron de Mingoval procureur spécial de Charles DE MONNET écuyer seigneur de Laspignoy, la Grurie, Drumetz, dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Gérard CABIT fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve pour dix cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs Jean DENGREMONT pour six livres parisis chaque cens. Témoins : Jean DELANNOY fils de feu Noël charron et Nicolas DENGREMONT fils de feu Nicolas dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 20 du 06/05/1691 à Templeuve en Pévèle.

Jean DUBOIS fils de feu Philippe, marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à l'église de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Marie DAMIDE veuve de Philippe BONNIER laboureuse dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des hoirs François WARESQUEL, à celle des héritiers Gilles DUBURCQ fils de feu Mathieu et à celle des hoirs Allard WARTEL pour vingt-six livres parisis avec la caution de Jean Philippe BONNIER son fils. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 21 du 24/06/1691 à Templeuve en Pévèle.

Charles DEHENRY, pauvriseur et receveur des biens et revenus des communs pauvres de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Marguerite DARRAS veuve de Martin DELEZENNES fils de feu Antoine dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des hoirs Toussaint DURIEZ, pour soixante-dix sols chaque cens avec la caution de Jean OLIVIER fils de feu Mathieu. Témoins : Gilles CROMBET fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 22 du 24/06/1691 à Templeuve en Pévèle.

Charles DEHENRY, pauvriseur et receveur des biens et revenus des communs pauvres de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Mathieu CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Templeuve pour six cens et demi de terre à labour aboutant à celle de Jean Baptiste DENGREMONT et à celle du baron de Fromet pour trente-sept livres dix sols parisis avec la caution de Martin CASTELAIN fils d'Antoine. Témoins : Gilles CROMBET fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 23 du 24/06/1691 à Templeuve en Pévèle.

Charles DEHENRY, pauvriseur et receveur des biens et revenus des communs pauvres de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Antoine HAVET fils de feu Antoine laboureur dmt à Ennevelin pour huit cens de terre à labour à Ennevelin pour quarante-huit livres parisis avec la caution de Gilles CROMBET fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve. Témoins : Mathieu CASTELAIN fils de Vincent laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 24 du 24/06/1691 à Templeuve en Pévèle.

Charles DEHENRY, pauvriseur et receveur des biens et revenus des communs pauvres de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Martin CASTELAIN fils d'Antoine laboureur dmt à Templeuve pour huit cens de terre à labour à Templeuve avec la caution de Mathieu CASTELAIN fils de Vincent laboureur dmt à Templeuve. Témoins : Gilles CROMBET fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 25 du 24/06/1691 à Templeuve en Pévèle.

Charles DEHENRY, pauvriseur et receveur des biens et revenus des communs pauvres de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Jean OLIVIER fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve pour neuf cens trois quartiers de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Pierre CABIT, à celle de Pierre BERNARD et à celle de Louis BERNARD pour cinq livres parisis chaque cens avec la caution de Marguerite DARRAS veuve de Martin DELEZENNES. Témoins : Gilles CROMBET fils de feu Jean laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 26 du 07/07/1691 à Templeuve en Pévèle.

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Quentin WAUCQUIER fils de feu Simon laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Philippe DUBURCQ et à celle des hoirs Christophe DEDAMPS pour vingt-sept livres parisis l'an. Témoins : Gérard BONNIER fils de feu Thomas laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 27 du 19/08/1691 à Templeuve en Pévèle.

Philippe WARTEAU fils de feu Louis praticien dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Georges DUFOSSE fils de feu Nicolas laboureur dmt à Cappelle pour dix cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle de Nicolas POUTRAIN, à celle de Jacques DELINSELLES, à celle d'Arnould CROMBET, et à celle des veuve et hoirs Ignace LAGAICE (LAGACHE) pour trente livres parisis l'an. Témoins : Jacques FOURRURE fils de feu Pierre charpentier dmt à Templeuve et Pierre DELEWALLE maréchal dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5177 acte 28 du 27/08/1691 à Templeuve en Pévèle.

Hélène DEGAIGE veuve de Gérard DELANNOY, Jean DELANNOY fils de feu Gérard, André DENNEULIN veuf de Jeanne DELANNOY ayant des enfants d'icelle, Pierre DARRAS et Marguerite DELANNOY sa femme, Michel WARTEL et Catherine DELANNOY sa femme, Nicolas CABIT et Antoinette DELANNOY sa femme et Elisabeth DELANNOY dmt à Templeuve en Pévèle sauf André DENNEULIN à Marcq en Pévèle, font le partage des biens de Gérard DELANNOY leur père. André DENNEULIN se porte fort de Louis, André, Georges, Marie Jeanne, Marie Françoise et Michelle DENEULLIN ses enfants qu'il a eu d'avec Jeanne DELANNOY. Témoins : Arnould CROMBET fils de feu Guillaume et Louis WAUCQUIER fils de feu Guillaume tous deux laboureurs dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 29 du 16/09/1691 à Templeuve en Pévèle.

Philippe DUBURCQ fils de feu Gérard laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Michel WAUCQUIER fils de feu Michel laboureur dmt à Templeuve pour treize cens trois quartrons d'héritages à Templeuve pour quatre-vingt quatre livres parisis l'an. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 30 du 16/09/1691 à Templeuve en Pévèle.

Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine et Jean Baptiste CHOCCQUET père et fils laboureurs dmt à Mérignies pour un lieu manoir contenant quatre cens d'héritages qu'a occupé Gérard CAMBIER pour trente-six florins carolus l'an. Témoins : Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas et Jean DESCARPENTRIE fils de feu Antoine gorlier dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 31 du 16/09/1691 à Templeuve en Pévèle.

Jean DUBOIS fils de feu Philippe, marglisseur et receveur des biens et revenus appartenant à l'église de Templeuve en Pévèle avec le consentement de Mathieu DURIEZ prêtre du lieu et Antoine Claude FICHEL lieutenant du lieu, accorde un bail de louage à Pierre LEFEBVRE fils de feu Quentin laboureur dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labeur à Templeuve aboutant à celle des hoirs Toussaint DURIEZ et à celle de Nicolas DELECOURT pour quatorze livres parisis l'an. Témoins : Jean LEFEBVRE fils de feu Allard cordonnier et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 32 du 20/09/1691 à Templeuve en Pévèle.

Jeanne Adrienne CARLIER veuve de Simon François DELEMERE censière d'Avelin fait le partage et la formature à Josse, Simon, Martin, Dorothée, Marie Joseph et Anne Françoise DELEMERE ses enfants, qu'elle promet de nourrir et d'entretenir jusqu'à leur âge de mariage ou d'entrée en religion et leur payer trois cent cinquante florins carolus chacun. Témoins : Simon DETOURMIGNIES fils de feu Jean laboureur et Martin PORTOIS fils de feu André manouvrier dmt tous deux à Avelin.

2 E 3 / 5177 acte 33 du 21/09/1691 à Templeuve en Pévèle.

Mathieu CABIT fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DUBURCQ fils de Vincent et à Gérard DENGREMONT fils de feu Jean dmt à Templeuve pour quatre cens de terre à labeur à Templeuve pour trente livres parisis l'an. Témoins : Ignace DELANNOY fils de feu Nicolas laboureur et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5177 acte 34 du 08/10/1691 à Templeuve en Pévèle.

Mathieu CABIT fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Philippe DELEBASSE fils de Mathieu dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant un cent et demi d'héritage à Templeuve pour trente-quatre livres parisis l'an. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 35 du 21/10/1691 à Templeuve en Pévèle.

Pierre DELEZENNES fils de feu Antoine laboureur et couvreur de paille dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à François BOULLENGIER fils de feu Olivier laboureur dmt à Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle d'Etienne BERNARD et à celle de Jean CHOCQUET pour vingt et une livres parisis l'an. Témoins : Jean MINNET fils de feu Martin et Jean MAHEL fils de feu Louis maréchal dmt tous deux à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 36 du 04/11/1691 à Templeuve en Pévèle.

Valentin WARTEL fils de feu Philippe laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Noël FLINOIS fils de feu Jean manouvrier dmt à Templeuve pour un lieu manoir contenant six cens et demi d'héritages à Templeuve aboutant à l'héritage de Jean WARTEL et à celui d'Olivier WARTEL pour soixante-douze livres parisis l'an. Témoins : Valentin MOLLET fils de feu Mathieu laboureur et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 37 du 11/11/1691 à Templeuve en Pévèle.

Jean DESTROIFFAULT fils de feu Henri dmt à Templeuve en Pévèle et Martin MAILLARD fils de Nicolas dmt à Cappelle en Pévèle accordent un bail de louage à Valentin MOLLET fils de feu Mathieu laboureur dmt à Templeuve pour six cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Jean Baptiste François POUTRAIN, à la terre de Gilles DUBURCQ et à celle d'Antoine CHAFFAULT pour dix livres dix sols parisis l'an. Témoins : François CARON fils du notaire et Martin DELEZENNES fils de feu Jean laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 38 du 17/11/1691 à Templeuve en Pévèle.

Antoinette DURIEZ veuve en dernière noce de Charles JENTY, dame du fief et seigneurie de la Croisette dmt à Renty pays d'Artois, accorde un bail de louage à Mathieu BONNIER bailli des Dames de Flines dmt à Templeuve en Pévèle pour vingt-huit cens de terre à labour à Mérignies aboutant à celle des veuve et hoirs du baron de Landas, à celle de Philippe LESPAGNOL et à celle de Jean BONNIER fils de feu Thomas, pour cinquante florins carolus l'an. Témoins : Mathieu DURIEZ prêtre de Templeuve et Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5177 acte 39 du 16/12/1691 à Templeuve en Pévèle.

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean DELEDOEULLE fils d'Antoine dmt Templeuve pour trois cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle de Liévin PASQUIER, à celle d'Alexandre DELINSELLES et à celle de Philippe DARRAS, pour vingt-cinq livres dix sols parisis l'an. Témoins : Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas et Pierre DELEZENNES fils de feu Antoine dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5178 acte 1 du 09/02/1692 à Templeuve en Pévèle

Contrat de mariage entre Mathieu MOLLET fils de feu Mathieu dmt à Templeuve en Pévèle accompagné de Marie WARTEL sa mère, de Philippe, Jean et Valentin MOLLET ses frères d'une part, Marguerite DELEZENNES fille de feu Martin dmt à Templeuve, accompagnée de Marguerite DARRAS sa mère, de Jean et Antoine DELEZENNES ses frères, de Philippe DARRAS son oncle, de Jean OLIVIER son oncle allié et de Martin CARDON son parrain d'autre part. Apports lui : cinq cens de terre à labour que lui livre sa mère à Cappelle en Pévèle aboutant à celle occupée par Pierre DEFRETIN, et trois cens de terre à Templeuve, la récolte de blé à dépouiller sur quatre cens, deux rasières de blé, soixante livres parisis et une vache. Elle : trois cens de terre que lui livre sa mère à Templeuve aboutant à celle de Mathieu BONNIER, à celle de Mathieu CASTELAIN et à celle de Pierre DARRAS, item cent florins carolus, une vache, deux cens de blé vert à dépouiller, deux rasières de blé sec, et un lit. Par devant Noël et Pierre CARON notaires.

2 E 3 / 5178 acte 2 du 10/03/1692 à Templeuve en Pévèle

Vincent DEFRANCE fils de feu Jean laboureur dmt à Bersée a vendu à Marcq MOCQUE fils de feu Jean laboureur dmt à Bersée trois cens trois quartrons de terre à labeur à Bersée aboutant à celle de Pierre DESCATOIRE, à celle de Monsieur BROIDE chevalier pensionnaire de la ville de Lille et à celle de Mademoiselle COMMELINE pour le principal de cent vingt florins carolus. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de feu Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5178 acte 3 du 20/04/1692 à Templeuve en Pévèle

Michel FICHEL fils de feu Adrien bailli de Vertain dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Adrien ROGIER fils de feu Gilles et Anne DARRAS sa femme pour six cens de terre à labeur aboutant à celle de Pierre DARRAS et à celle de Jean DESTROIFFAULT pour trente-neuf livres parisis l'an. Témoins : Jean Baptiste François POUTRAIN bailli de Canchompret et Jean DESCATOIRE fils de feu Nicolas laboureur dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5178 acte 4 du 07/04/1692 à Templeuve en Pévèle

Jean BONNIER fils de feu Thomas laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à André DUROTZ fils de feu Michel laboureur dmt à Ennevelin pour huit cens de terre à labeur à Ennevelin aboutant à celle de Jean DEBUCHY, à celle de Gérard BONNIER et à celle de Philippe DEBUCHY pour sept livres parisis chaque cens. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5178 acte 5 du 30/04/1692 à Templeuve en Pévèle

Mathieu MOLLET fils de feu Charles laboureur dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Antoine POUCHIN fils de Georges dmt à Ennevelin pour quatre cens de terre à labeur à Ennevelin aboutant à celle de Maximilien HATTU écuyer seigneur du Vehu pour dix-huit livres parisis l'an. Témoins : Jacques DANCQUENIE fils de feu Jean et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5178 acte 6 du 28/04/1692 à Templeuve en Pévèle

Jean Baptiste François POUTRAIN bailli et censier de Canchompretz tuteur des enfants de Philippe POUTRAIN vivant son frère, en cette qualité accorde un bail de louage à Pierre HOVART fils de feu Denis laboureur dmt à Templeuve en Pévèle pour trois cens de terre à labeur à Ennevelin aboutant à celle des hoirs Philippe MOLLET et à celle de Pierre LECAT pour douze livres parisis l'an. Témoins : Pierre LESTRIEU fils de feu Nicolas et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5178 acte 7 du 27/01/1692 à Templeuve en Pévèle

Martin ROGIN fils de feu Guillaume couvreur de paille dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Jean PIETIN fils de feu Pierre dmt à Templeuve pour deux cens d'héritage prairie aboutant à celui des veuve et hoirs Guillaume BONNIER pour dix livres parisis l'an. Témoins : André LESPAGNOL fils de feu Jean et François CARON fils du notaire.

2 E 3 / 5178 acte 8 du 14/01/1692 à Templeuve en Pévèle

Pierre VILLE fils de feu Pierre mari de Marie Joseph DURIEZ dmt à Cappelle en Pévèle, et Marie Angélique DURIEZ fille de feu Pierre dmt à Capelle partagent les charpentages qui sont édifiés sur trois cens et demi d'héritage. Témoins : Jean DESPREZ fils de feu Gaspard et Antoine FABVAT fils de feu Vincent tous deux laboureurs dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5178 acte 9 du 16/01/1692 à Templeuve en Pévèle

Marie CAULLIEZ fille de feu Jean dmt à Mons en Pévèle donne à Marie Anne, Catherine et Michelle DUHAMEL ses nièces, sœurs et enfants de Philippe et de défunte Jeanne CAULLIEZ, tous les charpentages et matériaux érigés sur deux cens d'héritage appartenant aux hoirs et héritiers de feu Martin CAULLIEZ, à prendre sitôt le trépas de Marie CAULLIEZ. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de feu Simon tailleur d'habits et François CARON fils du notaire dmt à Templeuve.

2 E 3 / 5178 acte 10 du 15/01/1692 à Templeuve en Pévèle

Michel FICHEL fils de feu Adrien bailli de Vertain dmt à Templeuve en Pévèle accorde un bail de louage à Martin ROUSSEAU fils de feu Mathieu dmt à Templeuve pour deux cens de terre à labour à Templeuve aboutant à celle des veuve et hoirs Henri LEFEBVRE, à celle du seigneur Jean Charles MOREL et à celle de Catherine ROUSSEAU pour quatorze livres parisis l'an. Témoins : Pierre DEFRENNES fils de Simon tailleur d'habits et Jean CARLIER fils de Jean dmt à Cappelle.

2 E 3 / 5178 acte 11 du 13/03/1692 à Templeuve en Pévèle

Philippe Albert de SAINTE ALDEGONDE baron de Maingoval dmt à Templeuve en Pévèle procureur spécial de Sire Charles MONNET écuyer seigneur de Lespignoy, la Grurie, Drumetz, accorde un bail de louage à Jean DARRAS fils de Pierre dmt à Templeuve pour dix-sept cens de terre à labour à Templeuve pour vingt patagons en espèce. Témoins : Albert DEWAVRIN et Pierre François MAGREZ tous deux serviteurs du seigneur bailleur.

2 E 3 / 5178 acte 12 du 07/04/1692 à Templeuve en Pévèle

Charles LEMESRE fils de Thomas laboureur dmt à Cappelle en Pévèle accorde un bail de louage à Jacques DEFRETIN fils de Pierre laboureur dmt à Cappelle pour cinq cens de terre à labour à Cappelle aboutant à celle des hoirs Martin DENNETIERE pour douze livres douze sols Flandres. Témoins : Jean Baptiste HENNO fils de Pierre et Martin CASTELAIN fils de Vincent tous deux laboureurs dmt à Cappelle.